U d'/of OTTAWA
39003002826708

DEC 15 1969

BIBLIOTHECA
Ottaviensis

ARMORIAL GÉNÉRAL,

OU

REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE.

REGISTRE CINQUIÉME.

SECONDE PARTIE.

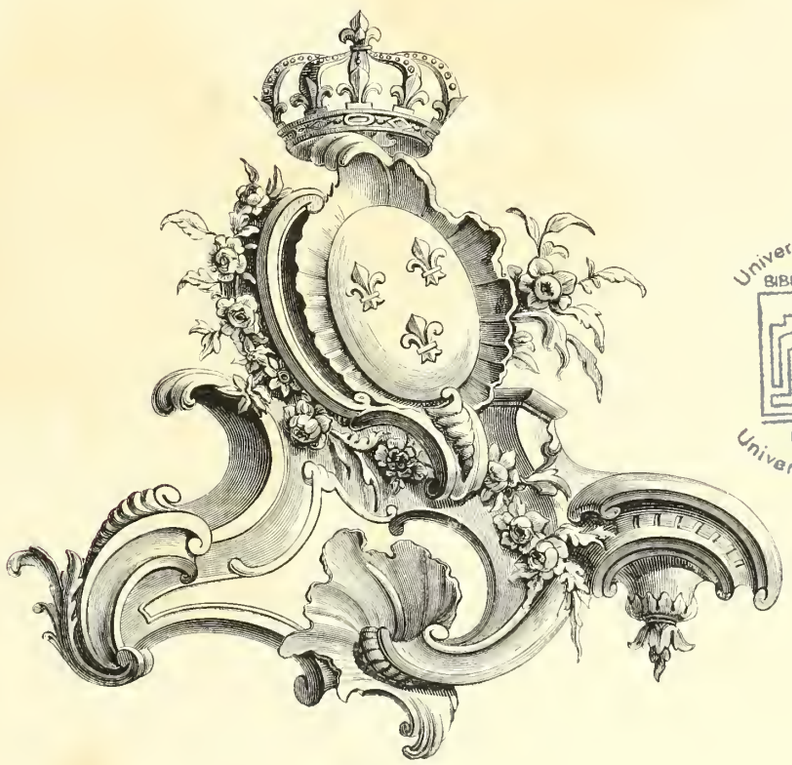

Université d'Ottawa
BIBLIOTHEQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

Paris, Typographie FIRMIN DIDOT *frères & fils. Fac-simile de l'édition originale :*

A PARIS,

De l'Imprimerie de Pierre PRAULT, Imprimeur des Fermes & Droits du Roi, Quay de Gêvres, au Paradis.

M. DCCLXIV.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

FOLIO
CS
587
.H75
1865
V.19

LAURENTI ou DES LAURENTS.

PIERRE Laurenti, Chevalier, vivoit le 17 des Kalendes de Juillet 1204.

RAIMOND Laurenti, Chevalier, foufcrivit à une Charte du mois de Mars 1203.

Ier. *Dégré.* RAIMOND Laurenti, Chevalier, fit hommage à Giraud Evêque de Cavaillon le 6 des Kalendes de Septembre 1272, & eut pour femme Rambaudette DE GORDE.

II. RAIMOND Laurenti, dit de Gorde, Damoifeau, Sergent d'Armes du Duc de Calabre, vivoit avec Sibille *de Adaloxio* fa femme le 25 Fevrier 1338.

III. GUILLAUME Laurenti, qualifié *Noble*, vivant le 9 Avril 1407, épouſa Bérengiére DE RAIMOND, fœur de noble Bertrand de Raimond Damoifeau.

IV. GUILLAUME Laurenti, qualifié *Noble*, épouſa noble Gaufridette *Botini*, & fit ſon teſtament le 7 Fevrier 1462.

MONETTE ou RAYMONETTE Laurenti étoit veuve de noble Rollandet DE GRIGNAN l'an 1422.

V. RAIMONET dit MONET Laurenti, Chevalier, Gouverneur du Château de Nice, & Maréchal de Bataille dans l'Armée du Duc de Savoye, ainſi qualifié dans le teſtament de Guillaume Laurenti ſon pere du 7 Février 1462, épouſa 1° noble Françoiſe TRIVULCE & 2° par contrat du 4 Novembre 1464 Louiſe SABIONELLI d'une famille noble de Turin.

1er. *Lit.*

VI. LOUIS Laurenti, Chevalier, fut reconnu *iſſu de race noble du côté de pere & de mere* par un Bref du Pape Léon X du 2 May 1519; eut pour femme Anne DE CARENCE; & mourut âgé de 99 ans.

JEAN Laurenti vivoit en 1462.

NICOLAS Laurenti vivoit en 1528.

MARTIN Laurenti vivoit en 1516.

Préſumés être du ſecond Lit.

VII. ANTOINE Laurenti vivoit en 1516, & mourut ſans alliance.

JÉRÔME Laurenti ou des Laurents, qualifié *Illuſtre & Magnifique Seigneur*, Comte aux Loix, Auditeur de Rotte à Avignon où il fut reçu en 1550 Conſeiller de l'Hotel de Ville au rang des Nobles d'ancienne race militaire, épouſa par contrat du 28 Janvier 1548 Demoiſelle Iſabeau DE LOPIS; teſta le 7 Mars 1598, & mourut le 5 Juillet 1606.

FRANÇOIS Laurenti épouſa Marguerite DE THIEULOY qui fit ſon teſtament en 1602.

LAMBERT Laurenti s'établit à Aix où il épouſa N.... DE MARTEAUVILLE, dont il n'eut qu'une fille nommée MADELÉNE vivante le 22 Mars 1600.

JEAN Laurenti, Adminiſtrateur du Collége Monacal de St Martial d'Avignon, Grand Prieur & Grand Vicaire de Cluni, & Conſeiller de l'Hôtel de Ville d'Avignon, mourut avant l'an 1598.

MARGUERITE Laurenti épouſa par contrat du 15 Fevrier 1535 noble Georges DE FORCALQUIER

JEANNE Laurenti, femme du Capitaine *Bernulii.*

HÉLÉNE Laurenti, mariée par contrat du 23 Novembre 1539 avec Jean BRISAUDI de Rouergue.

SIBILLE Laurenti dont on ignore la deſtinée.

N.... Laurenti mariée au Pont-St Eſprit.

VIII. FRANÇOIS des Laurents, qualifié *Illuſtre & Magnifique Perſonne*, Auditeur de Rotte à Avignon, épouſa par contrat du 7 Mai 1579, Demoiſelle Hélène DE SERRE ſœur de noble Georges de Serre, Seigneur de la Roque, Chevalier de l'Ordre du Pape), fille de noble Sieur Raimond de Serre, Tréſorier Général du Comté de Veniſſe pour Sa Sainteté, & de Demoiſelle Aliénore Benoît; & mourut avant le 15 Juin 1628.

JEAN des Laurents, qualifié *Noble, Illuſtre & Magnifique Seigneur*, Comte aux Loix, né le 17 Octobre 1559, épouſa par contrat du 29 Décembre 1594 Dlle Lucrèce LE BLANC ou DU BLANC, fille de Magnifique Sr Pierre le Blanc, Sgr du Broc & de l'Ollive en Provence, Auditeur Général de la Légation d'Avignon, & de Dame Camille Gautier-de Lirac; & mourut le 23 Décembre 1628.

PIERRE des Laurents né en 1553 mourut ſans alliance.

ANNE des Laurents naquit en 1548.

MADELÉNE des Laurents naquit en 1551.

JACQUELINE des Laurents naquit en 1555.

BARBE des Laurents naquit en 1557.

JEANNE des Laurents née en 1558 étoit mariée en 1598 avec noble Jean de BARRAS Seigneur de Mellan, & mourut en 1620.

CONSTANCE des Laurents naquit en 1561.

CLAUDINE des Laurents née en 1563, & morte en 1608 ſans avoir été mariée.

GUILLAUME des Laurents, épouſa en 1598 Anne DE BUISSE ou DU BUIS & en eut pour fils Jean des Laurents.

TANNEGUY des Laurents.

ANNE des Laurents.

CATHERINE des Laurents.

SIBILLE des Laurents.

IX. BARTHÉLEMI des Laurents, qualifié *Illuſtre Seigneur*, Auditeur de Rotte à Avignon, épouſa par contrat du 15 May 1625 Demoiſelle Marie DE QUIQUERAN, fille de Baltazar de Quiqueran, Colonel de l'Artillerie du Pape à Avignon, & de Dame Marguerite Filleul.

JÉROME des Laurents marié en 1622 avec Iſabelle DE GAY, dont il eut un fils mort à la guerre en Piémont en 1655 & une fille morte en 1645 à Avignon.

FRANÇOISE-MARIE des Laurents, Abbeſſe de Saint Laurent d'Avignon.

ISABELLE des Laurents épouſa Loup DE RIBÉRE.

LOUIS-JÉRÔME des Laurents né en 1595, & mort avant le 7 Mars 1598.

GEORGES des Laurents né le 12 Juin 1601 embraſſa le parti des Armes, & épouſa Louiſe BERENGER ſa couſine germaine, ſœur d'Adrien Bérenger Seigneur de Puigiron.

HENRY des Laurents, qualifié *Illuſtre & Magnifique Seigneur*, Comte aux Loix, Seigneur de l'Ollive & du Broc, Auditeur de Rotte à Avignon, fut marié le 4 Novembre 1636 avec Demoiſelle Catherine DE RODDES, fille de Noble & Egrége perſonne Jean de Roddes, & de Demoiſelle Gabrielle de Ferraudy; & mourut en 1669 âgé de 65 ans.

ANTOINE des Laurents né en 1607 épouſa Françoiſe DE BELLIS, & n'en eut point d'enfans.

FRANÇOIS des Laurents mourut en bas âge.

LOUIS des Laurents, Seigneur de l'Ollive, Capitaine dans le Régiment de Bretagne, puis Lieutenant Colonel de celui de Piémont, né le 18 Octobre 1613, fut marié le 4 Janvier 1652 avec Demoiſelle Marie DE FRESNE, ſœur de Jeanne de Freſne femme de François d'Aurignac Maréchal de Bataille des Armées du Roy.

HÉLÉNE des Laurents teſta le 18 Octobre 1639.

FRANÇOISE des Laurents, femme d'Annibal DE LA CEPEDE, dit *le Seigneur de la Cépéde.* l'an 1628, morte à Avignon en 1666.

X. ANTOINE-BALTAZAR des Laurents, qualifié *Noble & Illuſtre Seigneur*, épouſa 1° par contrat du 12 Septembre 1663 Demoiſelle Catherine GARCIN, fille de noble Théodore Garcin & de Demoiſelle Jeanne de Meyronet; 2° Dame Jeanne FERRAND.

JEAN-BAPTISTE des Laurents vivant le 9 Juin 1654, mourut ſans alliance avant 1665.

FRANÇOIS des Laurents mourut avant 1665.

JOSEPH-des Laurents étoit au ſervice du Roi en 1665.

ANTOINE des Laurents.

Deux filles Religieuſes de la Viſitation à Montélimard.

GEORGES-DOMINIQUE des Laurents, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur*, Marquis de Brantes, Baron du Broc, de Beaumont & de Montferein, Seigneur de l'Ollive, naquit le 2 Novembre 1639, & épouſa 1° par contrat du 15 Janvier 1675 Dlle Louiſe-Thérèſe DE LAURIS D'AMPUS, Dame de Beaumont, & de Montferein, fille d'Eméric de Lauris, Sgr de Taillades & de Valbonnete, & de Françoiſe de Caſtellane Marquiſe d'Ampus &c. 2° au mois d'Octobre 1701 Dlle Perrette DE VERVIN, morte ſans enfans en 1707.

JOSEPH-FRANÇOIS des Laurents Sr de l'Ollive épouſa Claire REBOUL, dont il eut entre autres enfans une fille ci-deſſous.

MARIE-DOMINIQUE des Laurents, Religieuſes de l'Ordre de Saint Dominique au Monaſtère de Sainte Praxède à Avignon.

CATHERINE des Laurents, Religieuſes à Notre-Dame.

GABRIELLE-MARIE des Laurents, Religieuſes à Notre-Dame.

FRANÇOISE des Laurents, Religieuſes à Notre-Dame.

CHARLES des Laurents, Lieutenant dans le Régiment de Morbeck-Walon & dans celui de Robe où il fit les fonctions d'Aide-Major, baptiſé le 18 Septembre 1662, épouſa le 11 Octobre 1691 Dlle Jeanne BONVALET.

MARIE-LOUISE des Laurents fut mariée par Contrat du 3 Décembre 1671 avec Jacques DE POLASTRON, Seigneur de l'Eſtang &c. Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Maréchal de Camp & mourut en 1704.

CATHERINE des Laurents épouſa en 1678 Henry DE NAINS Marquis de Candeau, Capitaine au Régiment des Gardes Françoiſes, Gentilhomme de la Manche des Ducs d'Anjou & de Berry, Chevalier de St Louis; & mourut en 1720.

1er. *Lit.*

XI. ANTOINE-JEAN-BAPTISTE des Laurents, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur, Meſſire & Chevalier*, Seigneur de Champfort, épouſa par contrat du 12 Fevrier 1699 noble Dame Marie POULE (ſœur de noble Claude-Ignace Poule), fille de noble François Poule & de Dame Anne de Bilhon.

FRANÇOIS des Laurents, dit *l'Abbé de Brantes*, né en 1678.

JEAN-DOMINIQUE des Laurents, Marquis de Brantes, épouſa en 1697 Demoiſelle Jeanne-Marie DE FAY-DE PEYRAUT.

HIACINTHE-DOMINIQUE des Laurents-d'Eſtrées, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur, Meſſire & Chevalier*, Baron du Broc, de Beaumont & de Montferein, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Tallard, & Chevalier de St Louis, fut marié par contrat du 20 Octobre 1724 avec Demoiſelle Marie Yolande d'ESTRÉES, fille de François-Annibal Duc d'Eſtrées, Pair de France, Marquis de Ceuvres &c. Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de l'Iſle de France, & de Dame Madelène de Lyonne.

JOSEPH-THOMAS des Laurents, baptiſé le 18 Octobre 1687.

LOUIS-FRANÇOIS des Laurents, dit *le Comte de Montferein*, Baron du Broc & de Beaumont, Seigneur de l'Ollive & de Montferein, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur, Meſſire & Chevalier*, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Fort-le Normant, épouſa par contrat du 31 Août 1724 Demoiſelle Françoiſe-Louiſe DES LAURENTS ſa couſine, fille de Charles des Laurents & de Jeanne Bonvalet.

JOSEPH-LOUIS des Laurents, dit *le Comte d'Ampus*, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur, Meſſire & Chevalier*, Seigneur d'Ampus, de Chénailles &c. Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Colonel-Général & Lieutenant de Roi Honoraire à St Domingue, a épouſé 1° par contrat du 22 Juillet 1719 Demoiſelle Conſtance-Eléonore D'ESTRÉES, fille de François Annibal Duc d'Eſtrées, Pair de France, Marquis de Ceuvres &c. Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de l'Iſle de France, & de Dame Madelène de Lyonne; 2° le 21 Octobre 1727 Dame Marthe LE BLOND-DE LA JOUPIERRE, veuve de Marie Gobert, Seigneur de Choupes, Lieutenant de Roi à St Domingue, fille de N... le Blond-de la Joupierre Conſeiller au Conſeil Superieur de St Domingue, & de Dame Marthe Renoul, & 3° le 28 Janvier 1755 Dame Anne-Albertine RACINE, veuve de Joſeph de Meſmes Marquis de Ravignan Lieutenant Général des Armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre de St Louis, fille de Michel Racine Receveur Général des Finances & de Pétronille Vanderlinde.

ESPRIT des Laurents, dit *le Chevalier des Laurents*, ci-devant Lieutenant Colonel du Régiment de Nieuperg, enſuite Colonel au ſervice de S. M. I. & Commandant à Groſ-Sigeth en Hongrie, épouſa en Bohême en 1722 Demoiſelle N..., née Comteſſe DE KLÉNOWICE.

MARIE-THÉRÈSE des Laurents, Religieuſe Bénédichine en l'Abbaye de Saint Laurent d'Avignon.

N... des Laurents, femme de François DE GROSSETESTE, Colonel d'Infanterie, Chevalier de Saint Louis mort Maréchal de Camp & Commandant dans le Comté de Nice.

JEANNE des Laurents, Religieuſe au Val-de Grace à Paris.

FRANÇOISE-LOUISE des Laurents, née le 21 Décembre 1696, & reçue dans la maiſon Royale de St Louis à St Cyr le premier Août, 1707, fut mariée par contrat du 31 Août 1724 avec Louis-François des LAURENTS ſon couſin, dit *le Comte de Monferein*, Baron du Broc & de Beaumont, Seigneur de l'Ollive & de Monferein, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Fort-le Normant.

XII. JOSEPH-BALTAZAR des Laurents, qualifié *Haut & Puiſſant & Chevalier*, Marquis de St Aléxandre, Seigneur de Champfort & de St Nazaire, Coſeigneur de Montagut & de Cairan, ci-devant Lieutenant dans le Régiment de Saumeri, né le 20 May 1702, épouſa le 7 Avril 1744 Demoiſelle Madelène-Claude FERRAND morte le 29 Janvier 1746, ſœur de Jean-Baptiſte-François Ferrand-d'Avernes Lieutenant aux Gardes Françoiſes), fille de François Ferrand Seigneur d'Avernes &c. Chevalier de St Louis, Gouverneur de la Ville de Navarreins, & de Dame Marie-Madelène de Flécelles-de Brégy.

CLAUDE-IGNACE des Laurents, dit *le Chevalier des Laurents*, né le 17 Mars 1704, & reçu Page du Roy dans ſa petite Ecurie en 1719.

ANTOINE-FRANÇOIS-JOSEPH des Laurents Grand-Vicaire de St Malo, né en 1713.

DIANE-LUCRÉCE des Laurents Religieuſe de l'Annonciade au Monaſtère du Verbe Incarné à Avignon, née en 1709.

JOSEPH-JEAN des Laurents, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Flandres.

JOSEPH-MARIE des Laurents mort jeune.

HIACINTHE-DOMINIQUE-MARIE des Laurents, dit *le Chevalier de Monferein*, né le 9 Novembre 1739, & reçu Page du Roy dans ſa Grande Ecurie en 1754.

FRANÇOISE-MARTINE-ÉLÉONORE des Laurents-de Monferein, morte ſans alliance en 1749.

LOUISE-ÉLISABETH des Laurents, élevée près la perſonne de S. A. S. Mademoiſelle de Beaujollois.

ROSE-JOSÉPHINE des Laurents, née le 28 Mars 1737, & reçûe dans la Maiſon Royale de Saint Louis à Saint Cyr le 19 Août 1746.

LOUISE-ADÉLAÏDE des Laurents-de Beaumont, nommée lur les fonts de Baptême par feu M. le Duc d'Orléans & par feüe Madame l'Abbeſſe de Chelles ſœur de ce Prince.

XIII. CLAUDE-IGNACE-JOSEPH des Laurents, né le 2 Janvier 1746, mourut le 31 du même mois.

ÉLÉONORE-JOSÉPHINE-PULCHÉRIE des Laurents, née à Avignon le 18 Mars 1745.

Paris. — Typographie de FIRMIN DIDOT freres, fils et Cie, rue Jacob, 56

LAURENTI ou DES LAURENTS,

Seigneurs de Champfort, de Saint Nazaire, de l'Ollive, d'Ampus & de Chénailles, Coſeigneurs de Montagut & de Cairan, Marquis de Brantes & de Saint Aléxandre, Barons du Broc, de Beaumont, de Montſerein &c.

DANS LE COMTAT D'AVIGNON.

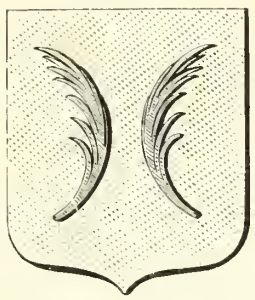

D'Or, à deux Palmes de Sinople adoſſées & poſées en Pal.

LES Titres que Meſſieurs Laurenti ou des Laurents ont produit au Juge d'Armes de France pour juſtifier leur ancienne extraction de Nobleſſe militaire dès le treiziéme ſiécle, ſoit en original, ſoit par expéditions délivrées par les Notaires propriétaires des minutes, les déſignent en latin ſous les noms de *Laurenti, Laurentii, Laurentius;* & comme la ſignification françoiſe de ces noms eſt variée arbitrairement ſous les différentes traductions de Laurent, Laurens ou des Laurents, on ne changera rien à la façon dont ils ſont énoncés dans les Titres produits, ſauf aux Branches de cette Maiſon à ſe fixer pour l'avenir au nom des Laurents qui paroît plus conforme au nom latin *Laurentii*.

Le plus ancien Titre produit eſt du mois de Mars 1203, dans lequel Raimond Laurenti Chevalier, *Raimundus Laurenti miles,* ſouſcrivit avec pluſieurs Seigneurs à la tranſaction faite entre Raimond d'Orange, Guillaume des Baux Prince d'Orange, & les Freres Hoſpitaliers de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, ſur leurs droits reſpectifs dans la Principauté d'Orange.

Un ſecond acte daté du 17 des Calendes de Juillet 1204 apprend que Pierre Laurenti Chevalier, *Petrus Laurentii miles,* fut préſent avec pluſieurs autres Chevaliers au mariage de Pierre d'Arragon avec Marie fille de Guillaume Seigneur de Montpellier.

Et un troiſiéme acte du 8 des Ides de Septembre 1263 eſt une vente faite par noble homme Bertrand de Cavaillon, Seigneur de la Ville de Cavaillon, à noble homme Giraud Amic, Seigneur de Châteauneuf & de Thor, d'une portion de la Ville & Seigneurie de Cavaillon, dont les limites étoient les bois de R. Laurenti, *nemoribus R. Laurentiorum.*

Mais comme ces trois actes ne ſont rapportés ici que pour annoncer l'ancienneté du nom, on ne commencera les filiations juridiquement établies que depuis le Degré ſuivant.

PREMIER DEGRÉ.

RAIMOND Laurenti, I^er^ du nom, Chevalier. *Raimundus Laurentius miles,*

fit hommage avec Alphant de Durfort, Raimond de Ripert & autres Chevaliers, à Giraud Evêque de Cavaillon le ſix des Calendes de Septembre de l'an 1272, & vivoit encore le 7 Septembre 1348, date de la ratification qu'il fit, conjointement avec Rambaudette DE GORDE ſa femme, d'un échange que leur fils Raimond Laurenti paſſa le 25 Février 1338, comme il eſt dit ci-après.

II. DEGRÉ.

Noble RAIMOND Laurenti IIe du nom, dit de Gorde, Damoiſeau, Sergent d'Armes de Charles Duc de Calabre, *Nobilis Raimundus Laurentius alias de Gorda, Domicellus, Civitatis Cavallionis, Serviens Armorum illuſtris memorie ſereniſſimi quondam Principis Caroli Ducis Calabrie,* fit un échange le 25 Février 1338 avec noble Alaſacie de Saint Paul Dame en partie de Vénaſque, tant en ſon nom qu'en celui de Sibille *de Adaloxio* ſon épouſe; & fut pere de

III. DEGRÉ.

Noble GUILLAUME Laurenti, Ier du nom, qui reçut le 9 Avril 1407 de noble Guillaume Bruni une quittance de la ſomme de mille florins d'or, dont il étoit redevable à cauſe de l'échange que feu noble Raimond Laurenti ſon pere Damoiſeau avoit fait en 1338, & qui avoit été ratifié dix ans après par Raimond Laurenti Chevalier & par Rambaudette de Gorde ſes ayeuls.

De Bérengiére DE RAIMOND ſa femme, ſœur de noble Bertrand de Raimond Damoiſeau, il eut

4. GUILLAUME Laurenti ci-après.

&

4. MONETTE ou RAYMONETTE Laurenti, veuve en 1422 de Noble Rollandet DE GRIGNAN Citoyen de Carpentras.

IV. DEGRÉ.

Noble GUILLAUME Laurenti, IIe du nom, tranſigea le 11 Août 1422 avec noble Monette Laurenti ſa ſœur, veuve alors de noble Rollandet de Grignan, ſur les différends qu'ils avoient pour le payement d'une ſomme de 250 florins qu'elle lui demandoit en ſupplément de légitime dans les biens de leur pere; & cette tranſaction fut faite du conſentement de noble Louis Laurenti leur parent, & de noble Bertrand de Raimond leur oncle Damoiſeau. Il fit ſon teſtament le 7 Février 1462, portant que s'il mouroit à Carpentras, il vouloit être enterré dans l'Egliſe de Saint Siffred, au tombeau de Rollandet de Grignan ſon beau-frere; & que s'il mouroit ailleurs, ſon intention étoit qu'on l'inhumât à Avignon dans l'Egliſe qui ſeroit choiſie par noble Jean de Raimond ſon couſin; & entr'autres différentes diſpoſitions il ordonna qu'on prît ſur ſes biens la ſomme de vingt florins qui ſeroient employés à acquitter des priéres pour le ſalut de ſon ame & de celle de noble Guillaume Laurenti ſon pere, de noble Bérengiére de Raimond ſa mere, & de noble Gaufridette *Botini* ſa femme, dont il eut pour fils

5. RAIMONET Laurenti qui ſuit.

V. DEGRÉ.

Noble Raimonet dit Monet Laurenti Chevalier, Gouverneur du Château de Nice, héritier inſtitué par le teſtament de Guillaume Laurenti ſon pere l'an 1462, étoit alors Maréchal de Bataille dans l'Armée du Duc de Savoye. Il fut nommé Gouverneur du Château de Nice par Lettres du 14 Novembre 1467, & avoit été mariée 1° avec noble Françoiſe TRIVULCE. Il épouſa en ſecondes noces par contrat du 4 Novembre 1464 Louiſe SABIONELLI d'une Famille noble de Turin; & de ſon premier mariage naquirent

6. Louis Laurenti qui a continué la poſtérité,
6. Jean Laurenti, héritier ſubſtitué par le teſtament de Guillaume Laurenti ſon ayeul l'an 1462.

Premier ou ſecond Lit.

6. Nicolas Laurenti s'attacha d'abord au Duc de Savoye; & ayant quitté depuis le ſervice de ce Prince, il alla ſervir dans l'Armée que le Roy François I^er^ fit paſſer en Italie ſous le commandement d'Odet Comte de Foix en 1528; ſe retira à Porchia, Ville de la Marche d'Ancone; & s'y maria avec une niéce du célébre Juriſconſulte Antonini Profeſſeur en l'Univerſité de Macérata, qui fut depuis Evèque Titulaire de Nicoſie. Cette Branche ſubſitoit encore en 1676 dans une Ville de la Marche d'Ancone, appellée Ripa-Tronſona, en la perſonne d'un François Laurenti, fils de Rodomont Laurenti, dont on conſerve des lettres dans la Maiſon des Laurents.
6. Martin Laurenti vivoit en 1516.

VI. DEGRÉ.

Noble Louis Laurenti né à Nice en 1458, embraſſa d'abord la profeſſion des Armes; vint s'établir depuis dans la Ville d'Avignon où il exerça la fonction de Docteur en Droits, ainſi qu'il étoit en uſage dans le plus grand nombre des Familles nobles du Comtat; & eſt appellé *Noble & Egrége Seigneur Louis de Laurenti Chevalier, demeurant à Avignon*, dans un acte du 3 Novembre 1519 paſſé à Carpentras. Le Pape Léon X reconnut par un Bref du 2 May de la même année qu'il étoit *iſſu de race noble du côté de pere & de mere*. Il mourut âgé de 99 ans, & fut enterré dans l'Egliſe de S^t^ Agricole en la Chapelle de S^t^ Grégoire où ſe voit encore ſon Épitaphe. Il avoit épouſé Anne de CARENCE, dont il eut

7. Antoine Laurenti, vivant en 1516, mort ſans alliance.
7. Jérôme Laurenti qui continuë la poſtérité.
7. François Laurenti, nommé dans le teſtament de Jérôme Laurenti ſon frere avec Marguerite de THIEULOY ſa femme, d'une famille noble de Beaucaire où il s'établit à l'occaſion de ce mariage : elle fit ſon teſtament le 8 Novembre 1602, & fut mere de
   8. Noble Guillaume Laurenti, dont le mariage fut accordé en 1598 avec Anne de BUISSE ou du BUIS. De cette alliance naquit
      9. Jean Laurenti demeurant à Laudun en 1660.
   8. Noble Tanneguy Laurenti.

8. Anne Laurenti,
8. Catherine Laurenti,

&

8. Sibille Laurenti.

7. Lambert Laurenti s'établit à Aix où il épouſa N..... de MARTEAUVILLE, dont il n'eut qu'une fille nommée Madeléne Laurenti, qu'il inſtitua ſon héritiére par ſon teſtament du 22 Mars 1600.
7. Jean Laurenti, Adminiſtrateur du Collége Monacal de Saint Martial d'Avignon, Grand Prieur & Grand Vicaire de Cluni, l'un des quatre Auditeurs du Palais d'Avignon, et Conſeiller de l'Hotel de Ville dans le tems des troubles cauſés par les Calviniſtes en 1564, mort avant l'an 1598.
7. Marguerite Laurenti, mariée par contrat du 15 Février 1535 avec noble Georges de FORCALQUIER, fils de noble Gaucher de Forcalquier, en préſence de Jeanne de Carence ſa tante ancienne Abbeſſe de Sainte Croix d'Apt & pour lors Abbeſſe de Notre-Dame de Moléges.
7. Jeanne Laurenti, femme du Capitaine *Bernulii*, demeurant à Montbrun en Dauphiné.
7. Héléne Laurenti, mariée par contrat du 23 Novembre 1539 avec Jean BRISAUDI, demeurant dans le Païs de Rouergue.
7. Sibille Laurenti, dont on ignore la deſtinée.

&

7. Une autre fille mariée au Pont Saint Eſprit, & morte en couches.

VII. DEGRÉ.

Jérôme Laurenti ou des Laurents né le 12 Juin 1517, & qualifié dans pluſieurs actes *Illuſtre & Magnifique Seigneur,* fut reçu Docteur en l'Univerſité de Valence en 1543, & la Ville d'Avignon lui aſſigna en 1547 une penſion de 100 écus d'or ſur le Tréſor public pour être aidé de ſes conſeils; obtint en 1576 le titre de *Comte aux Loix;* & fut quatre fois Prémicier de l'Univerſité d'Avignon en 1550, 1571, 1577 & 1592. Il fut pourvû le 12 Septembre 1575 d'un Office d'Auditeur de Rotte peu après l'établiſſement de ce Tribunal Souverain en la Ville d'Avignon, & en fut Doyen pendant plus de 30 ans. Il en préta le ſerment le 15 du même mois. Il avoit été reçu dès l'an 1550 Conſeiller de l'Hotel de Ville d'Avignon au rang des Nobles d'ancienne race Militaire, & éxerça trois fois la Charge de Viguier de ladite Ville affectée aux ſeuls Gentilshommes de nobleſſe Militaire *ex genere Baronum.* Il fut député par la même Ville vers les Rois Henry II. & Henry III. à leur avénement à la Couronne, & auprès des Papes Pie IV. & Pie V. pour des négociations importantes. Il compoſa les Déciſions de la Rotte, ouvrage in-f°. très-eſtimé, qu'il dédia au Pape Clement VIII, auquel il expoſa qu'ayant travaillé toute ſa vie pour le bien public & éxercé avec toute l'intégrité poſſible la Charge d'Auditeur de Rotte depuis ſon inſtitution à Avignon, & ayant atteint l'âge de 80 ans, il craignoit dans cet âge décrepit de n'en pouvoir plus remplir les fonctions : c'eſt pourquoi il demandoit que ſon fils François lui fût donné pour Coadjuteur dans ladite Charge; à quoi Sa Sainteté eut égard par un Bref du 14 Juillet 1599. Il avoit été marié par contrat du 28 Janvier 1548 avec Demoiſelle Iſabeau de LOPIS, fille de Sire Michel de Lopis dit de Villeneuve, & de Demoiſelle Anne de

Pomard; il fit un premier teſtament le 7 Mars 1598, par lequel il voulut être enterré dans le tombeau de ſes Ancêtres; en fit un ſecond le 22 Janvier 1606; & mourut le 5 Juillet de la même année, laiſſant pour enfans de ladite Iſabeau de Lopis,

8. François des Laurents ci-après.
8. Jean des Laurents qui a formé la ſeconde Branche.
8. Pierre des Laurents né en 1553, & mort ſans alliance.
8. Anne des Laurents née en 1548.
8. Madeléne des Laurents née en 1551.
8. Jaqueline des Laurents née en 1555.
8. Barbe des Laurents née en 1557.
8. Jeanne des Laurents née en 1558, & mariée avant le 7 Mars 1598 avec noble Jean de BARRAS Seigneur de Mellan, mourut en 1620.
8. Constance des Laurents née en 1561.
8. Claudine des Laurents née en 1563, & morte en 1608 ſans avoir été mariée.

VIII. DEGRÉ.

François des Laurents qualifié *Illuſtre & Magnifique Perſonne* dans un acte original du 20 Janvier 1611, fut par un Bref du Pape Clement VIII donné à Rome le 14 Juillet 1599 nommé Coadjuteur de Jérôme Laurenti ou des Laurents ſon pere dans l'Office d'Auditeur de Rotte à Avignon, & en préta ſerment le 1er Septembre ſuivant; avoit été marié par contrat du 7 May 1579 avec Demoiſelle Hélène de SERRE (ſœur de noble Georges de Serre, Seigneur de la Roque, Chevalier de l'Ordre du Pape) fille de noble Sieur Raimond de Serre, Tréſorier Général du Comté de Veniſſe pour Sa Sainteté, & de Demoiſelle Aliénore Benoît; & mourut avant le 15 Juin 1628, pere de

9. Barthélemi des Laurents, qui a continué la poſtérité.
9. Jérôme des Laurents marié en 1622 avec Iſabelle de GAY, dont il eut un fils mort à la guerre en Piémont en 1655, & une fille morte à Avignon en 1645.
9. Françoise-Marie des Laurents Abbeſſe de Saint Laurent d'Avignon.
9. Isabelle des Laurents femme de Loup de RIBÉRE demeurant à Avignon.

IX. DEGRÉ.

Barthélemi des Laurents qualifié dans pluſieurs actes *Illuſtre Seigneur*, fut nommé par un Bref du Pape Grégoire XV du 12 Mars 1622 Coadjuteur de François des Laurents ſon pere en la Charge d'Auditeur de Rotte à Avignon; & épouſa par contrat du 15 May 1625 Dlle Marie de QUIQUERAN, fille de Baltazar de Quiqueran Colonel de l'Artillerie du Pape à Avignon, & de Dame Marguerite Filleul. De ce mariage il eut

10. Antoine-Baltazar des Laurents ci-après.

X. DEGRÉ.

ANTOINE-BALTAZAR des Laurents qualifié *Noble & Illuſtre Seigneur* dans pluſieurs actes, naquit en 1627, & fut marié 1°. par contrat du 12 Septembre 1664 avec Demoiſelle Catherine GARCIN, fille de noble Théodore Garcin Docteur en Droits, & de Demoiſelle Jeanne de Meyronet; & 2°. avec Dame Jeanne FERRAND.

Du premier lit naquit

11. ANTOINE-JEAN-BAPTISTE des Laurents qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

ANTOINE-JEAN-BAPTISTE des Laurents Seigneur de Champfort, né en 1672, & qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur, Meſſire & Chevalier*, épouſa par contrat du 12 Février 1699 noble Dame Marie POULE (ſœur de noble Claude-Ignace Poule), fille de noble François Poule & de Dame Anne de Bilhon.

Leurs enfans au nombre de quatre furent

12. JOSEPH-BALTAZAR des Laurents qui ſuit.
12. CLAUDE-Ignace des Laurents, dit *le Chevalier des Laurents*, né le 17 Mars 1704, d'abord Page de Madame la Ducheſſe de Berry, fut (après la mort de cette Princeſſe) reçu Page du Roy dans ſa Petite Ecurie le 7 Octobre 1719 ſur ſes preuves de Nobleſſe certifiées à Sa Majeſté par M^re^ Charles d'Hozier Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, Chevalier de l'Ordre de S^t^ Maurice de Savoye.
12. ANTOINE-FRANÇOIS-JOSEPH des Laurents, Grand Vicaire de Saint Malo, né en 1713.
12. DIANE-LUCRÉCE des Laurents Religieuſe de l'Annonciade au Monaſtére du Verbe Incarné à Avignon, née en 1709.

XII. DEGRÉ.

JOSEPH-BALTAZAR des Laurents, Marquis de Saint Aléxandre, Seigneur de Champfort & de Saint Nazaire, Coſeigneur de Montagut & de Cairan, ci-devant Lieutenant dans le Régiment de Saumeri, qualifié *Haut & Puiſſant* & *Chevalier*, naquit le 20 Mai 1702, & fut marié dans l'Egliſe de S^t^ Euſtache à Paris le 7 Avril 1744 avec Demoiſelle Madeléne-Claude FERRAND (ſœur de Jean-Baptiſte-François Ferrand-d'Avernes, Lieutenant aux Gardes Françoiſes), fille de François Ferrand (*) Seigneur d'Avernes &c. Gouverneur pour le Roy de la Ville de Navarreins, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^ Louis, & de Dame Marie-Madeléne de Flécelles-de Brégy. Elle mourut le 29 Janvier 1746, laiſſant pour enfans

13. CLAUDE-IGNACE-JOSEPH des Laurents né le 22 Janvier 1746, & mort le 31 du même mois.

13.

(*) Il eſt frere d'Anne-Marguerite Ferrand-d'Avernes, mariée à Charles-Claude Marquis de Guiry, dont la fille Eliſabeth-Marguerite de Guiry épouſa Daniel-Henry de Beſſet, Seigneur de la Chapelle-Milon, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Intendant de S^t^. Domingue, pere et mere d'Eliſabeth-Henriette-Marguerite de Beſſet, Dame de la Chapelle-Milon, morte en 1754, femme de Denis-Louis d'Hozier, Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Préſident en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Normandie.

13. Eléonore - Joséphine - Pulchérie des Laurents née à Avignon le 18 Mars 1745.

SECONDE BRANCHE.

VIII. DEGRÉ.

Jean des Laurents (fecond fils de Jérôme Laurenti ou des Laurents & d'Iſabeau de Lopis) né le 17 Octobre 1559, & qualifié *Noble, Illuſtre & Magnifique Seigneur, Comte aux Loix,* épouſa par contrat du 29 Décembre 1594 Demoiſelle Lucréce le BLANC ou du BLANC fille de Magnifique S^r^ Pierre le Blanc, Seigneur du Broc & de l'Ollive en Provence, Auditeur Général de la Légation d'Avignon, & de Dame Camille Gautier-de Lirac. Dans ce contrat il paroît ſous les noms & qualités de *Noble & Magnifique S^r^ Monſieur Jean des Laurens, fils légitime & naturel d'Illuſtre & Magnifique S^r^ Jérôme des Laurens, Comte ès Loix, Auditeur de la Rote du Palais Apoſtolique d'Avignon, & de Dame Iſabeau de Lopis.* Il fit ſon teſtament le 15 Juin 1628, par lequel il voulut être enterré au tombeau de ſes Ancêtres de l'Egliſe de S^t^ Agricole d'Avignon en la Chapelle de S^t^ Grégoire dite des mille Vierges; & mourut le 23 Décembre ſuivant.

De ladite Demoiſelle Lucréce le Blanc il eut pour enfans

9. Louis - Jérôme des Laurents né en 1595, mort avant le 7 Mars 1598.

9. Georges des Laurents né le 12 Juin 1601, embraſſa de bonne heure le parti des Armes qu'il quitta pour celui de la Robe en 1622; mais s'étant ſenti plus d'inclination pour ſon premier état Militaire, il le reprit. Depuis il ſe maria dans la Ville de Montélimard avec Louiſe BÉRENGER ſa couſine germaine, ſœur d'Adrien Bérenger Seigneur de Puigiron; & il eut de cette alliance ſix enfans dont on va parler.

10. Jean-Baptiste des Laurents vivoit le 9 Juin 1654 & mourut ſans alliance avant l'an 1665.

10. François des Laurents mourut auſſi avant l'an 1665.

10. Joseph des Laurents étoit au ſervice du Roy en 1665.

10. Antoine des Laurents.

10. & 10. Deux filles Religieuſes de la Viſitation à Montélimard.

9. Henry des Laurents ci-après.

9. Antoine des Laurents né en 1607, épouſa Françoiſe de BELLIS, fille de Pierre de Bellis & de Catherine de Candiac; & n'en eut point d'enfans.

9. François des Laurents né en 1606, mort en bas âge.

9. Louis des Laurents Seigneur de l'Ollive, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frere.
9. Héléne des Laurents fit ſon teſtament le 18 Octobre 1639.
9. Françoise des Laurents, femme d'Annibal de la CÉPÉDE, dit *le Seigneur de la Cépéde*, l'an 1628, & morte à Avignon en 1666.

IX. DEGRÉ.

Henry des Laurents, Seigneur de l'Ollive & du Broc, Comte aux Loix, Auditeur de Rotte à Avignon, pourvû de cette Charge en 1632, Lieutenant Général & Auditeur de Légation de la même Ville en 1664 & 1665, y exerça la Juſtice pendant les troubles qui l'agitérent; & ſe qualifioit *Illuſtre & Magnifique Seigneur, Auditeur de la Rote du Palais Apoſtolique, fils de feu Illuſtre & Magnifique Seigneur Monſieur Jean de Laurens, Comte aux Loix, & de feue Illuſtre Dame Lucréce le Blanc mariés*, dans le contrat poſtnuptial de ſon mariage accordé le 30 Avril 1641 avec Demoiſelle Catherine de RODDES qu'il avoit épouſé le 4 Novembre 1636, fille de Noble & Egrége Perſonne Monſieur Jean de Roddes Docteur en Droits, & de Demoiſelle Gabrielle de Ferraudy. Il mourut en 1669 âgé de 65 ans; & de ladite Demoiſelle Catherine de Roddes il eut deux & quatre filles, dont on va parler.

10. Georges-Dominique des Laurents ſuit.
10. Joseph-François des Laurents Sr de l'Ollive fut marié dans la Ville d'Uzès avec Claire RÉBOUL, & en eut

11. N. . . . . des Laurents,
11. N. . . . . des Laurents,
11. N. . . . . des Laurents,
11. N. . . . . des Laurents,
} morts jeunes.

11. Gabriel des Laurents épouſa Marie-Anne de CROUY, fille de Jean de Crouy & de Louiſe de Ville, dont il eut une fille unique morte au berceau.

11. N. . . . . des Laurents, mariée avec François de GROSSETESTE, Colonel d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, mort Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Commandant dans le Comté de Nice.

10. Marie-Dominique des Laurents,
10. Catherine des Laurents,
} Religieuſes de l'Ordre de St Dominique au Monaſtére de Ste Praxéde à Avignon.

10. Gabrielle-Marie des Laurents,
10. Françoise des Laurents,
} Religieuſes à Notre-Dame.

X. DEGRÉ.

Georges-Dominique des Laurents, Seigneur de l'Ollive, Baron du Broc,

de Beaumont, de Montferein, & Marquis de Brantes, en conſéquence de l'élection que fit de cette Terre en titre de Marquiſat pour lui & ſes ſucceſſeurs le Pape Clément X. le 13 Juillet 1674, & dont il rendit hommage au S^t. Siége le 2 Juillet 1680, étoit né le 2 Novembre 1639. Il fut Viguier d'Avignon en (*a*) 1677 & (*b*) 1699, & Premier Conſul de cette Ville en (*c*) 1689 & (*d*) 1698. Il avoit été marié 1°. par contrat du 15 Janvier 1675 avec noble Demoiſelle Louiſe-Thérèſe DE LAURIS-D'AMPUS, Dame de Beaumont & de Montferein, fille d'Emeric de Lauris, qualifié dans cet Acte *haut & puiſſant Seigneur, Marquis* de Taillades & de Valbonnete, & de Dame Françoiſe de Caſtellane-de la Verdiére, Marquiſe d'Ampus, Dame de Lagneroux, de Beaumont, de Villehaute, de la Vallée-de Reinier & de Montferein; & épouſa en ſecondes noces au mois d'Octobre 1701 Demoiſelle Perrette de VERVIN, morte ſans enfans en 1707, fille de Claude de Vervin Avocat & Procureur Général de la Légation d'Avignon. Il eſt qualifié *haut & puiſſant Seigneur* & *Illuſtre Seigneur* dans pluſieurs actes qui le concernent; & mourut le 24 Décembre 1712. De ſon 1^er mariage naquirent les enfans qui ſuivent :

II. FRANÇOIS des Laurents, dit l'*Abbé de Brantes,* né en 1678.

II. JEAN-DOMINIQUE des Laurents, Marquis de Brantes, né en 1682, fut marié par le Curé de la Madeléne d'Avignon le 5 Février 1697 avec Demoiſelle Jeanne-Marie DE FAY, Marquiſe de Peyraut, fille de Julles-Cézar de Fay, Marquis de Peyraut, & de Dame Catherine de Mua. Ce mariage fut déclaré bon à Rome par un Décret de la Congrégation du Concile & fut caſſé en France par Arrêt du Conſeil; elle s'eſt remariée à Vienne le 5 May 1715 avec N.... Seigneur de S^t Prieſt, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident au Parlement de Grenoble, mort au mois de Juillet 1722.

II. HIACINTHE-DOMINIQUE des Laurents-d'Eſtrées, ci-après.

II. JOSEPH-THOMAS de Laurents baptiſé le 18 Octobre 1687.

II. LOUIS-FRANÇOIS des Laurents aura ſon article après celui d'Hiacinthe-Dominique ſon frere.

II. JOSEPH-LOUIS des Laurents, dont il ſera fait mention après les enfans de Louis-François ſon frere.

II. ESPRIT des Laurents, dit *le Chevalier des Laurents*, né en 1690, ci-devant Lieutenant Colonel du Régiment de Nieuperg, enſuite Colonel au ſervice de S. M. I. & Commandant à Gros-Sigeth en Hongrie, épouſa en Bohême en 1752 Demoiſelle N..... née Comteſſe DE KLÉNOWICE.

II. MARIE-THÉRÉZE des Laurents Religieuſe Bénédictine de l'Abbaye de S^t Laurent d'Avignon.

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) Prouvé par un Certificat des Conſuls & Aſſeſſeur d'Avignon du 24 Octobre 1724, portant de plus, que » *la Famille de Meſſieurs de Laurans ou Laurentii, originaire d'Italie, habitoit depuis environ 300* » *ans dans Avignon, où un Louis de Laurans ou Laurentii, fils de Monet Gouverneur de la Ville de Nice &* » *de Dame Françoiſe Trivulce, vint s'établir; qu'alors ladite Famille étoit Noble & Illuſtre, & qu'elle avoit* » *toujours continué de vivre très-noblement, ayant été alliée avec tout ce qu'il y avoit de plus conſidérable dans la* » *Ville & dans les Provinces voiſines; & qu'ils avoient exercé les Charges du premier rang, qui n'étoient conférées* » *qu'aux Nobles, Chevaliers & Gentilshommes: comme de tout ce deſſus apparoiſſoit dans les Archives de l'Hotel de* » *Ville.* « Ces faits ſont encore conſtatés par un autre Certificat des Conſuls de ladite Ville, du 3 Avril 1706, conçu à peu près dans les mêmes termes.

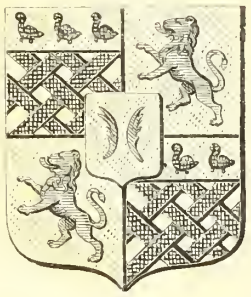

Écartelé au 1^er^. & 4. d'Argent, fretté de Sable de ſix piéces, & un Chef d'Or chargé de trois Merlettes de Sable qui eſt D'ESTRÉES *au 2. & 3. d'Or à un Lyon d'Azur, qui eſt* DE LA CAUCHIE; *& ſur le tout, d'Or à deux Palmes de Sinople adoſſées & poſées en Pal, qui eſt* DES LAURENTS.

XI. DEGRÉ.

HIACINTHE-DOMINIQUE des Laurents-d'Eſtrées, Chevalier, dit *le Marquis des Laurents*, Baron du Broc, de Beaumont, de Montſerein, &c. Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Tallard, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^ Louis, qualifié *haut & puiſſant Seigneur* dans les actes qui le concernent, naquit en 1683. Il fut marié par contrat du 20 Octobre 1724 avec Demoiſelle Marie-Yolande D'ESTRÉES, qui mourut le 30 Décembre de la même année, fille de François-Annibal Duc d'Eſtrées, Pair de France, Marquis de Cœuvres, Gouverneur de l'Iſle de France, & de Dame Madeléne de Lyonne; & il fut accordé par ce contrat qu'auſſi-tôt la célébration de ce mariage le futur porteroit le nom & les Armes de la Maiſon d'Eſtrées.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS des Laurents, dit *le Comte de Montſerein*, Baron du Broc & de Beaumont, Seigneur de l'Ollive & de Montſerein, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Fort-le Normant par Commiſſion du 15 Septembre 1710, & qualifié *haut & puiſſant Seigneur* dans les actes qui le concernent, avoit été baptiſé (ainſi que Joſeph-Thomas ſon frere jumeau) le 18 Octobre 1687. De ſon mariage accordé par contrat du 31 Août 1724 avec Demoiſelle Françoiſe-Louiſe DES LAURENTS ſa couſine, fille de Charles des Laurents Ecuyer, & de Dame Jeanne Bonvalet, il eut pour enfans

12. JOSEPH-JEAN des Laurents Capitaine d'Infanterie dans le Régiment de Flandres.
12. JOSEPH-MARIE des Laurents, mort jeune.
12. HIACINTHE-DOMINIQUE-MARIE des Laurents, dit *le Chevalier de Montſerein*, né le 9 Novembre 1739, & reçu Page de la Grande Écurie du Roy ſur ſes preuves de Nobleſſe faites le 17 May 1754.
12. FRANÇOISE-MARTINE-ÉLÉONORE des Laurents-de Monſerein, morte ſans alliance en 1749.

12. Louise-Elisabeth des Laurents, élevée près la perſonne de S. A. S. Mademoiſelle de Beaujolois.

12 Rose-Joséphine des Laurents née le 28 Mars 1737, & reçüe dans la Maiſon Royale de S^t Louis à S^t Cir ſur ſes preuves de Nobleſſe faites le 19 Août 1746.

12. Louise-Adélaïde des Laurents-de Beaumont, nommée ſur les fonts de Baptême par feu M^r le Duc d'Orléans & par feuë Madame l'Abbeſſe de Chelles ſœur de ce Prince.

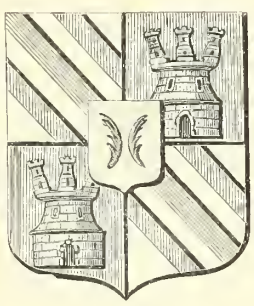

Écartelé au 1^er. & 4. d'Argent à trois Bandes, celle du milieu de Sinople & les deux autres de Gueules, qui eſt de Lauris; *au 2. & 3. de Gueules à un Château d'Or maçonné de Sable & donjonné de trois Tours de même, qui eſt* de Castellane; *& ſur le tout, d'Or à deux Palmes de Sinople adoſſees & poſées en Pal, qui eſt* des Laurents.

XI. DEGRÉ.

Joseph-Louis des Laurents, dit *le Comte d'Ampus*, qualifié *haut & puiſſant Seigneur*, *Meſſire* & *Chevalier*, Seigneur d'Ampus, de Chénailles, &c. Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Colonel-Général, & Lieutenant de Roy Honoraire à S^t Domingue par Brevet du premier Juin 1742, a été marié 1° par contrat du 22 Juillet 1719 avec D^lle Conſtance-Éléonore d'ESTRÉES, fille de François-Annibal Duc d'Eſtrées, Pair de France, Comte de Nanteuil, Marquis des Cœuvres &c. Chevalier des Ordres du Roy, & de Dame Madeléne de Lyonne. Il a épouſé en ſecondes noces par contrat du 15 Octobre & en face d'Egliſe le 21 du même mois de l'année 1727 Dame Marthe le BLOND-de la JOUPIERRE, veuve de Marie Gobert Seigneur de Choupes, Lieutenant de Roy à S^t Domingue, fille du S^r le Blond-de la Joupierre, Conſeiller au Conſeil Supérieur de S^t Domingue, & de Dame Marthe Renoul; & en 3^es noces le 28 Janvier 1755 Dame Anne-Albertine RACINE, veuve de Joſeph de Meſmes Marquis de Ravignan, Lieutenant Général des Armées du Roy, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S^t Louis, fille de Michel Racine Receveur Général des Finances & de Pétronille Vanderlinde.

D'Or à deux Palmes de Sinople adoſſées & poſées en Pal; & un Chef d'Azur chargé de trois Etoiles d'Or.

TROISIÉME BRANCHE.

IX. DEGRÉ.

Louis des Laurents Ecuyers, Seigneur de l'Ollive, Gentilhomme Servant ordinaire du Roy, (ſixiéme fils de Jean des Laurents & de Lucréce le Blanc), naquit le 18 Octobre 1613; fut ſucceſſivement Capitaine dans le Régiment de Bretagne en 1660, puis dans celui de Piémont par Commiſſion du 24 Octobre 1663, & enſuite Lieutenant-Colonel de ce dernier; épouſa le 4 Janvier 1652 dans l'Egliſe de S[t] Leufroy de Sureſnes-lez Paris Demoiſelle Marie de FRESNE, ſœur de Jeanne de Freſne femme de François d'Aurignac Ecuyer, Maréchal de Bataille des Armées du Roy; & mourut avant le 3 Décembre 1671. De ſon mariage naquirent

10. Charles des Laurents ci-après.
10. Marie-Louise des Laurents, dont le mariage fut accordé par contrat du 3 Décembre 1671 avec Jaques de POLASTRON Chevalier, Seigneur de Puiminet, de Tancoet, de Coulongne, de l'Eſtang, &c. Colonel d'un Régiment d'Infanterie & Maréchal des Camps & Armées du Roy, mort en 1703, âgé de 91 ans. Elle mourut au mois d'Avril de l'année ſuivante.
10. Catherine des Laurents épouſa en 1678 Henry de NAINS Marquis de Candeau, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S[t] Louis, Capitaine au Régiment des Gardes Françoiſes, Gentilhomme de la Manche des Ducs d'Anjou & de Berry; & mourut le 25 Avril 1720.

X. DEGRÉ.

Charles des Laurents Ecuyer, baptiſé le 18 Septembre 1662, ſervit en qualité de Lieutenant dans le Régiment de Morbeck-Walon & dans celui de Robe où il fit auſſi les fonctions d'Aide-Major; & épouſa le 11 Octobre 1691 dans l'Egliſe de S[t] Sauveur à Paris Demoiſelle Jeanne BONVALET, de laquelle il eut entr'autres enfans

11. Jeanne des Laurents Religieuſe au Val-de Grace à Paris.

11. Françoise-Louise des Laurents, née le 21 Décembre 1696, & reçuë dans la Maiſon Royale de S^t Louis à S^t Cir ſur les preuves de ſa Nobleſſe faites le premier Août 1707, fut mariée par contrat du 31 Août 1724 avec Louis-François des LAURENTS ſon couſin, dit *le Comte de Montferein*, Baron du Broc & de Beaumont, Seigneur de l'Ollive & de Montferein, Capitaine d'Infanterie dans le Régiment du Fort-le Normant.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France.

DE LAURÉS.

EN AGÉNOIS.

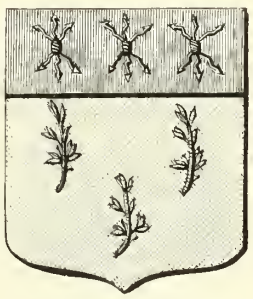

D'Or, à trois Branches de Laurier de Sinople en pal, poſées deux & une, & un Chef de Gueules, chargé de trois Foudres d'Argent.

Les filiations de cette Famille, juſtifiées devant le Juge d'Armes de France, ſoit en original ou par expéditions délivrées ſur les minuttes, en forme autentique, ſoit par l'Ordonnance de maintenue de Nobleſſe rendue le 20 Septembre 1715 par M. de Lamoignon, Intendant en Guyenne, en faveur de Noble Geoffroy de Laurés-de la Devéze, remontent à

PREMIER DEGRÉ.

Béraud de Laurés, Conſeiller au Parlement de Pau, lequel eut de ſon mariage avec Demoiſelle Jeanne de Fousseries deux enfans, ſçavoir

2. Hélie de Laurés, qui ſuit.

&

2. Jeanne de Laurés, Dame de Malian en Béarn, mariée avant le 29 Juin 1602 avec Daniel Bourgade ou de la Bourgade, Miniſtre de la Parole de Dieu en l'Egliſe de Maiſſac.

II. DEGRÉ.

Hélie de Laurés, né à Pau en Béarn, eſt qualifié *Noble* & *Capitaine* dans le contrat de ſon mariage accordé le 27^{bre} 1590 avec D^{lle}. Catherine Plombin, fille de Maître Jean Plombin, Bachelier en Droit, Juge Royal de la Ville de Montjoy en Agénois, & de D^{lle}. Antoinette de Nicolas. Il eſt dit dans cet acte, que les Parties faiſoient alors profeſſion de la Religion Prétendue Réformée. Hélie de Laurés fit ſon teſtament le 7 Août 1643; ſa femme vivoit encore alors. De leur mariage naquirent

3. Noble Jean de Laurés.
3. Noble Geoffroy de Laurés.
3. Noble Hélie de Laurés.
3. Noble Marc de Laurés qui continue la deſcendance.
3. Ysabeau de Laurés.
3. Marie de Laurés.

&

3. Anne de Laurés.

III. DEGRÉ.

Noble Marc de Laurés, Sieur d'Arnaudet, né le 5 Septembre 1604, épouſa par contrat du 27 Octobre 1645 Demoiſelle Suzanne de Belcastel, fille de Noble Jean de Belcaſtel, Seigneur d'Eſcairac, & de Demoiſelle Marguerite de Mauléon, & mourut avant le 8 Juin 1687, jour du teſtament de ſa veuve, par lequel elle voulut être enterrée auprès de lui dans l'Egliſe de Montjoy. Ils eurent de leur mariage quatre enfans dont on va parler.

4. Jean de Laurés continue la filiation.
4. Geoffroy de Laurés, Ecuyer, Sieur de la Devéze, Capitaine de Cavallerie dans le Régiment du Tronc, né le 9 Août 1652, fut maintenu dans les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, & dans les priviléges & éxemptions attribuées aux Gentilshommes du Royaume, par Ordonnance rendue le 20 7^bre^. 1715 par M. de Lamoignon, Intendant en Guyenne.
4. Ysabeau de Laurés.
4. Marie de Laurés.

IV. DEGRÉ.

Jean de Laurés, Ecuyer, Sieur de la Chapelle, né le dernier Janvier 1647, épouſa par contrat du 5 Mai 1681, Demoiſelle Marie de Raffin, fille de M^r^. M^e^. Imbert de Raffin, Sieur de Dorny, Avocat en la Cour, & de Demoiſelle Yſabeau de Lion-de Gasques; fit une ceſſion le 30 Septembre 1720 conjointement avec Geoffroy & Yſabeau de Laurés ſes frere & ſœur, & Noble Jean de Laurés, Sieur de Truffal ſon couſin germain, à Noble Guillaume de Laurés, Ecuyer, de tous les biens qui leur pouvoient appartenir de l'hérédité de D^lle^. Jeanne de Raffin leur couſine germaine, & eut de ſon mariage 3 enfans ci-après.

5. Guillaume de Laurés va ſuivre.
5. Jean de Laurés, Docteur en Théologie, Grand Vicaire de l'Abbaye de S^t^. Maurin, Prêtre & Curé de Montjoy.
5. Noble Marc de Laurés, Ecuyer, Lieutenant au Régiment de Cavalerie de Villars.

V. DEGRÉ.

Guillaume de Laurés, Ecuyer, né le 27 Janvier 1692, fut marié par contrat du 25 Novembre 1727, en préſence de Noble Pierre de Laurés, Ecuyer, ſon couſin, avec D^lle^. Marie de Loches, fille de David de Loches, Avocat en la Cour, & de D^lle^. Suzanne Chaudirat, ſœur d'Eléazar Chaudirat, Ch^er^. de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^. Louis. Il a eu de cette alliance les trois enfans qui ſuivent.

1. Noble Marc de Laurés, né le 28 Janvier 1730.
2. Noble Jean-Baptiste de Laurés, né le 19 Mai 1731, & baptiſé le 22 du même mois, en préſence de Noble Jean-Louis de Laurés, Curé de Ventenac.
3. Noble Marc de Laurés, né le 27 Mars 1733.

Vû & vérifié par Nous, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE LISLE,

ANCIENNEMENT DE LYLE (DE LYLA)

Seigneurs de Taulane, de Callian, &c.

EN PROVENCE,

ORIGINAIRES DU ROYAUME D'ÉCOSSE.

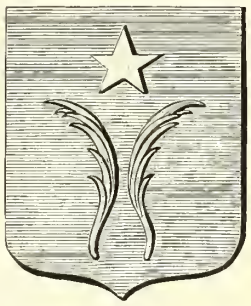

D'Azur, à deux Palmes d'Or adoſſées, poſées en pal, & ſurmontées d'une Etoile auſſi d'Or.

LES Seigneurs de Taulane, de Callian, & de S^t. Martin d'Allignoſc, tous du ſurnom DE LISLE, anciennement DE LYLE, ont produit devant le Juge d'Armes de France, les Titres qui établiſſent inconteſtablement leur ancienne Extraction militaire, & que Guillaume de Lyle leur Auteur commun, originaire de la Ville de Glaſco dans l'Ecoſſe méridionale, paſſa en France au Service du Roi Charles VII, & s'établit enſuite en Provence, où ſa poſtérité a toujours exiſté. Cette origine Ecoſſoiſe a donné lieu à pluſieurs recherches ſur les ancêtres de ce Guillaume de Lyle; mais comme elles n'ont d'autorité que ſur la foi des Hiſtoriens que l'on a conſultés, & que l'on s'eſt fait une loi de n'admettre que des Titres pour la preuve des Dégrés, on donnera ſeulement en note les obſervations que l'on a faites ſur ce nom de Lyle (*a*) en Écoſſe, & l'on ne commencera les Dégrés juridiquement établis en France, qu'à

(*a*) Cette Maiſon du Royaume d'Écoſſe tire ſon nom des grandes poſſeſſions que ſon premier Ancêtre avoit dans l'Iſle de Bute, ſituée à l'Oueſt de ce Royaume (1). Guillaume de Lyle en fut un des Barons, & combattit ſous le Regne de Guillaume I. contre les Anglois à la journée d'Alnewick, où il fut fait priſonnier avec ſon Roy (2).

Dans le tems que Bailleul & Brus ſe diſputoient la Couronne d'Écoſſe, la Maiſon de Lyle, parmi ſes différentes Branches, en avoit deux principales, dont l'une prit le parti de Brus, & l'autre celui de Bailleul. Le Roy Edouard dans toutes les Révolutions de ſa fortune, éprouva toujours la fidélité & l'attachement du Chevalier Allen Lyle. Pour reconnoître les ſervices qu'il lui avoit rendus, il le fit Gouverneur de l'Iſle de Bute, & Grand Chambellan d'Écoſſe (3).

Sous le Regne du Roy Jacques I. Robert Lyle, appelé le Chevalier du Chal, fut un des Seigneurs de ce Royaume qui eurent l'honneur d'accompagner ce Prince à ſon retour en Écoſſe après la longue captivité qu'il eſſuya en Angleterre en 1422, & il fut auſſi un des Otages pour la rançon du même Roy (4).

Sous le Regne du Roy Jacques II. Robert Lyle, fils aîné du précédent, fut élevé à la dignité de Pair du Royaume l'an 1458, ſous le titre de *Lord Lyle* (5). Il obtint pluſieurs Dons & Octroys de la Couronne, notam-

(1) Crawfurd dans ſon Hiſtoire des Pairies d'Ecoſſe, édit. in-fol., Edimbourg, 1716, pag. 286.
(2) Rymer Fœdera, cotté dans Crawfurd, pag. 291.
(3) Liſte des Chambellans d'Ecoſſe du Chevalier Jacques Balfour, cottée dans Crawfurd, pag. 291.
(4) Rymer Fœdera, cotté dans Crawfurd, pag. 291.
(5) Charte dans les Archives publiques, cottée ibidem, pag. 291.

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME de Lyle, (*de Lyla*,) originaire de la Ville de Glaſco *ou* Glaoſquow en Ecoſſe, qualifié *Généreux Ecuyer, Archer du Corps du Roy*, (*a*) dans le Contrat de mariage de ſon fils qui ſuit; il ne vivoit plus alors.

II. DEGRÉ.

HONORÉ de Lyle (*de Lyla*,) Ecuyer, auſſi Archer du Corps du Roy, épouſa par Contrat paſſé dans la Ville de Graſſe le 30 Janvier 1497 (*b*) Noble Andrivette DE BONIFACE, fille de Noble & Egrege Homme Albert de Boniface (*c*). A ſon retour de l'expédition que le Roy Charles VIII. fit en Italie, dans laquelle ce Prince avoit avec lui 300 Archers de ſa Garde qui le ſervirent bien à la Bataille de Fornoue (*d*) l'an 1495, il quitta le Service à l'occaſion de cette alliance, de laquelle il eut

III. DEGRÉ.

JEAN de Lyle, (*de Lyla*,) Ecuyer, marié par Contrat du 20 Novembre (*e*) 1523, avec Noble Jeanne DE MALVANS, (*f*) fille de Noble Pierre de Malvans, de la Ville de Graſſe, & laquelle mourut avant le 11 Février 1555, datte du Contrat de mariage (*g*) de ſon fils

IV. DEGRÉ.

GUILLAUME de Lile *écrit auſſi* de Liſle, Ecuyer, Seigneur de Taulane, accordé avec Noble Demoiſelle Eléonore DE BLANCARD, fille de Noble Pierre de

ment celui du Château Royal de Renfrew avec ſes Vergers & Prairies (1).

Robert Lyle, fils de ce premier Lord, fut un des Seigneurs les plus illuſtres de ſon païs : il eut part à toutes les affaires publiques ſous le Regne du Roy Jacques III, ſurtout depuis l'an 1472 juſqu'à la mort de ce Prince : il joua auſſi un rôle principal et brillant pendant les premieres années du Regne du Roy Jacques IV (2). Son petit-fils Jean Lord Lyle perdit ſon pere étant encore fort jeune. Le Roy Jacques IV. chargea de ſa Tutelle l'Evêque de Glaſco. Il fut un des Pairs de ce Royaume qui, à la mort du Roy Jacques V, ſoutinrent les intérêts de la Reine Marie ſa fille qui étoit encore dans l'enfance. Cette branche des Pairs finit en la perſonne du fils de celui-ci (3). Elle portoit pour Armes d'*Azur à la Bande d'or, accompagnée de ſix Croix recroiſettées de même, poſées en orle, & chargée d'une Frette de gueules*, (4) que les trois Branches de ce nom qui ſubſiſtent en Provence, portent à leurs Bannieres de toute ancienneté : elles ont auſſi mêmes ſupports, Cymier et Cry de Guerre.

(*a*) Ce fut Charles VII. qui créa la Compagnie des Archers du Corps. Honſton (5) dit que les Gardes Écoſſois n'étoient reçus dans cette Compagnie qu'avec un Certificat de leur Roy, faiſant foi & démonſtration de leur qualité, mœurs & prud'hommie. Ce n'eſt que ſous François I. qu'il s'y eſt gliſſé des François (6).

(*b*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1757.

(*c*) Il y avoit long-tems que cette Branche des Boniface étoit établie à Graſſe, puiſque Louis Boniface fut député de cette Ville aux États de Provence tenus en 1390 : & à cette occaſion Noſtradamus dans ſon Hiſtoire de Provence, pag. 503 et 504, remarque que parmi les Députés du Tiers-État pluſieurs étoient Gentilshommes, comme les Martins, Boniſaces, Amalrics, Gérentes, &c.

(*d*) Hiſtoire de Provence de Noſtradamus, pag. 718.

(*e*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1757.

(*f*) La Famille de Malvans qui eſt à préſent éteinte avoit fleuri du tems du Comte de Provence Bérenguier II. Pierre de Malvans eſt dans le nombre des Gentilshommes qui ſe déclarerent pour ce Prince contre la Princeſſe Eſtienette de Baulx. Les Armes de cette Famille ſont *de Gueules à trois Coquilles d'argent*. Voyez l'Hiſtoire de Provence par Noſtradamus, pag. 125, & 883.

(*g*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1757.

(1) Charte au pouvoir du Docteur Roſs, cottée dans Crawfurd, pag. 291.
(2) Charte dans les Archives publiques & pluſieurs autres Chartes, cottées, ibidem, pag. 292.
(3) Crawfurd, pag. 292.
(4) Crawfurd, pag. 293.
(5) Hiſtoire de la Milice Françoiſe, par le P. Daniel Jéſuite, Tom. II. Edit. in-4. d'Amſterdam, 1724, pag. 127.
(6) Ibidem, pag. 92.

Blancard, Ecuyer, & de Noble Marguerite DE CHABAUD, auſſi habitans de la Ville de Graſſe. Il eſt qualifié dans un Acte du 6 Février (*a*) 1589, *Sieur de Taulane*, Terre qu'il avoit acquiſe le 11 Novembre (*b*) 1588 de Magnifique, Haut & Puiſſant Seigneur Antoine de Caſtellane, Seigneur de Salernes, & pour laquelle le Roy lui fit don des Droits de Lods, en récompenſe de ſes Services, & pour avoir payé quatre mille écus de rançon lorſqu'il fut fait priſonnier des Ennemis de Sa Majeſté, ainſi qu'il eſt porté par les Lettres-Patentes qui lui en furent expédiées le 20 Décembre 1600. Il étoit encore vivant le 19 Novembre (*c*) 1618, étant alors âgé d'environ 80 ans, & eut de ſon mariage,

5. PIERRE de Liſle qui ſuit,
&
5. JEAN de Liſle, auteur de la ſeconde Branche.

V. DEGRÉ.

PIERRE de Liſle, Seigneur de Taulane, épouſa par Contrat du premier May (*d*) 1605, Demoiſelle Sibille DE CHAILAN, fille de Paul de Chailan, Seigneur de Moriés, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Provence, & de Demoiſelle Jaumette D'ETIENNE; fit ſon Teſtament le 23 May (*e*) 1637, & mourut avant le 3 Décembre (*f*) 1638. Il eut de ſon mariage,

VI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Liſle, Seigneur de Taulane & du Bourguet, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Courbons, par commiſſion du 15 Juin (*g*) 1635, maintenu dans ſa Nobleſſe avec Antoine & Claude de Liſle, ſes couſins, le 5 Avril (*h*) 1669, & marié par Contrat du 3 Décembre (*i*) 1638, avec Demoiſelle Jeanne D'EMERIC, fille de Georges d'Emeric, Seigneur de Sartoux & de Salagrifon, & de Demoiſelle Marie DE DOLE; il eut de cette alliance

7. FRANÇOIS de Liſle qui ſuit,
&
7. JEANNE de Liſle, mariée par Contrat du 7 Octobre (*k*) 1668, avec Aléxandre de GRASSE, Seigneur & Baron de Mouans & de Sartoux.

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Liſle, Seigneur de Taulane, du Bourguet & de Garron, épouſa par Contrat poſt-nuptial du 8 Avril (*l*) 1678, Demoiſelle Suſon DE GRASSE, fille d'Honoré de Graſſe, Seigneur de Canaux & des Valettes, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & de Demoiſelle Marguerite DE FLOTTE

(*a*) Original.
(*b*) (*c*) (*d*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.
(*e*) Prouvé par l'Acte ſuivant.
(*f*) Expédition délivrée ſur l'Original, et légaliſée en 1759.
(*g*) (*h*) État de la Provence dans ſa Nobleſſe, pag. 388.
(*i*) (*k*) (*l*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.

d'Agoult, & ce mariage fut célébré en l'Egliſe Paroiſſiale de Graſſe. Son Teſtament en datte du 2 Avril (*a*) 1713, porte qu'il vouloit être inhumé dans la Cathédrale de Graſſe. De ſon mariage nâquirent,

8. Joseph de Liſle, ci-après.
8. Antoine de Liſle, Capitaine au Régiment de Robecq, Infanterie, par commiſſion du 15 Octobre (*b*) 1702, tué à la Bataille d'Hochſtet.
8. Charles de Liſle, Lieutenant dans le Régiment de Bourgogne Infanterie, mort le 28 Juillet 1703 à Mantouë, où il étoit avec ſon Régiment, ainſi que le porte le Certificat du Marquis de Dreux, Colonel dudit Régiment, datté du 20 Octobre (*c*) 1703.

&

8. Anne-Françoise de Liſle, mariée à Jean-Baptiſte de Grasse, Seigneur & Baron de Mouans, &c.

VIII. DEGRÉ.

Joseph de Liſle, (dont le nom eſt ortographié *de Lyle* dans pluſieurs Actes) Seigneur de Taulane & de Garron, Coſeigneur du Bourguet & de Séranon, épouſa par Contrat du 4 Janvier (*d*) 1709, Demoiſelle Suſanne de Grasse, fille d'Aléxandre de Graſſe, Seigneur & Baron de Mouans, &c. & de Demoiſelle Jeanne de Lisle; il fit ſon Teſtament le 30 Août (*e*) 1748, par lequel il déſigna ſa Sépulture en l'Egliſe Cathédrale de Graſſe, dans le Caveau de ſes Prédéceſſeurs, & mourut âgé de 80 ans le 22 Janvier (*f*) 1759. Les enfans qui naquirent de ſon mariage ſont,

9. Louis-Auguste de Liſle qui ſuit.
9. Jeanne-Marie de Liſle,
&
9. Claire de Liſle,

} vivantes encore ſans alliance.

IX. DEGRÉ.

Louis--Auguste de Liſle, (dont le nom eſt auſſi ortographié *de Lyle* dans pluſieurs Actes) Seigneur de Taulane & de Garron, Coſeigneur du Bourguet & de Séranon, Capitaine des Vaiſſeaux du Roy & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, fut marié par Contrat du 9 Août (*g*) 1746, avec Demoiſelle Roſſoline de Grasse, fille de Jean-Baptiſte de Graſſe, Seigneur & Baron de Mouans, &c. Gouverneur pour le Roi de la Ville de S^t. Paul de Vence, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, & de Dame Anne-Françoiſe de Lisle. De ce mariage ſont iſſus,

10. Louis de Liſle, né en 1747 & mort en 1755.

&

10. Anne-Marie de Liſle, née en 1749 & morte en 1756, quelques mois après ſa mere.

(*a*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.
(*b*) (*c*) Copie collationnée ſur l'Original vers l'an 1710 par un Sécretaire du Roy.
(*d*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1758.
(*e*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.
(*f*) Extrait mortuaire délivré en forme.
(*g*) Original.

SECONDE BRANCHE.

V. DEGRÉ.

Jean de Liſle, dont le nom eſt ortografié *de Lyle* dans pluſieurs Actes, (& ſecond fils de Guillaume de Liſle, Auteur du IV^e^. Dégré de cette Généalogie, & de Demoiſelle Eléonore de Blancard,) fut marié deux fois; la premiére par Contrat du 14 Avril (*a*) 1625, avec Demoiſelle Honorade Niel, fille de Jean-Antoine Niel & de Demoiſelle Catherine Isnard; & la ſeconde, par autre Contrat du 23 Avril (*b*) 1634, avec Demoiſelle Honorade Grassy, fille de Jean-Louis Graſſy, & de Demoiſelle Jeanne d'Arbaud. Guillaume de Liſle ſon pere lui avoit fait une Donation le 19 Novembre (*c*) 1618, afin de lui donner moyen de s'entretenir honorablement, *ſelon ſa qualité & rang de leur Maiſon.* Jean de Liſle ne vivoit plus lors du mariage de Claude de Liſle, ſon ſecond fils, qu'il avoit eu du premier Lit, ainſi qu'Antoine de Liſle, ci-après.

6. Antoine de Liſle, continue la deſcendance.
6. Claude de Liſle, eſt Auteur de la troiſiéme Branche.

VI. DEGRÉ.

Antoine de Liſle, Ecuyer, Seigneur de Callian, épouſa par Contrat poſt-nuptial du 22 Septembre (*d*) 1679, Demoiſelle Gabrielle de Raphélis, fille de Noble Pierre de Raphélis, Seigneur de Callian, & de Demoiſelle Claude de Coriolis-d'Espinouse. De ce mariage qui avoit été célébré le 2 Août précédent, ſont iſſus,

7. Honoré de Liſle, ci-après.
7. Elisabeth de Liſle, Religieuſe au Monaſtére de la Viſitation de la Ville de Graſſe, morte en 1755.
7. Françoise de Liſle-de Callian, mariée deux fois; la premiére à Céſar de Lombard, Seigneur d'Amirat, & la ſeconde le 2 Juillet (*e*) 1726, avec Aléxandre de Pontevès-de Bargeme.
7. Catherine de Liſle, Religieuſe au ſecond Monaſtére de la Viſitation à Marſeille, morte le 8 Avril 1758.

&

7. Marthe de Liſle reſtée ſans alliance.

VII. DEGRÉ.

Honoré de Liſle, Seigneur de Callian, de Roquebrune, de Villepey & de Paleiſon, né le 11 Novembre 1680, fut marié deux fois; la premiére le 14 May (*f*) 1711, avec Demoiſelle Claire de Lombard, fille de Jean-Henry de Lombard, Seigneur de Gourdon & de Courmes, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident au Sénat de Nice, &c. & de Demoiſelle Anne de Niel; & la ſeconde le 13 Septembre (*g*) 1713, avec Demoiſelle Claire d'Attenoux, fille de Joſeph-Ignace d'Attenoux, Seigneur de Roquebrune, de Paleiſon

(*a*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.
(*b*) Original. (*c*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.
(*d*) Original.
(*e*) (*f*) (*g*) Expédition délivrée ſur l'Original, & légaliſée en 1759.

& de Villepey, & de Demoiſelle Anne DE ROBERT - D'ESCRAGNOLLE. Du ſecond Lit ſont iſſus,

8. JOSEPH-IGNACE de Liſle, ci-après.
8. FRANÇOIS-VINCENT de Liſle, Lieutenant au Régiment de Flandres, Infanterie, par Lettre du 26 Octobre (*a*) 1734 & mort en 1738.
8. JEAN - BAPTISTE de Liſle-de Callian, Prêtre, Docteur en Théologie & Chanoine de l'Egliſe Métropolitaine d'Aix en Provence, né le 24 Juin 1721.
8. LÉOPOLD de Liſle, né le 22 Septembre 1722, & mort le 12 Octobre de la même année.
8. ANTOINE-ALÉXANDRE de Liſle, né le 28 Mars 1729, & mort en 1739.
8. ELISABETH de Liſle, Religieuſe au Monaſtére de la Viſitation à Graſſe, née le 20 May 1718.
8. ANNE de Liſle, Religieuſe au ſecond Monaſtére de la Viſitation à Marſeille, née le 17 Avril 1724.

&

8. MARIE-FRANÇOISE de Liſle, mariée par Contrat du 19 Août (*b*) 1749 à *Dom* Joſeph FERRER, *Chevalier, Marquis,* Premier Exempt de la Compagnie des Gardes du Corps de S. A. R. Dom Philippe, Infant d'Eſpagne, fils de *Dom* Georges Ferrer, *Chevalier*, *Marquis*, Major Général des Dragons d'Eſpagne, & de Dame Marie-Marthe DE COMMINGE, *Marquiſe* de Ferrer, de la Ville de Monzon, au Royaume d'Arragon, Diocèſe de Lérida en Catalogne. Le mariage avoit été célébré la veille dans la Ville de Graſſe.

VIII. DEGRÉ.

JOSEPH-IGNACE de Liſle, Seigneur de Callian, Capitaine des Vaiſſeaux du Roy, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, né en 1714, épouſa le 3 May (*c*) 1746, Demoiſelle Claire-Françoiſe DE PALLAS, fille de Céſar de Pallas, Capitaine des Vaiſſeaux de Sa Majeſté, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, & de Dame Françoiſe DE MARTELLY, de la Ville de Toulon. De ce mariage ſont iſſues 2 filles, ſavoir,

9. CLAIRE - JOSÉPHINE de Liſle, née le 18 Mars 1747, & morte le 21 Avril de la même année.

&

9. MARIE - MARTHE - MAXIME de Liſle, née le 29 Septembre 1749 & morte le 21 Avril 1750.

TROISIÉME BRANCHE.

VI. DEGRÉ.

CLAUDE de Liſle, (ſecond fils de Jean de Liſle, auteur de la ſeconde Branche, & d'Honorade Niel,) eſt qualifié *Ecuyer, de la Ville de Graſſe* dans le Contrat de ſon mariage accordé le 15 Décembre (*d*) 1658, avec Demoiſelle Douce DE LISLE, fille de Jean de Liſle, Ecuyer, & de Demoiſelle Honorée DE BOURG de la Ville de Marſeille. Son Teſtament du 13 Avril (*e*) 1700, porte qu'il vouloit être enterré dans la Tombe qu'il avoit acquiſe dans

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Original.

dans l'Egliſe des R. P. Prêcheurs de la Ville de Marſeille; Dans cet Acte il déclare avoir eu pour enfans,

7. Antoine de Liſle, Religieux de l'Ordre des Chartreux.
7. Balthazar de Liſle, Religieux de l'Ordre de S^t. Antoine.
7. Jean de Liſle, Prêtre de l'Oratoire, mort à Graſſe le 25 Février (*a*) 1743.
7. Joseph de Liſle qui ſuit.

&

7. Claire de Liſle, Religieuſe dans le ſecond Monaſtére de la Viſitation à Marſeille, morte.

VII. DEGRÉ.

Joseph de Liſle, Ecuyer, épouſa par Contrat du 23 Novembre (*b*) 1709, paſſé en préſence de Gaſpard de Liſle, Prieur & Seigneur de Chandol, & de Louis de Liſle, ancien Capitaine au Bataillon Colonel du Régiment de Normandie, ſes Oncles maternels, Demoiſelle Anne-Roſe de Bayon, fille d'Etienne de Bayon & de Demoiſelle Madelaine de Martin, de la Ville de Marſeille. De ce mariage eſt iſſu le 23 Août (*c*) 1710,

VIII. DEGRÉ.

Jean-Gaspard de Liſle, Ecuyer, Seigneur de S^t. Martin d'Allignoſc, lequel après avoir ſervi dans les Mouſquetaires depuis le 11 Juin 1729 juſques au premier Mars 1736, épouſa par Contrat du 16 May (*d*) 1743, Demoiſelle Françoiſe Chaudon, fille d'Honoré Chaudon, Seigneur de S^t. Martin d'Allignoſc & de Demoiſelle Marthe Chais; ce Mariage avoit été célébré le 25 Février précédent dans l'Egliſe de Saint Martin d'Allignoſc, & les enfans qui en ſont iſſus, ſont

IX. DEGRÉ.

1. Joseph-André de Liſle, né le 15 Novembre 1743.
2. Jean-Gaspard-Henry de Liſle, Ecuyer.
3. Honoré-Boniface-Raimond de Liſle, Ecuyer.
4. Thérése de Liſle.

&

5. Françoise-Gabrielle-Honorée de Liſle.

(*a*) Prouvé par un Acte original du 5 Mars ſuivant.
(*b*) Original.
(*c*) Extrait Baptiſtére délivré en forme.
(*d*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

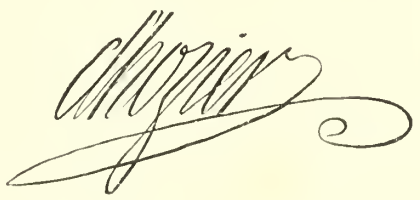

DE LA LOËRE,

EN *BOURBONNOIS & A PARIS.*

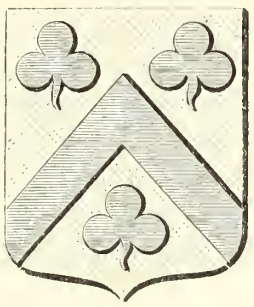

D'Or, à un Chevron d'Azur, accompagné de trois Treffles de même, deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

CETTE Famille a été traitée en détail dans la premiere partie du troiſiéme Regiſtre de la Nobleſſe du Royaume, imprimé en 1752, ſous le Titre d'Armorial Général, mais faute de Titres qui ayent fait connoître une Branche qui doit être placée la ſeconde, & qui renvoye à la troiſiéme celle des Sieurs de Monſivry. Cette ſeconde Branche vient de juſtifier ſa deſcendance depuis le ſeptiéme Degré formé ſous le nom de François de la Loëre, Ecuyer, Sieur de la Breteſche, qui de ſon mariage eut pour ſecond fils Gilles de la Loëre, qui ſuit, & pour troiſiéme fils Bernard de la Loëre, Sieur de Monſivry, dont la Veuve obtint le premier Septembre 1720, un Arrêt du Conſeil d'Etat, qui maintint ſes enfans dans leur Nobleſſe d'extraction.

VIII. DEGRÉ.

GILLES de la Loëre, Écuyer, Avocat au Parlement, épouſa par Contrat du 10 Septembre (*a*) 1687, en préſence d'Antoine & Bernard de la Loëre ſes fréres, & de Demoiſelle Eliſabeth de la Loëre ſa ſœur, Demoiſelle Louiſe-Marthe POPULUS, fille de Jacques Populus, Conſeiller Secretaire des Commandemens, & Tréſorier de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Condé, & de Demoiſelle Marie PROTHAIS ſa femme, & de ce mariage eut entr'autres enfans :

9. ANDRÉ-FRANÇOIS de la Loëre ci-après.
9. LOUIS-AUGUSTE de la Loëre, Ecuyer, né jumeau le 6 Septembre (*b*) 1697.
9. BARTHELEMY-GILLES de la Loëre, Ecuyer, Sieur de Saint Gilles, né le 4 Août (*c*) 1704, reçû Garde du Corps du Roi dans la Compagnie de Charoſt, le 2 Juillet (*d*) 1728, pourvû du Commandement de Saint Jean d'Angely le 21 Juillet (*e*) 1746, Penſionnaire du Roi & Chevalier de l'Ordre de Saint Louis le 17 Janvier (*f*) 1750, puis Capitaine de Cavalerie par Commiſſion du premier Septembre (*g*) 1751.
9. MARIE-ELISABETH de la Loëre, née le 23 Mai (*h*) 1699; elle étoit

(*a*) Original. (*b*) (*c*) Expéditions délivrées en forme.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Original.
(*h*) Expédition délivrée en forme.

mariée avant le 16 Juillet (*a*) 1738, avec François le GUERY, Receveur général des Fermes à Troyes.

9. Marie-Louise de la Loëre, née le 30 Décembre (*b*) 1702.

&

9. Marie-Catherine de la Loëre, née le 27 Février (*c*) 1706.

IX. DEGRÉ.

André-François de la Loëre, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Notaire au Châtelet de Paris, né le 6 Septembre (*d*) 1697, fut marié par Contrat du 16 Juillet (*e*) 1738, avec Demoiſelle Marguerite-Géneviéve BAUDOUIN, fille d'Emmanuel Baudouin, Conſeiller du Roi, ancien Controlleur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, Adminiſtrateur du grand Bureau des Pauvres, & de Demoiſelle Marguerite-Geneviéve LIEUTAUD ſa femme.

Leurs enfans vivans ſont

X. DEGRÉ.

1. André-Gilles de la Loëre, Ecuyer, né le 22 Juillet (*f*) 1740.
2. Louis-Felix de la Loëre, Ecuyer, né le 6 Février (*g*) 1743.
3. Jacques-François de la Loëre, Ecuyer, né le 29 Mai (*h*) 1746.

&

4. Catherine-Genevieve de la Loëre, née le 17 Juillet (*i*) 1741.

(*a*) Original. (*b*) (*c*) (*d*) Expéditions délivrées en forme.
(*e*) Original. (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) Extraits baptiſtaires délivrés en forme.

Vû & vérifié par Nous Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

LOISSON,

Seigneurs de Guinaumont &c.

EN CHAMPAGNE ET A PARIS.

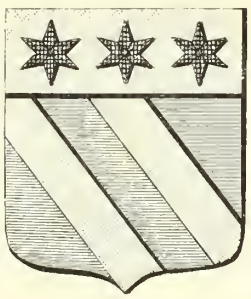

D'Azur à deux Bandes d'Or, & un Chef auſſi d'Or chargé de trois Molettes de Sable.

CETTE Famille a juſtifié ſes filiations depuis

PREMIER DEGRÉ.

CLAUDE Loiſſon Ecuyer, Conſeiller du Roy, Préſident, Tréſorier de France & Général de ſes Finances en la Généralité de Chaalons en Champagne par Proviſions du 23 Septembre 1627 dans leſquelles il eſt qualifié Conſeiller & Sécrétaire du Roy, quoiqu'il nobtint & ne fut reçû que le 7 Juillet 1628 en l'Office de Conſeiller-Notaire & Sécrétaire de Sa Majeſté, Maiſon & Couronne de France; il prêta ſerment pour cette premiére charge le 12 Avril de la même année 1628; fut reçû en cette qualité en la Chambre des Comptes le 22 Août 1630, & au Bureau des Finances le 18 Septembre ſuivant, & fut marié deux fois; la premiere, au mois de May 1613, avec Demoiſelle Anne LE JEUNE (morte en 1616), fille de Noble Homme Jean le Jeune, & de D^lle^ Marie LE MARGUENAT; & la ſeconde, vers l'an 1617, avec Demoiſelle Marguerite PAILLOT fille de Noble Perſonne Pierre Paillot demeurant à Troyes, & de Demoiſelle Jeanne HUEZ; il mourut & fut inhumé le 24 Août 1661 dans la Paroiſſe de S^t^ Nicaiſe de Chaalons.

Premier Lit.

2. CLAUDE Loiſſon continue la deſcendance.

Second Lit.

2. JEANNE Loiſſon fut mariée par contrat 28 du Janvier 1641 avec Jean DE PINTEVILLE Ecuyer, Seigneur de Moncetz & de la Motte, Conſeiller du Roy, Tréſorier de France & Général de ſes Finances à Chaalons.

II. DEGRÉ.

Claude Loiſſon Ecuyer, Seigneur de Breuvery, de Guinaumont & de Marſon en partie, né vers l'an 1615, fut nommé le 1^er^. Mars 1639 Conſeiller du Roy, Préſident aux Bailliage & Siége Préſidial de Chaalons, & reçû dans cette charge le 29 Août ſuivant; il en prenoit la qualité ſous le titre de *Conſeiller du Roy, Préſident, Lieutenant Général & Commiſſaire Examinateur du Bailliage & Siége Préſidial de Chaalons* ainſi que celle de *Noble & Prudent Homme* lorſqu'il épouſa par contrat du 28 Août 1640 D^lle^. Claude Hennequin fille de Noble Homme Pierre Hennequin, & de D^lle^. Louiſe Godet : en faveur de ce mariage, la mere de ladite future lui donna en dot la ſomme de 50000 livres, moyennant quoi les biens des ſucceſſions des pere & ayeul paternel de ladite Demoiſelle Hennequin appartiendroient à ladite Dame ſa mere, ce qui fut accordé entre les parties *nonobſtant leur nobleſſe*; ledit Claude Loiſſon fut nommé Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Etat & Privé par lettres du 27 Septembre 1647 dans leſquelles Sa Majeſté dit que c'étoit en conſéquence *de la connoiſſance qu'il avoit acquiſe des affaires de l'Etat*, & en prêta ſerment au Conſeil du Roy entre les mains du Chancelier Séguier le 4 Juillet 1648; obtint le 15 Février 1668 une Ordonnance de M. de Caumartin Intendant de Champagne, par laquelle il fut déchargé de l'aſſignation qui lui avoit été donnée à la pourſuite du Commis par le Roy à la recherche des uſurpateurs du titre de nobleſſe, & le 22 Mars 1672 des lettres d'honneur pour la charge de Conſeiller, Préſident au Préſidial, & Lieutenant Général au Bailliage & Siége Préſidial de Chaalons que ſon pere lui avoit donné en faveur de ſon mariage, & qu'il éxerça juſqu'au mois de Juin 1678 ſuivant une requête qu'il préſenta vers le même temps au Conſeil pour être maintenu dans ſa nobleſſe : De ſon mariage il eut pour enfans

3. Louis Loiſſon qui ſuit.

&

3. Marguerite Loiſſon mariée par contrat du 11 Février 1673 avec André Lallemant Ecuyer, Seigneur de Farémont, Conſeiller du Roy, Tréſorier de France, Général de ſes Finances & Grand Voyer en la Généralité de Champagne.

III. DEGRÉ.

Louis Loiſſon Ecuyer, Seigneur de Guinaumont, de Bleſme, de Breuvery, &c. fut tenu ſur les fonts de baptême le 17 Novembre 1653 par le feu Roy Louis XIV; il fut nommé le 21 May 1682 Conſeiller du Roy, Préſident au Bailliage & Siége Préſidial de Chaalons, & en prenoit la qualité ainſi que celle de *Meſſire* & *Chevalier,* lorſqu'il épouſa par contrat du 13 Décembre ſuivant Demoiſelle Catherine-Françoiſe Langault Dame de Bleſme, (dont ſon pere lui fit don en faveur de ce mariage) fille de *Meſſire* Pierre Langault qualifié auſſi Chevalier, Seigneur de Marſon, de Bignicourt, de Bleſme, de Baſſus, de Baſſuet, de Juſſecourt, de Hie-le Maurup, de Vitry en Pertois, &c. Conſeiller du Roy, Tréſorier de France & Général de ſes Finances en Champagne, Gouverneur pour Sa Majeſté des Ville, Château & Prévôté de Vaſſy, & de Dame Catherine Hersant; il fut reçû le 27 Mars 1686 dans la Charge de Grand Prevôt de la Maréchauſ-

ſée de la Province de Champagne, & mourut le 3 Mars 1695, ayant eu de ſon mariage,

IV. DEGRÉ.

Pierre-Louis Loiſſon, qualifié Chevalier, Seigneur de Guinaumont, de Marſon, de Mairy, de Breuvery & de Bayarne, &c. né le 10 Septembre 1683; il obtint après la mort de ſon pére la Charge de Grand Prevôt de la Maréchauſſée de la Province de Champagne, que le Roi par une faveur particuliére lui conſerva pendant neuf à dix ans; & quoiqu'il ne fût âgé que de vingt-un ans & dix mois, Sa Majeſté lui accorda des Lettres de diſpenſe d'âge pour pouvoir poſſéder cette Charge qu'il éxerça juſqu'au 16 Décembre 1731, qu'il mourut. De ſon mariage accordé par Articles ſous ſeings privés, des 14 & 19 Novembre 1723, (reconnus le 22 du même mois) avec Demoiſelle Nicolle le Leu, fille de Nicolas le Leu, Ecuyer, Seigneur d'Aubilly, de Thoiſy, du Bailly, de Hourges & de Cernay-des Chevaliers, Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, Receveur des Tailles à Rheims, & de Dame Marie le Large, il a eu un fils unique nommé,

V. DEGRÉ.

Claude-Marie-Louis Loiſſon-de Guinaumont, qualifié Chevalier, Seigneur de Mairy, de Bayarne, &c., né le 9 Août 1726, & pourvû le 16 Juin 1752, d'un Office de Conſeiller du Roi, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Paris, dans lequel il fut reçû le 1er. Juillet ſuivant.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE LORGERIL,

Seigneur de Lorgeril, du Chalonge, de Trébedan, &c.

EN BRETAGNE.

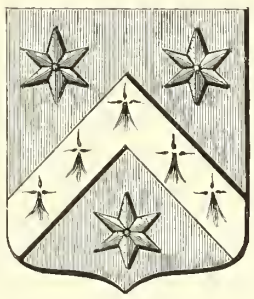

De Gueules, à un Chevron d'Argent, chargé de cinq Mouchetures d'Hermine de Sable, & accompagné de trois Molettes d'Eperon d'Or, poſées deux en chef & une en pointe.

LA Maiſon de LORGERIL peut paſſer, ſans contredit, pour l'une des plus anciennes de la Province de Bretagne; la Branche aînée des anciens Seigneurs de ce nom, fondue dans l'illuſtre Maiſon de Rohan, a donné naiſſance à une autre Branche, établie de tous temps dans la Ville de Jugon, où cette ancienne Maiſon de Lorgeril poſſédoit la Terre de ſon nom & d'autres héritages; de plus, cette même Branche qui donne lieu à cet article, eſt de temps immémorial en poſſeſſion des mêmes Armes que celles des anciens Seigneurs de ce nom, ainſi qu'il eſt juſtifié par pluſieurs Monumens publics, ce qui prouve aſſez que Guillaume de Lorgeril, Auteur du premier Degré connu de cette Branche, étoit iſſu d'un cadet de l'ancienne Maiſon de Lorgeril; on détaillera d'abord les filiations de ces anciens Seigneurs, après quoi on établira celles de la Branche éxiſtante.

OLIVIER de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, vivant en 1311, (*a*) reçut un Aveu (*b*) du Sire d'Acigné, Seigneur de Forges, pour des héritages qu'il tenoit de lui dans la Paroiſſe de S^t. Geou, comme Juveigneur d'aîné, à cauſe de ſa femme. Il eut pour fils (*c*),

GUILLAUME de Lorgeril, Chevalier, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, mort en 1357 (*d*), pere (*e*) d'

OLIVIER de Lorgeril, Chevalier, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, qui ne paroît pas devoir être diſtingué d'un *Olivier, Sire de Lorgeril, Ecuyer* (*f*), l'un de ceux qui ratifiérent à Dinan le 25 Avril 1381 le Traité fait le 10 Avril 1380, entre le Roi Charles VI. & le Duc de Bretagne. Il eut pour fils (*g*)

GUILLAUME de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, qui épouſa (*h*) Jeanne DE COETQUEN, fille aînée de Jean, Sire de Coetquen & de Marguerite DE ROUGÉ. Il mourut en 1394 (*i*) & ſa veuve en 1409

(*a*) Généalogie manuſcrite de cette Maiſon, communiquée au mois de May 1721, par feu M. Clairambault, Généalogiſte des Ordres du Roy, à feu M. d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France; celle qu'a dreſſée M. du Fourny eſt éxactement conforme à celle-ci pour les filiations & les alliances.

(*b*) Manuſcrits de feu M^re. Charles d'Hozier ſur cette Maiſon. (*c*) (*d*) (*e*) Voyez la Notte *a* de cette page.

(*f*) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707.

(*g*) (*h*) (*i*) Voyez la Notte *a* de cette page.

(*a*); elle avoit épouſée en ſeconde nôces Guillaume DU TAIL (*b*); & de ſon premier mariage avec Guillaume de Logeril, elle eut pour fils (*c*)

OLIVIER de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, qui peut bien être *le Sire de l'Orgeril*, qui fut l'un des premiers Capitaines de gens de Guerre (*d*), mandés par le Duc de Bretagne en 1453, pour réſiſter aux Anglois qui avoient fait une deſcente à Crozon : De l'alliance que cet Olivier de Lorgeril contracta (*e*) avec Marguerite BODIN, *fille aînée de la Maiſon du Mottey, Noble & ancienne* (*f*) au pays de Dol, il eut un fils nommé (*g*)

GUILLAUME de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, marié (*h*) avec Anne D'ESPINAY, fille de Simon, Sire d'Eſpinay, Seigneur de la Riviére, d'Eſcures & du Bois du Liers, & de Marie DE LA FRETTE *ou* DE LA FRESTE ſa premiére femme; Anne d'Eſpinay, mariée en ſeconde nôces (*i*) avec Georges DE LA CIGOGNE, & en troiſiémes, avec (*k*) Geoffroy DE FONTENAILLES, eut de ſon premier mari (*l*) *Jeanne, Marie, Aliénor,* &

SIMON de Lorgeril, Chevalier, Seigneur de Lorgeril & du Bodou, honoré du Grade de *Chevalier* (*m*) au ſiége de Montereau Faut-Yonne en 1437, & auquel Jean, Duc de Bretagne permit par Lettres donnés au Château de la Bréteſche le 21 Juillet (*) 1439, dans leſquelles il le qualifie *ſon feal Chancellier & Chambellan*, de faire tenir une Foire par an dans le Bourg de Leſcoët, au jour de la Foire S^t. Yves, au mois de May & de faire mettre & ajouter en tous temps dans les lieux où il avoit Juſtice patibulaire, *deux Pôts* (*n*) ſeulement, » en conſidération des bons, loyaux & moult notables ſervices, que luy » & ſes Prédéceſſeurs rendoit & avoient rendus aux anceſtres dudit Duc, & » qu'il eſpéroit qu'il continueroit de luy rendre & à ſa poſtérité & lignée, & » pour reconnoiſſance & partie de remunérations d'iceux. « Il comparut à la Revue & Montre généralle des Nobles & ſujets aux Armes dans l'Archidiaconé de Dinan, commencée le huit Septembre (*) 1464, par Noble & Puiſſant Jean de Coetquen, Grand-Maître d'Hôtel de Bretagne, dans l'Extrait de laquelle Montre on y lit, *Meſſire Simon de Lorgeril, a comparu en ſa Robe, & M. le Grand-Maître a dit, qu'il étoit de la Maiſon du Duc.* Dans un Livre de la Réformation de l'Evêché de S^t. Malo faite en 1444 (*), ſous le rapport de la Paroiſſe de Ploérec, fait le 6 Avril (*) 1445, eſt écrit, *l'Hoſtel de Lorgeril appartenant à Meſſire Simon de Lorgeril.* Dans un autre Livre de Réformation dudit Evêché, fait en 1513 (*), ſous le Rapport de la Paroiſſe de Trévérien, on y lit, *Meſſire Simon de Lorgeril, vivant, Seigneur du Boudo, acquit trois Maiſons.* Dans un autre Rolle de la Montre généralle des Nobles & ſujets aux Armes de l'Archiadiaconé de Dinan, Evêché de S^t. Malo de l'an 1477 (*) eſt nommé, *Meſſire Simon de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril;* & dans un compte (*o*) du Tréſorier & Receveur Général de Bretagne des années 1452 & 1453, eſt encore nommé *Meſſire Symon de l'Orgeril, Chevalier.* Il fit le voyage de Rome (*p*) par dévotion l'an 1449 & fut en grand crédit (*q*) auprès du Roy

(*a*) (*b*) (*c*) Voyez la Notte *a* de la page précédente. (*d*) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707. (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*k*) (*l*) Voyez la Notte *a* de la page précédente.

(*m*) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707.

(*n*) C'eſt-à-dire, *deux pieux* ou *pilliers*.

(*o*) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707.

(*p*) (*q*) Voyez la Notte *a* de la page précédente.

(*) Toutes les dattes déſignées dans cet article par une Étoile ſont énoncées, ſoit dans l'Arrêt des Commiſſaires de Bretagne rendu le 17 Octobre 1668 en faveur de cette Famille, ſoit dans le Procès-verbal des preuves de la Nobleſſe de Louis-François-Nicolas de Lorgeril, faites en 1721 devant feu M. d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, lors de ſa réception en qualité de Page de la grande Écurie du Roi.

Louis XI. alors Dauphin, qui le fit (*a*) l'un de ſes Maîtres d'Hôtel, Gouverneur de Villecombe & de la Boeſſiére en Dauphiné & lui donna (*b*) le revenu de ces deux Villes. Ce Monarque l'envoya en Bretagne en 1455 (*c*) avec une ſomme de 1200 Ecus d'or au coin de Savoye, pour les employer à une Fondation qui devoit être acquittée le jour de ſa naiſſance. Simon de Lorgeril avoit épouſé en premiéres nôces (*d*) Gillette DE LANVALLAY, fille de Charles de Lanvallay, Seigneur de Treſſaint & d'Iſabeau DU PARC, & après la mort de cette premiére femme, il ſe remaria (*e*) avec Gillette, Dame DU BOISJAN, veuve de Charles MADEUC, Seigneur de la Tourniolle & mourut au mois de Décembre (*f*) 1479. Il eut du premier Lit (*g*)

JEAN de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril, du Bodou, de Treſſaint & de Repentigné, lequel épouſa (*h*) Marie MADEUC, fille de Charles Madeuc, Seigneur de la Tourniolle & de Gillette DU BOISJAN, & ne vivoit plus lors du mariage d'Iſabeau de Lorgeril ſa fille; il eut (*i*) de ſon mariage 1. *Jean* de Lorgeril qui va ſuivre. 2. *Marguerite* de Lorgeril, femme (*k*) d'Ecuyer Guyon MILON, Seigneur de la Villemorel. 3. *Jeanne* de Lorgeril, mariée à Jean (*l*) LE FORESTIER, Seigneur de la Villegourio. 4. *Iſabeau* de Lorgeril, laquelle épouſa par Contrat (*m*) du 26 Juillet 1473, Noble Jean de S^t. PERN, Ecuyer, Seigneur de Ligouyer & de Champalaune. 5. *Catherine* de Lorgeril, femme (*n*) d'Olivier HOULIER, Seigneur de la Noe-Caradeuc. 6. *Jeanne* de Lorgeril, mariée (*o*) à Charles D'IRRODOUEZ, Seigneur de la Pailleraye 7. *Gillette* de Lorgeril, laquelle épouſa (*p*) Berthelot DE LA VILLÉON, Seigneur de la Villegourio. 8. *Perrine* de Lorgeril, mariée (*q*) en 1483 avec Meſſire Guy JARRET, Chevalier, & 9. *Mauricette* de Lorgeril, femme (*r*) de Julien DE LAUNAY, Seigneur de la Salle.

Noble JEAN de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de Lorgeril, du Bodou, de Treſſaint, du Boisjan, de la Tourniolles, de la Vigne & de l'Eſtourbillonnaye, *fils aîné & héritier principal & Noble*, eſt nommé dans un Rolle de la Monſtre généralle des Nobles & ſujets aux Armes de l'Archidiaconé de Dinan, Evêché de S^t. Malo 1477 (*) & dans un Rolle de Réformation dudit Evêché de l'an 1479 (*), il y eſt cité en ces termes : *Jean de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril & de Treſſaint, a comparu en ſa Robe, a fait le ſerment & il lui a été enjoint de comparoître en l'état, tel qu'il le devoit, ſelon ſa richeſſe;* il fit un rapport le 28 Juin (*) 1480 au Receveur de la Cour de Jugon, à cauſe de pluſieurs héritages qui lui appartenoient de la ſucceſſion de Noble Homme Meſſire Simon de Lorgeril ſon ayeul, Chevalier, Seigneur de Lorgeril, dont il étoit héritier principal & Noble, une partie deſquels héritages étoit mouvante de la Cour de Jugon; & il épouſa Françoiſe DE PARTENAY, Dame de Parrigné, fille de Jean de Partenay, Seigneur de Boisbriant; il mourut de la Peſte (*s*) au mois de Septembre (*t*) 1483, & ſuivant la Généalogie citée à la Notte *a* de la premiére page, ſa femme mourut de la même maladie, & dans le même mois. Ils eurent de leur mariage,

GUYONNE de Lorgeril, *fille unique & héritiére, principale & Noble*, Dame

(*a*) (*b*) Voyez la Notte *a* de la premiére page. (*c*) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707. (*d*) (*e*) Voyez la Notte *a* de la premiére page.

(*f*) Cette datte eſt énoncée dans un Acte du 28 Juin (*) 1480. (*g*) Voyez la Notte *a* de la premiére page; de plus, dans le Contrat de mariage d'Iſabeau de Lorgeril du 26 Juillet 1473, elle ſe dit aſſiſtée de *Meſſire Simon de Lorgeril, ſon ayeul, Seigneur de Lorgeril.* (*h*) (*i*) (*k*) (*l*) Voyez la Notte *a* de la premiére page.

(*m*) Titres de S. Pern, (Manuſ. du Juge d'Armes.) (*n*) (*o*) (*p*) (*q*) (*r*) (*s*) Voyez la Notte *a* de la premiére page. (*t*) Cette datte eſt énoncée dans un Acte du 24 Décembre (*) de la même année.

de Lorgeril, de Treſſaint, de la Tourniolle, &c. laquelle étoit encore en minorité le 24 Décembre (*) 1483, date d'un Acte dans lequel Noble Jean de Partenay, Ecuyer, Seigneur de Parrigné, ſe dit ſon Tuteur; elle mourut le 22 Aouſt (*a*) 1502 & avoit été mariée (*b*) avec (*c*) Jean DE ROHAN, Seigneur de Landal & de Coiron ſur Loire, Grand-Maître de Bretagne, ſous les Reines Anne & Claude (*d*) mort le 19 Janvier (*e*) 1524.

On trouve un *l'Orgeril*, nommé (*f*) entre les Seigneurs qui étoient avec le Conneſtable du Gueſclin en 1359, & qui le ſuivirent toujours depuis dans toutes ſes Conquêtes.

Un *Michel d'Orgeril, Capitaine d'Evreux* en 1364 (*g*).

Un *Heury de l'Orgeril, Eſcuyer*, lequel ratifia (*h*) à Lamballe le 28 Avril 1381, le Traité fait le 10 Avril de l'année précédente, entre le Roy de France & le Duc de Bretagne.

Un *Jan de Lorgeril, fils de Guillaume*, compris dans le Rolle des Nobles non contribuables, de la Paroiſſe de Nôtre-Dame de Jugon, dans la Réformation de l'an 1427 (*); lequel Jean de Lorgeril ne paroît pas devoir être diſtingué d'un J. *de l'Orgeril*, nommé (*i*) parmi les Chevaliers & Ecuyers de la Châtellenie de Jugon, Evêché de S^t. Brieuc, qui prêterent ſerment de fidélité au Duc de Bretagne en 1437; & d'un autre *Jean de Lorgeril*, cité dans le Rolle des Nobles non contribuables de la Paroiſſe de Jugon, fait le 18 Octobre (*) 1438.

Un *l'Orgeril*, employé pour une Couppe d'Argent dans un compte (*k*) du Tréſorier & Receveur Général de Bretagne, commencé le 15 Aouſt 1447 & fini le 15 Juillet 1448.

Un *Jean de Lorgeril*, qui fit au Receveur de Jugon le 15 Novembre (*) 1450, un Aveu d'héritages mouvans de la Juriſdiction de Jugon, dans lequel Aveu il ſe dit *fils aîné & héritier principal de Jean de Lorgeril, mort au mois d'Avril* 1449 *& de Jeanne de Trégouat ſa veuve.*

Un *Jean de l'Orgeril*, cite dans un Compte (*l*) du Tréſorier & Receveur Général de Bretagne années 1452 & 1453.

Un *Sieur de Lorgeril, de Dinan*, nommé (*m*) parmi ceux qui aſſiſtérent aux Etats de Vannes, ſous le Duc François en 1462.

Et enfin un *Guillaume de Lorgeril*, nommé parmi les Nobles de la Ville de Jugon, dans le Rolle de la Montre tenue à S^t. Brieuc en (*) 1479 & dans ceux de 1480 & 1481 (*), où il parut en Équipage.

M. M. de Launay-du Pontcornou ont produit auſſi un Acte original du 20 Juin 1578, dans lequel eſt cité un Contrat de vente faite le 22 Janvier précédent, à Martin Chapedelaine, S^r. de Penmenguec, par Nobles gens *Jullien Hangounar* & *Françoiſe de Lorgeril* ſa femme, du Lieu, Maiſon, Manoir & Métayrie de Quéferon, ſituée en la Paroiſſe de Maroué; Plus, une Sentence de Tutelle (auſſi produite en Original,) rendue en la Cour de Lamballe le 10 Décembre 1613, par laquelle cette Cour donna à Demoiſelle Gillette de Chappedelaine, la Tutelle des enfans mineurs qu'elle avoit eus de feu Julien de

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, *Article* de la Maiſon de Rohan, vol. IV. fol. 60.

(*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*k*) (*l*) (*m*) Hiſtoire de Bretagne par Dom Lobineau, imprimée à Paris en 1707.

Launay, ſon mari, Ecuyer, du conſentement d'*Alain Poulain, Ecuyer, S^r de la Villemadeléue*, mari de *Demoiſelle Iſabeau de Lorgeril,* couſine germaine dudit feu Julien de Launay.

PREMIER DEGRÉ.

Des Seigneurs de Lorgeril, aujourd'hui éxiſtans, iſſus des anciens Seigneurs Châtelains de ce nom.

Guillaume de Lorgeril, Ecuyer, demeurant dans la Ville de Jugon (*a*), où les anciens Seigneurs de Lorgeril poſſédoient des héritages, épouſa en premiéres nôces (*b*) Demoiſelle Jeanne du Boisadam, *fille de la Maiſon du Boiſadam* (*c*), dans la Paroiſſe de Plouet, proche ladite Ville de Jugon où eſt ſituée la Maiſon & Châtellenie de Lorgeril, & en ſecondes nôces (*d*) D^lle. Mathurine de Richebois, morte avant le 30 Août (*) 1533 (*e*) & dont il n'eut point d'enfans (*f*). Il eut de ſon premier Mariage un fils qui ſuit & mourut peu de tems avant le 17 Mars (*g*) 1561, date du partage que l'on fit de ſes Biens.

II. DEGRÉ.

François de Lorgeril, Ecuyer, fut marié avec Demoiſelle Julienne Rouxel, *fille puiſnée de la Maiſon de la Jartiére* (*h*), laquelle étoit veuve avant le 13 Août (*i*) 1550 & mere de

3. Christophe de Lorgeril qui va ſuivre.

& de

3. Jeanne de Lorgeril, mariée avant le 28 Septembre (*k*) 1575 (*) avec François Garel, *écrit auſſi* Gazrel.

III. DEGRÉ.

Noble Homme Christophe de Lorgeril, Ecuyer, acquit par Acte (*l*) du 9 Février (*) 1554 une Maiſon & d'autres Héritages, aſſis dans la Ville de Jugon, où il faiſoit auſſi ſa réſidence & ne vivoit plus le 2 Septembre (*m*) 1557 (*), jour auquel Demoiſelle Guyonne Questier ſa veuve, acquit de Noble Homme François de la Motte & de Noble Homme Pierre de la Motte ſon fils, S^r. de la Marre, pluſieurs Héritages mouvans de la Seigneurie de Jugon : elle étoit fille de Joachim Queſtier, (*écrit auſſi* Quettier), Seigneur de Follideuc & de Demoiſelle Françoiſe Martel, & eut de ſon mariage 4 enfans qui ſuivent.

4. Joachim de Lorgeril continue la filiation.

(*a*) (*b*) Prouvé par l'Arrêt des Commiſſaires de Bretagne du 17 Octobre 1668, cité dans cet article.

(*c*) Voyez la Notte *i* de la page ſuivante. (*d*) Voyez la Notte *a* de cette page.

(*e*) Cet Acte fut repréſenté en original à feu M. d'Hozier, lors de la Réception de Louis-François-Nicolas de Lorgeril, en qualité de Page de la Grande Écurie du Roi.

(*f*) Voyez la Notte *a* de cette page.

(*g*) Cette datte eſt énoncée dans une Sentence rendue en la Sénéchauſſée de Dinan le 16 Mars (*) 1577.

(*h*) Voyez la Notte *i* de la page ſuivante.

(*i*) Cette date eſt énoncée dans une Sentence rendue en la Sénéchauſſée de Dinan le 16 Mars (*) 1577.

(*k*) (*l*) (*m*) Voyez la Notte *e* de cette page.

4. Guyonne (*a*) de Lorgeril,
4. Marie de Lorgeril,

étoient ſous la Tutelle de Noble Homme Joachim de Lorgeril leur frere, ainſi que Françoiſe de Lorgeril leur ſœur, le 5 May (*b*) 1572 (*) & vivoient encore le 6 May (*) 1585 (*c*). *Guyonne* étoit pour lors âgée de 28 ans & *Marie* de 26 ans.

4. Françoise de Lorgeril fut déclarée majeure, par Sentence rendue en la Sénéchauſſée de Jugon le 28 Septembre (*) 1575 (*d*), dans laquelle elle eſt dite âgée de 20 à 21 ans; & il fut ordonné par cet Acte, qu'elle partageroit conjointement avec ſes fréres & ſœurs, les biens de leurs pére & mere, *en Noble comme en Noble* & en partable comme en partable. Elle étoit mariée avec Guyon Jaccado le 6 May (*) 1585 (*e*). Elle ou une autre Françoiſe de Lorgeril, épouſa (*f*) Noble Homme Jean Mochet.

IV. DEGRÉ.

Noble Homme Joachim de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de S^t. Main *ou* de S^t Méen, donna ſon Aveu & Dénombrement au Roy le 5 May (*) 1572 (*g*), tant en ſon nom que comme Tuteur de ſes ſœurs, à cauſe de pluſieurs Héritages mouvans de la Seigneurie de Jugon, & qui leur étoient échus par la mort de Françoiſe Martel leur ayeulle, mére de Guyonne Queſſier leur mére. Il fut marié deux fois, la premiére avec (*h*) Demoiſelle Marguerite Rouxel, *fille ſeconde de la Maiſon de la Barre & Rauléon en la Paroiſſe de Sainct Igneuc* (*i*) & de Marie du Gripon; & après la mort de cette premiére femme, il épouſa vers l'an 1582, (ſuivant un Acte du 18 Juillet (*) 1583 (*k*), où il ſe dit *mari plus qu'annal*) Dame Françoiſe Marie, *fille aiſnée de la Maiſon de la Hygourdaye en la Paroiſſe d'Eſpiniac, Ereſché de Dol* (*l*), veuve d'Olivier de Garnedan, fils aîné de Nobles Gens, Meſſire René de Garnedan, Seigneur & Vicomte de Garnedan, Chevalier de l'Ordre. Joachim de Lorgeril mourut au mois d'Avril 1585 (*m*), ayant été aſſaſſiné par Guillaume & Alain Rouxel freres, S^rs. de la Jertiére ſes Couſins, & ſa veuve ſe remaria depuis avec Pierre Agan, Ecuyer (*n*); Du premier Lit nâquirent trois enfans (*o*), entr'autres,

5. Charles de Lorgeril qui ſuit.

&

5. Noble Homme Jean de Lorgeril, S^r. de la Villegeffroy, ainſi nommé dans une Sentence rendue en la Cour Royalle de Jugon le 25 Octobre (*) 1611, par laquelle il fut ordonné qu'il partageroit avec Charles de Lorgeril ſon frere la ſucceſſion de leur pére, *en Noble comme en Noble*, & en partable comme en partable.

(*a*) On trouve dans les Titres de la Famille de Poulain-de Tramains, une *Guyonne de Lorgeril*, Dame de Tramains, femme de Noble Ecuyer Thomas Poulain. (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Voyez la Notte *e* de la page précédente.
(*f*) Prouvé par un Acte (*) du 10 Décembre 1594.
(*g*) Voyez la Notte *e* de la page précédente. (*h*) Prouvé par une Sentence rendue en la Cour Royalle de Jugon le 6 May 1585. (*i*) Aux termes de l'Arrêt des Commiſſaires de Bretagne, rendu le 17 Octobre 1668 en faveur de Jaques & Touſſaint de Lorgeril, pére et fils.
(*k*) Voyez la Notte *e* de la page précédente. (*l*) Voyez la Notte *i* de cette page.
(*m*) Prouvé par une Sentence rendue en la Cour Royalle de Jugon le 6 May 1585.
(*n*) Prouvé par un Acte original du 13 Février 1618. (*o*) Voyez la Notte *m* de cette page.

Second Lit (*a*).

5. Gilles de Lorgeril.
5. Jeanne de Lorgeril.
5. Bertranne de Lorgeril, étoit marié avec Noble Homme Jean James, S^r. de la Caharie le 28 Décembre (*) 1629, jour auquel elle tranſigea avec Charles de Lorgeril ſon frére aîné *ſur le partage des Biens nobles & de Gouvernement noble & avantageux de leur pére.*

V. DEGRÉ.

Noble Homme Charles de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de Follideuc, *dit* de Lorgeril, *fils aîné & héritier principal & Noble,* né le 11 Aouſt (*b*) 1574, étoit au Service du Roy le 8 Avril (*c*) 1591, & épouſa avant le 26 Juillet (*) 1599, Demoiſelle Louiſe de Rondier, fille de Charles de Rondier, Ecuyer, S^r. des Murs, de Briſſelieu, *ou* de Brizelieu, & de Demoiſelle Charlotte de la Bouéxiere; dans ce dernier Acte eſt nommé *Noble Homme René de Lorgeril, S^r de la Villeménier.* Charles de Lorgeril ayant fait remontrer au Roy Louis XIII, que la Maiſon de Lorgeril étant tombée entre les mains d'une Fille qui en étoit héritiére, il déſiroit être conſervé ainſi que ſes Enfans, dans le Nom & Titre de ladite Maiſon qui lui appartenoit, comme en étant *Chef du Nom & des Armes*, ce Prince lui accorda des Lettres-patentes au Mois de May (*d*) 1643, pour changer le nom de ſa Terre & Seigneurie de *Follideuc,* Paroiſſe de S^t Igneuc, Evêché de S^t. Brieuc, en celui de *Lorgeril, qui étoit le Nom de ſa Maiſon & qu'il portoit,* &c. Ces Lettres régiſtrées en la Chambre des Comptes de Bretagne le 27 Avril 1644. Il mourut en 1648 (*e*) (le 19 Janvier) ayant eu de ſon mariage quatre enfans ci-après.

6. Jacques de Lorgeril va continuer la deſcendance.
6. Pierre de Lorgeril, Recteur de la Paroiſſe de S^t. Etienne de la Ville de Rennes, mourut avant le 6 Mars (*) 1682.
6. Nicolas de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de la Cheſnaye, mourut avant le 12 Janvier (*) 1655, tems auquel étoit encore vivante Demoiſelle Iſabeau le Bault ſa veuve, laquelle fut mére de 3. enfans, qui ſuivent.
   7. Briand de Lorgeril, Ecuyer, S^r. de la Cheſnaye, *fils & héritier principal & Noble,* demanda par Acte dudit jour 22 Janvier (*) 1655, tant pour lui que pour ſes puiſnés à Jaques de Lorgeril ſon Oncle le partage *en Noble comme en Noble,* & en partable comme en partable, des ſucceſſions de Charles de Lorgeril & de Louiſe de Rondier; & il ne vivoit plus le 6 Mars (*) 1682, jour auquel Demoiſelle Marie Fiot ſa veuve étoit Tutrice de *Briand* de Lorgeril ſon fils, dont on ignore la deſtinée.
   7. François de Lorgeril, S^r. de Trénaſcoet, fut pére de *René* de Lorgeril, maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, par Arrêt des Commiſſaires de Bretagne.

(*a*) Voyez la Notte *m* de la page précédente. (*b*) Table Généalogique de cette Famille, vérifiée par feu M^re. Charles d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France.

(*c*) Prouvé par un Acte de ce jour, énoncé dans l'Arrêt des Commiſſaires de Bretagne du 17 Octobre 1668, cité dans cet article.

(*d*) Original. (*e*) Prouvé par un Acte du 22 Janvier (*) 1655.

7. Louis de Lorgeril, Ecuyer, S^r. de Kerver, de Kerverte *ou* de Guerveret, aſſiſta au mariage de Catherine de Lorgeril ſa couſine.

6. Jaquemine de Lorgeril eſt qualifiée *Dame de la Touche* dans un Acte du 18 Février (*) 1655; elle vivoit encore le 6 Mars (*) 1682, & mourut ſans alliance.

VI. DEGRÉ.

Noble Homme Jacques de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de Lorgeril, de la Caharie, de la Houſſaye, des Perriéres & de la Chapronnaye, *fils aîné & héritier principal & Noble*, épouſa par Contrat du 15 Janvier (*) 1625, D^lle. Renée Biré, fille de Noble Homme Guillaume Biré & de D^lle. Florence de Brenoye, Sg^r. & Dame de la Bougaudiére. Sa qualité de Noble & d'Ecuyer lui ayant été injuſtement diſputée, il fit faire un Procès-verbal devant le Sénéchal de Dinan les 20 & 22 May (*) 1638, dans lequel les Témoins, compoſées en plus grande partie de Gentilshommes qualifiés du pays, dépoſérent, que lui & ſes Prédéceſſeurs avoient toujours eſté tenus & réputés pour Gentilshommes, *comme iſſus de la Maiſon de Lorgeril en Plorel*, à la ſuite de laquelle dépoſition eſt le Procès-verbal de vérification des Armoiries dudit S^r. de Lorgeril, dans lequel ce Sénéchal dit qu'il s'étoit tranſporté dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Jugon, dans le Chœur de laquelle il avoit vû une Tombe appartenante à ſes Prédéceſſeurs, & ſous laquelle avoit été enterré Joachim de Lorgeril, ſon ayeul, Ecuyer & autres ſes Prédéceſſeurs; que ſur cette Tombe il y étoit gravé *un Ecu à un Chevron briſé, Chargé par aparence de cinq Hermines fort effacées & trois Molettes d'Eperon, deux en chef & l'autre en pointe,* » leſ- » quelles Armes ledit Jaques de Lorgeril maintenoit être celles de ſes Pré- » déceſſeurs ſemblables à celles de la Terre & Seigneurie de Lorgeril en Plo- » rel, qui appartenoit ci-devant à la Dame Comteſſe de Maure. « En conſéquence de ce Procès-verbal d'information, il obtint une Sentence rendue le 2 Aouſt (*) ſuivant, par François le Févre, Conſeiller au Parlement de Bretagne, par laquelle il fut maintenu dans la qualité de *Noble* priſe par lui & ſes Prédéceſſeurs, laquelle Sentence fut confirmée par un Arrêt du même Parlement, du 20 Novembre (*) de la même année. Il mourut le 23 Juillet (*a*) 1673, ayant eu de ſon mariage 3. enfans qui ſuivent,

7. Toussaint de Lorgeril continue la filiation.

7. Catherine de Lorgeril, Dame de la Houſſaye, eſt qualifiée ainſi dans le Contrat de ſon mariage accordé le 30 Juin (*) 1650 avec *Meſſire* François Lambert, Seigneur de Lorgeril & de la Mabonniére; elle étoit veuve le 6 Mars (*) 1682, date d'un Acte qui donne à ſon mari la qualité de *Chevalier*.

7. Charlotte de Lorgeril, Dame de la Houſſaye, eſt auſſi nommée ſous ce Titre dans ſon Contrat de mariage accordé le 6 Juillet (*) 1653 avec *Meſſire* François Cheſnel, Seigneur du Verger, fils aîné & héritier principal & Noble de *Meſſire* Jean Cheſnel, S^r. de la Chapronnaye & de Dame Marguerite Franchet; & en faveur duquel Jaques de Lorgeril & Renée Biré ſes pére & mére, lui firent don de la Terre de la Chapronnaye,

(*a*) Table Généalogique de cette Famille, vérifiée par feu M^re. Charles d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France.

naye, eſtimée 18000 liv. & qu'ils avoient acquiſe dudit Jean Cheſnel. Elle ſe remaria en ſecondes Nôces avec Olivier COLAS, S^r. de Beaunord, dont elle étoit veuve le 6 Mars (*) 1682, & épouſa en troiſiémes Nôces avant le 27 Juin (*) 1686, Jaques LE FORESTIER, Ecuyer, S^r. de la Noe & de la Chapronnaye.

VII. DEGRÉ.

TOUSSAINT de Lorgeril, Ecuyer, Seigneur de Lorgeril, de la Caharie, de la Houſſaye, des Perriéres, du Verger & de la Chapronnaye, Conſeiller du Roy, Premier Subſtitut du Procureur Général de S. M. au Parlement de Bretagne, *fils aîné & héritier principal & Noble*, né vers l'an 1632, ſuivant un Acte du 14 Aouſt (*a*) 1660, qui le dit âgé d'environ 28 ans, épouſa par Contrat du 24 Janvier (*) 1654, Demoiſelle Emmanuelle MONNERAYE, fille de Noble Homme Jean Monneraye, Conſeiller-Notaire & Sécrétaire du Roy, Maiſon & Couronne de France en la Chancellerie de Bretagne, Avocat en ladite Cour & de Demoiſelle Françoiſe CORMIER ſa femme, & fut déclaré *Noble & iſſu d'ancienne Extraction Noble*, par Arrêt de la Chambre établie par Roy pour la Réformation de la Nobleſſe du Pays de Bretagne, rendu le 17 Octobre (*b*) 1668 auſſi en faveur de Jaques de Lorgeril ſon pére & de Pierre de Lorgeril ſon Oncle. Après la mort de ſa femme, il ſe remaria par autre Contrat du 24 Juin (*) 1679 avec Demoiſelle Marie DURAND, Dame de la Ménardais, âgée pour lors d'environ 16 ans, fille de Noble Homme Gilles Durand, S^r. de Pénezaye & de Demoiſelle Françoiſe LERNEC ſa veuve. Il mourut le 28 May (*c*) 1686, ayant eu de ſon mariage les 2. enfans ci-après.

8. LOUIS-FRANÇOIS de Lorgeril, va ſuivre.
8. TOUSSAINT de Lorgeril, n'étoit âgé que de 19 mois, lorſqu'il fut mis ainſi que ſon frère, ſous la Curatelle de leur mere, le 27 Juin (*) 1686, & mourut à l'âge de ſept ans (*d*).

VIII. DEGRÉ.

LOUIS-FRANÇOIS, *dit auſſi* FRANÇOIS-LOUIS de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril, des Perriéres, du Verger, de la Chapronnaye, du Chalonge & du Val, qualifié *Chevalier, Chef de nom & d'Armes de la Maiſon de Lorgeril en Bretagne*, & nommé par les États, Doyen de la Nobleſſe de cette Province, le 12 Octobre (*e*) 1752, nâquit le 2 Février (*) 1681. Il épouſa par Contrat du 15 Octobre (*) 1705, Demoiſelle Marie-Madelaine-Marthe DE GÉRALDIN, (d'une Famille Irlandoiſe,) fille de Nicolas de Géraldin, Ecuyer, Seigneur de Blancfort & de Dame Anne MALBRANEK; elle mourut en couches le 7 May (*f*) 1725, ayant eu de ſon mariage entr'autres enfans, ceux qui ſuivent.

9. LOUIS-FRANÇOIS-NICOLAS de Lorgeril continue la deſcendance.
9. JEAN-THOMAS-BAPTISTE de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril & du Verger, dit *le Chevalier de Lorgeril*, Capitaine des Vaiſſeaux du Roy, &

(*a*) Original : Titres de Trémigon. (*b*) Copie collationnée ſur l'Original vers le même temps, par un Conſeiller du Roy Notaire-Sécrétaire au Parlement de Bretagne. (Bibl. du Juge d'Armes.)
(*c*) (*d*) Généalogie de cette Famille, vérifiée par feu M. d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France. (*e*) Extrait des Régiſtres du Greffe des États de Bretagne.
(*f*) Voyez la Notte *c* de cette page.

Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, partagea le 31 Juillet (*a*) 1756, les ſucceſſions de ſes pére & mére, conjointement avec Louis-François-Nicolas, Louis-Florian-Touſſaint, Marie-Anne & Marie-Angélique-Barbe de Lorgeril, ſes fréres & ſœurs, & il eſt dit dans cet Acte, que depuis le décès de leur mére il étoit mort 4. puînés.

9. Louis-Florian-Toussaint de Lorgeril, Seigneur de Perriéres & de Trébedan, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Colonel-Général.
9. Toussaint de Lorgeril mourut jeune.
9. Mathieu-Vincent de Lorgeril, naquit au mois de Septembre (*b*) 1721.
9. Simon-Marie-Joseph de Lorgeril, S^r. d'Orguelan, Lieutenant au Régiment du Roy, né le 30 Avril (*c*) 1725, fut tué à la Bataille de Lawfeldt.
9. Marie-Anne de Lorgeril.
9. Marie-Angélique-Barbe de Lorgeril, Dame de Carmoran, née le 5 Février (*d*) 1719, fut mariée le 5 Juin (*e*) 1742 avec François-René de Trémereuc, qualifié Chevalier, Sg^r. du Meurtel, du Vauboſché, &c.

IX. DEGRÉ.

Louis-François-Nicolas de Lorgeril, Seigneur de Lorgeril, du Chalonge, de Trébedan, &c. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, qualifié *Chevalier, Chef de nom & d'Armes, fils aîné & héritier principal & Noble,* né le 14 Avril (*f*) 1708 & reçu Page de la Grande Ecurie du Roy le premier Juillet 1721, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, admiſes par Sa Majeſté, fut enſuite Garde de la Marine, Enſeigne de Vaiſſeaux au mois de Décembre 1732, Lieutenant & enfin Capitaine. Il a été marié deux fois, la premiére par Contrat du 22 Février (*g*) 1737, avec Demoiſelle Jeanne-Eliſabeth-Françoiſe Bégon, fille de Michel Bégon, Seigneur de la Picardiére, de St.-Sulpice, de Pommeray, de Marbelin, de la Siſtierre, de Sérigny, &c. Conſeiller du Roy en ſes Conſeils & au Parlement de Metz, Intendant de Juſtice, Police & Finances de la Marine, au Département de Normandie, & de Dame Jeanne-Eliſabeth de Beauharnois, & la ſeconde par articles accordés ſous ſeings privés le 22 Mars (*h*) 1740, avec Demoiſelle Louiſe-Julienne de St. Germain, fille de Pierre de St.-Germain, qualifié Chevalier, Seigneur de Parigny, & de Noble Dame Louiſe Pinart-de Cadoalan. Ces articles furent reconnus le 12 May ſuivant : De ſon premier mariage il a eu *Catherine* de Lorgeril, Religieuſe; & du ſecond Lit, ſont iſſus entr'autres enfans,

1. Louis-Pierre-Marie de Lorgeril, Ecuyer, Garde de la Marine en 1757.

&

2. Marie-Louise-Ge'nevie've de Lorgeril, née le 3 Janvier 1749 & reçue dans la Maiſon Royale de St. Louis à St. Cyr, ſur les preuves de ſa Nobleſſe, admiſes par le Roy le 17 Juillet 1760, ſur le Certificat du Juge d'Armes, Commiſſaire nommé à cet effet.

(*a*) Original. (*b*) (*c*) Table Généalogique de cette Famille, vérifiée par feu Meſſire Charles d'Hozier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France. (*d*) (*e*) Extrait baptiſtére & de mariage délivré en forme. (*f*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*g*) (*h*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

MACÉ-DE GASTINES,

EN *NORMANDIE* ET EN *PROVENCE*.

D'Argent, à un Chevron d'Azur, accompagné en chef de trois Roſes de même & en pointe, d'un Lion de gueules rampant.

JEAN-JOSEPH Macé - de Gaſtines, Ecuyer, Capitaine - Général - Garde - côte au Département de Martigues, & Antoine Macé-de Gaſtines, Capitaine réformé au Régiment de la Reine, freres, ayans été aſſignés devant M. le Bret, Intendant en Provence, pour juſtifier à quel titre ils prétendoient joüir des priviléges de la Nobleſſe, & n'ayans pû dans le délai porté par l'aſſignation, raſſembler les anciens titres de leur Famille, pour ſatisfaire à la pourſuite du Prépoſé à la recherche ordonnée, furent condamnés par défaut de repréſentation à une amende de 2000 livres, ſuivant l'Ordonnance que prononça cet Intendant le 9 Avril 1711; mais ayant enſuite recouvré ces mêmes titres, ils préſenterent une requête au Conſeil pour être admis à les lui produire, à quoi ayans ſatisfait, les Commiſſaires généraux députés par le Roi pour juger en dernier reſſort toutes les affaires concernantes la recherche des Uſurpateurs du titre de Nobleſſe, les maintinrent dans leur ancienne Nobleſſe d'extraction, & dans les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, par Arrêt rendu contradictoirement le 5 Avril (*a*) 1724; & c'eſt cette production, ainſi que les Actes nouvellement repréſentés, qui établiſſent les filiations de cette ſeconde Branche, de laquelle le Juge d'Armes donne ici le détail avant celui de la premiere, attendu que celle-ci, dont la cadette eſt ſéparée depuis plus d'un ſiécle, a omis pendant deux générations de prendre la qualité de Noble, ce qui toutefois, aux termes d'un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, rendu le 4 Juin 1668, ne peut-être regardé comme une dérogeance, lorſque la poſſeſſion de Nobleſſe eſt ſuffiſamment établie avant l'omiſſion de qualité; d'où il s'enſuit que cette Branche aînée eſt ſans contredit comme la cadette en poſſeſſion de la Nobleſſe, d'autant que par ledit Arrêt du Conſeil, il eſt dit que la qualité de Juge Royal, d'Avocat, &c. même ſans celle de Noble ou d'Ecuyer, ne ſera point cenſé déroger. Le premier de cette Famille que l'on connoiſſe, eſt un

PREMIER DEGRÉ.

SIMON Macé, que le Duc d'Alençon qualifie l'an 1453 (*b*), *ſon amé & féal Tréſorier & Receveur général de ſes Finances* : il fut pere (*c*) d'un

(*a*) Expédition délivrée en forme.

(*b*) (*c*) Prouvé par l'Arrêt de la Cour de Parlement de Provence de l'an 1667, rapporté ſur le dégré de Gilles Macé-de Gaſtines, Auteur du VI dégré de la ſeconde Branche.

II. DEGRÉ.

ANTOINE Macé, lequel fut fiancé le 11 Février (*a*) 1514 avec Marie FILSDEFEMME, fille de Jean Filsdefemme, & de Françoiſe RIBOT, en préſence de *René* Macé ſon frere; ils eurent pour fils

III. DEGRÉ.

GUILLAUME Macé, qui fut marié en l'Egliſe de la Roche-Clémenceau le 21 Juillet (*b*) 1550 avec Louiſe DE REZ, mere de

IV. DEGRÉ.

GUILLAUME Macé, qualifié *Noble* & *Noble Homme* dans pluſieurs actes originaux des 6, 26 & 30 Avril 1612, & pourvû dès l'an (*c*) 1593 par le Roi Henri IV de la Charge de ſon Conſeiller & Sécretaire de ſa Chambre; il ſe qualifioit Elû d'Alençon le 6 Avril de ladite année 1612, & donna procuration le 19 Janvier (*d*) 1615 pour préſenter au Pape ou autres Collateurs ordinaires, telle perſonne que le Fondé jugeroit capable d'être Chapelain en la Chapelle de Nôtre-Dame de Pitié, fondée par ſes Auteurs en l'Egliſe Collégiale de Saint Meſme à Chinon, y étant autoriſé, comme repréſentant alors l'aîné de la Famille, *iſſu du côté maternel de l'ancienne Famille des Filsdefemme à Chinon;* il avoit aſſiſté à pluſieurs Siéges ſous le regne d'Henri le Grand, & en reconnoiſſance de ſes ſervices, ce Prince lui donna (*e*) le commandement de 600 hommes de guerre. De ſon mariage accordé avec Anne DU PONT, veuve de Jean CAGET, S^r^ des Vaux, par contrat du 28 Décembre (*) 1586, dans lequel il eſt qualifié *Noble Homme, Ecuyer, Sieur de Gaſtines, Sécretaire & Valet de Chambre de Mgr. Fils de France, Frere unique du Roi, Duc d'Anjou & d'Alençon*, il eut quatre enfans dont on va parler.

5. DAVID Macé eſt Auteur de la Branche aînée, qui ne ſera détaillée qu'après la ſeconde Branche, par la raiſon que l'on a dit dans le Préliminaire.
5. PHILIPPE Macé paroît être le même Philippe Macé que l'on trouve qualifié *Sieur de Lhoumel* dans le contrat de mariage de Jean Macé, Auteur du VI dégré de la Branche aînée.
5. GILLES Macé ſervit longtemps le Roi dans ſes Armées (*f*).
5. NICOLAS Macé va ſuivre.

V. DEGRÉ.

Noble NICOLAS Macé-de Gaſtines, Avocat au Préſidial d'Alençon (*g*), ſervit longtemps (*h*) le Roi dans ſes Armées, & de ſon mariage accordé par contrat du 11 Mai (*) 1641 avec Demoiſelle Anne D'ARMAND, veuve de Louis YCARD, Avocat au Parlement de Provence, il eut

VI. DEGRÉ.

Noble GILLES Macé-de Gaſtines, qualifié *Ecuyer, de la Ville du Martigues,*

(*a*) (*b*) Mémoire de Famille, écrit vers l'an 1620, à en juger par le caractére de l'écriture.
(*c*) Voyez la notte *b* de la page précédente. (*d*) Expédition délivrée & légaliſée en 1757.
(*e*) (*f*) (*g*) (*h*) Voyez la notte *b* de la page précédente.
(*) Toutes les dattes déſignées dans cet Article par une étoile, ſont énoncées dans l'Arrêt des Commiſſaires généraux du Conſeil de l'an 1724, rapporté dans le Préliminaire.

originaire d'Alençon, dans un Arrêt de la Cour de Parlement de Provence, qu'il obtint le 21 Juin (*a*) 1667, par lequel cette Cour lui permit de porter l'épée, attendu la preuve qu'il avoit fait par titres de ſa Nobleſſe d'extraction : De ſon mariage accordé par contrat du 17 Juin (*) 1661 avec Demoiſelle Lucréce D'AUGUSTINE, fille de Noble Ambroiſe d'Auguſtine, Ecuyer, Seigneur de Septemes, il eut deux enfans, ſçavoir

VII. DEGRÉ.

1. JEAN-JOSEPH Macé-de Gaſtines, Ecuyer, Capitaine-général-Garde-côte au département de Martigues, né au mois de Mars (*) 1682.
&
2. ANTOINE Macé-de Gaſtines, Ecuyer, Capitaine réformé au Régiment de la Reine, né au mois de Février (*) 1685.

maintenus tous deux dans leur ancienne Nobleſſe d'extraction par l'Arrêt de 1724, rapporté au Préliminaire.

BRANCHE AINÉE.

V. DEGRÉ.

Noble DAVID Macé, Sieur de Gaſtines, né le 4 Octobre (*b*) 1586, & tenu ſur les fonts baptiſmaux par Noble David de Maridor, Ecuyer, Seigneur de Saint Oüen, ſe qualifioit Avocat au Siége Préſidial & Bailliage d'Alençon, lorſqu'il épouſa par contrat du 6 Avril (*c*) 1612 Demoiſelle Marie BRICHARD, fille de Noble Maître Jean Brichard, Sieur de la Tireliere, Conſeiller du Roi, Elû d'Alençon, & de Marie CAGET, ſa femme; par ce contrat, le pere du futur promit de lui réſigner ſon office d'Elû d'Alençon : David Macé étoit mort avant le 20 Octobre (*d*) 1649, & de ſon mariage qui fut célébré le 30 Avril (*e*) de ladite année 1612, il eut les enfans qui ſuivent.

6. JEAN Macé continue la deſcendance.
6. FRANÇOIS Macé-de Gaſtines eſt nommé dans le partage fait entre ſes freres & ſœurs, des ſucceſſions de leurs pere & mere, le 20 Octobre (*f*) 1649, & par cet acte qui le qualifie *Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem,* il déclara que, *déſirant ſuivre la profeſſion des Armes pour la défenſe de la Foi contre les Infidelles,* il renonçoit à ſa part deſdites ſucceſſions : il étoit Commandeur de Baugis & de Corval le 5 Janvier (*g*) 1660, & mourut âgé de 74 ans, le 23 Décembre (*h*) 1696 : il fut inhumé le lendemain dans l'Egliſe Paroiſſiale de S^t. André de Planquery, Diocèſe de Bayeux.
6. GILLES Macé, Sieur de la Tireliere, mourut Prêtre.
6. MARIE Macé étoit mariée, lors dudit partage, avec Maître Aléxandre DU MESNIL, Sieur du Saucié, Conſeiller du Roi au Bailliage & Siége Préſidial d'Alençon.
6. RENÉE Macé vivoit encore ſans alliance, & étoit en minorité.

VI. DEGRÉ.

Noble JEAN Macé, Sieur de Gaſtines, d'Herſes & de Chauvigny, ſe qualifioit

(*a*) Copie collationnée ſur l'original, et légaliſée en 1695. (*b*) Voyez la notte *a* de la page précédente. (*c*) Original. (*d*) Prouvé par l'acte cité à la notte *f* de cette page. (*e*) Original. (*f*) Expédition délivrée en 1757, & légaliſée. (*g*) Prouvé par le baptiſtére de Gilles Macé ſon neveu. (*h*) Extrait mortuaire délivré en 1757.

Conſeiller du Roi, Elû en l'Election d'Alençon, lorſqu'il épouſa par contrat du 7 Juillet (*a*) 1657 Demoiſelle Catherine LE NOIR, fille de Maître François le Noir, Conſeiller du Roi, Juge-Magiſtrat au Bailliage & Siége Préſidial de ladite Ville, & de Demoiſelle Renée HAMELIN : il fut inhumé le 28 Juillet (*b*) 1662 dans l'Egliſe Collégiale & Parroiſſiale de S^t. Candé le vieil à Roüen, étant âgé d'environ 45 ans. Le fils qui naquit de ſon mariage, fut

VII. DEGRÉ.

GILLES Macé, Sieur de Gaſtines, baptiſé le 5 Janvier (*c*) 1660, & marié par contrat du 28 Novembre (*d*) 1696 avec Demoiſelle Anne-Marguerite PLASTRIER, fille de Maître Jacques Plaſtrier, Conſeiller du Roi, Notaire Honoraire au Châtelet de Paris, & de Dame Anne DE LAUNAY ſa veuve. Il étoit alors Avocat en Parlement, fut depuis Conſeiller du Roi au Bailliage & Siége Préſidial d'Alençon, & mourut Doyen de ce Bailliage : il fut pere de pluſieurs enfans dont on va parler.

8. ANTOINE Macé ci-après.
8. GILLES Macé-de Gaſtines.
8. JEAN-FRANÇOIS Macé-de Gaſtines.
8. NICOLAS Macé.
8. FRANÇOIS-HENRY Macé, Sieur de la Tuillerie, Officier d'Infanterie.
8. JOSEPH Macé, Ecuyer, Sieur de la Bendeliere, né le 17 Mars (*e*) 1708, fut Gendarme dans la premiere Brigade des Gensdarmes de Mgr. le Dauphin; & y ſervit l'eſpace de ſix ans, ſuivant le congé abſolu qu'il obtint le 16 Janvier (*f*) 1735; entra depuis dans les Gardes du Corps du Roi où il ſervit pareil temps, & obtint auſſi du Duc d'Harcourt ſon congé abſolu le 1^er Juillet (*g*) 1741, qui porte que » dans toutes les occaſions où il s'étoit » trouvé pour le ſervice de Sa Majeſté, il avoit donné des marques de valeur » & de bonne conduite «. Il a épouſé par articles ſous ſeings privés du 13 Juillet (*h*) 1740, Demoiſelle Catherine-Madeléne DAMOIS, fille de Jean Damois, Bourgeois de Paris, & de Dame Catherine-Antoinette AUBRY ſa veuve.
8. JAQUES Macé, Ecuyer, Sieur des Noyers, Conſeiller du Roi, Juge-Magiſtrat au Bailliage & Siége Préſidial d'Alençon, ancien Maire de cette Ville, né le 22 Août (*i*) 1709, & tenu ſur les fonds de baptême le lendemain par Gilles-Louis-François Macé-de Gaſtines, & par Demoiſelle Marie-Anne Macé-de Gaſtines, eut de ſon mariage accordé par contrat du 18 Janvier (*k*) 1742 avec Demoiſelle Louiſe-Catherine DU MOULINET, fille de M^r. M^e. Nicolas du Moulinet, Sieur de Choiſel, Conſeiller du Roi, & ſon Procureur au Siége de la Maîtriſe des Eaux & Forêts du Bailliage & Duché d'Alençon, & de Dame Marie DU BOIS, trois enfans, ſçavoir
   9. NICOLAS-JAQUES Macé, né le 3 Novembre (*l*) 1742.
   9. JEAN-BAPTISTE Macé, né le 1^er Septembre (*m*) 1752.

   &

   9. CATHERINE-SUZANNE Macé, née le 29 Octobre (*n*) 1744.
8. GILLES Macé.
8. CATHERINE Macé-de Gaſtines.

(*a*) Expédition délivrée en 1757, & légalifée. (*b*) Extrait mortuaire délivré en forme. (*c*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*d*) Original. (*e*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*f*) (*g*) (*h*) Original. (*i*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*k*) Original. (*l*) (*m*) (*n*) Extraits baptiſtéres délivrés en forme.

VIII. DEGRÉ.

ANTOINE Macé, Sieur de Gaſtines & de la Tireliere, né le 18 Septembre (*a*) 1704, épouſa par contrat du 22 Juillet (*b*) 1729 Demoiſelle Marie-Renée-Charlotte MOREL, fille de Charles Morel, Ecuyer, Seigneur de la Carbonniere, &c. & de Dame Renée PATRY, & de ce mariage ſont iſſus

IX. DEGRÉ.

1. CHARLES-ANTOINE Macé, né le 3 Novembre (*c*) 1731.
2. JOSEPH-RENÉ Macé, né le 3 Juillet (*d*) 1737.
3. PIERRE-ANTOINE-ALÉXIS Macé, né le 17 Juillet (*e*) 1745.
4. MARIE-CHARLOTTE-GILLETTE Macé, née le 12 Novembre (*f*) 1729.
5. GENEVIÉVE-SUZANNE-FRANÇOISE Macé, née le 8 Février (*g*) 1736.

&

6. ANNE Macé, née le 6 Décembre (*h*) 1739.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*b*) Original. (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) Extraits baptiſtéres délivrés en forme.

Vû & vérifié par Nous, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE MALVIN,

Seigneurs de la Lanne, de Merlet, de Mirande, de Montazet, de Ceſſac, de Primet, de S^t Siphorien, de Barrault, de la Roque-Roquazel, de Pachins, de la Barthére, de Caſſaignau, de Prignan, de la Beauſſe &c.

EN ALBRET, EN AGENOIS ET EN LANGUEDOC.

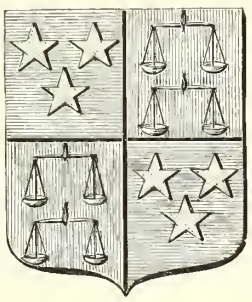

D'Azur à trois Etoiles d'Or, poſées deux & une, qui eſt DE MALVIN; *écartelé de Gueules à deux Balances d'Or, poſées l'une au deſſus de l'autre, qui eſt de* MONTPEZAT.

LES noms D'AMALBIN, D'AMALVIN, D'AMALVY, D'AMAUBIN, D'AMAUVIN, DE MALBIN, DE MALBYN, DE MALBY, DE MALVIN, DE MALVYN, DE MAUBIN, DE MAULBIN, DE MAULVIN, DE MAULVYN, DE MAUVIN & DE MAUVYN, ne ſont que le même nom. La différence qu'on y remarque prend ſa ſource dans les différens idiômes des lieux & des tems. Il eſt nombre d'éxemples (comme on le verra dans la ſuite) où toutes ces dénominations ſe trouvent employées par le même Notaire & réunies dans le corps du même acte. Les qualifications de Seigneurs de la Lanne, de Montazet, de Primet &c. qui ſuivent toujours les noms d'Amalvin, de Maubin &c. lévent inconteſtablement tous les doutes qui pourroient s'élever à ce ſujet.

Les autorités rapportées ci-deſſous (*a*) établiront ſolidement qu'on doit

(*a*) Le Pére Daniel, dans ſon Hiſtoire de France (1), rapporte d'après Eginard (2), Hiſtorien contemporain de l'Empereur Charlemagne, » que ce Prince envoya au-delà de l'Elbe en 785 *une perſonne de ſa Cour nommée* AMALVIN, pour y conduire les ôtages que les Saxons demandoient & en amener Witikinde & Albion; » qu'*Amalvin* leur ayant livré les ôtages & renouvellé de la part du Roi les aſſurances qu'ils avoient demandées, » revint avec ces deux Chefs en France, & les conduiſit à Attigni ſur la Riviére d'Aiſne, ou le Roi étoit avec » toute ſa Cour. «

M^r de Marca, dans ſon Hiſtoire de Béarn (page 268), parle des prétentions de *Fort AMABI* ou *AMALVIN, Seigneur de Miucens*, ſur le village d'Abére qu'il prétendoit lui appartenir. » Il y eut « (dit-il) » oppoſition » formée par lui à ce que l'Egliſe de Leſcar rentrât en poſſeſſion de ce Village; de ſorte que pour le rendre taiſant » & amortir ſes prétentions, Centulle Vicomte de Béarn, qui « (pages 266 & 267) » commença à Seigneurier » l'an 984 & vivoit encore environ l'an 1000, lui bailla aſſignation ſur les fermiers de ſon domaine de cent me» ſures de froment & rendit Abére à l'Egliſe de Leſcar, quitte et déchargée de toutes demandes. «

Le même Auteur (pages 230 & 231, Chapitre XI.) dit que le Vicomte *AMAUVIN* étoit en 1002 Avoüé & Protecteur de l'Abbaye de la Réolle ſur la Garonne. Il rapporte à ce ſujet l'évènement d'une diſpute arrivée cette année-là même dans ce Monaſtére entre des Moines Gaſcons & François, dans laquelle ces derniers écrivit-

(1) Edition de Paris, 1722, Tome I. page 427, colonne 1^ere.
(2) Recueil des Hiſtoriens des Gaules & de la France par Dom Bouquet, Tome V. pages 148 & 207.

mettre les noms d'Amalvin & d'Amauvin au nombre de ces noms propres qui étoient les ſeuls en uſage au-delà du XI^e^ Siécle, & qui ſont devenus inſenſiblement noms patronymiques, c'eſt-à-dire ſurnoms ou noms de Famille, parce qu'ils ſe ſont perpétués de pére en fils : ce qui n'a commencé (ſuivant la Roque dans ſon Traité de l'origine de noms, Chapitre 6.) que vers le temps de Hugues Capet & du Roy Robert ſon fils. » Et voilà « (ajoûte-t'il, Chapitres 1. & 13.) » ce qui eſt arrivé dans les Maiſons des *Bérenger,* des *Bré-* » *mond*, des *Pierre,* des *Turpin* &c. Voilà comme les *Adémar* Seigneurs » de Monteil & de Grignan en Provence, les *Grimoard* du Gévaudan, les » *Robert* & les *Foucaut* du Limouſin convertirent leurs noms en ſurnoms. «

On ignore l'origine de la Maiſon de Malvin ; mais elle peut paſſer ſans contredit pour une des plus anciennes de ſa Province. Les Seigneurs de la Lanne du ſurnom de Malvin étoient établis & connus dans l'Albret & dans le Condomois vers le milieu du XI^e^ Siécle.

Les Guerres qui ont ravagé long-temps la Guyenne & le Pays d'Albret, & l'enlévement que les Anglois ont fait des Titres d'une grande partie des Maiſons de cette Province, ſont cauſe qu'elles ne ſçauroient faire remonter leur filiation au-delà de certaines époques par la double autorité des contrats de mariage & des teſtamens ; & c'eſt ſans doute par ces raiſons que M^rs^ de Malvin ne prouvent par la même voye des contrats des mariage & des teſtamens leur filiation bien ſuivie, que depuis le commencement du XIV^e^ Siécle. Mais il juſtifient par une ſuite de Baux à Fief, d'anciens Terriers & de Reconnoiſſances, que la Terre de la Lanne dont ils ſont encore Seigneurs, étoit dans leur Maiſon dès l'an 1045. Or, après les événemens & les difficultés dont on vient de parler, il eſt certain que l'ancienneté de cette date, jointe aux

rent à leur Abbé pour le ſupplier de venir ſur les lieux, l'aſſurant que tout ce qu'il ordonneroit ſeroit exécuté, & que les Princes (les Comtes Bernard & Sance ſon frére, depuis Ducs de Gaſcogne) *& le Vicomte AMAUVIN, qu'il avoit eſtabli en ſon premier voyage pour Advocat* (c'eſt-à-dire *Avoüé*) *& Protecteur du Monaſtére*, ſeroient ſortir de la maiſon & y retiendroient ceux qu'il aviſeroit.

Le Vicomte Rodolphe (*Ego in Dei nomine Vicecomes Rodulphus qui et alio nomine vocor Artaldus*) fit donation au mois de May (1) de la xxx^e^ année du Régne du Roy Robert, *Sanctione Comite*, (ce qui revient à l'an 1026) de l'Egliſe de S^t^ Hilaire au Monaſtére de S^t^ Pierre de la Réolle ſur la Garonne en Bazadois : *pro remedio animæ meæ et patris mei AMALVINI, et matris meæ Roſenbergæ, et fratris mei Guillelmi Vicecomitis, dono a die præſenti uſque ad finem ſæculi res proprietatis meæ quæ ſunt in pago Bezelmelſi, hoc eſt Eccleſiam in honore Sancti Hylarii quæ vocatur Monaſterium, cum rebus Eccleſiaſticis quæ pertinent ad illam, Monaſterio Sancti Petri quod eſt ſitum ſuper fluvium Garonne, quod vocatur Regula.*

AMALVIN du Paradis fonda en (2) 1130 le Monaſtére du Paradis en Agénois, Ordre de Fontévrault : *AMALVINUS Paradiſi et Onors uxor illius, eorum que filii AMALVINUS, Arnaldus atque Guillelmus, mutare cupientes pro manentibus tranſitoria, pro ſempiternis caduca, pro cœleſtibus terrena, dederunt et conceſſerunt Domino ejuſque genitrici, ad opus ancillarum Dei Fontiſebraudi, pro ſua ſuorumque ſalute, quidquid habebant in loco qui Paradiſus dicitur et quidquid habebant in inſula.*

Raymond *AMALVIN*, *Raymundus AMALVINUS*, fit en (3) 1212 une donation à Géraud Abbé & aux Religieux de Bonne-Combe en Rouergue, Ordre de Citeaux, de la part qu'il avoit dans le lieu *de la Beſſa*, & confirma le don qu'avoit fait à ce Monaſtére Bernard ſon frére. Le même Raymond, *Raymundus AMALVIS*, eſt ainſi appellé dans une autre Charte écrite en Gaſcon, datée du 2 des Nones d'Aouſt de l'an (4) 1253, portant confirmation des donations que ſon frére *B. AMALVIS* & Elembores ſa ſœur avoient ci-devant faites pour le ſalut de leurs âmes à Bernard Syndic de Bonne-Combe en Rouergue et aux Religieux du même Monaſtére de tout ce qu'ils poſſédoient dans le lieu appellé *la Beſſa*.

(1) Copie en parchemin viſée par M. M. les Commandeurs de Leaumond et de Montjey Commiſſaires de l'Ordre de Malte pour la vérification des Preuves de Nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet reçu Chevalier de Juſtice dans cet Ordre le 4 Décembre 1752, qui déclarent dans leur Procès-verbal de deſcente ſur les lieux avoir vérifié ladite copie ſur le Cartulaire originat du Prieuré de S^t^. Pierre de la Réolle en Agénois le 10 Juillet de la même année 1752.

(2) Copie en parchemin déclarée conforme à ſon original conſervé dans les Archives du Monaſtére du Paradis par M. M. les Commandeurs de Leaumond & de Montjey Commiſſaires de l'Ordre de Malte pour la vérification des Preuves de Nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet reçu Chevalier de Juſtice dans cet Ordre le 4 Décembre 1752 : ladite copie viſée par ces deux Commiſſaires le 18 Juillet de la même année 1752, en conſéquence de l'acte de vérification rapporté dans leur Procès-verbal de deſcente ſur les lieux des mêmes jour et an que deſſus.

(3) (1) Copie certifiée en 1752 par M. l'Abbé Sallier Garde de la Bibliothéque du Roy, comme extraite d'un manuſcrit conſervé dans cette Bibliothéque.

preuves qui la lient avec l'époque de 1325 où commence la filiation, fonde en faveur des ancêtres de M^rs^ de Montazet une préſomption très-forte ſur les donations des XI^e^ & XII^e^ Siécles, principalement lorſqu'on conſidére qu'elles ont été faites dans le même Pays où les de Malvin Seigneurs de la Lanne étoient déja établis & avoient des Terres en poſſeſſion.

François de Malvin Seigneur de la Lanne ayant été aſſigné en 1597 par la Chambre des Comptes du Roy de Navarre établie à Nérac, pour juſtifier & faire apparoître des titres en vertu deſquels il jouiſſoit de ladite Terre & Seigneurie de la Lanne, remit pardevant les Commiſſaires du Conſeil, Comptes & Finances, établis à ces fins par le Roy, pluſieurs Dénombremens & autres Titres à l'appui de la légitimité de ſes poſſeſſions; mais le Procureur de ladite Chambre & du Domaine ne les ayant pas trouvé ſuffiſans, il fut ordonné qu'il y ſeroit ſuppléé par voye d'Enquête teſtimoniale, à l'appui de laquelle ledit François de Malvin ſeroit tenu de faire plus ample production en titres bons & valables, ou qu'à faute de ce faire il ſeroit procédé contre lui par voye de réunion de ladite terre de la Lanne au Domaine dudit Seigneur Roy.

A la ſuite de ladite Ordonnance eſt rapportée tout au long une Enquête juridique, contenant les ſermens & aveux de dix témoins qui dépoſent tous unanimement *qu'ils ont toujours vû ledit François de Malvin jouir noblement de la Terre & Seigneurie de la Lanne, & qu'ils tiennent de leurs péres & de leurs anciens que les auteurs dudit de Malvin en ont toujours jouy de même & qu'ils la poſſédent depuis pluſieurs Siécles & de mémoire perduë.*

Incontinent après ladite dépoſition ſuit la nouvelle production que fit François de Malvin pardevant ladite Chambre des Comptes pour ſe conformer à l'article de l'Ordonnance qui portoit *qu'il juſtifieroit de ſes droit par titres bons & valables.*

Il rapporta 1°. l'acte de Foi & Hommage que lui François de Malvin avoit rendu devant ladite Chambre des Comptes le 21 Février 1597 pour la Terre de la Lanne, *comme fils & héritier de feu noble Jean-Marie de Amalbin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne.*

2°. Un autre Hommage du 25 Fevrier 1538 rendu au Roy de Navarre pour la même Terre de la Lanne par Dame Antoinette de Montpezat Dame de la Lanne, veuve de Charles d'Amalvin Seigneur de la Lanne, comme mére, tutrice & curatrice de Jean-Marie d'Amalvin ſon fils.

3°. Un troiſiéme Hommage de la même Terre du 26 Mars 1478 rendu à haut & puiſſant Seigneur Alain Sire d'Albret par noble Imbert d'Amalvin, Seigneur de la Lanne, en qualité de fils & héritier de feu Noble Menjon de Malvin Seigneur de la Lanne : ledit Imbert d'Amalvin étoit pére de Charles de Malvin marié avec Dame Antoinette de Montpezat dont on vient de parler.

4°. Un quatriéme Hommage du 1^er^ Avril 1325 rendu à haut & puiſſant Seigneur Amanieu Sire d'Albret pour la même Terre de la Lanne par noble Bertrand d'Amalvin ou de Maubin Seigneur de la Lanne, (ayeul dudit Menjon d'Amalvin.)

5°. Trois Régiſtres de Reconnoiſſances de la Terre de la Lanne, avec pluſieurs Baux à Fief & un ancien Terrier de ladite Terre de la Lanne, de différentes dates, depuis 1538 juſqu'au milieu du XI^e^ Siécle, tous conſentis en faveur des Seigneurs de la Lanne ſes auteurs, ſe prêtant conſéquemment une mutuelle autorité pour juſtifier de la poſſeſſion de ladite Terre dans la Maiſon

de Malvin depuis le XI^e Siécle, & établiſſant notamment que noble Imbert d'Amalvin (qui étoit autre que ledit Imbert dont on vient de parler) en étoit Seigneur dès l'an 1045.

A la ſuite de tout ce corps de procédures eſt rapporté tout au long la Sentence définitive de ladite Chambre des Comptes & Conſeil des Finances du Roy, du 21 Avril (*a*) 1597, *renduë contradictoirement* contre le Procureur du Domaine, qui fait droit audit François de Malvin ſur le vû des mêmes Piéces qu'elle dénombre, déboute ledit Procureur de ſes inſtances & contredits, le condamne aux dépens, & maintient ledit François de Malvin dans tous ſes droits & poſſeſſions en ladite Terre de la Lanne.

Les Seigneurs de la Lanne, du ſurnom de Malvin, ont toujours ſuivi le parti des armes, & ont été pendant près de deux Siécles de pére en fils Gouverneurs de la Ville de Nérac, Capitale de l'Albret. Les qualifications que M^rs de Malvin ont pris conſtamment dans tous leurs actes depuis le commencement du XIV^e Siécle, les emplois qu'ils ont eus, les ſervices qu'ils ont rendus ſucceſſivement à leurs Souverains & les marques de diſtinctions qu'ils en ont reçuës, ajoûtent un nouveau luſtre à celui de l'ancienneté de leur Maiſon.

Noble Bertrand de Maubin rendit Hommage au Sire d'Albret pour la Terre de la Lanne le 1^er Avril (*b*) 1325.

Noble Jammes d'Amalvin prend la qualité de Damoiſeau & de Seigneur de la Lanne dans ſon teſtament, écrit en Gaſcon, du 1^er Mars (*c*) 1398, où il ſe dit fils de noble Bertrand de Maubin (qui rendit Hommage pour la Terre de la Lanne au Sire d'Albret en 1325); & il fait un legs particulier par le même teſtament à ſon ſecond fils Jean d'Amauvin pour ſe ſoutenir *en haunou à la Guerra*.

Noble Menjon d'Amalvin Seigneur de la Lanne, frére aîné dudit Jean, fut Capitaine ou Gouverneur de la Ville de Nérac, Capitale de l'Albret.

(*a*) Les actes qu'on vient de rapporter, ſavoir l'aſſignation donnée par la Chambre des Comptes du Roy de Navarre à noble François de Malvin Seigneur de la Lanne, l'Hommage que rendit en conſéquence ledit François de Malvin le 21 Février 1597, les blâmes & contredits du Procureur de ladite Chambre & du Domaine, l'Enquête & dépoſition des dix témoins, les différens Hommages de 1538, 1478 & 1325, les Baux à Fief, ancien Terrier, & Régiſtres de Reconnoiſſances que remit à ladite Chambre François de Malvin pour juſtifier de l'ancienneté & légitimité de ſes poſſeſſions, ſur leſquelles piéces il lui fut fait droit par la Sentence définitive de ladite Chambre des Comptes du 21 Avril 1597 : tous ces différens actes ſont réunis dans un même corps de procédure produite par expédition délivrée en 1752 par le S^r Bartouilh Garde du Tréſor du Château de Nérac ſur l'original conſervé dans les Archives & Tréſor du Duché d'Albret; en marge de laquelle expédition on trouve un certificat ſigné dudit S^r Barthouilh et conçu en ces termes : » Certifions que la date de l'Hommage de *mil trois* » *cent vingt-cinq* rendu par noble Bertrand de Malvin & celle des Reconnoiſſances de *mil quarante-cinq* faites à » noble Imbert de Malvin, énoncées cy-contre, ſont écrites en lettres ſemblablement à l'original. « De plus celui qui légaliſa ladite expédition le 15 Juillet de la même année 1752 certifie l'avoir vérifiée ſur l'original, & en particulier les dates de *mil trois cent vingt-cinq* & *mil quarante-cinq*. De plus encore M^rs les Commiſſaires de Malte chargés des Preuves de Léon d'Amalvin Chevalier de Montazet déclarent dans leur Procès-verbal de deſcente ſur les lieux pour procéder à la vérification des actes conſervés au Dépôt de la Chambre des Comptes du Roy de Navarre à Nérac, aujourd'hui Archives du Duché d'Albret, qu'ils ont vû, lû & vérifié leſdits Hommages, Dénombremens, Baux à Fief, ancien Terrier, Régiſtres de Reconnoiſſances, Sentence de vérification & autres Piéces, ſur leurs originaux, & qu'ils ont trouvé les dates de *mil trois cent vingt-cinq* & *mil quarante-cinq* écrites en toutes lettres comme deſſus : ce qui ne peut ſuppoſer, ajoûtent-ils, aucune falſification, étant de même rappellées & écrites dans la Sentence définitive de la Chambre des Comptes de Nérac de 1597, qui n'a été renduë que ſur le vû & l'éxamen des mêmes titres contredits dans le temps par le Procureur du Roy des Domaine & Finances.

(*b*) Expédition délivrée le 4 Juin 1752 ſur l'original conſervé dans les Archives du Duché d'Albret à Nérac par M^e Bartouilh Notaire & Garde dudit Tréſor, légaliſée le 15 Juillet ſuivant, & viſée par M. M. les Commiſſaires de Malte comme en ayant fait la vérification ſur l'original le 20 Août 1752. Voyez la note *a* de cette page.

(*c*) Copie collationnée le 13 Novembre 1752 ſur l'original, légaliſée le même jour, & vérifiée le 27 dudit mois de Novembre de la même année par M. M. les Commiſſaires de Malte qui ſe tranſportérent dans la Ville d'Agen pour procéder à ſa vérification ſur l'original.

Noble Imbert de Malvin, Seigneur de la Lanne, fut commis par Charles Seigneur d'Albret, Comte de Dreux & de Gavre, le 16 Avril (*a*) 1467, pour faire payer les gens de Guerre ordonnés & entretenus par le Roy dans ſon Pays d'Albret, aux mêmes charges & honneurs que l'avoit fait avant luy feu Menjon de Malvin ſon pére, Capitaine de la Ville de Nérac. Il rendit hommage le 26 Mars (*b*) 1478 pour ſa Seigneurie de la Lanne au Sire Alain Baron d'Albret.

Jean-Marie de Malvin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, petit-fils dudit Imbert, ſuccéda à ſes péres dans le Gouvernement de la Ville de Nérac. Il préſenta le 28 Avril (*c*) 1574 une Requête à M. de la Valette Lieutenant Général pour le Roy en Guyenne, par laquelle il demanda une indemniſation des dépenſes que lui avoit occaſionné ſon ſéjour dans ſon Gouvernement où il avoit été retenu pour les affaires du Roy, d'autant qu'il avoit été obligé d'en faire de conſidérables pour les équipages de deux de ſes enſans qu'il ſoutenoit au ſervice de Sa Majeſté.

François de Malvin ſon fils, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, rendit ſon hommage de cette Terre en (*d*) 1597. Il fut honoré de pluſieurs lettres du Roy de Navarre (depuis Roy de France ſous le nom de Henry IV), dans l'une deſquelles datée du 2 Juin (*e*) 1589, & adreſſée *à Monſieur de la Lanne*, ce Prince lui marque » qu'il ſera bien ayſe de le gratifier & luy faire paroiſtre » ſa bonne volonté, le priant au reſte continuer tousjours l'affection qu'il » avoit à ſon ſervice & ſe contenir paiſiblement comme il avoit fait par le » paſſé. « Ledit François de Malvin fut pourvû enſuite de la Charge de Maître d'Hotel de la Reine Marguerite premiére femme d'Henry IV par Lettres du 6 Octobre (*f*) 1605.

On a une lettre de la Reine Régente Marie de Médicis, écrite le 15 Janvier (*g*) 1613 aux Conſuls de la Ville de Nérac, qui prouve l'attachement & la fidélité d'un Seigneur de la Lanne au ſervice du Roy, & la confiance que cette Reine avoit en lui. Elle eſt conçue en ces termes : *Naus avons eſté bien ayſes de veoir la bonne réſolution que vous avez priſe ſur ce que le Sieur la Lane vous a fait entendre eſtre de noz volontés & intentions touchant les Gardes de votre Ville* (de Nérac); *& au ſurplus nous vous ſçavons beaucoup de gré de l'affection & fidellité que vous teſmoignez envers le Roy noſtre très-honnoré S^r & filz, vous exhortant de perſévérer en ce bon debvoir, meſmes de ſuivre les bons conſeilz & advis dudit Sieur la Lane en ce qui ſurviendra par delà concernant le ſervice du Roy noſtredict S^r & filz, & le repos & tranquilité de voſtre Ville. Ce faiſant nous vous départirons tousjours des effectz de noſtre bienveillance aux occaſions qui s'en*

(*a*) Original.

(*b*) Cet hommage a été produit à M. M. les Commiſſaires de Malte pour les Preuves de Nobleſſe de M^r le Chevalier de Montazet, leſquels déclarent dans leur Procès-verbal de deſcente ſur les lieux en avoir fait la vérification le 20 Aouſt 1752 ſur ſon original conſervé aux Archives du Duché d'Albret à Nérac et à eux repréſenté par M^e. Bartouilh Garde dudit Tréſor. Ce même hommage ſe trouve encore énoncé dans un Inventaire de titres de Nobleſſe produits en 1606 par François de Malvin Ecuyer, Seigneur de la Lanne, devant les Commiſſaires des Francs-fiefs. Voyez pour la plus grande autorité la note *a* de la page 4.

(*c*) Original. (*d*) Voyez la note *a* de la page 4. (*e*) Original.

(*f*) Ces Lettres ſont énoncées dans la Sentence de décharge qu'obtint du Subdélégué de M^r Pellot Intendant de Guyenne le 10 Décembre 1666 noble Charles de Malvin Seigneur de la Lanne, qui lui avoit repréſenté les titres juſtificatifs de ſon ancienne Nobleſſe : ladite Sentence produite par copie collationnée ſur l'original en 1760, & viſée de M. M. les Commiſſaires de Malte, comme en ayant fait la vérification ſur l'original dans leur Procès-verbal de deſcente ſur les lieux le 20 Aouſt 1752. Il eſt dit dans cette Sentence que leſdites Lettres de Maître d'Hotel de la Reine Marguerite avoient été alors *produites en parchemin, ſcellées du grand Sceau de ladite Reine en cire rouge & ſignées* MARGUERITE. (*g*) Original.

offriront. Donné à Paris le 15^e *Janvier* 1613. (Signé) MARIE (& plus bas) PHELYPEAUX.

On verra dans le chapitre des filiations le détail de la Branche des Malvin Seigneur de la Lanne.

De cette Branche des Malvin Seigneurs de la Lanne s'eſt formée celle des Malvin Seigneurs de Montazet. Menjon de Malvin Seigneur de la Lanne, Capitaine-Gouverneur de la Ville de Nérac, eut deux fils. L'aîné appellé Imbert de Malvin ſuccéda à ſon pére dans la poſſeſſion de la Terre de la Lanne; le ſecond nommé Charles de Malvin fut marié le 23 Décembre (*a*) 1489 avec Demoiſelle Jeanne de Montpezat Dame de Montazet, qui lui porta en dot la Seigneurie de Bouſſéres & celle de Montazet. C'eſt de cette époque que ce cadet de la Maiſon de Malvin, pour diſtinguer ſa Branche, prit le nom de Malvin-de Montazet, que ſes deſcendans ont toujours conſervé depuis, ainſi que la Terre de Montazet qu'ils poſſédent encore aujourd'hui.

Imbert de Malvin Seigneur de la Lanne eut un fils appellé Charles de Malvin qui fut marié le 9 Fevrier (*b*) 1502 avec noble Antoinette de Montpezat, ſœur de Jeanne de Montpezat qui avoit épouſé en 1489 Charles de Malvin oncle de cet autre Charles. Par le contrat de ce mariage (de l'an 1502), portant tranſaction, il fut convenu entre nobles Imbert & Charles de Malvin Seigneurs de la Lanne, pére & fils, faiſants pour Antoinette de Montpezat, & noble Charles de Malvin-de Montazet & Jeanne de Montpezat ſa femme, que Charles de Malvin céderoit & tranſporteroit à perpétuité à ſon frére Imbert & à Charles ſon neveu tous les droits qu'il pouvoit prétendre ſur la ſucceſſion de feu noble Menjon de Malvin pére commun d'Imbert de Malvin Seigneur de la Lanne & de Charles de Malvin Seigneur de Montazet : en conſéquence duquel tranſport Imbert de Malvin & Charles ſon fils cédérent pareillement à noble Charles de Malvin-de Montazet & à Demoiſelle Jeanne de Montpezat ſa femme toutes les prétentions, droits & hypothéques qu'il pouvoient avoir par le mariage d'Antoinette de Montpezat ſur les biens délaiſſés par feu noble Bernard de Montpezat & noble Catherine de Montagudet, pére & mére deſdites Jeanne & Antoinette de Montpezat.

Les Seigneurs de Montazet ainſi ſéparés de biens de la Branche des Malvin-de la Lanne n'eurent plus rien de commun avec elle que leur origine. Ils réunirent dans leur Branche les biens de Bernard de Montpezat & de Catherine de Montagudet. Ils adoſſérent à leur Ecuſſon les deux Balances qui ſont les Armes de Montpezat qu'ils ont toujours écartelé depuis avec les leurs; & comme Bernard de Montpezat tenoit ſes biens de patrimoine à foy & hommage de noble & puiſſant homme Meſſire Raymond-Bernard de Montpezat ſon pére, Chevalier, Seigneur de Montpezat, qui étoit de ſon temps l'un des plus puiſſans Seigneurs de la Guyenne, Charles de Malvin & Jeanne de Montpezat ſa femme, en paſſant à la ſucceſſion des mêmes biens, en acquitérent mutuellement l'obligation par l'hommage qu'ils rendirent le 8 Novembre (*c*) 1505 à noble & puiſſant homme Meſſire Guy de Montpezat petit-fils dudit Raymond-Bernard. La ſucceſſion conſtante des hommages reſpectifs qui ont été rendus

(*a*) Expédition délivrée en vertu d'une commiſſion de l'an 1498 & valante original.

(*b*) Original. Voyez le chapitre des filiations ſous le V^e Dégré de la premiére Branche.

(*c*) Expédition délivrée vers le temps même de l'acte et valante original, viſée en outre par M. M. les Commiſſaires de Malte le 15 Juillet 1752, comme en ayant fait la vérification ſur l'original conſervé dans les Archives du Duché où ils déclarent dans leur Procès-verbal s'être tranſportés à cette fin.

depuis cette époque juſqu'en 1752 par les Malvin Seigneurs de Montazet à la Maiſon de Savoye, à celle de Mayenne, & aux Ducs d'Aiguillon, pour la Seigneurie de Montazet, prouve qu'elle n'eſt point ſortie de leurs mains depuis ce même tems.

Les Malvin Seigneurs de Montazet ont toujours ſuivi le parti des armes. Charles de Malvin-de Montazet, 1^er^ du nom, fut Capitaine-Gouverneur de la Ville d'Aiguillon. Il reçut une Commiſſion le 27 Aouſt (*a*) 1521 de Guillaume Gouffier Amiral de France & Lieutenant pour Sa Majeſté au Pays & Gouvernement de Guyenne, qui la lui adreſſa ſous ce titre, *à noſtre cher & bien amé Charles Amalbin Seigneur de Montayet, Capitaine d'Aguillon,* & par laquelle il le chargea de la protection & aſſiſtance de certain convoy de vivres qui devoient paſſer dans l'étendue de ſon Commandement pour ſe rendre à l'Armée du Roy : ladite Commiſſion contenant une aſſurance » que ce » ſervice lui ſeroit précompté pour celui qu'il auroit été tenu de faire au Camp » & Armée du Roy avec les autres Nobles ſujets à l'Arriére-ban, & portant » ordre à tous Baillis & Sénéchaux dans le reſſort deſquels pourroient être ſci- » ſes les Terres & Fiefs dudit Seigneur de Montayet, en vertu deſquels on » l'eût employé dans le Ban de la Nobleſſe maintenant convoqué, de l'en » tenir franc & éxempt, étant employé par la préſente Commiſſion pour le » ſervice de Sa Majeſté. «

Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet ſuccéda à ſon pére dans le Commandement de la Ville & Place d'Aiguillon. Dans un Rôlle de la Montre du Ban de la Nobleſſe d'Agénois, du 20 Avril (*b*) 1542, il eſt dit que *Berthoumieu de Malvin Ecuyer, S^r^ de Montazet, eſtoit comparu pour Meſſire Honorat de Savoye Comte de Villars, Seigneur de Montpezat, l'un des Pairs Souverains de la Maiſon du Roy*, étant dit *à préſent à la Cour dudit Seigneur à ſa ſuitte.* Il fut honnoré de pluſieurs lettres d'Antoine de Bourbon Roy de Navarre. On voit par celle du 23 Avril (*c*) 1559, datée de Nérac, qu'il devoit occuper dans le ſervice quelque employ honorable. Elle eſt conçue en ces termes : *Monſieur de Montazet, pour ce que j'ay à vous dire quelques choſes touchans le ſervice du Roy Monſeigneur, je vous prie de me venir trouver incontinent après la réception de la préſente, laquelle je finiray par priéres à Noſtre-Seigneur vous donner ſa ſaincte grace.* (Signé) *voſtre bon amy,* ANTOINE. Il reçut une Commiſſion du même Roy, datée pareillement de Nérac, du lendemain 24 Avril (*d*) 1559, pour » ſe tranſporter dans la maiſon & Terre de Lau- » gnac & rétablir la paix entre le Sieur de Savignac & le Capitaine Jehan » George, chacun d'eux voulant maintenir le droit qu'ils prétendoient en la- » dite maiſon par force d'armes & congrégations illicites en forme de guerre, » dont il s'en étoit ſuivi pluſieurs batteries & meurtres. « Le 29 Juillet (*e*) 1564 il fit hommage à très-haut & très-puiſſant Seigneur Meſſire Honorat de Savoye Comte de Villars, Seigneur & Baron d'Aiguillon, pour la Seigneu-

(*a*) Original.

(*b*) Copie collationnée le premier May 1741 ſur une expédition délivrée le 22 Fevrier 1625 par le Commis du Greffe de la Sénéchauſſée d'Agénois : cette copie légaliſée le 2 du même mois de May de ladite année 1741.

(*c*) Original. (*d*) Original.

(*e*) Copie collationnée ſur l'original le 11 Avril 1668 par Claude de Cambes Commiſſaire Subdélégué de M^r^ Pellot Intendant de Guyenne, viſée en outre le 15 Juillet 1752 par M. M. les Commiſſaires de Malte, comme en ayant fait la vérification ſur l'original conſervé dans les Archives du Duché d'Aiguillon où ils déclarent dans leur Procès-verbal s'être tranſportés à cette fin.

rie de Montazet & de Boufféres, pour le Château d'Aiguillon & tous les autres biens dont ſon pére avoit fait hommage en 1505.

Antoine-Jean de Malvin-de Montazet, ſon fils, fut reçu (*a*) Chevalier de l'Ordre de S^t Jean de Jéruſalem au Grand Prieuré de Toulouſe le 1^er Septembre 1572.

François de Malvin Seigneur de Montazet, fils aîné du même Barthélemy, prend dans ſon contrat de mariage en 1570 la qualité de *Cappitaine de 300 Arquebuſiers des vielhes Bandes au Service du Roy ;* fut Gouverneur (*b*) d'Aiguillon; reçut pluſieurs lettres (*c*) d'Honorat de Savoye-Tende Marquis de Villars, & du Maréchal de Montcluc ſon couſin, qui l'appelloit ordinairement ſon compagnon; & fut honoré pareillement de pluſieurs lettres de Henry Roy de Navarre, depuis Roy de France ſous le nom de Henry IV, l'une datée d'Agen du 10 Janvier (*d*) 1577, dont la ſuſcription eſt *à Monſieur de Montauzet Capitaine d'Eguillon,* & conçue en ces termes : *Monſ^r de Montuzet, j'envoye le S^r de Caſtelſaloux à Eguillon pour s'informer des Conſulz de la Ville de l'occaſion qui les a meuz de faire gardes & autres comportemens comme en temps de guerre ouverte. Et parceque cela ne ſert qu'à altérer la paix & mectre en deffiance les Villes prochaines, je vous pry tenir la main à ce qu'ilz vivent ſoubz l'obſervation de l'Edict de pacification; autrement j'y pourvoiray ſelon le pouvoir que j'ay du Roy Monſeigneur, ainſi que j'ay donné charge audit S^r de Caſtelſaloux vous faire entendre. Sur ce je pry Dieu vous tenir, Monſ^r de Montazet, en ſa ſainte garde. Voſtre bien bon amy* (Signé) HENRY. Par la ſuivante dattée auſſi d'Agen du ſurlendemain 12 Janvier (*e*) 1577 ce Prince le remercie en ces termes : *Monſ^r de Montayzet, j'ay eſté bien aiſe d'avoir entendu par le S^r de Caſtelſaloux voſtre bonne affection en mon endroit & au bien de la paix. J'eſpére demain en m'en allant à la Raiolle vous veoir & vous teſmoigner moy-meſmes de bouche que vous*

(*a*) Prouvé 1° par la Commiſſion, produite en original, de Jean l'Evêque-de la Caſſiére Grand-Maître de l'Ordre de S^t Jean de Jéruſalem, du 6 Fevrier 1572, qui enjoint à M^rs du Chapître de Toulouze de nommer des Commiſſaires à Antoine-Jean de Malvin-de Montazet pour faire ſes Preuves de nobleſſe & être enſuite reçu Chevalier de Juſtice dans ledit Ordre.

2°. Par la Commiſſion dudit Chapître, auſſi produite en original, du 28 May 1572, qui nomme deux Commiſſaires pour faire les Preuves d'Antoine-Jean de Malvin, dans laquelle il eſt dit fils de noble Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet en Agénois, & de Demoiſelle Jeanne de Monteil.

3°. Par une expédition délivrée ſur le Regiſtre original des Délibérations de la Vénérable Langue de Provence conſervé en la Chancellerie de Malte, de laquelle il réſulte que ledit Antoine-Jean de Malvin-de Montazet fut en perſonne porter ſes Preuves à Malte, & dans laquelle il eſt dit que la Langue de Provence aſſemblée en la maniére ordinaire le 1^er Septembre 1572, de l'autorité & conſentement de Jean l'Evêque-de la Caſſiére digne Grand-Maître de la Sacrée Religion, Préſident en icelle Frére François de Paniſſes Commandant de Renneville, s'étoit levé M. de Belcaſtel Frére Guyon de Saugnac, lequel ayant requis la Vénérable Langue vouloir recevoir au rang des Chevaliers de Juſtice dans l'Ordre de S^t Jean de Jéruſalem & Langue de Provence noble Antoine-Jean de Malvin dit Montazet qui pour être malade à l'infirmerie n'avoit pû ſe préſenter en ladite aſſemblée, *ledit de Montazet a été reçu dès ce jourdhuy 1^er 7^bre 1572, faiſant apparoir de ſes Preuves.* Ladite expédition datée de Malte du 2 Oct^bre 1751, ſcellée du petit Sceau de la Religion, & ſignée GUEDES *Vice-Cancellarius.*

4°. Par un extrait du Regiſtre où ſont écrits les noms des Chevaliers de Juſtice de l'Ordre de S^t Jean de Jéruſalem en la Vénérable Langue de Provence, ſelon l'ordre & la datte de leur réception, dans lequel il eſt dit : *Frére Antoine-Jean d'Amalvin-de Montazet reçu en Couvent le 1^er 7^bre 1572;* ledit extrait expédié ſur l'original conſervé dans les Archives du Grand Prieuré de Toulouze le 6 May 1751 par l'Abbé Reynes Prêtre Chapelain de l'Ordre de Malte, Archivaire et Sécretaire dudit Grand Prieuré, & ſcellé du Sceau du même Chapître.

Ces quatre piéces ſont auſſi viſées dans le Procès-verbal des Preuves de nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet reçu Chevalier de Juſtice dans le même Ordre de Malte le 4 Décembre 1752 au Grand Prieuré de Toulouze.

(*b*) Cette qualité lui eſt donnée ſur la ſuſcription de trois lettres qu'il reçut, la 1^ere du 24 Janvier 1575 du Maréchal de Montluc, la ſeconde du Seigneur de Bajaumont du 6 Avril 1576, & la 3^e d'Henrie de Savoye du 6 Juillet ſuivant. Elle lui eſt auſſi donnée ſur la ſuſcription de pluſieurs lettres dont l'honnora Henry Roy de Navarre, depuis Roy de France.

(*c*) Elles ont été produites en original. (*d*) Original. (*e*) Original.

vous n'avez & n'aurez jamais ung meilleur amy que moy, que vous pry de continuer tousjours en ceſte bonne volunté, et Noſtre-Seigneur vous vouloir tenir, Monſ^r de Montaizet, en ſa très ſainte & digne garde. Voſtre bien bon amy (Signé) HENRY. Il fut chargé par une Commiſſion d'Honorat de Savoye, Comte de Tende, Marquis de Villars, Amiral de France & Lieutenant Général pour le Roy au Pays & Gouvernement de Guyenne, dattée du mois d'Octobre de la même année (*a*) 1577 d'éxécuter avec les Députés du Roy de Navarre dans la Sénéchauſſée d'Agénois les conventions portées par l'Edit de pacification conclu au mois de Septembre précédent. Cette Commiſſion ſignée Honorat de Tande, & ſcellée du cachet de ſes Armes, fut précédée d'une lettre du même Gouverneur dattée de Condom du 13 du même mois d'Octobre de ladite année (*b*) 1577 & conçue en ces termes : *Monſieur de Montezet, le Roy de Navarre m'ayant envoyé le S^r de Meſſencourt & mandé par luy luy envoyer ung Gentilhoume afin de le faire aſſiſter d'ung aultre pour ſe tranſporter enſemblement ès Villes & Places d'Agenois pour faire vuyder les garniſons qui s'y trouveront & faire reſtituer tout ce qui a eſté prins depuis le* XVII^e *Septembre dernier, ſuivant la ceſſation d'armes, & icelle faire éxécuter de poinct en poinct, ainſi qu'il eſt porté plus ſpéciallement par les mémoires & inſtructions que ledit Seigneur Roy de Navarre m'a auſſy envoyé, coppie deſquelz eſt cy encloſe, j'ay adviſé ne pouvoir commectre telle charge à perſonne plus affectionnée au bien du ſervice du Roy & du Pays que vous; au moyen de quoy je vous prye vous rendre au pluſtoſt vers ledit Roy de Navarre qui vous fera aſſiſter d'ung des ſiens pour l'effect que deſſus, & commancer ladite éxécution à Aigullon & Sainct Livrade, & aultres. . . de par delà où il aura eſté commis telles contraventions. Sur ce je priray Dieu vous donner, Monſ^r de Montezet, en ſanté longue vye. Vouſtre bien bon amy* (Signé) VILLARS.

A toutes les Commiſſions & lettres qu'on vient de rapporter à l'appuy des emplois honorables qu'ont occupés les Seigneurs de Montazet au ſervice du Roy, on pourroit en ajouter nombre d'autres de Henry IV & du Maréchal de Montluc, qui prouvent également qu'ils ont toujours été diſtingués dans la Nobleſſe de leur Province. Leurs alliances ont été conſtamment priſes dans les meilleures Maiſons de la Guyenne; & MM. les Commiſſaires de Malte nommés pour faire les preuves de Nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet, reçu Chevalier dans cet Ordre le 4 Décembre 1752, rapportent (*c*) dans leur procédure qu'il leur a été juſtifié par tous actes originaux du ſort & de l'établiſſement de tous les enfans venus dans les huit générations qui ſe ſont formées depuis que cette Branche de la Maiſon de Malvin a pris le nom de Montazet; & qu'*après un très éxact éxamen & une duë vérification des actes, ils n'ont trouvé depuis* 1400 (juſqu'en 1752) *aucun des enfans, tant mâles que filles, qui n'ayent fait des alliances ſortables, qui n'ayent pris les qualités qui caractériſent l'ancienne Nobleſſe, & qui n'ayent eu un état convenable à leur naiſſance.* On peut s'aſſurer par ce préſent Ouvrage que le tableau que MM. les Commiſſaires de Malte viennent de faire de la Branche des Malvin Seigneurs de Montazet eſt une juſtice duë au ſoin que ceux-cy ont eu de ne jamais former de méſalliance. On verra dans l'article des filiations le détail de cette Branche qui eſt la IV^e.

(*a*) Original. (*b*) Original.

(*c*) Page 44 du Procès-verbal des Preuves de nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet pour être reçu Chevalier de Malte, dont l'original eſt conſervé dans les Archives du Grand Prieuré de Toulouſe.

De la Branche des Malvin Seigneurs de Montazet ſont ſorties celles des Seigneurs de Prignan, des Seigneurs de la Beauſſe, & des Seigneurs de la Barthére depuis Seigneurs de Caſſaignau, établies dans l'Agénois & l'Armagnac, celle des Seigneurs de Ceſſac & de Primet établie auſſi en Agénois, & celle des Seigneurs de la Roque-Roquazel, aujourd'hui de Pachins, établie en Albigeois.

La Branche des Seigneurs de Prignan établie en Agénois fut formée par Jean-Marie de Malvin, l'un des fils de Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet & de Demoiſelle Jeanne de Monteil, lequel Jean-Marie de Malvin épouſa par contrat du 13 Mars (*a*) 1572 Demoiſelle Jeanne de Prignan Dame dudit lieu. Elle eſt éteinte depuis long-tems.

Les Seigneurs de la Barthére, depuis Seigneurs de Caſſaignau, ont été Gouverneurs d'Aiguillon & ſe ſont diſtingués dans le Service. Ils ont été honorés de Commiſſions & lettres particuliéres de la Princeſſe de Navarre en (*b*) 1602, du Prince de Condé en (*c*) 1616, & du Roy Louis XIII en (*d*) 1621. Le premier de cette Branche fut Antoine-Jean de Malvin, autre fils de Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet & de Demoiſelle Jeanne de Monteil, qui fut marié avec noble Jeanne de Ponſan Demoiſelle de la Barthére par contrat du 14 Août (*e*) 1581. On verra dans l'article des filiations le détail de cette Branche qui eſt la VI^e^.

Les Branches des Seigneurs de Ceſſac, de Primet & de Saint Siphorien, toutes réunies aujourd'hui dans celle des Malvin Seigneurs de Barrault établis à Bordeaux, furent formées par Charles de Malvin, frere puîné de Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet, l'un & l'autre enfans d'autre Charles de Malvin Seigneur de Montazet & de Demoiſelle Jeanne de Montpezat. Celui-là prit le parti de la Robe; épouſa Demoiſelle Jeanne de Gaillard, Dame de Ceſſac, qui lui porta cette Terre en mariage; fut nommé Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 20 Septembre (*f*) 1542; & rendit hommage au Roy pour ſa maiſon noble & Seigneurie de Ceſſac le 23 Avril (*g*) 1564. Le Premier Préſident au Parlement de Bordeaux ayant été député vers le Roy le 26 Novembre (*h*) 1565, ledit Charles de Malvin lui fut donné pour adjoint. Il parvint à la place de Doyen en (*i*) 1572; & ne voulant plus s'occuper que de ſa derniére fin, il quitta ſon Office le premier Août (*k*) 1576; & mourut le premier Janvier (*l*) 1581. Le Parlement par un honneur particulier qu'il voulut lui rendre aſſiſta en Corps (*m*) à ſes funérailles. Le Maréchal de Scepeaux, Sire de Vieilleville & Comte de Duretal, Commandant en Guyenne, parle (*n*) avec éloge de ce Magiſtrat, qui dans les Mémoires de ce Maréchal eſt nommé par erreur *Valvin*. Gabriel de Lurbe, Avocat au Parlement de Bordeaux, dans ſa Chronique Bourdeloiſe (*o*), ſous l'année 1552, le met au nombre des lumiéres du Sénat. Le même Auteur dans ſon Ouvrage *de illuſtribus Aquitaniæ viris* (*p*) rapporte que Charles de Malvin s'étoit acquis une ſi grande réputation par ſon ſçavoir, ſa probité & ſon rare mérite, que le bruit de la mort de M^r^ de Lagebaton Premier Préſident du Parlement de Bordeaux s'étant fauſſement répandu à la Cour, le Roy Charles IX déclara ſon choix pour cette premiére place en

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Original. (*d*) Original.
(*e*) Expédition délivrée ſur la minute le 26 Novembre 1631 & vérifiée depuis ſur icelle le 26 Juillet 1667.
(*f*) Extrait des Regiſtres du Parlement de Bordeaux. (*g*) Extrait des Regiſtres du Bureau des Finances de Bordeaux. (*h*) (*i*) (*k*) (*l*) (*m*) Extrait des Regiſtres du Parlement de Bordeaux.
(*n*) Mémoires de la vie du Maréchal de Vieilleville imprimés à Paris en 1757, Tome 2, page 1^ere^.
(*o*) Edition de Bordeaux 1672, page 31. (*p*) Page 112 de cet Ouvrage imprimé à Bordeaux en 1591.

faveur dudit Charles de Malvin. On trouve ce Magiſtrat qualifié *Monſeigneur* dans un acte du 8 Octobre (*a*) 1543 : ce qui prouve la haute conſidération dont il jouiſſoit. Geoffroy de Malvin Seigneur de Ceſſac, ſon fils, fut pourvû d'une Charge de Conſeiller au même Parlement de Bordeaux le 26 Juillet (*b*) 1568. Il ſe rendit bien-tôt particuliére la conſidération dont Charles de Malvin ſon pere avoit joui dans cette Compagnie. Il fut député ſeul vers le Roy le 15 Novembre (*c*) 1580. Le Parlement ayant délibéré d'envoyer deux Députés vers S. M. le 22 Juin (*d*) 1582, il fut mis à la tête de cette autre Députation. Le même Geoffroy de Malvin fut célébre par ſes écrits. On a de lui 1°. La France gémissante, 2°. une Diſſertation *de priſca Francorum origine*, & 3°. *de Gallorum rebus geſtis a Pharamundo uſque ad initia Caroli IX brevis deſcriptio* : ces trois Ouvrages furent imprimés à Bordeaux en 1563. Il épouſa par contrat du 12 Octobre (*e*) 1571 Demoiſelle Jeanne de Salignac-de la Motte-de Fénelon (fille d'Armand de Salignac-de la Motte-de Fénelon Chevalier de l'Ordre du Roy, & niéce de Bertrand de Salignac-de la Motte-de Fénelon Ambaſſadeur en Angleterre & en Eſpagne, Chevalier des Ordres du Roy); & n'eut de ce mariage qu'une fille, Aimée de Malvin Dame de Ceſſac, mariée par contrat du 24 Février (*f*) 1596 avec Geoffroy de Pontac, depuis Maître des Requêtes, pere & mere d'Arnaud de Pontac Premier Préſident au Parlement de Bordeaux, qui réunit tous les biens des Malvin Seigneurs de Ceſſac, & qui rendit hommage au Roy pour la Seigneurie de ce nom le 9 Décembre (*g*) 1672. Geoffroy de Malvin Seigneur de Primet, neveu du Geoffroy dont on vient de parler, fut reçu Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 30 Janvier (*h*) 1615. Il acquit dans ſa Compagnie par ſon ſçavoir, ſon intégrité & rares lumiéres, le ſurnom de *grand Malvin*. Le Roy Louis XIV étant à Bordeaux lui accorda le 11 Octobre (*i*) 1650 une penſion de 500 livres pour lui marquer le contentement qu'il avoit *des bons & agréables ſervices qu'il lui avoit rendu*. Dans l'Hiſtoire (*k*) des mouvemens de Bordeaux, attribuée à l'Abbé Lancelot de Mulet Abbé de Verteuil, on trouve un éloge particulier de ce Magiſtrat, que l'auteur dit être un hommage qu'il ne peut s'empêcher de rendre à ſes rares vertus.

Les Branches des Malvin Seigneurs de Ceſſac, de Primet & de Saint Siphorien, ont fourni au Parlement de Bordeaux pendant deux Siécles des Magiſtrats qui s'y ſont rendus recommandables par leur rare mérite, leur profond ſçavoir & leur attachement au ſervice du Roy. Celle de Ceſſac & de Primet eſt tombée en quenouille en 1596 par le mariage d'Aimée de Malvin Dame de Ceſſac avec Geoffroy de Pontac, comme on vient de le dire, & en 1721 par celui de Marie-Françoiſe de Malvin Dame de Primet avec Pierre-Joſeph de la Borie Conſeiller au Parlement de Bordeaux, comme on le verra dans l'article des filiations, à la fin de la VII^e Branche. Celle de Saint Siphorien s'eſt conſervée dans la perſonne de Charles de Malvin Seigneur de Barrault, ci-devant Capitaine au Régiment Dauphin Infanterie, & eſt repréſentée par ſon fils Joſeph-Charles de Malvin, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Berry, né le 8 Août 1736. On

(*a*) Ce ſont les pactes de mariage (produits en original) de Jean de Malvin dit de Montazet, auteur de la Branche des Seigneurs de la Roque-Roquazel, qui eſt la X^e.

(*b*) (*c*) (*d*) Extrait des Regiſtres du Parlement de Bordeaux. (*e*) Original.

(*f*) Expédition délivrée ſur la minute en 1630.

(*g*) Cet acte eſt énoncé dans un Jugement rendu le 7 Juillet 1673 par les Commiſſaires Généraux députés par le Roy pour la réception & vérification des Aveux et Dénombremens en la Généralité de Bordeaux.

(*h*) Extrait des Regiſtres du Parlement de Bordeaux. (*i*) Copie collationnée ſur une Expédition en forme.

(*k*) Imprimée à Bordeaux en 1651.

verra dans l'article des filiations le détail deſdites Branches de Ceſſac, de Primet, de Saint Siphorien & de Barrault : ce ſont les Branches VII^e. VIII^e. & IX^e.

La Branche des Malvin Seigneurs de la Roque-Roquazel, & aujourd'hui de Pachins, établie en Albigeois, a été formée par un autre fils de Charles de Malvin Seigneur de Montazet & de Demoiſelle Jeanne de Montpezat, appellé Jean de Malvin, qui épouſa le 8 Octobre (*a*) 1543 Demoiſelle Françoiſe de Lille fille du Seigneur de la Motte-d'Agre. Cette Branche a toujours ſuivi le parti des armes. François de Montazet Seigneur de la Roque étoit le 26 Septembre (*b*) 1621 Capitaine de 100 hommes d'armes dans le Régiment d'Arpajon. Les Malvin Seigneurs de la Roque ont été employés en (*c*) 1689 & (*d*) 1694 dans les convocations du Ban de la Nobleſſe de l'Albigeois & de Rouergue, & ſe ſont alliés aux meilleures Maiſons de leurs Provinces. On verra dans l'article des filiations le détail de cette Branche : c'eſt la X^e.

PREMIER DEGRÉ.

De la filiation de la Maiſon de Malvin prouvée depuis 1325 par la double autorité des contrats de mariage & des teſtamens, & par celle des hommages qui établiſſent la poſſeſſion des Terres.

Noble Bertrand de Maubin, Seigneur de la Lanne, eſt ainſi qualifié dans un hommage en Gaſcon qu'il rendit le 1^er Avril (*e*) 1325 à noble & puiſſant Baron Monſeigneur Amanieu d'Albret, Chevalier, Seigneur de la Ville de Nérac, pour tout ce qu'il poſſédoit *en lou loc de la Lana; & en ſigné de féaltat lou dit Bertrand beyſet à la bouque lou dit Moſenhor n'Amanieu.* Il épouſa Demoiſelle Anne de Bouzet, ainſi qu'il eſt juſtifié par le teſtament de ſon fils qui ſuit.

II. DEGRÉ.

Noble Jammes d'Amalvin, *Damoiſeau, Seigneur de la Lanne,* prend ces qualités dans le teſtament qu'il fit le 1^er Mars (*f*) 1398, par lequel il voulut être enterré » dans ſa Chappelle de S^te Marie près de ſon Château de la Lanne, » où noble Bertrand de Maubin ſon pére, & Anne de Bouzet ſa mére, & ſes » autres ayeux repoſoient. « On remarquera que dans cet acte ce nom y eſt écrit de deux maniéres, *Damalvinus* & *de Maubin.* Il déclare par le même teſtament avoir été marié avec Demoiſelle Marie de Preissas lors défunte & en avoir eu quatre enfans qu'il rappelle dans l'ordre ſuivant, inſtituant ſon héritier noble Menjon d'Amauvin ſon fils aîné.

3. Menjon d'Amalvin continue la deſcendance.

3. Jean d'Amauvin légataire de ſon pére en (*g*) 1398 pour la ſomme de 200

(*a*) Original. (*b*) Original

c Prouvé par un certificat du Marquis de Bournazel commandant la Nobleſſe de la Généralité de Montauban, du 14 Juin 1689 & produit en original.

d Prouvé par un certificat du Marquis de Monfrin commandant l'Arriére-ban en la Province de Languedoc, du 22 May 1694 & produit en original. (*e*) Expédition délivrée le 4 Juin 1752, ſur l'original conſervé dans le Tréſor du Château de Nérac, par le S^r Bartouilh Garde de ce Tréſor, & légaliſée. Voyez dans le préliminaire la note *a* de la page 4 & la note *b* de la même page 4.

(*f*, *g*) Copie collationnée ſur l'original le 13 Novembre 1752. Voyez la note *c* de la page 4.

liv. tournois, *per ferbir*, dit-il, *au dit Jan à fe monta à la Guerra; & bot lou dit teſtatou que la dit dot li fioſque pagado... quand lou dit Jean fe retirara en haunou de la Guerra ou que benguera à foulemniſ maridatge.*

3. Marguerite de Mauvin, } n'étoient pas encore mariées le 1er Mars (*a*) 1398 lors du teſtament de leur pére, qui leur légua pluſieurs robbes & juppes de velours avec des franges de feuë leur mére Marie de Preſſas.
3. Anne de Mauvin, }

III. DEGRÉ.

Noble Menjon d'Amalvin, (ou d'Amauvin, de Maubin & de Mauvin) Ecuyer, Seigneur de la Lanne, Capitaine (*b*) ou Gouverneur de la Ville de Nérac, ne vivoit plus le 16 Avril (*c*) 1467; & de ſon mariage avec Demoiſelle Jeanne de Preſſac (*d*) avoit eut deux fils qui ſuivent.

4. Imbert de Malvin, fils aîné, continue la deſcendance.
4. Charles de Malvin, ſecond fils, eſt auteur de la IVe Branche connuë ſous le nom des Seigneurs de Montazet.

IV. DEGRÉ.

Noble Imbert de Malvin, (ou Amalbin, Amalvin, d'Amalvin, de Malbin, de Maubin & de Mauvin) Ecuyer, Seigneur de la Lanne, reçut Commiſſion du 16 Avril (*e*) 1467 de Charles Seigneur d'Albret, Comte de Dreux & de Gavre, pour faire payer les troupes levées & entretenues pour le Roy dans ſon Pays d'Albret, aux mêmes charges & honneurs que l'avoit fait avant lui » feu » Menjon de Mauvin ſon pére, Capitaine de la Ville de Nérac «; fit hommage de la Terre de la Lanne le 26 Mars (*f*) 1478 à Alain Sire d'Albret; eſt appellé *nobilis vir Imbertus de Malovino, dominus loci de la Lana prope Neyracum*, dans un aveu qu'on lui rendit le 1er Mars (*g*) 1486 pour le bien d'Eſtillon près Nérac, qui relevoit de ſa Terre de la Lanne; & en avoit rendu un lui-même le 11 Février (*h*) 1485 à Frére Raimond de Valette pour certains biens dépendans de la Terre de la Lanne & relevants de la Commanderie d'Argentins appartenante à l'Ordre de Malte, dans lequel aveu il eſt nommé *noble Imbert d'Amalvin Seigneur de la Lanne, fils & héritier de feu noble Menjon d'Amalvin Seigneur de la Lanne.* Il fut rendu une Sentence au Préſidial de Nérac le 27 Septembre (*i*) 1507 pour régler les différends que ledit Imbert de Maubin avoit avec Charles de Maubin ſon fils (alors marié avec Demoiſelle Antoinette de Montpezat) au ſujet de leurs prétentions communes ſur la ſucceſ-

(*a*) Copie collationnée ſur l'original le 13 Novembre 1752. Voyez la note *c* de la page 4.

(*b*) Cette qualité lui eſt donnée dans une Commiſſion qu'obtint ſon fils aîné Imbert de Malvin le 16 Avril 1467, produite en original. (*c*) C'est la date de la Commiſſion qu'on vient de citer dans la note précédente.

(*d*) Prouvé par une Sentence du 27 Septembre 1507, ſur laquelle voyez la note *i* de cette page.

(*e*) Original. (*f*) Cet hommage a été vérifié le 20 Août 1752 par M. M. les Commiſſaires de Malte ſur l'original conſervé dans les Archives du Duché d'Albret à Nérac. Voyez la note *a* de la page 4 & la note *b* de la page 5. (*g*) Copie vidimée le 15 Octobre 1640 par Pierre du Long Conſeiller du Roi en la Sénéchauſſée d'Albret ſur une autre copie qui avoit été collationnée ſur l'original le 21 Mars 1587 par le Lieutenant Général d'Albret au Siége de Nérac ſuivant l'injonction donnée en Jugement le même jour à la requête de noble François de Malvin Sr de la Lanne. (*h*) Cet aveu eſt énoncé dans le Procès-verbal des Preuves de nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet reçu Chevalier de Malte le 4 Décembre 1752 : ledit aveu vérifié par M. M. les Commandeurs de Leaumont & de Montgey, nommés Commiſſaires à cette fin, ſur l'original conſervé dans les Archives du Grand Prieuré de Toulouſe. (*i*) Copie vidimée le 15 Octobre 1640 par Pierre du Long,

ſion de noble Menjon de Maubin Ecuyer, pére d'Imbert & ayeul de Charles. Imbert allégue dans cet acte que » depuis la mort dudit Menjon de Maubin ſon » pére, Ecuyer, Sgr de la Lanne, *il avoit acquis par ſon induſtrie à la Guerre « en ſervant le Roy pluſieurs ſommes* qu'il avoit employées au profit de Charles » ſon fils & de ſes fréres « ; ce qui lui ayant été conteſté par le même Charles, Imbert ajoûta qu'il *devoit en être cru, vû qu'il étoit Gentilhomme & homme de bien.* Cette même Sentence prouve qu'Imbert avoit été marié deux fois, 1° avec Demoiſelle Marguerite DE VOISIN dont il eut les deux enfans qui ſuivent, & 2° avec Demoiſelle Louiſe DE MONTAGUT dont il ne paroît pas qu'il ait eu poſtérité.

5. CHARLES d'Amalvin, ou de Maubin, continue la deſcendance.

5. LOUISE de Maubin épouſa *(a)* Jean DE LESCOT Sr de Romegas.

V. DEGRÉ.

Noble CHARLES d'Amalvin, ou de Maubin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, dont le mariage eſt cité dans la Sentence de 1507 dont on vient de parler, épouſa noble Antoinette DE MONTPEZAT fille de noble Bernard de Montpezat & de noble Catherine de Montagudet. Le contrat poſtnuptial de ce mariage, en date du 9 Février *(b)* 1502, s'énonce ainſi : *En la Ville d'Agulhon & en la mayſon de feu noble Bernard de Monpezat, Dioceſſe & Séneſchaucée d'Agénois, ſtablis aſſavoir eſt perſonnelement noble Ymbert de Malvin pere de noble Charles d'Amalvin, lequel filz eſt abſent, & noble Anthonie de Monpezat filhe dudict feu noble Bernard de Montpezat & femme dudict Charles d'Amalvin fil dudict noble Ymbert d'Amalvin, d'une part, & noble Catherine de Montagudet mere de ladicte Anthonie de Montpezat.* On a auſſi un acte du 21 Mars *(c)* 1506 où il eſt dit que ce mariage avoit été accordé ci-devant & célébré en face d'Egliſe *inter nobilem virum Carolum Amalvini filium naturalem et legitimum nobilis viri Ymberti Amalvini habitatoris de la Lana, Juridicionis Neyraci, Dioceſis Condomienſis, et Senneſcallie Agencnſis, parte ex una, & nobilem Anthoniam de Montepeſato filiam naturalem & legitimam condam nobilis Bernardi de Montepeſato habitatoris Aculey, Dioceſis & Senneſcallie Agenenſis, ex alia.* Antoinette de Montpezat rendit hommage le 25 Février *(d)* 1538 pour la Seigneurie de la Lanne devant les Commiſſaires du Roy de Navarre Sire d'Albret, comme *réve de noble Charles de Maubin Senhor de la maizon noble de la Lane près de la Ville de Nérac,* & comme mére & tutrice de noble Jean-Marie de Maubin leur fils aîné. Elle fit ſon teſtament le 20 Octobre *(e)* 1558, dans lequel elle ſe dit *veuve de noble Charles de Maubin Seigneur de la Lanne,* inſtituë ſon héritier univerſel ledit noble Jean-Marie de

Conſeiller du Roi en la Sénéchauſſée d'Albret à la requête de noble Geoffroy de Malvin Ecuyer, Sr de Primet, Conſeiller du Roi au Parlement de Bordeaux, ſur l'original exhibé & retiré par noble François de Malvin Ecuyer, Sr de la Lanne.

(a) Prouvé par deux actes des 20 Avril & 5 May 1509 rapportés à la ſuite de la Sentence du 27 Septembre 1507 dont il eſt fait mention à la page précédente.

(b) Original. *(c)* Original.

(d) Expédition délivrée le 3 Octobre 1751 par le Sr Bartouilh Garde du Tréſor du Duché d'Albret à Nérac ſur un Regiſtre d'hommages conſervé en original dans ledit Tréſor, & viſée par M. M. les Commiſſaires de Malte dans leur Procès-verbal de deſcente au Château de Nérac du 20 Août 1752, comme ayant été vérifiée par eux ſur ledit Regiſtre original. Voyez la note *a* de la page 4.

(e) Original.

Maubin ſon fils, & déclare avoir eu ſix filles que l'on nomme dans l'ordre ci-après.

6. JEAN-MARIE de Malvin, ou de Maubin, continue la deſcendance.
6. ANNE ou AGNÉS de Maubin épouſa Patriet DE FILLARTIGUE Seigneur de Queyſe, dont elle étoit veuve le 20 Octobre (*a*) 1558, date du teſtament de ſa mére.
6. MARIE de Maubin, femme de noble Jean DE GRILLY Seigneur de Gelles, ne vivoit plus lorſque ſa mére teſta le 20 Octobre (*b*) 1558.
6. ISABEAU de Maubin étoit mariée avec noble François DE MOREVILLE Sgr de la Cothure le 20 Octobre (*c*) 1558, date du teſtament de ſa mére.
6. ANTOINETTE de Maubin eſt dite femme de Mariot CHANDRIER Seigneur de la Nauſe dans le teſtament de ſa mére du 20 Octobre (*d*) 1558.
6. CATHERINE de Maubin eſt connue par le teſtament de ſa mére du 20 Octobre (*e*) 1558.
6. LOUISE de Maubin étoit Religieuſe au Couvent de Sainte Claire de Nérac lorſque ſa mére teſta le 20 Octobre (*f*) 1558.

VI. DEGRÉ.

Noble JEAN-MARIE de Malvin, (ou de Amalbin, de Malbin, de Malvyn, de Maubin & de Maulbin) Ecuyer, Seigneur de la Lanne, Gouverneur de la Ville de Nérac épouſa par contrat du 19 Mars (*g*) 1541 Demoiſelle Marguerite DE ou DU SOURBIER; préſenta Requête le 28 Avril (*h*) 1574 à M. de la Valette, Lieutenant Général pour le Roy en Guyenne, aux fins d'obtenir une indemniſation des dépenſes que lui avoit occaſionné ſon ſéjour dans ſon Gouvernement de Nérac où il avoit été retenu pour les affaires du Roy; & fit ſon teſtament le 7 Juin (*i*) 1580, par lequel il déclara avoir alors huit enfans de ſon premier mariage avec ladite Demoiſelle Marguerite du Sourbié, inſtitua ſon héritier univerſel François de Malvin alors l'aîné de ces huit enfans, & fit un legs à Demoiſelle Marguerite DE BURIN ſa ſeconde femme. Il ne vivoit plus le 27 Janvier (*k*) 1581 date de l'ouverture de ſon teſtament.

7. ARNAUDIN de Maubin vivoit le 20 Octobre (*l*) 1558, date du teſtament d'Antoinette de Montpezat ſon ayeule paternelle qui l'inſtitua ſon héritier au défaut de Jean-Marie ſon pére.

7. FRANÇOIS de Malvin, ou de Maubin, continue la deſcendance.
7. JEAN de Maubin.
7. JEAN, dit *Tiers-Jean* de Maubin.
7. CHARLES de Maubin.

Jean-Marie de Malvin leur pére, dans la Requête qu'il préſenta le 28 Avril (*m*) 1574 à Mr de la Valette Lieutenant Général pour le Roy en Guyenne, allégua *qu'il avoit alors deux enfans qui portoient les armes pour ſa Majeſté ſous la charge du Seigneur de Monteſquieu, pour leſquels mettre en équipage, tel qu'il appartenoit, il luy avoit convenu employer grand ſomme de deniers.*

L'un des deux Jean de Maubin ci-contre fut pré-

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Original.

(*g*) Ce contrat de mariage de Jean-Marie de Malvin eſt énoncé dans un Inventaire de titres de nobleſſe (produit en original) préſenté au mois de Fevrier 1606 aux Commiſſaires du Roy pour les Francs-fiefs par François de Malvin ſon fils, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, aux fins de juſtifier la poſſeſſion noble de ſa Terre de la Lanne. Le teſtament du même Jean-Marie de Malvin cité ſur ſon dégré, en date du 7 Juin 1580, & produit auſſi en original, ajoûte une nouvelle autorité à l'énoncé de l'Inventaire de 1606.

(*h*) Original. Voyez la page 5 du préliminaire. (*i*) (*k*) Original. (*l*) Original. (*m*) Original.

ſent au contrat de mariage de François de Malvin Seigneur de la Lanne, daté du 23 Septembre (*a*) 1582, & y eſt appellé *noble Jean de Malbin Seigneur d'Eſparbés, ſon frére.*

7. Hélix de Maubin.
7. Marguerite de Maubin.
7. Marguerite de Maubin.
7. Françoise de Maubin.

VII. DEGRÉ.

Noble François de Malvin, (ou de Amalbin, de Malbin, & de Maubin) Ecuyer, Seigneur de la Lanne, Maître d'Hotel de la Reine Marguerite, fut marié avec Demoiſelle Anne du Bouzet-de Marin fille de noble Michel du Bouzet Seigneur de Marin en Condomois, Coſeigneur de Sainte Colombe & de Roquépine, Lieutenant d'une Compagnie de Gendarmes, & de Demoiſelle Marguerite de Faudoas, par contrat du 23 Septembre (*b*) 1582, paſſé en préſence de noble Jean de Malbin ſon frére, Seigneur d'Eſparbés, & de noble François de Malbin Seigneur de Montazet (ſon couſin); fut aſſigné en (*c*) 1597 par la Chambre des Comptes, Conſeil & Finances du Roy de Navarre, établie à Nérac, pour donner ſon dénombrement de ſa Terre & Seigneurie de la Lanne; & après pluſieurs blâmes de ladite Chambre, en ayant prouvé par Enquête teſtimoniale & par hommages, baux à Fief & terrier, une poſſeſſion conſtante par ſes auteurs depuis l'an 1045, il obtint le 21 Avril de la même année (*d*) 1597 une Sentence définitive de ladite Chambre qui le maintint dans tous ſes droits. Il fut encore attaqué en (*e*) 1606 par les Commiſſaires du Roy ſur le fait des Francs-fiefs, devant leſquels il juſtifia ſa nobleſſe & l'ancienneté de la poſſeſſion de ſa Terre de la Lanne depuis noble Imbert de Malvin en 1045. On a pluſieurs lettres que le Roy de Navarre (depuis Roy de France ſous le nom de Henry IV) lui écrivit, dans l'une deſquelles en date du 2 Juin (*f*) 1589. ce Prince lui marque » qu'il ſera bien ayſe de le gratifier & luy faire paroiſtre » ſa bonne volonté, le priant au reſte continuer touſjours l'affection qu'il avoit » à ſon ſervice & ſe contenir paiſiblement comme il avoit fait par le paſſé. « Il fut pourvû de la Charge de Maître d'Hotel de la Reine Marguerite 1ére femme de Henry IV par Lettres du 6 Octobre (*g*) 1605. De ladite Anne du Bouzet-de Marin ſa femme il eut trois enfans qui ſuivent.

8. François de Malvin Seigneur de la Lanne, continue la deſcendance.
8. François de Malvin forma la Branche des Malvin-de Merlet, qui eſt la ſeconde.
8. Anne de Malvin épouſa par contrat du 21 Aouſt (*h*) 1622 noble Charles de Bazon, Ecuyer, Seigneur & Baron de Baulens.

VIII. DEGRÉ.

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) (*d*) Voyez le préliminaire, pages 3 & 4, & la note *a* de la même page 4.

(*e*) Prouvé par un Inventaire de titres produits au mois de Fevrier 1606 devant les Commiſſaires du Roy ſur le fait des Francs-fiefs par ledit François de Malvin Ecuyer, Sr. de la Lanne, pour établir ſa poſſeſſion noble de la Terre de la Lanne; lequel Inventaire énonce les actes qui juſtifient de ſa filiation juſqu'en 1325, ainſi que les différens titres ſur leſquels le même François de Malvin avoit obtenu de la Chambre des Comptes du Roy de Navarre en 1597 la Sentence définitive qui l'avoit confirmé dans ſes droits et poſſeſſion. Voyez le préliminaire, pages 3 & 4. & la note *a* de la même page 4.

(*f*) Original. Voyez le préliminaire, page 5.

(*g*) Voyez le préliminaire, page 5, note *f*. (*h*) Ce contrat de mariage eſt cité dans un acte du 26 Juillet 1639 produit en original par M. de Bazon-de Baulens.

VIII. DEGRÉ.

Noble FRANÇOIS de Malvin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, fut marié par contrat du 9 Septembre (*a*) 1618 avec Demoiſelle Marie DE MACAU; préſenta conjointement avec elle le 6 Mars (*b*) 1645 une Requête au Sénéchal d'Albret; & ne vivoit plus le 24 Mars (*c*) 1653, date d'une obligation conſentie par ladite Demoiſelle Marie de Macau ſa veuve, dont il avoit eu un fils appelé Charles de Malvin, qui continuë la deſcendance.

IX. DEGRÉ.

Noble CHARLES de Malvin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, né vers l'an 1622, épouſa Demoiſelle Suzanne DU FOUERT par contrat du 23 Octobre (*d*) 1661, & fit une production de ſes titres de Nobleſſe devant Pierre du Puy Subdélégué de M. Pellot Intendant de Guyenne & Commiſſaire du Roy pour la Recherche de la Nobleſſe de cette Province, qui le 10 Décembre (*e*) 1666 lui donna acte de la vérification qu'il en avoit fait » pour l'établir » dans les prérogatives & avantages accordés à la véritable Nobleſſe. « Suzanne du Fouert ſa femme & lui firent un teſtament mutuel le 8 Septembre (*f*) 1685, par lequel ils déclarèrent vouloir être enterrés dans l'Egliſe de Sainte-Marie de la Lanne, *en la ſépulture de leurs prédéceſſeurs de la Lanne*, & que de leur mariage étoient nés ſix enfans qu'ils nomment dans l'ordre ſuivant.

1o. JEAN de Malvin continuë la deſcendance.

1o. FRANÇOIS de Malvin, Ecuyer, étoit Capitaine au Régiment de Flandres & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t Louis le 6 Octobre (*g*) 1716, alors marié avec Dame Marie BOSSUGNE.

1o. JEAN de Malvin.
1o. JEAN-MARIE de Malvin.
1o. ANNE de Malvin.
1o. MARIE-ANNE de Malvin.

Ces quatre enfans moururent jeunes & ſans poſtérité.

X. DEGRÉ.

Noble JEAN de Malvin, Ecuyer, Seigneur de la Lanne, inſtitué héritier univerſel de ſes pére & mére par leur teſtament mutuel du 8 Septembre (*h*) 1685, fut marié 1° avec Demoiſelle Suzanne DU ROY par contrat du 21 Juin (*i*) 1695, & fit avec elle un teſtament mutuel le 14 Juin (*k*) 1710, par

(*a*) Ce contrat de mariage eſt énoncé dans un Inventaire de titres de nobleſſe produits en 1666 par noble Charles de Malvin Seigneur de la Lanne, fils de François ci-deſſus, devant Pierre du Puy Commiſſaire Subdélégué pour la vérification des titres de nobleſſe des Sénéchauſſées & Élections d'Agenois & de Condomois par M. Pellot Intendant en la Généralité de Guyenne; à la ſuite duquel Inventaire eſt une Sentence renduë le 10 Décembre de la même année 1666 par ledit Subdélégué, par laquelle il donna acte audit Charles de Malvin de la vérification qu'il avoit faite de ſes titres, » pour lui ſervir ainſi que de droit & l'établir dans les prérogatives & » avantages accordés à la véritable Nobleſſe. « La Requête de 1645 & l'obligation de 1653, produites en original, dont il eſt fait mention dans l'article du même François de Malvin, ajoûtent une nouvelle autorité à l'énoncé de l'Inventaire de 1666 en ce qui a rapport au contrat de mariage du 9 Septembre 1618.

(*b*) Original. (*c*) Original. (*d*) Original.

(*e*) Copie collationnée ſur l'original en 1760. Vû une autre copie de cet acte, qui fut vérifiée le 18 Juillet 1752 par le Chevalier de Montgey, Commiſſaire de l'Ordre de Malte pour les preuves de nobleſſe de Léon de Malvin-de Montazet, ſur l'original à lui exhibé par M^r du Roy-de la Lanne à Nérac.

(*f*) Expédition délivrée en 1694. (*g*) Cette date eſt celle du contrat de mariage de Pauline de Malvin ſa niéce. (*h*) Expédition délivrée en 1694. (*i*) Original. (*k*) Expédition délivrée en 1723.

lequel ils déclarérent vouloir être inhumés dans l'Egliſe de la Lanne au tombeau de noble Charles de Malvin (pére du teſtateur) & n'avoir eu de leur mariage que trois filles qu'ils nomment dans l'ordre ſuivant. Il épouſa en ſecondes noces Dlle Anne LA VERNYE.

11. PAULINE de Malvin inſtituée héritiére univerſelle de ſes pére & mére par leur teſtament du 14 Juin (*a*) 1710, épouſa par contrat du 6 Octobre (*b*) 1716 noble Joſeph DU ROY Sr du Mirail, demeurant à Nérac, auquel par ce mariage elle porta tous les biens des Malvin-de la Lanne. Ainſi paſſa dans d'autres mains la Terre de la Lanne qui étoit depuis ſept (*c*) ſiécles dans la Maiſon de Malvin ſans en être ſortie.

11. JUDITH de Malvin,
11. SUZANNE de Malvin,
} mortes filles.

SECONDE BRANCHE.

VIII. DEGRÉ.

Noble FRANÇOIS de Malvin, Ecuyer, Sr de Merlet, (ſecond fils d'autre François de Malvin Seigneur de la Lanne & de Demoiſelle Anne du Bouzet-de Marin, mentionnés ci-devant, page 16) forma une ſeconde Branche ſous le nom de Malvin-de Merlet; épouſa Demoiſelle Marguerite DE POMEYROL par articles ſous ſeings privés du 18 Novembre (*d*) 1621, reconnus le même jour devant un Notaire de Caſteljaloux; & de ce mariage naquirent trois enfans, qui ſuivent.

9. BARTHÉLEMY de Malvin continuë la deſcendance.
9. FRANÇOIS de Malvin a formé la Branche des Malvin-de Mirande, qui eſt la IIIe.
9. ODET de Malvin-de la Touraſſe, Prêtre.

IX. DEGRÉ.

Noble BARTHÉLEMY de Malvin Ecuyer, Sr de Merlet, né vers l'an 1624, épouſa par contrat du 31 May (*e*) 1650 Demoiſelle Dianne DE LOZE, fille de noble Jean-Michel de Loze Ecuyer, Seigneur de Plaiſance & de Dlle Antoinette de Fillartigues; tranſigea le 8 Mars (*f*) 1659 avec nobles François & Odet de Malvin Ecuyers, ſes fréres, pour la ſucceſſion de Demoiſelle Marguerite de Pomeyrol leur mére; & produiſit ſes titres le 10 Décembre (*g*) 1666, conjointement avec le même François de Malvin Ecuyer, Sr de Mirande, devant Pierre du Puy Commiſſaire Subdélégué de Mr Pellot Intendant en Guyenne pour la vérification des titres de Nobleſſe, qui leur donna acte de cette production où ils ſont dits fréres, âgés ledit Barthélemy de 42 ans & ledit François de 31 ans ou environ, & où ſont énoncés des contrats

(*a*) Expédition délivrée en 1723.
(*b*) Copie collationnée ſur l'original en 1742.
(*c*) Voyez le préliminaire, pages 2, 3 & 4, & la note *a* de la même page 4.
(*d*) Original. (*e*) Original. (*f*) Original. (*g*) Original.

de mariage & teſtamens qui juſtifioient de leur filiation depuis noble Charles de Malvin Seigneur de la Lanne & Demoiſelle Antoinette de Montpezat leurs triſayeux (*a*). De ſon mariage avec ladite Demoiſelle Dianne de Loze il eut un fils, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

Noble FRANÇOIS de Malvin Ecuyer, S^r de Merlet, fut marié par contrat du 1^er Février (*b*) 1690 avec Demoiſelle Jeanne FORCADE, fille de noble Louis Forcade Ecuyer, S^r de Caubeyran, & de Demoiſelle Bertrande Ferran; ſe trouva le 22 May (*c*) 1693 à la revuë faite à Bazas où étoit l'Aſſemblée de la Nobleſſe de la Sénéchauſſée d'Albret; & fit ſon teſtament le 23 Mars (*d*) 1706, par lequel il déclara que de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Jeanne Forcade, morte alors, il n'avoit eu que deux filles, qui ſuivent.

II. MARIE de Malvin ci-après.

II. MARTHE de Malvin ne vivoit plus le 23 Mars (*e*) 1706.

XI. DEGRÉ.

MARIE de Malvin, unique héritiére de ſa Branche, fit ſon teſtament le 21 Décembre (*f*) 1713 en faveur de noble Jean-François-Pierre de Malvin, Ecuyer, ſon couſin iſſu de germain, fils de noble Jean de Malvin Ecuyer; & y déclara qu'elle vouloit être enterrée dans l'Egliſe de S^t Raphaël de la Ville de Caſteljaloux, à l'endroit où ſes ancêtres & elle avoient droit de ſépulture. Par l'extinction de cette Branche ledit Jean-François-Pierre de Malvin, demeurant dans la Ville de Caſteljaloux en Albret, & marié avec D^lle Anne de Moutard-de Villeferre eſt aujourd'hui le ſeul repréſentant des deux Branches connues dans la Province d'Albret ſous le nom de Malvin-de Merlet & de Mirande. Il avoit eu un fils appelé Michel de Malvin, mort en 1757 âgé d'environ 22 ans, Lieutenant dans le Régiment de la Tour-du Pin, comme on le verra à la page ſuivante.

TROISIÉME BRANCHE.

IX. DEGRÉ.

Noble FRANÇOIS de Malvin Ecuyer, S^r de Mirande & de Merlet, ſecond fils de François de Malvin S^r de Merlet & de Marguerite de Pomeyrol mentionnés ci-devant page 18, & ſur lequel voyez plus haut, même page 18, l'article de Barthélemy ſon frere, forma une troiſiéme Branche ſous le nom de Malvin-de Mirande. Il naquit vers l'an 1635; épouſa Demoiſelle Jeanne BETEILHE par articles ſous ſeings privés du 4 Juillet (*g*) 1663, reconnus le 15 du même mois devant un Notaire de Caſteljaloux; fut employé dans le Ban de la Nobleſſe de

(*a*) Le contrat poſtnuptial du mariage de ce Charles de Malvin avec Antoinette de Montpezat eſt du 9 Février 1502. Voyez la page 14. (*b*) Expédition délivrée ſur la minute en 1717.

(*c*) Prouvé par un certificat du Marquis de Monferrant Commandant de la Nobleſſe de Guyenne, dudit jour 22 May 1693, produit en original. (*d*) (*e*) Original. (*f*) Original.

(*g*) Expédition délivrée ſur la minute en 1717 & légaliſée.

ſa Province (l'Albret) convoqué à Bayonne par le Maréchal d'Albret, ſuivant un certificat qui lui en fut donné le 24 Juin (*a*) 1674 par Françoiſe de Lanſac Grand Sénéchal d'Albret, qui atteſta » que ledit Sr de Merlet s'étoit porté dans » toutes les occaſions en homme d'honneur ; « & fit ſon teſtament le 2 Janvier (*b*) 1687, par lequel il déclara que de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Jeanne Beteilhe il avoit eu deux fils & une fille, qu'il nomme dans l'ordre ſuivant.

1o. Jean de Malvin continue la deſcendance.

1o. Odet de Malvin Prêtre, Docteur en Théologie.

1o. Marie de Malvin.

X. DEGRÉ.

Noble Jean de Malvin Ecuyer, Sr de Merlet, épouſa Demoiſelle Urſulle Boc par contrat du 13 Juin (*c*) 1695 ; & eut de ce mariage un fils, qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

Noble Jean-François-Pierre de Malvin Ecuyer, demeurant dans la Ville de Caſteljaloux en Albret, a épouſé Demoiſelle Anne de Moutard-de Villeſerre, fille de noble Michel de Moutard Ecuyer, Sr de Villeſerre, & de Demoiſelle Marie-Anne de Plezier, par articles ſous ſeings privés du 13 Mars (*d*) 1727, reconnus devant Notaire le 30 Avril de la même année, où il prend la qualité de Lieutenant dans le Régiment de Flandres. De ce mariage il n'a eu qu'un fils, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

Michel de Malvin, Ecuyer, eſt mort Lieutenant au Régiment de la Tour-du Pin Infanterie le 15 Octobre (*e*) 1757, âgé d'environ 22 ans.

QUATRIÉME BRANCHE.

IV. DEGRÉ.

Noble Charles de Malvin (ou Amalbin, Amalvin, Amauvin, d'Amalvin, d'Amauvin, de Maubin & de Mauvin), Ecuyer, Seigneur de Montazet, de Boufféres &c. fut le ſecond fils (page 13) de Menjon d'Amalvin ou de Mauvin Seigneur de la Lanne & de Jeanne de Preſſac, comme il eſt prouvé par les trois actes des années 1502 (*f*), 1506 & 1507, cités (page 14) pour établir le mariage de Charles d'Amalvin ſon neveu, Seigneur de la Lanne, avec Demoiſelle Antoinette de Montpezat. Il épouſa par contrat du 23 Décembre (*g*) 1489 Demoiſelle Jeanne de Montpezat, ſœur germaine de ladite Antoinette, l'une & l'autre filles de noble Bernard de Montpezat Seigneur de Montazet

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Original. (*d*) Original.

(*e*) Extrait d'un Regiſtre mortuaire de l'Egliſe de St Raphaël de la Ville de Caſteljaloux, délivré en forme en 1760 & légaliſé. (*f*) Voyez, page 6, le contenu de cet acte de 1502.

(*g*) Expédition délivrée en vertu d'une commiſſion de l'an 1498, & valante original.

& de noble Catherine de Montagudet; & à cet acte où les contractans ſont ainſi dénommés, *nobilis vir Karolus Amalvin habitator loci Acculey, Dioceſis & Seneſcallie Agennenſis, & nobilis Johanna de Montpezat filia naturalis & legitima nobilis Bernardi de Montpezat & Katherine de Montecgudet, habitatorum affati loci Acculey,* (& dans un autre endroit du même acte, *le noble Charlot de Malvin fray de noble Ymbert Amalvin, & Johana filha des nobles Bernart de Montpezat Seuhor de Montaſet & Katherine de Montegudet,*) furent préſens noble Imbert Amalvin frére dudit Charles de Malvin contractant, noble & puiſſant homme Meſſire Guy de Montpezat Sg^r & Baron de Montpezat, de Madailhan, de S^te Livrade, d'Aiguillon &c., noble Bernard de Montagudet Seigneur dudit lieu, oncle de ladite Jeanne de Montpezat contractante, & Jean de Preiſſas Seigneur de Quiſſac. Jeanne de Montpezat ayant paſſé à la ſucceſſion des biens de ſes pére & mére par la tranſaction qu'elle fit le 9 Février (*a*) 1502 avec Antoinette de Montpezat ſa ſœur, Dame de la Lanne, elle réunit ſur ſa tête tous les biens de cette Branche des Seigneurs de Montpezat, dont la Seigneurie de Montazet faiſoit partie : c'eſt de cette époque que Charles de Malvin prit le nom de Seigneur de Montazet & qu'il écartela ſes Armes de celles de Montpezat comme en ayant épouſé une héritiére. Il fut l'auteur de la Branche de Malvin connue ſous le nom des Seigneurs de Montazet, nom que ſes deſcendans ont toujours conſervé depuis, ainſi que la Seigneurie de Montazet qui eſt encore aujourd'hui dans leur Branche. Ils ont toujours pareillement écartelé de Montpezat depuis ce même temps. Charles de Malvin & Jeanne de Montpezat ſa femme rendirent conjointement leur hommage le 8 Novembre (*b*) 1505 à noble & puiſſant homme Meſſire Guy de Montpezat Seigneur & Baron de Montpezat & d'Aiguillon, ſçavoir de la maiſon noble de Montazet, de la maiſon noble de Levarhon ſituée au Bourg du Lunac à Aiguillon, & d'une autre maiſon noble auſſi ſituée à Aiguillon, le tout mouvant dudit Guy de Montpezat ſous la redevance d'un fer de lance doré, *ſub uno ferro lancee deaurato;* & dans cet acte ils ſont appellés *nobiles Karrolus Amalvini Eſcutiffer & Johanna de Montepeſato conjuges, habitatores Ville Acculei, Dioceſis & Seneſcallie Agenenſis.* Charles de Malvin étoit Capitaine de la Ville d'Aiguillon le 27 Septembre (*c*) 1507, qualité qui lui eſt encore donnée dans ſes teſtament & codicille cités ci-après. Il fut chargé par l'Amiral de Bonnivet, Lieutenant Général pour le Roi au Pays & Gouvernement de Guyenne, d'une Commiſſion également honorable & importante : elle lui eſt adreſſée ſous le nom de *Charles Amalbin Seigneur de Montayet, Cappitaine d'Aguillon,* & eſt dattée du 27 Aouſt (*d*) 1521. Par cette Commiſſion cet Amiral mande audit Seigneur de Montazet qu'elle lui ſeroit précomptée pour le ſervice qu'il eût été tenu de faire dans le Ban de la Nobleſſe au Camp & Armée du Roy, étant employé par icelle pour le ſervice de Sa Majeſté. Le 14 May (*e*) 1529 il fit un codicille qui confirma le teſtament qu'il avoit fait le 22 Juin (*f*) 1526, par lequel il vouloit être enterré dans l'Egliſe des Religieux Carmes de la Ville d'Aiguillon *audedans la ſeppulture de ſes prédéceſſeurs,* & où il rappelle ſes cinq enfans dans l'ordre qui ſuit, inſtituant ſon héritier univer-

(*a*) Original. Voyez le préliminaire, page 6.

(*b*) Expédition délivrée vers le temps même de l'acte & valante original. Voyez le préliminaire, page 6, note *c*. (*c*) C'eſt la date d'une Sentence rendue au Préſidial de Nérac & produite par copie vidimée en 1640 &c. Voyez la note *i* de la page 13.

(*d*) Original. Voyez le préliminaire, page 7. (*e*) Original. (*f*) Original.

ſel Barthélemy de Malvin ſon fils aîné. Ces cinq enfans ſont auſſi nommés dans le teſtament fait le 1er Aouſt de la même année (*a*) 1526 par Jeanne de Montpezat leur mére, qui ordonna ſa ſépulture dans la même Egliſe que ſon mari, au lieu où étoient enterrés ſes feux pére & mére, & qui ne vivoit plus (*b*) le 6 du même mois d'Août de ladite année. Charles de Malvin mourut avant le 18 Mars (*c*) 1530.

5. Barthélemy de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.
5. Charles de Malvin a formé la VIIe Branche connuë ſous le nom des Seigneurs de Ceſſac & de Primet, établie à Bordeaux (*d*).
5. François Amalvin ou d'Amauvin étoit le 20 Juin (*e*) 1525 » Novice » dans le Monaſtére de St Pierre de Cleyrac, Ordre de Saint Benoiſt, » Diocèſe d'Agen ; « eſt qualifié » Religieux au Monaſtére & Abbaye de » Clayrac « dans le teſtament de ſon pére du 22 Juin (*f*) 1526; & n'a d'autre qualité que celle de *noble* dans celui de ſa mére, en date du 1er Aouſt de la même année (*g*) 1526.
5. Jean de Malvin (ou d'Amauvin, Amalvin & de Mauvin), fut auteur de la Xe Branche connuë ſous le nom des Seigneurs de la Roque-Roquazel, & aujourd'hui de Pachins en Albigeois (*h*).
5. Anne de Malvin (ou Amalvin, d'Amalvin & d'Amauvin), étoit mariée le 1er Janvier 1520 avec (*i*) noble François de Beaufort Seigneur de Leſparre en Quercy.

V. DEGRÉ.

Noble Barthélemy de Malvin (ou Amalvin, d'Amalvin, de Amalvin, d'Amauvin, de Malbin, de Malvyn, de Maubin, de Mauvin & de Maulvin), Ecuyer, Seigneur de Montazet & de Bouſſéres, inſtitué héritier univerſel par les teſtamens de ſes pére & mére, ſuccéda à ſon pére dans la place de Capitaine (Gouverneur) d'Aiguillon dont il prenoit déjà la qualité le 18 Mars (*k*) 1530, & qu'il conſerva juſqu'à ſa mort. L'acte (*l*) qui ſuit eſt trop intéreſſant pour ne pas le copier ici dans ſon entier. En voici la teneur : » Aujourduy » que l'on compte le tiers jour du moys de Mars l'an mil cinq cens vingt- » ung, au lieu de Montpezat, pardevant nous Françoys de Savignac Licen- » cié ez Loix, Juge ordinére dudict lieu, c'eſt comparu & préſenté *noble* » *Jehan Mauvin*, lequel nous a requis de luy voulloir faire acteſtation & » nothoriére comment *Barthomieu & Charles Mauvin*, ſes fréres, ſont filz » naturelz & légitimes de *nobles Charles Mauvin & Damoyſelle Jehanne de* » *Montpezat* ſes pére & mére; & pour faire ladicte acteſtation nous a pro- » duictz en teſmoingz nobles Jehan de la Groulhet, Philip de Thoron, Je- » han de Montuſclat, Alen de Rocofueilh, Petit Sanaſe, Guilhaume Baſtil, » Guilhaume de Montpezat, Pierre Darbret, Pierre de Preyſſas, & Pierre » Treilhe, *tous Gentilzhommes*, demeurans au Chaſteau dudict Seigneur de

(*a*) Expédition délivrée ſur la minute en 1538.
(*b*) Prouvé par un acte original du même jour 6 Aouſt 1526. (*c*) Original.
(*d*) Voyez le préliminaire, pages 10 & 11, & le détail de cette VIIe Branche à ſon rang dans la ſuite de cet Ouvrage. (*e*) Original. (*f*) Original. (*g*) Expédition délivrée ſur la minute en 1538.
(*h*) Voyez le préliminaire, page 12, & le détail de cette Xe Branche à ſon rang dans la ſuite de cet Ouvrage.
(*i*) Prouvé par une quittance de dot, en date dudit jour 1er Janvier 1520, & par le teſtament de Charles de Malvin ſon pére, daté du 22 Juin 1526 : ces deux actes produits en original.
(*k*) Original. (*l*) Original.

» Montpezat, leſquelz après ce qu'ilz ont eu juré ſur les Sainctz Euvangilles » de dire & d'expouſer vérité ont dict l'ung après l'autre cognoiſtre leſdictz » Barthomieu & Charles Mauvin, leſquelz ſont filz naturelz & légitimes de » nobles Charles de (*a*) Mauvin & Damoyſelle Jehanne de Montpezat, & » pour tuelz ſont tenuz & réputez notoirement & publicquement tant *au lieu* » *d'Agulhon dont ilz ſont natifz* que auſſi ez autres lieux là où ilz ont notiſſe » & cognoiſſance, & *ſont nobles devers pere et devers mere, tuelz tenuz et repputez, vivantz leurs dictz pere et mere noblement, ſervant au Ban et Arrierban* COMME GENS ESTRES DE NOBLE LIGNÉE ET ANSIENNE; & ainſi l'ont » veu deſpuis vingt ans en çà : deſquelles chouſes ſuſdictes ledict Mauvin en » a requis acte pour luy ſervir en temps & lieu, que luy a eſté octroyé ez » préſences de nobles Philip Theron & Charles de Preyſſas, habitans dudict » lieu de Montpezat, teſmoingz à ce appellés, & de moi « (Signé) » de » Savignac J. général dudict Sgr de Montpezat, « (&) » Caillard. « Barthélemy de Malvin fut marié avec noble Dlle Jeanne DU MONTEIL par articles ſous ſeings privés du 17 Novembre (*b*) 1530, dont voici les termes : *Pactes & conventions matrimonielz entre nouble Berthomyeu de Maubin, Ecuyer, Seigneur de Montaſet, habitant de la Ville d'Agulhon, Séneſchaucée d'Agennoys, d'une part, & noble Damoyſelle Jehanne du Montelh filhe naturelle & légitime de feu noble Loys du Montelh Seigneur de Coyſſelh, d'autre* &c. leſquels articles de mariage ſont énoncés en entier dans l'acte de reconnoiſſance qui en fut faite le même jour devant Notaire, & qui portent *inter nobilem virum Bartholomeum d'Amaubin* (c), *Scutifferum, dominum de Montazet, habitatorem Ville Acculeonis, Seneſcallie Agenenſis, ex una, & nobilem Domycellam Johannam du Montelh filiam naturalem & legitimam nobilis Ludovici du Montelh quondam dum viveret domini de Coyſſelho in Juridictione Rupiſcormi, Dioceſis & Seneſcallie Agenenſis, ex alia partibus* &c. Il comparut au Ban & Arrière-ban d'Agénois le 20 Avril (*d*) 1542, au lieu & place de Meſſire Honorat de Savoye Comte de Villars; reçut pluſieurs (*e*) lettres & Commiſſion d'Antoine de Bourbon Roy de Navarre, qui prouvent également les emplois honnorables qu'il avoit occupés au ſervice de Sa Majeſté & les bontés particuliéres dont l'honoroit ce Prince; rendit hommage le 29 Juillet (*f*) 1564 à très-haut & très-puiſſant Seigneur Meſſire Honorat de Savoye, Comte de Villars, Sgr & Baron d'Aiguillon, ſçavoir de la maiſon noble de Montazet, d'une maiſon noble ſituée au Bourg de Lunac de la Ville d'Aiguillon, & d'une autre maiſon noble ſituée audit Aiguillon, ſous la redevance d'un fer de lance doré; fit ſon teſtament dans ſa maiſon noble de Boufféres le 8 Septembre (*g*) 1568; y eſt appellé *Bertholomieu de Amalvin, Eſcuier, Seigneur de Montazet;* & y déclara vouloir être inhumé dans le Couvent des Carmes d'Aiguillon *ez tumbes & ſépultures de ſes feuz prédéceſſeurs*; & mourut vers le mois de Juillet (*h*) 1572, ayant eu de ſon mariage avec ladite Jeanne de ou du Monteil les neuf enfans qui ſuivent.

6. FRANÇOIS

(*a*) Cet article *de* précéde ici le nom de famille en ce ſeul endroit de l'acte, conformément aux autres titres de cette Maiſon. (*b*) Original.

(*c*) On lit dans l'acte *Daubin*, c'eſt-à-dire *d'Aubin;* mais il eſt évident que l'intention du Notaire qui rédigea cet acte en 1530 a été d'écrire *Damaubin*, c'eſt-à-dire *d'Amaubin*, comme on le liroit en effet dans l'acte ſi ce Notaire n'eût omis une abbréviation au-deſſus de la lettre *a* du mot *Daubin*, laquelle abbréviation auroit ſuppléé aux deux lettres *ma* qui devoient précéder la lettre *u* dans ce mot *Daubin*.

(*d*) (*e*) Voyez le préliminaire, page 7. (*f*) Voyez la page 7 du préliminaire & la note *e* de la même page 7. (*g*) Original.

(*h*) Prouvé par un acte original du 12 Aouſt de la même année 1572.

6. François de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.
6. Honorat de Amalvin mourut jeune & ſans poſtérité.
6. Jean-Marie de Malvin ou Amalvin, Ecuyer, Seigneur de Prignan ou de Preignan en Armagnac par le mariage qu'il contracta le 13 Mars (*a*) 1572 avec Demoiſelle Jeanne de Prignan, Dame dudit lieu, vivoit encore le 3 Octobre (*b*) 1601, date d'un acte où il ſe diſoit alors âgé de 53 ans. Il fut l'auteur de la Branche des Malvin Seigneurs de Prignan, établie dans l'Agénois & éteinte depuis long-temps.
6. Antoine-Jean de Malvin-de Montazet fut reçu Chevalier de l'Ordre de S^t Jean de Jéruſalem au Grand Prieuré de Toulouſe le 1^er Septembre (*c*) 1572; quitta depuis cet Ordre & ſe maria le 14 Août (*d*) 1581 avec noble Jeanne de Ponsan-de la Barthére. Il fut l'auteur de la VI^e Branche connue ſous le nom de Malvin-de la Barthére.
6. Catherine de Malvin (ou d'Amalvin, de Amalvin & de Maulvin), fut mariée par contrat du 3 Août (*e*) 1557 avec noble Antoine de Balsac, Chevalier, Seigneur de S^t Pau ou S^t Paul en Auvergne & de S^t Félix, Capitaine de 300 hommes de pied, demeurant à Cabos, Juriſdiction de Dunes en Agénois, Evêché de Condom.
6. Marie de Malvin (ou Amalvin & de Malbin), épouſa par contrat du 30 Novembre (*f*) 1563 Blaiſe de Biran, Ecuyer, Seigneur de Caſteljaloux; & ce mariage fut célébré le 25 Janvier (*g*) de la même année 1563, vieux ſtyle, c'eſt-à-dire 1564.
6. Anne de Malvin étoit mariée avec le Seigneur des Hompz le 8 Septembre (*h*) 1568, date du teſtament de ſon pére.
6. Jaquette de Malvin ou de Amalvin épouſa noble Bertrand de Villéres Seigneur de Vernéde &c. par contrat du 1^er. Septembre (*i*) 1572.
6. Jeanne de Malvin étoit ſur le point de ſe faire Religieuſe au Monaſtére du Paradis en Condomois le 11 Janvier (*k*) 1544.

VI. DEGRÉ.

Noble François de Malvin (ou Amalvin, de Amalvin, de Malbin, de Maulvin, de Mauvyn & de Maubin), Ecuyer, Seigneur de Montazet, de Quiſſac &c. Coſeigneur avec le Roy de la Seigneurie de Nicolle en Agénois, par l'acquiſition qu'il en fit le 9 Août (*l*) 1578, fut inſtitué héritier univerſel par le teſtament de ſon pére, & ſe qualifioit *Cappitaine de troys ceus Arquebuſiers des vielhes Bandes au ſervice du Roy* lorſqu'il épouſa par contrat du dernier Fevrier (*m*) 1570 Demoiſelle Jeanne de Preyssas, fille de noble Alain de Preyſſas, Ecuyer, Seigneur de Quiſſac, & de noble Marquéze de Clermont ſa premiére femme : cet acte paſſé du conſentement de noble Antoine de Preyſſas, Ecuyer, Seigneur de la Beauſſe, oncle paternel de ladite Jeanne, porte

(*a*) Original. Voyez le préliminaire, page 10. (*b*) Copie collationnée ſur l'original vers 1640.
(*c*) Voyez le préliminaire, page 8, note *a*. (*d*) Expédition délivrée ſur la minute le 26 Novembre 1631 & vérifiée depuis ſur icelle le 26 Juillet 1667. (*e*) Original. (*f*) Original.
(*g*) Prouvé par un acte original du lendemain 26 Janvier 1563 (vieux ſtyle, c'eſt-à-dire 1564) qui ſe trouve à la ſuite du contrat de mariage de ladite Marie de Malvin du 30 Novembre 1563.
(*h*) Original. (*i*) Original. (*k*) Expédition délivrée en 1753 ſur l'original conſervé dans les Archives du Monaſtére du Paradis.
(*l*) Cet acte eſt énoncé dans un inventaire des biens de Françoiſe de Malvin Dame de Montazet ſa belle-fille, en date du 27 Octobre 1631, produit en original. (*m*) Original.

porte *entre noble François de Malvin Eſcuyer, Cappitaine de troys cens Arquebuſiers des vielhes Bandes au ſervice du Roy, filz de noble Berthel de Malvin Eſcuyer, Seigneur de Montezet, d'une part, & Damoiſelle Jehanne de Preyſſas fille à feu noble Alain quant vivoyt Eſcuyer, Seigneur de Quiſſac, d'autre* &c. Il ſuccéda à ſon pére dans la place de (*a*) Gouverneur d'Aiguillon, & fut honoré de pluſieurs (*b*) lettres de Henry Roy de Navarre, depuis Roy de France ſous le nom de Henry IV, contenant les unes & les autres des ordres pour maintenir la place d'Aiguillon dans l'obſervation de l'Edit de pacification, ou des remerciemens ſur ſon zéle & ſon attachement au ſervice du Roy : renfermant en outre des témoignages de bonté les plus flatteurs & les plus honorables de la part de ce Souverain. A ces lettres qu'on a rapporté dans le préliminaire, comme ayant trait aux ſervices dudit François de Malvin Seigneur de Montazet, on en ajoûtera ici une autre du même Roy qui n'eſt purement relative qu'à ſes ſeuls intérêts & qui finit ainſi : *vous priant au-reſte croire que vous me trouverez tousjours voſtre bon & aſſuré amy partout où le moien & l'ocaſion ſe préſenteront & que me vouldrez employer; ſur ce priant Dieu vous tenir, Mouſr de Montauzet, en ſa ſainte garde. D'Agen le* XXIXe *Janvier* (*c*) 1577. *Voſtre bon & aſſuré amy* (Signé) HENRY. Il fut chargé par une Commiſſion d'Honorat de Savoye, Comte de Tende & Marquis de Villars, Amiral de France & Lieutenant Général pour le Roy au Pays & Gouvernement de Guyenne, datée du mois d'Octobre (*d*) ſuivant, d'éxécuter avec les Députés du Roy de Navarre dans la Sénéchauſſée d'Agénois, les conventions portées par l'Edit de pacification du mois de Septembre de la même année 1577. On a rapporté dans le préliminaire une lettre que ledit Seigneur de Montazet avoit reçu de cet Amiral le 13 du même mois d'Octobre de ladite année (*e*) 1577 pour ſe rendre ſans délai auprès du Roy de Navarre, à l'effet d'être chargé d'une opération militaire & importante, & à titre de Gentilhomme, ſuivant l'ordre que ledit Seigneur Marquis de Villars déclare par la même lettre avoir reçu de ce Roy de *luy envoyer ung Gentilhoume pour l'effect que deſſus,* ajoutant qu'il avoit *adviſé ne pouvoir coumettre telle charge à perſonne plus affectionnée au bien du ſervice du Roy & du Pays que lui.* Il reçut auſſi pluſieurs lettres (*f*) du même Honorat de Savoye-Tende Marquis de Villars & du Maréchal de Montluc Commandant en Guyenne, qui prouvent également ſon attachement pour le ſervice du Roy & la confiance particuliére dont l'ont toujours honoré ceux à qui le Monarque avoit confié le Gouvernement de cette Province.

Il vivoit encore le 25 Janvier (*g*) 1582; mourut avant le 27 Fevrier (*h*) 1587; & avoit eu les quatre enfans qui ſuivent de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Jeanne de Preyſſas dont on a le teſtament, du 10 Septembre (*i*) 1610, par lequel elle déclara vouloir être enterrée dans la Chapelle qui étoit dans l'Egliſe de St Pierre de Quiſſac, ès tombeaux de ſes prédéceſſeurs, inſtituant ſon héritier univerſel Antoine de Malvin-de Montazet alors ſon fils aîné.

7. CHARLES de Malvin (ou de Malbin & de Maubin), Ecuyer, Seigneur de Montazet, de Quiſſac &c. fit ſon teſtament le 27 Mars (*k*) 1600, & mourut (ſans avoir été marié) avant le 22 Avril (*l*) ſuivant des bleſ-

(*a*) (*b*) Voyez le préliminaire, pages 8 & 9, & la note *b* de la même page 8.
(*c*) Original. (*d*) (*e*) Original. Voyez le préliminaire, page 9.
(*f*) Elles ont été produites en original. Voyez le préliminaire, page 8, & la note *b* de la même page 8.
(*g*) Original. (*h*) Original. (*i*) Original. (*k*) Original.
(*l*) Original.

ſures qu'il avoit reçu d'un Gentilhomme de ſa Province, qui fut condamné à avoir la tête tranchée par Arrêt rendu en la Cour de Parlement & Chambre de l'Edit à Paris le 14 Fevrier (*a*) 1602.

7. ANTOINE de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.

7. JEAN de Malvin ou de Malbin, Ecuyer, S^r de Bouſſéres, mourut au Siége de la Ville de Liſle en Périgord, étant alors Enſeigne de la Compagnie de Pierre de la Tour Ecuyer, S^r de Fontiron : ces faits ſont conſtatés par une Enquête faite le 29 May (*b*) 1595, qui fut ſuivie d'une Sentence renduë le 13 Juillet (*c*) de la même année en la Sénéchauſſée d'Agénois ſur le teſtament militaire que ledit Jean de Malvin avoit fait le jour même de ſa mort.

7. JEANNE de Malvin (ou de Malbin & de Maulbin), fut mariée par contrat du 1^er Octobre (*d*) 1600 avec noble François DE MONTLEZUN, Seigneur de Montaſtruc, fils de Meſſire Jean de Montlezun Seigneur de Baranneau & de Montaſtruc, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes de ſes Ordonnances. Elle fit ſon teſtament le 29 May (*e*) 1613.

VII. DEGRÉ.

Noble ANTOINE de Malvin (ou de Malbin & de Maulbin), Ecuyer, Seigneur de Montazet, de Bouſſéres & de la Beauſſe, Baron de Quiſſac, & Coſeigneur avec le Roi de la Terre de Nicolle en Agénois, étoit âgé de 27 ans lorſqu'il fut marié par contrat du 14 Mars (*f*) 1601, & avec diſpenſe du 11 Octobre (*g*) ſuivant, avec Demoiſelle Françoiſe DE MALVIN ſa couſine au 3^e Dégré, fille de noble Jean (*h*) de Malvin Ecuyer, Seigneur de Primet, & de Demoiſelle Charlotte de Sevin; rendit hommage le 19 Septembre (*i*) 1603 à très-haute & puiſſante Princeſſe Madame Henrie de Savoye Ducheſſe de Mayenne & d'Aiguillon, ſçavoir de la maiſon noble ſituée au Bourg du Lunac de la Ville d'Aiguillon, qui étoit anciennement le vieux Château de cette Ville : plus des maiſons nobles de Montazet & de Bouſſéres &c. le tout mouvant du Duché d'Aiguillon ſous la redevance d'un fer de lance doré; & mourut peu de jours après le teſtament qu'il fit le 22 Octobre (*k*) 1613, par lequel il déclara avoir eu de ladite Demoiſelle Françoiſe de Malvin ſa femme quatre fils & deux filles qu'il nomme dans l'ordre ſuivant, inſtituant ſon héritier univerſel Charles de Malvin-de Montazet ſon fils aîné, léguant à ſes cinq autres enfans la ſomme de 6000 liv. qui ſeroit payée à ſes deux filles *lorſqu'elles trouveroient parti convenable à leur qualité & Maiſon*, & ajoûtant que s'il décédoit dans ſon Château noble de Bouſſéres il vouloit etre

(*a*) Copie collationnée vers la même année 1602.

(*b*) (*c*) Original. (*d*) Original. (*e*) Original. (*f*) Original.

(*g*) Copie collationnée ſur l'original vers l'an 1640. La filiation des deux Branches des Malvin-de Montazet & des Malvin-de Primet eſt prouvée par l'Enquête dont fut ſuivie la diſpenſe de Rome de 1601 ſur le dégré de parenté entre ledit Antoine de Malvin-de Montazet & ladite Françoiſe de Malvin-de Primet contractans. Les témoins enquis ſur leur mutuelle origine dépoſérent qu'ils *eſtoient de noble famille & ancienne, leurs progeniteurs & majeurs avoir eſté tenus & repputtez pour nobles & qualifiés de ladicte condition en tous leurs tiltres & contracts, avoir eu de belles & honnorables Charges militaires, les ayeuls de ladite Damoiſelle Françoiſe tant paternels que maternels avoir eſté appellés en de belles & honorables dignités de la Robbe-longue* &c.

(*h*) Ce Jean de Malvin étoit fils de Charles de Malvin Seigneur de Ceſſac, Conſeiller au Parlement de Bordeaux en 1542, chef de la VII^e Branche qui a ſervi avec diſtinction dans ce Parlement. Voyez les pages 10 & 11 du préliminaire, & le détail de cette VII^e Branche à ſon rang. (*i*) Original. (*k*) Original.

inhumé *ez tombes de ſes prédéceſſeurs & ancêtres* aux Carmes de la Ville d'Aiguillon. Sa veuve ſe remaria par contrat du 14 Juillet (*a*) 1624 avec Meſſire François de la Claverie, Seigneur & Baron de Soupetz, de Soulaignelz, de Buroſſe, de Maſcaras, de Mandoſſe &c. Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Meſtre de Camp & Capitaine de Chevaux-légers. Elle mourut au Château de Bouſſéres le 12 Octobre (*b*) 1631, n'ayant point eu d'enfans de ſon ſecond mariage, comme il eſt prouvé par l'inventaire (*c*) fait après ſa mort le 27 des mèmes mois & an.

8. Charles de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.

8. Geoffroy de Malvin ou de Malbin, Ecuyer, S^r de Bouſſéres, fit trois teſtamens, en date du 28 Mars (*d*) 1636, du mois d'Aouſt (*e*) 1638 & du 17 Janvier (*f*) 1643. Par ce dernier, qui fut ouvert & publié le 28 Mars (*g*) 1661, il fit ſes héritiers univerſels les Carmes d'Aiguillon, les Jacobins d'Agen & l'Hopital fondé dans cette derniére Ville. Il mourut ſans avoir été marié.

8. Antoine de Malvin a formé la V^e Branche des Malvin Seigneurs de la Beauſſe établie en Agénois, dont il a été fait mention à la page 10 du préliminaire, & dont on donnera le détail à ſon rang.

8. François de Malvin mourut jeune, ainſi qu'il eſt prouvé par une tranſaction faite le 2 Fevrier (*h*) 1638 entre Charles, Geoffroy & Antoine de Malvin, ſes fréres, pour la ſucceſſion de ce François.

8. Jeanne de Malvin étoit Religieuſe au Monaſtére du Paradis, Ordre de Fontévrault, lors du teſtament qu'elle fit le 29 Mai (*i*) 1622 avant de faire Profeſſion.

8. Gillette de Malvin ou d'Amalvin étoit ſur le point de ſe faire Religieuſe dans le mème Monaſtére du Paradis le 28 Novembre (*k*) 1616, & fit ſon teſtament le 7 Septembre (*l*) 1623, étant alors Religieuſe dans le Couvent de Fongrave en Agénois.

VIII. DEGRÉ.

Charles de Malvin ou de Malbin, Chevalier, Seigneur de Montazet, de Bouſſéres &c. Baron de Quiſſac, fut marié par contrat du 19 Juillet (*m*) 1630 avec Demoiſelle Léonor de Vassal-de la Tourette-de Montviel, fille de noble Jean de Vaſſal-de la Tourette-de Montviel Seigneur de Montviel, de Dondas &c. Gouverneur d'Aiguillon, & de Dame Françoiſe de Camain; & fit ſon teſtament le 11 Aouſt (*n*) 1684, par lequel il déclara avoir eu de ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Montviel cinq enfans qu'il nomme dans l'ordre ſuivant, inſtituant ſon héritier univerſel Geoffroy de Malvin ſon fils aîné. Par ce mème acte il voulut ètre enterré aux Carmes d'Aiguillon dans le tombeau de ſes prédéceſſeurs. Il mourut le 7 Juin (*o*) 1687.

(*a*) Original. (*b*) Prouvé par l'inventaire qui fut fait de ſes biens le 27 Octobre 1631, produit en original. (*c*) Original. (*d*) (*e*) Cet acte eſt énoncé dans ſon troiſiéme teſtament du 17 Janvier 1643, produit en original. (*f*) Original. (*g*) Original. (*h*) Original.

(*i*) Original. (*k*) Copie ancienne & du temps.

(*l*) Cet acte eſt énoncé dans l'inventaire fait après la mort de Françoiſe de Malvin-de Primet ſa mére le 27 Octobre 1631, produit en original.

(*m*) Expédition délivrée ſur la minute en 1668. (*n*) Original.

(*o*) Prouvé par l'inventaire de ſes biens fait le 4 Juillet de la même année 1687, produit en original.

9. Geoffroy de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.

9. Jean-Louis de Malvin ou de Malbin-de Montazet, Chevalier, Seigneur de Boufféres, étoit Capitaine de Cavalerie au Régiment de Calbo le 17 Fevrier (*a*) 1676; ſervoit en la même qualité dans celui de Vivans le 17 Avril (*b*) 1677; étoit le 10 Janvier (*c*) 1680 Capitaine de Chevaux-légers dans le Régiment Royal Piémont; ſervoit le 26 Fevrier (*d*) 1686 en qualité de Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Meſtre de Camp Général; fut nommé le 2 Mars (*e*) 1688 Capitaine de Cavalerie dans le Régiment du Gas; eut le 20 Décembre (*f*) de la même année 1688 une Commiſſion de Lieutenant-Colonel & Capitaine de la ſeconde Compagnie du Régiment de Poinſegut Cavalerie; & fut tué à l'affaire de Campredon en 1689.

9. Jean-Joseph de Malvin-de Montazet fut reçu le 24 Aouſt (*g*) 1664 Religieux Profès de l'Ordre des Carmes dans le Couvent de Bordeaux ſous le nom de *Frére Jean-Joſeph-de S^te Thérèſe*; ſe rendit célébre dans cet Ordre; & mourut à Bordeaux le 12 Juillet (*h*) 1725 étant Ex-Provincial de la Province de Gaſcogne.

9. Antoinette de Malvin ou de Malbin-de Montazet fut mariée par articles ſous ſeings privés du 3 Juin (*i*) 1668 avec noble Joſeph de Coquet.

9. Francoise de Malvin épouſa par contrat du 1^er Avril (*k*) 1660 noble Jacob d'Hébrard Seigneur de Maziéres & du Roqual.

IX. DEGRÉ.

Geoffroy de Malvin ou de Malbin, Chevalier, Seigneur de Montazet, de Boufféres &c. Baron de Quiſſac, fut marié par contrat du 13 Fevrier (*l*) 1665 avec Demoiſelle Gallianne-Marie de la Cropte-de Chantérac (*m*).

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Original. (*d*) Original.
(*e*) Original. (*f*) Original. (*g*) Original.
(*h*) Extrait du Regiſtre mortuaire de l'Egliſe des Carmes de Bordeaux.
(*i*) Original. (*k*) Expédition délivrée ſur la minute en 1668. (*l*) Original.
(*m*) Par cette alliance M. M. de Montazet ont l'honneur d'appartenir à la Maiſon Royale de Savoye, ainſi qu'il eſt juſtifié par la table de parenté ci-deſſous, où l'on voit que Charles de Malvin, dit le Marquis de Montazet, (pére de M. M. de Montazet d'aujourd'hui) étoit couſin iſſu de germain d'Anne-Victoire de Savoye-Soiſſons Princeſſe de Saxe-Hildburghauſen, préſentement à la Cour de Vienne.

Charles de la Cropte Seigneur de Chantérac
épouſa en 1600 Iſabeau Anzaneau-de Muſſet.

I.	Louis-Joseph de la Cropte Seigneur de Chantérac épouſa en 1627 Marthe Reymond-de Vaudoire.	François de la Cropte-de Beauvais, Lieutenant Général des Armées du Roy & Premier Ecuyer de M. le Prince, épouſa en 1653 Charlotte Martel Comteſſe de Marennes.	I
II.	Gallianne-Marie de la Cropte-de Chantérac épouſa en 1665 Geoffroy de Malvin-de Montazet Baron de Quiſſac.	Vranie de la Cropte-de Beauvais Comteſſe de Marennes épouſa en 1682 Louis-Thomas de Savoye Comte de Soiſſons, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, frére aîné du fameux Prince Eugêne.	II.
III.	Charles de Malvin, dit le Marquis de Montazet, Baron de Quiſſac, épouſa en 1709 Jeanne-Françoiſe de Fontanges-de Maumont.	Thomas-Emmanuel-Amédée de Savoye Comte de Soiſſons, dit le Prince Emmanuel, Chevalier de la Toiſon d'Or, épouſa en 1713 Thérèze-Anne-Félicité de Lichtenſtein.	Anne-Victoire de Savoye-Soiſſons épouſa en 1738 Joſeph-Frédéric Prince de Saxe-Hildburghausen. III.
IV.	Mrs de Montazet.		

Les contractans ſont ainſi dénommés dans cet acte, ſçavoir le futur, *Meſſire Geoffroy de Malvin, Chevalier, Seigneur Baron de Montazet, fils naturel & légitime de Meſſire Charles de Malvin, Chevalier, Seigneur de Montazet, Quiſſac, Bouſſéres & autres places, & de feuë Dame Eléonor de Vaſſal-la Tourette;* & la future, *Demoiſelle Gallianne de la Cropte, fille naturelle & légitime de Meſſire Louis-Joſeph de la Cropte, Chevalier, Seigneur de Chanteyrat, Pouquet & autres places, & de Dame Marthe Reymond ſon épouſe.* Il avoit ſervi dans les Mouſquetaires avant d'être marié; fut émancipé par Sentence du 22 Janvier (*a*) 1674; donna ſon aveu & dénombrement au Roy le 4 Décembre (*b*) 1695 pour la Seigneurie & le Domaine de Biſſiére; & avoit fait ſon teſtament dès le 6 Octobre (*c*) 1691, par lequel il déclara qu'il ne lui reſtoit plus que trois fils & deux filles de ſon mariage avec ladite Gallianne-Marie de la Cropte-de Chantérac, déſignant Charles de Malvin ſon fils aîné pour être ſon héritier univerſel, & déclarant de plus qu'il vouloit être enterré aux Carmes d'Aiguillon *dans les tombeaux de ſes prédéceſſeurs.* Il vivoit encore le 7 Janvier (*d*) 1702, & mourut avant le 12 Janvier (*e*) 1704. Sa veuve fit le ſien le 27 Novembre (*f*) 1709, par lequel elle voulut être inhumée auprès de ſon mari & déclara n'avoir alors que deux fils, Charles l'aîné qu'elle inſtitua ſon héritier univerſel & Charles-François de Malvin, les autres étant morts alors.

10. Charles de Malvin-de Montazet continuë la deſcendance.
10. Charles de Malvin, appellé *le Chevalier de Montazet*, entra au ſervice d'abord en qualité de Cornette dans la Compagnie de Chevaux-légers de Montazet le 15 Janvier (*g*) 1689; fut fait Lieutenant en la Compagnie de Malvin dans le Régiment de Poinſegut Cavalerie le 21 Juin (*h*) 1690; fut depuis Capitaine dans le Régiment de Tournefort; ſe retira du ſervice en 1699; & mourut avant le 27 Novembre (*i*) 1709.
10. Charles-François de Malvin ou d'Amalvin, Chevalier, Seigneur de Bouſſéres, appellé auſſi *le Chevalier de Montazet*, fut fait d'abord Cornette dans le Régiment de Tournefort Cavalerie le 22 Juillet (*k*) 1697, puis Lieutenant le 16 Décembre (*l*) ſuivant, enſuite Capitaine dans le même Régiment le 10 Juin (*m*) 1699 par la démiſſion que ſon frére lui fit de ſa Compagnie, & enfin Major dans le Régiment de Livry Cavalerie le 7 Fevrier (*n*) 1703. Il quitta le ſervice quelque temps après; mourut ſans poſtérité à Aiguillon en Agénois le 6 Août (*o*) 1756, âgé de 84 ans; & fut enterré dans l'Egliſe des Carmes de la même Ville.
10. Louis de Malvin-de Montazet entra au ſervice le 7 Juin (*p*) 1688 en qualité de Sous-Lieutenant d'Infanterie au Régiment du Comte de Soiſſons, & fut tué l'année ſuivante à l'affaire de Campredon, âgé de 17 ans.
10. Françoise de Malvin-de Montazet Religieuſe au Monaſtére de Notre-Dame à Sarlat en Périgord, étoit ſur le point d'y faire Profeſſion le

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Original.
(*d*) Cet Acte eſt énoncé dans un autre du 12 Janvier 1704 produit en original. (*e*) Original.
(*f*) Original. (*g*) Original. (*h*) Original. (*i*) Original.
(*k*) Original. (*l*) Original. (*m*) Original (*n*) Original.
(*o*) Extrait mortuaire délivré en 1760 & légaliſé. (*p*) Original.

25 Mars (*a*) 1690, & fut long-temps Abbeſſe de ce Monaſtére.

10. Marie - Thérése de Malvin - de Montazet fut auſſi Religieuſe dans le même Monaſtére où elle fut reçuë le 7 Janvier (*b*) 1702.

X. DEGRÉ.

Charles de Malvin ou d'Amalvin, Chevalier, Baron de Quiſſac, Seigneur de Bouſſéres, de la Beauſſe &c, appellé *le Marquis de Montazet*, né le 7 Novembre (*c*) 1666, ſervit dans la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires (*d*); fut marié par contrat du 7 Février (*e*) 1709 avec D^lle^ Jeanne-Françoiſe de Fontanges - de Maumont, laquelle aux termes de cet acte étoit » fille de feu haut & puiſſant Seigneur Meſſire Hugues (*f*) de Fon» tanges, Chevalier, Marquis de Maumont, Lieutenant Général des Armées » du Roy, & de haute & puiſſante Dame Dame Paule-Dianne de Bigot-de S^t^ » Quentin ſa veuve, « qui avoit pour pére Jean François de Bigot Marquis de Saint Quentin & Comte de Plaſſac; eſt appellé dans ce même acte *haut & puiſſant Seigneur Meſſire Charles d'Amalvin Chevalier, Baron de Montazet, Marquis de Quiſſac, Sg^r^ de Bouſſéres, fils de deffunt haut & puiſſant Seigneur Meſſire Geoffroy d'Amalvin Chevalier, Baron de Montazet, Marquis de Quiſſac, & de haute & puiſſante Dame Dame Marie de la Cropte-de Beauvais ſa veuve;* & fit avec ſa femme un teſtament mutuel le 2 Décembre (*g*) 1728, par lequel ils ordonnérent leur ſépulture (au cas qu'ils mourûſſent à Aiguillon ou dans les Terres qu'ils avoient dans le voiſinage) en l'Egliſe des Carmes d'Aiguillon où étoient les tombeaux des ancêtres du teſtateur, & déclarérent avoir onze enfans qu'ils nomment dans l'ordre ſuivant, inſtituant leur héritier univerſel Anne-Charles-François de Malvin leur fils aîné. Charles de Malvin mourut le 22 Janvier (*h*) 1731 en ſon Château ſitué dans la Ville d'Aiguillon, & fut enterré le ſurlendemain dans l'Egliſe des Carmes de la même Ville; & Jeanne-Françoiſe de Fontanges ſa veuve qui décéda en 1747 dans ſon Château de Plaſſac en Saintonge, fut inhumée dans l'Egliſe Paroiſſiale de ce lieu.

11. Anne - Charles - François de Malvin - de Montazet continuë la deſcendance.

11. Antoine - Marie de Malvin, appellé *le Comte de Montazet*, Baron de Quiſſac, né le 19 Fevrier (*i*) 1711, ſervit d'abord en qualité de Cornette dans le Régiment d'Orléans Dragons en 1731, fut fait enſuite Capitaine dans ce Régiment en la même année, Colonel de Dragons en 1744, Aide-Maréchal-Général des Logis de l'Armée du Rhin & de Flandres en 1744, 1745, 1746, 1747 & 1748, Brigadier de Dragons en la même année 1748, Gouverneur du Fort l'Eſcarpe en Flandres en 1752, Envoyé Extraordinaire du Roy à Vienne & à l'Armée de S. M. I. la Reine d'Hongrie au mois de Mai 1757, Commandeur de l'Ordre Royal

(*a*) Original. (*b*) Prouvé par un Acte original du 4 May 1720.

(*c*) Extrait des Regiſtres de l'Egliſe de Sainte Radégonde d'Aiguillon en Agénois.

(*d*) Prouvé par un certificat (produit en original) qui lui fut donné le 1^er^ Juillet 1688 par le Capitaine-Lieutenant de cette Compagnie, portant qu'il y avoit bien ſervi en qualité de Mouſquetaire pendant un an & demi.

(*e*) Original. (*f*) Il avoit ſervi d'abord en qualité de Capitaine au Régiment des Gardes & fut tué au ſervice du Roy au Siége de Londonderri en Irlande en 1689. (*g*) Original.

(*h*) Extrait des Regiſtres mortuaires de la Paroiſſe de S^t^ Félix d'Aiguillon.

(*i*) Extrait des Regiſtres des baptêmes de la Paroiſſe Cathédrale de S^t^ Etienne d'Agen.

& Militaire de S^t Louis au mois de Septembre ſuivant après l'Affaire de Moïs près de Gorlitz, Maréchal de Camp le 1^er Décembre de la même année après la Bataille de Breſlau, Inſpecteur Général d'Infanterie & de Cavalerie au mois d'Avril 1758, Grand - Croix du même Ordre de S^t Louis après la Bataille d'Hokirken à la fin de la Campagne de la même année 1758, Miniſtre Plénipotentiaire du Roy auprès de leurs Majeſtés Impériales & Royales au mois de Novembre de cette même année, & enfin Lieutenant Général des Armées du Roy le 18 May 1760 pour l'Affaire de Maxen. Le Roy de Pologne voulant donner au Comte de Montazet une marque de ſa bienveillance & de ſa ſatisfaction pour les ſervices qu'il lui avoit rendu & aux Princes ſes enfans dans l'Affaire de Maxen, Sa Majeſté Polonoiſe lui envoya le 15 Août (*a*) de la même année 1760 le Collier de ſon Ordre de l'Aigle blanc.

11. Antoine de Malvin-de Montazet, né le 17 Août (*b*) 1713, fut ſucceſſivement Aumônier ordinaire du Roy le 27 Décembre 1742, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Nogent ſous Coucy le 23 Juin 1743, Evêque d'Autun & Abbé Commendataire de l'Abbaye de Monſtier en Argonne le 10 Mars 1748, & Archevêque - Comte de Lyon, Primat de France, le 12 Mars 1758.

11. Antoine de Malvin, appellé *le Chevalier de Montazet*, né le 9 Octobre (*c*) 1715, entra dans le ſervice d'abord en qualité de Lieutenant dans le Régiment du Maine Infanterie le 24 Juillet 1733; devint Capitaine dans ce Régiment en 1735; obtint un Brévet de Colonel à la ſuite du même Régiment le 21 May 1745; & fut fait Capitaine (*d*) des Gardes de S. A. S. Mg^r. le Comte de Clermont le 19 Décembre 1751, Colonel du Régiment d'Enghien le 7 May 1758, Brigadier des Armées du Roy le 2 May précédent, Inſpecteur Général d'Infanterie en May 1760, & Maréchal de Camp au mois d'Avril 1761.

11. Paul de Malvin - de Montazet, né le 12 Fevrier (*e*) 1722, fut fait Aumônier de la Reine le 10 Juin 1750 & Vicaire Général de Moulins en la même année; mourut à Paris le 15 Décembre (*f*) 1752; & fut enterré (*g*) à S^t Sulpice.

11. Léon de Malvin, appellé auſſi *le Chevalier de Montazet*, né le 25 Septembre (*h*) 1724, fut admis au nombre des Gentilshommes Gardes de la Marine au Département de Rochefort le 9 Juillet (*i*) 1741; fut fait Enſeigne des Vaiſſeaux du Roy le 1^er Avril (*k*) 1748; fut reçu Chevalier de Juſtice dans l'Ordre de S^t Jean de Jéruſalem dit de Malte le 4 Décembre (*l*) 1752 ſur les preuves de ſon ancienne Nobleſſe tant du

(*a*) Lettre du Roy de Pologne, du 15 Août 1760, adreſſée au Comte de Montazet en lui envoyant l'Ordre de l'Aigle blanc. (*b*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de Quiſſac en Agénois.

(*c*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe Cathédrale de S^t Etienne d'Agen.

(*d*) Il lui fut expédié dans cette circonſtance un Certificat d'ancienne Nobleſſe par M^r Clairambault Généalogiſte des Ordres du Roy. (*e*) Extrait des Regiſtres des baptêmes de la Paroiſſe Cathédrale de S^t Etienne d'Agen. (*f*) (*g*) Extrait des Régiſtres mortuaires de la Paroiſſe de S^t Sulpice à Paris.

(*h*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe-Cathédrale de S^t Etienne d'Agen. (*i*) Original.

(*k*) Original. (*l*) Procès-verbal de Preuves de Nobleſſe dudit Léon de Malvin Chevalier de Montazet, pour être reçu Chevalier de Juſtice dans l'Ordre de Malte, au bas duquel eſt l'acte d'acception du Vénérable Chapître de Touloufe, ſigné de ſix Commandeurs, portant » qu'ils ont reçu leſdites Preuves pour très-bonnes & » très-belles · le Préſenté ne s'étant pas borné à prouver ſon ancienne Nobleſſe & ſa filiation juſqu'en 1325 par » tous actes originaux, vérifiés en outre par la deſcente des Commiſſaires (nommés à ces fins) chez les Notaires

côté paternel que du côté maternel; & fut fait Lieutenant des Vaiſſeaux de S. M. le 11 Fevrier (*a*) 1756.

11. Madeléne de Malvin - de Montazet née le 23 Août (*b*) 1714, épouſa par contrat du 13 May (*c*) 1732 Charles de Malvin Chevalier, Seigneur de Barrault, auteur de la IX^e^ Branche & ſon couſin du 3^e^ au 5^e^ Dégré, ci-devant Capitaine au Régiment Dauphin Infanterie, reſté le ſeul mâle des différentes Branches des Malvin Seigneurs de Ceſſac, de Primet & de Saint Siphorien, établies à Bordeaux (*d*).

11. Julie-Angélique de Malvin-de Montazet, née le 25 Janvier (*e*) 1718, fut reçuë le 25 Septembre (*f*) 1735 Religieuſe Profeſſe au Monaſtére de Prouillan près Condom, Ordre de S^t^ Dominique, & y mourut le 10 Mars 1746.

11. Catherine de Malvin - de Montazet née le 5 Août (*g*) 1719, fut mariée par contrat du 11 Octobre (*h*) 1740 avec Meſſire Paul - Sidrac de S^t^ Mathieu Chevalier, Seigneur des Touches & de Villars en Saintonge, & de la Traverſerie en Poitou.

11. Angélique de Malvin - de Montazet née le 6 Décembre (*i*) 1726, épouſa par contrat du 17 Novembre (*k*) 1745 Meſſire Louis le Velu-de Clairfontaine Chevalier, Seigneur de S^t^ Armand en Agénois, ci-devant Major dans le Régiment de M^r^ de Clairfontaine ſon frére Colonel d'un Régiment de ſon nom.

11. Géneviéve de Malvin - de Montazet née le 1^er^ Octobre (*l*) 1728, fut mariée par contrat du 27 Juillet (*m*) 1751 avec Meſſire Marc de Luc Chevalier, qualifié Comte de Luc, Seigneur de Romanneau & de Laurignac en Saintonge.

XI. DEGRÉ.

Anne-Charles-François de Malvin ou d'Amalvin, appellé *le Marquis de Montazet,* Chevalier, Baron de Quiſſac, Seigneur de Bouſſéres, depuis Marquis de Maumont & Comte de Plaſſac par ſucceſſion de Jeanne-Françoiſe de Fontanges-de Maumont ſa mére, naquit le 19 Novembre (*n*) 1709; ſervit dans la 2^de^ Compagnie des Mouſquetaires l'eſpace de cinq ans; fut marié par contrat du 10 Janvier (*o*) 1733 avec Demoiſelle Marie-Anne de Malvin, ſa couſine du 4^e^ au 5^e^ Dégré, fille de Joſeph-Geoffroy de Malvin Chevalier, Seigneur de S^t^ Siphorien, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & de Dame

» détempteurs des minutes originales, dans les Greffes publics & Archives des Seigneurs particuliers; mais ayant » encore juſtifié par d'anciens Dénombremens, Hommages, Baux à Fiefs, anciens Terriers & Cahiers de Recon » noiſſances, que les Malvin ſes auteurs étoient Seigneurs de la Terre de la Lanne en Albret dès l'an 1045. « (Sur cette date voyez plus haut la note *a* de la page 4 du préliminaire.) Leſdits Commandeurs ajoûtent » que tou- » tes les alliances qui ſont entrées dans leſdites Preuves ſont des mieux prouvées & des plus illuſtrées, n'y en ayant » aucune qui n'ait fourni des Chevaliers à l'Ordre de Rhodes & de Malte, & des Comtes au Chapitre de Lyon, » ou dont on n'ait juſtifié l'ancienne Nobleſſe par les Charges qu'elles ont occupé à la Cour. «

(*a*) Original. (*b*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe-Cathédrale de S^t^ Etienne d'Agen. (*c*) Original. (*d*) Voyez le préliminaire, pages 10, 11 & 12, & l'article de la IX^e^ Branche à ſon rang dans la ſuite de cet Ouvrage. (*e*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe-Cathédrale de S^t^ Etienne d'Agen. (*f*) Original. (*g*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe-Cathédrale de S^t^ Etienne d'Agen. (*h*) Original. (*i*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de S^t^ Félix d'Aiguillon. (*k*) Original. (*l*) Extrait des Régiſtres des Baptêmes de la Paroiſſe de S^t^ Côme, Diocèſe d'Agen. (*m*) Original. (*n*) Extrait des Regiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de S^t^ Félix d'Aiguillon. (*o*) Original.

Dame Géneviéve-Michelle de Robillard; rendit hommage pour la Seigneurie de Montazet le 21 May (*a*) 1751 à Emmanuel-Armand du Pleſſis-Richelieu Duc d'Aiguillon, Pair de France; fit ſon teſtament le 5 Fevrier (*b*) 1752 dans ſon Château de Montazet, par lequel il déclara avoir eu de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Marie-Anne de Malvin les quatre enfans ci-après; mourut le 11 May (*c*) 1754; & fut enterré (*d*) dans le tombeau de ſes ancêtres en l'Egliſe des Carmes d'Aiguillon, ainſi qu'il l'avoit ordonné par ſon teſtament.

XII. DEGRÉ.

1. Charles-François de Malvin, dit *le Marquis de Montazet*, Comte de Plaſſac, né le 21 Octobre (*e*) 1737, entra dans les Chevaux-légers le 5 Octobre (*f*) 1754; fut fait Cornette dans le Régiment de Cavalerie de Clermont-Prince le 1er Février 1757; mourut pendant la Campagne de cette même année le 11 (*g*) Juillet ſuivant, & fut inhumé (*h*) le lendemain dans l'Egliſe des Jéſuites à Ruremonde en Flandres.
2. Charles de Malvin, appellé d'abord *le Chevalier de Malvin* & connu depuis la mort de ſon frére aîné ſous le nom de *Marquis de Montazet*, Comte de Plaſſac, né le 25 Juin (*i*) 1739, entra dans les Chevaux-légers le 20 May (*k*) 1756; fut fait le 17 Décembre de l'année ſuivante Capitaine de Cavalerie à la ſuite du Régiment de Clermont-Prince & le 15 Août 1759 Capitaine d'Infanterie dans le Régiment d'Enghien dont le Chevalier de Montazet ſon oncle étoit alors Colonel & dont il a été fait auſſi Colonel le 1er Décembre 1762.
3. Jeanne-Françoiſe de Malvin-de Montazet née le 29 Juillet (*l*) 1735, fut reçuë (*m*) Chanoineſſe-Comteſſe de Neuville dans le Chapître noble des Dames Comteſſes de Neuville en Décembre 1761.
4. Paule-Dianne-Louise de Malvin-de Montazet eſt née le 1er Juillet (*n*) 1744.

CINQUIÉME BRANCHE.

VIII. DEGRÉ.

Antoine de Malvin Chevalier Seigneur de Quiſſac & de Montazet,

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) (*d*) Extrait des Régiſtres mortuaires de la Paroiſſe de S^t^ Félix d'Aiguillon. (*e*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de l'Egliſe Métropolitaine de S^t^ André de Bordeaux. (*f*) Il y eut à l'occaſion de ſa réception dans les Chevaux-légers un Certificat d'ancienne Nobleſſe délivré par M. Clairambault Généalogiſte des Ordres du Roy.

(*g*) (*h*) Prouvé par un Certificat de l'Etat-Major du Régiment de Cavalerie de Clermont-Prince, du 13 Juillet 1757.

(*i*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de l'Égliſe Métropolitaine de S^t^ André de Bordeaux.

(*k*) Il y eut à l'occaſion de ſa réception dans les Chevaux-légers un Certificat d'ancienne Nobleſſe délivré par M. Clairambault Généalogiſte des Ordres du Roy.

(*l*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de l'Egliſe Métropolitaine de S^t^ André de Bordeaux.

(*m*) Procès-verbal des Preuves de Nobleſſe faites par MM. de Champier & de S^t^ Aubin Chanoines-Comtes de l'Egliſe de S^t^ Jean de Lyon, Commiſſaires nommés à cet effet par le Chapître des Dames Comteſſes de Neuville, & enregiſtrées audit Chapître de Neuville le.... Décembre 1761.

(*n*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de Plaſſac en Saintonge.

troiſiéme fils d'Antoine de Malvin Seigneur de Montazet & de Françoiſe de Malvin-de Primet, mentionnés ci-devant, pages 26 & 27), forma la Branche de Malvin connuë ſous le nom de Malvin-de la Beauſſe établie en Agénois; épouſa par contrat du 31 Juillet (*a*) 1639 noble Demoiſelle Anne DU PUY qui fit ſon teſtament le 29 Avril (*b*) 1649, fille de Noble Jean du Puy Seigneur de Montagnac & de Noble Olimpe du Faur; & de ce mariage eut les cinq enfans qui ſuivent.

9. CHARLES de Malvin, dit *le Baron de Montazet*, Seigneur de Montazet & de Quiſſac, fit ſon teſtament le 3 Octobre (*c*) 1669, par lequel il inſtitua ſon héritier univerſel Jean-François de Malvin ſon frére. Il mourut à Wéſel le 26 Août (*d*) 1722 ſans avoir été marié.
9. JEAN-FRANÇOIS de Malvin, S^r de S^t Loup, fit auſſi ſon teſtament le 3 Octobre (*e*) 1669, par lequel il inſtitua ſon héritier univerſel Charles de Malvin ſon frére aîné. Il mourut ainſi que lui à Wéſel, ſans avoir été marié, le 29 Mars (*f*) 1722.
9. ANTOINE de Malvin continuë la filiation.
9. MARIE de Malvin fut mariée avec Jean DE BLAVIGNAC, Ecuyer, S^r de la Tuilliére, & fit ſon teſtament le 22 Août (*g*) 1681, par lequel attendu qu'elle n'avoit point d'enfans de ce mariage elle inſtitua ſon héritier univerſel noble Antoine de Malvin ſon frére cadet & ſon filleul, à ſon défaut Jean-François de Malvin ſon autre frére, & au défaut de celui-ci Charles de Malvin ſon frére aîné, & encore au défaut de ce dernier Geoffroy de Malvin Seigneur de Montazet ſon couſin germain. Elle ne vivoit plus le 4 Janvier (*h*) 1685.
9. MARGUERITE de Malvin épouſa avant le 22 Août (*i*) 1681 noble André DU POUY, Ecuyer, S^r de Bonnegarde.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE de Malvin, Chevalier, Seigneur de la Beauſſe, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Poinſegut, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t Louis, eſt qualifié *ci-devant Colonel de Cavalerie* dans un acte du 17 Août (*k*) 1713, alors vivant. De ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 18 Mars (*l*) 1691 avec Demoiſelle Elizabeth DE LA RAMIÉRE, fille de noble Claude de la Ramiére, Ecuyer, Sg^r de Prodes, & de Dame Izabeau de Verdier, il eut une fille unique, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

MARIE de Malvin épouſa par contrat du 17 Juillet (*m*) 1713 Meſſire Jean DE BRIDIER Chevalier, Seigneur de la Motte, de Longuetille & du Betbeze, fils de Meſſire Aléxandre de Bridier, Seigneur deſdites Terres, & de Dame

(*a*) Original. (*b*) Copie de l'écriture du temps ou environ.
(*c*) Original. (*d*) Prouvé par un Certificat donné le 26 Janvier 1723 par Jean-Jacques Serres Conſeiller du Roy de Pruſſe, Juge & Commiſſaire des Colonies Françoiſes du Pays de Cléves & de March, réſident à Wéſel : ce Certificat produit en original. (*e*) Original.
(*f*) Prouvé par un certificat donné &c. Voyez la note *d* de cette page.
(*g*) Original. (*h*) Original. (*i*) Original.
(*k*) Cet acte eſt l'extrait baptiſtére de M^r l'Archevêque de Lyon (Antoine de Malvin-de Montazet). Voyez la note *b* de la page 31. (*l*) Expédition délivrée ſur la minute en 1761.
(*m*) Expédition délivrée ſur la minute en 1760.

Nerée Jeſſe; en faveur duquel mariage les péres & mére de ladite Marie de Malvin lui firent donation de tous leurs biens, comme étant leur fille unique & héritiére. Par cette alliance MM. de Bridier réuniſſent les biens de cette V^e. Branche des Malvin-de la Beauſſe.

SIXIÉME BRANCHE.

VI. DEGRÉ.

Noble ANTOINE-JEAN de Malvin-de Montazet (ou de Malbin & de Mauvyn), Chevalier (*a*), S^r de la Barthére, Gouverneur d'Aiguillon, (4^e fils de Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet & de Jeanne de Monteil, mentionnés ci-devant, pages 22 & 23), fut reçu Chevalier de l'Ordre de S^t Jean de Jéruſalem au Grand Prieuré de Toulouſe le 1^er Septembre (*b*) 1572; quitta depuis cet Ordre; épouſa par contrat du 14 Août (*c*) 1581 noble Jeanne DE PONSAN, fille de noble Jean de Ponſan S^r de la Barthére & de noble Marguerite de Batz; & eſt appellé *nobie Anthoine-Jehan de Montazet Eſcuyer S^r de la Bartére*, dans le teſtament de Jeanne (*d*) de Malvin Dame de Montaſtruc, auquel il fut préſent le 29 May (*e*) 1613. On le voit qualifié Gouverneur d'Aiguillon ſur la ſuſcription d'une lettre dont l'honora Henry de Bourbon Prince de Condé le 18 Avril (*f*) 1616. Il en reçut une auſſi du Roy Louis XIII le 4 Avril (*g*) 1621, dans laquelle S. M. lui marque qu'il *recongnoiſtra ſes ſervices aux occaſions qui s'en préſenteront* : la ſuſcription de cette lettre eſt *à Monſ^r de Monteſſet Commandant pour mon ſervice à Aiguillon*. Il ne vivoit plus le 7 Avril (*h*) 1639. De ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Ponſan, morte (*i*) vers l'an 1630, naquirent entr'autres enfans les deux qui ſuivent.

7. FRANÇOIS de Malvin ou de Malbin, S^r de la Barthére, fut fait le 17 Novembre (*k*) 1621 Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'Infanterie dans le Régiment du S^r de Bachellier-de Rouſſy; eſt appellé *noble François de Montazet S^r de la Barthére* dans le contrat de mariage de Blaiſe de (Malvin-de) Montazet ſon frére, en date du 24 Juillet (*l*) 1632; étoit le 14 Février (*m*) 1633 Capitaine d'une Compagnie de gens de pied au Régiment de Rivare, ſuivant une lettre dont le Roy Louis XIII l'honora le même jour; & c'eſt ſans doute encore lui qui ſous le nom du *Capitaine la Bartére*, obtint le 16 Novembre (*n*) 1635 une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'Infanterie dans le Régiment de Nereſtang. Il fit ſon teſtament au Chateau de la Barthére le 24 Novembre (*o*) 1659, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de S^t Mamet de Peyruſſe-Grande en Fézenſac, *au lieu où ſes prédéceſſeurs avoient accouſtumé eſtre enſepvelis* : y dé-

(*a*) Cette qualité lui eſt donnée dans un acte original du 9 Mars 1587.
(*b*) Voyez plus haut la page 24 et la note *a* de la page 8 du préliminaire.
(*c*) Expédition délivrée ſur la minute le 26 Novembre 1631 & vérifiée depuis ſur icelle le 26 Juillet 1667.
(*d*) Voyez l'article de cette Jeanne de Malvin, page 26. (*e*) Original. (*f*) Original.
(*g*) Original. (*h*) Original. (*i*) Prouvé par un acte original du 7 Avril 1639.
(*k*) Original. (*l*) Original. (*m*) Original. (*n*) Original. (*o*) Original.

clarant avoir été marié avec Demoiſelle Françoiſe DAYMIER de laquelle il avoit eu pluſieurs enfans dont il ne lui reſtoit alors que les cinq qui ſuivent.

8. JEAN-PIERRE ou PIERRE-JEAN de Malvin ou de Malbin, S^r de la Barthére, inſtitué héritier univerſel de ſon pére le 24 Novembre (*a*) 1659, obtint le 6 Juillet (*b*) 1674 un Certificat du Maréchal d'Albret Gouverneur & Lieutenant Général pour S. M. en Guyenne, portant qu'il ſervoit alors auprès de lui dans la convocation de la Nobleſſe.
8. SUPPÉRIE de Malvin.
8. URSULLE de Malvin.
8. HENRIE de Malvin.
8. MARIE de Malvin.

7. BLAIZE de Malvin continuë la deſcendance.

VII. DEGRÉ.

Noble BLAIZE de Malvin ou de Malbin, appellé *noble Bleize de Montazet S^r Chevalier de la Barthére* dans le contrat de ſon mariage accordé le 24 Juillet (*c*) 1632 avec Demoiſelle Dauphine DE LA VIOLETTE fille de noble Jean de la Violette S^r du Caſſaignau & de Demoiſelle Bernarde de Moudeux, fit un accord le 7 Avril (*d*) 1639 avec François ſon frére aîné ſous le nom de *noble Blaiſſe de Malbin Chevalier*. Sa femme & lui moururent de maladie contagieuſe peu de jours avant le 22 Octobre (*e*) 1654, ayant eu de leur mariage les cinq enfans qui ſuivent.

8. JEAN-HENRY de Malvin continuë la deſcendance.
8. JEAN-ANTOINE de Malvin fit ſon teſtament le 22 Octobre (*f*) 1654, » craignant «, (dit-il) » d'être frappé de la maladie contagieuſe dont ſes » pére & mére étoient morts depuis peu de jours «, par lequel il inſtitua ſon héritier univerſel Jean-Henry de Malvin ſon frére & à ſon défaut ſes trois ſœurs par égales portions, & encore à leur défaut noble François de Malvin S^r de la Barthére ſon oncle : il eſt appellé dans cet acte *noble Jean-Anthoyne de Malvin & de Montezet*.
8. CATHERINE de Malvin.
8. BERNARDE de Malvin.
8. MARIE de Malvin.

VIII. DEGRÉ.

Noble JEAN-HENRY de Malvin ou de Malbin, Seigneur du Caſſaignau, épouſa par contrat du 29 Juin (*g*) 1678 Demoiſelle Marguerite DE BEAUSTES dont il eut les trois enfans ci-après.

9. PIERRE de Malvin continuë la deſcendance.
9. PIERRE de Malvin S^r de la Barthe fut marié par contrat du 3 Juin (*h*) 1723 avec Demoiſelle Marguerite-Françoiſe DE SÉDILHAC, fille de noble Simon de Sédilhac Seigneur de Moncourneil & de Dame Françoiſe de Reſellie. De ce mariage il eut

(*a*) Original. (*b*) Original. (*c*) Original. (*d*) Original. (*e*) (*f*) Original.
(*g*) (*h*) Copie collationnée ſur l'original en 1752 & légaliſée.

10. Louis de Malvin né le 2 Juin (*a*) 1725.
9. Jean de Malvin Prêtre, Docteur en Théologie.

IX. DEGRÉ.

Noble Pierre de Malvin, Seigneur du ou de Caſſaignau, de Laſſegan, & du Blanin, Terre qu'il acquit le 11 Avril (*b*) 1731 de noble Jean de Mont Seigneur d'Eaux, avoit épouſé par contrat du 23 Aouſt (*c*) 1715 Demoiſelle Louiſe de la Barthe; fille de noble Pierre de la Barthe Seigneur de Laſſegan en Armagnac, & de Dame Marie-Jaquette de Larrey. De ce mariage ſont iſſus quatre enfans qui ſuivent.

10. Jean-Henry de Malvin ci-après.
10. Jean de Malvin-de Laſſegan.
10. Jaquette de Malvin-de Laſſegan.
10. Louise de Malvin-de Laſſegan.

X. DEGRÉ.

Noble Jean-Henry de Malvin, Seigneur de Laſſegan & du Blanin en Armagnac, épouſa par contrat du 10 Août (*d*) 1747 Demoiſelle Claire-Adélaïde de Chappuis, fille de Meſſire Blaiſe de Chappuis Seigneur de Bézeril, de la Barthe &c., & de Dame Catherine du Laurent. De ce mariage ſont nés....

SEPTIÉME BRANCHE.

V. DEGRÉ.

Noble Charles de Malvin, ou de Mauvin, Almavin & d'Amauvin, Seigneur de Ceſſac en Agénois, (ſecond fils de Charles de Malvin Seigneur de Montazet & de Jeanne de Montpezat, mentionnés ci-devant, pages 20, 21 & 22), paroît avec Barthélemy de Malvin-de Montazet ſon frére aîné dans l'acte du 3 Mars (*e*) 1521 copié en entier ci-deſſus, pages 22 & 23. Il devint Seigneur de Ceſſac par le mariage qu'il contracta vers l'an 1540 avec D^lle^ Jeanne de Gailhard qui lui porta cette Terre en dot, & qui étoit fille de Pierre de Gailhard Sg^r^ de Ceſſac. La Branche qu'il a formée a fourni au Parlement de Bordeaux pendant deux Siécles des Magiſtrats également recommendables par leur rare mérite, leur profond ſçavoir & leur attachement au ſervice du Roy, ainſi qu'on l'a déjà dit dans le préliminaire, pages 10 & 11. Il fut pourvû d'un Office de Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 20 Septembre (*f*) 1542; en préta ſerment le 13 Novembre (*g*) ſuivant; fit hommage au Roy pour la Seigneurie de Ceſſac le 23 Avril (*h*) 1564; ſe rendit célébre (*i*) dans ſon Parlement,

(*a*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la paroiſſe de Lupiac, Diocèſe d'Auch.
(*b*) Original : titres de MM. de Mont-d'Eaux.
(*c*) Copie collationnée en 1752 ſur une expédition délivrée en 1747 : ladite copie légaliſée.
(*d*) Copie collationnée ſur l'original en 1752 & légaliſée.
(*e*) Original. (*f*) (*g*) Extrait des Régiſtres du Parlement de Bordeaux. (*h*) Extrait des Régiſtres du Bureau des Finances de Bordeaux. (*i*) Voyez le préliminaire, pages 10 et 11.

& pluſieurs Auteurs de ſon temps parlent de lui avec éloge (*a*) dans leurs Ouvrages; fut député vers le Roy en (*b*) 1565; parvint à la place de Doyen en (*c*) 1572; ſe démit en (*d*) 1576 de ſon Office de Conſeiller au Parlement; & fit ſon teſtament le 26 Novembre (*e*) 1580, par lequel il déclara avoir eu de ſon mariage avec ladite Jeanne de Gailhard Dame de Ceſſac les enfans nommés ci-deſſous : inſtituant ſon héritier univerſel Geoffroy de Malvin ſon fils aîné, & voulant être enterré en l'Egliſe des Jacobins de Bordeaux dans la Chapelle de Notre-Dame, où Jeanne de Gailhard ſa femme, qui ne vivoit plus le 12 Octobre (*f*) 1571, avoit choiſi ſa ſépulture par ſon teſtament du 30 Mars de la même année (*g*) 1571. Il mourut la nuit (*h*) du 31 Décembre 1580 au 1er Janvier 1581 après avoir joui dans ſa Province de la plus haute conſidération : celle qu'il avoit acquiſe dans ſon Parlement lui fut marquée par l'honneur que lui fit cette Cour Souveraine d'aſſiſter en Corps à ſon convoy funébre (*i*).

6. Geoffroy de Malvin (ou de Malbin & de Maulvyn), Chevalier (*k*), Seigneur de Ceſſac, de Pepines, de la Mothe-Souveraine &c., fut pourvû d'un Office de Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 26 Juillet (*l*) 1568; en préta ſerment le 18 Juillet (*m*) 1569; & fut marié par contrat du 12 Octobre (*n*) 1571 avec Demoiſelle Jeanne de Salignac, fille de Meſſire Armand de Salignac Seigneur de la Mothe & de Fénelon, Chevalier de l'Ordre du Roy, & de Dame Aimée (Hunaud-) de Lanta, & niéce de Bertrand de Salignac-de la Mothe-Fénelon reçu Chevalier de l'Ordre du St Eſprit en 1579, Conſeiller d'État, Capitaine de 50 Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Ambaſſadeur en Angleterre & en Eſpagne, & de François de Salignac Evêque de Sarlat qui ſigna à ce contrat de mariage paſſé à Sarlat même dans ſa maiſon Epiſcopale. Ledit Seigneur de Ceſſac ſe rendit particuliere la réputation dont Charles de Malvin ſon pére avoit joui. Il fut député vers le Roy en 1580 & en 1582 (*o*); compoſa pluſieurs Ouvrages (*p*); & mourut avant le 26 Septembre (*q*) 1617 après avoir fait ſon teſtament le 10 Septembre (*r*) 1616, par lequel il fit un legs au Couvent des Jacobins de Bordeaux où ſes pére & mére étoient enterrés, & déclara que de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Jeanne de Salignac alors vivante il n'avoit eu qu'une fille, Aimée de Malvin, qu'il dit avoir été mariée à *Monſieur* de Pontac Maître des Requeſtes ordinaire de l'Hotel du Roy : inſtituant ſon héritier univerſel Arnaud de Pontac ſon petit-fils, qui fut depuis Premier Préſident au Parlement de Bordeaux, & lui ſubſtituant en cas de décès ſans enfans Charles de Malvin fils aîné de feu Antoine de Malvin ſon neveu, Ecuyer, Seigneur de Montazet, & de Françoiſe de Malvin ſa niéce.

7. Aimée de Malvin Dame de Ceſſac, fille unique & héritiére, fut

(*a*) (*b*) Voyez le préliminaire, page 10. (*c*) (*d*) Extrait des Régiſtres du Parlement de Bordeaux.
(*e*) Original. (*f*) Original. (*g*) Expédition délivrée ſur la minute en 1639.
(*h*) Prouvé par l'acte d'ouverture de ſon teſtament : ledit acte daté du 1er Janvier 1581 & produit en original.
(*i*) Extrait des Régiſtres du Parlement de Bordeaux. (*k*) Cette qualité lui eſt donnée dans l'acte (produit en original) de la ſuſcription qu'il fit de ſon teſtament le 11 Septembre 1616.
(*l*) (*m*) Extrait des Régiſtres du Parlement de Bordeaux. (*n*) Original.
(*o*) (*p*) Voyez le préliminaire, page 11.
(*q*) Date de l'ouverture de ſon teſtament produit en original.
(*r*) Original.

mariée par contrat du 24 Fevrier (*a*) 1596 avec noble Geoffroy DE PONTAC Seigneur de Salles, de Bellin, de Belliet, de Pés, de Podenffac, de Gueyrac, de Dignac, de l'Iſle de Jau en Médoc &c. depuis Maître des Requeſtes ordinaire de l'Hotel du Roy, neveu d'Arnaud de Pontac Evêque de Bazas, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil Privé & d'État, qui aſſiſta à ce contrat de mariage comme oncle paternel du futur qui y eſt dit fils de Raymond de Pontac Préſident au Parlement de Bordeaux & de D^lle^ Iſabeau de Chaſſaignes Dame de Salles & des Jaubertes. Elle ne vivoit plus le 10 Septembre (*b*) 1616, date du teſtament de ſon pére, & eut pour fils Arnaud de Pontac Premier Préſident au Parlement de Bordeaux, qui réunit ſur ſa tête du chef de ladite Aimée de Malvin ſa mére la plus grande partie des biens des Malvin Seigneurs de Ceſſac, & qui en conſéquence rendit hommage au Roy le 9 Décembre (*c*) 1672 pour la Seigneurie de Ceſſac comme héritier de Geoffroy de Malvin ſon ayeul maternel, Seigneur de cette Terre.

6. CHARLES de Malvin légataire de ſa mére le 30 Mars (*d*) 1571, mourut ſans poſtérité avant le 26 Novembre (*e*) 1580, date du teſtament de ſon pére.
6. JEAN de Malvin continue la deſcendance des Seigneurs de Primet.
6. ISABEAU de Malvin, femme de Jean DE GIMEL Seigneur de Paluel, Chevalier de l'Ordre du Roy, eſt appellée *Dame de Paluel* dans le teſtament de ſa mére du 30 Mars (*f*) 1571, & ne vivoit plus ainſi que ſon mari lorſque ſon pére teſta le 26 Novembre (*g*) 1580.
6. ANNE de Malvin ou de Malbin épouſa par contrat du 26 Juin (*h*) 1558 Chriſtophe DE MONTALEMBERT OU DE LA MOTHELAMBERT, Chevalier, Seigneur de Rogier en Agénois, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de 50 Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, & Conſeiller en ſon Conſeil d'État; eſt rappellée dans le teſtament de ſa mére du 30 Mars (*i*) 1571 & dans celui de ſon pére du 26 Novembre (*k*) 1580; & vivoit encore le 26 Avril (*l*) 1590.
6. JEANNE de Malvin étoit Religieuſe Profeſſe au Couvent du Paradis en Agénois le 30 Mars (*m*) 1571.

6. CATHERINE de Malvin, femme du Seigneur DE VILLENEUVE.
6. ANNE de Malvin, femme du Seigneur D'ESTABEL.

Prouvé par le teſtament de leur pére, en date du 26 Novembre (*n*) 1580, où l'une eſt appellée *Dame de Villeneufve* & l'autre *Dame d'Eſtabel*, & où Iſabeau & Anne leurs ſœurs ſont auſſi nommées *Dame de Paluel* & *Dame de Rogier*.

(*a*) Expédition délivrée ſur la minute en 1630. (*b*) Original.
(*c*) Cet acte eſt énoncé dans un Jugement rendu le 7 Juillet 1673 par les Commiſſaires Généraux députés par le Roy pour la réception & vérification des Aveux & Dénombremens en la Généralité de Bordeaux.
(*d*) Expédition délivrée ſur la minute en 1639. (*e*) Original.
(*f*) Expédition délivrée ſur la minute en 1639. (*g*) Original.
(*h*) Cet acte eſt cité dans un Jugement de nobleſſe rendu le 4 Août 1698 par M^r^ de Bezons Intendant de Bordeaux en faveur de Jean de Montalembert Seigneur de Mures.
(*i*) Expédition délivrée ſur la minute en 1639. (*k*) Original.
(*l*) Cet acte eſt cité dans un acte original du 13 Octobre 1591 produit par MM. de Montalembert.
(*m*) Expédition délivrée ſur la minute en 1639. (*n*) Original.

VI. DEGRÉ.

Noble JEAN de Malvin Ecuyer, Seigneur de Primet, épouſa par contrat du 20 Avril (*a*) 1583 Demoiſelle Charlotte DE SEVIN; & fit ſon teſtament le 15 Novembre (*b*) 1610, par lequel il voulut être enterré en l'Egliſe des Jacobins de Bordeaux, dans le tombeau de ſes pére & mére : déclarant avoir eu de ſon dit mariage cinq enfans qu'il nomme dans l'ordre ſuivant, & déſignant ſon héritier univerſel Geoffroy de Malvin ſon fils. Il ne vivoit plus le 10 Juillet (*c*) 1617. Sa veuve fit hommage au Roy pour la Terre de Primet le 27 Juin (*d*) 1629; & par ſon teſtament du 18 Septembre (*e*) 1638 voulut être inhumée devant le grand Autel de l'Egliſe Paroiſſiale de S^t^ Vincent de la Ville du Port-S^te^ Marie en Agénois.

7. GEOFFROY de Malvin continue la deſcendance.

7. FRANÇOISE de Malvin née au mois de Fevrier (*f*) 1586, fut mariée avec diſpenſe par contrat du 14 Mars (*g*) 1601 avec Noble Antoine (*h*) DE MALVIN Ecuyer, Seigneur de Montazet, ſon couſin au 3^e^ Dégré; & épouſa en ſecondes nôces par contrat du 14 Juillet (*i*) 1624 Meſſire François DE LA CLAVERIE, Seigneur & Baron de Soupetz, de Soulaignelz, de Buroſſe, de Maſcaras, de Mandoſſe, d'Adin & de Haron, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Meſtre de Camp & Capitaine de Chevaux-Légers. Elle n'eut point d'enfans de ce ſecond mariage & mourut au Château de Bouſſéres le 12 Octobre (*k*) 1631.

7. GILLETTE de Malvin étoit Religieuſe Profeſſe au Couvent du Paradis en Agénois le 15 N.^bre^ (*l*) 1610, date du teſtament de ſon pére.

7. AIMÉE de Malvin ou d'Amalvin étoit mariée le 14 Juillet (*m*) 1624 avec noble Jean-Paul DE MONTLEZUN Sg^r^ & Baron de Meillan &c.

7. CHARLOTTE de Malvin, femme de Jaques DE CIEUTAT Conſeiller au Parlement de Bordeaux, dont elle n'eut point d'enfans, fit ſon teſtament le 28 Octobre (*n*) 1638, par lequel elle inſtitua ſes héritiers par égales portions Geoffroy de Malvin ſon frére, Aimée de Malvin ſa ſœur Dame de Bérault & de Meillan, & les enfans de Françoiſe de Malvin Dame de Montazet ſon autre ſœur. Elle ne vivoit plus le 10 May (*o*) 1641.

VII. DEGRÉ.

Noble GEOFFROY de Malvin Ecuyer, Seigneur de Primet, fut reçu Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 30 Janvier (*p*) 1615. Son mérite diſtingué

(*a*) Copie collationnée en 1620 ſur une autre copie. (*b*) Expédition délivrée en forme.
(*c*) Original. (*d*) Extrait des Régiſtres du Bureau des Finances de Bordeaux.
(*e*) Expédition délivrée ſur la minute en 1661. (*f*) Prouvé par une Enqueſte du 3 Octobre 1601, produite par copie collationnée ſur l'original vers 1640. Sur cette Enqueſte, voyez la note *g* de la page 26. (*g*) Original. (*h*) Voyez plus haut, page 26, l'article de cet Antoine de Malvin-de Montazet. (*i*) Original.
(*k*) Prouvé par l'Inventaire qui fut fait de ſes biens le 27 dudit mois d'Octobre de la même année 1631, produit en original. (*l*) Expédition délivrée en forme. (*m*) Original.
(*n*) Cet acte eſt énoncé dans une tranſaction (produite en original) faite le 10 May 1641 entre Jaques de Cieutat mari de Charlotte de Malvin, & nobles Charles & Antoine de Malvin Seigneurs de Montazet & de Quiſſac, à l'occaſion dudit teſtament. (*o*) Original. (*p*) Extrait des Régiſtres du Parlement de Bordeaux.

gué lui acquit dans cette Compagnie le ſurnom de *grand Malvin*, & ſes ſervices lui méritérent une penſion de 500 liv. qui lui fut accordée par le feu Roy le 11 Octobre (*a*) 1650. L'Abbé (*b*) de Verteuil dans ſon Hiſtoire (*c*) des mouvemens de Bordeaux parle de ce Magiſtrat avec le plus grand éloge. Il fut marié par contrat du 10 Juillet (*d*) 1617 avec Demoiſelle Olive LE CLERC, fille de Paul le Clerc Ecuyer & de Demoiſelle Jeanne Morin, & aſſiſtée dans cet acte de Dame Olive Daſte ſa couſine & maraine, veuve de Meſſire André de Neſmond Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'État & Privé, Premier Préſident au même Parlement de Bordeaux; & fit ſon teſtament le 18 Avril (*e*) 1656, par lequel il inſtitua ſon héritier univerſel Paul de Malvin ſon fils aîné, & où il rappelle ſes autres enfans ci-après. Il ne vivoit plus le 20 Septembre (*f*) 1661, date de l'ouverture de ſon teſtament. Olive le Clerc ſa veuve fit le ſien le 25 May (*g*) 1677 & mourut le 19 Juillet (*h*) 1678.

8. PAUL de Malvin Seigneur de Primet continuë la deſcendance.
8. CHARLES de Malvin Sg^r de S^t Siphorien a formé la VIII^e Branche.
8. FRANÇOIS de Malvin ſervoit en qualité de Capitaine au Régiment d'Anjou le 18 Avril (*i*) 1656, date du teſtament de ſon pére qui lui légua une ſomme de 10000 liv. en cas qu'il ne fût pas mort alors; & n'eſt point rappellé dans celui de ſa mére.
8. CHARLOTTE de Malvin fut mariée 1° par contrat du 20 Décembre (*k*) 1638 avec Antoine DE LEAUMOND Sg^r & Baron d'Arzac, de Mommuy &c.; & 2° par contrat du 17 Mars (*l*) 1650 avec noble Jaques DE BARBOTAN Seigneur de Barbotan, de Mormés & de Carris, fils de noble Philippes de Barbotan S^r de Mormés & de Dame Anne de Montolieu Dame de Carris.
8. MARIE de Malvin épouſa par articles ſous ſeings privés du 27 Janvier (*m*) 1656, reconnus devant Notaire le ſur-lendemain, noble Guillaume D'ALESME Seigneur-Baron d'Ambés, fils de M^re Roch d'Aleſme Sg^r d'Ambés, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & de Dame Antoinette de Martin.
8. OLIVE de Malvin fut reçuë par acte du 14 Décembre (*n*) 1642 Religieuſe Profeſſe dans le Monaſtére du Paradis en Agénois où elle étoit entrée ſuivant cet acte dès le 7 Novembre 1639.
8. ANNE de Malvin fut Religieuſe à l'Annonciade de Marmande en Agénois.

VIII. DEGRÉ.

PAUL de Malvin ou de Malbin Ecuyer, Seigneur de Primet & Baron de la Baſſane, fut pourvû le 16 Novembre (*o*) 1648 de l'Office de Conſeiller au Parlement de Bordeaux, vacant par la réſignation de ſon pére; & dans les Proviſions qu'il en obtint ce jour-là le Roy s'explique ainſi : *à icelluy* (Paul de Malvin) *avons donné..., l'Office de noſtre Conſeiller Lay en noſtre.....Cour de Parlement de Bordeaux... qu'a éxercé depuis xxxiiij ans en çà à noſtre grand contente-*

(*a*) (*b*) Voyez le préliminaire, page 11. (*c*) Imprimée à Bordeaux en 1651.
(*d*) Original. (*e*) Expédition délivrée vers l'an 1661.
(*f*) Expédition délivrée vers la même année 1661. (*g*) Original.
(*h*) Cette date eſt énoncée dans un acte du 22 Août de la même année 1678, produit par Expédition délivrée vers ce temps-là même. (*i*) Expédition délivrée vers l'an 1661.
(*k*) Cet acte eſt énoncé dans le ſuivant, daté du 17 Mars 1650 & produit en original.
(*l*) Original. (*m*) Original. (*n*) Original. (*o*) Original.

ment & du publicq... Geoffroy de Malvin ſon pére S^r de Primet &c. Il préta ſerment en cette qualité le 27 Janvier (*a*) 1649; fut marié par articles ſous ſeings privés du 17 Octobre (*b*) 1653, reconnus devant Notaire le 11 Décembre (*c*) ſuivant, avec Demoiſelle Françoiſe DE PICHON, fille de Meſſire François de Pichon Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Préſident au même Parlement de Bordeaux, & de Dame Catherine de Bavolier Dame de Carriet & de Muſquadet; fit hommage au Roy pour la maiſon noble de Primet le 4 Août (*d*) 1700; mourut Sous-Doyen de ce Parlement; & fut enterré le 5 Fevrier (*e*) 1708 dans la Chapelle du Roſaire de l'Egliſe des Fréres Prêcheurs de Port-S^te Marie en Agénois près ſa Terre de Primet. Françoiſe de Pichon ſa veuve décéda à Bordeaux le 15 Janvier (*f*) 1713 âgée d'environ 84 ans & fut portée le lendemain chez les Péres du Chappelet où elle fut (*g*) inhumée dans la ſépulture de ſes pére & mére. De leur mariage ils eurent trois enfans, qui ſuivent.

9. BERNARD de Malvin continuë la deſcendance.
9. FRANÇOISE de Malvin fut reçuë le 27 Octobre (*h*) 1669 Religieuſe Novice au Monaſtére du Paradis en Condomois, Ordre de Fontevrault, & y fit Profeſſion le 29 Septembre (*i*) 1672.
9. FRANÇOISE de Malvin fut reçuë le 13 May (*k*) 1675 Religieuſe Novice au Couvent de Notre-Dame du Chappelet de la Ville d'Agen, Ordre de S^t Dominique.

IX. DEGRÉ.

BERNARD de Malvin ou de Malbin Ecuyer, Baron de la Baſſane & d'Ambés, Coſeigneur de Primet, baptiſé le 10 Avril (*l*) 1661, fut pourvû d'un Office de Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 21 Fevrier (*m*) 1689, & épouſa par contrat du 21 Novembre (*n*) 1695 Demoiſelle Marguerite D'ALESME (ſa couſine germaine), Baronne d'Ambés. Dans ce contrat Bernard de Malvin ſe dit fils de *Meſſire Paul de Malbin Seigneur de Primet, Baron de la Baſſanne, Conſeiller en la Grand'-Chambre du Parlement de Guyenne, & de Dame Françoiſe de Pichon*, & ladite Demoiſelle Marguerite d'Aleſme y eſt dite fille de *deffunt Meſſire Guillaume d'Aleſme Baron d'Ambés & de deffunte Dame* (*o*) *Marie de Malbin*. De ce mariage, qui fut célébré le ſur-lendemain (*p*) 23, naquirent les trois enfans ci-après. Bernard de Malvin mourut à Bordeaux le 8 Avril (*q*) 1712 & fut enterré (*r*) dans l'Egliſe des Feuillans de ladite Ville, *en la ſépulture de ſes ancêtres*, ainſi que Marguerite d'Aleſme ſa veuve qui décéda le 5 May (*s*) 1739 âgée de 74 ans.

10. PAUL-GEOFFROY de Malvin, Baron d'Ambés & Seigneur de Primet, mourut à Bordeaux le 4 Juin (*t*) 1720, âgé d'environ 22 ans, & fut

(*a*) Original. (*b*) (*c*) Original. (*d*) Extrait des Régiſtres du Bureau des Finances de Bordeaux.
(*e*) Extrait mortuaire tiré du Livre de la Sacriſtie du Couvent des Fréres Prêcheurs du Port-S^te Marie en Agénois. (*f*) (*g*) Extrait des Régiſtres mortuaires de l'Egliſe Paroiſſiale de S^t Projet de Bordeaux.
(*h*) Original. (*i*) Régiſtres du Monaſtére des Religieuſes du Paradis.
(*k*) Original. (*l*) Cette date eſt énoncée dans ſes Proviſions de Conſeiller au Parlement de Bordeaux.
(*m*) Extrait des Régiſtres du même Parlement de Bordeaux.
(*n*) Expédition délivrée ſur la minute en 1761.
(*o*) Voyez à la page précédente l'article de cette Marie de Malvin.
(*p*) Extrait du Régiſtre des mariages de la Paroiſſe de S^t Michel de Mazéres au Diocèſe d'Agen, délivré par le Curé de cette Paroiſſe le 30 Décembre de la même année 1695.
(*q*) (*r*) (*s*) (*t*) Extrait des Régiſtres mortuaires de l'Egliſe Paroiſſiale de S^t Projet de Bordeaux.

inhumé (*a*) le lendemain dans l'Egliſe des Feuillans de ladite Ville, *en la ſépulture de ſes ancêtres.*

10. Marie-Françoise de Malvin-de Primet épouſa par articles ſous ſeings privés du 20 Août (*b*) 1721, reconnus le 5 Septembre (*c*) ſuivant, Meſſire Pierre-Joſeph de la Borie Conſeiller au Parlement de Bordeaux, fils de Meſſire Jaques de la Borie Conſeiller au même Parlement & de Dame Marie d'Aleſme. Par ce mariage MM. de la Borie ont réuni tous les biens de la Branche des Malvin-de Primet.

10. Marguerite-Théréze de Malvin-de Primet mourut ſans alliance le 22 May ou Mars (*d*) 1736, âgée de 35 ans, & fut enterrée (*e*) le lendemain dans l'Egliſe des Feuillans de Bordeaux, *ſépulture de ſes ancêtres.*

HUITIÉME BRANCHE.

VIII. DEGRÉ.

Charles de Malvin Chevalier, Seigneur de Primet & de S[t] Siphorien, (ſecond fils de Geoffroy de Malvin & d'Olive le Clerc mentionnés ci-devant, pages 40 & 41), forma la Branche connuë ſous le nom de Malvin-de S[t] Siphorien. Il naquit vers (*f*) l'an 1633; fut fait Capitaine d'Infanterie au Régiment de Dauphiné le 12 Juin (*g*) 1651; étoit Capitaine au Régiment de Soult le 18 Avril (*h*) 1656; fut marié par articles ſous ſeings privés, reconnus devant Notaire à Bordeaux le 23 Janvier (*i*) 1669, avec Demoiſelle Théréze de Cadouin, fille de Pierre de Cadouin Ecuyer, S[gr] des maiſons nobles de la Romaningue & du Caſſe, & de Dame Hippolitte de Bruneteau; fut l'un des témoins qui dépoſérent à Bordeaux le 28 Octobre (*k*) 1683 ſur la nobleſſe de noble Jaques des Aigues pour la réception de celui-ci dans l'Ordre de Malte au Grand Prieuré de Toulouſe en qualité de Chevalier de Juſtice; paroît dans cet acte ſous la dénomination ſuivante, *Meſſire Charles de Malvin Seigneur de S[t] Siforien, âgé de 50 ans ou environ, poſſédant dix à douze mille livres de rente;* & fit un teſtament olographe le 22 Juillet (*l*) 1709, dans lequel il déclara que de ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Cadouin il avoit eu les deux enfans qui ſuivent, inſtituant l'aîné ſon héritier univerſel.

9. Joseph-Geoffroy de Malvin Seigneur de S[t] Siphorien, ci-après.

9. Charles de Malvin Seigneur de Barrault a formé la IX[e] Branche.

IX. DEGRÉ.

Joseph-Geoffroy de Malvin Chevalier, Seigneur de S[t] Siphorien,

(*a*) Extrait des Régiſtres mortuaires de l'Egliſe Paroiſſiale de S[t] Projet de Bordeaux.

(*b*) (*c*) Original.

(*d*) (*e*) Extrait des Régiſtres mortuaires de l'Egliſe Paroiſſiale de S[t] Projet de Bordeaux.

(*f*) Prouvé par un Procès-verbal des Preuves de la nobleſſe de noble Jaques des Aigues fait le 28 Octobre 1683 pour ſa réception dans l'Ordre de Malte, & dans lequel ce Charles de Malvin qui y comparut en qualité de témoin eſt dit *âgé d'environ 50 ans.* Voyez la note *k* de cette page.

(*g*) Original. (*h*) Expédition délivrée vers l'an 1661. (*i*) Original.

(*k*) Expédition délivrée en 1752 par le Sécretaire de l'Ordre de Malte au Grand Prieuré de Toulouſe ſur l'original conſervé dans les Archives dudit Grand Prieuré. (*l*) Copie du temps.

baptiſé le 20 Décembre (*a*) 1684, fut pourvû d'un Office de Conſeiller au Parlement de Bordeaux le 30 Septembre (*b*) 1708; préta ſerment en cette qualité le 16 Janvier (*c*) 1709; épouſa Dlle Géneviéve-Michelle DE ROBILLARD par contrat du 10 Septembre (*d*) 1711, où elle eſt dite » fille de Meſſire Georges » de Robillard Ecuyer, Seigneur-Comte de Coſnac en Saintonge, & de Dame » Marie-Anne le Beuf; « fit ſon teſtament le 4 Avril (*e*) 1738; mourut le 28 Juin (*f*) ſuivant, âgé de 54 ans; & fut enterré (*g*) le lendemain dans la Paroiſſe de St Chriſtophe & St Paul de la Ville de Bordeaux. De ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Robillard il eut trois filles, qui ſuivent.

10. MARIE-ANNE de Malvin Dame de St Siphorien a épouſé par contrat du 10 Janvier (*h*) 1733 Anne-Charles-François (*i*) DE MALVIN, appellé *le Marquis de Montazet*, Chevalier, Baron de Quiſſac & depuis Comte de Plaſſac, ſon couſin du 5e au 4e Dégré. Par ce mariage la Terre de St Siphorien eſt entrée dans la Branche de MM. de Malvin-de Montazet.
10. THÉRÉZE de Malvin a été mariée par contrat du 12 Septembre 1739 avec Meſſire Jean-Joſeph-François-Godefroy DE BARITAULT Conſeiller au Parlement de Bordeaux, fils de Meſſire François de Baritault Conſeiller en la Grand'-Chambre du même Parlement, & de Dame Catherine-Angéle de Cambous.
10. GÉNEVIÉVE de Malvin, appellée *la Mére Géneviéve de Soligny-de Malvin*, fut reçuë Religieuſe Profeſſe le 11 Juillet (*k*) 1734 au Monaſtére du Paradis en Condomois, Ordre de Fontévrault, & y mourut le 29 Mars (*l*) 1754 âgée de 37 ans.

NEUVIÉME BRANCHE.

IX. DEGRÉ.

CHARLES de Malvin Chevalier, Seigneur de Barrault, ci-devant Capitaine au Régiment Dauphin Infanterie, (ſecond fils de Charles de Malvin, Seigneur de St Siphorien & de Thérèze de Cadouin, mentionnés ci-deſſus, page 43), épouſa par contrat du 13 May (*m*) 1732 Demoiſelle (*n*) Madeléne DE MALVIN-DE MONTAZET ſa couſine du 5e au 3e Dégré, fille aînée de Charles de Malvin Chevalier, Baron de Quiſſac, appellé *le Marquis de Montazet*, & de Dame Jeanne-Françoiſe de Fontanges-de Maumont. De ce mariage ſont iſſus les deux enfans qui ſuivent.

10. JOSEPH-CHARLES de Malvin-de Barrault, (unique repréſentant des différentes Branches des Malvin établis à Bordeaux, & qui ont ſervi pen-

(*a*) Cette date eſt énoncée dans ſes proviſions de Conſeiller au Parlement de Bordeaux.
(*b*) (*c*) Copie collationnée ſur l'original par un Sécrétaire du Roy. (*d*) Original.
(*e*) Expédition délivrée ſur la minute et légaliſée.
(*f*) (*g*) Extrait des Régiſtres mortuaires de la Paroiſſe de St Chriſtophe et St Paul de Bordeaux, délivré en la même année 1738 & légaliſé. (*h*) Original. (*i*) Voyez ſon article, page 32.
(*k*) Régiſtres du Monaſtére des Religieuſes du Paradis.
(*l*) Extrait du Régiſtre mortuaire du même monaſtére du Paradis. (*m*) Original.
(*n*) Voyez plus haut, page 32, l'article de cette Madeléne de Malvin-de Montazet.

dant deux Siécles avec diſtinction dans le Parlement de ladite Ville), eſt né le 8 Août (*a*) 1736; a été d'abord Cornette dans le Régiment des Carabiniers de Mg^r^ le Comte de Provence; & a été fait Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Berry le 15 Décembre 1758.

10. JEANNE-FRANÇOISE de Malvin née le 29 Avril (*b*) 1733.

DIXIÉME BRANCHE.

connuë dès ſon origine ſous le nom DE MONTAZET, *& qui a repris depuis environ quarante ans ſon ancien nom* DE MALVIN.

V. DEGRÉ.

Noble JEAN de Malvin, ou d'Amalvin, Amauvin de Mauvin, Sg^r^ de Monviral ou de Monvirac & de la Motte, (4^e^ fils de Charles de Malvin Sg^r^ de Montazet & de Jeanne de Montpezat, mentionnés ci-devant, pages 20, 21 & 22), eſt appellé *de Montazet* dans la plus grande partie des actes qu'il paſſa, & forma la Branche (*c*) des Montazet Seigneur de la Roque-Roquazel & de Pachins, établie Albigeois & en Rouergue. L'acte du 3 Mars (*d*) 1521 copié en entier ci-deſſus, page 22 & 23, l'appelle *noble Jehan Mauvin*, & il y paroît avec Barthélemy (*e*) & Charles (*f*) ſes fréres aînés. Sous le nom de *noble Jehan de Malvin* il tranſigea le 21 Novembre (*g*) 1543 avec ledit Barthélemy de Malvin Seigneur de Montazet, qui pour ſes droits légitimaires ſur la ſucceſſion de Charles de Malvin Seigneur de Montazet & de Jeanne de Montpezat leurs pére & mére lui céda » une piéce de terre, enſemble la mai- » ſon qui étoit édifiée au dedans, *aſſize en la Juriſdiction d'Aguilhon, au lieu* « *appellé à Monvyrac.* « Il eſt nommé *noble Jehan de Malvyn Sg^r^ de Monviral, Juriſdiction d'Eſguilhon, Sénéchaucée d'Agen*, dans le contrat de ſon mariage accordé le 8 Octobre de la même année (*h*) 1543 avec Demoiſelle Françoiſe DE LISLE, fille de noble Bertrand de l'Iſle Seigneur de la Mothe d'Agre près Montauban, & de Demoiſelle Marguerite de Chaſteauneuf : ce contrat fut paſſé en la Ville de Moiſſac en préſence de *Monſeigneur* (i) *Charles de Malvyn Eſcuyer, Conſeiller du Roy en la Souveraine Court de Parlement à Bourdeaulx;* & il y eſt dit que » ledict mariage ſeroit ſolempniſé en Saincte » Mére Egliſe entre cy & le premier Dimanche après les Roys prochaine- » ment venant. « Le 28 Octobre (*k*) 1567 il fut préſent au teſtament de Meſſire Jean d'Aroux Chevalier, Seigneur de la Serre, Homme d'Armes de la Compagnie du Seigneur de Terride, paſſé en la Ville de Château-Sarrazin en Languedoc devant un Notaire de Montauban; & eſt appellé dans cet acte *noble Jehan de Montazet Sg^r^ de la Motte*, Terre qui lui venoit vraiſemblablement du chef de ladite D^lle^ de Liſle ſa femme, avec laquelle il vivoit encore le 14 Juin (*l*) 1582. Il mourut avant le 10 Février (*m*) 1584. Sa femme lui (*n*) ſurvécut, & il en avoit eu les trois enfans qui ſuivent.

(*a*) (*b*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de l'Egliſe Métropolitaine & Primatiale de la Majeſtat S^t^ André de Bordeaux. (*c*) Voyez le préliminaire, page 12. (*d*) Original.
(*e*) Voyez l'article de ce Barthélemy de Malvin, page 22. (*f*) Voyez l'article de ce Charles de Malvin, page 37. (*g*) Original. (*h*) Original. (*i*) Voyez l'article de ce Charles de Malvin, page 37.
(*k*) Original : cet acte a été produit par M. M. d'Aroux-de la Serre. (*l*) Original. (*m*) Original.
(*n*) Prouvé par l'acte précédent, du 10 Fevrier 1584, produit en original.

6. Jean-Pierre de Montazet a continué la deſcendance.
6. François de Montazet, Ecuyer, fit un accord le 10 Fevrier (*a*) 1584 avec Jean-Pierre de Montazet ſon frére aîné.
6. Jeanne de Montazet fut mariée par contrat du 2 Novembre (*b*) 1572 avec noble Antoine de Cornac Ecuyer, demeurant à Launac en Gaſcogne.

VI. DEGRÉ.

Noble Jean-Pierre de Montazet Ecuyer, Seigneur de la Motte, devint auſſi Seigneur de la Roque-Roquazel par le mariage qu'il contracta le 17 Avril (*c*) 1582 avec Demoiſelle Izabeau d'Azémar ou d'Azéma Dame de la Roque-Roquazel, fille de Noble Jaques d'Azémar Seigneur de la Roque-Roquazel & de Nages, & de Demoiſelle Jeanne d'Arjac; fit un accord le 14 Octobre (*d*) 1583 avec Dame Françoiſe de la Tour mére de noble Baltazar de Roux (d'Aroux)-de la Serre; mourut avant le 23 Juin (*e*) 1616; & fut enterré (*f*) dans l'Egliſe de S^t^ Blaize de Trébas en Albigéois. Sa veuve fit ſon teſtament le 25 Janvier (*g*) 1643, par lequel elle voulut être inhumée dans la même Egliſe de Trébas. Elle ne vivoit plus le 7 Fevrier (*h*) ſuivant. Ils eurent les cinq enfans ci-après.

7. François de Montazet a continué la deſcendance.
7. Jean de Montazet mourut ſans poſtérité avant le 7 Avril (*i*) 1627.
7. Françoise de Montazet épouſa par contrat du 23 Janvier (*k*) 1600 noble Pierre de Taurines dont elle étoit veuve le 25 Janvier (*l*) 1643.
7. Jeanne-Urſulle de Montazet étoit mariée le 23 Juin (*m*) 1616; mais cet acte ne fait pas mention du nom de ſon mari.
7. Marie de Montazet étoit mariée *à Monſ^r^ de la Baſtide* le 25 Janvier (*n*) 1643, datte du teſtament de ſa mére qui lui légua la ſomme de 300 liv. & qui y fit auſſi un legs » à Damoiſelles Iſabeau & Jeanne de Perrin ſes » petites-filles, filles de ladite Damoiſelle Marie de Montazet. «

VII. DEGRÉ.

Noble François de Montazet Seigneur de la Roque-Roquazel, né vers l'an (*o*) 1591, épouſa 1° par contrat du 25 Juillet (*p*) 1616 Demoiſelle Hélène de Saugnac, fille de noble Raymond de Saugnac Seigneur d'Ampiac & de Demoiſelle Dalphine de Raffin; fut fait Capitaine de 100 Hommes d'Armes dans le Régiment du Vicomte d'Arpajon par Commiſſion de 24 May (*q*) 1621; épouſa 2° vers le 7 Avril (*r*) 1627 noble Demoiſelle Claude

(*a*) Original. (*b*) Ce contrat de mariage eſt cité dans un acte original du 9 Fevrier 1597. (*c*) Original. (*d*) Original : cet acte a été produit par M. M. d'Aroux de la Serre. (*e*) Original. (*f*) Prouvé par un Certificat délivré le 24 Aouſt 1668 par le Lieutenant en la Judicature de Trébas & produit en original. Voyez auſſi la note *c* de la page ſuivante. (*g*) Original. (*h*) Date de l'acte d'ouverture de ſon teſtament. (*i*) Copie collationnée ſur l'original en 1631. (*k*) Extrait de la Recherche de Nobleſſe de la Province de Languedoc. (*l*) Original. (*m*) Original. (*n*) Original. (*o*) Prouvé par un acte original du 26 Septembre 1621 où il eſt dit qu'il étoit alors *âgé d'environ 30 ans.* (*p*) Original. (*q*) Cette Commiſſion eſt énoncée dans un acte original du 26 Septembre de la même année 1621. (*r*) Cet acte eſt une donation qui lui fut faite par » noble D^lle^ » Yſabeau d'Azémar ſa mére, veuve de noble Jean-Pierre de Montazet S^r^ de la Motte, en conſidération du » mariage qu'il prétendoit contracter avec noble Damoiſelle Claude de Monſa, fille de feu noble « (le nom de baptême eſt omis) » de Monſa & de noble Damoiſelle Anne de la Crouzette. « Cette donation a été produite par copie collationnée à la Baſtide le 6 Janvier 1631 par un Notaire ſur l'original repréſenté & retiré par ladite Demoiſelle d'Azémar.

DE TOULOUSE-DE LAUTREC-DE MONTFA, fille de noble (*a*) . . . . . de Montfa & de noble Demoiſelle Anne (de Noé ou de Nadal-)de la Crouzette; fit ſon teſtament le 10 Octobre (*b*) 1639; mourut en ſon Château de la Roque-Roquazel le 11 Janvier (*c*) 1660; & fut enterré le 13 dans (*d*) l'Egliſe de S^t Blaize de Trébas en Albigeois.

Premier Lit.

8. LOUIS-HERCULES de Montazet ci-après.

Second Lit.

8. BERNARD de Montazet S^r de Farrayrolles a formé la XII^e Branche.
8. PIERRE de Montazet S^r de Puechcam fut préſent au contrat de mariage de ſa ſœur germaine le 28 Décembre (*e*) 1675.
8. ISABEAU de Montazet fut mariée par contrat du 28 Déc^bre (*f*) 1675 avec noble Marc-Antoine DE LA CROIX S^r de Ginal, demeurant à Trébas.

Premier ou ſecond Lit.

8. AUGUSTIN de Montazet ne vivoit plus le 13 Juin (*g*) 1669.
8. ANTOINE de Montazet fit un échange le 23 Septembre (*h*) 1692 avec ledit S^r de Ginal ſon beau-frére, & demeuroit alors à la Tourette.

VIII. DEGRÉ.

Noble LOUIS-HERCULES de Montazet Seigneur de la Roque-Roquazel ſervit dans la Compagnie d'Ordonnances du Maréchal d'Halwin, ſuivant un Certificat du 10 May (*i*) 1639; eſt qualifié *Seigneur & Baron de la Roque-Rouquazel en Albigeois* dans le contrat de ſon mariage accordé le 3 Fevrier (*k*) 1660 avec Dame Antoinette DE VIGUIER veuve de Meſſire Claude de Truchet Seigneur & Baron d'Eſparron, fille de noble Pierre de Viguier S^r d'Eſpeyrac & de Demoiſelle Gabrielle de Raynal; fit hommage au Roy le 12 Janvier (*l*) 1665 de la Seigneurie, haute, moyenne & baſſe, de la Roque-Roquazel; & fut déclaré *noble & iſſu de noble race & lignée* par Jugement de M^r Bazin-de Bezons Intendant de Languedoc, du 13 Juin (*m*) 1669. Antoinette de Viguier-d'Eſpeyrac ſa femme fit ſon teſtament le 27 Mars (*n*) 1685, par lequel elle voulut être enterrée dans l'Egliſe de la Ville de la Guiolle en Rouergue & déclara qu'elle avoit eu les deux enfans qui ſuivent de ſon mariage avec ledit S^r de Montazet, lequel mourut au mois de Juin (*o*) 1692.

9. BERNARD de Malvin-de Montazet ci-après.
9. JEAN-CHARLES de Montazet S^r de Flamarenc a formé la XI^e Branche.

IX. DEGRÉ.

Noble BERNARD de Malvin-de Montazet Seigneur de la Roque-Roqua-

(*a*) Voyez la note précédente. (*b*) Cet acte eſt cité dans un Jugement de M^r le Pelletier-de la Houſſaye Intendant de Montauban, du 17 Mars 1699, produit en original.

(*c*) (*d*) Prouvé par un Certificat délivré par Vital Boal Prêtre & Recteur de l'Egliſe de S^t Blaize de Trébas le 24 Août 1668 & légaliſé le même jour par le Lieutenant en la Judicature de Trébas, qui atteſta de plus que *la Maiſon de Montazet avoit ſon tombeau de tout temps immémorial dans cette Egliſe à l'entrée du Chœur:* ce Certificat produit en original. (*e*) (*f*) Copie ſignifiée en 1701.

(*g*) Date du Jugement de nobleſſe rendu par M^r de Bezons Intendant de Languedoc en faveur de Louis-Hercules de Montazet ſon frére. (*h*) Copie ſignifiée en 1701.

(*i*) Ce Certificat eſt énoncé dans un Jugement de M^r de Bezons Intendant de Languedoc, du 13 Juin 1669.

(*k*) Original. (*l*) Extrait du Bureau des Finances de la Généralité de Toulouſe.

(*m*) Extrait de la Recherche de nobleſſe de la Province de Languedoc. (*n*) Original.

(*o*) Extrait du Regiſtre des ſépultures de la Paroiſſe de Notre-Dame de Belmont en Rouergue.

zel &c. inſtitué héritier univerſel par le teſtament de ſa mére du 27 Mars (*a*) 1685, épouſa par contrat du 24 Janvier (*b*) 1689 Demoiſelle Marie d'Audric, qui mourut le 18 Septembre (*c*) 1695, fille de noble François d'Audric Sr de Rouſairous & de Demoiſelle Jeanne d'Arvieu. Le 22 May (*d*) 1694 Marquis de Monfrin Sénéchal de Beaucaire & Niſmes, commandant l'Arriére-ban en la Province de Languedoc, lui donna un Certificat portant » qui avoit été nommé pour ſervir cette Campagne pour la Sénéchauſſée de » Toulouſe, & qu'il avoit mis à ſa place noble Jean-Charles de Montazet ſon » frére qui faiſoit alors le ſervice . « Il mourut le 17 Fevrier (*e*) 1731, & eut de ſon mariage avec ladite Demoiſelle d'Audric les deux enfans qui ſuivent.

1o. Louis-Hercules de Malvin-de Montazet ci-après.

1o. Jean-François-Cézar de Malvin-de Montazet-de Pachins aura ſon article après les enfans de ſon frére aîné.

X. DEGRÉ.

Noble Louis-Hercules de Malvin-de Montazet Seigneur de la Roque-Roquazel épouſa par contrat du 27 Septembre (*f*) 1713 Demoiſelle Iſabeau Monachi-de Mongé, fille de Philippes Monachi-de Mongé Conſeiller du Roy, Maire perpétuel de la Ville de la Caune, & de Demoiſelle Madeléne de Vabre; mourut avant le 25 Novembre (*g*) 1726; & eut de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Monachi les trois enfans qui ſuivent.

1. Louis-Auguste de Malvin-de Montazet Seigneur de la Roque-Roquazel naquit le 11 Septembre (*h*) 1717
2. Joseph-Aléxandre de Malvin-de Montazet, Lieutenant au Régiment de Cavalerie de Bellefonds, naquit le 16 Juillet (*i*) 1721.
3. Madeléne de Malvin-de Montazet naquit le 13 Septembre (*k*) 1714.

X. DEGRÉ.

Noble Jean-François-Cézar de Malvin-de Montazet, Seigneur de Pachins, de Raiſſac & de Puechdau, Coſeigneur du Mas de Cauſſé, de Valaguier &c. (ſecond fils de Bernard de Malvin-de Montazet & de Marie d'Audric mentionnés ci-devant, page 48), eſt né le 28 Décembre (*l*) 1691, & a été fait en (*m*) 1720 Lieutenant de Cavalerie dans le Régiment de Béringhen, puis Lieutenant dans celui de Vaſſé par Brevet du 15 Mars (*n*) 1733. Il a épouſé 1° par contrat du 25 Novembre (*o*) 1726 noble Louiſe de Gréalon (de laquelle il n'a point eu d'enfans), fille de noble Louis de Gréalon Sgr de Pachins en Rouergue, & de Dame Marie de Caſtanéde; 2° par contrat du 3 Juillet (*p*) 1743 Dlle Jaquette de Malian, fille de Jaques de Malian Chevalier Sgr de Sallelles, de Puechal &c. & de Dame Claudine de Prévenquiéres-de Levefou.

Second

(*a* Original. (*b*) Original. (*c*) Extrait des Régiſtres mortuaires de l'Egliſe de St Blaize de Trébas, Diocèze d'Alby. (*d*) Original. (*e*) Extrait d'un Régiſtre mortuaire de l'Egliſe de St Blaize de Trébas. (*f*) Original. (*g*) Original. (*h*) (*i*) (*k*) Extrait d'un Régiſtre des baptêmes de l'Egliſe de St Blaize de Trébas. (*l*) Extrait d'un Régiſtre des baptêmes de l'Egliſe Paroiſſiale de Notre-Dame de Belmont, Diocèze de Vabres & Sénéchauſſée de Villefranche en Rouergue. (*m*) Prouvé par une lettre de Mr de Breteuil Sécrétaire d'Etat de la Guerre, écrite au Lieutenant Colonel du Régiment de Béringhen le 20 Août 1724 & produite en original. (*n*) Original. (*o*) Original. (*p*) Original.

Second Lit.

1. JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS de Malvin-de Montazet né le 2 Septembre (*a*) 1749.
2. JEAN-JOSEPH-JAQUES de Malvin-de Montazet né le 19 Août (*b*) 1751.
3. JEAN-BAPTISTE-CLAUDE de Malvin-de Montazet né le 17 Août (*c*) 1754.
4. JEAN-PIERRE-JAQUES-CHARLES de Malvin-de Montazet né le 17 Septembre (*d*) 1759.
5. MARIE-HENRIETTE-FRANÇOISE de Malvin-de Montazet née le 23 Octobre (*e*) 1745.

ONZIÉME BRANCHE.

IX. DEGRÉ.

Noble JEAN-CHARLES de Montazet S^r de Flamarenc, dit *le Chevalier de la Roque*, (ſecond fils de Louis-Hercules de Montazet & d'Antoinette de Viguier mentionnés ci-devant, page 47), obtint le 14 Juin (*f*) 1689 un Certificat du Marquis de Bournazel Sénéchal & Gouverneur de Rouergue, commandant la Nobleſſe de la Généralité de Mautauban aſſemblée à Auch, portant qu'il avoit ſervi juſqu'au dit jour pour noble Bernard de Montazet ſon frére dans la convocation du Ban de Villefranche; épouſa 1° par contrat du 16 Juin (*g*) 1696, paſſé à Beaumont ou Belmont en Rouergue, Demoiſelle Claire D'AUDRIC, ſœur de Marie d'Audric femme dudit Bernard de Montazet ſon frére, filles l'une & l'autre de noble François d'Audric S^r de Rouſairous & de D^lle Jeanne d'Arvieu; fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe le 17 Mars (*h*) 1699 par Jugement de M^r le Pelletier-de la Houſſaye Intendant de Montauban; fut marié 2° par contrat 20 Octobre (*i*) 1707 avec D^lle Iſabeau CANDELIÉ; & de ce ſecond mariage eut un fils, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

Noble PIERRE de Montazet, demeurant à Beaumont en Rouergue, épouſa par contrat du 31 Juillet (*k*) 1744 Demoiſelle Marguerite-Laurence D'ALBIS, fille de Meſſire Louis d'Albis Seigneur de Giſſac, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t Louis, ancien Lieutenant-Colonel, & de Dame Marie le Boudoul-de Bodory. Il en a eu deux fils, qui ſuivent.

1. PIERRE-JEAN-CHARLES de Montazet eſt né le 13 Août (*l*) 1746.
2. LOUIS-ANTOINE de Montazet eſt né le 6 Octobre (*m*) 1747.

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de Pachins en Rouergue, Diocèze de Rhodez. (*f*) Original. (*g*) Expédition délivrée ſur la minute en 1760 & légaliſée. (*h*) Original. (*i*) Original. (*k*) Original.
(*l*) (*m*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de Notre-Dame de Belmont en Rouergue.

DOUZIÉME BRANCHE.

VIII. DEGRÉ.

Noble BERNARD de Montazet Sr de Farrayrolles (fils de François de Montazet & de Claude de Toulouſe-de Lautrec-de Montfa ſa ſeconde femme, mentionnés ci-devant, pages 46 & 47), épouſa par contrat du 8 Août (*a*) 1662 Dlle Madeléne DE FOUERAS, ſœur (*b*) de noble François de Foueras St de Fabars; fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe le 17 Mars (*c*) 1699 par Jugement de Mr le Pelletier-de la Houſſaye Intendant de Montauban; & de ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Foueras eut entr'autres enfans les deux qui ſuivent.

9. LOUIS de Montazet a continué la deſcendance.
9. BERNARDIN de Montazet Prêtre, Sacriſtain du Couvent de St Léons en Rouergue.

IX. DEGRÉ.

Noble LOUIS de Montazet Sr de Farrayrolles épouſa par contrat du 11 Avril (*d*) 1715 Dlle Gabrielle DE PRÉVENQUIÉRES, fille de Meſſire Henry de Prévenquiéres Seigneur de Montjaux en Rouergue & de Dame Anne...-de Magnac; & de ce mariage il eut un fils qui ſuit.

X. DEGRÉ.

Noble BERNARDIN de Montazet naquit le 16 Mars (*e*) 1716.

La filiation qu'on vient de rapporter des Xe XIe & XIIe Branches de Malvin établies en Albigeois & en Rouergue, dont noble Jean (*f*) de Malvin, dit de Montazet, Seigneur de Monviral & de la Motte, fut originairement l'auteur par ſon mariage en 1543, avec Dlle Françoiſe de Liſle Dame de la Mothe, prouve inconteſtablement qu'elles ont toujours porté le nom *de Montazet*, quoiqu'elles n'ayent point poſſédé la Terre de ce nom & qu'elles n'ayent que leur origine de commun avec la Branche des Malvin Seigneurs de Montazet.

(*a*) Cet acte eſt cité dans le Jugement de Mr de la Houſſaye, cité ci-deſſous.
(*b*) Prouvé par un acte du 28 Décembre 1675 produit par copie ſignifiée en 1701. (*c*) Original.
(*d*) Expédition délivrée ſur la minute en 1761. (*e*) Extrait des Régiſtres des baptêmes de la Paroiſſe de St Léons en Rouergue. (*f*) Voyez l'article de ce Jean de Malvin, page 45.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France.

NOTE RELATIVE A L'ARTICLE

DE MALVIN-DE MONTAZET,

Et qu'on en a ſéparé parce qu'à raiſon du long détail où on y entre elle auroit trop embarraſſé le texte de l'Article.

IL a été prouvé ci-devant (page 43 & 44) que Joſeph-Geoffroy DE MALVIN Chevalier, Seigneur de S^t Siphorien, avoit épouſé en 1711 D^lle Géneviéve-Michelle DE ROBILLARD (*a*), fille de Meſſire Georges de Robillard Ecuyer, Seigneur-Comte de Coſnac en Saintonge, & de Dame Marie Anne le Beuf; que de ce mariage étoit née entr'autres enfans Demoiſelle Marie-Anne de Malvin Dame de S^t Siphorien, qui a été mariée en 1733 avec Anne-Charles-François de Malvin, appellé *le Marquis de Montazet*, Chevalier, Baron de Quiſſac & depuis Comte de Plaſſac, ſon couſin du 5^e au 4^e Dégré, mort en 1754, frére aîné (pages 30 & 31) de M^r le Comte de Montazet Baron de Quiſſac, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S^t Louis, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle blanc de Pologne, & ci-devant Miniſtre Plénipotentiaire du Roy auprès de leurs Majeſtés Impériales & Royales : de M^r l'Archevêque de Lyon Primat de France : de M^r le Chevalier de Montazet Maréchal de Camp, Capitaine des Gardes de S. A. S. M^gr le Comte de Clermont, & ci-devant Colonel du Régiment d'Enghien : & de M^r le Chevalier de Montazet Chevalier de Malte & Lieutenant des Vaiſſeaux du Roy, & que du mariage dudit Anne-Charles-François de Malvin, Marquis de Montazet avec ladite Marie-Anne de Malvin-de S^t Siphorien (fille de ladite Geneviéve-Michelle (*b*) de Robillard) eſt né (page 33) Charles de Malvin, appellé auſſi *le Marquis de Montazet*, Comte de Plaſſac, Colonel du Régiment d'Enghien en 1762.

(*a*) (*b*) Sa ſœur puînée, D^lle Marie-Anne de Robillard, épouſa en 1716 Meſſire Louis-Pierre D'HOZIER Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, qui de ce mariage a entr'autres enfans 1. DENIS-LOUIS d'Hozier Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Préſident en la Chambre des Comptes de Rouen; 2. ANTOINE-MARIE d'Hozier-de Sérigny, Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France en ſurvivance, Chevalier-Grand-Croix-Honoraire [*] de l'Ordre [**] Royal de S^t Maurice de Sardaigne; 3. CHARLES-PIERRE d'Hozier Vicaire Général du Diocèſe de Chartres & Archidiacre de Pinſerais; & 4. JEAN-FRANÇOIS-LOUIS, appellé *le Chevalier d'Hozier*, Chevalier, Chambellan du Roy de Pologne Duc de Lorraine, Chevalier de l'Ordre Royal de S^t Maurice de Sardaigne, Lieutenant des Maréchaux de France aux Départemens de Paris & de Meaux, & en cette qualité Juge du Point d'Honneur de la Nobleſſe.

M^r de Sérigny ayant obtenu la nomination [***] du Roy de Sardaigne pour être reçu Chevalier de Juſtice de ſon Ordre de S^t Maurice, Sa Majeſté Sarde Grand-Maître de cet Ordre adreſſa une Commiſſion le 27 Août 1761 à M. M. les Archevêques d'Auch & d'Arles, à l'effet de recevoir en ſon nom le ſerment des témoins qui dépoſeroient dans l'Information de Nobleſſe, vie & mœurs de M^r de Sérigny, indépendamment de ſes Preuves

[*] C'eſt-à-dire ayant les Honneurs de Grand-Croix de l'Ordre Royal de S^t Maurice de Sardaigne en ce qui concerne la décoration ſeulement. M^r de Sérigny porte en conſéquence *pectoralement* la Grande Croix attachée au Grand Cordon verd. Cette diſtinction, qui ſelon les Régles de l'Ordre n'eſt permiſe qu'aux ſeuls Chevaliers-Grands-Croix (ils ſont au nombre de 27 en cette préſente année 1763), lui a été accordée trois ſemaines après ſa réception dans cet Ordre en qualité de Chevalier de Juſtice; & la Lettre Magiſtrale de cette Conceſſion, datée du 19 Juin 1762, ſignée C. EMANUEL & contreſignée FERRARIS, porte expreſſément qu'elle eſt *ſinguliére & perſonnelle* à M^r de Sérigny, *ſans trait de conſéquence:* Sa Majeſté Sarde Grand-Maître de l'Ordre y » dérogeant aux Conſtitutions, Régles & Uſages dudit Ordre en tant que beſoin & qu'elles ſont contraires à ladite Conceſſion. «

[**] Charles-René d'Hozier Juge d'Armes de la Nobleſſe de France (grand-oncle de M^r de Sérigny) fut nommé en 1681 Chevalier du même Ordre de S^t Maurice & reçu en 1685 ſur les Preuves de ſa Nobleſſe, dont le Procès-verbal eſt conſervé dans les Archives de cet Ordre à Turin. Voyez le Régiſtre III^e de la Nobleſſe de France, où la Généalogie de M. M. d'Hozier (d'une ancienne race noble originaire de Provence) eſt traitée avec étenduë & ſuivie d'un corps de Preuves ou Piéces juſtificatives.

[***] Il obtint cette nomination du Roy de Sardaigne dès le mois d'Avril 1753, & ne ſollicita néanmoins qu'en 1758 le Brevet de permiſſion qu'il lui falloit pour recevoir cet Ordre étranger. Voici la teneur de ce Brevet :

» Aujourd'hui vingt-quatre Novembre mil ſept cent cinquante-huit, le Roy étant à Verſailles, ayant égard à la très-humble ſupplica-» tion qui lui a été faite par le S^r Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France en ſurvivance, & en » cette qualité Commiſſaire du Roy pour certifier à Sa Majeſté la Nobleſſe des Eléves de ſon Ecole Militaire, qu'il lui ſoit permis d'accepter » l'Ordre de S^t Maurice dont le Roy de Sardaigne le veut honorer & dont le feu Duc Victor-Amédée avoit honoré pareillement en 1681 » Charles-René d'Hozier ſon grand-oncle, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, Sa Majeſté voulant traiter favorablement ledit S^r d'Ho-» zier-de Sérigny *en conſidération des ſervices qu'il lui rend depuis vingt & un an & de ceux qui ont été rendus à l'Etat par ſes Ancêtres dans* » *les fonctions de la Charge unique de Juge d'Armes de la Nobleſſe du Royaume depuis* 1641, date des Proviſions de cette Charge accordées à » Pierre d'Hozier Conſeiller d'Etat, ſon biſayeul, qui en fut le ſecond pourvû après la mort de François de Chevriers Chevalier, S^r de Sala-» gny, des Vicomtes de S^t Mauris en Mâconnois, Elle lui a permis & permet de recevoir ledit Ordre du Roy de Sardaigne; laquelle pour » marque de ſa volonté m'a commandé d'expédier audit S^r d'Hozier-de Sérigny le préſent Brevet qu'Elle a ſigné de ſa main et fait contreſi-» gner par moy Conſeiller-Sécrétaire d'Etat & de ſes Commandemens & Finances. « (*Signé*) » LOUIS. « (*Et plus bas*) » Le Card. DE BERNIS. «

littérales. Suivant les Statuts de l'Ordre il ſuffiſoit que les témoins fuſſent Gentilshommes, *VIROS NOBILES* mais Mr de Sérigny (*par des raiſons particulières dont le détail ſeroit ici déplacé*) fupplia M. M. les Maréchaux de France de lui donner une marque éclatante de leur eſtime en dépoſant ſolemnellement ſur ſa Nobleſſe, & ſpécialement ſur ſes *vie & mœurs*, dans ſon Information. Sa demande lui fut accordée. En conſéquence M. le Maréchal-Duc de Noailles Doyen de M. M. les Maréchaux de France, M. le Maréchal de Lautrec, M. le Maréchal-Duc de Biron, & M. le Maréchal (depuis Duc) d'Eſtrées, ſe déſignérent pour dépoſer ſur la Nobleſſe, *vie & mœurs* de Mr de Sérigny. Il ne lui falloit que quatre témoins; ſi un plus grand nombre eût été néceſſaire, pluſieurs autres Maréchaux de France auroient également ſigné la Dépoſition : ce ſont les termes d'une lettre que M. le Maréchal de Lautrec écrivit à Mr de Sérigny le 19 Novembre de la même année 1761. Par arrangement convenu entre M. M. les Archevêques d'Auch & d'Arles Commiſſaires de Sa Majeſté Sarde et M. M. les Maréchaux de France, il fut arrêté que l'Information ſe feroit *à l'Hotel de Noailles* le 7 Décembre ſuivant. M. M. les Archevêques Commiſſaires s'y étant rendus ce jour-là trouvérent à leur paſſage, en entrant & en ſortant, les Gardes de la Connétablie ſous les armes. Lorſqu'ils furent entrés, un Garde le fuſil ſur l'épaule s'empara de la porte de la ſalle où ſe tenoit l'Aſſemblée & y fit ſentinelle. Il fut alors procédé par eux juridiquement au Procès verbal d'Information de Nobleſſe, *vie et mœurs* de Mr de Sérigny. L'expédition qui lui en a été envoyée de Turin, délivrée par le Sécrétaire du Souverain Conſeil de l'Ordre Royal de St Maurice, commence ainſi :

» *Prove di Nobiltá, vita e coſtumi dell' Illuſtriſſimo Signor Cavaliere Don Antonio-Maria d'Hozier (-di* » *Sérigny), della Cittá di Pariggi, Giudice Primario delle Armi Gentilizie della Nobiltá di Francia.*

» L'an de grace courant mil ſept cent ſoixante-un & le ſeptiéme jour du mois de Décembre, pardevant Nous » Jean-François de Montillet-de Grenaud Archevêque d'Auch, Primat de la Gaule Novem-Populanie & du » Royaume de Navarre, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, & Jean-Joſeph Chapelle-de Jumilhac-St Jean » Archevêque d'Arles, Primat & Prince, Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de St Florentin de Bonne- » val, auſſi Conſeiller de Sa Majeſté en tous ſes Conſeils, a comparu *Meſſire Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny* » *Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France en ſurvivance*, lequel nous a remis les Patentes qu'il a ob- » tenuës de S. M. le Roy de Sardaigne Général-Grand-Maître de la Sacrée Religion des Saints Maurice & Lazare, » en date du vingt-ſept du mois d'Août de cette préſente année, portant notre Commiſſion pour prendre *ſes* » *Preuves de Nobleſſe, vie & mœurs*..... Le tout quoy nous avons reçu avec reſpect. Et pour éxécuter la » Commiſſion dont S. M. (Sarde) nous a honoré, nous avons commencé de préter ſerment l'un en préſence de » l'autre, tenant la main droite ſur notre Croix, d'éxécuter fidélement tout ce qui nous eſt preſcrit par les ſuſ- » dites Patentes..... Et pour écrire leſdites Preuves ſous notre dictamen, nous avons commis Me Jean- » Louis Guérin, Conſeiller du Roy, Notaire au Châtelet de Paris, et Gabriel-Paſquier de Voulges ſon confrére, » auſſi Conſeiller du Roy, Notaire audit Châtelet. Enſuite de laquelle Commiſſion voulant commencer par la » Preuve teſtimoniale de la Nobleſſe, vie & mœurs dudit Meſſire Antoine-Marie d'Hozier (-de Sérigny), nous » y avons procédé *dans l'Hotel de M. le Maréchal de Noailles* ci-après nommé, où les témoins ci-après nom- » més ont été convoqués en préſence dudit Me Jean-Louis Guérin & de ſon confrére par nous choiſis.

» Et premiérement, très haut & très-puiſſant Seigneur Monſeigneur Adrien-Maurice Duc DE NOAILLES, » Pair & Premier Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy & de la Toiſon d'Or, Gouverneur & » Capitaine Général des Comtés & Vigueries de Rouſſillon, Conflans & Cerdagne, Gouverneur des Ville & » Citadelle de Perpignan, Miniſtre d'Etat &c. natif de Paris & y demeurant, âgé d'environ 82 ans.

» Très-haut & très-puiſſant Seigneur Monſeigneur Daniel-François Comte de Gélas-Voiſins, Marquis » d'Ambres, Vicomte DE LAUTREC, Baron de Campendu, Seigneur de Rochette, de Lizardiére &c. Maré- » chal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général pour Sa Majeſté en la Province de » Guyenne, Gouverneur des Ville & Prévôté du Queſnoy, du Diocéze de Lavaur, demeurant à Paris, âgé » d'environ ſoixante-quinze ans.

» Très-haut & très-puiſſant Seigneur Monſeigneur Louis-Antoine de Gontaut Duc DE BIRON, Pair & Ma- » réchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, & Colonel du Régiment des Gardes Françoiſes, natif de » Paris & y demeurant, âgé d'environ ſoixante ans.

» Très-haut & très-puiſſant Seigneur Monſeigneur Louis-Céſar Comte D'ESTRÉES Maréchal de France, » Général des Armées du Roy, Chevalier de ſes Ordres, Miniſtre d'Etat, Gouverneur de Metz & du Pays » Meſſin, natif de Paris & y demeurant, âgé d'environ ſoixante-ſix ans.

» Serment prété par leſdits Seigneurs dépoſans ſur les Saints Évangiles de dire la vérité, nous leur avons de- » mandé s'ils connoiſſent ledit Sr Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny & s'ils croyent qu'il a des revenus ſuffi- » ſans pour s'entretenir avec décence en qualité de Chevalier.

» Ont dit qu'ouy ſur l'un & l'autre article.

» Enquis ſi eux dits Sgrs dépoſans n'ont reçu aucune inſtruction de vive voix ou par écrit dudit Sr d'Hozier- » de Sérigny ou information à part de quelque autre en ſon nom ſur les Preuves de ſa Nobleſſe, vie & mœurs.

» Ont dit que non.

» Enquis ſi ledit Sr d'Hozier-de Sérigny n'eſt taché d'aucune infamie. « (C'eſt une queſtion de ſtyle [*])

» Ont dit que non; qu'aucontraire il jouit d'une très-bonne réputation; que depuis 1734 qu'il a été pourvû » en ſurvivance de la Charge de Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, il en éxerce les fonctions *avec un* » *déſintéreſſement auquel on ne peut trop donner d'éloges ;* qu'il a dû ſpécialement à *ce déſintéreſſement ſi géné-* » *ralement reconnu* la Commiſſion de confiance dont le Roy l'honora lors de l'établiſſement de l'École Royale- » Militaire, & dont les fonctions conſiſtent à certifier à Sa Majeſté la Nobleſſe des cinq cens Éléves de

(*) C'eſt le Protocolle de l'Ordre de St Maurice : *nec ullâ* (ſit) *notatus infamiâ*, termes de la Commiſſion adreſſée le 27 Août 1761 par le Roy de Sardaigne, en ſa qualité de Grand-Maître de cet Ordre, à M. M. les Archevêques d'Auch & d'Arles, devant leſquels MM. les Maréchaux de France ont en conſéquence dépoſé ſur la Nobleſſe, vie & mœurs de Mr de Sérigny.

» cette École Royale; qu'il s'eſt diſtingué par ſes Ouvrages (*a*) ſur la Nobleſſe, en trois Volumes in-folio, » rendus publics en 1752, qui lui ont mérité la réunion & l'unanimité des ſuffrages des Sçavants commis par le » Roy pour décider de tout ce qui eſt du reſſort de la Littérature; que ces Sçavants dans leurs Journaux (*b*), & » à différentes repriſes, *ont rendu hautement témoignage à ſon amour pour la Vérité, à ſon érudition, à ſa ſa-* » *gacité, A LA JUSTICE EXACTE AVEC LAQUELLE IL ASSIGNE A CHACUN LE RANG QUI LUI EST DU DANS* » *LES DIFFÉRENTS ORDRES DE LA NOBLESSE DU ROYAUME, AU ZELE AVEC LEQUEL IL S'OPPOSE A L'U-* » *SURPATION AINSI QU'AUX PRÉTENTIONS QUI NE SONT POINT APPUYÉES SUR DES TITRES AUTEN-* » *TIQUES; mais ſur-tout à SA CRITIQUE qu'ils diſent être judicieuſe, ſage, éclairée, lumineuſe, ſçavante,* » *TRÉS-IMPARTIALE, ſévère, ÉXEMPTE DE MALIGNITÉ, & qu'on voit briller par-tout dans ſes Ouvra-* » *ges;* que ce ſont-là les propres termes dont ces Sçavants ſe ſont ſervi, autant pour rendre juſtice à ſes talens » que pour l'exciter à parcourir la carriére pénible & laborieuſe où il eſt engagé par état; & qu'enfin il ſe mon- » tre digne ſucceſſeur & arriére-petit-fils du célébre Pierre d'Hozier ſon biſayeul, auſſi Juge d'Armes de la » Nobleſſe de France, & Conſeiller d'État d'Épée, mort en 1660, qui eſt mis au rang des hommes illuſtres » du Siécle de Louis XIII & de Louis XIV.

» Enquis ſur l'âge dudit S^r d'Hozier-de Sérigny.

» Ont dit qu'il eſt prouvé par ſon Extrait baptiſtère qu'il a quarante ans.

» Enquis ſi les pére, mére, ayeux & ayeules, tant du côté paternel que du côté maternel dudit S^r d'Hozier- » de Sérigny, ſont iſſus de parens Nobles, s'ils ont vécu noblement, & s'ils n'ont éxercé aucun Art qui ait » dérogé à leur Nobleſſe. « (Cette derniére queſtion eſt encore de ſtyle [*]) »

» Ont dit que M^rs d'Hozier ſont iſſus d'ancienne race noble, autrefois établie à Salon en Provence; que leur » famille s'eſt enſuite *illuſtrée* à Paris par l'éxercice de la Charge unique de Juge d'Armes de la Nobleſſe de » France, laquelle aux termes de l'Edit de ſa création en 1615 ne peut être remplie que *par un Gentilhomme* » *d'ancienne race qui ſeroit ordinairement à la ſuite du Roy*, pour lui rendre compte de la Nobleſſe de ſon Royau- » me, à l'inſtar de l'ancien Roy d'Armes de France, aux droits duquel le Juge d'Armes qui le repréſente a » ſuccédé en ce qui a rapport à la Nobleſſe; que M^rs d'Hozier ont toujours poſſédé cette Charge unique de » pére en fils depuis le célébre Pierre d'Hozier Conſeiller d'État d'Épée & Chevalier de l'Ordre du Roy (biſ- » ayeul de l'aſpirant), qui en fut le ſecond pourvû en 1641 après la mort de François de Chevriers-de S^t Mau- » ris Chevalier, Seigneur de Salagny, auſſi Chevalier de l'Ordre du Roy, & Gentilhomme ordinaire de ſa » Chambre, de l'ancienne (*c*) Maiſon des Vicomtes de S^t Mauris en Mâconnois, fils de Gabriel de Chevriers- » de S^t Mauris, Chevalier, Capitaine de 50 Lances, & de Françoiſe de Nagu-de Varennes tante de François de » Nagu Marquis de Varennes créé Chevalier de l'Ordre du S^t Eſprit en 1633, Conſeiller d'État d'Épée, Capi- » taine de 50 Hommes d'Armes des Ordonnances du Roy, & Gouverneur d'Aiguemortes; que ledit François » de Chevriers-de S^t Mauris-de Salagny indiqua lui-même au Roy ledit Pierre d'Hozier pour ſon ſucceſſeur dans » ſa Charge de Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, & qu'un ſçavant (*d*) Auteur a écrit dans un de ſes Ou- » vrages imprimé en 1661 que *la France ſera éternellement obligée à ce 1^er Juge d'Armes du choix qu'il fit* faire » *de M^r d'Hozier pour remplir ſa Charge après lui, puiſqu'il ne lui falloit pas un ſucceſſeur d'une moindre répu-* » *tation pour ſoutenir la gloire qu'il s'étoit acquiſe dans l'éxercice de CETTE NOUVELLE (e) DIGNITÉ;* que Louis- » Roger d'Hozier, fils dudit Pierre & ayeul paternel de l'aſpirant, fut fait Gentilhomme ordinaire de la Chambre » du Roy en 1658 & depuis Juge d'Armes de la Nobleſſe de France; que M^rs d'Hozier ont auſſi toujours été » décorés de pére en fils du Collier de S^t Michel depuis 1628, temps où cet Ordre étoit encore recherché par » la Nobleſſe la plus illuſtre du Royaume; qu'ils continuent de vivre en perſonnes de condition, ainſi que le té- » moignérent en 1684 M^r le Comte de Béringhen Chevalier des Ordres du Roy, Premier Ecuyer de Sa Ma- » jeſté, & M^r le Febvre-de Caumartin Conſeiller d'État, dans les Preuves de Nobleſſe de Charles-René d'Ho- » zier (grand-oncle de l'aſpirant) auſſi Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, lors de ſa réception dans le » même Ordre de S^t Maurice de Savoye; qu'il n'eſt pas moins certain que les trois autres Familles de Bour- » geois-de la Foſſe, de Leſtre-de la Motte, & de Robillard, dont l'aſpirant deſcend & qui compoſent les di- » vers quartiers de ſes Preuves de Nobleſſe, ſont bien & dûement reconnues pour Nobles; qu'elles prouvent » par titres autentiques la poſſeſſion de leur Nobleſſe, & qu'elles ont toujours vécu conformément à cet état; » qu'enfin feue Dame Marie-Anne de Robillard mére dudit S^r Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny étoit pro-

(*a*) Ce ſont les trois volumes des Régiſtres de la Nobleſſe de France in-folio, qui forment le Régiſtre III^e en deux Tomes & le IV^e Régiſtre en un ſeul, publiés en 1752, préſentés cette année-là même au Roy publiquement par M^r de Sérigny, & dont les Journaux cités dans la note ſuivante ont fait une mention très-honorable.

(*b*) Journal des Sçavants, in-4°, année 1753, page 3 & ſuivantes; & mois d'Août 1757, in-12, page 1556.
Mémoires (ou Journaux) de Trévoux, Volume 2^e du mois d'Octobre 1752, page 2360; & mois de Novembre ſuivant, page 2520.
Journal de Verdun, mois de Juillet, d'Août & d'Octobre 1752, Tome 72, pages 10, 83 & 252; & mois d'Avril 1753, Tome 73, page 213.
Mercure de France, année 1752, Juin, 2^e Volume, page 169; & Juillet, page 108.

(*c*) La Généalogie de cette Maiſon de Chevriers-de S^t Mauris eſt imprimée dans le Dictionnaire de Moréry.

(*d*) C'eſt le célébre Pére Ménéſtrier Jéſuite.

(*e*) Ce ſont les propres termes de l'Auteur nommé dans la note précédente & dont l'Ouvrage eſt imprimé il y a cent-deux ans. Ces termes ſe trouvent aux pages 2 & 3 de l'Epître dédicatoire du même Ouvrage qui a pour titre »l'Art du Blaſon juſtifié« & qu'il adreſſa *à Monſieur le Vicomte de S^t Mauris*, petit-neveu du 1^er Juge d'Armes de la Nobleſſe de France.

[*] C'eſt le Protocolle de l'Ordre de S^t Maurice : *quod nobilium more vixerint, nec ullam Artem quæ Nobilitati labem inurat exercuerint*, termes de la Commiſſion adreſſée &c. Voyez la note qui eſt déſignée par une étoile à la fin de la page précédente.

» pre (*a*) tante de Madame la Marquiſe de Malvin-de Montazet belle-fœur d'Antoine de Malvin-de Montazet » Archevêque de Lyon & d'Antoine-Marie de Malvin (*b*) Comte de Montazet, Lieutenant Général des Armées » du Roy, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle blanc, Chevalier-Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St » Louis, & ci-devant Miniſtre Plénipotentiaire du Roy auprès de l'Impératrice Reine. « (Il falloit dire de leurs M. l. & R. & ajoûter d'Antoine de Malvin appellé *le Chevalier de Montazet*, Maréchal de Camp, Capitaine des Gardes de S. A. S. Mgr le Comte de Clermont, & ci-devant Colonel du Régiment d'Enghien; & de Léon de Malvin appellé auſſi *le Chevalier de Montazet*, Chevalier de Malte & Lieutenant des Vaiſſeaux du Roy.)

» Enquis « (auſſi) » s'ils connoiſſent les Armes des quatre Familles nobles d'où deſcend ledit Sr d'Hozier- » de Sérigny, qui ſont d'Hozier, de Bourgeois-de la Foſſe, de Leſtre-de la Motte, & de Robillard.

« Ont dit que les Armes qui leur ſont repréſentées ſont véritablement celles de ces quatre Familles nobles » d'Hozier, de Bourgeois-de la Foſſe, de Leſtre-de la Motte & de Robillard; & que les Archives de la » Ville de Salon, tous les Nobiliaires de Provence & autres, ainſi que pluſieurs monumens dans la Ville de » Paris, conſtatent ſpécialement l'ancienneté des Armes de Mrs d'Hozier & de leur déviſe Et habet sua » sidera tellus.

» En foi de quoi leſdits Seigneurs dépoſans ont ſigné avec Nous Commiſſaires & leſdits Notaires, lecture » faite, ces préſentes, & leur minute demeurée audit Me Guérin Notaire. «

(Signé) » † J. François de Montillet-de Grenaud Archevêque d'Auch.

» † J. Joſeph de Jumilhac Archevêque d'Arles.

» Le Maréchal de Noailles. Le Maréchal de Lautrec.

» Le Maréchal Duc de Biron. Le Maréchal d'Estrées.

» De Voulges, « (&) » Guérin. « (Notaires).

» Et de tout ce que deſſus nous avons dreſſé le préſent Procès-verbal par nous ſigné & contreſigné par ledit » Me Jean-Louis Guérin Notaire & ſon confrére par nous élus à ce fait, & y avons fait appoſer le Scel de nos » Armes le jour & an que deſſus ſept Décembre mil ſept cent ſoixante & un. La préſente expédition ſignée & » contreſignée comme ci-deſſus eſt dit, ainſi que ſa minute demeurée audit Me Guérin Notaire. «

» (Signé) † J. François de Montillet-de Grenaud Archevêque d'Auch. « (Ici eſt le Sceau de ſes Armes.)

» † J. Joſeph de Jumilhac Archevêque d'Arles. « (Ici eſt le Sceau de ſes Armes.)

» De Voulges, « (&) » Guérin. « (Notaires).

(Suivent le Procès verbal de Production des Titres de Nobleſſe des quatre Lignes, d'Hozier, de Bourgeois-de la Foſſe, de Leſtre-de la Motte, & de Robillard, dreſſé le même jour & ſigné par leſdits Seigneurs Archevêques d'Auch & d'Arles, ſcellé du Sceau de leurs Armes, & contreſigné par leſdits Notaires; & l'acte d'admiſſion de ces Preuves de Nobleſſe, vie & mœurs, faite à Turin le 29 Mars 1762 par le Souverain Conſeil dudit Ordre Royal & Militaire de St Maurice, » *in cui ſono intervenuti S. E.* « (Son Excellence) » *il Signor Cavaliere* » *e Gran Conſervatore* (c) *Oſſorio, S. E. il Signor Cavaliere e Grande Spedaliere* (d) *Solaro-di Moretta, ed il* » *Signor Cavaliere ed Auditor Generale* (e) *Morozzo, tutti Cavalieri Gran-Croce e Conſiglieri nel mentovato Ec-* » *cellentiſſimo e Reverendiſſimo Conſiglio della Sagra Religione ed Ordine Militare de Santi Moriʒio e Laʒaro.*«

Ledit acte d'admiſſion de ces Preuves eſt ſigné ainſi que deſſous :

» *D.* « (c'eſt-à-dire *Don*) » *Gioſeppe* OSSORIO *Gran Conſervatore.*
» *D. Gaſpare-Gioſeppe* SOLARO*-di Moretta Grand' Oſpe.*
» *D. Carlo-Filippo* MOROZZO *Conſigliere Auditor Generale.*
» *E manualmente Moriʒio-Filiberto Ravichio Segretaro.*
» *Le avanti ſcritte Prove di Nobiltá, vita e coſtumi, ſono ſtate fedelmente eſtratte dall' originale* » *Proceſſo che ſi conſerva nell' Archivio della Sacra Religione & Ordine Militare de Stti Mori-* » *ʒio e Laʒaro, col quale colaʒionate concordano. In fede del che io Moriʒio-Filiberto Ravichio* » *Segretaro dell' Eccellmo e Reverendmo Conſiglio di detta Sacra Religione ed Archiviſta ſto* » *mi ſono qui manualmente ſottoſcritto.* « (Signé) » *M. F. Ravichio Segretaro ed Archiviſta ſto.*«

(Ici eſt le Sceau en placard de S. M. le Roy de Sardaigne Grand-Maître dudit Ordre de St Maurice; & à côté de ce Sceau eſt la ſignature ſuivante :) » FERRARIS (f) *Primo Segretaro del Gran Magiſtero.* «

(Enſuite eſt une atteſtation de la ſignature dudit St Ravichio, donnée le 19 Février 1763 par le Cardinal Rovero Archevêque de Turin, ſignée *P. Nomis And. & Pro-Vicus* & ſcellée du Sceau des Armes de cette Éminence, vis-à-vis lequel eſt la ſignature ſuivante : *A. Furnus Cancellarius.*)

(*a*) On a vû plus haut, page 51, que la ſœur aînée de la mére de Mr de Sérigny Juge d'Armes de la Nobleſſe de France en ſurvivance, Chevalier-Grand-Croix-Honoraire (*) de l'Ordre Royal de St Maurice de Sardaigne, fut mariée en 1711 avec Joſeph-Geoffroy de Malvin Chevalier, Seigneur de St Siphorien, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & que Demoiſelle Marie-Anne de Malvin née de ce mariage a épouſé en 1733 Anne-Charles-François de Malvin (ſon couſin du 5e au 4e Dégré), appellé *le Marquis de Montazet*, Chevalier, Marquis de Maumont, Comte de Plaſſac, Baron de Quiſſac & Seigneur de Boufféres, frére aîné de Mr le Comte de Montazet, de Mr l'Archevêque de Lyon & de Mrs les Chevaliers de Montazet. Ainſi Mr de Sérigny eſt oncle à la mode de Bretagne de Mr le Marquis de Montazet aujourd'hui Colonel du Régiment d'Enghien, neveu de ceux-ci & fils de leur frére aîné qui eſt mort en 1754.

(*) Voyez, page 51, la note designée par une etoile.

(*b*) Mr le Comte de Montazet qui eſt nommé ici après Mr l'Archevêque de Lyon le précéde dans l'ordre de la naiſſance.

(*c*) S. Exce Mr le Chevalier Oſſorio, Chevalier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, Miniſtre & Premier Sécrétaire d'Etat de S. M. le Roy de Sardaigne, au Département des Affaires Etrangéres, Chevalier-Grand-Croix, Conſeiller, Commandeur & Grand Contervateur de l'Ordre de St Maurice.

(*d*) S. Exce Mr le Chevalier Solar-de Morette Chevalier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, Général d'Infanterie dans l'Armée de S. M. le Roy de Sardaigne, Chevalier-Grand-Croix, Conſeiller, Commandeur & Grand Hoſpitalier de l'Ordre de St Maurice.

(*e*) Mr le Chevalier de Mouroux Conſeiller & Controlleur Général des Finances de S. M. le Roy de Sardaigne, Chevalier-Grand-Croix, Conſeiller, Commandeur & Auditeur Général de l'Ordre de St Maurice.

(*f*) Mr le Chevalier Ferraris Sécrétaire de Cabinet de S. M. le Roy de Sardaigne, ſon Conſeiller des Finances, & Premier Sécrétaire de la Grande-Maîtriſe de l'Ordre de St Maurice.

Le Chevalier d'Hozier Chambellan du Roi de Pologne Duc de Lorraine, Lieutenant des Maréchaux de France aux Départemens de Paris & de Meaux, & en cette qualité Juge du Point d'Honneur de la Nobleſſe, (frére puiné de Mr de Sérigny) ayant obtenu en 1761 la nomination de Sa Majeſté Sarde pour être reçu Chevalier du même Ordre de St Maurice, le Roi lui permit de recevoir cet Ordre étranger par Brevet conçu en ces termes :

» Aujourd'hui treize Septembre mil ſept cent ſoixante & un, le Roi étant à Verſailles, ayant égard à la très-» humble ſupplication qui lui a été faite par le Sr Jean-François-Louis d'Hozier Chevalier, Chambellan » du Roi de Pologne Duc de Lorraine, & Gouverneur pour le Roi de la Ville de Lagny ſur Marne, qu'il lui ſoit » permis d'accepter l'Ordre de St Maurice dont le Roi de Sardaigne le veut honorer & dont le feu Duc Victor-» Amédée avoit honoré pareillement en 1681 Charles-René d'Hozier ſon grand-oncle, Juge d'Armes de la » Nobleſſe de France, Sa Majeſté voulant traiter favorablement ledit Sr Chevalier d'Hozier en conſidération des » ſervices qu'il lui a rendus dans le corps de la Marine & enſuite auprès de ſa Perſonne en qualité de l'un de ſes » Ecuyers de main, & de ceux qui ont été rendus à l'État par ſes ancêtres dans les fonctions de la Charge uni-» que de Juge d'Armes de la Nobleſſe du Royanme depuis 1641, datte des Proviſions de cette Charge accor-» dées à Pierre d'Hozier Conſeiller d'État, ſon biſayeul, qui en fut le ſecond pourvû après la mort de François » de Chevriers Chevalier, Seigneur de Salagny, des Vicomtes de St Mauris en Mâconnois, Elle lui a permis & » permet de recevoir ledit Ordre du Roy de Sardaigne; laquelle pour marque de ſa volonté m'a commandé » d'expédier audit Sr Chevalier d'Hozier le préſent Brevet qu'Elle a ſigné de ſa main & fait contreſigner par » moi Conſeiller-Secrétaire d'État & de ſes Commandemens & Finances. « (*Signé*) » LOUIS. « (*Et plus bas*) » Le Duc de Choiseul. «

Le Procès-verbal de Nobleſſe, vie & mœurs du Chevalier d'Hozier a été dreſſé à Paris le 19 Novembre de la même année 1761 devant les mêmes Archevêques d'Auch & d'Arles Commiſſaires du Roi de Sardaigne, en l'Hotel dudit Seigneur Archevêque d'Auch. L'expédition qui en a été envoyée de Turin commence ainſi :

» *Prove di nobiltá, vita e coſtumi dell' Illuſtriſſimo Signor Cavaliere D. Giovanni-Franceſco-Ludovico* » *d'Hozier, della Cittá di Pariggi, Ciambellano del Re di Polonia.* «

On ſe contentera, pour abréger, de nommer les quatre témoins qui ont dépoſé dans ſon Information & de rapporter quelques articles de leurs dépoſitions :

» Meſſire Aléxandre-François-Jérôme d'Argouges, Chevalier, Seigneur de Fleury & autres lieux, Conſeil-» ler du Roy en ſes Conſeils, Maître des Requeſtes ordinaire de ſon Hotel, & Lieutenant Civil en ſurvivance de » la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, natif de Paris, y demeurant, âgé de quarante-trois ans : ſerment par » lui prété ſur les S. S. Évangiles de dire la vérité.

» Enquis s'il n'a reçu aucune inſtruction de vive voix ou par écrit dudit Sr d'Hozier, ou information à part de » quelque autre en ſon nom ſur les Preuves de ſa nobleſſe, vie & mœurs.

» A dit qu'il n'a reçu aucune inſtruction dudit Sr d'Hozier ni autre.

» Enquis ſur l'âge dudit Sr d'Hozier.

» A dit qu'il eſt âgé de 28 ans.

» Enquis ſi les pére, mére, ayeux & ayeules, tant du côté paternel que maternel dudit Meſſire Jean-Fran-» çois-Louis d'Hozier, ſont iſſus de parens nobles. . . . .

» A dit qu'il ſçait que la famille de Mrs d'Hozier, originaire de Salon en Provence & iſſuë d'ancienne race » noble, s'eſt depuis illuſtrée à Paris par la Charge de Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, qui eſt une » Charge unique & qui ne peut être remplie que par un Gentilhomme d'ancienne race; & que ces Meſſieurs l'ont » toujours poſſédée de pére en fils depuis Pierre d'Hozier Conſeiller d'État d'Épée, biſayeul de l'aſpirant, qui en » fut pourvû il y a environ ſix-vingts ans; que ces Meſſieurs continuent de vivre en perſonnes de qualité, & que » tout reſpire dans leurs ſentimens & leur conduite la nobleſſe de leur extraction & les vertus de leurs ancêtres « &c.

» En foy de quoi il a ſigné avec Nous Commiſſaires & leſdits Notaires, lecture faite, ces préſentes, & leur mi-» nute demeurée à Me Guérin Notaire. Signé, † Jean-François de Montillet-de Grenaud Archevêque d'Auch, » † Jean-Joſeph de Jumilha Archeyêque d'Arles, d'Argouges-de Fleuri, & plus bas de Voulges & » Guérin (Notaires).

» Meſſire Jean-Baptiſte-Amable Vicomte (*) de Goy-d'Idogne, Chevalier, Seigneur d'Idogne, Chambellan » de Sa Majeſté le Roy de Pologne Duc de Lorraine, Ecuyer de main de Madame la Dauphine, Capitaine de » Cavalerie, & Gouverneur pour le Roi des Villes & Châteaux de Riom & de Gannat, natif d'Idogne en Bour-» bonnois, demeurant à Paris, âgé d'environ trente-cinq ans : ſerment par lui prété ſur les SS. Évangiles de dire » la vérité. «

Ce témoin dépoſa entre autres choſes » *avoir vû ledit Meſſire Jean-François-Louis d'Hozier être reçu très ho-*» *norablement à la Cour de Lunéville & manger pendant tout le temps qu'il y étoit (ainſi que le Dépoſant) avec le* » *Roy de Pologne, honneur qui eſt réſervé aux premiéres Charges de cette Cour & aux grades ſupérieurs dans le* » *ſervice militaire.*

» En foy de quoi il a ſigné avec Nous Commiſſaires & leſdits Notaires, lecture faite, ces préſentes, & leur mi-» nute demeurée audit Me Guérin Notaire. Signé, † Jean-François de Montillet Archevêque d'Auch, † Jean-» Joſeph Chapelle-de Jumilhac-St Jean Archevêque d'Arles, de Goy-d'Idogne, de Voulges et Guérin.

» Meſſire Joſeph-Bernard de Chabert Chevalier, Lieutenant des Vaiſſeaux du Roi, Chevalier de l'Ordre » Royal & Militaire de St Louis, de l'Académie des Sciences de Paris, de celle de Marine, de celle de Berlin, » & de l'Inſtitut de Bologne, natif de Toulon en Provence, demeurant à Paris, âgé d'environ trente-ſept ans : » ſerment par lui prété ſur les S. S. Évangiles de dire la vérité.

» Enquis s'il n'a reçu aucune inſtruction de vive voix ou par écrit dudit Sr d'Hozier, ou information à part de

(*) Cette qualité de *Vicomte* eſt donnée à Mr d'Idogne dans ſon Brevet de Chambellan du Roy de Pologne, du 27 Février 1761, & dans celui qu'il a obtenu du Roy en 1763 par lequel S. M. lui permet de recevoir l'Ordre Royal de St Maurice de Sardaigne.

» quelque autre en ſon nom ſur les Preuves de ſa nobleſſe, vie & mœurs.

» A dit qu'il n'a reçu aucune inſtruction ni information au ſujet que deſſus.

» Enquis ſi ſes pére & mére, ayeux & ayeules, tant du côté paternel que maternel, ſont iſſus de parens nobles, & s'ils ont vécu noblement.

» A dit qu'il ſçait de ſcience certaine, ſoit par la connoiſſance perſonnelle qu'il a de la maiſon & des titres de Mr d'Hozier, ſoit encore pour avoir toujours oüi dire en Provence à ſon pére & à quantité d'autres Gentilshommes des plus éclairés de cette Province que leur famille qui en eſt originaire eſt iſſuë d'ancienne race noble autrefois établie à Salon; qu'elle s'eſt enſuite illuſtrée à Paris par l'éxercice de la Charge unique de Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, laquelle aux termes de l'Edit de ſa création en mil ſix cent quinze ne peut être remplie que par un Gentilhomme d'ancienne race, & que ces Meſſieurs ont toujours poſſédé de pére en fils depuis le célébre Pierre d'Hozier Conſeiller d'État d'Épée, biſayeul du Poſtulant, qui en fut pourvû il y a cent vingt ans; qu'ils ont auſſi toujours été décorés de pére en fils du Collier de St Michel depuis mil ſix cent vingt-huit, temps où cet Ordre étoit encore recherché par la Nobleſſe la plus illuſtre du Royaume; qu'ils continuent de vivre en perſonnes de qualité, ainſi que le témoignérent en mil ſix cent quatre-vingt-quatre Mr le Comte de Béringhen Chevalier des Ordres du Roi, Premier Écuyer de Sa Majeſté, & Mr le Févre-de Caumartin Conſeiller d'État, dans les Preuves de Mr Charles-René d'Hozier lors de ſa réception dans le même Ordre de Savoye « &c.

» En foy de quoi il a ſigné avec Nous Commiſſaires & leſdits Notaires, lecture faite, ces préſentes, & leur minute demeurée audit Me Guérin Notaire. Signé, † Jean-François de Montillet-de Grenaud Archevêque d'Auch, † Jean-Joſeph Chapelle-de Jumilhac-St Jean Archevêque d'Arles, Chabert, de Voulges & Guérin.

» Meſſire Philippe-Athanaſe Taſcher Chevalier, Conſeiller (*) du Roy en ſa Cour de Parlement de Metz, & Procureur Général du Conſeil Royal des Finances pour les Priſes Maritimes, natif de Verſailles, demeurant à Paris, âgé d'environ trente & un an : ſerment par lui prété ſur les S. S. Évangiles de dire la vérité.

» Enquis s'il n'a reçu aucune inſtruction de vive voix ou par écrit dudit Sr d'Hozier, ou information à part de quelque autre en ſon nom ſur les Preuves de ſa nobleſſe, vie & mœurs.

» A dit que non.

» Enquis ſi ſes pére, mére, ayeux & ayeules, tant du côté paternel que maternel, ſont iſſus de parens nobles, & s'ils ont vécu noblement.

» A dit qu'il certifie avec aſſurance que cette Famille iſſüe d'une ancienne lignée noble en Provence, tranſplantée à Paris depuis plus d'un ſiécle, y jouit depuis ce tems de la conſidération attachée au luſtre de la naiſſance, à la pratique des vertus & à l'éxercice des talens; que la réputation de Mrs d'Hozier à ces divers égards a ſur-tout réſulté de la maniére diſtinguée dont ils éxercent de pére en fils depuis Pierre d'Hozier leur biſayeul, ſi juſtement mis au rang des hommes illuſtres de ſon Siécle, la Charge unique de Juge d'Armes de la Nobleſſe de France que poſſédoit avant eux le Vicomte de St Mauris de l'ancienne Maiſon de Chevriers; enfin qu'il reproduit avec confiance par rapport à Mrs d'Hozier actuellement éxiſtans le témoignage que Mr le Comte de Béringhen & Mr le Févre-de Caumartin rendoient en 1684 par rapport à Me Charles-René d'Hozier grand-oncle du Poſtulant, en déclarant lors de ſon admiſſion dans le même Ordre de Savoye qu'il vivoit en perſonne de qualité « &c.

» En foi de quoi il a ſigné avec Nous Commiſſaires & leſdits Notaires, lecture faite, ces préſentes, & leur minute demeurée audit Me Guérin Notaire. Signé, † Jean-François de Montillet-de Grenaud Archevêque d'Auch, † Jean-Joſeph Chapelle-de Jumilhac-St Jean Archevêque d'Arles, Taſcher, de Voulges & Guérin.

Mr l'Archevêque d'Auch reçut d'autres Patentes du Roy de Sardaigne Grand-Maître de l'Ordre de St Maurice, en datte du 1er Avril 1762, par leſquelles Sa Majeſté Sarde le nommoit ſon Commiſſaire Délégué à l'effet de conférer en ſon nom à M. de Sérigny & au Chevalier d'Hozier ſon frére l'Habit & la Croix de Chevalier de Juſtice de cet Ordre; & en conſéquence cet Archevêque fit le 24 May ſuivant, au nom de Sa Majeſté Sarde & très ſolemnellement dans l'Egliſe des Dames Religieuſes du Calvaire à Paris, la cérémonie de leur donner l'Habit & la Croix de Chevalier de Juſtice dudit Ordre Royal de St Maurice. Le jour même il en fut dreſſé un acte devant Notaire, dont voici la teneur : (Un pareil acte a été fait pour le Chevalier d'Hozier.)

» L'an de grace courant mil ſept cent ſoixante & deux & le lundy vingt-quatriéme jour du mois de May, ſachent tous préſens & à venir que pardevant Illuſtriſſime & Révérendiſſime Pére en Dieu Monſeigneur Jean-François de Montillet-de Grenaud Archevêque d'Auch, Primat de la Gaule Novem-Populanie & du Royaume de Navarre, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, a comparu dans l'Egliſe des Dames Religieuſes du Calvaire, rue S. Louis à Paris, Meſſire Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny, Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France en ſurvivance, demeurant en ladite Ville de Paris en ſon Hotel, vieille rue du Temple, Paroiſſe St Gervais, lequel a remis audit Illuſtriſſime & Révérendiſſime Seigneur Archevêque d'Auch des Patentes de Sa Majeſté le Roy de Sardaigne Général-Grand-Maître de la Sacrée Religion & Ordre Militaire des Stis Maurice & Lazare, en datte du 1er Avril de cette préſente année, ſignées *C. Emanuel*, plus bas *D.* « (Don) *Joseph-Antonius Offorius Magnus Confervator, D. Gaſpar-Joſeph Solarius a Moretta Magnus Hoſpitalarius, & D. Carolus-Philippus Morotius Conſiliarius Auditor Generalis*, contreſignées Ferraris, & ſcellées du grand Sceau de Sadite Majeſté le Roy de Sardaigne Général-Grand-Maître de ladite

(*) Il eſt en 1763 Préſident à Mortier au même Parlement de Metz.

» ladite Sacrée Religion, en cire verte & appoſé en placard, par leſquelles Elle a nommé ledit Seigneur » Archevêque ſon Commiſſaire Délégué à l'effet de conférer en ſon nom audit Meſſire Antoine-Marie d'Hozier- » de Sérigny l'Habit & la Croix de Chevalier de Juſtice de ladite Sacrée Religion des Sts Maurice & Lazare » conformément au Cérémonial dudit Ordre; leſquelles Patentes ledit Seigneur Archevêque a reçu avec » reſpect; & procédant à l'éxécution d'icelles, il a ledit jour conféré l'Habit & la Croix de Chevalier de Juſtice » dudit Ordre audit Meſſire Antoine-Marie d'Hozier-de Sérigny, le recevant au nombre des Chevaliers de Juſ- » tice de ladite Sacrée Religion, & ayant nommé pour Promoteur à cet effet Meſſire Pierre Taſcher Aumônier or- » dinaire du Roy en ſon Hotel de Ville de Paris, Vicaire Général du Diocèſe de Vence & Chanoine de l'Egliſe » Noble & Cathédrale de Coire aux Ligues Griſes; laquelle réception a été faite par ledit Seigneur Arche- » vêque à l'iſſuë de la Grande Meſſe qu'il a célébré Pontificalement, étant accompagné d'un Clergé nombreux, » & ayant pour Aſſiſtant Meſſire Charles-Pierre d'Hozier Vicaire Général du Diocèſe de Chartres & Archi- » diacre du Pinſerais, frére dudit Sr d'Hozier-de Sérigny; & après avoir éxactement & littéralement ſuivi » tout ce qui eſt porté dans le Cérémonial dudit Ordre, ſçavoir entr'autres la Profeſſion de Foi dudit Sr d'Hozier- » de Sérigny, bénédiction de l'Épée & du Manteau, Éperons dorés, Communion reçuë par les mains dudit Sei- » gneur Archevêque, émiſſion de Vœux &c Préſens à ce moi Notaire & témoins ſouſſignés, ainſi qu'un grand » nombre d'autres perſonnes de la plus grande qualité de cette Ville. Et de tout ce que deſſus ledit Meſſire An- » toine-Marie d'Hozier-de Sérigny ayant demandé acte, je ſouſſigné Jean-Louis Guérin Conſeiller du Roi, No- » taire au Châtelet de Paris, le lui ai accordé, dans la Sacriſtie deſdites Dames Religieuſes du Calvaire, en pré- » ſence d'Illuſtriſſime & Révérendiſſime Seigneur Monſeigneur Antoine (*) de Malvin-de Montazet Archevêque- « Comte de Lyon, Primat de France, demeurant à Paris, rue de Tournon, à l'Hotel de Nivernois, Paroiſſe St » Sulpice, & de très-haut & très-puiſſant Seigneur Monſeigneur Adrien-Maurice Duc de Noailles, Pair & Pre- » mier Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'Or, Gouverneur & Capitaine Géné- » ral des Comtés & Vigueries de Rouſſillon, Conflans & Cerdagne, Gouverneur des Ville & Citadelle de Per- » pignan, Miniſtre d'État &c demeurant à Paris en ſon Hotel, ruë St Honoré, Paroiſſe St-Roch, témoins re- » quis. En foy de quoi je me ſuis avec eux ſouſſigné à ces préſentes, & leur minute demeurée à moi Guérin No- » taire. « (*Signé*) » † Ant. Arch. de Lyon, le Maréchal DE NOAILLES, le Chev. D'HOZIER-DE SÉRIGNY, « (*Et*) » Guérin. «

(*) Voyez ſon article ci-devant, page 31. Voyez auſſi la page 51.

MARQUET,

Seigneurs de Bourgade, de Riviére, de Gland, des Gréves &c.

Famille originaire d'Armagnac, & tranſplantée

A PARIS.

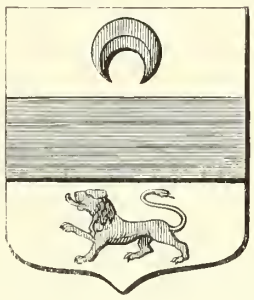

D'Argent, à une Faſce d'Azur, accompagnée en chef d'un Croiſſant renverſé de Gueules & en pointe d'un Lion auſſi de Gueules.

LEs Titres qui ont été repreſentés au Juge d'Armes de France, ſoit en Original, ſoit par Expéditions délivrées par les Notaires propriétaires des minutes, pour établir la Nobleſſe de Louis Marquet, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Receveur Général des Finances de la Généralité de Lyon, & qui d'ailleurs ſont viſés dans un Arrêt du Conſeil & Lettres Patentes ſur icelui dûement regiſtrées au Parlement, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides de Paris, juſtifient que

PREMIER DEGRÉ.

Annibal Marquet, qualifié *Noble*, eut de ſon mariage avec Demoiſelle Marie du FAU un fils nommé

2. Jean Marquet qui ſuit.

II. DEGRÉ.

Jean Marquet, I^er^ du nom, Ecuyer, Seigneur de Bourgade, fut marié par contrat du premier Mai 1550 avec Demoiſelle Anne du COIN, fille de Noble Jean du Coin, Ecuyer, Seigneur de Riviére, & de Demoiſelle Marie SARDAING; & de ce mariage il eut deux enfans, nommés dans le teſtament qu'il fit le 20 Avril 1580.

3. Joseph Marquet continuera la deſcendance.

3. Perside Marquet, légataire de ſon pere le 20 Avril 1580 de la ſomme de 6000 livres, payable lorſqu'elle ſe marieroit.

III. DEGRÉ.

Joseph Marquet, Ecuyer, Seigneur de Bourgade & de Riviére, Terre qui lui échut de la ſucceſſion de ſa mere, acheta le 30 Juin 1598 de Pierre Tarrit, Marchand du Lieu de Saint Simon dans le Pays d'Albret, une Métairie appellée *au Mocheta*, moyennant la ſomme de 100 écus d'or, & dans cet acte il eſt nommé *Joſeph Marquet, Capitaine, demeurant au Lieu de Betbezé, Vicomté de Juillac;* obtint le 20 Janvier 1610 des Proviſions de l'Office de Lieutenant des Chaſſes du Pays de Guyenne, & déclara par ſon teſtament du 2 Mai de la même année que de ſon mariage avec Marie de TOURTORÉ, il avoit eu un fils nommé

4. Scipion Marquet ci-après.

IV. DEGRÉ.

Scipion Marquet, Ecuyer, Seigneur de Bourgade & de Riviére, épouſa par contrat du 27 Juillet 1645 Demoiſelle Anne la SERRE, fille de Capitaine Samuel la Serre, Sieur de Bailiot, & de Demoiſelle Marthe du BÉDAT; reçut une Lettre du Marquis de Poyanne le 23 Octobre 1649, par laquelle ce Seigneur lui fit ſçavoir, qu'»ayant reçu ordre de M. d'Epernon de l'aller trouver » avec la Nobleſſe de l'étendue de ſa Charge, il le prioit de ſe rendre à Grenade » le 4 du mois de Novembre ſuivant, & qu'il donneroit par-là de nouvelles mar- » ques de ſon affection au ſervice du Roi. « Il mourut avant le 6 Octobre 1662 & ſa veuve vivoit encore le premier Mai 1683.

Ils avoient eu de leur mariage un fils nommé

5. Jean Marquet qui ſuit.

V. DEGRÉ.

Jean Marquet, II^e^ du nom, Ecuyer, Seigneur de Bourgade & de Riviére, fut marié par articles accordés ſous ſeings privés le premier Janvier 1683 (pour être ledit mariage célébré dans l'Egliſe de la Religion Prétendue Réformée) avec Demoiſelle Marie de COMPAIGNE, fille de Maurice Compaigne, Bourgeois de la Ville de Saint Juſtin, dans le Pays de Marſan, & de Demoiſelle Marie TOURTORÉ, & déclara que de ce mariage étoient nés cinq enfans, qu'il nomme dans le teſtament qu'il fit le 25 Mai 1692, par lequel il inſtitua ladite Demoiſelle de Compagnie ſa femme, ſon héritiere univerſelle.

6. Maurice Marquet va ſuivre

6. Jean Marquet, III^e^ du nom, étoit encore Mineur le 25 Mai 1692.

6. Catherine Marquet,
6. Marie Marquet,
6. Marthe Marquet,
} mineures le 25 Mai 1692.

VI. DEGRÉ.

Maurice Marquet, Ecuyer, Aide-Major de la Capitainerie Garde Côte de Bordeaux, pourvû le 19 Février 1713, obtint le 9 Juin 1742 un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi & Lettres Patentes ſur icelui dûement regiſtrées au Parlement,

en la Chambre des Comptes & en la Cour des Aides, par lequel il fut maintenu dans *ſon ancienne Nobleſſe d'extraction*, en conſéquence des Titres qu'il avoit produit pour la juſtifier depuis l'an 1550; & de ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 15 Février 1718 avec Demoiſelle Marie-Anne MERCIER, fille d'Antoine Mercier, Bourgeois de la Ville de Bordeaux, & de Demoiſelle Marguerite MEYNARD ſa veuve, il eut ſept enfans, ſçavoir

7. Louis Marquet qui continue la filiation.

7. Jean-Daniel Marquet-de Sipion, Ecuyer, né le 25 Juin 1724.

7. Jaques Marquet-de Bourgade, Ecuyer, baptiſé le 14 Décembre 1718.

7. Pierre-Isaac Marquet-de Peyre, Ecuyer, né le 19 Janvier 1721.

7. Henriette Marquet, mariée par contrat du 30 Mars 1745 avec Jaques-Philippes le LONG, Seigneur du Dréneuc, &c. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & Lieutenant au Régiment des Gardes Françoiſes.

7. Marguerite Marquet, qui épouſa par contrat du 10 Mars 1746 Nicolas-Louis de MONTIGNY, qualifié *Marquis* de Montigny, Seigneur de Champverſy, de Génevroy, &c. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Exempt des Gardes du Corps du Roi, & depuis Maréchal de ſes Camps & Armées, fils de Louis de Montigny, Seigneur de Champverſy, & de Demoiſelle Marie du REMART.

&

7. Anne-Elizabeth Marquet, mariée par contrat du 2 Mars 1747 avec Anne-Marie VATBOY-du METZ, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, premier Capitaine au Régiment de Barbançon Cavalerie, & ſucceſſivement Colonel de Cavalerie & Maréchal Général des Logis des Camps & Armées du Roy, fils de Louis-Joſeph Vatboy-du Metz, qualifié *Marquis* de Ferriéres, de la Broſſe, de Baſprez, &c. & de Demoiſelle Louiſe Françoiſe HEUZÉ-de VAULOGER.

VII. DEGRÉ.

Louis Marquet, Ecuyer, Seigneur de Montſaintpére, de Gland, des Gréves, &c. Conſeiller du Roi, Receveur Général des Finances de la Généralité de Lyon, fut marié par contrat du 21 Janvier 1744 avec Demoiſelle Louiſe-Michelle PARIS-du VERNEY, fille de Joſeph Paris-du Verney, Seigneur de Plaiſance, de Montſaintpére, de Charteuve, de Beuvarde & autres Lieux, Conſeiller-Sécretaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes Finances, & depuis Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Intendant de l'Ecole Royale Militaire, & de Demoiſelle Louiſe-Wlerick-Eléonore JACQUIN; & de ce mariage il a pour enfans

VIII. DEGRÉ.

1. Marie-Joseph Marquet, Ecuyer, né le 3 Octobre 1746.

2. Maurice-Alexandre Marquet, Ecuyer, né le 2 Février 1748.

3. Jeanne-Marie Marquet, née le 13 Décembre 1748.

4. Joséphine-Anne Marquet, née le 19 Mars 1750.

&

5. Jaqueline-Henriette Marquet, née le premier Mai 1751.

Vû & vérifié par Nous Conseiller du Roi en ses Conseils, Juge d'Armes de France.

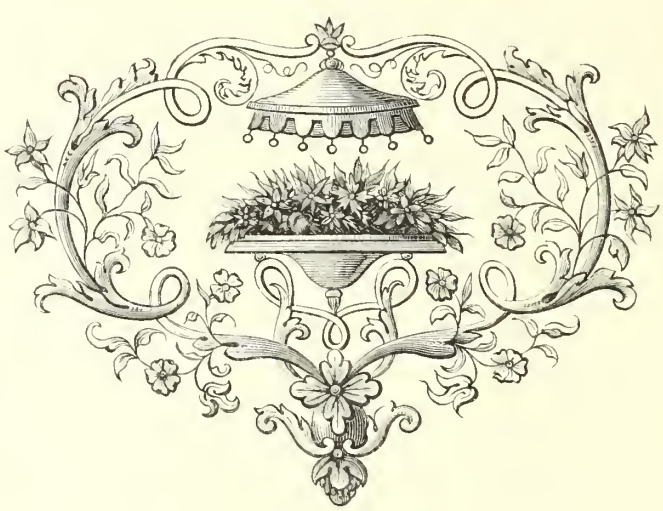

DE LA MARTELIÉRE,

Comtes de Fay, Seigneurs d'Agny, d'Amilly, de Champaillaume, des Vaulx, de la Marteliére, de Montbertran, de l'Hermitiére, de la Page, de Villeneuve, de la Méhérie, du Tartre, du Bourg de Manſigné, de Paſſeau, de Blanchard, du Fief au Prieur, de Théval-le Coudray, de la Rhénière, de Courtolain, de la Giraudiére, de Chamfort, de la Rouciniére, des Loges, de Broſſin, de Grandbaujour, de Grandmond, & de Saint Germain de la Coudre.

DANS LE *PERCHE* & A *PARIS.*

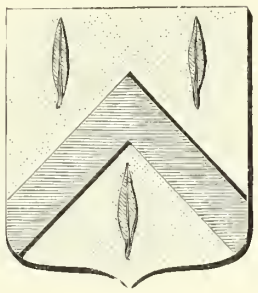

D'Or, à un Chevron d'Azur, accompagné de trois Feuilles de Laurier de Sinople, poſées deux en chef, & l'autre à la pointe de l'Ecu.

CETTE Famille joint à l'avantage d'appartenir de fort près aux Maiſons de Montmorency, de Luxembourg, d'Anglure, d'Eſtaing, de Battefort, de Cruſſol, de Senneterre, de Phélypeaux, de Roye-de la Rochefoucault, de Boucherat, de Maupeou, de Nicolay, d'Argouges, d'Aubigny, d'Oſſun, de Nettancourt, d'Olivier-Leuville, de Bullion, & à grand nombre d'autres Familles de la plus grande diſtinction, celui de juſtifier une poſſeſſion de Nobleſſe bien établie depuis

PREMIER DEGRÉ.

FRANÇOIS de la Marteliére (*a*), Seigneur de Champaillaume, Conſeiller du Roi, Lieutenant Général, Civil & Criminel du Bailliage du Perche, rappellé dans des Lettres du Roi LOUIS XIII. accordées à Pierre de la Marteliére ſon fils, comme ayant rendu de grands ſervices au Roi Henry le Grand en pluſieurs occaſions publiques dans leſquelles il avoit toujours fait paroître la grande & ſincere affection qu'il avoit au bien du Service de ce Prince, & comme ayant auſſi conduit pluſieurs grandes & importantes affaires des Princes de ſon Sang au Conſeil deſquels il étoit employé, & dont il s'étoit acquitté avec honneur & réputation : ce ſont les propres termes de ces Lettres : On le trouve qualifié du Titre de *Noble homme* & de *Lieutenant Général au Bailliage du Perche* dans une Déclaration que lui donnerent le 20 Juillet (*b*) 1564 les nommés Mathieu Giſlain & Euſtache Rotier, des héritages qu'ils tenoient de lui, à cauſe de ſa Seigneurie de Champaillaume; il eſt encore nommé avec les mêmes qualités dans une vente de pluſieurs autres héritages faite le 8 Septembre (*c*) 1588 à Jean Rivet, Sieur de la Gaullardiére, par Dame Claire FEILLET ſa veuve; & eſt auſſi rappellé avec le Titre de *Conſeiller du Roi* dans le contrat de mariage

(*a*) Ce nom eſt écrit indifféremment ſur les Titres, *Martheliére*, *la Martheliére*, *la Martilliére*, *Martelliére*, *la Martelliére*, & *la Marteliére*; & comme cette façon de l'écrire eſt la plus uſitée, on s'y fixera dans tout cet article. (*b*) Original. (*c*) Original.

de Marie de la Marteliére ſa fille; mais il ne vivoit plus pour lors; ſa veuve vivoit encore le 18 Mai (*a*) 1597, & mourut avant le 30 Octobre (*b*) 1599; elle en avoit eu pour enfans

2. Pierre de la Marteliére qui va ſuivre.

&

2. Marie de la Marteliére, mariée par contrat du 3 Novembre (*c*) 1594 avec Anſéaume de FONTENAY, Ecuyer, Seigneur de la Heurtaudiére & de Souazay, depuis, Meſtre de Camp d'un Régiment d'Infanterie, Capitaine & Gouverneur des Ville & Château de Mortagne & de la Ferté-Bernard, fils de Louis de Fontenay, Ecuyer, Seigneur du Boiſtier, & de Demoiſelle Françoiſe MOREAU.

II. DEGRÉ.

Pierre de la Marteliére, Seigneur de Champaillaume, de Fay & de Montbertrand, eſt qualifié *Noble Homme* & *Avocat au Parlement de Paris* dans une Procuration qu'il donna le 11 Mai (*d*) 1594, pour faire en ſon nom l'hommage qu'il devoit aux Chartreux du Valdieu, à cauſe de ſon fief de Champaillaume; & a les mêmes qualités dans le partage qu'il fit avec ſa ſœur le 30 Octobre (*e*) 1599 de la ſucceſſion de leurs pére & mére; le 28 Octobre (*f*) de l'année ſuivante, il acquit en échange du Chapitre de Mortagne les Fiefs, Hommages, Seigneurie, Juſtice, Domination, Appartenances & Dépendances de Théval-le Coudray & des Vaulx; donna le 7 Octobre (*g*) 1611 aux Chartreux du Valdieu ſon aveu & dénombrement de ſa Terre de Champaillaume tenuë à foi & hommage de la Seigneurie de Cougauldry; fit un échange le 28 Juin (*h*) 1623 avec Pierre de Viviers, Ecuyer, Sieur de la Brumantiére & Demoiſelle Marguerite le Bretton ſa femme; eſt qualifié *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé* dans une vente qui lui fut faite le 24 Février (*i*) 1633, & mourut avant le 27 Mai (*k*) 1636.

De ſon mariage qui avoit été accordé par contrat du 18 Mai (*l*) 1597 avec Demoiſelle Marie le GRAND, fille de Noble Homme Mr Me Aléxandre le Grand, Seigneur de Montabbé près Chevreuſe, &c. Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Paris, & de Demoiſelle Suzanne CANAYE ſa femme, il eut cinq enfans dont on va parler.

3. Philippes de la Marteliére continue la deſcendance.

3. Aléxandre de la Marteliére, Seigneur de Fay, eſt qualifié *Noble Homme & Avocat au Parlement de Paris* dans le contrat de mariage de Françoiſe de la Marteliére ſa ſœur auquel il fut préſent.

3. Marie de la Marteliére, fut mariée avant le 4 Mai (*m*) 1634 avec Aimard ALLAMANT, Seigneur de Chaſtres, &c. Conſeiller du Roi en ſon Grand-Conſeil.

3. Françoise de la Marteliére, épouſa par contrat du 21 Août (*n*) 1624, Gilles de CARVOISIN, Chevalier, Seigneur d'Achy, de Villepoix, de Choqueuſes, de Bonniéres, de la Rue-du Bois, &c. qualifié dans différens actes *Haut & Puiſſant Seigneur, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du*

(*a*) Prouvé par un acte du même jour produit par Expédition délivrée en 1751.
(*b*) Prouvé par un acte original du même jour. (*c*) Titres de Fontenay.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) Original. (*k*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*l*) Expédition délivrée en 1751.
(*m*) Prouvé par un acte du même jour, énoncé dans le contrat de mariage de Philippes de la Marteliére ſon frere. (*n*) Titres de Carvoiſin.

bre du Roi & de Monſeigneur le Duc d'Orléans, fils de Meſſire Charles de Carvoiſin, Seigneur de Songeons, de Saſſey & de pluſieurs autres Terres, qualifié auſſi dans pluſieurs actes *Haut & Puiſſant Seigneur* & *Chevalier de l'Ordre du Roi,* & de Dame Marguerite DE NOLLENT ſa veuve; & arriére petit-fils de Veſpaſien de Carvoiſin, Chevalier, Seigneur d'Achy, &c. Premier Ecuyer des Rois François Ier & Henry II.

3. ANNE de la Marteliére, fut mariée avant le 4 Mai (*a*) 1634, avec Roger DE LONGUEVAL, Seigneur & Comte de Leüilly.

III. DEGRÉ.

PHILIPPES de la Marteliére, Seigneur de la Marteliére, de la Page, de la Méhérie, de Champaillaume, de Fay, de Paſſeau, du Tartre, de Villeneuve & de l'Hermitiére, étoit Conſeiller au Parlement de Paris dès le 4 Mai (*b*) 1634, & obtint des Lettres d'honneur pour cette Charge le premier Août (*c*) 1669.

Il avoit été marié dès le 3 Octobre (*d*) 1634 dans la Paroiſſe de Saint Médéric à Paris avec Demoiſelle Madeléne MARESCOT, fille de Guillaume Mareſcot, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, & de Dame Valentine LOYSEL; & cette premiére femme étant morte, il avoit épouſé en ſecondes noces avant le 29 Janvier (*e*) 1666, Demoiſelle Madeléne FRAGUIER, tante de Géneviéve Fraguier, femme de François de Saiſſeval, Seigneur de Piſſy, Lieutenant pour le Roi au Gouvernement d'Amiens, & fille de Robert Fraguier, Seigneur de Longpérier, Sécrétaire du Roi & Tréſorier des Ligues Suiſſes, & de Demoiſelle Claude BERNARD; De cette ſeconde femme qui mourut au mois de Juillet (*f*) 1676, il n'eut point d'enfans, mais de la premiére on lui connoît un fils nommé

4. ALÉXANDRE-PIERRE de la Marteliére qui va ſuivre.

IV. DEGRÉ.

ALÉXANDRE-PIERRE de la Marteliére, Comte de Fay, Seigneur de Champaillaume, de l'Hermitiére, de Paſſeau, de la Page, de Villeneuve, du Fief au Prieur & du Bourg de Manſigné, né vers l'an (*g*) 1636, fut reçu Conſeiller ordinaire du Roi en ſon Grand-Conſeil le 28 Juin (*h*) 1659, & le 15 Décembre (*i*) 1668, Conſeiller de Sa Majeſté en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel; il obtint l'Erection en Comté de ſa Terre de Fay par Lettres du mois de Juillet (*k*) 1671 enrégiſtrées au Parlement le 19 Août 1672; eſt qualifié *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé* dans un acte du 29 Janvier (*l*) 1680, auquel il donna ſon conſentement; & mourut avant le 4 Juin (*m*) 1689, ainſi que Demoiſelle Marie-Angélique DE HODIC ſa femme qu'il avoit épouſée dans la Paroiſſe de Saint André des Arcs à Paris dès le 31 Janvier (*n*) 1666; elle étoit fille de Pierre de Hodic, Comte de Marly-la Ville, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils & en la Grand'-Chambre de ſon Parlement, & de Dame Claude PHÉLYPEAUX : Le fils unique qui naquit de ce mariage fut

(*a*) Voyez la note *m* de la page précédente. (*b*) Prouvé par un acte du même jour, énoncé dans ſon contrat de mariage du 3 Octobre 1634, produit par Expédition délivrée en 1751. (*c*) Expédition délivrée en forme.
(*d*) Extrait de mariage délivré en 1752. (*e*) Prouvé par le contrat de mariage de ſon fils datté de ce jour.
(*f*) Titres de Fraguier. (*g*) Dans ſon contrat de mariage de l'an 1666, il y eſt dit âgé de 30 ans; il étoit donc né vers l'an 1636.
(*h*) Cette datte eſt énoncée dans l'arrêt de ſa réception en la Charge de Maître des Requêtes.
(*i*) Arrêt produit par expédition délivrée en forme. (*k*) Voyez-en la copie à la fin de cet Article.
(*l*) Original. (*m*) Prouvé par un acte original du même jour. (*n*) Extrait de mariage délivré en 1751.

5. JEAN-BAPTISTE-PIERRE de la Marteliére dont on va parler.

V. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE-PIERRE de la Marteliére, Comte de Fay, Seigneur de Paſſeau, de Champaillaume, des Loges, de l'Hermitiére, d'Amilly, d'Agny, de Broſſin, de Grandbaujour, &c. fut reçu Conſeiller au Parlement de Paris & Commiſſaire aux Requêtes du Palais les 18 Juillet (*a*) & 9 Août (*b*) 1691; & ſe qualifioit *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel*, lorſqu'il épouſa par contrat du premier Octobre (*c*) 1697, Demoiſelle Anne-Angélique DE GOUJON-DE THUISY, fille de Jérôme-Ignace de Goujon, Marquis de Thuiſy, Comte d'Autry, Baron de Challerange & de Paſſy en Valois, Seigneur de Saint Remy, de la Croix en Champagne, &c. auſſi Conſeiller de Sa Majeſté en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Sénéchal héréditaire de Rheims, & de Dame Anne-Françoiſe D'HAUSSONVILLE-DE VAUBECOURT; la Bénédiction Nuptiale leur fut donnée le lendemain 2 Octobre (*d*); il rendit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes de Normandie le 8 Août (*e*) 1715 du Fief & Seigneurie des Loges, relevant de la Couronne, à cauſe de la Vicomté de Béleſme, &c., qu'il avoit acquiſe de Guillaume de Sallet, Ecuyer; & en donna ſon aveu & dénombrement à Sa Majeſté le premier Septembre (*f*) 1718.

De ſon mariage avec ladite Demoiſelle de Thuiſy, qu'il laiſſa veuve le 9 Avril (*g*) 1721, après avoir fait ſon teſtament le même jour (*h*), il eut trois enfans, ſavoir.

6. PIERRE-JÉRÔME de la Marteliére, Comte de Fay, Seigneur d'Amilly, Lieutenant dans le Régiment du Roi, mis ſous la tutelle de ſa mere le 26 Avril (*i*) 1721, n'étant âgé que de 18 ans & demi; & marié depuis avec Mademoiſelle DE THIBAULT-DE LA ROCHE-THULON, ſœur de Perrine-Louiſe-Françoiſe de Thibault, femme d'Aléxandre-Louis de la Marteliére ſon frére, dont il a eu un fils actuellement Capitaine au Régiment de Picardie, & une fille.

6. ALÉXANDRE-LOUIS de la Marteliére qui va ſuivre.

&

6. ANGÉLIQUE-ADÉLAIDE de la Marteliére, Réligieuſe de la Viſitation de la rüe du Bacq à Paris, morte en 1733.

VI. DEGRÉ.

ALÉXANDRE-LOUIS de la Marteliére, Seigneur des Loges, de Blanchard, de Grandmond, de Courtolain, de Chamfort, de la Giraudiére & de la Rouciniére, Seigneur Haut Juſticier de Villeneuve, de la Page, du Tartre, de la Méhérie, de la Rhéniére, de Saint Germain de la Coudre & de l'Hermitiére & Patron Fondateur de l'Egliſe, & Bénéfice de la Sainte Trinité de ce lieu, né le 27 Mai (*k*) 1707, ſervit dans les Mouſquetaires depuis le 2 Avril (*l*) 1724 juſqu'au 26 Janvier (*m*) 1732; il fut fait Capitaine d'une Compagnie

(*a*) (*b*) Cette datte eſt énoncée dans un arrêt du Parlement rendu en ſa faveur le 21 Juillet 1694, & produit par Expédition délivrée en forme.

(*c*) Expédition délivrée en 1751. (*d*) Extrait de mariage délivré en 1752.

(*e*) (*f*) Original. (*g*) (*h*) Prouvé par un acte du 11 Juillet 1724.

(*i*) Prouvé par un acte original du même jour.

(*k*) Extrait baptiſtére délivré en forme.

(*l*) (*m*) Prouvé par le Certificat du Comte d'Avéjan, Capitaine, Lieutenant de la premiére Compagnie des Mouſquetaires à cheval, du 26 Janvier 1732, & produit en original.

de Dragons de Nouvelle levée le 5 Novembre (*a*) 1733; & de ſon mariage accordé par contrat du 4 Août (*b*) 1737 avec Demoiſelle Perrine-Louiſe-Françoiſe DE THIBAULT-DE LA ROCHE-THULON, fille de Jean-Baptiſte de Thibault, Comte de la Roche-Thulon, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, ancien Colonel d'Infanterie, & de Dame Françoiſe Marguerite-Antoinette DE THIBAULT-DE LA ROCHE-THULON; il a pour enfans

VII. DEGRÉ.

1. PHILIPPES-LOUIS-ALÉXANDRE de la Marteliére, Ecuyer, baptiſé le 10 Janvier (*c*) 1742.
2. ANGÉLIQUE-LOUISE-CHARLOTTE-JEANNE-DOROTHÉE de la Marteliére, baptiſée le 30 Juin (*d*) 1738.
3. LOUISE-JOSÉPHINE-CHARLOTTE de la Marteliére, baptiſée le 15 Juillet (*e*) 1739.
4. MARIE-CHARLOTTE de la Marteliére, baptiſée le 15 Septembre (*f*) 1740.
5. ADÉLAIDE-RENÉE-CHARLOTTE de la Marteliére, baptiſée le 27 Février (*g*) 1743.
6. ANNE de la Marteliére, née le 17 Septembre (*h*) 1745.
7. MARIE-LOUISE-FRANÇOISE-JEANNE de la Marteliére, baptiſée le dernier Juillet (*i*) 1751. &
8. MARIE-BERNARD de la Marteliére dont le Baptême fut célébré le 11 Janvier (*k*) 1753.

(*a*) (*b*) Original. (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*k*) Extraits baptiſtéres délivrés en forme.

Lettres Patentes, portant érection en dignité de Comté de la Terre de Fay, ancienne Baronie, en faveur d'Aléxandre-Pierre de la Marteliere.

Du mois de Juillet 1671.

Extrait des Régiſtres de Parlement.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A tous préſens & à venir, SALUT. Comme l'un de nos ſoins eſt de reconnoître par bienfaits & gratifications les hommes de vertu capables & affectionnés à notre Service, conſidérant ces qualités en la perſonne de notre amé & féal le Sieur de la Marteliére, Conſeiller en nos Conſeils & Maître des Requêtes ordinaire de notre Hôtel, joint les ſervices qu'il nous a rendu & rend journellement à l'imitation de ſes prédéceſſeurs; Sçavoir faiſons qu'étant informé que la Terre de Fay à lui appartenante en notre Province du Mayne relevant de Nous, à cauſe de notre Château du Loir & Haute, Moyenne & Baſſe Juſtice, & à laquelle par nos Lettres Patentes du mois de Janvier de l'année mil ſix cens ſoixante-neuf a été unie & incorporée la Terre & Châtellenie de Paſſeau & autres Fiefs conſidérables, icelle Terre de Fay, ſe conſiſtante en Château bien bâti, orné de Foſſés, Tours, Pont-levis, grand Bois de haute futaye, Chapelle fondée en la baſſe-court ſous l'Invocation de Notre-Dame, Avenues plantées d'arbres, pluſieurs autres Fiefs & Vaſſaux qui en dépendent, y ayant auſſy Foires & Marchés, & d'un revenu capable de porter tel Titre que Nous pourrions luy donner, pour ces cauſes & autres à ce Nous mouvans, déſirant favorablement traitter ledit Sieur de la Marteliére & luy en donner des marques qui de-

meurent à ſa poſtérité, avons de notre grace ſpécialle, plaine puiſſance & authorité Royalle, créé & érigé, & par ces Préſentes ſignées de notre main, créons & érigeons la ditte Terre de Fay & ſes circonſtances & dépendances en nom, titre & dignité de Comté, pour par lui, ſes hoirs, ſucceſſeurs & ayans cauſe, la tenir de Nous, à cauſe de notredit Château du Loir, à une ſeule foi & hommage, & en jouir & diſpoſer à pareils Droits, Honneurs, Rang, Scéance, Priviléges, Prérogatives & Prééminences qu'en jouiſſent les autres Comtes de notre Royaume, même de porter ſur leurs Armes & Blaſons les marques appartenantes à la ditte qualité; comme auſſy qu'en tous actes & Jugemens, Aſſemblées de Nobles, tenües d'Etats, & reconnoiſſances de Vaſſaux, ils ſoient cenſés & réputés Comtes de Fay, ſans toutefois que ſous prétexte du dit nom & dignité, les Droits qui luy peuvent appartenir par ſes dits Vaſſaux ou autrement ſoient augmentés, ni que les appellations de la dite Juſtice aillent ailleurs qu'au Siége du Château du Loir, mais à la charge qu'au deffaut d'hoirs maſles du dit Sieur de la Marteliére, le dit Comté & Terres qui s'y trouveront unies retourneront ſeulement à leur premiere nature, & non ſujets à la rigueur de nos Edits & Déclarations du mois de Juillet mil ſix cens ſoixante-ſix, deſquels Nous l'avons diſpenſé & diſpenſons nonobſtant choſes quelconques à ce contraires auſquelles & aux dérogatoires des dérogatoires y contenues Nous avons dérogé & dérogeons par ces dittes Préſentes : Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement & Chambre des Comptes à Paris, Préſidens & Tréſoriers Généraux de France au dit Lieu, & autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra, que nos préſentes Création & Erection de Comté, ils faſſent lire, publier & enrégiſtrer, & le contenu en icelles garder & obſerver, & en faire jouir & uſer le dit Sieur de la Marteliére & ſes dits ſucceſſeurs & ayans cauſe plainement & paiſiblement & perpétuellement, ne permettant d'y être contrevenu en aucune maniére que ce ſoit : CAR tel eſt notre plaiſir; Et affin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre Scel à ces dittes Préſentes, ſauf en autres choſes notre droit ou l'autruy en toutes. DONNÉ à Saint Germain en Laye au mois de Juillet l'an de grace mil ſix cens ſoixante-onze, & de notre Regne le vingt-neuviéme. (*Signé*) LOUIS. (*Et ſur le reply*) Par le Roy, PHELYPEAUX. (Plus *Viſa*) SEGUIER, pour ſervir aux Lettres d'Erection en Comté de la Terre de Fay; Et ſcellées en lacs de ſoye verte & rouge de cire verte du grand Sceau.

Régiſtrées, oüy, & ce conſentant le Procureur Général du Roy, pour être exécutées & jouir par l'Impétrant, ſes hoirs & ayans cauſe de l'effet & contenu en icelles, ſelon leur forme & teneur, ſuivant l'Arreſt de ce jour. A Paris en Parlement le dix-neuf Aouſt mil ſix cens ſoixante-douze. COLLATIONNÉ, (*Signé*) DU FRANC.

Vû & vérifié par Nous Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

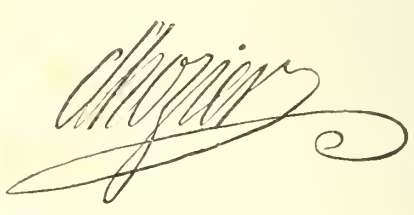

MASCARENE-DE RIVIERE,

EN *LANGUEDOC.*

D'Argent, à un Lion de Gueules, langué & onglé d'Or, & trois Etoiles de Sable rangées en chef.

CETTE Famille a été maintenuë dans ſa Nobleſſe en 1669, par M. de Bazin-de Bezons, Intendant en Languedoc, ſur des Titres qui juſtifient » que

PREMIER DEGRÉ.

» MARTIN Maſcarene, qualifié *Noble*, Seigneur de Riviere, dans un Acte de » l'an (*a*) 1555, épouſa par Contrat du 13 Avril 1560, Demoiſelle Anne » DE LA ROQUE, fille de noble Jean de la Roque, & fit ſon Teſtament le » 14 Février 1585, par lequel il inſtitua ſon Héritier univerſel,

2. » JOACHIM Maſcarene, ſon fils, qui ſuit.

» Que ce

II. DEGRÉ.

» JOACHIM Maſcarene, qualifié *Noble*, Seigneur de Riviere, fut marié par » Contrat du premier Avril 1590, avec Demoiſelle Gillette DE MATBERT, » fille de noble André de Matbert, Seigneur des Jouglas, & fit ſon Teſtament » le 15 Mars 1525 ». De ce mariage il eut pour enfans,

3. ETIENNE Maſcarene, qui ſuit.

&

3. ANNE Maſcarene, femme de Jean FAUCHER ou FAUGER, demeurant à Soureze, qui mourut avant le 12 Février (*b*) 1662.

III. DEGRÉ.

ÉTIENNE Maſcarene, qualifié *Noble*, Seigneur de Riviere & de la Souque, épouſa par Contrat du 18 Juin (*c*) 1637, (*d*) & en préſence de *Jean & Daniel de Maſcarene, ſes Couſins*, Demoiſelle Catherine DE CHAUVET, fille de Charles Chauvet, demeurant dans la Ville de Revel, & de feu Demoiſelle

(*a*) Minute originale énoncée dans l'Ordonnance de M. de Bazin du 3. Novembre 1669.
(*b*) Expédition collationnée ſur la minute en 1699.
(*c*) Copie collationnée en 1694, ſur une autre copie qui l'avoit été ſur l'original en 1680.
(*d*) Dans l'Ordonnance de M. de Bazin ci-deſſus mentionnée, ce Contrat de mariage eſt daté du 22 Février 1634.

Marie DE CHARTRON ſa femme. Il fit ſon Teſtament le 12 Février (*a*) 1662, (*b*), par lequel il déclara qu'il vouloit être enterré au Cimetiere du lieu d'Angles, Diocèſe de Saint Pons, Sénéchauſſée de Carcaſſone, dans un des Tombeaux de ſes Prédéceſſeurs, & en la forme de ceux de la Religion prétenduë Réformée, dont il faiſoit profeſſion.

Ils eurent de leur mariage onze enfans mentionnés ci-après.

4. ETIENNE Maſcarene, qualifié *Noble*, Seigneur de Riviere, maintenu dans ſa Nobleſſe par Ordonnance de M. de Bazin-de Bezons, Intendant en Languedoc du 3 Novembre (*c*) 1669, épouſa par Contrat du 24 Mai (*d*) 1666, Demoiſelle Anne-Marie DE MAUREL.

4. CHARLES Maſcarene-de Riviere, qualifié *Noble*, Sieur de Raiſſac, vivoit les 12 Février (*e*) 1662, & 22 Septembre (*f*) 1682.

4. LOUIS Maſcarene-de Riviere, qualifié *Noble*, vivoit le 12 Février (*g*) 1662.

4. JEAN Maſcarene a continué la deſcendance.

4. MARIE Maſcarene étoit mariée le 12 Février (*h*) 1662, avec N..... BARON, demeurant au Pontdelard.

4. ANNE Maſcarene,
4. ELISABETH Maſcarene,
4. CATHERINE Maſcarene,
4. JEANNE Maſcarene,
4. LOUISE Maſcarene,
4. MARGUERITE Maſcarene,

} vivoient le 12 Février (*i*) 1662.

IV. DEGRÉ.

JEAN Maſcarene, Ecuyer, Sieur de Riviere, né le 19 Juillet (*k*) 1656, épouſa par Contrat du 15 Avril (*l*) 1693, Demoiſelle Marie-Marguerite LE BORGNE, Dame des Fontaines, fille de Robert le Borgne, Ecuyer, Sieur de la Maiſonneuve, & fut maintenu dans la qualité de *Noble* & d'*Ecuyer*, par Ordonnance de M. Ferrand, Intendant de Bretagne du 9 Décembre (*m*) 1706; Il mourut entre le 13 (*n*) Avril & 27 Juin (*o*) 1722, laiſſant de ſon mariage un fils nommé,

5. PAUL Maſcarene, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

PAUL Maſcarene, Ecuyer, Sieur de Riviere & autres Lieux, né le 8 Dé-

(*a*) Expédition collationnée ſur la minute en 1699.
(*b*) En préſence de noble Jean de Maſcarene, de noble Daniel de Maſcarene, Sieur de las Planes & autres.
(*c*) Copie collationnée ſur l'original en 1691.
(*d*) Cet Acte eſt énoncé dans l'Ordonnance de M. de Bazin du 3 Novembre 1669.
(*e*) Expédition collationnée ſur la minute en 1699.
(*f*) Copie collationnée ſur l'original en 1699, & légaliſée.
(*g*) (*h*) (*i*) Voyez la note *e* de cette page.
(*k*) Prouvé par un Acte du 28 Septembre 1699, produit en original.
(*l*) Expédition originale délivrée en 1702. (*m*) Original. (*n*) (*o*) Original.

cembre (*a*) 1698, fit hommage au Roi en ſa Chambre des Comptes de Nantes le 10 Septembre (*b*) 1740, à cauſe des Terres & Seigneuries de la Coudraye & de Leſſouach qu'il avoit acquis en (*c*) 1733.

De ſon mariage accordé par Contrat du 26 Septembre (*d*) 1722, avec Demoiſelle Jeanne DE LA PIERRE-du Heſnant (ſœur de François-Marie de la Pierre, Écuyer, Sieur du Heſnant) fille de François de la Pierre, Seigneur de Talhouet, Conſeiller du Roi, Doyen des Maîtres ordinaires de la Chambre des Comptes de Nantes, & de feu Demoiſelle Marguerite-Pelagie EBERARD ſa femme, il a eu cinq enfans; ſçavoir

VI. DEGRÉ.

1. JEAN-PAUL-MATHIEU Maſcarene, Ecuyer, Mouſquetaire dans la ſeconde Compagnie, né le 15 Octobre ou Décembre (*e*) 1730.
2. JEAN-FRANÇOIS Maſcarene, Ecuyer, né le 18 Mai (*f*) 1735.
3. CHARLES-JOSEPH Maſcarene, Ecuyer, né le 4 Novembre (*g*) 1738.
4. JEAN-FELIX Maſcarene, Ecuyer, né le 20 Mai (*h*) 1742.

&

5. MARIE-JEANNE Maſcarene, baptiſée le 18 Mai (*i*) 1745.

(*a*) Extrait Baptiſtére délivré en forme. (*b*) Original.
(*c*) Prouvé par un Acte du 10 Septembre 1740, produit en original. (*d*) Original.
(*e*) Extrait Baptiſtére délivré en forme.
(*f*) (*g*) (*h*) (*i*) Extraits Baptiſtéres délivrés en 1753.

Vû & vérifié par Nous Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE MÉLET,

Seigneurs de S^te. Livrade, de S^t. Orens, de Las, de Fondelin, de Rochemont, Barons de Monbalen, &c.

DANS LE CONDOMOIS ET DANS LA GUYENNE.

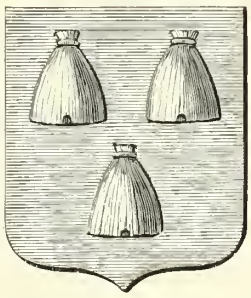

D'Azur, à trois Ruches à Miel d'Argent, poſées deux & une.

LE premier Titre produit par cette Famille, dont le nom eſt ortographié *de Melhet*, *de Mellet*, & preſque toujours *de Mélet*, regarde un

BERTRAND de Mélet (*de Meleto,*) qui ſe qualifioit le 29 Janvier (*a*) 1411 Juge ordinaire de Condom & d'Agen pour le Roy, Charge conſidérable dans ce temps; on le croit pére de

PREMIER DEGRÉ.

Noble JEAN de Mélet, connu par ſon Teſtament du 2 Avril (*) 1487, dans lequel il rappelle ſes trois enfans dont on va parler. Ce Jean de Mélet ne paroît pas devoir être diſtingué d'un *Jean de Mélet, Ecuyer*, qualifié ainſi dans un Hommage qu'il fit au Duc de Guyenne le 3 Décembre (*b*) 1469, pour la portion qui lui appartenoit dans les Seigneuries de Gontaut, de Loubains & de Puijollet, en la Sénéchauſſée de Bazadois.

6. JEAN de Mélet continue la deſcendance.
2. Noble Jean de Mélet, Ecuyer, paroît être le même qu'un *Noble Jean de Mélet, puiſné, Ecuyer,* que l'on trouve ainſi qualifié dans un Acte du 25 Décembre (*c*) 1508, où eſt auſſi nommé *Noble Homme Jean de Mélet l'aiſné, Ecuyer, Seigneur de la Salle;* il fut Sénéchal d'Albret & Capitaine *ou* Gouverneur de Tartas.
2. PIERRE de Mélet eſt auteur de la 6^e. Branche.

(*a*) Original. (*b*) Expédition délivrée en 1660 ſur l'original étant en la Chambre des Comptes de Languedoc. (*c*) Copie ſignifiée en 1688.

(*) Tous les Actes déſignés dans cet Article par une Étoile, ſont énoncés dans l'Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne, du 5 May 1668.

(**) Et ceux qui ſeront marqués par deux Étoiles, ſont cités dans les preuves de la Nobleſſe de D^lle. Catherine de Mélet, faites au mois d'Octobre 1714, pour ſa réception dans la Maiſon Royale de S^t. Louis à S^t. Cyr.

II. DEGRÉ.

Noble JEAN de Mélet, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon - Noble de la Salle & de Gontaud, ne paroît pas devoir être diſtingué d'un *Jean de Mélet, Ecuyer, Homme d'Armes des Ordonnances du Roy,* qualifié ainſi dans des Lettres du 5 Janvier (*a*) 1495, par leſquelles ſur la ſupplication qu'il fit au Roy Charles VIII, de recevoir ſon Hommage, tant pour lui que pour *Philippe* & *Gailhard de Mélet, Ecuyers, ſes couſins germains,* pour les Maiſons de la Salle & de Combes qu'ils tenoient dans la Ville de Gontaut, Sénéchauſſée d'Agénois, ainſi que ſes Prédéceſſeurs avoient accouſtumé de faire, à cauſe deſdites Maiſons, ce Monarque *conſidérant les bons & agréables ſervices qu'il lui avoit faicts, ſous la Charge & conduite de ſon cher & féal le Grand Bâtard de Bourbon, au voyage de Naples & même à la rencontre de Fornoue, où il l'avoit ſervy de ſa perſonne vertueuſement, & voulant le récompenſer des pertes qu'il avoit ſupportées audit voyage,* lui accorda les Droits qu'il pouvoit avoir ſur leſdittes Maiſons & ſur le *Chaſtel* & Seigneurie de Gontaut, que ſes Commiſſaires députés à l'engagement de ſon Domaine en Languedoc, avoient vendu à Catherine d'Anglade & Jean de Verdun, Ecuyer ſon fils, pour la ſomme de 2500 liv.; ce Prince *conſidérant encore les bons & grands ſervices qu'il luy avoit faicts au faict de ſes Guerres & luy faiſoit encores,* lui céda le droit réſervé par ſes Commiſſaires de pouvoir retirer ledit Château, Terre & Seigneurie de Gontaut, en rendant laditte ſomme de 2500 liv., déclarant de plus, que ſon intention étoit, que ledit S^r^. de Mélet ayant ainſi fait ce rachat de ſes deniers, jouit du Chaſteau & Terres de Gontaut *ſans aucunes réſervations, fors ſeullement les Foy & Hommage, &c.* Il tranſigea avec ſes freres le 11 Octobre (*) 1508 ſur le partage des biens qui leur étoient échûs par la mort de leur pére, & dans cet Acte paroît un *Noble Jean de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin,* qui y eſt nommé *leur oncle;* un Mémoire de Famille porte qu'il épouſa en 1495, D^elle^. Jaquette DE LA TOUCHE, fille de Noble Gratien de la Touche, Ecuyer, Seigneur de Vailhac : il ne vivoit plus le 22 Mars (*) 1540, jour auquel le Parlement de Bordeaux rendit un Arrêt à l'occaſion du partage de ſes biens, entre Gaſton de Mélet ſon fils & ſes fréres.

III. DEGRÉ.

Noble GASTON de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Mélet (*b*), de la Roche Marais, de la Salle & de Gontaut en partie, épouſa en 1^res^. Nôces Marie D'ALBERT, dont il eut des enfans, ainſi qu'il eſt prouvé par le Contrat de ſon ſecond mariage accordé le 8 Septembre (*c*) 1560 avec D^lle^. Catherine DE LUZIGNAN, fille de Noble Jean de Luzignan, Ecuyer, S^r^. dudit lieu, & fit ſon Teſtament le 27 Mars (*) 1571, par lequel il inſtitua ſon héritier,

IV. DEGRÉ.

Noble JEAN - PIERRE de Mélet (ſon fils, né de l'un de ſes deux mariages,) Ecuyer, Seigneur du Faudon, de la Salle & de Gontaut en partie, qui de

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1647. (*b*) Dans l'Ordonnance de M. Pellot de l'an 1668, eſt cité un Extrait des Rolles de la convocation du Ban & Arriére-ban d'Agénois, des années 1536, 1542, 1557 & 1561, dans lequel il eſt dit que *les Poſſeſſeurs de la Maiſon de Mélet* avoient été appellés.

(*c*) Copie collationnée ſur l'Original en 1589.

celui qu'il contracta avec Demoiſelle Jeanne DE GORDIÉGES-DE MAZIÉRES, eut quatre enfans ci-après.

5. FRANÇOIS de Mélet continue la deſcendance.
5. JEAN-PIERRE de Mélet, Sr. de la Conquette, fut maintenu ainſi que ſes deux fréres, par M. Pellot, Intendant de Guyenne, le 5 May (*a*) 1668, dans ſa Nobleſſe qu'il avoit juſtifiée depuis l'an 1487.
5. JEAN-PIERRE de Mélet eſt auteur de la 2de. Branche.
5. CATHERINE de Mélet, épouſa par articles ſous ſeings privés du 12 Août (*b*) 1658, Me. Hélie DE FERRAND, qualifié dans cet Acte, *Miniſtre de la parolle de Dieu.*

V. DEGRÉ.

Noble FRANÇOIS de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Mélet, du Faudon, de la Roche Marais & de Gontaut, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, par Commiſſion du dernier Juillet (*) 1632, avoit épouſé par Contrat du 19 Mars (*) 1626, Demoiſelle Cécille DE RAPIN, laquelle ſuivant un Mémoire de Famille, étoit fille de Noble Pierre de Rapin, Seigneur de Mauvers, & eut de ſon mariage

6. JEAN-PIERRE de Mélet ci-après.
6. MARIE de Mélet, qui épouſa par Contrat du premier Janvier (*c*) 1665, Me. Hélie RÉGNAUD, Miniſtre de la Réligion Prétenduë Réformée, avec lequel elle fut mariée le 21 du même mois (*d*).

&

6. JUDITH de Mélet, mariée auſſi par articles ſous ſeings privés du 16 Juin (*e*) 1660, avec Noble Pons DU PRÉ, Ecuyer, Seigneur de Béraud.

VI. DEGRÉ.

Noble JEAN-PIERRE de Mélet, Ecuyer, Seigneur de la Roche Marais, du Faudon, &c. épouſa par Contrat du 18 May (*f*) 1672, Dlle. Iſabeau DE VERRIER, fille de Charles de Verrier, Capitaine, & de Demoiſelle Marguerite DE MOSQUET; & dans cet Acte, il ſe dit aſſiſté de Noble Jaques de Mélet, Écuyer, Sr. de la Conquette ſon oncle. Par ce même Acte, les deux Parties promirent de faire *ſolemniſer leur mariage en l'Egliſe de ceux de la Religion prétenduë Réformée :* ledit Seigneur de la Roche Marais fit ſon Teſtament le 2 May (*g*) 1706.

SECONDE BRANCHE.

V. DEGRÉ.

Noble JEAN-PIERRE de Mélet, Ecuyer, Seigneur du Faudon, (3e fils de Jean-Pierre de Mélet & de Jeanne de Gordiéges,) épouſa par articles ſous ſeings privés du 15 Décembre (*h*) 1646, Demoiſelle Iſabeau DE VAUCOCOURT, veuve de Noble Rigal DE CURSON, Ecuyer, Sr. de Londres & fit ſon Teſta-

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1686. (*b*) Original. (*c*) (*d*) Prouvé par un Acte Original du 16 Juin 1671, dans lequel il eſt cité. (*e*) Cette date eſt énoncée dans un Acte original du 31 Juillet 1671. (*f*) Original. (*g*) Cet Acte eſt en la poſſeſſion de M. de Mélet-de St. Capraix. (*h*) Original.

ment le 30 Novembre (*a*) 1655 par lequel il voulut être enterré *dans le Temple où ceux de la R. P. R. faiſoient leur Profeſſion dans la Ville de Gontaut & aux Tumbes de ſes auteurs*, déclarant de plus, qu'il vouloit *que l'on fit profeſſer à ſes trois enfans ladite Religion, dans laquelle ils étoient nés.* Sa femme ne vivoit plus lors de cet Acte; elle fut mére de

6. Noble GASTON de Mélet, Ecuyer, Seigneur du Faudon, marié par Contrat du 15 Septembre (*b*) 1668, avec D^lle^. Catherine DE MIMAUD, fille du S^r^. François de Mimaud & de D^lle^. Deniſe DE GUILHEN - DE BIDUC.
6. Noble JEAN - PIERRE de Mélet, Ecuyer, ſervant dans l'Armée du Roy, où il mourut, ſuivant un Acte du 13 Décembre (*c*) 1675.

& de

6. JEAN-JAQUES de Mélet qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

Noble JEAN - JAQUES de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Rochemont, ſervoit dans l'Armée du Roy le 13 Décembre (*d*) 1675, & épouſa par Contrat du 12 Février (*e*) 1680, Demoiſelle Henrie DU BOIS - DE LA GRÉZE, fille de Noble Marc - Antoine du Bois-de la Gréze, Ecuyer & de D^lle^. Iſabeau CHASSAING; de ce mariage naquit,

VII. DEGRÉ.

Noble JEAN - JAQUES de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Rochemont, Baron de Monbalen, marié par Contrat du 14 Septembre (*f*) 1716, avec Demoiſelle Marthe CLÉMENTIS, fille de François Clémentis, S^r^. de la Mothe, Seigneur de Lenvertie & de Demoiſelle Marie DU PIN; dans ce Contrat où eſt citée une Procuration du 13 deſdits mois & an, paſſée en préſence de Noble Jean - Jaques de Mélet, Ecuyer, Seigneur de S^t^. Pardoux, il ſe dit aſſiſté de Noble Jean de Mélet, Ecuyer, Capitaine réformé dans le Régiment de Picardie ſon couſin; il épouſa en ſecondes Nôces Marie DE CHADOIN; & il eut du premier Lit entr'autres enfans,

8. JEAN-JAQUES de Mélet ci-après.

&

8. FRANÇOIS de Mélet, Prêtre, Docteur en Théologie.

VIII. DEGRÉ.

Noble JEAN-JAQUES de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Rochemont, Baron de Monbalen, épouſa par Contrat du 22 Juin (*g*) 1740, Demoiſelle Catherine de Mélet, fille de Pierre de Mélet, Ecuyer, Seigneur de la Salle de Caſtelvieil & de Dame Marie - Roſe FORTASSIS; après la mort de cette 1^ere^. femme, il ſe remaria par articles ſous ſeings privés du 31 Octobre (*h*) 1744, avec Demoiſelle Marie - Thereſe DE GIRONDE, fille de Marc de Gironde, Marquis & Seigneur de la Mothe Caſtillonnes, de Valettes, de S^t^. Quentin, &c. & de Dame Paulle DE LUC ſa veuve; de cette ſeconde alliance ſont iſſus,

1. MARC de Mélet, Ecuyer, né le 27 Août (*i*) 1746.
2. FRANÇOIS de Mélet, Ecuyer, né le 2 Novembre (*k*) 1747 & tenu ſur les

(*a*) Expédition délivrée en 1730. (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) Original.
(*i*) (*k*) Extraits baptiſtéres délivrés en forme.

Fonts de Baptême le 4 du même mois, par François de Mélet, Ecuyer, ſon oncle.

3. François-Paul de Mélet, Ecuyer né le 14 May (*a*) 1749.

&

4. Antoine de Mélet, Ecuyer, né le 14 Décembre (*b*) 1755 & tenu le ſur-lendemain ſur les Fonts Baptiſmaux, par l'Evêque d'Autun, aujourd'hui Archevêque de Lyon & par Demoiſelle Roſe de Mélet.

TROISIÉME BRANCHE.

III. DEGRÉ.

Noble Bernard (*c*) de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin & de la Barthe, fut marié deux fois, la premiére avec Demoiſelle Anne du Bernet, nommée dans un Acte du 31 Décembre (*d*) 1623, où ſont auſſi cités *Jean* & *Géraud* de Mélet, Chanoines, Prévoſt & Grand Archidiacre en l'Egliſe Cathédralle de S^t^. Pierre de Condom, qualifiés *Oncles* de François de Mélet ſon fils, & la ſeconde avec Demoiſelle Claire de Cauna, laquelle ne vivoit déja plus lors du mariage d'Anne de Mélet ſon fils; il reçut une Reconnoiſſance le 12 May (*e*) 1579 d'un Particulier de Condom, pour une Piéce de terre que celui-ci tenoit en Fief dudit Seigneur de Fondelin, & de ſon premier mariage il eut

4. François de Mélet qui continue la filiation.

Second Lit.

4. Anne de Mélet a formé la 5^e^. Branche.

IV. DEGRÉ.

Noble François de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin, épouſa par Contrat du 2 Mars (*f*) 1585, Demoiſelle Anne Dancezis & fit ſon Teſtament le 3 Avril (*g*) 1618, par lequel il choiſit ſa Sépulture dans l'Egliſe & Couvent des Fréres Cordeliers de Condom, *au lieu où ſes Prédéceſſeurs avoient été inhumés & enſevelis*; cet Acte nomme tous ſes enfans dans l'ordre qui ſuit.

5. Jean de Mélet continue la filiation.

5. Bernard de Mélet, } Chanoines de l'Egliſe Cathédralle de Saint
5. François de Mélet, } Pierre de Condom.

5. Jean-Marie de Mélet à formé la 4^e^. Branche.

5. Noble Antoine de Mélet.

5. Jeanne-Gaſparde de Mélet étoit mariée lors du Teſtament de ſon pére avec le S^r^. de Garies.

(*a*) (*b*) Extraits Baptiſtéres délivrés en forme.

(*c*) On ne connoît ſon pére que par un Mémoire (dreſſé il y a environ un ſiécle), qui le nomme Noble Jean de Mélet; mais il eſt prouvé par un Acte du 21 Mars (*) 1582, qu'il avoit pour ayeul un autre Jean de Mélet, lequel doit être l'auteur du premier Dégré de cette Généalogie, puiſque Noble Bernard de Mélet, avec lequel il traite dans cet Acte ſur le partage des biens de leur ayeul commun, étoit fils de Pierre & petit-fils de Jean qui teſta en 1487. (*d*) Original. (*e*) Copie collationnée le 17 Avril 1760 par deux Notaires de Condom, ſur un Cahier de Reconnoiſſances, repréſenté & retiré par Dame Marie de Courtade, Dame de Léberon & de Magnault, veuve de Robert de Mélet, Écuyer, Seigneur de Fondelin.

(*f*) Cette date eſt énoncée dans un Acte original du 31 Décembre 1623. (*g*) Original.

V. DEGRÉ.

Noble JEAN de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin & de S^t. Orens, étoit Conſeiller & Avocat du Roy au Siége de Condom le 14 Février (*a*) 1609, ſuivant un Acte auquel fut préſent un *Noble Jean de Mélet, Sieur de la Hitte;* il devint par la ſuite Premier Préſident au Siége Préſidial de ladite Ville, & épouſa en premiéres Nôces, par Contrat du 15 du même mois (*b*), Demoiſelle Thécle DE RAYMOND, après la mort de laquelle il ſe remaria avec Demoiſelle Anne DE REDON & mourut avant le 28 Juillet (*c*) 1665; de ſon ſecond mariage naquirent,

6. Noble ROBERT de Mélet, (†) Seigneur de Fondelin & de Cardonéde, Conſeiller du Roy, Premier Préſident en l'Élection de Condomois & de Bazadois, lequel épouſa par Contrat du 3 Octobre (*) 1636 (*d*) D^lle. Claude DE BOUTET, Dame de Cardonéde, & fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, ainſi que Laurent de Mélet ſon frére, par Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne du 5 May (*e*) 1668, dans laquelle il eſt dit qu'il avoit ſervi en qualité de Cornette de la Compagnie des Chevaux Légers du S^r. de la Motte-Gondrin. Ce Robert de Mélet eut poſtérité; mais on n'en donnera point ici le détail, les Titres n'en ayant point été produits.

6. LAURENT de Mélet ci-après.

&

6. SÉRAINE de Mélet mariée du conſentement de ſes pére & mére, & d'Anne Dancezis ſon ayeulle, par articles ſous ſeings privés du 13 Septembre (*f*) 1648, (reconnus le 13 Juillet 1649) avec Jean-Charles (DE POLIGNAC-)-d'Orlan-de Poipetict, Ecuyer, Seigneur de Poipetict & du Boutet, Capitaine dans le Régiment d'Anjou.

VI. DEGRÉ.

Noble LAURENT de Mélet, Ecuyer, Seigneur de S^t. Orens, Conſeiller du Roy, Premier Préſident au Siége Préſidial de Condom, obtint le dernier Juillet (*) 1651 un Arrêt du Parlement de Bordeaux, par lequel il fut ordonné, que comme *Noble*, il ſeroit immatriculé le premier, au préjudice d'autres Avocats reçus le même jour; il épouſa par articles du 27 (*g*) Novembre (*) 1655, D^lle. Marie DU FOSSAT, fille de M^r. M^e. Pierre du Foſſat, Avocat en Parlement & de Demoiſelle Marie DE LARRIEU, & fit ſon Teſtament le 15 Juillet (*h*) 1666; ſa femme fit le ſien le 9 May (*i*) 1708. De leur mariage nâquirent entr'autres enfans,

7. JEAN de Mélet, Seigneur de S^t. Orens & de Las, qui fit un accord

(*a*) Original. (*b*) Cette date eſt énoncée dans un Acte original du 31 Décembre 1623. (*c*) Original. (*d*) Cette date eſt énoncée dans un Acte Original du 28 Juillet 1665. (*e*) Copie collationnée ſur l'Original en 1686. (*f*) Original. (*g*) Le Contrat en fut paſſé le 30 Novembre, ſuivant un Acte du 30 Mars 1709. (*h*) (*i*) Cette date eſt énoncée dans un Acte du 30 Mars 1709.

(†) MM. de la Rocque ont produit en Original un Contrat de mariage d'une Jeanne de Mélet-de Fondelin, demeurante dans la Ville de Condom, fille de Noble Pierre de Mélet, Écuyer, Seigneur de Fondelin & de Dame Marie de Leſtrade ſa femme, accordé le 16 Novembre 1734 avec Noble Amant de la Rocque, Écuyer, Seigneur de la Rocque, Capitaine d'Infanterie au Régiment de la Vieille Marine; dans ce Contrat elle ſe dit aſſiſtée dudit Seigneur de Fondelin ſon pére, de Nobles Joſeph de Mélet, Écuyer, *Chevalier de Florens*, Jean de Mélet, Écuyer, Seigneur de Las Ciévrac & de Florens, André-Charles de Mélet, Écuyer, Seigneur de Réyaumont, Robert de Mélet, Écuyer, & de Marie de Mélet, femme de Jean du Héron, Écuyer, Seigneur de Malaufane & du Grillon, &c.

avec ſes fréres & ſœur le 30 Mars (*a*) 1709, au ſujet de la ſucceſſion de leur pére & mére, lequel Acte fut paſſé en préſence de Noble Robert de Mélet, Ecuyer, Prêtre, Docteur en Théologie, Grand Chantre de la Cathédralle de Condom & de Pierre de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Fondelin.

7. Joseph de Mélet ci-après.

7. Noble Antoine de Mélet, Ecuyer, dit *le Chevalier de S^t. Orens*, lequel, (aux termes d'un Mémoire de Famille,) ſervit long-temps en qualité de Lieutenant d'Infanterie & eut dans la ſuite l'agrément d'une Compagnie de Cavalerie,

&

7. Toinette de Mélet, femme de Charles de Tarride.

VII. DEGRÉ.

Noble Joseph de Mélet, Ecuyer, Seigneur de S^t. Orens, de S^te. Livrade & de Sarran, Premier Conſul de Condom, (*b*) Place qui ne peut être occupée que par un Gentilhomme, fut marié par articles ſous ſeings privés du 27 Mars (*c*) 1694, avec Noble Demoiſelle Héléne de Mélet-de S^te Livrade, fille d'Henry de Mélet, Ecuyer, Seigneur de S^te. Livrade, & de D^lle. Paule de Médrane. De cette alliance nâquirent entr'autres enfans les deux qui ſuivent : un Mémoire de Famille porte qu'il fit la Campagne de Médoc ſous les ordres du Maréchal de Montrevel.

8. Laurent de Mélet continue la deſcendance.

8. Daniel de Mélet-de S^te Livrade, Capitaine au Régiment de la Marche, fut eſtropié d'un boulet de Canon à Dantzik, pour y ſoutenir Staniſlas, Roi de Pologne, aujourd'hui Duc de Lorraine.

VIII. DEGRÉ.

Noble Laurent de Mélet, (*d*) Ecuyer, Seigneur de S^te Livrade & de Sarran, né le 12 Juillet (*e*) 1697, a ſervi dans le Régiment Infanterie d'Anjou, en qualité de Lieutenant de la Compagnie Colonelle; il fut choiſi par délibération de la Nobleſſe de la Ville de Condom du 14 Mars (*f*) 1748, en ſa qualité de Gentilhomme, pour pourveoir à la nourriture des Pauvres de cette Ville, & de ſon mariage qui avoit été accordé par Contrat du 16 Sep-

(*a*) Expédition délivrée en 1743. (*b*) Prouvé par un Certificat des Maires & Conſuls de la Ville de Condom, délivré le 10 Janvier 1742. (*c*) Expédition délivrée en 1760. Le Contrat en fut paſſé le 23 Novembre ſuivant, ainſi qu'il eſt énoncé dans un Acte original du 3 Juin 1703.

(*d*) Il obtint le 10 Janvier 1742 un Certificat des Maire & Conſuls de Condom, portant entr'autres choſes que, Monſieur de Mélet-de Las (†) ſon couſin germain étoit mort au Service du Roi, Capitaine & Major du Régiment Royal Cavalerie, & que M. de Mélet-de Fondelin, ſon oncle, étoit mort Major à Rochefort, Capitaine de Vaiſſeau de Haut-bord & Inſpecteur de la Marine. Un Mémoire domeſtique porte qu'il ſe nommoit Noble Robert de Mélet-de Fondelin, & qu'il fut auſſi Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis qu'il avoit des Penſions du Roy & qu'il mourut eſtropié des bleſſures qu'il avoit reçues en différentes occaſions; ce Mémoire fait encore mention d'un de ſes oncles, nommé Noble François de Mélet-de la Salle, qui mourut à la Guerre, étant Lieutenant d'Infanterie; d'un autre de ſa Famille, mort Officier d'Artillerie & de pluſieurs de ſes parens proches du même nom, actuellement au Service; l'un en qualité de Lieutenant Colonel du Régiment de Rouen, Chevalier de S^t. Louis, dont le frére eſt Major de Collioure; l'autre nommé *le Chevalier de Mélet*, en qualité de Sous-Aide-Major des Gardes du Corps du Roy & Chevalier de S^t. Louis; un, Enſeigne de Vaiſſeaux, un autre, Garde de la Marine à Rochefort & encore un autre qui ſert en qualité de Lieutenant dans le Régiment de Chartres Cavallerie.

(*e*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*f*) Original.

(†) Un Mémoire de Famille porte qu'il ſe nommoit *Noble Jean de Mélet*, Ecuyer, Baron de Las & de St. Orens, & qu'il fut fort bleſſé à la fameuſe Bataille d'Hochſtedt.

tembre (*a*) 1737 (dans lequel il ſe dit aſſiſté de Jean de Mélet, Sg^r. de Las & de S^t. Orens ſon couſin germain) avec D^lle. Françoiſe D'AUXION-DE VIVENT, (niéce du Marquis de Bonas, Lieutenant Général des Armées du Roy & Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S^t. Louis,) fille de Jean-Silveſtre-Aléxis d'Auxion, Sg^r. de Vivent & de Dame Louiſe DE PARDAILLAN-DE GONDRIN, d'une Branche de la Maiſon des Ducs d'Antin, eſt né le 21 Juillet (*b*) 1744.

IX. DEGRÉ.

Noble ANTOINE de Mélet, Ecuyer, Seigneur de S^te. Livrade, de Sarran & de Vivent, Baron de Fouries, reçu Page du Roy en ſa Grande Écurie, ſur les preuves de ſa Nobleſſe faites le 14 Juillet 1760.

QUATRIÉME BRANCHE.

V. DEGRÉ.

Noble JEAN-MARIE de Mélet, Ecuyer, Seigneur de S^te. Livrade, (4^e. fils de François de Mélet & d'Anne Dancezis,) fut marié deux fois, la 1^ere. par Contrat du 18 May (*) 1628, avec Demoiſelle Éléonore D'AUXION-DE VIVENT, & la 2^de. avec Demoiſelle Jeanne-Marie DU SAIGE (*c*); il fit ſon Teſtament le 6 Mars (*) 1634 & mourut avant le 15 Juin 1654, ayant eu pour enfans de ſon mariage,

6. Noble HENRY de Mélet, Ecuyer, Seigneur de S^te Livrade & de la Maiſon Noble de Sarran, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie au Régiment du Duc d'Anjou, par Commiſſion (*) du 2 Octobre 1652, lequel fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe le 5 May (*d*) 1668, par Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne & mourut de ſes bleſſures en 1672 (*e*); de ſon mariage accordé par Contrat du 8 Mars (*) 1661, avec Demoiſelle Paule DE MÉDRANE morte, ainſi que lui, avant le premier Juin (*f*) 1693, nâquit
   7. HÉLÉNE de Mélet, Dame de S^te. Livrade, baptiſée le 19 Novembre 1672, ſuivant l'Ordonnance de M. d'Herbigny, Intendant de Montauban, rendue le premier Juin (*g*) 1693, par laquelle elle fut déchargée, attendu ſa qualité de *Noble*, d'une Taxe de 550 liv.; elle épouſa Joſeph de Mélet, Ecuyer, Seigneur de S^t. Orens, ainſi qu'il a déja été dit ci-devant.
6. Noble FRANÇOIS de Mélet.
6. Noble ANDRÉ de Mélet, S^r. de S^te. Livrade.

   &

6. HÉLÉNE de Mélet, mariée par Contrat du 15 Juin (*h*) 1654, avec Noble Jean DU SAGES, S^r. de S^te. Rufine & vivante encore le 13 Juillet 1697.

(*a*) Original. (*b*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*c*) Prouvé par un Acte du 14 Août 1632, produit par Expédition délivrée en 1647. (*d*) Copie collationnée ſur l'Original en 1686.
(*e*) Mémoire de Famille. (*f*) (*g*) (*h*) Original.

CINQUIÉME BRANCHE.

IV. DEGRÉ.

Noble ANNE de Mélet, (fils de Bernard de Mélet & de Claire de Cauna, ſa 2de femme,) fut marié 3. fois, la 1ere. avec N... dont il eut *Jeanne* de Mélet; la 2de. par Contrat du 20 Novembre (*a*) 1594 (*) avec Demoiſelle Marguerite DE MARRAIN, fille de Noble Jean de Marrain, Sgr de St. Germain & de Noble Catherine DARMAIGNAC ſa veuve, & la 3e. avec Dlle. Eléonore DE LA BASSE qui en étoit veuve le 23 Novembre (*) 1639; on ignore s'il eut des enfans de ce 3e. mariage; du 2d. Lit naquit

V. DEGRÉ.

Noble JEAN-JAQUES de Mélet, Écuyer, Sgr. de la Barthe, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie au Régiment de Poyanne, (*) marié par Contrat du 23 Mars (*) 1640, avec Dlle. Jeanne DE POYOUSAN *ou* POYOZAN, & maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe par Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne du 5 May (*b*) 1668.

SIXIÉME BRANCHE (c).

II. DEGRÉ.

Noble PIERRE de Mélet, Ecuyer, Seigneur des Maiſons Nobles de Laubeſc & de la Salle de Caſtelvieil, Habitant du lieu de Gontaut en Agénois, (3e. fils de Jean de Mélet, auteur du 1er. Dégré connu,) épouſa par Contrat du 18 Juillet (**) 1519, Dlle. Marguerite DE PUIMAGNHAN *la jeune*, fille de Noble François de Puimagnhan, Ecuyer, Sgr. de la Salle de Caſtelvieil, au Comté de Bénauges; il eut de ce mariage deux fils, ſavoir,

3. BERNARD de Mélet ci-après.

&

3. JAQUES de Mélet qui a formé la 7e. Branche.

III. DEGRÉ.

Noble Homme BERNARD de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Laubeſc, de la Salle de Caſtelvieil & de la Maiſon-Neuve de Gontaut, qualifié *Noble & Puiſſant* dans le Contrat de mariage de ſon fils, épouſa par articles ſous ſeings privés du 23 Décembre (**) 1559, dans leſquels il ſe dit aſſiſté de Guillaume de Mélet ſon oncle, Ecuyer, Dlle. Jacobie D'ABZAC, fille de Bertrand d'Abzac, Ecuyer & de Demoiſelle Marguerite TIBAUD, Seigneur & Dame de Bellegarde & de Panſſac en Périgord; ce Contrat porte qu'il avoit été marié en premiéres Nôces avec Demoiſelle Jeanne DE BOUANS *ou* DE SOUANS, dont il avoit une fille, & en ſecondes Nôces avec Dlle. Marie DE FARGUES,

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1666. (*b*) Copie collationnée ſur l'Original en 1686.

(*c*) Les Armes de cette Branche ſont d'*Azur à un Cerf d'or paſſant :* du moins elles ſont ainſi expliquées dans le Procès-verbal des Preuves de la Nobleſſe de Demoiſelle Catherine de Mélet, faites au mois d'Octobre 1714, pour ſa Réception à St. Cyr.

dont il n'avoit point eu d'enfans; il vivoit encore lors du mariage de ſon fils qu'il eut du 3e. Lit.

IV. DEGRÉ.

Noble Pierre de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Laubeſc, de la Salle de Caſtelvieil & de la Maiſon-Neuve de Gontaut, qualifié *Noble & Puiſſant* & *Ecuyer, Seigneur de Maiſonneuve*, dans ſon Contrat de mariage accordé le 15 Avril (**) 1596, avec Demoiſelle Eliſabeth Arnoul-de St. Simon, (de la Religion Prétendue Réformée,) fille de Noble & Puiſſant André Arnoul-de St. Simon, Seigneur de St. Simon, de Brie en Archiac & de Vaumondois & de Demoiſelle Lucréce Eschallard; ladite Demoiſelle de St. Simon devint veuve avant le 27 Août (**) 1613 & mourut avant le premier Octobre (**) 1617, ayant eu de ſon mariage,

5. Isaac de Mélet ci-après.
5. Christophe de Mélet.
5. Aléxandre de Melet.
&
5. Louise de Mélet.

Ils furent mis le 7 Juillet (**) 1617 ſous la Curatelle de Jean de Ligardes, Ecuyer, qui fit en leur nom Hommage au Duc d'Epernon le premier Octobre (**) ſuivant, de la Maiſon Noble de la Salle de Caſtelvieil.

V. DEGRÉ.

Noble Isaac de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Laubeſc, de la Haille, de la Salle de Caſtelvieil & de Maiſonneuve, fut marié deux fois, la premiére, par Contrat du 17 Octobre (**) 1621, avec Dlle. Catherine de Bacalan, fille de Noble Thomas de Bacalan, Ecuyer, Sr. de la Motte, de la Haille, &c. & de Dlle. Jeanne Bonneau, dans lequel il ſe dit aſſiſté de Noble Daniel de Mélet, Ecuyer, Sr. de Guibon, de Dlle. Marthe de Mélet-de Vartelot ſa tante & de Demoiſelle Louiſe de Mélet de la Barthe; & la ſeconde auſſi par Contrat du 14 Août (**) 1633, avec Demoiſelle Marguerite de Borie, fille de Jean de Borie, Ecuyer, Sr de la Maiſon Noble de Roquenégre & de Dlle. Anne de Ségur; il fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne du 5 May (*a*) 1668; fit ſon Teſtament le 25 Février (**) 1671, dans lequel il nomme ſes enfans du 1er. & 2d. Lit dans l'ordre ſuivant, & mourut avant le 17 Auuſt (**) 1676.

Premier Lit.

6. Noble Simphorien de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Laubeſc, étoit marié lors du Teſtament de ſon pére.
6. Noble Jean de Mélet, Ecuyer, fut Seigneur de la Maiſon Noble de la Haille.
6. Sibille de Mélet, étoit auſſi mariée lors du Teſtament de ſon pére, avec Noble Thimothée de Bacalan, Ecuyer, Sr. de Murailles.

Second Lit.

6. Noble Pierre de Mélet, Ecuyer, mourut ſans alliance au mois de Février (*b*) 1696.

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1686. (*b*) Manuſc. du Juge d'Armes ſur cette Famille.

6. Pierre de Mélet continue la deſcendance.

VI. DEGRÉ.

Noble Pierre de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Laubeſc, de la Salle de Caſtelvieil & de Hauteroque, épouſa par Contrat du 17 Août (**) 1676, Demoiſelle Bartholomée Pascal, fille de Mr. Me. Jean Paſcal, Avocat au Parlement de Bordeaux & de Demoiſelle Marie la Taste; il obtint le 16 Août (**) 1697, un Jugement de M. de Bezons, Intendant de Bordeaux, par lequel il fut déchargé de l'Aſſignation qui lui avoit été donnée pour juſtifier de ſa Nobleſſe, en conſéquence de celui qui avoit été rendu par M. Pellot en faveur de ſon pére le 5 May 1668; il mourut au mois de Janvier (*a*) 1713 : De ſon mariage nâquit,

VII. DEGRÉ.

Noble Pierre de Mélet, Ecuyer, Seigneur de la Salle de Caſtelviel, lequel ſervit dans les Gendarmes de la Garde du Roy, dont il devint enſuite Brigadier (*b*); il fut auſſi Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, (*c*) & obtint au mois de Juin (*d*) 1736 une Penſion de retraite de 600 liv. en conſidération de ſes ſervices; De ſon mariage accordé par Contrat du 11 Septembre (**) 1697, avec Demoiſelle Marie-Roſe Fortassis, fille du Sr. Pierre Fortaſſis & d'Iſabeau Boüiere, dans lequel il ſe dit aſſiſté de Noble Iſaac de Mélet ſon couſin germain, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon Noble de Laubeſc, il eut pour enfans,

8. Pierre de Mélet, né le 29 May (*e*) 1698 & élevé Page du Prince Ragotzy (*f*).
8. Catherine de Mélet, née le 14 Octobre (**) 1702, reçue à St. Cyr le 10 Octobre (*g*) 1714 ſur les preuves de ſa Nobleſſe & mariée depuis, ainſi qu'il a déjà été dit ci-devant, à Jean-Jaques de Mélet ſon parent, Ecuyer, Seigneur de Rochemont.

&

8. Barthélemie de Mélet.

SEPTIÉME BRANCHE.

III. DEGRÉ.

Jaques de Mélet, (ſecond fils de Pierre de Mélet & de Marguerite de Puimagnhan,) épouſa, 1°. par Contrat du 11 Décembre (*) 1562, Dlle. Catherine de Reymond, après la mort de laquelle il ſe remaria auſſi par Contrat du 18 Septembre (*) 1567, avec Demoiſelle Iſabeau Fournier, qui étant veuve fit une Donation le 5 Mars (*) 1607 à ſon fils qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

Noble Isaac de Mélet, Seigneur de Maupas, ſe maria trois fois, la premiére,

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Manuſcrits du Juge d'Armes ſur cette Famille. (*g*) Original.

avec Demoiſelle Guyonne DE SENTOUT (*a*); la ſeconde, avec Demoiſelle Adrienne DE LAUMONT (*b*), dont il eut un fils tué au Siége de Turin (*c*) & la troiſiéme, par Contrat du 12 Janvier (*) 1626, avec D^lle. Suzanne DE BORIE, mére de quatre enfans qui ſuivent; il fit ſon Teſtament le 14 Mars (*) 1662.

5. THOMAS de Mélet continue la filiation.
5. ELISABETH de Mélet, épouſa (*d*) Pierre RENAUD, Procureur du Roy de la Sénéchauſſée de Caſtelmoron.
5. MARGUERITE de Mélet fut mariée (*e*) à Jean DE BACALAN, S^r. du Boiſgéran.
5. MARGUERITE de Mélet, épouſa (*f*) Jean DE RÉMIGION, Seigneur des Gaborians.

V. DEGRÉ.

THOMAS de Mélet, Ecuyer, Seigneur de Maupas & de la Brouſſe, né le 21 Mars (*g*) 1632, épouſa par Contrat du 12 Novembre *ou* Décembre (*) 1665, Demoiſelle Marie DE NOLIBOIS; fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe, par Ordonnance de M. Pellot, Intendant de Guyenne du 5 May (*h*) 1668 & mourut le 10 Novembre (*i*) 1694; De ſon mariage naquirent,

6. GUILLAUME-SAMUEL de Mélet, Seigneur de Maupas, Capitaine de Cavallerie (*k*), qui de ſon mariage accordé le 10 Février (*l*) 1705, avec D^lle. Suzanne-Henriette DE CAZAUX, fille de Jean de Cazaux, Ecuyer, Seigneur de Roque & de Dame Marie JULIOT-DE LA DEVISE, eut une fille, nommée
   7. LAURENCE-MARGUERITE de Mélet, née le 9 Août (*m*) 1711.
6. SALOMON de Mélet, Prêtre, Curé de Caſtelmoron, Diocèſe de Bazas (*n*).
6. PIERRE de Mélet, Lieutenant de Cavallerie au Régiment de Villequier (*o*).
6. SUZANNE de Mélet, Religieuſe Urſuline à Bazas (*p*).
6. ANGÉLIQUE de Mélet, Religieuſe à l'Enfant Jéſus à Genſac en Bazadois (*q*).

&

6. MARGUERITE de Mélet, retirée aux Urſulines de Bazas (*r*).

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Manuſc. du Juge d'Armes ſur cette Famille.
(*h*) Copie collationnée ſur l'Original en 1686. (*i*) (*k*) (*l*) (*m*) (*n*) (*o*) (*p*) (*q*) (*r*) Voyez la Note *a* de cette page.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE MEYNIER,

Seigneurs de la Salle, de Publy, d'Aulmont, &c.

EN BOURGOGNE.

D'Azur à un Griffon d'Or rampant, la langue & les ongles de Gueules (a).

CETTE Famille qui ſe prétend iſſuë d'un Jean Meynier (*b*) que l'Empereur Charles V. annoblit par Lettres du 1er Mars 1522 dans leſquelles ce Prince le qualifie *ſon familier*, & qui avoit pour fréres Pierre Meynier Prêtre & Claude Meynier qui par les mêmes Lettres furent pareillement admis dans l'ordre de la nobleſſe, juſtifie en effet ſes filiations par titres originaux depuis un

PREMIER DEGRÉ.

JEAN Meynier demeurant à St Oyen de Joux (*c*), lequel eſt rappellé dans le contrat de mariage de Jean Meynier ſon fils : temps auquel il ne vivoit plus, on ignore le nom de ſa femme dont il eut pour enfans

2. JEAN Meynier ci-après.

&

2. PIERRE Meynier auſſi habitant de St Oyen de Joux, & qualifié *Noble Homme* dans le contrat (*d*) de mariage d'Antoine & Philibert Meynier Ecuyers, enfans de Noble Hugues Meynier & de Demoiſelle Marguerite Peliſſier *ou* Peliſſonnier ſa veuve, accordé le 3 Février 1578 avec Demoiſelles Anne & Claude MILLET, (ſœur de Dlle Jacqua Millet femme dudit Pierre Meynier), filles de Philibert Millet, Ecuyer, & de Demoiſelle Claudine DE LAVONCOURT; à cet acte (*e*) fut préſent entr'autres Vénérable & Diſcrette perſonne Meſſire Pierre Meynier Prêtre, habitant dudit lieu de St Oyen de Joux.

II. DEGRÉ.

JEAN Meynier demeurant auſſi à St Oyen de Joux, épouſa par contrat

(*a*) Ces Armes furent données à Jean, Pierre & Claude Meynier par les Lettres de nobleſſe que ces 3 freres obtinrent le 1er Mars 1522 de l'Empereur Charles V.

(*b*) Ce nom eſt écrit dans les Titres de différentes maniéres : on y lit *Maignier, de Maignier, de Maignieres, de Mainiere, Megnié, Megnier, de Mégnier, Meigner, Meignier, de Meignier, de Meignieres, de Menier, de Meſgnier, de Meſnier, Meygnier, Meynier* & depuis environ un Siécle *de Meynier*.

(*c*) Abbaye, dite aujourd'hui de St Claude, érigée en Evêché depuis pluſieurs années.

(*d*) (*e*) Dans cet acte le nom de la Famille y eſt écrit *Maignier*.

du 8 May 1530 Demoiſelle Clauda Millet fille de Monnet Millet Ecuyer, Prévôt de Velves & ſœur de Noble Homme Philibert Millet Ecuyer; en faveur de ce mariage *Diſcrette Perſonne Meſſire Henry Meynier Prebtre, Curé de Longchamois,* oncle du futur, lui fit don de 200 frans, monnoye de Bourgogne; il fit ſon teſtament le 2 Mars 1571 par lequel il choiſit ſa ſépulture *on lieu et place où ſes prédéceſſeurs avoient éſté inhumés et enterrez on Cymetiere de l'Eſgliſe de Monſieur S^t Claude devant la Chapelle Monſ^r S^t Eſtiene dudit S^t Oyan,* & ne vivoit plus le 8 Novembre 1574. De ſon mariage naquirent

3. Pierre Meynier Prêtre avant le 2 Mars 1571 & que l'on trouve qualifié *Diſcrette Perſonne Meſſire Pierre Meynier Prêtre, Curé de Longchanlmois, Cofamillier en l'Egliſe Parrochialle Monſieur S^t Romain de S^t Oyan* dans le contrat de mariage de Jean Meynier ſon neveu. Il étoit encore vivant le 16 Août 1614 & mourut avant le 2 Mars 1620 après avoir fait ſon teſtament.
3. Antoine Meynier ci-après.
3. Philiberte Meynier laquelle étoit veuve lors du teſtament de ſon pere d'André Fabre *dit* Lurin.
3. Clauda Meynier mariée en 1^res nôces avec Claude Bault, dont elle étoit veuve lors du teſtament de ſon pere, qui prouve de plus qu'elle étoit alors remariée avec Guillaume Nicod habitant de S^t Oyan de Joux.
3. Clauda Meynier laquelle fut mariée par contrat du 22 Juillet 1571 avec Etienne Tissot demeurant auſſi à S^t Oyan de Joux & mourut avant le 8 Novembre 1574.

&

3. Louise Meynier laquelle étoit auſſi mariée lors du teſtament de ſon pere avec Philibert Crestien demeurant à Grandval.

III. DEGRÉ.

Noble Antoine Meynier auſſi habitant de S^t Oyan de Joux, fut marié avec Demoiſelle Clauda Aymé qui en étoit veuve le 30 May 1592; elle fut mere de

4. Jean Meynier ci-après.

Et de

4. Péronne Meynier laquelle fut mariée avec Philibert Voland demeurant à S^t Oyan de Joux, dont elle étoit veuve le 2 Mars 1620.

IV. DEGRÉ.

Noble Jean Meynier (*a*) épouſa par contrat du 22 Janvier 1598 D^elle Éléonor de Lézay fille de Généreux Seigneur Meſſire (*b*) Sébaſtien de Lézay Ecuyer, & de Demoiſelle Adrienne de la Perriere ſa veuve; il fit ſon teſtament le 20 Juin 1626 paſſé en préſence de *Vénérable Meſſire Guyenet Meigner Docteur en S^te Théologie, Curé de Sepmoncel &* de *Jacques Meigner ſon frere,* par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe *Monſ^r* S^t Claude *en la place où étoient enterrez ſes prédeceſſeurs* & mourut avant le 31 Décembre ſuivant; Jean

(*a*) Il eſt nommé *Noble Sieur Jean de Meynier* dans un acte original du 3 Mars 1685 où il eſt rappellé; mais de ſon vivant il ne prit jamais cet article *de;* ce ne fut que ſon fils qui commença à le prendre en 1675.

(*b*) Cette qualité lui eſt donnée dans un acte original du 3 Mars 1685.

Meynier eut 3 enfans de ſa femme qui lui ſurvécut, ſavoir

5. Jean de Meynier qui va ſuivre.

5. Jeanne-Gasparde de Meynier
&
5. Gasparine de Meynier

} leſquelles moururent, à ce qu'il paroît, ſans avoir été mariées.

V. DEGRÉ.

Noble Jean de Meynier (*a*) Seigneur de la Salle & de Publy, fut Capitaine & Commandant au Château de la Chaux ſuivant un acte du 31 Décembre 1652 par lequel il acquit la Terre & Seigneurie de Publy avec le Château & Maiſon-forte vulgairement appellée *la Salle*, de Noble S^r^ Frédéric de Lézay Seigneur de la Salle, & ce, moyennant la ſomme de 10800 frans, monnoye de Bourgogne, ladite Terre étant dans la mouvance du Duc d'Elbœuf à cauſe de ſa Seigneurie de Binan; il fut admis par acte du 6 May 1654 en la Chambre de la nobleſſe convoquée pour la tenue des États Généraux de Bourgogne, en conſéquence de l'éxamen que les Commiſſaires députés de cette Chambre avoient fait des titres de ſa nobleſſe qu'ils avoient trouvés *autentiques et en bonne forme;* par ce même acte il prêta ſerment *de ſe comporter en vray Gentilhomme & de n'y déroger par aulcun acte roturier;* il reçut pluſieurs Lettres du Gouverneur & Capitaine Général des Pays-bas de Bourgogne datées des 13 Février 1654, 28 Octobre 1656, 27 Février 1658, 30 Décembre 1661, 29 Juillet 1662 & 26 Mars 1666, pour ſe trouver aux États Généraux de cette Province; obtint le 31 Décembre 1665 un Certificat des Echevins & Conſeil de la Ville de S^t^ Claude, portant qu' » il avoit » tousjours veſcu noblement ainſy que les S^rs^ ſes prédéceſſeurs avoient faict » de temps immémorial et ſans avoir éxercé aucune art méchanique et qui aye » peu déroger à la pure et véritable nobleſſe dequoy il leur avoit conſté plei- » nement par les anciens livres des délibérations priſes en leur maiſon de » Ville, en toutes leſquelles les auteurs dudit S^r^ Meynier avoient tousjours » eſté qualliffiés de nobles et comme tels avoient eu pluſieurs belles alliances en » ce pays et auſquelles ils n'auroient eſté admis s'ils n'euſſent eſté aud. temps » véritablement nobles, comm' il eſt notoire qu'ils eſtoient, et en oultre cer- » tiffient que ſi bien quelqu'un de meſme nom que ledit S^r^ Meynier avoit éxer- » cé quelque art méchanique en leur Ville, ils n'eſtoient de la branche et de » la tige de laquelle ledit S^r^ Meynier tiroit ſon origine, ains d'une autre pu- » rement eſtrangere et ſans aucune conſanguinité ni affinité à icelluy S^r^ Seign^r^. » de Publy, quoy qu'il portat le meſme nom de Meynier «; le 8 Avril 1666 il lui fut encore délivré par les Grand-Prieur, Officiers & Religieux de l'Abbaye de S^t^ Claude un Certificat conçu à peu près dans les mêmes termes. Il reçut une Lettre du Duc de Duras le 30 Décembre 1678 datée de Beſançon par laquelle ce Seigneur lui marquoit qu'en conſéquence de la réunion de la Province de Bourgogne à la Couronne, il avoit reçu les ordres du Roy pour faire prêter un nouveau ſerment à toute la Nobleſſe, & qu'il eut à ſe rendre dans cette Ville l'un des trois jours deſtinés pour cette cérémonie qui ſe feroit du 13 au 15 Janvier incluſivement : on le qualifié *Généreux Seigneur* dans pluſieurs actes des 12 Décembre 1675, 10 Mars 1676, 10 & 15 May & 11 Juin

(*a*) Le premier acte où l'on trouve ſon nom précédé de l'article *de* eſt le contrat de mariage de Jean-Claude de Meynier ſon fils du 12 Décembre 1675; depuis ce temps la Famille l'a toujours pris ſans diſcontinuité.

1690, & du mariage qu'il contracta le 1er. Juillet 1645 avec Dlle Catherine DE MOUSTIER fille de Noble Seigneur Derlle de Mouſtier Sgr de Belmont, de Nan, de Cubry, &c. & de Dame Dame Anthide DE PRA, il eut les trois enfans qui ſuivent. Dans cet acte il eſt dit que les parties ſe régleroient ſelon la coutume générale du Pays & Comté de Bourgogne gardée *entre gens nobles et de la condition des parties*. Sa femme étoit encore vivante le 16 Avril 1695, date d'une donation qu'elle fit à Philibert-Joſeph-Emmanuel de Meynier ſon petit-fils paſſée en préſence de *Meſſire Claude Meynier Prêtre Curé de Revigny*; un Mémoire de famille porte qu'elle mourut dans la même année étant dans un âge très-avancé, & que ledit Seigneur de la Salle ſon mari étoit mort dès l'an 1681 & avoit été enterré à Publy.

6. JEAN-CLAUDE de Meynier continue la deſcendance.

6. CLAIRE-HENRIETTE de Meynier fut mariée par contrat du 10 May 1690 avec Généreux Seigneur Meſſire Gérard DE MILLET Seigneur de GESNE, & mourut ſuivant un Mémoire de famille en l'année 1708 à Fondremend près de Beſançon étant âgée d'environ 70 ans.

6. THERESE de Meynier n'étoit point encore mariée le 12 Décembre 1675 : elle fut deſtinée par ſon pere ainſi que ſa ſœur aînée à entrer dans un Chapitre noble au Comté de Bourgogne, ainſi qu'il eſt prouvé par un inventaire des titres de leur nobleſſe paternelle & maternelle qu'il fit faire le 11 Juillet 1672 dont l'intitulé eſt conçu en ces termes : *Inventaire des actes et tiltres authentiques que produit Noble Sr Jean Meynier Seignr de Publy et la Salle, Capitaine et Commandt pour le Service de Sa Majeſté au Chaſteau de la Chaux pour juſtifier la nobleſſe de ſa maiſon dans la prétention qu'il at de faire receppoir les Dlles ſes filles aux Religieuſes dans un Monaſtere de Nobleſſe de cette Province et Comté de Bourgongne;* à la fin de cet inventaire où ſont énoncées auſſi les lignes des meres eſt une atteſtation dont voici la teneur. *Nous ſoubſigné, atteſtons havoir veu et leu tous les tiltres portés au préſant invantaire et avons recogneu la vérité d'iceluy, et que dans tous les tiltres portés dans ledit invantaire toutes les perſonnes y dénommé ſont califié de noble et juſqu'à la cinquiéme génération en foy de quoy nous nous ſommes ſoubſigné à Conliege ce unſieme Jullet mil ſix cent ſeptante-deux,* (Signé) DE FALLERANS, & J. CHARETON *dit* DU LOUEROT, *Religieux du Chapitre de Nobleſſe en Contez out lont fait des preuves :* on ne voit point dans les titres que ce projet ait eu lieu, du moins à l'égard de Claire-Henriette de Meynier qui fut mariée en 1690.

VI. DEGRÉ.

Noble JEAN-CLAUDE de Meynier Seigneur de la Salle & de Publy, qualifié *Généreux Seigneur* dans deux actes du 12 Décembre 1675 & dans trois autres actes des 10 Mars 1676, 10 May 1690 & 11 Juin ſuivant, fut marié deux fois, la premiere le 12 Décembre 1675 & par contrat du même jour avec Demoiſelle Madeléne DE FROISSARD-DE BERSAILLIN (laquelle fit ſon teſtament le 4 Juillet 1677 étant alors *enceinte et proche d'accoucher* & mourut à Publy vers l'an 1682 étant âgée de 25 ans ſuivant un Mémoire de famille), fille de Noble Sr Philibert de Froiſſard Seigneur de Berſaillin, du Bouchaud, de Villersrobert &c. & de Dame Louiſe DE CHASSAGNE; & la ſeconde par autre contrat

contrat du 14 Novembre 1685 avec Dame Marie-Céſarine DU SAIX (morte ſans enfans vers l'an 1734 à S^t Amour chez les Dames de la Viſitation, âgée d'environ 75 ans, ayant été mariée en premieres nôces avec Noble Claude-Philibert GAVAIN qui mourut le 25 Octobre 1680) fille d'Illuſtre Seigneur François-Marie du Saix Baron & Seigneur de Virechaſtel & de Dame Dame Louiſe DE LYOBARD. Dans cet acte il eſt dit que les futurs ſe régleroient ſuivant la Coutume du pays de Bourgogne gardée *entre gens nobles tels que leſdites parties.* Il fut maintenu dans ſa nobleſſe le 12 Février 1698 par M. de la Fond Intendant de Bourgogne; avoit fait ſon teſtament le 27 Décembre 1694 par lequel il voulut être enterré en l'Egliſe de S^t. Nicolas de Publy, *dans la place où étoient inhumés ſes prédéceſſeurs,* & mourut à Publy le 27 Janvier 1695, âgé d'environ 48 ans : De ſon premier mariage naquirent

7. Noble PHILIBERT-JOSEPH-EMMANUEL de Meynier cy-après.

&

7. Noble LOUISE-MADELÉNE-JOSEPHE de Meynier-de Publy.

VII. DEGRÉ.

Noble PHILIBERT-JOSEPH-EMMANUEL de Meynier qualifié Chevalier Seigneur de la Salle, de Publy, d'Aulmont &c. paroît dans pluſieurs actes ſous le titre de *Noble Seigneur,* & eſt qualifié *Généreux Seigneur Meſſire* fils de *défunt Seigneur Meſſire Jean-Claude de Maignieres Seigneur de la Salle & de Publy, & de défunte Dame Dame Magdeleine de Froiſſard-de Berſaillin Dame deſdits lieux* dans ſon contrat de mariage accordé le 7 Février 1706 avec Demoiſelle Jeanne-Antoinette DE BÉTHISY-DE BELLEVAL (morte âgée d'environ 64 ans le 30 Juillet 1744) fille de Généreux Seigneur Meſſire Henry-Louis de Béthiſy Seigneur de Belleval, Capitaine de Cavalerie & de Dame Urſule DU TARTRE Dame de la Coſte qu'il avoit épouſée pareillement par contrat du 15 Octobre 1678 : il mourut le 4 Décembre 1752 âgé d'environ 75 ans, & eut de ſon mariage les trois enfans qui ſuivent.

8. Noble ANTOINE-IGNACE-JOSEPH de Meynier continue la deſcendance.
8. CLAUDE-MARIE-CÉSAR de Meynier Religieux Bernardin, naquit le 8 May 1710.
8. Noble LOUIS-JOSEPH de Meynier-de Publy né le 25 Mars 1715 ſervit 27 ans tant dans l'Infanterie que dans le Régiment d'Archiac Cavalerie en qualité de Lieutenant; il s'eſt retiré de ſervice avec 400 livres de penſion & après avoir été fait Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis.

VIII. DEGRÉ.

Noble ANTOINE-IGNACE-JOSEPH de Meynier qualifié Chevalier S^gr de la Salle & de Publy, paroît dans pluſieurs actes ſous le titre de *Noble Seigneur :* il naquit le 29 Octobre 1707 & fut admis le 1^er. Mars 1727 dans la Compagnie des Cadets Gentilshommes établis à Straſbourg dont il fut nommé Sergent le 14 Août 1729; il fut fait enſuite Cornette au Régiment du Meſtre de Camp Général des Dragons le 5 Novembre 1733 & obtint du Roy le 22 Décembre ſuivant une penſion de 200 liv. en conſidération de ſes ſervices : le 2 Décembre 1756 Laurent-Gabriel, Marquis de Montrichard Gentilhomme-Commiſſaire de la nobleſſe pour la répartition de la Capitation de la nobleſſe des Bailliages de

Poligny & de Lons-le-Saunier en Bourgogne lui donna un certificat portant qu'il » étoit cottiſé à la Capitation de la nobleſſe du Bailliage de Lons-le-Saunier, & » que feu Monſieur ſon pere y eſtoit de même cottiſé «; & de ſon mariage accordé par contrat du 22 Novembre 1737 avec Dame Dame Catherine-Jeanne-Charlotte DE MANSE (veuve de Meſſire Jean-Antoine, Comte DE SÉVERAC, Sgr de Moiſac &c., Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Lévy) fille de Meſſire Jacques de Manſe Sgr de la Tour, auſſi Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Commandant pour le Roy ès Ville, Château & Seigneuries de Blamont, Clemont, Ericourt & Chatelot & ci-devant de la Principauté de Montbéliard, & de Dame Dame Louiſe PÉCAULD-DE VELCLAIR, il eut les enfans qui ſuivent.

IX. DEGRÉ.

1. Noble JAQUES-ANTOINE-FERDINAND-XAVIER-SÉBASTIEN de Meynier-de la Salle-de Publy Ecuyer, naquit à Blamont & mourut à Publy en 1746 n'étant âgé que de 6 ans.
2. Noble JOSEPH-LOUIS-JAQUES-XAVIER-GERMAIN de Meynier-de la Salle Ecuyer, né le 11 Octobre 1742 eſt actuellement Profès du Chapitre de nobleſſe de Nantua en Bugey & aggrégé à l'Ordre de Cluny.
3. Noble LOUIS-JEAN-XAVIER-VENUSTE de Meynier Ecuyer, né le 8 Octobre 1743, a embraſſé l'Etat Eccléſiaſtique.
4. Noble JEAN-CHARLEMAGNE de Meynier-de la Salle Ecuyer naquit le 20 May 1749 & fut reçu Page du Roy en ſa grande Écurie ſur les preuves de ſon ancienne nobleſſe faites le 15 Mars 1763.
5. Noble LOUISE-JEANNE-GABRIELLE-MARIE-ANNE-ELISABETH de Meynier-de la Salle née le 15 Avril 1753, fut reçue dans la Maiſon Royale de St Louis à St Cyr ſur les preuves de ſa nobleſſe certifiées au Roy le 20 Juin 1763.
6. Noble JEANNE-LOUISE-FRANÇOISE-CATHERINE de Meynier naquit le 23 Octobre 1754.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

TABLE DE PARENTÉ DE MM. DE MONTBEL AVEC LA MAISON ROYALE.

THIBAUD IV., dit *le Grand* Comte de Champagne.

Mahaud DE CARINTHIE.

I.	Etienne de Champagne, Ier. du nom, Comte de Sancerre. Mathilde de Donzy.	Alix de Champagne. Louis VII., dit *le Jeune*, Roi de France.	I.
II.	Guillaume Ier. Comte de Sancerre. Marie, Dame de Charenton.	Philipes II., dit *Auguſte*, Roi de France. Iſabelle de Hainaut.	II.
III.	Louis Ier. du nom, Comte de Sancerre. Blanche de Courtenay-Champignelles.	Louis VIII., Roi de France. Blanche de Caſtille.	III.
IV.	Jean Ier. du Nom, Comte de Sancerre. Marie de Vierzon.	St. Louis, Roi de France, IXe. Marguerite de Provence.	IV.
V.	Louis de Sancerre, Seigneur de Sagonne. Iſabelle de Thoüars.	Robert de France, Comte de Clermont. Béatrix de Bourgogne, Dame de Bourbon.	V.
VI.	Agnès de Sancerre. Godemar, Baron de Liniéres.	Louis Ier. Duc de Bourbon. Marie de Hainaut.	VI.
VII.	Agnés de Liniéres. Guillaume de la Chaſtre, Seigneur de Nançay.	Jaques de Bourbon, Comte de la Marche, Ier. du nom. Jeanne de Châtillon-St. Paul.	VII.
VIII.	Jean de la Chaſtre, Seigneur de Nançay. Huguette de Voudenay.	Jean de Bourbon Ier., Comte de la Marche. Catherine de Vendoſme.	VIII.
IX.	Pierre de la Chaſtre, Seigneur de Nançay. Marie de Rouy.	Louis de Bourbon, Comte de Vendoſme. Jeanne de Laval.	IX.
X.	Jeanne de la Chaſtre. Jean de Savary, Seigneur de Lancoſme.	Jean de Bourbon II., Comte de Vendoſme. Iſabelle de Beauvau, Dame de Champigny.	X.
XI.	Honoré de Savary, Seigneur de Lancoſme. Catherine de Savary.	François de Bourbon, Comte de Vendoſme. Marie de Luxembourg, Comteſſe de St. Paul.	XI.
XII.	Gilberte de Savary-Lancoſme. René de l'Age, Seigneur de l'Age, & de Puylaurens.	Charles de Bourbon, Duc de Vendoſme. Françoiſe d'Alençon.	XII.
XIII.	Guy de l'Age, Seigneur de la Palice. Gabrielle Faucon.	Antoine de Bourbon, Roi de Navarre. Jeanne d'Albret, Reine de Navarre.	Louis de Bourbon, Prince de Condé. Eléonore de Roye. XIII.
XIV.	Anne de l'Age. Robert de Montbel, Seigneur de Champéron.	Henri IV. Roi de France & de Navarre. Marie de Médicis.	Henri de Bourbon, Ier. du nom, Prince de Condé. Charlotte-Catherine de la Trémoille. XIV.
XV.	René de Montbel, Seigneur d'Iſeure. Marie Fumée-des Roches.	Antoine de Montbel, Sgr. de Champéron. Charlotte de Menou.	Louis XIII., Roi de France & de Navarre. Anne d'Autriche.	Henri de Bourbon IIe. du nom, Prince de Condé. Charlotte-Marguerite de Montmorency. XV.

XVI.	François de Montbel, Sgr. de la Meſnardiére. Polixène de Préaux.	Louis de Montbel, Seigneur d'Iſeure. Jeanne Dreux.	Charles de Montbel, dit *le Comte de Méré*. Louiſe de Savary-Lancoſme.	René de Montbel, Seigneur de Champéron. Marie-Anne des Pierres-de la Tremblaye.	Louis XIV., Roi de France & de Navarre. Marie-Thérèſe d'Autriche.	Philipes de France, Duc d'Orléans. Elizabeth-Charlotte de Baviére.	Louis de Bourbon II., Prince de Condé. Claire-Clémence de Maillé, Ducheſſe de Fronſac.	Armand de Bourbon, Prince de Conty. Anne-Marie Martinozzy. XVI.
XVII.	Roger de Montbel, Sgr. de la Meſnardiére.	Roger de Montbel, Seigneur d'Iſeure. Silvie-Henriette de Roquefeuil.	Armand de Montbel, dit *le Comte de Méré*. Cécile-Françoiſe de Beſſay.	Jules-Henry de Montbel, Seigneur de Champéron. Suzanne Gaulmyn-de Beauvoir.	Louis Dauphin de France. Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviére.	Philipes II., Duc d'Orléans. Françoiſe-Marie de Bourbon, légitimée de France.	Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé. Anne de Baviére.	François-Louis de Bourbon, Prince de Conty. Marie-Thérèſe de Bourbon-Condé. XVII.
XVIII.	Jean-Roger de Montbel.	Jaques-Paul-Armand de Montbel.	René-François de Montbel, Seigneur de Champéron. Antoinette-Gabrielle Farjonel.		Louis, Dauphin de France, Duc de Bourgogne. Marie-Adélaïde de Savoye.	Philipes de France, Roi d'Eſpagne. Élizabeth Farnèze.	Louis, Duc d'Orléans. Auguſte-Marie-Jeanne, Princeſſe de Bade.	Louis de Bourbon III., Prince de Condé, Duc de Bourbon. Louiſe-Françoiſe de Bourbon, légitimée de France.	Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conty. Louiſe-Elizabeth de Bourbon-Condé. XVIII.
XIX.			Jules-Gilbert de Montbel. Gabrielle-Eliſabeth-Françoiſe de Montbel.		Le Roy.	Le Roi d'Eſpagne.	S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans.	Louis-Henri de Bourbon, Prince de Condé. Caroline de Heſſe-Rhinfelds.	S. A. S. Mgr. le Prince de Conty. XIX.
XX.								S. A. S. Mgr. le Prince de Condé.	

Vû & vérifié par Nous, Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

Paris. — Typographie de Firmin Didot freres, fils et Cie, rue Jacob, 56.

TABLE GÉNÉALOGIQUE.

. . . de Montbel, Gouverneur du Château de Rivoli, près de Turin, mourut vers l'an 1040.

Ier. DÉGRÉ. PHILIPPES de [illegible] Montbel, Seigneur de Montbel, épouſa en 1087, Lucréce de Laſcaris & fut tué à l'aſſaut de la Ville d'Antioche par les Chrétiens.

II. HUGUES de Montbel, Chevalier, Seigneur [illegible] Montbel, fit, ainſi que ſon pére, le voyage de la Terre-Sainte & ſe rendit recommandable dans les Guerres de ſon temps : on ignore le nom de ſa femme.

III. HUGUES de Montbel, Chevalier, Seigneur [illegible] Montbel & d'Entremonts, vivoit en 1173 & 1180; il épouſa *Iſabelle*, que des Mémoires diſent être de la Maiſon de Chalon.

IV. GEORGES de Montbel, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, [illegible] épouſa en 1219 Léonore de Vintimille, fille de Guy, Comte de Vintimille & de Léonore de Savoye. — ROBERT de Montbel, Chevalier de l'Ordre du St. Sépulcre.

V. GUILLAUME de Montbel, Seigneur de Montbel, d'Entremonts & d'Eſpine, épouſa en 1236, Jeanne de Grandſon. — GEOFFROY de Montbel, Archevêque de Montréal en Sicille, l'an 1265.

VI. RODOLPHE de Montbel, Chevalier, Seigneur d'Entremonts & d'Eſpine, épouſa en 1273, Antoinette de Gruéres, fille du Comte de Gruéres. — HUMBERT de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel, vivant en 1260, épouſa la fille du Seigneur de Gerbais en Savoye.

VII. GUILLAUME de Montbel fut deſtiné à l'Egliſe. — ROBERT, *dit* Rollet de Montbel, Chevalier, Sgr d'Entremonts, l'un des principaux Officiers de la Maiſon de Jean, fils aîné du Dauphin, épouſa la fille de Dreux *ou* Drodon de Beauvoir, Sgr. de Beauvoir & n'en eut point d'enfans. — AYMAR [illegible] Montbel, Chevalier, Sgr. d'Entremonts & d'Eſpine, épouſa [illegible] de la Tour, fille du Sgr. de Vinay en Dauphiné, & fit [son] Teſtament le 8 Novembre 1327; il mourut ſans enfans. — JEAN de Montbel, — HUMBERT de Montbel, Religieux. — N. de Montbel, épouſa le Sgr. de Clavéſon en Dauphiné. — GUILLAUME de Montbel, Chevalier, Sgr. de Montbel, d'Alpignan & de Frulaſque en Piémont, Gouverneur de la Ville d'Aſt, épouſa en 1282, Marguerite de Miribel, fille du Sgr. de Miribel en Dauphiné, & fit ſon teſtament le 3e. jour après Noël de l'an 1327. — JAQUETTE de Montbel, femme de Guigues de la Balme, Chevalier, Sgr. d'Aſpremont en 1277. — CATHERINE de Montbel, que l'on croit avoir été mariée avec Jean, Sgr. de Divonne, au pais de Gex.

VIII. HUMBERT de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, vivant en 1314, épouſa Marguerite de Clermont, fille d'Aynard de Clermont, Chevalier, Seigneur de Clermont, &c. & d'Alix de Villars. — RODOLPHE de Montbel, [illegible] Cluſe, Conſeiller ordinaire [illegible] mére du Prince d'Achaye & [illegible] de Savoye, vivoit en 1343. [illegible] Saint Michel de la [illegible] herine de Viennois, [illegible] du Comte Amé V. — BONIFACE de Montbel, Chevalier, Seigneur de Frulaſque, (auteur de la Branche des Comtes de Frulaſque), épouſa Léonor Aleman, fille de Guignes Aleman, Chevalier, Seigneur de Valbonnois & de Béatrix de Lucerne, & teſta le 29 Janvier 1327. — GUILLAUME de Montbel, Chanoine à Vienne en Dauphiné. — AMÉ de Montbel, Chanoine & Comte de l'Égliſe de Lyon & Prévoſt de Forviére, mourut à Lyon au mois de Juillet 1364. — GUIGONNE de Montbel, épouſa Hugues, Seigneur du Chaſtelard, Chevalier. — AGNÉS de Montbel, fut mariée avec Guillermet *ou* Guillaume de Cordon, Chevalier, Seigneur de Cordon & des Marches.

IX. GUILLAUME de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, Conſeiller d'État d'Amé, Comte de Savoye, épouſa, 1°. le 23 Mars 1325, Marguerite de Joinville, fille de Guillaume de Joinville, Seigneur de Gex, Premier Baron de Champagne & de Jeanne de Savoye. 2°. Catherine de Villette, fille du Seigneur de Chevron en Savoye & fit ſon Teſtament en 1347. — PIERRE de Montbel, Commandeur des Eſchelles en 1347.

1er Lit. — *Second Lit.*

X. GUILLAUME de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, mourut ſans enfans. — JAQUES de Montbel, Chevalier, mourut ſans alliance. — JEANNE de Montbel, épouſa Aymé de la Palu, Chevalier, Seigneur de Varembon, &c. — BÉATRIX de Montbel, fut mariée avec Aymon de Geneve, Seigneur d'Anthon, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade. — JEAN de Montbel, Chevalier, Seigneur de Miribel, d'Entremonts-le Neuf, de Montbel, de Griſy & de Nattage, épouſa en 1363 Béatrix de Villars, Dame du Montelier, fille de Jean de Villars, Chevalier, Seigneur du Montelier & de Belvoir & d'Agnes de Montagu & fit ſon Teſtament le 24 Septembre 1380.

XI. GUIGUES de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel, d'Entremonts, d'Eſpine & du Montelier, épouſa, 1°. le 1er. Novembre 1387, Catherine de Maubec, fille de François, Seigneur de Maubec en Dauphiné; 2°. Antoinette de Seyſſel, & teſta le 19 Avril 1430. On le trouve qualifié *Noble & Puiſſant Seigneur Meſſire* dans un Acte du 23 May 1418.

1er Lit. — *Second Lit.*

XII. ALIX de Montbel, épouſa le 3 Novembre 1412 Louis de Savoye, *Bâtard* d'Achaye, Sgr. de Raconis & de Pancalier. — ANTOINE de Montbel, Chevalier Seigneur de Montbel & d'Entremonts, épouſa le 6 Août 1424, Marguerite de Chalant, fille de François, Comte de Chalant & de Françoiſe Mareſchal, & mourut ſans enfans. — JAQUES de Montbel, Chevalier, Sgr. du Montelier & de Dolomieu, Comte d'Entremonts & de Montbel, Conſeiller-Chambellan du Dauphin & du Duc de Savoye, épouſa, 1°. le [illegible] Mars 1430, Catherine Mareſchal, fille de François Mareſchal, Chevalier, Seigneur de Méximieux & de Montaney, Capitaine Général des Fortifications de Breſſe & de Jeanne de Villac; 2°. le 5 Novembre 1447, Claudine Raulin, Dame de Virieu-le Grand, fille de Nicolas Raulin, Chevalier, Sgr. d'Authume, Grand Chancelier de Bourgogne & de Guyonne de Salins; il teſta le 14 May 1476. — GUILLAUME de Montbel, Chevalier, Sgr. d'Entremonts, du Montelier, de Nattage & *du Mandement de Pierre-Chaſtel, épouſa Aynarde de la Chambre*, fille d'Urbain de la Chambre, Sgr. de la Chambre, Comte de Leuille, Vicomte de Maurienne & de Marguerite de Polignac-de Chalençon, & fit ſon Teſtament le 24 May 1446. — JEAN de Montbel, Chevalier, Sgr. de Dullins & de Véray, épouſa Anne de Varax, fille de Georges de Varax, Chev. Sgr. de Chaſey & d'Antoinette de Luyrieux: (il a formé la Branche des Sgrs. de Dullins & de Véray.

Second Lit.

XIII. CLAUDE de Montbel, Chevalier, Sgr. de Pymorain, épouſa le 24 Janvier 1473, Antoinette de Polignac, fille de Guillaume, *dit* Armand, Vicomte de Polignac, Baron de Chalançon, &c. & d'Amédée de Saluces, Dame de Coupet & de Caramagne; il mourut ſans enfans. — JAQUES de Montbel, Chevalier, Sgr. du Montelier & de Dolomieu, Comte d'Entremonts & de Montbel Sgr. d'Eſpine, fit ſon teſtament le 6 Mai 1513; il avoit épouſé en 1486, Jeanne de Ste. Maure, fille de Charles de Ste. Maure, Chevalier, Comte de Neſle & de Benon, &c. Chambellan du Roi & de Catherine d'Eſtouteville & ſe remaria avec Philippe-Helene de Saſſenage, (morte le 6 Aouſt 1533), fille de Jaques, Baron de Saſſenage, & veuve de Hugues de Luyrieux, Chevalier, Sgr. de la Veliére. — CHARLES de Montbel, Chevalier, Sgr. du Montelier & de Chanves, épouſa, 1°. Françoiſe de Chiel, fille d'Odon de Chiel, Chevalier, Seigneur de Chanves, Coſeigneur du Montelier, &c. & de Marguerite Mareſchal; 2°. Antoinette d'Oncieux, Dame de Douvres en Bugey & teſta au mois de Septembre 1514. — CLAUDE de Montbel, Prieur de Conzieu, de St. Mauris & de St. Etienne d'Aiguebellette, Protonotaire Apoſtolique, teſta le 7 Novembre 1517. — GEORGES de Montbel, Chevalier, Sgr. de Nattage, épouſa Anne de Luyrieux, (veuve de Jaques, Baron de Grolée, Chev. Sgr. de Luys), fille de Guillaume de Luyrieux, Chev. Sgr. de Luyrieux, &c. Conſeiller, Premier Chambellan de Philippe de Savoye, Comte de Breſſe & de Jeanne de Luyrieux.

1er Lit. — *Bâtards.* — *1er Lit.* — *Second Lit.*

XIV. CHARLES de Montbel, Comte d'Entremonts & de Montbel, Grand-Ecuyer de Savoye, fut accordé en mariage en 1510, avec Gaſparde-Philippe de Luyrieux, fille de Hugues de Luyrieux, Sgr. de la Veliére & de Philippe-Heléne de Saſſenage; mais ce mariage n'ayant point été conſommé, il épouſa le 12 Juin 1517, Madeléne d'Aſtarac, Dame de Fontenay-le Vicomte, (veuve de François, Baron d'Avaugour, *dit* de Bretagne, Comte de Vertus, fille de Jean, Comte d'Aſtarac en Guyenne, Conſeiller-Chambellan du Roi, Capitaine de 50 Lances & de Marie de Chambes; il mourut ſans enfans. — JEAN de Montbel, mourut jeune. — FRANÇOISE de Montbel, épouſa en 1518, Charles de Lannoy, Prince de Sulmone, Comte d'Aſt & de la Roche en Ardenne, &c. Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or, Gouverneur de Tournay, Grand-Maître d'Eſpagne, Vice-Roi de Naples & Général des Armées de l'Empereur Charles V. en Italie. — JAQUES, *Bâtard* de Montbel. — ISABELLE *Bâtarde* de Montbel, femme de Claude de Migieu, Ecuyer, Sgr. de Migieu & de Chanves. — JEANNE, *Bâtarde* de Montbel. — SÉBASTIEN de Montbel, Comte de Montbel & d'Entremonts, Baron du Montellier, Sgr. de St. Mauris, de Virignin, de Chanves & de St. André de Briord, Chev. de l'Ordre de l'Annonciade & Chev. d'Honneur de la Reine Eléonor, 2de. femme du Roi François I, fit ſon Teſtament le 4 Janvier 1565; il avoit épouſé le 17 Septembre 1539, Béatrix Pacheco, Premiére Dame d'Honneur de la Reine, fille de Jean, Duc d'Aſcalona, Marquis de Villéne Grand-Maître de l'Ordre de St. Jaques. — GASPARDE de Montbel, épouſa, Mainfroy de Salin, Sgr. de Cornillon & de Marthod. — AYMÉE de Montbel, épouſa Jean-François de Savoye, Sgr. de Cavours. — JAQUES de Montbel, Sgr. du Montelier, mourut ſans enfans de ſon mariage, avec Guigonne des Amblards, fille de Hugues des Amblards, Sgr. de Chaſteaubochard. — FRANÇOIS de Montbel, Ecuyer, Sr. de Montbel, fut Gouverneur d'un Prince de la Maiſon de Savoye, ſuivant l'Inventaire des Titres de Nobleſſe, preſenté par René de Montbel, Sgr. d'Iſeure & de Champéron, en vertu duquel il fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe le 3 Juillet 1668, par Ordonnance de M. Voyſin-de la Noiraye, Intendant de Tours, dans lequel Inventaire il eſt auſſi dit *fils de Charles de Montbel, Sgr. du Montelier & d'Antoinette d'Oncieux*; il épouſa Dlle. Françoiſe Vergnaude. — SEBASTIENNE de Montbel, Dame de Nattage, épouſa Simon de Darbonnay, Chevalier, Sgr. de Roche.

Bâtards.

XV. ELIONOR de Montbel, mourut au berceau. — JAQUELINE de Montbel, Comteſſe d'Entremonts & de Montbel, Marquiſe du Montelier & de St. André de Brierd, Dame de St. Mauris & de Chanves, Baronne de Nattage, épouſa 1°. le 16 Février 1561, Claude de Batarnay, Comte du Bouchage, Baron d'Anthon; 2°. au mois de Mars 1571, Gaſpard, Comte de Coligny, Amiral de France, Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Paris, de l'Iſle de France, de Picardie, d'Artois, &c. — FRANÇOIS, *Bâtard* de Montbel, Seigneur de Chanves, mort ſans poſtérité. — CLAUDINE, *Bâtarde* de Montbel, épouſa le 14 Avril 1575, Gabriel de Richardon, Seigneur de l'Hobla & du Belley. — JEAN de Montbel, Ecuyer, Seigneur de Champéron & de la Taſche, Homme d'Armes des Ordonnances du Roi, Capitaine de Fleix, de Mondon & de Cadre pour le Duc de Savoye, épouſa Demoiſelle Françoiſe de Bridiers, *de la Maiſon de Fourlennie en Berry*, demeurée veuve avant le 31 May 1550. — MAURICE de Montbel, Ecuyer, Capitaine de Fleix & de Mondon pour le Duc de Savoye, teſta le 15 Septembre 1532; il épouſa N..... — JAQUES de Montbel, Ecuyer, Capitaine de Mondon, épouſa Demoiſelle Jeanne de Bernies & mourut avant le 11 Septembre 1560 ſans enfans.

XVI. NICOLAS de Montbel, Seigneur de la Taſche, mourut ſans enfans. — GUILLAUME de Montbel, Ecuyer, Seigneur de Champéron & de la Taſche, épouſa par Contrat du 21 Avril 1558, Demoiſelle Gillon Pot, fille de *Meſſire* Antoine Pot, *Chevalier*, Seigneur de Lavau-Pot & de Dame Catherine Eſtourneau, & fit ſon Teſtament le 8 Mars 1609. — MARGUERITE de Montbel, — JEANNE de Montbel, dont on ignore la deſtinée. — JEAN de Montbel, Ecuyer, Seigneur du Puivillairon, vivoit le 11 Septembre 1560. — Noble ASTORG de Montbel, Seigneur d'Ucels, vivoit le 9 Novembre 1544. — JEAN de Montbel, Ecuyer, Seigneur de la Roquoze, épouſa Demoiſelle Claude Pélitſier, ſœur de Noble Jaques Pélitſier, Sgr. de St. Fernol en Dauphine & mourut avant le 9 Novembre 1544.

XVII. JAQUES de Montbel, Ecuyer, Seigneur de la Taſche, Exempt des Gardes du Corps du Roi, puis Ecuyer de ſa grande Ecurie, épouſa, 1°. par Contrat du 11 Septembre 1583, Dlle. Jeanne l'Huiller *ou* l'Huillier, fille d'Antoine l'Huiller, Ecuyer & de Demoiſelle Antoinette de Villiers; 2°. le 30 Juillet 1595, Dlle. Avoye de la Rie, & 3°. le 20 Avril 1599, Dlle. Anne d'Eaux, veuve de Charles Bordes, Ecuyer, Sr. du Poiron, fille de Marc d'Eaux, Ecuyer, Sr. de la Conillère & de Dlle. Bonaventure Pizon; il fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe en la même année 1599. — ROBERT de Montbel, Chevalier, Sgr. de Champéron, d'Iſeure & de Fontarcher, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, l'un des 20. Gentilshommes ordinaires de ſa ſuite & Gouverneur pour Sa Majeſté de la Ville de Seurre en Bourgogne, ſe diſtingua par ſa valeur dans les Guerres de ſon temps & fut fort aimé de ſon Roi Henry IV.; il épouſa par Contrat du 31 Octobre 1598, Dlle. Anne de l'Age, fille de Noble Homme Guy de l'Age, Ecuyer, Sgr. de la Palice & de Dlle. Gabrielle Faucon, veuve de Jaques Pot, Ecuyer, Sgr. de Lavau Pot; il fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe en 1599 & le fut encore, ainſi que René ſon fils le 21 Juin 1634, & ne vivoit plus le 21 Novembre ſuivant. — JEANNE de Montbel étoit mariée le 8 Mars 1609, avec N....

3e Lit.

XVIII. JEAN de Montbel, *Chevalier*, Sgr. de la Taſche & de la Grandlas, épouſa 1°. par Contrat du 7 Fevrier 1632, Dlle. Eliſabeth Guillot, fille de Jean Guillot, Sieur du Bois & de Dame Claude Philipes; 2°. par autre Contrat du 22 Décembre 1637, Demoiſelle Catherine Pignonneau. — BONAVENTURE de Montbel, épouſa le 7 Févr. 1630, Jean Marbeuf, Ecuyer, Sr. de Maſmeau. — MARIE de Montbel, vivoit encore ſans alliance en 1634. — ANNE de Montbel, épouſa par Contrat du 5 Novembre 1634, Jaques Robert, Ecuyer, Sr. du Chaſlard. — SILVIE de Montbel, vivante en 1634. — RENÉ de Montbel, *Chevalier*, Sgr. d'Iſeure, de Champéron & du Rigollet, Capitaine d'Infanterie, puis Sécrétaire de la Nobleſſe de Touraine, épouſa par Contrat du 7 Septembre 1628, Dlle. Marie Fumée, fille de *Meſſire* Martin Fumée, *Chevalier*, Sgr. des Roches-St. Quentin, Conſeiller d'Etat, Maître des Requêtes & de Dame Madeléne de Crevant, ſœur de Louis de Crevant, Chevalier des Ordres du Roi; il fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe en 1634 & en 1668. — JAQUES de Montbel, mourut jeune. — BAPTISTE-ROGER de Montbel, Sgr. d'Iſeure, d'abord Chevalier de Malthe, épouſa depuis, Dlle. Louiſe Taveau-de Mortemer, fille de *Haut & Puiſſant Meſſire* Philbert Taveau, Baron de Mortemer, &c. Chev. de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre & de Dame Marie de la Combe. — ANTOINE de Montbel, *Chev.* Sgr. de Champéron & de Poiriers, épouſa par Contrat du 16 7bre. 1647, Dame Charlotte de Menou, (veuve, 1°. de Charles le Bloy, Ecuyer, Sgr. de la Pornerie; 2°. d'Euſtache de Graſleuil, Chev. Sgr. de la Roche Breteau, fille d'Emon de Menou, Chev. Sgr. de Menou, &c. & de Dame Madelene de Marolles, ſœur du célébre Michel de Marolles, Abbé de Villeloin; & fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe en 1668. — CHARLOTE de Montbel, femme d'Hubert de Gray, Ecuyer, Sgr. de Champon. — FRANÇOISE de Montbel, femme d'Antoine de Mons, *Chevalier*, Sgr. de la Pierre, — ANNE de Montbel, femme de Jean de Rivaude, *Chevalier*, Seigneur de la Charlotiere, étoient mariées le 21 Novembre 1641.

1er Lit. — *Second Lit.*

XIX. ANDRÉ de Montbel, *Chevalier*, Sgr. de la Taſche & d'Aureis, épouſa par Contrat du 2 Juin 1669, Dlle. Louiſe de la Châtre, couſine germaine de Marie-Caſimire de la Grange, Reine de Pologne, fille de *Haut & Puiſſant Sgr. Meſſire* René de la Châtre, *Chevalier*, Sgr. de Brillebault, &c. & de Dame Silvaine de Longbolſz; & fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe en la même année. — MARIE de Montbel, épouſa avant le 15 Novembre 1665, François Igonin, Ecuyer, Sr. de la Gorce. — HENRI de Montbel, Ecuyer, Brigadier des Gardes du Corps du Roi. — LOUIS de Montbel, Ecuyer mort jeune. — JEAN de Montbel, Ecuyer, Garde-du-Corps du Roy fut tué au Siége de Valenciennes. — ANNE de Montbel, Religieuſe au Couvent de Longeſont en Berry. — FRANÇOIS de Montbel, *Chevalier*, Sgr. de la Meſnardiére, de l'Hôpital, de Champéron & de Marigny, Capitaine de Cavallerie, épouſa Dlle. Polixene de Préaux fille de René de Préaux, *Chevalier*, Sgr. de Riz & de la Meſnardiére & de Dame Marie de Bridieu & fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe en 1668. — LOUIS de Montbel, *Chevalier*, Sgr. d'Iſeure, du Rigollet & de Champéron, Enſeigne des cent Gentilshommes de la maiſon du Roi & Capitaine de Chevaux-légers, épouſa par Contrat du 26 Août 1669, Dame Jeanne Dreux, (veuve de Robert du Bouex, *Chevalier*, Sgr. de Villemort, Brigadier des Armées du Roi & Capitaine-Général pour S. M. du païs Blaiſois), fille de Simon Dreux, *Chevalier*, Sgr. de Montrollet & de Catherine des Granges. — CHARLES de Montbel, Seigneur d'Iſeure, dit *l'Abbé d'Iſeure*. — CHARLES de Montbel, *Chevalier*, qualifié *Très-Noble Sgr. Comte* de Méré, Sgr. d'Iſeure &c. Commiſſaire ordinaire d'Artillerie, épouſa par Contrat du 15 Octobre 1684, Dlle. Louiſe Savary, fille de Louis Savary, *Chevalier*, Baron de Lancôme, &c. & de Dame Anne de Coutances, veuve de Barthélemy de Bourdeille, *Chevalier*, Comte de Mathas, Capitaine au Régiment des Gardes Françoiſes. — MADELÉNE de Montbel, épouſa le 30 May 1650, Cezar Brollin, *Chevalier*, Sgr. & *Marquis* de Méré, &c. — ANNE de Montbel, Religieuſe Benédictine & Prieure de Méré. — CLAUDE de Montbel, — MADELENE de Montbel, Religieuſes Bénédictines au même Monaſtére. — ELISABETH de Montbel, Religieuſe de l'Ordre de S. François de la Rochepozay. — ELISABETH de Montbel, Religieuſe Benédictine au Boulay, près de Tours. — MARIE de Montbel, Religieuſe à la Virginité, près de Vendôme, Ordre de Citeaux. — RENÉ de Montbel, — JAQUES de Montbel, vivoient en 1669. — RENÉ de Montbel, *Chevalier*, Sgr. de Champéron & de Poiriers, épouſa par Contrat du 8 Juillet 1685, Dlle. Marie-Anne des Pierres-de la Tremblaye, fille d'Eléonor des Pierres, Sgr. de la Tremblaye, Commiſſaire des Guerres & de Dlle. Félix Jaquelin. — JEAN de Montbel, — CHARLES de Montbel, — ANTOINE de Montbel, — MARIE de Montbel, dont on ignore la deſtinée.

XX. JEAN-GABRIEL de Montbel, *Chevalier*, Sgr. de la Taſche, Lieutenant de la Compagnie Colonelle du Régiment d'Infanterie de Limoges, né le 6 Juillet 1670, épouſa par Contrat du 15 Mars 1698, Demoiſelle Marie-Thérèſe de Nollet, fille de *Meſſire* Jean de Nollet, *Chevalier*, Sgr. de Nollet & de Dame Marie de Fougéres, & fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe en 1715. — BALTAZAR de Montbel, Ecuyer, Sgr. de la Taſche, mourut ſans poſtérité. — MARIE de Montbel. — ROGER de Montbel, Seigneur de l'Hôpital. — ROGER de Montbel, Sgr. de la Meſnardiére & de Martiſay, Abbé de la Mercy-Dieu. — MADELÉNE de Montbel, Dame de Marigny, épouſa par Contrat du 25 Janvier 1693, Hugues de Mouſſy, *Chevalier*, Sgr. de Granges, &c. Commandant un Bataillon dans le Régiment de Normandie. — MARGUERITE de Montbel-de la Meſnardiére, Abbeſſe de Notre-Dame de Mouchy, près de Compiégne en 1711. — ROGER de Montbel, *Chevalier*, Sgr. d'Iſeure, de Champéron & du Rigollet, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur*, épouſa par Contrat du 27 Juillet 1716, Dlle. Silvie-Henriette de Roquefeuil, fille de Jean de Roquefeuil, *Chevalier*, Seigneur de la Salle & de Dame Marthe Forellier. — CHARLES-JOSEPH de Montbel, Diacre, Prieur-Commandataire du Prieuré de Percé en Rouergue. — LOUIS-JOSEPH de Montbel, né vers l'an 1686, fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe en 1717. — LOUIS-PIERRE de Montbel, Prêtre, Bachelier de Sorbonne, Licentié en Droits & Vicaire Général de Poitiers, né vers l'an 1688, fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe en 1717. — ARMAND de Montbel, *Chevalier*, Sgr. *Comte* de Méré, de Traverzé, de Crémeaux, du Gautier ſur Creuſe & de la Mortmartin, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur*, & baptiſé le 27 Décembre 1692, épouſa par Contrat du 29 May 1727, Demoiſelle Cécile-Françoiſe de Belſay, fille de Paul, Sire de Belſay, Chef du nom & des Armes de Belſay-Luzignan, *Chevalier*, *Comte* de Traverzé & de Crémeaux & de Dame Cécile de Brachechien; il avoit été maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe en 1717. — JEAN-BAPTISTE-CHARLES de Montbel, dit *le Chevalier* de Méré & qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur*, baptiſé le 16 Novembre 1700, fut Capitaine dans le Régiment de Pons & mourut à Landau : il avoit été maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe en 1717. — MARIE-JEANNE de Montbel, Prieure de l'Abbaye de Mouchy, près Compiégne, née vers l'an 1690, mourut en 1760. — HENRIETTE de Montbel, Abbeſſe de Mouchy, près de Compiégne en 1745, naquit vers l'an 1696. — JULES-HENRY de Montbel, *Chevalier*, Sgr. de Champéron, de Poiriers, de Laugere St. Marc, &c. Lieutenant-Colonel du Régiment de Noailles & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, épouſa par Contrat du 8 Avril 1715, Demoiſelle Suzanne Gaulmyn, morte au mois de Décembre 1759, fille de Jean Gaulmyn, Ecuyer, Sgr. de Beauvoir & de Laly & de Dame Eliſabeth de Culant. — HENRY-FRANÇOIS de Montbel, dit *le Chevalier de Champéron, Chev.* Sgr. de Poiriers, de Wilgour, &c. Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Maréchal de Camp, Lieutenant des Gardes du Corps du Roi & Chevalier des Ordres de Notre-Dame du Montcarmel & de S. Lazare de Jéruſalem, mourut au mois de Décembre 1760.

XXI. LOUIS-JAQUES-JOSEPH de Montbel, *Chevalier*, Sgr. de la Taſche, né le 12 Mars 1699, fut Page de la Chambre du Roy. — FRANÇOIS-BALTAZAR de Montbel, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, & Lieutenant dans le Régiment d'Archiac, naquit vers l'an 1702. — PIERRE de Montbel-de Nollet, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Penſionnaire du Roy, ancien Brigadier des Gardes du Corps de Sa Majeſté & Garde de la Manche, naquit vers l'an 1703. — LOUIS de Montbel, Garde de la Manche du Roy, né le 28 Mai 1704. — FRANÇOIS-XAVIER Montbel, *Chev.* ancien Garde de la Manche du Roy & Chev. de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis né le 30 Juillet 1706, épouſa par Contrat du 27 Janvier 1751, Demoiſelle Jeanne Silvine Lorent-de Fontbuſaut. — MARTHE de Montbel, née le 4 Décembre 1707, fut reçue à S. Cyr en 1718. — MARIE de Montbel naquit vers l'an 1709. — JEAN ROGER de Montbel, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Talaru, né le premier Juillet 1717. — CHARLES-HENRY de Montbel, Religieux de l'Ordre de Cluny, fut tenu ſur les Fonts de Baptême le 17 Juillet 1719, par Charles de Montbel, *Chevalier*, Seigneur de la Roche aux Enfans. — LOUIS de Montbel, Capitaine dans le Régiment de Mailly, baptiſé le 20 Septembre 1720, fut tué à la Bataille de Raucoux en 1746. — CONSTANT de Montbel, dit *le Chevalier de Montbel*, Capitaine au Régiment de Talaru, né le 17 Octobre 1726. — ANTONIN-LOUIS-MARTIN de Montbel, dit auſſi *le Chevalier de Montbel*, Officier dans les Troupes de la Compagnie des Indes, né le 18 Décembre 1730, mourut en 1761. — CLAUDE-HÉMON de Montbel-de Champeron, Capitaine au Régiment de Talaru, naquit le 7 Mai 1732. — FÉLIX-FLORENTIN de Montbel-d'Iſeure, Capitaine au Régiment de Talaru, naquit le 19 Août 1734. — SILVINE-HENRIETTE de Montbel, Religieuſe Urſuline, fut baptiſée le 3 Mars 1722. — HUGUES-PAUL-ARMAND de Montbel, né le 30 May 1729, mourut le premier Juin 1733. — JAQUES-PAUL-ARMAND de Montbel-de Mere, Cornette dans le Régiment de Camille, né le 20 Juil. 1730, mourut en 1748. — HENRY-MARIE-PAUL-ARMAND de Montbel-de Méré, né le 22 Février 1735, mourut au Collége en 1746. — FRANÇOISE-SUSANNE de Montbel-de Méré, fut mariée le 29 Octobre 1753, avec *Haut & Puiſſant Sgr.* Jaques-Thimoléon de Conty, *Chevalier*, Sgr. *Marquis* d'Argicourt, &c. — JEANNE-MADELENE de Montbel-de Méré, Religieuſe en l'Abbaye de Mouchy, près de Compiégne, naquit le 24 Juin 1728. — RENÉ-FRANÇOIS de Montbel, *Chevalier*, Sgr. de Champéron, de Laugére-St. Marc, de Poiriers, de Wilgour, &c. Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Meſtre de Camp de Cavalerie, Enſeigne des Gardes-du-Corps du Roy & Brigadier des Armées de S. M., né le 13 Novembre 1716, épouſa par Contrat du 19 Fevrier 1745, Dlle. Antoinette-Gabrielle Farjonel, fille de Gilbert Farjonel, Ecuyer, Sgr. d'Auterive, &c. & de Dame Gabrielle-Suſanne le Noir. — CLAUDE de Montbel, mourut en bas âge.

XXII. JOSEPH de Montbel, naquit le 20 Janvier 1755. — FRANÇOIS-SÉBASTIEN de Montbel, naquit le 20 Janvier 1758. — MARGUERITE-SCHOLASTIQUE de Montbel, naquit le 9 Fevrier 1753. — MARIE-JUSTINE de Montbel, naquit le 26 Septembre 1756. — ANTOINETTE-GABRIELLE-MARIE de Montbel, naquit le 30 Juillet 1759. — JULES-GILBERT de Montbel, naquit le 27 Août 1748. — GABRIELLE-ELISABETH-FRANÇOISE de Montbel, naquit le 18 Janvier 1746.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

DE MONTBEL,

Comtes de Montbel & d'Entremonts.

EN SAVOYE, LIMOUSIN, TOURAINE, POITOU ET BOURBONNOIS.

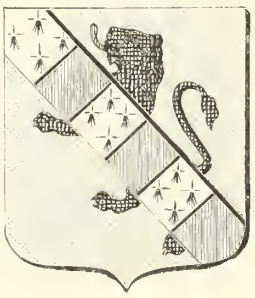

D'Or, à un Lyon de Sable, langué & onglé de Gueules, & une Bande componée d'Hermines, & de Gueules de ſix Piéces, brochante ſur le tout.

LE Comté de Montbel qui a reçu le nom de cette Illuſtre Maiſon, eſt ſitué en Savoye à trois lieuës d'Yenne, & il n'y reſte plus que des Mazures de l'ancien Château qui étoit bâti ſur la croupe d'une haute Montagne (*a*).

Les Mémoires de la Maiſon de Montbel portent que Robert, fils puîné de Baudouin, Comte de Flandres, revenant des Guerres d'Italie en 1047, épouſa Alix, fille unique & héritiére de Rodolphe, Seigneur Souverain de Montbel & d'Entremonts & de Marie de Grandſon, & que ce Rodolphe étoit deſcendu en ligne directe d'Aſtolphe, Roi de Lombardie. Quant à cette origine, Guichenon la regardant comme fabuleuſe, on peut s'en raporter au ſentiment de cet Auteur célébre, qui dans ſon Hiſtoire de Breſſe, apprend que le premier Seigneur de cette Maiſon de Montbel vivoit ſous Bérold, Marquis d'Italie, Régent du Royaume d'Arles en 1020. M. d'Elbene, Evêque d'Alby fait mention de ce Seigneur dans ſon Hiſtoire de Bourgogne, & dit que le Prince Bérold ayant entrepris une guerre en Piémont, fit fortifier le Château de Rivoli près de Turin & y mit *Montbel* pour Gouverneur. Il raporte auſſi qu'Humbert, Comte de Maurienne, étant ſur le point d'accompagner à Rome l'Empereur Conrad, eut avis que Manfroy, Marquis de Suze, ſon beaupére, étoit mort, ce qui le détermina à revenir en Savoye pour recueillir ſa ſucceſſion; mais qu'étant en chemin il aprit par des Lettres qu'il reçut de Montbel, que le Marquis de Saluces s'étoit mis en devoir de ſe ſaiſir du Château de Vigliane, ce qui annonce la conſidération où étoit auprès de ce Prince le Seigneur de Montbel qui mourut vers l'an 1040.

PREMIER DEGRÉ CONNU.

PHILIPPES, Seigneur de Montbel, fit le voyage de la Terre-Sainte en 1096, ſous Godefroy de Bouillon & fut tué à l'aſſaut de la Ville d'Antioche fait par les Chrétiens; il avoit épouſé en 1087 Lucréce DE LASCARIS, iſſuë de l'Illuſtre Maiſon de Laſcaris, qui a poſſedé long-temps l'Empire de Conſtantinople; il eut pour fils,

(*a*) Guichenon, Hiſtoire de Breſſe & de Bugey, art. de cette Maiſon.

II. DEGRÉ.

HUGUES, Seigneur de Montbel, Chevalier, qui fit auſſi le voyage de la Terre-Sainte, par la piété qui étoit commune en ce temps-là à toutes les perſonnes les plus qualifiées. Reinerius Reineccius, Auteur Allemand, qui a fait une compilation fort éxacte de tous les Voyages de la Paleſtine & l'Auteur du Livre intitulé, *Geſta Dei per Francos*, raportent qu'en la premiére année du Regne de Baudouin, Roi de Jéruſalem, qui fut en 1100 une puiſſante Armée alla en Paleſtine au ſecours des Chrétiens, que cette Armée levée en Italie, dans la Lombardie, & dans les lieux circonvoiſins, étoit compoſée de trente mille Hommes, & qu'elle fut conduite par l'Evêque de Milan, Albert, Comte de Blandras, Wido ſon frére, *Hugues de Montbel, &c.* que ces deux Hiſtoriens appellent tous, *viros miræ nobilitatis*, Perſonnages de haute Nobleſſe, *prudentiores primique exercitus*, les plus prudens & premiers de l'Armée. Ce même Hugues de Montbel ſe trouva au Combat qu'Etienne, Duc de Bourgogne & autres Princes Chrétiens, donnerent aux Turcs où Etienne de Blois fut fait Priſonnier & Baudoin de Grandpré tué. On ignore l'alliance de Hugues de Montbel, mais on ſçait qu'il eut un fils de même nom que lui, ce fut

III. DEGRÉ.

HUGUES, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, Chevalier, vivant en 1173 & 1180; ſa femme ſe nommoit *Iſabelle*, que les Mémoires de la Maiſon de Montbel diſent être de la Maiſon de CHALON : De l'alliance qu'il contracta, ſortirent

4. GEORGES, Seigneur de Montbel, qui ſuit.

&

4. ROBERT de Montbel, Chevalier de l'Ordre du S^t. Sépulchre.

IV. DEGRÉ.

GEORGES, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, épouſa en 1219, Léonor de VINTIMILLE, fille de Guy, Comte de Vintimille & de Luſagne, Marquis d'Alpine, & d'Eléonor de SAVOYE, fille d'Humbert, Comte de Savoye, laquelle après la mort du Comte de Vintimille ſe remaria à Boniface, Marquis de Montferrat, Roi de Theſſalie; le S^gr. de Montbel eut de ſon mariage,

5. GUILLAUME, Seigneur de Montbel, ci-après.

&

5. GEOFFROY de Montbel, Archevêque de Montréal en Sicille, l'an 1265.

V. DEGRÉ.

GUILLAUME, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, rendit Hommage de ſa Terre d'Entremonts à Guignes-André, Dauphin, en 1234. Il fit au mois de Juillet 1240 ſon Hommage à Amé III^e. du nom, Comte de Savoye, pour ſes Châteaux de Montbel & d'Entremonts, & en 1248 il accompagna le Roi S^t. Louis au voyage d'Outremer, d'où il raporta la S^te. Épine, en mémoire de laquelle Relique il fit bâtir le Château d'Eſpine en Savoye, au Mandement

de Montbel : Du mariage qu'il contracta en 1236, avec Jeanne DE GRANDSON, il laiſſa pour enfans,

6. RODOLPHE de Montbel, Seigneur d'Entremonts, qui continua la poſtérité.

&

6. HUMBERT, Seigneur de Montbel, qui a formé la ſeconde Branche des Seigneurs de Montbel dont il ſera parlé ci-après.

VI. DEGRÉ.

RODOLPHE de Montbel, Chevalier, Seigneur d'Entremonts & d'Eſpine, fut l'un des Entremetteurs du Traité qui ſe fit en 1285, entre Amé IV^e^. du nom, Comte de Savoye, & Louis de Savoye ſon frere, & qui moyenna & jura en 1293 une continuation de Tréve entre le Dauphin & le Comte de Savoye. Il fut préſent la même année au Traité que ces deux Princes firent enſemble. Rodolphe de Montbel avoit épouſé en 1273, Antoinette DE GRUÉRES, fille du Comte de Gruéres & en eut les enfans qui ſuivent.

7. GUILLAUME de Montbel fut deſtiné à l'Egliſe.

7. ROBERT, *dit* Rollet de Montbel, Chevalier, Seigneur d'Entremonts, eut guerre avec Amé IV., Comte de Savoye, pour avoir ſuivi le parti d'Humbert, Dauphin (*), avec lequel il fut auſſi en guerre, pour avoir pareillement été attaché au Service du Comte de Savoye, cependant il ſe racommoda avec le Dauphin, auquel il fit Hommage de ſa Terre d'Entremonts en 1306, par l'entremiſe de Drodon de Beauvoir ſon beaupére, & promit de le ſuivre dans toutes ſes Guerres, ſans excepter celles qu'il auroit contre la Savoye; Humbert de ſon côté lui aſſura un revenu de 50 liv. & lui rendit tout ce que Rodolphe de Montbel ſon pere avoit poſſédé dans les Châtellenies de Moreſtel & d'Allevard avec la Terre du Touvet. Il fut créé *Chevalier* par Jean, fils aîné du Dauphin, qui le fit auſſi l'un des Officiers principaux de ſa Maiſon & n'eut point d'enfans de ſa femme, fille de Drodon *ou* Dreux DE BEAUVOIR, Seigneur de Beauvoir en Dauphiné.

7. AYMAR de Montbel ſuit.

7. JEAN de Montbel,
7. HUMBERT de Montbel, } Religieux.

7. N... de Montbel, fut mariée au Seigneur DE CLAVÉSON en Dauphiné.

VII. DEGRÉ.

AYMAR de Montbel, Chevalier, Seigneur d'Entremonts & d'Eſpine, tranſigea avec Amé IV^e^. du nom, Comte de Savoye, en 1306. Ce Prince s'étoit emparé du Château d'Entremonts, pendant la Guerre qu'il eut avec Rollet de Montbel, frere aîné d'Aymar, & par le Traité qu'Amé IV. fit avec cet Aymar, il lui remit la moitié de la Seigneurie d'Entremonts, où Aymar fit bâtir un Château, qu'on appela Entremonts-le Neuf. Il épouſa Agnès DE LA TOUR,

(*) Comme la Terre d'Entremonts qui relevoit anciennement des Dauphins, étoit une des meilleures Places de la frontiére, les Seigneurs de cette Terre ſe déclaroient pour le Dauphin ou pour le Comte de Savoye, ſuivant les conjonctures, ce qui donnoit ſouvent lieu à des Guerres entre les Seigneurs d'Entremonts, le Comte de Savoye & le Dauphin.

fille du Seigneur de Vinay en Dauphiné, de laquelle il n'eut point d'enfans, & fit ſon Teſtament le 8 Novembre 1327, par lequel il inſtitua ſon héritier Guillaume de Montbel ſon couſin.

SECONDE BRANCHE.

VI. DEGRÉ.

HUMBERT, Seigneur de Montbel, Chevalier, (ſecond fils de Guillaume, Seigneur de Montbel & d'Entremonts & de Jeanne de Grandſon,) fit un partage en 1260, avec Rodolphe de Montbel ſon frére aîné & eut pour ſa part la Seigneurie de Montbel; il épouſa la fille du Sg^r. DE GERBAIS en Savoye & en eut,

7. GUILLAUME, Seigneur de Montbel, qui ſuit.
7. JAQUETTE de Montbel, femme de Guigues DE LA BALME, Chevalier, Seigneur d'Aſpremont en 1277.

&

7. CATHERINE de Montbel que l'on croit avoir été mariée avec Jean, Seigneur DE DIVONNE au Pays de Gex & dont il eſt fait mention, ſans date, dans le Martyrologe de S^t. François de Chambéry.

VII. DEGRÉ.

GUILLAUME, Seigneur de Montbel, d'Alpignan & de Fruſaſque en Piémont, Chevalier, Gouverneur de la Ville d'Aſt, pour le Prince d'Achaye, fut du nombre des Seigneurs de Savoye, qui promirent au mois de Mars de l'an 1308 à Amé IV., Comte de Savoye, que le fils qui naîtroit d'Edouard de Savoye, Seigneur de Breſſe ſon fils & de Blanche de Bourgogne ſeroit Comte de Savoye & après lui, l'aîné de ſes enfans mâles. Aymar de Montbel, Seigneur d'Entremonts, ſon couſin germain, ſe voyant ſans enfans, l'inſtitua ſon héritier, par ſon Teſtament du 8 Novembre 1327. Guillaume de Montbel ſervit dans les Guerres de Piémont, en récompenſe de quoi le Prince de Piémont lui donna la Terre & Seigneurie de Fruzaſque, & d'autres biens ſitués dans ce Pays; il avoit épouſé en 1282, Marguerite DE MIRIBEL, fille du Seigneur de Miribel en Dauphiné, & dans le Teſtament qu'il fit le 3^e. jour après Noel de l'an 1327, il nomme tous les enfans qu'il eut de ſon mariage, ſavoir,

8. HUMBERT, Seigneur de Montbel, qui ſuit.
8. RODOLPHE de Montbel-de Fruſaſque, Abbé de S^t. Michel de la Cluſe; il fut l'un de ceux qui s'entremirent pour les Tréves qui furent faites entre Aymon, Comte de Savoye & le Dauphin de Viennois en 1334 & avoit été préſent le 1^er. Mai 1330 au mariage du même Comte de Savoye, avec Yoland Paléologue; il étoit Conſeiller ordinaire de Catherine de Viennois, belle-mére & Curatrice de Jaques de Savoye, Prince d'Achaye; fut l'un des Exécuteurs du Teſtament dudit Aymon, Comte de Savoye en 1343, ainſi que Guillaume de Montbel, Seigneur d'Entremonts, neveu dudit Rodolphe, & donné par ce Prince pour Conſeiller néceſſaire au Comte Amé V.

8. Boniface de Montbel, Chevalier, Seigneur de Fruſaſque en Piémont, marié avec Léonor Aleman, fille de Guigues Aleman, Chevalier, Sgr. de Valbonnois & de Béatrix de Lucerne, &c., lequel fit ſon Teſtament le 29 Janvier 1327. Il eſt auteur de la Branche des Comtes de Fruſaſque.
8. Guillaume de Montbel, Chanoine à Vienne en Dauphiné.
8. Amé de Montbel, Chanoine & Comte de l'Egliſe de Lyon & Prévoſt de Forviére, lequel fit ſon Teſtament le 29 Décembre 1360, mourut au mois de Juillet 1364 & fut enterré dans l'Egliſe de Lyon.
8. Guigonne de Montbel, femme de Hugues, Seigneur du Chastelard, Chevalier

&

8. Agnés de Montbel, mariée à Guillermet *ou* Guillaume de Cordon, Chevalier, Seigneur de Cordon & des Marches.

VIII. DEGRÉ.

Humbert de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, fut préſent avec pluſieurs Perſonnages de qualité au Traité de Paix fait en 1314, entre le Dauphin de Viennois & Amé IV., Comte de Savoye; ſa femme fut Marguerite de Clermont, fille d'Aynard de Clermont, Chevalier, Seigneur de Clermont, de St. Geoire, de Virieu, &c. & d'Alix de Villars, & il en eut un fils unique, nommé

IX. DEGRÉ.

Guillaume de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel & d'Entremonts-le Neuf, qui ſuccéda à Aymar de Montbel, Chevalier, Seigneur d'Entremonts, ſon couſin. Il ſe ſignala à la mémorable Bataille de Varey, & retira, conjointement avec Hugues, Seigneur de Bocſezel, Edouard, Comte de Savoye, des mains du Seigneur de Tournon qui l'emmenoit priſonnier; par un Traité du 6 Septembre 1329, il céda à ce Prince la Juriſdiction qu'il avoit dans les limites de la grande Chartreuſe. Jaques de Savoye, Prince d'Achaye & de Piémont lui inféoda les Châteaux & Villes d'Alpignan & de Saint Gilles en Piémont en 1337, en reconnoiſſance de ſes ſervices, & le Roy Philippes de Valois lui donna 300 liv. de rentes à vie ſur ſon Tréſor, auſſi en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus à la Couronne; & il en fit hommage à ce Prince le 30 Octobre 1340. Il fut nommé par Aymon, Comte de Savoye, Exécuteur de ſon Teſtament en 1343, & ce Prince le donna pour Conſeiller néceſſaire aux affaires de Savoye à Amé V. ſon fils; il fut préſent avec pluſieurs Seigneurs de Savoye au Traité fait en 1346, entre le même Amé V., Comte de Savoye & le Duc d'Orléans. Il étoit Conſeiller d'État de ce Prince & fut préſent en 1347 à ſon mariage avec Jeanne de Bourgogne, ainſi qu'au Traité d'Alliance juré en la même année, entre ce Comte & Eudes, Duc de Bourgogne, auquel aſſiſta auſſi Pierre de Montbel, Commandeur des Échelles; il fut nommé Exécuteur du Teſtament de Marguerite de Savoye, veuve de Jean, Marquis de Montferrat en 1356, conjointement avec Rodolphe de Montbel, Abbé de la Cluze & Amé de Chalant, Sgr. de Fénis. Il fut marié deux fois, la premiére, le 23 Mars 1325, avec Marguerite de Joinville, fille de Guillaume de Joinville, Sgr. de Gex, Premier Baron de Champagne & de Jeanne de Savoye, du conſentement de Louis de Savoye, Sgr. de Vaud, de Bugey & de Valromey, & la

ſeconde, avec Catherine DE VILLETTE, fille du Seigneur de Chevron en Savoye; fit ſon Teſtament en 1347 & nomma pour Exécuteur de ſes derniéres volontés, Amé, Evêque de Belley : Il eut de ſon premier mariage.

1o. GUILLAUME de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel, & d'Entremonts, mort ſans enfans.

1o. JAQUES de Montbel, Chevalier, décédé ſans avoir été marié.

1o. JEANNE de Montbel, femme d'Aymé DE LA PALU, Chevalier, Seigneur de Varembon, de S^t. Julien ſur Reyſſouſe, de Toſſia, d'Eſcorens & de Bouligneux.

&

1o. BÉATRIX de Montbel qui épouſa Aymon DE GENEVE, Seigneur d'Anthon, de Varey, du Mornay & de Cruſilles, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, duquel mariage naquit Béatrix de Geneve, femme de Frédéric, Marquis de Saluces.

Second Lit.

1o. JEAN de Montbel continue la deſcendance.

X. DEGRÉ.

JEAN de Montbel, Seigneur de Miribel en Dauphiné, puis, d'Entremonts-le Neuf, de Montbel, de Griſy & de Nattage, ſuccéda à ſon frére aîné, mort ſans enfans. Il accompagna le Comte Verd de Savoye en la Guerre de Valays, puis, au voyage que ce Prince fit en Gréce au ſecours de l'Empereur Aléxis, détenu priſonnier par le Roi du Bulgarie. Il ſe trouva depuis avec ce Comte dans la Guerre qu'il eut contre Galéas Viſcomty, Seigneur de Milan, & ſe ſignala au Siége d'Aſt, ainſi qu'en pluſieurs autres occaſions. Il épouſa en 1363, Béatrix DE VILLARS, Dame de Montelier, fille de Jean de Villars, Chevalier, Seigneur du Montelier & de Belvoir & d'Agnès DE MONTAGU; fit ſon Teſtament le 24 Septembre 1380 & laiſſa pour fils,

XI. DEGRÉ.

GUIGUES de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel, d'Entremonts, d'Eſpine & du Montelier, lequel ſuivit en 1383 Amé VI., *dit* le Rouge, Comte de Savoye, en la Guerre qu'il eut contre les Valeſans, pour le rétabliſſement d'Edouard de Savoye, Evêque de Syon. Il fut préſent à l'Ordonnance rendue par Amé VII., Comte de Savoye au mois de Novembre 1397, contenant la permiſſion du Duel des Seigneurs de Grandſon & de Stavayé. Le 25 Aouſt 1400, ce même Prince qui fut depuis Duc de Savoye, lui inféoda les Château & Seigneurie d'Entremonts-le Vieux en toute Juſtice, Haute, Moyenne & Baſſe, laquelle Seigneurie le Comte Amé IV. s'étoit réſervée par le Traité fait en 1306, avec Aymar de Montbel, après la diſgrace de Rolet de Montbel; il fut préſent auſſi au Traité de Paix conclu le 22 Juin 1413, entre Louis de Savoye, Prince d'Achaye & Thomas, Marquis de Saluces, & à un autre Traité de Paix arrêté le même jour entre Amé VII., Comte de Savoye & ledit Marquis de Saluces. Il fit ſon Teſtament le 19 Avril 1430 & donna en 1435 à l'Abbé de Chaſſagne les Dixmes du Montelier & de Joyeu,

de Joyeu, en payement de la ſomme de huit cens Florins légués au Monaſtére de Chaſſagne, par Jean de Villars ſon ayeul maternel; il fut marié deux fois, la premiére, le 1er. Novembre 1387, avec Catherine DE MAUBEC, fille de François, Seigneur de Maubec en Dauphiné, & la ſeconde, avec Antoinette de SEYSSEL; Du premier mariage il eut,

12. ALIX de Montbel, mariée le 3 Novembre 1412 à Louis DE SAVOYE, *Bâtard* d'Achaye, Chevalier, Seigneur de Raconis, de Pancalier, &c. Maréchal de Savoye, fils naturel de Louis de Savoye, Prince d'Achaye.

Second Lit.

12. ANTOINE de Montbel, Chevalier, Seigneur de Montbel & d'Entremonts, mourut ſans enfans de Marguerite DE CHALANT ſa femme, qu'il avoit épouſée le 6 Août 1424, fille de François, Comte de Chalant, Seigneur de Chaſtillon, d'Uſſel, de Greine & de Verres & de Françoiſe MARESCHAL des Seigneurs de Méximieux.

12. JAQUES de Montbel, Chevalier, Seigneur du Montelier & de Dolomieu, puis, Comte d'Entremonts & de Montbel, Conſeiller & Chambellan du Dauphin & du Duc de Savoye, fut l'un de ceux qui accompagnerent le Duc de Bourgogne dans un voyage qu'il fit en France en 1417, & fut du nombre des Seigneurs & Gentilshommes de Savoye qui furent chaſſés de cet État & rétablis par l'entremiſe du Roy Charles VII. en 1452, aſſiſta à la Pompe funébre de Philippes de Savoye, Comte de Genevois, où il conduiſit le Cheval de St. Maurice; & en 1453 il jura le Traité d'alliance que le Duc de Savoye avoit fait en 1452 avec le Roy Charles VII. Louis, Duc de Savoye érigea en ſa faveur, les Terres & Seigneuries d'Entremonts & de Montbel en titre de *Comté*, par Lettres datées de Chambéry le 20 Novembre 1457, & il ſouſcrivit aux Lettres-patentes que ce Prince donna en la même année, par leſquelles il permit le Duel de Pandolphe Malateſte Seigneur de Rimini & du Comte d'Urbin, ainſi qu'à la confirmation faite par Louis de Savoye ſon fils des Priviléges de la Ville de Bourg en Breſſe le 2 Mai 1475. Jaques de Montbel ſe voyant ſans enfans fit ſon Teſtament le 14 May 1476 & inſtitua ſon héritier Jaques de Montbel, Sgr. du Montelier ſon neveu; il avoit épouſé, 1°. le 29 Mars 1430, Catherine MARESCHAL, fille de François Mareſchal, Chevalier, Seigneur de Méximieux & de Montaney, Capitaine Général des Fortifications de Breſſe & de Jeanne DE VISSAC. 2°. Le 5 Novembre 1447, Claudine RAULIN, Dame de Virieu-le Grand, fille de Nicolas Raulin, Chevalier, Seigneur d'Authume, Grand Chancelier de Bourgogne & de Guyonne DE SALINS: Il eut de cette derniére alliance,

13. CLAUDE de Montbel, Chevalier, Seigneur de Pymorain, mort ſans enfans avant ſon pére. Il avoit été marié le 24 Janvier 1473, avec Antoinette DE POLIGNAC, fille de Guillaume *dit* Armand, Vicomte de Polignac, Baron de Chalançon, de Randon & de Solignac & d'Amédée DE SALUCES, Dame de Coupet & de Caramagne.

12. GUILLAUME de Montbel, continue la deſcendance.

12. JEAN de Montbel, Chevalier, Seigneur de Dullins & de Véray, épouſa Anne de VARAX, fille de Georges de Varax, Chevalier, Sei-

gneur de Chafey & d'Antoine DE LUYRIEUX, d'où vinrent les Seigneurs de Dullins & de Véray.

XII. DEGRÉ.

GUILLAUME de Montbel, Chevalier, Seigneur d'Entremonts, du Montelier, de Nattage & du Mandement de Pierre-Chaſtel, fut fait Priſonnier de guerre en 1447, dans une Bataille que le Duc de Savoye livra contre les Milanois & fut l'un des deux cens Gentilshommes & Chefs-d'Hôtel, qui jurerent en 1455 pour Louis, Duc de Savoye, le Traité qu'il avoit fait en 1452 avec le Roy Charles VII. Il épouſa Aynarde DE LA CHAMBRE, fille d'Urbain, Seigneur de la Chambre, Comte de Leuille, Vicomte de Maurienne & de Marguerite DE POLIGNAC-DE CHALANÇON; & par le Teſtament qu'il avoit fait le 24 Mai 1446, il déclara avoir eu de ſon mariage les enfans qui ſuivent.

13. JAQUES de Montbel, Chevalier, Seigneur du Montelier & de Dolomieu, puis Comte d'Entremonts & de Montbel, Seigneur d'Eſpine, inſtitué héritier de Jaques de Montbel ſon Oncle, Comte d'Entremonts, par ſon Teſtament ci-deſſus, daté du 14 Mai 1476, fit le ſien le 6 Mai 1513. Il avoit épouſé en 1486, Jeanne DE S^TE^. MAURE fille de Charles de S^te^ Maure, Chevalier, Comte de Neſle & de Bénon, Seigneur de Montgaugier & de Formeries, Chambellan du Roi & de Catherine d'ESTOUTEVILLE, & ſe remaria avec Philipe-Hélene de SASSENAGE, veuve de Hugues de LUYRIEUX, Chevalier, Seigneur de la Véliére & fille de Jaques, Baron de Saſſenage en Dauphiné. Il n'eut point d'enfans de cette ſeconde femme, dont il eſt fait mention dans le Martyrologe de S^r^ François de Chambéry, en ces termes. *Illuſtris & Generoſa Domina Philippa-Helena de Saxonagio uxor Illuſtris & Potentis Comitis Intermontium Jacobi de Montebello obiit* 6 *Auguſti* 1533 : Du premier mariage de Jaques de Montbel, avec Jeanne de S^te^. Maure, ſortirent,

14. Charles de Montbel, Comte d'Entremonts & de Montbel, Grand Ecuyer de Savoye, accordé en mariage en 1510, avec Gaſparde-Philippe DE LUYRIEUX, fille de Hugues de Luyrieux, Seigneur de la Véliére & de Philippe-Hélene DE SASSENAGE; mais ce mariage n'ayant point été conſommé, il épouſa le 12 Juin 1517, dans la Ville de S^t^. Quentin, en préſence, tant de Louiſe de Savoye, mére du Roi François I^er^. que du Duc d'Alençon, Madeléne D'ASTARAC, Dame de Fontenay le Vicomte (veuve de François, Baron d'AVAUGOUR, *dit* DE BRETAGNE, Comte de Vertus, &c.) fille de Jean, Comte d'Aſtarac en Guyenne, Conſeiller-Chambellan du Roy, Capitaine de 50 Lances de ſes Ordonnances & de Marie DE CHAMBES; Madeléne d'Aſtarac n'ayant point eu d'enfans de ſon ſecond mariage, fit ſon héritier Odet de Bretagne, Comte de Vertus ſon fils du 1^er^ Lit.

14. JEAN de Montbel, mort jeune.

&

14. FRANÇOISE de Montbel, mariée en 1518, en préſence de l'Empereur Charles V., avec Charles DE LANNOY, Prince de Sulmone, Comte d'Aſt & de la Roche en Ardenne, Seigneur de Sanzelles, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or, Gouverneur de Tournay, Grand-Maître d'Eſpagne, Viceroi de Naples & Général des Ar-

mées de l'Empereur Charles V. en Italie ; ce fut lui qui fit Priſonnier le Roi François I^er. à la Bataille de Pavie.

Bâtards de Jaques de Montbel, Comte d'Entremonts.

14. JAQUES, *Bâtard* de Montbel.
14. ISABELLE, *Bâtarde* de Montbel, épouſa Claude DE MIGIEU, Ecuyer, Seigneur de Migieu & de Chanves.
14. JEANNE, *Bâtarde* de Montbel.

13. CHARLES de Montbel, qui ſuit.
13. CLAUDE de Montbel, Prieur de Conzieu, de S^t. Mauris & de S^t. Etienne d'Aiguebellette, Protonotaire Apoſtolique, qui teſta le 7 Novembre 1517.

&

13. GEORGES de Montbel, Chevalier, Seigneur de Nattage, dont ſon pére lui fit don, par Acte du dernier Août 1490; il fut marié avec Anne DE LUYRIEUX, veuve de Jaques, Baron DE GROLÉE, Seigneur de Luys, Chevalier & fille de Guillaume de Luyrieux, Chevalier, Seigneur de Luyrieux, de Champagne, de Flaccey, de S^t. Colomb & de Beaufort, Conſeiller & Premier Chambellan de Philippes de Savoye, Comte de Breſſe & de Jeanne DE LUYRIEUX : De ce mariage nâquit,
14. SÉBASTIENNE de Montbel, Dame de Nattage, femme de Simon DE DARBONNAY, Chevalier, Sg^r. de Roche, lequel vendit enſuite ladite Terre de Nattage à Jaques de Grolée, Seigneur de Grolée.

XIII. DEGRÉ.

CHARLES de Montbel, Chevalier, Seigneur du Montelier & de Chanves, fut marié, 1°. avec Françoiſe DE CHIEL, fille d'Odon de Chiel, Chevalier, Sg^r. de Chanves, Coſeigneur du Montelier &c. & de Marguerite MARESCHAL des Seigneurs de Méximieux; 2°. avec Antoinette D'ONCIEUX, Dame de Douvres en Bugey, & fit ſon Teſtament au mois de Septembre 1514; Il eut du 1^er. Lit,

14. SÉBASTIEN de Montbel, qui ſuit.
14. GASPARDE de Montbel, femme de Mainfroy DE SALIN, Seigneur de Cornillon & de Marthod.

&

14. AYMÉE de Montbel, qui épouſa Jean - François DE SAVOYE, Seigneur de Cavours & de Pancalier.

Second Lit.

14. JAQUES de Montbel, Seigneur de Montelier, mourut ſans enfans de Guigonne DES AMBLARDS ſa femme, Dame de Chaſteau - Bochard, fille unique & héritiére de Hugues des Amblards, Seigneur de Montgela & de Chaſteau-Bochard, lequel étoit iſſu du côté maternel de la Maiſon de *Saint Antelme*, Evêque de Belley.
14. FRANÇOIS de Montbel (*) eſt auteur des Branches des Seigneurs de la Taſche, d'Iſeure, de Méré & de Champéron, mentionnées ci-après.

(*) Suivant l'Inventaire que préſenta en 1668, à M. de la Noiraye, Intendant de Tours, René de Montbel, Seigneur d'Iſeure, & en vertu duquel & des Titres y énoncés, il obtint un Jugement de cet Intendant, qui le maintint dans ſon ancienne Nobleſſe.

XIV. DEGRÉ.

Sébastien de Montbel, Comte de Montbel & d'Entremonts, Baron du Montelier, Sgr. de St. Mauris, de Virginin, de Chanves & de St. André de Briord, Chler. de l'Ordre de l'Annonciade, fut appellé à la ſucceſſion des Comte d'Entremonts & de Montbel, par le Teſtament de Charles de Montbel, Comte d'Entremonts ſon couſin germain, mort ſans poſtérité. Il eut ſur cela de grandes difficultés à ſurmonter, car Françoiſe de Montbel, Princeſſe de Sulmone, ſœur de Charles, prétendit ſe mettre en poſſeſſion de ces deux Terres, & employa le crédit que Charles de Lannoy ſon mari avoit auprès de l'Empereur Charles V.; mais le Comte de Montbel l'emporta par la juſtice de ſa cauſe. Il fut fait Chevalier d'Honneur de la Reine Eléonor d'Autriche, ſeconde femme du Roi François Ier; acquit par Acte du 18 Juillet 1539, la Seigneurie de St. André de Briord, d'Antoinette Mareſchal, veuve de Louis de Viry, Sgr. de ladite Terre; fit ſon Teſtament le 4 Janvier 1565; & eut l'honneur de revétir des marques de l'Ordre de l'Annonciade, Emmanuel-Philibert, Duc de Savoye, à Chambéry en 1568. Il avoit épouſé en préſence du Dauphin le 17 Septembre 1539, Béatrix Pacheco, Premiére Dame d'Honneur de la Reine Eléonor & fille de Jean Pacheco, Duc d'Aſcalona, Marquis de Villéne, Grand-Maître de l'Ordre de St. Jaques; en faveur de ce mariage, le Roi François Ier, leurs fit don de la ſomme de 20000 liv., & auſſi en conſidération des Services que ladite Béatrix Pacheco avoit rendus à la Reine : De cette alliance nâquirent,

15. Eléonor de Montbel, mort au Berceau.

&

15. Jaqueline de Montbel, Comteſſe d'Entremonts & de Montbel, Marquiſe du Montelier & de St. André de Briord, Dame de St. Mauris & de Chanves, Baronne de Nattage, Terre de laquelle elle rentra en poſſeſſion le 19 Décembre 1588, par un échange qu'elle fit avec Claude de Grolée, Seigneur de Grolée, auquel elle céda la Terre de Chanves; elle fut mariée deux fois, la premiére le 16 Février 1561, par l'entremiſe du Roi Charles IX., avec Claude de Batarnay, Comte du Bouchage, Baron d'Anthon, fils de René de Batarnay, auſſi Comte du Bouchage, & Baron d'Anthon, Chevalier de l'Ordre du Roi & d'Iſabelle de Savoye. Claude de Batarnay, ayant été tué ſans enfans à la Bataille de St. Denis, ſa veuve ſe remaria dans la Ville de la Rochelle au mois de Mars 1571, avec Gaſpard, Comte de Coligny, Seigneur de Chaſtillon ſur Loing, Amiral de France, Chevalier de l'Ordre du Roi, Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe, Gouverneur de Paris, &c. duquel elle eut une fille unique, nommée Béatrix de Coligny, Comteſſe d'Entremonts & de Montbel, Marquiſe du Montelier & de St André de Briord, Baronne de Nattage & Dame de St. Mauris, qui porta toutes ces Terres dans la Famille de Bon-de Meuillon, par ſon mariage avec Claude-Antoine Bon, Baron de Meuillon & de Mautauban, Grand-Chambellan de Savoye, dont la poſtérité prit le nom de Montbel, & la qualité de Comtes d'Entremonts & de Montbel; les Terres du Montelier & de Saint André de Briord, avoient été érigées en *Marquiſat*, par Lettres du Duc de Savoye du 1er. Avril 1583 *ou* 1589, en faveur de

ladite Jaqueline de Montbel, *en reconnoiſſance des Services de ſes Prédéceſſeurs & à cauſe de la grandeur de ſa Maiſon.*

Bâtards & Sébaſtien de Montbel.

15. François, *Bâtard* de Montbel, Seigneur de Chanves en Bugey, mourut ſans poſtérité.
15. Claudine, *Bâtarde* de Montbel, fut mariée le 14 Avril 1575 à Gabriel de Richardon, Seigneur de l'Hobla & du Beſſey.

BRANCHE

des SEIGNEURS de la TASCHE, d'ISEURE, de MÉRÉ et de CHAMPÉRON.

XIV. DEGRÉ.

François de Montbel, (*a*) Ecuyer, Sr. de Montbel, vivant le 20 Juillet 1500, fut Gouverneur d'un Prince de la Maiſon de Savoye, ſuivant l'Inventaire que préſenta en 1668 à M. de la Noiraye, Intendant de Tours, René de Montbel, Seigneur d'Iſeure, à l'effet d'être maintenu dans ſa Nobleſſe, & en vertu duquel il obtint un Jugement de cet Intendant; il avoit épouſé Dlle. Françoiſe Vergnaude, laquelle étant veuve de lui le 21 Avril 1516, expoſa au Roi François Ier., qu'elle & feu ſon mari avoient fait pluſieurs belles & grandes acquiſitions, mais que Jaques de Montbel leur fils en ayant eu le gouvernement ſe les étoit appropriées, que pour l'en fruſter & ſes autres enfans, il l'avoit maltraitée ſi rigoureuſement, qu'il l'avoit obligée devant le Juge de Mondon à renoncer à la part qui lui revenoit dans ſes acquiſitions, dont la Coûtume du pays lui adjugeoit la moitié; ſur cet expoſé Sa Majeſte lui accorda des Lettres Royaux le 20 Mars 1517, par leſquelles elle ordonna au Sénéchal de Poitou ou à ſon Lieutenant à Montmorillon, d'informer contre ledit Jaques de Montbel & de rendre juſtice à ſa mére : Du mariage de François de Montbel avec ladite Françoiſe Vergnaude, ſortirent 3 enfans qui ſuivent.

15. Jean de Montbel continue la deſcendance.
15. Maurice de Montbel, Ecuyer, Capitaine-Garde des Châteaux, Bois & Foreſt des Seigneuries de Fleix & de Mondon pour le Duc de Savoye, fit ſon Teſtament le 15 Septembre 1532, par lequel il chargea Jean de Montbel ſon frére de la Tutelle de ſes enfans, ce qui fut confirmé par Jugement rendu en la Châtellenie du Dorat le 20 Mai 1535; De ces enfans on ne connoît que
    16. Jean de Montbel, Ecuyer, Seigneur du Puivillairon, qui tranſigea le 11 Septembre 1560 avec Guillaume de Montbel, Seigneur de Champéron & de la Taſche ſon couſin germain & lui céda tou-

(*a*) Ce François de Montbel eſt dénommé fils de Charles de Montbel, Seigneur du Montelier, & d'Antoinette d'Oncieux, dans l'Inventaire que préſenta en 1668 à M. Voyſin-de la Noiraye, Intendant de la Généralité de Tours, René de Montbel, Seigneur d'Iſeure & de Champéron, & en vertu duquel & des Titres y énoncés, il obtint un Jugement de cet Intendant, qui le maintint dans ſon ancienne Nobleſſe.

Nota. On trouve un Jean de Montbel, Ecuyer, Seigneur de la Roquoze, dont la veuve nommée, Demoiſelle Claude Péliſſier, ſœur de Noble Jaques Péliſſier, Seigneur de S. Ferriol en Dauphiné, fit une Donation à Charlotte Péliſſier, ſa niéce en faveur de ſon mariage, accordé par Contrat du 9 Novembre 1544, avec Noble Guy de Retz-de Breſſolles, Seigneur de Cheminades, lequel Acte fut paſſé en préſence de Noble Aſtorg de Montbel, Seigneur d'Ucels ſon oncle.

tes les prétentions qu'il pouvoit avoir dans les Biens de la ſucceſſion de feu Jaques de Montbel leur Oncle.

15. JAQUES de Montbel, Ecuyer, Capitaine de Mondon, pour le Duc de Savoye, épouſa Demoiſelle Jeanne DE BERNIES & mourut avant le 11 Septembre 1560 ſans enfans.

XV. DEGRÉ.

JEAN de Montbel, Ecuyer, Seigneur de Champéron & de la Taſche, étoit Homme d'Armes des Ordonnances du Roi, ſous la Charge du Seigneur de Penthiévre le 5 Septembre 1536, ſervant alors en cette qualité à l'Armée en Provence. Il avoit été nommé dès le premier Octobre 1526, Capitaine de la Terre & Seigneurie de Fleix & de Cadré pour le Duc de Savoye, en conſidération des ſervices que Jaques de Montbel ſon frére avoit rendus à ce Prince; obtint des Lettres Royaux données à Paris le 12 Février 1527, contre les Habitans de la Seigneurie de Fleix, qui lui refuſoient depuis long-temps le payement des Cens, Rentes & autres Droits dont ils lui étoient redevables, l'ayant accuſé, ainſi que ſon frére Maurice de Montbel, d'avoir conſidérablement détruit les Châteaux & Foreſts de Fleix & de Mondon, leſdits S^rs^. de Montbel ayant ſoutenu, » qu'étans *Nobles & extraits de Noble lignée*, doux & paiſibles, » ils avoient bien & dûement été établis Capitaines & Gardes deſdits Châteaux, » qu'ils s'étoient bien & honneſtement comportés & gouvernez, *tels que tous au-* » *tres Gentilshommes auroient pû faire*, « ſur quoi ils avoient été renvoyés abſous de tous les faits qui avoient été allégués contre eux, ainſi qu'il fut jugé par Sentence du 29 Décembre 1529, rendue par le Juge deſdites Seigneuries. Jean de Montbel fit un accord le 26 Décembre 1530, avec François-Lignaud, S^r^. de Lagebernard ſon parent, au ſujet d'un Banc qui appartenoit audit de Montbel, dans l'Egliſe de Luſſac, & dans cet Acte ils ſont qualifiés *Nobles Gentilshommes*. Il épouſa Demoiſelle Françoiſe DE BRIDIERS (*a*) avant le 10 Janvier 1538, jour auquel ils donnerent conjointement le lieu noble de la Taſche, ſituée dans la Paroiſſe de Maillac, à Nicolas de Montbel leur fils. Françoiſe de Bridiers ſa veuve, étoit, ſuivant un Acte du 31 Mai 1550, Tutrice de ſes enfans, qui furent,

16. NICOLAS de Montbel, Seigneur de la Taſche, mort ſans poſtérité.
16. GUILLAUME de Montbel, qui continue la deſcendance.
16. MARGEURITE de Montbel, & 16. JEANNE de Montbel,

XVI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Montbel, Ecuyer, Seigneur de Champéron & de la Taſche en Poitou, épouſa par Contrat du 21 Avril 1558, D^lle^. Gillon POT, (*b*) fille de *Meſſire* Antoine Pot, *Chevalier*, Sg^r^. de Lavau-Pot & de Dame

a) Dans le ſuplément du Procès-verbal de Malthe, de Noble Baptiſte-Roger de Montbel du 2 Janvier 1631, l'un des Déposans, nommé *Meſſire Jean de Bridiers, Chevalier, Seigneur de Soliers, Grand Ecuyer de la Princeſſe de Mantouë*, atteſta, que cette Françoiſe de Bridiers, *de la Maiſon de Fourlemie, proche de la Chaſtre en Berry*, étoit *ſortie de celle de Soliers, dont elle portoit encore les Armes.*

b) Dans le même Acte cité à la Notte précédente, le Commandeur (Pot)-de Rhodes, reconnut la ligne maternelle dudit S^r^. Chevalier de Montbel, pour être ſortie de ſa Maison : (à ce ſujet on obſerve, que d'Anne Pot, femme de Guillaume de Montmorency, deſcend S. A. S. M^r^. le Prince de Condé.)

Catherine Estourneau; il fit un accord le 11 Septembre 1560 avec Jean de Montbel, Ecuyer, Seigneur du Puivillairon ſon couſin germain, & s'obligea de lui payer ce qu'il lui devoit, pour reſtant de la ſomme dont Jean de Montbel, Seigneur de Champéron ſon pére, avoit été chargé par l'Acte de la Tutelle qu'il avoit eue dudit Jean de Montbel, Seigneur du Puivillairon, après la mort de Maurice de Montbel, pére dudit Jean; il acquit le 10 Septembre 1579, moyennant la ſomme de 5000 liv., une coupe de Bois, ſituée dans la Paroiſſe de Maillac & mouvante de la Seigneurie de Mondon, de Noble Dame Georgette de Balſac ſa parente, veuve de Noble Seigneur M^re^. Jean Pot, Chevalier de l'Ordre du Roi, ſon Premier Ecuyer-Tranchant, Porte-Cornette de Sa Majeſté & Grand-Maître des Cérémonies de France. Le 8 Juin 1594, il tranſigea avec Demoiſelle Jeanne Pot ſa belle-ſœur, femme de François Chardebœuf, Ecuyer, S^r^. de la Vareille, au ſujet de la part qui revenoit à Gillon Pot ſa femme, dans la ſucceſſion de feu Chriſtophe Pot leur frére, Ecuyer, Seigneur de Lavau-Pot, en exécution du Teſtament & Codicille qu'avoit fait feu Mathurin Pot, Ecuyer, Seigneur de la Maiſon Rouge leur Oncle, le 8 Janvier 1575 & le 23 Décembre 1583. Il rendit Hommage le 15 Septembre 1597 à Haut & Puiſſant Seigneur, M^re^. Guillaume Pot, Chevalier, Seigneur de Rhodes & de Mondon, Prévoſt des deux Ordres du Roi, Conſeiller d'Etat & Grand-Maître des Cérémonies de France, pour le Fief & Maiſon Noble de la Taſche, mouvant dudit Seigneur de Rhodes, à cauſe de la Châtellenie de Mondon, & fit ſon Teſtament le 8 Mars 1609 : ſa Succeſſion fut partagée le 30 Avril ſuivant entre ſes enfans qui furent,

17. Jaques de Montbel ci-après.
17. Robert de Montbel, Chevalier, Seigneur de Champéron, dont la poſtérité eſt rapportée ci-après & qui eſt auteur des Seigneurs d'Iſeure, de Méré & de Champéron.

&

17. Jeanne de Montbel, laquelle mariée lors du Teſtament de ſon pére.

XVII. DEGRÉ.

Jaques de Montbel, Ecuyer, Seigneur de la Taſche, nommé Exempt des Gardes du Corps du Roi avant le 27 Juin 1606, puis Ecuyer de la Grande Écurie de Sa Majeſté, par Lettres du 6 Décembre 1613, obtint, ainſi que Robert de Montbel ſon frére le 27 Mars 1599, un Acte de la repréſentation qu'ils avoient faite des Titres juſtificatifs de leur ancienne Nobleſſe devant les Commiſſaires députés pour le régalement des Tailles dans la Généralité de Tours. Il tranſigea le 30 Avril 1609 avec Robert de Montbel ſon frére, en éxécution du Teſtament que Guillaume de Montbel leur pére avoit fait le 8 Mars précédent, portant inſtitution d'héritier en faveur dudit Jaques ſon fils aîné, aux conditions que le lieu Noble de Champéron demeureroit audit Robert, & qu'il n'auroit rien à demander audit Jaques ſon frére, d'une ſomme de 2000 liv. Par cette Tranſaction ils convinrent entr'eux d'éxécuter de point en point les diſpoſitions de ce Teſtament. Jaques de Montbel qui ne vivoit plus le 22 Décembre 1637, avoit épouſé, 1°. par Contrat du 11 Septembre 1583, Demoiſelle Jeanne l'Huiller *ou* l'Huillier, fille d'Antoine l'Huillier, Ecuyer & de Demoiſelle Antoinette de Villiers. 2°. Par autre Contrat du

30 Juillet 1595, Demoiſelle Avoye DE LA RIE, & 3°. auſſi par Contrat du 20 Avril 1599, D^lle. Anne D'EAUX, veuve de Charles BORDES, Ecuyer, S^r. du Poiron & fille de Marc d'Eaux, Ecuyer, S^r. de la Conillére & de Demoiſelle Bonaventure PIZON : Les enfans qu'il eut de ce dernier mariage, furent,

18. JEAN de Montbel, qui ſuit.
18. BONAVENTURE de Montbel, mariée le 7 Février 1630 à Jean MARBEUF, Ecuyer, S^r. de Maſmeau.
18. MARIE de Montbel, laquelle vivoit encore ſans alliance en 1634, & dont on ignore la deſtinée.
18. ANNE de Montbel, qui épouſa par Contrat du 5 Novembre 1634, Jaques ROBERT, Ecuyer, S^r. du Chaſlard.

&

18. SILVIE de Montbel, vivante en 1634 & dont on ignore la deſtinée.

XVIII. DEGRÉ.

JEAN de Montbel, qualifié *Chevalier*, Seigneur de la Taſche & de la Grandfas, épouſa, 1°. par Contrat du 7 Février 1632, D^lle. Eliſabeth GUILLOT, fille de Jean Guillot, S^r. du Bois & de Dame Claude PHILIPES, 2°. auſſi par Contrat du 22 Décembre 1637, Demoiſelle Catherine PIGNONNEAU. Il acheta le 30 Avril 1634 de Léon Bléreau, Ecuyer, le Château, lieu Noble & Fief de la Grandfas, ſitué dans la Paroiſſe de Maillac, avec d'autres Héritages. Catherine Pignonneau étoit veuve de lui & avoit la Tutelle de leurs enfans mineurs le 15 Novembre 1665, jour auquel elle fit un accord avec André de Montbel ſon beaufils : Jean de Montbel avoit eu de ſon premier mariage,

19. ANDRÉ de Montbel ci-après.

&

19. MARIE de Montbel, mariée à François IGONIN, Ecuyer, S^r. de la Gorce, avant le 15 Novembre 1665.

Second Lit.

19. HENRY de Montbel, Ecuyer, mourut Brigadier des Gardes du Corps du Roy.
19. LOUIS de Montbel, Ecuyer, mourut en bas âge.
19. JEAN de Montbel, Ecuyer, Garde du Corps du Roi le 9 Mars 1677, fut tué au Siége de Valenciennes.
19. ANNE de Montbel fut Religieuſe au Couvent de Longefont en Berry.

XIX. DEGRÉ.

ANDRÉ de Montbel, qualifié *Chevalier*, Seigneur de la Taſche & d'Aureis, épouſa par Contrat du 2 Juin 1669, Demoiſelle Louiſe DE LA CHÂTRE, (couſine germaine de Marie-Caſimire de la Grange, Reine de Pologne,) fille de *Haut & Puiſſant Seigneur, Meſſire* René de la Châtre, *Chevalier*, Seigneur de Brillebault & de Briante & de Dame Silvaine DE LONGBOSTZ, & eut acte le 15 Juillet 1669 de la repréſentation qu'il avoit faite des Titres juſtificatifs de ſon ancienne Nobleſſe devant M. Tubeuf, Intendant de Bourges & de Moulins. Louiſe de la Châtre étoit veuve de lui le 15 Mars 1698 & vivoit encore le 14 Mars 1702 : Leurs enfans furent,

20.

20. Jean-Gabriel de Montbel qui ſuit.
20. Balthazar de Montbel, Ecuyer, Seigneur de la Taſche, mort ſans poſtérité.
&
20. Marie de Montbel vivante en 1702.

XX. DEGRÉ.

Jean-Gabriel de Montbel, qualifié *Chevalier*, Seigneur de la Taſche, Lieutenant de la Compagnie Colonelle du Régiment d'Infanterie de Limoges, par Brevet du 31 May 1694, avoit ſervi précédemment dans le même Régiment & étoit né le 6 Juillet 1670; il épouſa par Contrat du 15 Mars 1698, Demoiſelle Marie-Thérèſe de Nollet, fille de *Meſſire* Jean de Nollet, *Chevalier*, Seigneur de Nollet dans la Marche & de Dame Marie de Fougeres. Il eut acte le 30 Mars 1715 de la repréſentation qu'il avoit faite des Titres juſtificatifs de ſa Nobleſſe devant M. Foullé-de Martangis, Intendant de Bourges, qui le déclara par ce Jugement, *Noble & iſſu de Noble race :* De ſon mariage avec Marie-Thérèſe de Nollet, il eut pour enfans,

21. Louis-Jaques-Joseph de Montbel, qualifié *Chevalier*, Seigneur de la Taſche, né le 12 Mars 1699 & reçu Page de la Chambre du Roy avant le mois de Juin 1718.
21. François-Balthazar de Montbel, qualifié *Chevalier*, né vers l'an 1702 & mort, étant Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, & Lieutenant dans le Régiment d'Archiac.
21. Pierre de Montbel-de Nollet, qualifié *Chevalier*, Penſionnaire du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, ancien Brigadier des Gardes du Corps de Sa Majeſté, & Garde de la Manche, né vers l'an 1703.
21. Louis de Montbel, qualifié *Chevalier*, né le 28 May 1704, & mort étant Garde de la Manche du Roi.
21. François-Xavier de Montbel qui ſuit.
21. Marthe de Montbel, née le 4 Décembre 1707, & reçue dans la Maiſon Royale de S^t. Louis à S^t. Cyr le 22 Mai 1718, ſur les Preuves de ſa Nobleſſe faites alors.
&
21. Marie de Montbel, née vers l'an 1709 & non mariée en 1761.

XXI. DEGRÉ.

François-Xavier de Montbel, qualifié *Chevalier*, ancien Garde de la Manche du Roi & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, né le 30 Juillet 1706, épouſa par Contrat du 27 Janvier 1751, Demoiſelle Jeanne-Silvine Lorent-de Fontbufaut, dont il a pour enfans,

22. Joseph de Montbel, né le 20 Janvier 1755.
22. François-Sébastien de Montbel, né le 20 Janvier 1758.
22. Marguerite-Scholastique de Montbel, née le 9 Février 1753.
22. Marie-Justine de Montbel, née le 26 Septembre 1756.
&
22. Antoinette-Gabrielle-Marie de Montbel, née le 30 Juillet 1759.

BRANCHE

DES SEIGNEURS D'ISEURE, DE MÉRÉ ET DE CHAMPÉRON.

XVII. DEGRÉ.

ROBERT de Montbel, Chevalier, Seigneur de Champéron, d'Iſeure & de Fontarcher, (ſecond fils de Guillaume de Montbel, Seigneur de Champéron & de Gillon Pot), étoit Sergent Major de la Ville de Rouen le 22 Mars 1595, date d'un Brevet, par lequel le Roi Henry le Grand ordonna qu'il fût payé de la ſomme de 800 écus de penſion qu'il lui avoit donnée, pour l'engager à continuer dans la fidélité de ſes Services, & par un autre Brevet du 15 May ſuivant, Sa Majeſté lui continua cette Penſion, quoiqu'il n'éxerçât plus cette Charge de Sergent-Major. Le Roi lui fit expédier un Paſſeport le 12 Avril 1596 pour aller à Calais, où il l'envoyait pour ſon Service, & dans ce Paſſeport, Sa Majeſté le qualifie Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, quoiqu'il n'en obtint le Brevet que le 6 Janvier 1597; il en prenoit la qualité, ainſi que celle de l'un des vingt Gentilshommes ordinaires de ſa ſuite, & Lieutenant du Duc de Vendôme au Gouvernement de la Ville de Seurre, lorſqu'il fut marié par Contrat du 31 Octobre 1598, avec Demoiſelle Anne DE L'AGE, fille de Noble Homme Guy de l'Age, Ecuyer, Seigneur de la Palice & de Demoiſelle Gabrielle FAUCON, veuve en premieres Nôces de Jaques POT, Ecuyer, Seigneur de Lavau-Pot, qu'elle avoit épouſé par Contrat du 20 Mars 1560; il fit Hommage au Roi Henry le Grand en ſa Chambre des Comptes à Paris le 3 Juin 1604, pour la Terre & Seigneurie d'Iſeure mouvante de ce Prince, à cauſe de ſon Château de Tours, & il étoit alors Gouverneur de la Ville de Seurre en Bourgogne; fut fait par ce Monarque le 1^er^. Décembre 1608, Chevalier de ſon Ordre de S^t^. Michel, dans un tems où cet Ordre étoit encore recherché par la Nobleſſe la plus illuſtre, & obtint encore du Roi, par Brevet du 10 Décembre 1629, une Penſion de 2000 livres. Dans une Enquête faite le 2 Janvier 1631, pour la réception de Baptiſte-Roger de Montbel ſon fils dans l'Ordre de Malthe, un des Témoins qui y comparurent, dépoſa qu'il » avoit connu ledit » Robert de Montbel, Seigneur de Champéron « & ajoûte, qu'il » avoit été des » Braves de ſon temps & aimé du feu Roi, ayant poſſédé des Gouvernemens, » & que c'étoit un Homme, auſſi recommandable par ſa naiſſance que par ſon » mérite «; il avoit été honoré de pluſieurs Lettres par les Rois Henry IV. & Louis XIII., & fut maintenu dans ſon ancienne Nobleſſe le 21 Juin 1634, conjointement avec René de Montbel ſon fils. Anne de l'Age étoit veuve de lui le 21 Novembre ſuivant : de ſon mariage avec Robert de Montbel, nâquirent,

18. RENÉ de Montbel qui ſuit.
18. JAQUES de Montbel, mort jeune.
18. Noble BAPTISTE-ROGER de Montbel, Sg^r^. d'Iſeure, Chevalier de Malthe, lequel fit ſes Preuves au Grand Prieuré de France les 12 Octobre 1629 & 2 Janvier 1631, & étoit encore Chevalier de cet Ordre le 21 Novembre 1641; depuis il ſe maria avec D^lle^. Louiſe TAVEAU-DE MORTEMER; fille de *Haut & Puiſſant Meſſire* Philbert Taveau, Seigneur de Cubort, de S^t^. Martin, de la Cheze outre Vienne, de Bagneux, de la Riviére & de la Gaulterie, Baron de Mortemer, Cheva-

lier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre & de Dame Marie DE LA COMBE & en eut,

19. RENÉ de Montbel, & 19. JAQUES de Montbel, } vivans en 1669, & morts tous deux avant leur pére.

18. ANTOINE de Montbel, Seigneur de Champéron, auteur des Seigneurs de Champéron, dont il ſera parlé après la poſtérité de ſon frére aîné.

18. CHARLOTTE de Montbel, mariée à Hubert DE GRAY, Ecuyer, Seigneur de Chambon.

18. FRANÇOISE de Montbel, femme d'Antoine DE MONS, *Chevalier*, Seigneur de la Pierre. & 18. ANNE de Montbel, mariée à Jean DE RIVAUDE, *Chevalier*, Seigneur de la Charlotiére, &c. } avant le 21 Novembre 1641.

XVIII. DEGRÉ.

RENÉ de Montbel, qualifié *Chevalier*, S^gr^. d'Iſeure, de Champéron & du Rigollet, épouſa par Contrat du 7 Septembre 1628, D^lle^. Marie FUMÉE, fille de *Meſſire* Martin Fumée, *Chevalier*, Seigneur des Roches-S^t^. Quentin, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel & de Dame Madeléne DE CRÉVANT ſa veuve, ſœur de Louis de Crévant, Vicomte de Brigueil, Marquis d'Humiéres, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des cent Gentilshommes de ſa Maiſon & de 50 Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Gouverneur de Ham, puis, de Compiégne & Conſeiller d'Etat. Le Roi lui donna le 23 Avril 1635 une Commiſſion pour lever une Compagnie de cent Hommes à pied François, ſous l'autorité du Duc d'Epernon, Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe, & il ſervoit en la même qualité de Capitaine, dans le Régiment de la Marine, ſuivant une Lettre que lui écrivit le Cardinal de Richelieu le 10 Février 1639. Il tranſigea avec Anne de l'Age ſa mére & ſes fréres & ſœurs le 21 Novembre 1641, au ſujet du Partage des biens paternels, & fut nommé Sécrétaire de la Nobleſſe de Touraine, dans les deux Aſſemblées tenues les 28 Mai 1642 & 26 Juin 1652. Sa Majeſté lui accorda le 6 Aouſt 1653 une Penſion de 2000 liv. en conſidération de ſes bons & agréables Services, & M. Voyſin-de la Noiraye, Intendant de Tours, lui donna le 5 Juillet 1668 un Acte de la repréſentation qu'il lui avoit faite des Titres de ſon ancienne Extraction, conjointement avec François de Montbel ſon fils & Antoine de Montbel ſon frére. L'Inventaire produit alors devant ledit S^r^. Intendant, porte entr'autres choſes, que le Produiſant étoit » iſſu de Lignée & Extraction Noble, que de toute an- » cienneté ſes Auteurs & Prédéceſſeurs étoient Nobles & qualifiés tels en Sa- » voye & en France. Qu'il étoit fils de Robert de Montbel, Chevalier, Sei- » gneur de Champéron, Iſeure & Fontarcher, Gentilhomme ordinaire de la » Chambre du Roi, Gouverneur de Seurre en Bourgogne & de Dame Anne de » l'Age, lequel étoit fils puîné de Guillaume de Montbel, Ecuyer, Seigneur de » Champéron & de Demoiſelle Gillon Pot, qui étoit auſſi fils de Jean de Mont- » bel, Seigneur de Champéron, Capitaine pour M. le Duc de Savoye de Ca- » dré, Fleix & Mondon en Poitou, & de Françoiſe de Bridiers, lequel étoit » fils de François de Montbel, Ecuyer & de Demoiſelle Françoiſe Vergnaude,

» Triſayeul & Triſayeulle du Produiſant. Que ledit François étoit fils de Charles » de Montbel, Chevalier, Seigneur du Montelier. . . . . & d'Antoinette » d'Oncieux : lequel François de Montbel fut envoyé en France par le Duc de » Savoye, pour avoir le ſoin & la conduite d'un Prince de cette Maiſon, que » l'on avoit relégué dans la Tour de Mondon, Paroiſſe de Maillac ſur les fron- » tiéres de Poitou & du Limouſin, pour quelque infirmité & aliénation d'eſprit, » où ledit Prince mourut, & que ſon Tombeau ſe voyoit encore dans l'Egliſe » dudit Maillac. Que ledit Charles de Montbel, 4^e^. Ayeul du Produiſant, étoit » fils de Guillaume de Montbel, Chevalier, Seigneur du Montelier, de Natta- » ge, & de Pierre Chaſtel & de Demoiſelle Hémarde de la Chambre. Que le- » dit Guillaume de Montbel étoit fils de Guy de Montbel, Chevalier, Comte » dudit lieu & d'Entremonts, Seigneur d'Eſpine & du Montelier & de Dame » Antoinette de Seiſſel, leſquels vivoient auparavant 1370; Que ledit Guy étoit » fils de Jean de Montbel, Chevalier, Seigneur de Miribel & de D^lle^. Béatrix » de Villars, leſquels vivoient auparavant l'année 1320, & dont les Aſcendans » Seigneurs, Comtes de Montbel & d'Entremonts, remontoient juſques en » l'an 1040 «.

Leſdits René de Montbel & Marie Fumée ſa femme, par un Acte du 22 May 1679, céderent à Charles de Montbel leur fils, *dit* l'Abbé d'Iſeure, tous les Droits qui leur appartenoient dans la ſucceſſion de M^re^. Antoine de l'Age, Duc de Puylaurent, Pair de France, Premier Chambellan de Gaſton, Duc d'Orléans, frére du Roi Louis XIII., & ils ne vivoient plus le 14 Octobre 1684 : Leurs enfans furent,

19. François de Montbel qui ſuit.
19. Louis de Montbel, Seigneur d'Iſeure, &c. dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frére aîné.
19. Charles de Montbel, dit *l'Abbé d'Iſeure,* Seigneur d'Iſeure, Terre dont il ſe démit le 17 May 1676 en faveur de ſes pére & mére, qui la lui avoient donnée par Acte du 20 Avril 1673.
19. Charles de Montbel, auteur de la Branche des Seigneurs de Méré.
19. Madeléne de Montbel, mariée le 30 Mai 1650, avec Céſar Broſſin, *Chevalier,* Seigneur & *Marquis* de Méré, fils de Louis Broſſin, qualifié auſſi *Chevalier,* Seigneur de Méré, Baron de Seignerolles, &c. Gouverneur de Loches & de Beaulieu en Touraine & de Dame Marguerite de la Rochefoucaud; elle vivoit encore le 26 Aouſt 1669.
19. Anne de Montbel, Religieuſe Bénédictine & Prieure de Méré.
19. Claire de Montbel,
19. Madeléne de Montbel, } Religieuſes Bénédictines au même Monaſtére.
19. Elisabeth de Montbel, Religieuſe de l'Ordre de S^t^. François, à la Rochepozay.
19. Elisabeth de Montbel, Religieuſe Bénédictine au Boulay, près de Tours.

&

19. Marie de Montbel, Religieuſe à la Virginité, près de Vendôme, Ordre de Citeaux.

XIX. DEGRÉ.

François de Montbel, qualifié *Chevalier,* Sg^r^. de la Meſnardiére, de l'Hôpital, de Marigny & de Champéron, Capitaine dans le Régiment d'Humiéres,

Cavalerie, acquit par Acte du 28 Janvier 1687, la Maiſon & le Château de Marigny, du Curateur de la ſucceſſion d'Edmond Chateigner, *Chevalier*, Seigneur d'Eudonville & dudit lieu de Marigny, Conſeiller, Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi, & cette Terre paſſa enſuite dans la Famille de MM. de Mouſſy, par le mariage de Madeléne de Montbel, à laquelle ſon pére la céda. Il épouſa Demoiſelle Polixène DE PRÉAUX, fille de René de Préaux, *Chevalier*, Seigneur de Riz & de la Meſnardiére & de Dame Marie DE BRIDIEU; & de ce mariage il eut,

20. ROGER de Montbel, Seigneur de l'Hôpital.
20. ROGER de Montbel, Seigneur de la Meſnardiére & de Martiſay en Berry, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de la Mercy-Dieu, Diocèſe de Poitiers.
20. MADELÉNE de Montbel, Dame de Marigny, mariée par Contrat du 25 Janvier 1693, avec Hugues DE MOUSSY, *Chevalier*, Seigneur de Granges & des Hauteſrives, Commandant un Bataillon dans le Régiment de Normandie.

&

20. MARGUERITE de Montbel-de la Meſnardiére, Abbeſſe de l'Abbaye de Notre-Dame de Mouchy, près de Compiégne, où elle fut bénîte le 25 Septembre 1711.

BRANCHE

DES SEIGNEURS D'ISEURE.

XIX. DEGRÉ.

LOUIS de Montbel, qualifié *Chevalier*, Sgr. d'Iſeure, du Rigollet & de Champéron, (ſecond fils de René de Montbel, Seigneur de Champéron & de Marie Fumée), étoit Enſeigne de la Compagnie des cent Gentilshommes ordinaires de la Maiſon du Roi, dits *au Bec de Corbin* & Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers, entretenue pour le Service de Sa Majeſté, lorſqu'il épouſa par Contrat du 26 Aouſt 1669, Dame Jeanne DREUX, (veuve de Robert du Bouex, *Chevalier*, Seigneur de Villemort, de Méré, &c. Lieutenant Général pour le Roi du Pays Blaiſois & Brigadier des Armées de Sa Majeſté), fille de Simon Dreux, *Chevalier*, Sgr. de Montrollet & de Dame Catherine DES GRANGES ſa ſeconde femme : De ce mariage eſt né,

XX. DEGRÉ.

ROGER de Montbel, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur, Chevalier*, Seigneur d'Iſeure, de Champéron & du Rigollet, &c., qui épouſa par Contrat du 27 Juillet 1716, Demoiſelle Silvie-Henriette DE ROQUEFEUIL, fille de Jean de Roquefeuil, *Chevalier*, Sgr. de la Salle & de Dame Marthe FORESTIER : il vit actuellement & a pour enfans,

1. JEAN-ROGER de Montbel, Capitaine de Grenadiers au Régiment de Talaru, né le 1er. Juillet 1717.
2. CHARLES-HENRY de Montbel, Religieux de l'Ordre de Cluny, lequel fut tenu ſur les Fonts de Baptême le 17 Juillet 1719, par Charles de Montbel, *Chevalier*, Seigneur de la Roche-aux-Enfans.

3. Louis de Montbel, baptiſé le 20 Septembre 1720, & qui fut tué à la Bataille de Raucoux en 1746, étant Capitaine dans le Régiment de Mailly.
4. Constant de Montbel, dit *le Chevalier de Montbel*, Capitaine au Régiment de Talaru, né le 19 Octobre 1726.
5. Antonin-Louis-Martin de Montbel, dit *le Chevalier de Montbel*, né le 18 Décembre 1730; il paſſa à Pondichery en 1752 & il eſt mort en 1761, étant Officier dans les Troupes de la Compagnie des Indes.
6. Claude-Hémon de Montbel-de Champéron, Capitaine au Régiment de Talaru, né le 7 May 1732.
7. Félix-Florentin de Montbel-d'Iſeure, auſſi Capitaine au Régiment de Talaru, né le 19 Aouſt 1734.

&

8. Silvine-Henriette de Montbel, Religieuſe Urſuline, baptiſée le 3 Mars 1722.

BRANCHE

Des SEIGNEURS de MÉRÉ.

XIX. DEGRÉ.

Charles de Montbel, qualifié *Très-Noble Seigneur, Chevalier, Comte* de Méré, Seigneur d'Iſeure, &c. (4^e^. fils de René de Montbel, Seigneur de Champéron & de Marie Fumée), fut Commiſſaire ordinaire d'Artillerie, & marié par Contrat du 14 *ou* du 15 Octobre 1684, avec Demoiſelle Louiſe Savary, fille de Louis Savary, *Chevalier*, Baron de Lancoſme, Seigneur du Moulin-Robert, de Noziéres, &c. & de Dame Anne de Coutances ſa femme, veuve en premiéres nôces de Barthélemy de Bourdeille, *Chevalier*, Comte de Mathas, Capitaine au Régiment des Gardes. Louiſe Savary étant demeurée veuve, fut éluë Tutrice de ſes enfans le 30 Aouſt 1700 & confirmée dans les prérogatives de veuve de Gentilhomme, ſuivant l'Ordonnance de M. Chauvelin, Intendant à Tours du 22 Mars 1717, par laquelle *Louis-Joſeph*, *Louis-Pierre*, *Armand* & *Jean* de Montbel, ſes enfans, furent auſſi maintenus dans leur Nobleſſe; elle vivoit encore le 29 May 1727, & avoit eu de ſon mariage avec Charles de Montbel,

1. Charles-Joseph de Montbel, Diacre du Diocèſe de Bourges, Prieur Commandataire du Prieuré de Percé en Rouergue.
2. Louis-Joseph de Montbel, né vers l'an 1686.
3. Louis-Pierre de Montbel, Prêtre, Bachelier de Sorbonne, Licencié en Droit & Vicaire Général de l'Evêque de Poitiers, né vers l'an 1688.
4. Armand de Montbel qui ſuit.
5. Jean-Baptiste-Charles de Montbel, dit *le Chevalier de Méré*, Capitaine dans le Régiment de Pons, baptiſé le 16 Novembre 1700 & mort à Landau. Les Actes qui le concernent le qualifient, *Haut & Puiſſant Seigneur*.
6. Marie-Jeanne de Montbel, née vers l'an 1690 & morte Prieure de l'Abbaye de Mouchy, près de Compiégne en 1760.

&

7. Henriette de Montbel, née vers l'an 1696 : elle eſt Abbeſſe de Mouchy, près de Compiégne, & a été bénite le 18 Octobre 1745.

XX. DEGRÉ.

Armand de Montbel, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur, Chevalier,* Sgr. *Comte* de Méré, de Traverzé, de Crémeaux, du Gautier ſur Creuſe & de la Mortmartin, baptiſé le 27 Décembre 1692, épouſa par Contrat du 29 May 1727, Demoiſelle Cécille-Françoiſe de Bessay, fille puînée de Paul, Sire de Beſſay, Chef du nom & des Armes de Beſſay-Luzignan, *Chevalier, Comte* de Traverzé & de Crémeaux, &c. & de Dame Cécille de Brachechien : Il a eu de ce mariage,

1. Hugues-Paul-Armand de Montbel, né le 30 May 1729 & mort le 1er Juin 1733.
2. Jaques-Paul-Armand de Montbel-de Méré, né le 20 Juillet 1730 & mort en 1748, étant Cornette dans le Régiment de Camille.
3. Henry-Marie-Paul-Armand de Montbel-de Méré, né le 22 Février 1735 & mort au Collége en 1746.
4. Françoise-Susanne de Montbel-de Méré, mariée par Contrat du 26 Octobre 1753, avec Jaques-Thimoléon de Conty, qualifié dans cet Acte, *Haut & Puiſſant Seigneur, Chevalier,* Seigneur, *Marquis* d'Argicourt, de Bouvillé, de Gaucourt & du Queſnoy : en faveur de ce mariage, célébré le 29 du même mois dans l'Egliſe de Saint Sulpice à Paris, les pére & mére de la future lui ont donné les Terres & Seigneuries de Méré, du Gautier ſur Creuſe, de Crémeaux, de Traverzé & de la Mortmartin.

   &

5. Jeanne-Madeléne de Montbel-de Méré, Religieuſe en l'Abbaye de Mouchy, près de Compiégne, née le 24 Juin 1728.

BRANCHE

Des SEIGNEURS de CHAMPÉRON.

XVIII. DEGRÉ.

Antoine de Montbel, qualifié *Chevalier,* Sgr. de Champéron & de Poiriers, (quatriéme fils de Robert de Montbel, Seigneur de Champéron & d'Anne de l'Age), épouſa (*) par Contrat du 16 Septembre 1647, Dame Charlotte de Menou, veuve, 1°. de Charles le Bloy, Ecuyer, Seigneur de la Pornerie. 2°. d'Euſtache de Grasleuil, *Chevalier,* Seigneur de la Roche-Bréteau & fille d'Emon de Menou, *Chevalier,* Seigneur de Menou, de Poiriers & du Rabry & de Dame Madeléne de Marolles, ſœur du célébre Michel de Marolles, Abbé de Villeloin. Il étoit veuf de ladite Charlotte de Menou le 8 Juillet 1685, & il en avoit eu pour enfans,

19. René de Montbel, qui ſuit.
19. Jean de Montbel.
19. Charles de Montbel.

(*) Dans les Mémoires de Michel de Marolles, imprimés à Paris en 1656, fol 689, il eſt dit, à l'occaſion du mariage d'Antoine de Montbel, que ſa Famille étoit originaire de Savoye.

19. Antoine de Montbel.
&
19. Marie de Montbel.

XIX. DEGRÉ.

René de Montbel, qualifié *Chevalier*, Sg^r^. de Champéron & de Poiriers, épouſa par Contrat du 8 Juillet 1685, Demoiſelle Anne des Pierres-de la Tremblaye, fille d'Eléonor des Pierres, Seigneur de la Tremblaye, Commiſſaire des Guerres & de Demoiſelle Félix Jaquelin ſa veuve; il mourut avant le 8 Avril 1715 & ſa veuve avoit alors deux enfans qui ſuivent.

20. Jules-Henry de Montbel continue la deſcendance.

20. Henry-François de Montbel, connu ſous le nom de *Chevalier de Champéron*, Chevalier, Seigneur de Poiriers, de Wilgour & autres Lieux, commença à ſervir en 1704 dans le Régiment de Noailles, Infanterie, & parvint ſucceſſivement au Grade de Capitaine dans ce même Régiment; le 8 Avril 1715, il fut fait Capitaine de Cavallerie dans le Régiment de Noailles-Duc, & fut enſuite Meſtre de Camp, Brigadier en 1740, Maréchal des Camps & Armées du Roi le 2 May 1744, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^ Louis en 1746, & Chevalier des Ordres de Nôtre-Dame du Montcarmel & de S^t^. Lazare de Jéruſalem; il avoit été nommé Exempt des Gardes-du-Corps du Roi dans la premiére Compagnie en 1720; paſſa ſucceſſivement par les Grades d'Aide-Major Général en 1730, d'Enſeigne, & enfin de Lieutenant des Gardes-du-Corps de Sa Majeſté, & ſe retira du Service avec 6000 liv. de Penſion; il mourut au mois de Décembre 1760.

XX. DEGRÉ.

Jules-Henry de Montbel, qualifié *Chevalier,* Sg^r^. de Champéron, de Poiriers, près Châtillon-ſur Indre, de Laugére-S^t^. Marc & autres Lieux, commença à ſervir en 1703 dans le Régiment de Noailles-Duc, Cavallerie, & après avoir paſſé par le Grade de Capitaine dans ce Régiment en 1704, il en fut fait Lieutenant-Colonel en 1732; il avoit ſervi en 1729 en qualité de Maréchal des Logis Général d'un Camp aſſemblé ſur la Saonne, aux Ordres de M. le Duc de Lévy; fut depuis Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^. Louis & ſe retira du Service avec une Penſion de Sa Majeſté. Il épouſa par Contrat du 8 Avril 1715, Demoiſelle Suſanne Gaulmyn, fille de Jean Gaulmyn, Ecuyer, Seigneur de Beauvoir & de Laly & de Dame Eliſabeth de Culant. Suſanne Gaulmyn, veuve de lui avant le 19 Février 1745, mourut au mois de Décembre 1759 : De leur mariage nâquirent,

21. René-François de Montbel qui ſuit.
&
21. Claude de Montbel mort en bas âge.

XXI. DEGRÉ.

René-François de Montbel, qualifié *Chevalier,* Sg^r^. de Champéron, de Laugére-S^t^. Marc, de Poiriers, de Wilgour & autres Lieux, né le 13 Novembre

Novembre 1716 & reçu Page du Roi en ſa Petite Écurie le 13 Novembre 1730, ſur les Preuves de ſa Nobleſſe faites alors, fut fait en 1735 Capitaine au Régiment de Noailles, Cavallerie; ſervoit en qualité d'Aide-Maréchal Général des Logis de la Cavallerie de l'Armée du Roi en Italie en 1747 & 1748; fut fait Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, Meſtre de Camp de Cavallerie en 1749, Lieutenant Colonel du Régiment de Noailles en 1758, Enſeigne des Gardes-du-Corps du Roi dans la 1^ere Compagnie le 17 Janvier 1759, & vient d'être nommé Brigadier des Armées de Sa Majeſté au mois de Novembre 1761; de ſon mariage accordé par Contrat du 19 Février 1745, avec D^lle. Antoinette-Gabrielle FARJONEL, fille de Gilbert Farjonel, Ecuyer, Sg^r. d'Auterive, &c. & de Dame Gabrielle-Suſanne LE NOIR, il a eu deux enfans, ſavoir,

22. JULES-GILBERT de Montbel, né le 27 Août 1748.

&

22. GABRIELLE-ELISABETH-FRANÇOISE de Montbel, née le 18 Janvier 1746.

TABLE DE PARENTÉ

De M. de Montbel-de la Taſche, avec les Maiſons Souveraines de Stuart, de Baviére-Electoral, de Saxe & de Bade.

BAPTISTE de la Châtre, Seigneur de Brillebault, &c.
1°. Françoiſe de Vieubourg.
2°. Gabrielle Lamy.

1^er *Lit.* — 2^e *Lit.*

I^er Degré. RENÉ de la Châtre, Seigneur de Brillebault, &c. Silvaine de Longboſtz. — FRANÇOISE de la Châtre. HENRI de la Grange, Marquis d'Arquien, Chevalier des Ordres du Roi, puis Cardinal. — 1^er *Degré.*

II. LOUISE de la Châtre. ANDRÉ de Montbel, Seigneur de la Taſche. — MARIE-CASIMIRE de la Grange d'Arquien. JEAN Sobiesky, Roi de Pologne. *II.*

III. JEAN-GABRIEL de Montbel, Seigneur de la Taſche. Marie-Thérèſe de Nollet. — JACQUES-LOUIS-HENRI Sobiesky, Prince Royal de Pologne. Hedwige-Elisabeth de Baviére-Neubourg. — THÉRESE-CUNÉGONDE Sobieska, Princeſſe de Pologne. MAXIMILIEN-MARIE-EMMANUEL, Electeur, Duc de Baviére. *III.*

IV. FRANÇOIS-XAVIER de Montbel, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis. Jeanne-Silvine Lorent-de Fontbufaut. — MARIE-CLÉMENTINE Sobieska. JAQUES Stuart-d'Angleterre, dit *le Chevalier de S. Georges.* — CHARLES VII, Empereur, Duc & Electeur de Baviére. Marie-Amélie Archiducheſſe d'Autriche. — CLÉMENT-AUGUSTE de Baviére, Archevêque & Electeur de Cologne. — JEAN-THÉODORE de Baviére, Cardinal, Evêque de Liége. *IV.*

V. Ses enfants. — CHARLES-ÉDOUARD-LOUIS-PHILIPES-CASIMIR Stuart, dit *le Prince Edoüard.* — HENRI-BENOIST-MARIE-CLÉMENT Stuart, Cardinal d'Yorck. — MAXIMILIEN, Duc de Baviére, Electeur. — MARIE-ANTOINE-WALPURGE-SYMPHOROSE de Baviére. FRÉDÉRIC-CHRISTIAN-LÉOPOLD de Saxe, Prince Royal de Pologne. — MARIE-JOSÉPHE-ANNE-AUGUSTE de Baviére. LOUIS-GUILLAUME-GEORGES, Marquis de Bade. *V.*

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE MONTIGNY,

Seigneurs de Cramoiſelle, de S^t Eugéne, de Champverſy &c.

EN CHAMPAGNE ET A PARIS.

Semé de France, au Lion naiſſant d'Argent; ou *d'Azur ſemé de Fleurs de Lis d'Or, & un Lion d'Argent à demi corps, poſé au milieu de l'Ecu* (a).

PREMIER DEGRÉ.

JAQUES de Montigny I^er du nom, Ecuyer, Seigneur de Cramoiſelle, fit hommage de cette Terre le 21 Juillet 1478 à Marie Ducheſſe d'Orléans en qualité de Dame d'Ouchy-le Château. Il fut pére de Jean de Montigny, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

JEAN de Montigny Ecuyer, Seigneur de Cramoiſelle, épouſa avant le 28 Décembre 1506 Demoiſelle Emerie BACHELIER, fille de Guillaume Bachelier Ecuyer, Capitaine de Feſcant, & de Demoiſelle Jeanne Cauchon; ne vivoit plus le 20 Mars 1542; & de ſon mariage avec ladite Demoiſelle Emerie Bachelier avoit eu deux fils, qui ſuivent.

3. FRANÇOIS de Montigny Ecuyer, Seigneur de Cramoiſelle, mourut ſans poſtérité.
3. BENOIST de Montigny a continué la deſcendance.

III. DEGRÉ.

BENOIST de Montigny Ecuyer, Seigneur de Cramoiſelle, de S^t Oyne

(a) On lit dans une Généalogie de cette Famille produite en 1668 à M. de Caumartin Intendant en Champagne lors de la Recherche de la Nobleſſe, » que Jaques de Montigny Seigneur de Cramoiſelle « (auteur du premier Degré connu) » deſcendoit de Gauland de Montigny, brave Chevalier, qui ſe ſignala à la journée de Bou» vines (1214), où il eut l'honneur de porter l'Oriflamme, & d'acquérir la réputation que les Hiſtoriens Fran» çois lui ont conſervé, en s'oppoſant aux efforts des ennemis qui preſſoient de toutes parts le Roy Philippe Au» guſte lorſqu'il fut abbatu de ſon Cheval, & en donnant temps par ſa valeur extraordinaire à Triſtan Ecuyer de S. M. » de le remonter, & aux François de venir ſecourir leur Prince; & que ce fut en conſidération de ce ſignalé ser» vice & de cette action éclatante, que ſadite Majeſté lui permit & à ſes deſcendans de porter pour Armes *Semé* » *de France au Lion naiſſant d'Argent.* « Le même fait hiſtorique eſt énoncé dans une Sentence produite en original, rendue le 6 Fevrier 1659 par les Élus de Reims en faveur & relativement à la nobleſſe de Charles-Claude de Montigny Ecuyer, S^r de Violaine, dont ce même Jaques de Montigny Seigneur de Cramoiſelle étoit le 4^e ayeul.

& de S[t] Eugène, épouſa par articles ſous ſeings privés du 15 Juin 1540 D[lle] Jeanne de RAVENEL, fille de Thibault de Ravenel Ecuyer, Seigneur dudit lieu & de S[t] Eugène, & de Demoiſelle Marie de Courtignon; comparut au Ban & Arriére-ban du Baillage de Vitry, ſuivant un acte du 18 Décembre 1551; & mourut avant le 23 Novembre 1574. Sa veuve avoit la garde-noble de Jaques & de Madeléne de Montigny ſes enfans mineurs le 6 Fevrier 1577, & vivoit encore le 22 Juillet 1582. De leur mariage étoient nés ſept enfans, qui ſuivent.

4. THIBAULT de Montigny a continué cette Branche aînée.
4. JAQUES de Montigny a formé la Branche des Vicomtes de Savigny ſur Ardres.
4. FRANÇOISE de Montigny mariée par contrat du 7 Fevrier 1567 avec Jaques de SOUFFLIER Ecuyer, Seigneur du Meſnil-la Cour, étoit remariée le 6 Fevrier 1577 avec Jaques DE JOUVENCE Ecuyer, Seigneur de Brouſſy, dont elle étoit veuve le 5 May 1595.
4. BARBE de Montigny, Dame en partie de Cramoiſelle, étoit veuve de Louis DE LA MANAYE Ecuyer, Seigneur de Hemarry, le 4 Mars 1570, date du contrat de ſon ſecond mariage avec Aléxandre D'AVENNE ou de Davenne Ecuyer, Seigneur de Touſſicourt; & vivoit encore le 2 Décembre 1619.
4. MARGUERITE de Montigny étoit mariée le 6 Fevrier 1577 avec Louis D'AVENNE Ecuyer, Seigneur d'Harmonville, frére dudit Aléxandre, & mort avant le 23 Aouſt 1583; ſe remaria avec honoré Seigneur Antoine DE SALNOVE Ecuyer, Seigneur de Sapicourt, de Touſſicourt & d'Harmonville, dont elle étoit veuve le 18 Aouſt 1596; & vivoit encore le 14 Décembre 1612.
4. MARIE de Montigny femme de noble & honoré Seigneur Philippe DE SALNOVE Ecuyer, Seigneur de Gernicourt, qu'elle épouſa avant le 6 Fevrier 1577.
4. MADELÉNE de Montigny épouſa par contrat du 4 Aouſt 1579 Olivier DE CHAMPAGNE Seigneur de Morſains, d'Agaulne, des Vidames, & de Leuze en partie; & mourut avant le 24 Juillet 1611.

IV. DEGRÉ.

THIBAULT de Montigny Ecuyer, Seigneur de Cramoiſelle en partie, de S[t] Eugène, de S[t] Oyne, de Courtignon, d'Aubilly, de la Maiſon-Neuve, des Gréves, de Montberchis & de Violaine, fit hommage de ſa partie de la Terre de Cramoiſelle au Seigneur d'Ouchy-le Château le 23 Novembre 1574; partagea le 6 Fevrier 1577 avec ſes beaux-fréres & ſœurs la ſucceſſion de Benoiſt de Montigny ſon pére; épouſa 1° Demoiſelle Marthe D'ISQUES, fille de Georges d'Iſques Ecuyer, Seigneur de Violaine & en partie de Verneuil, & de Demoiſelle Marie de Boiſſy, par contrat du 22 Juillet 1582, où il eſt dit que ce mariage devoit être célébré en l'Egliſe Prétendue Réformée; fut éxempté le 19 Septembre 1587 de la contribution au Ban & Arriére-ban; ſe remaria par contrat du 3 May 1593 avec Demoiſelle Marie DE MORE, fille de Daniel de More Ecuyer, S[r] de la Loiſe, Capitaine du Château de Condé, & de Demoiſelle Marquiſe de Vaudreuil; & mourut avant le 16 Décembre de la même année 1593.

Premier Lit.

5. Jaques de Montigny ci-après.
5. David de Montigny a formé la Branche des Seigneurs de Violaine.

V. DEGRÉ.

Jaques de Montigny IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de St Eugène, de St Oyne, d'Aubilly, de Violaine & de Courtignon, fit hommage de cette derniére Terre le 12 Septembre 1602; épouſa par contrat du 7 Mars 1607 Dlle Marguerite de Drappiéres, fille de Philippes de Drappiéres Ecuyer, Sgr des Chaſteliéres, & de Demoiſelle Marguerite de Tournebœuf; ne vivoit plus le 17 Septembre 1646; & de ladite Demoiſelle de Drappiéres ſa femme avoi eu ſept enfans, qui ſuivent.

6. Jaques de Montigny Ecuyer, Seigneur de St Oyne & d'Aubilly, ſervoit en qualité d'Homme d'Armes de la Compagnie des Chevaux-légers de la Garde du Roy, lorſqu'il épouſa par contrat du 5 Février 1633 Dlle Marthe de Ture, fille de François de Ture Ecuyer, Seigneur de Caſtor, & de Demoiſelle Marie de More; & mourut avant le 16 Décembre 1667, jour auquel ſa veuve fut maintenue dans les priviléges de veuve de Gentilhomme par Jugement de M. Dorieu Intendant de Soiſſons. De leur mariage étoit né
   7. Charles de Montigny Ecuyer, Seigneur de St Oyne, Lieutenant d'Infanterie.
6. Thibault de Montigny Ecuyer, Seigneur d'Aubilly & de St Eugène, étoit le 29 Juillet 1639 l'un des Chevaux-légers de la Garde du Roy, & fut déclaré noble & iſſu de noble race & lignée par Arrêt de la Cour des Aydes du 1er Décembre 1665 rendu auſſi en faveur de Jaques & de Louis de Montigny ſes fréres.
6. Louis de Montigny continuë la deſcendance.
6. Jeanne de Montigny épouſa par contrat du 17 Septembre 1646 Antoine de Champagne Chevalier, Vicomte de Condry.

6. Rachel de Montigny.
6. Marthe de Montigny.
6. Catherine de Montigny.

Elles firent le 22 Janvier 1653, conjointement avec leurs fréres & ſœur, le partage de la ſucceſſion de Jaques de Montigny & de Marguerite de Drappiéres, leurs pére & mére.

VI. DEGRÉ.

Louis de Montigny Ier du nom, Ecuyer, Seigneur de St Oyne en partie, de la Fére & d'Aubilly, fut maintenu dans ſa nobleſſe par Sentence de l'Election de Crépy en Vallois du 5 Décembre 1659, & par Jugement de M. Dorieu Intendant de Soiſſons du 16 Décembre 1667. De ſon mariage accordé par contrat du 29 Octobre 1659 avec Demoiſelle Géneviéve Herbelin il eut cinq enfans, qui ſuivent.

7. Louis de Montigny continuë la deſcendance.
7. Henry-Jean-Baptiste de Montigny Ecuyer, né en 1667.

7. Bonne de Montigny née en 1662.
7. Géneviéve de Montigny née en 1665.

} L'une de ces filles étoit en 1744 Prieure de l'Abbaye de la Barre à Châteauthierry.

7. Catherine-Françoise de Montigny, Dame d'Aubilly & de S^t Eugêne en partie.

VII. DEGRÉ.

Louis de Montigny II^e du nom, Chevalier, Seigneur de S^t Eugêne, d'Aubilly, de Champverfy, de Genevroy &c. né en 1664, fut marié par contrat du 12 Fevrier 1686 avec Demoiſelle Marie Durmart, qui mourut à Paris le 24 Décembre 1743, fille de Paul Durmart Ecuyer, & de Demoiſelle Thérèze de Verſoris; & de ce mariage eut quatre enfans, qui ſuivent.

8. Nicolas-Louis de Montigny continuë la deſcendance.
8. Jean-Baptiste-Fidel de Montigny Prêtre, Docteur de Sorbonne, Prieur de l'Iſle-Adam & de S^t Marc, & Chanoine de la S^te Chapelle de Paris.
8. Rose-Charlotte de Montigny, née le 20 Fevrier 1691, eſt morte Abbeſſe de Beauvoir près Bourges le 3 Janvier 1751.
8. Marie-Anne-Bonne-Victoire de Montigny, née le 30 Juin 1697.

VIII. DEGRÉ.

Nicolas-Louis, dit *le Marquis de Montigny*, Chevalier, Seigneur de Champverfy, de Genevroy &c. né le 26 May 1694, ſervoit en qualité de Capitaine réformé à la ſuite du Régiment de Dragons de Goeſbriant, lorſqu'il fut nommé le 15 Avril 1718 Capitaine réformé à la ſuite du Régiment du Colonel-Général de la Cavalerie; fut fait Exempt des Gardes du Corps du Roi, Compagnie de Villeroy, le 23 Mai 1723, & en cette qualité Meſtre de Camp de Cavalerie le 22 Fevrier 1726, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t Louis le 8 Juin 1733, Brigadier des Armées du Roi le 2 Mai 1744, Enſeigne des Gardes du Corps le 11 Fevrier 1748 en ſa qualité de 1^er Exempt, Maréchal de Camp ès Armées du Roi le 16 dudit mois de Fevrier de la même année 1748, Enſeigne en pied des Gardes du Corps le 31 Mars 1753, enfin Lieutenant deſdits Gardes du Corps de S. M. le 8 Fevrier 1758; & eſt mort le 8 Mai 1759, laiſſant deux filles de ſon mariage accordé par contrat du 10 Mars 1746 avec Demoiſelle Marguerite Marquet, (morte le 18 Août 1757) fille de Maurice Marquet Ecuyer, & de Dame Marie Mercier.

IX. DEGRÉ.

1. Marie-Anne de Montigny née le 22 Octobre 1747.
2. Louise-Fidéle de Montigny née le 21 Septembre 1751.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE MONTILLET,

Marquis de Rougemont, Barons de S^t. Julien & de Champdore, &c.

EN SAVOYE, EN BUGEY, ET EN DAUPHINÉ.

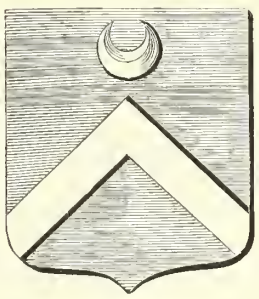

D'Azur à un Chevron d'Argent, ſurmonté à la pointe d'un Croiſſant de même.

LORSQUE le Juge d'Armes de France reçut les Ordres du Roy, par le Miniſtére de M. le Cardinal de Fleury, pour éxécuter les principales fonctions de ſon Office, qui juſqu'alors avoient été négligées par ſes Prédéceſſeurs, faute d'y être ſoutenues dans toute leur étendue, il fut queſtion de décider ſur la forme dont on uſeroit, pour conſtater dans des Régiſtres publics, ſous la dénomination d'Armorial général, les Familles Nobles de la France avec leurs Armoiries. L'uſage ancien des Régiſtres Provinciaux, & les ſimples Catalogues des Nobles, confiés à l'Office de Juge d'Armes dans ſon inſtitution, parurent au Miniſtre peu ſuffiſant, pour éclairer le Souverain dans la connoiſſance qu'il déſiroit d'avoir en détail de toutes les Familles qui jouiſſent dans ſon Royaume du Privilége de la Nobleſſe; l'avis du Miniſtre fut d'abord, que l'on n'employât dans ces nouveaux Régiſtres, que ceux qui juſtifieroient par des Titres originaux le droit qu'ils avoient de ſe qualifier Nobles & de porter des Armoiries, dont la poſſeſſion ne peut émaner que de l'autorité Souveraine, lorſqu'on ne la tient pas de temps immémorial; mais dans la crainte de gêner les Familles, par des recherches de Titres précédemment produits, ſoit au Conſeil du Roy, ſoit dans les Cours ou devant les Commiſſaires de Sa Majeſté & Intendans, le Miniſtre, par un ſecond avis, déclara au Juge d'Armes, que l'intention du Roy étoit d'admettre dans ces Régiſtres, non-ſeulement les Actes qui ſe trouveroient viſés dans leſdits Arrêts ou Ordonnances, mais encore ce que les Hiſtoriens avoués publics ont dit dans leurs Ouvrages; c'eſt en conſéquence que le Juge d'Armes s'eſt trouvé autoriſé à comprendre dans les ſept Volumes qui ont déja paru, & dans celui-ci qui eſt le huitiéme, les Familles dont l'état a été conſtaté par les Arrêts & Ordonnances rendus ſur leurs productions.

Les Seigneurs de Champdore & du Chaſtellard, du ſurnom de MONTILLET, ne furent employés dans le précédent Volume que ſur des Actes, dont la plus grande partie avoit été vérifiée & viſée par l'Ordonnance que M. Ferrand, Intendant en Bourgogne & en Breſſe, rendit contradictoirement le 6 Avril 1700, en faveur de Guy de Montillet, Baron de Champdore, & qui enſuite en conſéquence d'une Délibération du Corps des Nobles de Bugey, avoient

été enregiſtrés le 14 Juin 1712 dans les Régiſtres de la Nobleſſe de ce Païs, après que les Commiſſaires nommés en eurent fait l'éxamen; mais comme ces Titres raſſemblés depuis, viennent d'être repréſentés en Original au Juge d'Armes, il a eſtimé juſte de mettre ſous les yeux du Roy, & ſous ceux du Public, la certitude & la validité des Actes qui prouvent l'ancienne Nobleſſe d'extraction de Mrs. de Montillet.

On retracera ici, ce qui a déja été imprimé dans le Volume précédent, ſous le nom de *Montillet, Montilliet, Monteillet, Monteilliet, Montelliet* (*), ou *Montelier,* connu dès-le douziéme Siécle dans les Provinces de Breſſe & de Bugey, en y ajoutant que Guichenon, Auteur célébre, dans ſon Hiſtoire deſdites Provinces, publiée l'an 1650, prouve que la Terre du Montelier en Breſſe avoit été poſſédée par l'ancienne Maiſon de ce nom avant le treiziéme Siécle, & qu'après le décès de Berlio du Montelier, Chevalier, cette Terre paſſa dans la Maiſon des Sires de Villars, & ſucceſſivement dans celles de Montbel, de Chiel, de Grolée, de Coligny & de Bon; Des collateraux de Berlio du Montelier, qui ont porté le même nom, l'ont donné ſucceſſivement à deux Châteaux, ſitués, l'un près de Valence en Dauphiné, l'autre en Bugey, dans la Paroiſſe de Matafelon, où le Château & le Fief de ce nom (**) ſubſiſte encore. On ſçait de plus, que l'un des Fauxbourgs de la Ville de Belley s'appelle communément *le Fauxbourg Montillet.* Le même Auteur Guichenon dans ſon Hiſtoire de Breſſe, pages 214 & 215, rapporte, que dans le nombre des Gentilshommes ſujets à l'Hommage & au Cry de Villars, il s'en trouve deux du nom de *Montillet*, & dans les Mémoires ſervans à l'Hiſtoire de la Franche-Comté par Gollu, il eſt dit, Livre IX, page 26, que le Fief de Montillet en Bugey appartenoit (vers l'an 1401) à Henry Montillet, que d'anciens Mémoires de Famille font pére de Charles Montillet, qui en 1417, étoit marié avec Madeléne de Luyrieux. Tout ce que l'on vient de citer, annonce avec certitude l'ancienneté de Mrs. de Montillet; mais comme on s'eſt fait une loi de ne certifier les filiations ſuivies, que ſur des Titres originaux, on n'employera ici que ſur les Mémoires cités ci-devant, les deux premiers Degrés juſqu'à Jaques Montillet, dont l'éxiſtance & la poſtérité eſt juſtifiée par Titres inconteſtables.

PREMIER DEGRÉ.

» Henry Montillet, Seigneur du Fief de Montillet en Bugey (l'an 1401,) » eut pour fils,

II. DEGRÉ.

» Noble Charles-Antoine Montillet (***), vivant l'an 1417, avec

(*) On obſerve que le nom Latin de cette Famille, dont on donne ici la Généalogie, eſt preſque toujours écrit *Montellieti* dans les Actes originaux qu'elle a produits.

(**) M. M. de Grenaud-de Rougemont, auxquels M. l'Archevêque d'Auch a été ſubſtitué en 1710, ont poſſédé la Terre de Montillet, qui a été auſſi fort longtemps & bien antérieurement dans la Maiſon de Matafelon, depuis Girard de Matafelon, Chevalier, qui l'eut en inféodation d'Humbert, Sire de Villars, & enſuite dans celle de Montfalcon : ce fut Jaques de Montfalcon qui la vendit à François de Grenaud, Ecuyer; cette Terre paſſa enſuite à Pierre, Sgr. de Montferrand, qui la céda depuis à François de Toquet, Ecuyer. Il y a eu encore en Dauphiné une Terre du Montilier, qui appartenoit à Antoine de Bolomier, Tréſorier Général de Savoye en 1438, & une autre Terre du Montelier (dans le Diocèſe de Lyon), dont étoit Sgr. Jean Charpin, vivant ſous le Régne de Louis XII & que poſſédoit encore le 27 Décembre. 1663, Hector de Charpin, l'un de ſes deſcendans.

(***) *Nota.* La Famille a produit un Mémoire, où il eſt dit que ce Charles-Antoine Montillet eut un frére nommé Gérard Montillet, Chanoine de St. Pierre de Geneve. Que de plus, Jaques Montillet eut auſſi un frére, nommé Etienne Montillet, Officier dans les Troupes du Duc de Savoye.

» Noble Demoiſelle Madeléne DE LUYRIEUX ſa femme. «

III. DEGRÉ.

Noble JAQUES Montillet, vivant vers l'an 1420, eſt rappellé dans une Reconnoiſſance d'héritages, que Noble Claudine POENET ſa veuve donna, par Acte paſſé dans la Maiſon du Seigneur de Montillet le 17 May 1479, aux Abbé & Couvent de S^t. Sulpice, au nom de ſes trois fils qui ſuivent. Cet Acte en Latin ſe termine ainſi : *Actum apud Campumdubrium,* (Champdore) *in domo Domini Montillieti.*

4. Noble NICOLAS Montillet, fut, ſuivant un Mémoire de Famille, Officier dans les Troupes du Duc de Savoye.
4. Noble THOMAS Montillet s'établit en Breſſe, où il eut poſtérité, ſuivant le Mémoire cité ci-deſſus.
4. Noble LOUIS Montillet continue la deſcendance.
4. ANTOINETTE Montillet eſt nommée dans un Acte original du 3 Juillet 1513; mais il paroît qu'elle ne vivoit plus alors.

IV. DEGRÉ.

Noble LOUIS Montillet, du lieu de Champdore, étoit, ſuivant un Mémoire de Famille, Officier dans les Troupes du Duc de Savoye, & épouſa par Contrat du 30 Décembre 1494, Noble Catherine DE CHASTILLON, fille de *Noble* & *Puiſſant Homme* Jean de Chaſtillon, Coſeigneur de Dorches. Cet Acte produit en original & dans lequel la future ſe dit aſſiſtée de *Noble* & *Puiſſant Homme* Antoine de Chaſtillon ſon frére, auſſi Coſeigneur de Dorches, porte ce qui ſuit. *Cum tractatum fuerit de contrahendo matrimonio.... inter Nobilem virum Ludovicum Montellieti de Campodubrio ex una & Nobilem Catherinam filiam condam Nobilis & potentis viri Johannis de Caſtellione Condomini Dorchie partibus ex altera,* &c.; il tranſigea avec Noble Thomas Montillet ſon frére, ſur le partage qu'ils avoient à faire d'une Maiſon, ſituée au lieu de Champdore, par Acte du 3 Juillet 1513, dont l'original porte ce qui ſuit : *Inter Nobilem Ludovicum Montellieti de Campodubrio ex una & Nobilem Thomam Montellieti ejus fratrem partibus ex altera,* &c. & ne vivoit plus lors du Contrat de mariage de Claude Montillet, l'un de ſes deux enfans.

5. CLAUDE Montillet continue la deſcendance.
5. Noble PIERRE Montillet aſſiſta au Contrat de mariage de ſon frére en 1547, & ſuivant un Mémoire de Famille, il paſſa en Italie où il ſervit long-temps.

V. DEGRÉ.

Noble CLAUDE Montillet, épouſa par Contrat du 12 May 1547, Noble Jeanne BACHOD, proche parente de l'Illuſtre François Bachod, Nonce de deux Papes, auprès du Duc de Savoye, Grand Dataire à la Cour de Rome, Abbé d'Ambronay & de S^t. Rambert, Evêque & Prince de Geneve mort à Turin en 1568, & fille de Noble Pierre Bachod, qui lui conſtitua en dot la ſomme de 2000 Florins, *petit poids;* De ce mariage naquirent,

6. Antoine Montillet qui ſuit.
6. Jean Montillet-de Beaumont, encore vivant le 10 Novembre 1628. Un Mémoire de Famille porte, qu»'il ſervit en France dans l'Armée de » M. le Prince. «

&

6. Claude Montillet, qui épouſa Claudine de Migieu, dont il eut,
   7. Catherine de Montillet, mariée par Contrat du 21 Novembre 1663, avec Joſeph de Grenaud, Ecuyer, Seigneur de Lentenay, de Rougemont, de Champagne, de Beauche, de Mortaray & de Chavanne, Baron de Corcelles & de S^t. Julien, Premier Eleu de la Nobleſſe de Bugey & Conſeiller au Parlement de Dijon.

VI. DEGRÉ.

Noble Antoine Montillet, reconnut par Acte du 1^er. May 1581, avoir reçu de M^e Jean Vugier, ſon beaupére, la ſomme de 1500 Florins, pour le reſtant des 2500 Florins de la dot de Jacquema Vugier ſa fille, qu'il avoit épouſée au mois d'Avril précédent, cet Acte paſſé du conſentement de Noble Claude Montillet ſon pére; il fit ſon Teſtament le 7 Novembre 1624 & mourut avant le 11 May 1625 : De ſon mariage il eut les enfans ci-après.

7. Noble Claude Montillet, Seigneur de Montarfier & du Chaſtellard, fut inſtitué héritier univerſel, par le Teſtament d'Emmanuel Montillet ſon frére, & marié avec Demoiſelle N... Passerat, dont il n'eut point d'enfans.
7. Emmanuel Montillet continue la filiation.

7. Jeanne Montillet,
7. Dianne Montillet,
7. Claudine Montillet,
7. Françoise Montillet,
7. Benoîte Montillet,

étoient mariées avant le 11 May 1625, la 1^ere. à Pierre Robin, du lieu de Nantua, la 2^e. à Annibal Jarcellat, la 3^e. à Noble François De Croyson, Ecuyer, Seigneur de Silans, de Grès & de Vincelles, Maréchal de Bataille, Lieutenant-Colonel du Régiment du Prince de Conty & Gouverneur du Fort de l'Eſcluſe, Officier de grande diſtinction, qui fut chargé, ſous les Rois Louis XIII. & Louis XIV. de pluſieurs Négociations importantes; la 4^e. à Claude Rollet, demeurant au lieu d'Eſchalons, & la 5^e. à Claude Goiffon, du lieu dit le Petit Abergement en Bugey.

VII. DEGRÉ.

Noble Emmanuel Montillet, Baron de Champdore, Seigneur de Pérès, de Quincieu & de Chavagnat, fut inſtitué héritier par le Teſtament de ſon pére & fit le ſien le 11 May 1625, par lequel *étant en volonté*, (dit-il), *s'en aller aux Guerres de préſent régnantes en Piédmont*, il déclara que ſon intention étoit, que ſon Corps fût inhumé au Tombeau de ſes Prédéceſſeurs, dans l'Egliſe de Champdore; on trouve en effet dans un Mémoire de Famille, qu'il fut Capitaine dans les Troupes du Duc de Savoye. Il épouſa par

Contrat du 25 Avril 1629, Demoiſelle Catherine MICHAUD, fille de Noble Charles Michaud, Seigneur & Baron de Champdore & de Corcelles & de Dame Françoiſe-Aimée DE VIGNOD, & en faveur de ce mariage, le pére de la future lui céda la Seigneurie & Baronie de Champdore. Emmanuel Montillet fit encore un Teſtament le 16 Juillet 1635, & mourut avant le 20 Juillet 1637 : ſa veuve étoit remariée le 14 Aouſt 1643 à Noble Thomas DE BATTANDIER, Ecuyer, Seigneur de Battandier & d'Alegret en Savoye : elle eut de ſon premier mariage pluſieurs enfans, dont on ne connoît par Titres que l'aîné, qui fut,

VIII. DEGRÉ.

Noble BERTRAND de Montillet, Baron de Champdore, Seigneur de Chavagnat, de Pérès, du Chaſtellard-de Luyres & de Quincieu, baptiſé le 26 Juin 1631. Il eſt employé pour la ſomme de 8 liv. dans un Rolle des ſommes qui devoient être payées par la Nobleſſe du Pays de Bugey, pour pourveoir au payement de celle de 2182 liv. à laquelle ſe montoient les frais faits par le Baron de la Baſtie, à la pourſuite d'un Arreſt qu'il avoit obtenu du Conſeil du Roi le 9 Septembre 1645 en faveur de la Nobleſſe de Bugey; ce Rolle daté du 22 May 1646. Il fit un accord le 16 Novembre 1675, avec Catherine Michaud ſa mére & Thomas de Battandier ſon Beaupére, Ecuyer, par lequel, moyénant la ſomme de 16000 liv., ils lui céderent leurs droits ſur la Terre & Seigneurie de Champdore en toute Juſtice, Haute, Moyenne & Baſſe, & fut impoſé à la ſomme de 51 liv. 18 ſ. à cauſe de ſes Terres de Champdore & du Chaſtellard, dans le Rolle de l'Impoſition faite ſur la Nobleſſe du Pays de Bugey le 13 Septembre 1679; le 5 Aouſt précédent il avoit fait ſon Teſtament & il laiſſa de ſon mariage avec Barbe-Anthelme DE ROSETAIN (*) qu'il avoit épouſée en 1660, ſuivant un Mémoire de Famille.

9. GUY de Montillet ci-après.
9. HECTOR-BENOIST de Montillet-de Chavagnat, Religieux Profès de l'Ordre de Citeaux.
9. ANTHELME de Montillet-de Pérès, Prêtre, d'abord Religieux de l'Ordre de Citeaux dans l'Abbaye d'Hautecombe, & depuis, Grand-Prieur du Chapitre de S^t. Pierre de Nantua en Bugey, Ordre de Cluny, où il fut reçu en qualité de Chantre le 22 Décembre 1717, après avoir juſtifié de ſon ancienne Nobleſſe depuis plus de 200 ans; il mourut en 1745.
9. ANTOINE de Montillet-de Quincieu, Prieur & Seigneur de S^t. Savinien en Saintonge & Abbé de S^t. Martial d'Avignon, mort en 1748.
9. FRANÇOIS de Montillet-de Chavagnat, baptiſé le 12 Septembre 1663 & tonſuré par l'Evêque de Belley le 10 Mars 1674; il étoit Prêtre le 29 Octobre 1690.
9. JEAN de Montillet, baptiſé le 26 Mars 1675 & mort en 1715.
9. THOMAS de Montillet-de Chavagnat, Chanoine de l'Egliſe de Belley, baptiſé le 10 Décembre 1676 & encore vivant.
9. CLAUDINE de Montillet, femme de N... DU PLASTRE, Seigneur de Vieuget en Bugey, morte en 1727.

(*) Barbe-Anthelme de Roſetain, étoit fille de Claudine de Migieu, qui en premiéres Nôces avoit épouſée Claude de Montillet, & en ſecondes Nôces M. de Roſetain. Ainſi ladite Barbe-Anthelme de Roſetain étoit ſœur uterine de Catherine de Montillet, mariée à Joſeph de Grenaud-de Rougemont, cité ci-deſſus.

9. Marie-Anne de Montillet-de Chavagnat,
&
9. Hélene de Montillet-de Champdore,

} Religieuſes à la Viſitation de la Ville de Belley.

IX. DEGRÉ.

Guy de Montillet, qualifié *Chevalier*, Baron de Champdore, Seigneur du Chaſtellard-de Luyres, de Pérès, de Chavagnat & de Quincieu, avoit été Conſeiller au Parlement de Dombes, ſéant à Lyon, & fut maintenu le 6 Avril 1700 dans ſon ancienne Nobleſſe, qu'il avoit juſtifiée par Titres depuis l'an 1479; il avoit épouſé par Contrat du 14 Février 1695, Demoiſelle Hippolite de Révol, fille de Pierre (*) *Vicomte* de Révol, *Chevalier*, Seigneur des Aveniéres & de Charnay, &c. Conſeiller d'Etat, Procureur Général du Parlement & de la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Breſſe & enſuite Conſeiller d'Honneur au Parlement de Metz & de Dame Charlotte-Françoiſe de S^t. Chamans, & ce mariage fut célébré le lendemain 15 Février. Il épouſa en ſecondes Nôces, par autre Contrat du 17 Juin 1715, Dame Gaſparde de Varax, (veuve de Noble François-Louis du Crest), fille de *Haut & Puiſſant Seigneur*, Gaſpard de Varax, *Comte* de Chaſtel & de Dame Chriſtine de Bailland-de Verboz; fit ſon Teſtament le 21 Mars 1730 & mourut peu de temps après; il eut du premier Lit,

10. Pierre-Anthelme de Montillet qui ſuit.
10. Benoist-François de Montillet mort jeune.
10. Jean-François de Montillet-de Grenaud, né le 13 Mars 1702, d'abord Vicaire Général du Diocèſe d'Oleron, dont il fut ſacré Evêque le 2 Octobre 1735, Abbé de Ponteau, au Diocèſe d'Aire & ſacré enſuite Archevêque d'Auch le 3 May 1742. C'eſt en ſa faveur que Jean-Louis de Grenaud, *Chevalier*, Marquis de Rougemont, Baron de S^t. Julien & de Corcelles, Seigneur de Beauche, de Mortaray, de la Balme-ſur-Cerdon, de Champagne, &c. Grand Bailly d'Epée de Bugey & de Valromey, Capitaine au Régiment de Cavallerie de Mg^r. le Dauphin & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, fit par ſon Teſtament du 7 Juillet 1710 une ſubſtitution des deux tiers de ſes biens, dans leſquels ſeroient compris la Terre de Rougemont, à la charge par le Subſtitué de porter le nom & les Armes de Grenaud.
10. Marie-Charlotte de Montillet-du Chaſtellard, née le 17 Octobre 1703, d'abord Religieuſe dans l'Abbaye Noble & Royale de Bon, Ordre de Citeaux, & nommée depuis Abbeſſe de Salinque dans la Ville de Toulouſe.
&
10. Antide-Véronique de Montillet morte jeune.

Second Lit.

10. Jean-Pierre-Christine de Montillet-du Chaſtellard, mourut Lieutenant dans le Régiment de Navarre.
10. Thomas de Montillet, Baron de Champdore, Seigneur du Chaſtellard, de Pérès, de Quincieu & de Chavagnat, ci-devant Officier dans

(*) Il étoit arriére-petit Neveu de Louis de Révol, qui fut fait Sécrétaire d'État le 6 Septembre 1588.

le Régiment de Champagne, épouſa en 1739, Dlle. Marguerite QUARRÉ-DE LIVRON, fille de N... Quarré-de Livron, Conſeiller au Parlement de Dijon & de Dame N... DE BARBIZEY, & de ce mariage ſont iſſus 9. enfans, ſavoir, 2. fils, dont l'aîné, *Claude-Chriſtine* de Montillet, né le 14 Mars 1741, a ſervi dans les Chevaux-légers de la Garde du Roi & eſt actuellement Capitaine de Cavallerie dans le Régiment de Bourbon-Condé & 7. filles, dont l'aînée eſt Religieuſe au Couvent de Ste. Urſulle de la Ville de Dijon.

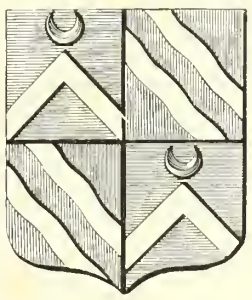

D'Azur à un Chevron d'Argent, ſurmonté à la pointe d'un Croiſſant de même, qui eſt de Montillet; *écartelé de Gueules à deux Bandes d'Argent ondées, qui eſt* de Grenaud.

X. DEGRÉ.

PIERRE-ANTHELME de Montillet, qualifié *Chevalier*, Seigneur de Lordres en Breſſe, de Rochefort, de Champagne, de Chavournay, de Beauche, de la Balme-ſur-Cerdon & de Mortaray, Baron de St. Julien & Marquis de Rougemont, né le 5 Avril 1696, fut nommé Grand Bailly d'Epée de Bugey & de Valromey, par Lettres du 29 Août 1740, dûement régiſtrées au Parlement de Dijon, après avoir juſtifié de ſon ancienne Nobleſſe, & épouſa par Contrat du 24 Novembre 1733, Demoiſelle Henriette-Victoire DE BELLECOMPE, Dame de Lordres, de Pichoux & de Vachereſſe, fille de Philibert de Bellecombe, qualifié *Chevalier* Seigneur de Lordres, ancien Capitaine au Régiment de Menoux & de Dame Charlotte DE JACOB : De ce mariage ſont iſſus,

XI. DEGRÉ.

1. LOUIS-HONORÉ de Montillet - de Grenaud, dit *le Marquis de Montillet*, né le 26 Octobre 1735, nommé Meſtre de Camp de Cavallerie le 7 Juillet 1754 & Cornette de la premiére Compagnie des Mouſquetaires du Roy, le même jour.
2. JEAN-PIERRE-RENÉ de Montillet, né le 10 Juillet 1739 & mort en 1760.
3. CHRISTINE de Montillet, mariée en 1753 à Jean-Joſeph DE BOURGEOIS, Marquis de Biliac, Sgr. de Chalais, &c. Syndic de la Nobleſſe de Bugey.

4. CHARLOTTE-FRANÇOISE de Montillet, mariée en 1758, avec N..... DU GLAS, Comte de Montréal en Bugey.

&

5. HIPPOLITE de Montillet.

TABLE DE PARENTÉ

De MM. de Montillet, avec les Maiſons Royales de France, d'Eſpagne & de Savoye.

BERTRAND de la Tour, Comte d'Auvergne & de Boulogne.
Louiſe de la Trémoille.

Ier Degré.	JEAN de la Tour, Comte d'Auvergne. Jeanne de Bourbon.	FRANÇOISE de la Tour. Gilbert de Chabannes, Seigneur de Curton.	*Ier Degré.*
II.	MADELÉNE de la Tour. Laurent de Médicis, Duc d'Urbin.	JEAN de Chabannes, Seigneur de Curton. Françoiſe de Blanchefort.	*II.*
III.	CATHERINE de Médicis. Henry, Roi de France, IIe du Nom.	CATHERINE de Chabannes. Jean de Hautefort, Seigneur de Hautefort.	*III.*
IV.	ÉLISABETH de France. Philippes II., Roi d'Eſpagne.	JEANNE de Hautefort. Hélie de St Chamans, Chevalier de l'Ordre du Roi.	*IV.*
V.	CATHERINE d'Autriche. Charles-Emmanuel, Duc de Savoye.	JEAN de St Chamans, Seigneur du Peſcher. Catherine de Gimel.	*V.*
VI.	VICTOR-AMÉ, Duc de Savoye. Chriſtine de France.	PIERRE de St Chamans, Seigneur du Peſcher. Aimée de Pontallier, dame de Chaſtillon.	*VI.*
VII.	CHARLES-EMMANUEL, Duc de Savoye. Marie-Jeanne-Baptiſte de Savoye.	MERCURE de St Chamans, Baron de Chaſtillon. Hippolitte Uchard.	*VII.*
VIII.	VICTOR-AMÉ-FRANÇOIS, Duc de Savoye, Roi de Sardaigne. Anne-Marie d'Orléans.	CHARLOTTE-FRANÇOISE de St Chamans, Pierre, *Vicomte* de Révol.	*VIII.*
IX.	CHARLES-EMMANUEL-VICTOR, Roy de Sardaigne, Duc de Savoye. — MARIE-ADÉLAÏDE de Savoye. Louis, Dauphin de France. — MARIE-LOUISE-GABRIELLE de Savoye. Philippes V, Roi d'Eſpagne.	HIPPOLITE de Révol. Guy de Montillet, Baron de Champdore.	*IX.*
X.	LE ROY. — Don FERDINAND, Roi d'Eſpagne, mort en 1759, frére de Don Charles, actuellement Roy d'Eſpagne.	PIERRE-ANTELME de Montillet, Marquis de Rougemont. Henriette-Victoire de Bellecombe. — JEAN-FRAN. de Montillet, Archevêque d'Auch.	*X.*
		Ses Enfans.	*XI.*

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE LA MYRE,

Seigneurs de la Mothe-Séguier & de Douazac, Barons & Châtelains d'Hangeſt, d'Aveneſcourt, &c.

EN LANGUEDOC, EN GUYENNE & EN PICARDIE.

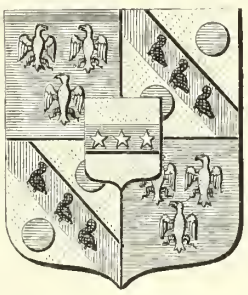

Ecartelé au 1 & 4 d'Azur, à trois Aigles d'Or, béqués & membrés de Gueules, poſés deux & un, les deux du Chef affrontés, au 2 & 3 d'Or, à la Bande de Gueules, chargée de trois Merlettes de Sable, & acoſtée de deux Tourteaux d'Azur, l'un en Chef, & l'autre en Pointe.

DE toutes les preuves qui conſtatent l'ancienneté des Familles Nobles, la plus autentique eſt la poſſeſſion ſucceſſive des mêmes Terres, des mêmes Fiefs & des mêmes Armoiries.

Le Comte de Mory, ci-devant Che^er^ de Malthe, dont les Ancêtres ont porté indiſtinctement les noms de *Mir, Mire, Miri, le Mire, Myre,* & *de la Myre,* dans les différentes Provinces qu'ils ont habitées par raport aux alliances qu'ils y ont contractées, ou aux Services Militaires qui les y retenoient, juſtifie par Titres, par les Hiſtoriens avoués, & par les différens monumens cités dans les Chartes du Roy, dans les Cartulaires & dans l'Hiſtoire du Languedoc publiée par feu Dom Vaiſſette, Religieux Bénédictin, que dans une Expédition délivrée par l'Abbé Sallier, l'un des Gardes de la Bibliothéque du Roy, ſur un Manuſcrit qui y a été dépoſé en 1669 contenant l'Inventaire des Titres les plus intéreſſans de l'Abbaye de Grandſelve, Diocèſe de Montauban, Il y eſt fait mention d'une donation faite au mois de Janvier 1189, à l'Abbé & aux Religieux de Grandſelve, par *Bernard Mir, Samaldrine* ſa femme, *Bernard Mir* leur fils, par *Pierre Mir,* & par *Raimond Mir, Guillaume Bernard Mir,* & *Bernard Mire* ſes enfans, cette Expédition ſignée, Sallier.

Que *Hugues Mire* eſt nommé au nombre des Chevaliers des Vicomtes de Béziers & de Carcaſſonne, qui en l'année 1191 prêterent ſerment de fidélité au fils du Vicomte Roger.

Qu'en l'année 1226 les habitants d'Alby ayant fait une députation au Camp d'Avignon, Le Roy Louis VIII leur écrivit qu'il les prenoit ſous ſa protection, & qu'il envoyoit leur Évêque avec deux Eccléſiaſtiques, & *Pierre Mire, Chevalier,* pour recevoir leur ſerment de fidélité; & qu'en la même année *P. Mir, Chevalier,* reçut la ſoumiſſion des Villes de Béziers, d'Alby, de Niſmes & de Carcaſſonne, à l'Egliſe & au Roy.

Que dans un Rôle de la Chambre des Comptes de l'an 1271, eſt compris *Georges le Mire*, en la liſte des Chevaliers de la Baillie de Côtentin.

Que dans les Annales de la Ville de Touloufe, à l'article du ſerment prêté la même année 1271 par les Barons, Chevaliers, Nobles & Conſuls des Villes & Châteaux du Diocèſe de Touloufe, ſont nommés *Guillaume Miri, Pierre Miri, Chevalier, Pons Miri* & *Sicard Miri, Chevalier.*

Que dans le Volume ſeptiéme du recueil appellé Rymer, il eſt fait mention d'un Paſſeport accordé par le Roy d'Angleterre le 27 Septemb. 1391 à *François Myre,* Sénéchal du Roy d'Armenie, & à *Jean Myre,* Chambellan du même Prince, pour venir de France dans le Royaume d'Angleterre avec cinq Ecuyers de leurs compagnie, & y reſter juſqu'à la prochaine fête de la Purification de la Vierge; & que le 16 Avril 1394, ledit *François Myre,* ci-devant Chambellan du Roy d'Armenie, obtint un nouveau Paſſeport pour venir en Angleterre avec ſix Ecuyers de ſa compagnie, leurs Armées, Artillerie & autres choſes prohibées.

Que dans l'état de la montre des Nobles & tenans noblement du Bailliage de Giſors du 31 Décembre 1470, eſt compris *Gilles le Mire*, armé de Brigandine & Sallade, avec un Page.

Et que dans l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, Tom. III^e^. il eſt dit que Jeanne de Braque, fille d'Etienne de Braque, & de *Jeanne le Mire,* eut la Gardenoble de Charles de Montmorency ſon fils.

A toutes ces citations autentiques qui démontrent l'ancienneté de ce nom depuis l'an 1189, ſans néanmoins prétendre conſtater dès cette époque les filiations ſuivies des Perſonnages mentionnés ci-deſſus, & qui ont ſucceſſivement éxiſté, le Comte de Mory reſtraint ſon objet à juſtifier par Titres, les Dégrés ci-après détaillés.

PREMIER DEGRÉ.

Noble Pierre Miri, Seigneur de la Mothe-Séguier, eut pour enfans,

2. Jaques Miri ci-après.

&

2. Noble Philippes Miri, Seigneur de Bartombale, mort ſans poſtérité, cette Terre ayant paſſée depuis à Iſaac Miri, Seig^r^ de la Mothe-Séguier, qui étoit vraiſemblablement ſon neveu.

II. DEGRÉ.

Noble Jaques Miri, Seigneur de la Mothe-Séguier, Terre qui lui échut de ſon pere, par la tranſaction qu'il fit avec Noble Philippes Miri ſon frere le 24 Septemb. 1378. On ignore le nom de ſa femme, & ſes biens ainſi que ceux dudit Philippes, paſſérent à Iſaac Miri que l'on préſume par cette vraiſemblance probable, être ſon fils unique.

III. DEGRÉ.

Isaac Miri, Damoiſeau, Seigneur de la Mothe-Séguier & de Bartombale, comme héritier de Jaques & de Philippes Miri, fit ſon teſtament le 21 Juillet 1476, moitié en langue latine, & moitié en langue vulgaire, ſuivant l'uſage obſervé anciennement dans la Guienne, par lequel teſtament il laiſſa à Robert de la Myre ſon fils aîné, l'uſufruit de cette Terre de la Mothe-Séguier, il en donna la propriété à Guillaume de la Myre ſon petit fils, fils dudit Robert, &

quant

quant à la Terre de Bartombale, il ordonna qu'elle ſeroit partagée entre Philippes & Jacob de la Myre ſes autres fils.

4. Robert de la Myre va ſuivre.

4. Philippes de la Myre,
4. Jacob de la Myre, } Seigrs en commun de la Terre de Bartombale.

IV. DEGRÉ.

Noble Robert de la Myre, Seigneur uſufruitier de la Terre & Seigneurie de la Mothe-Séguier & des Terres de Manaut, du Moutet, de Douazac & de Montbriſon, dont il acquit les deux tiers de l'Abbé & des Moines de Belleperche qui avoient eu la permiſſion de les aliéner pour payer la ſubvention du Clergé au Roy Charles VIII : il épouſa Jeanne de Biran, dont il eut entr'autres enfans,

5. Guillaume de la Myre, auteur de la Branche des Seigneurs de Douazac qui ſubſiſtent dans la Guienne, & dont on ne fait ici aucune mention, faute d'avoir produit les Titres de leur éxiſtence actuelle.

&

5. Guillaume de la Myre qui a continué la ſeconde Branche.

V. DEGRÉ.

Guillaume de la Myre, Chevalier, Seigneur de la Mothe-Séguier, de Bartombale, de Manaut, &c. héritier inſtitué par le Teſtament d'Iſaac Miri ſon ayeul paternel l'an 1476, ſervit en Italie en qualité de Capitaine de cinq cens Hommes de pied Gaſcons; ſe trouva l'an 1495 à la Bataille de Fornouë, où ayant fait priſonnier un des Princes Liguez d'Italie, qui portoit pour Armes d'*Azur à trois Aigles d'or*, le Roy Charles VIII lui permit de les écarteler avec les ſiennes, comme une marque d'honneur; fut honoré par ce Monarque du Grade de *Chevalier*, & après ſa mort il s'attacha ſucceſſivement aux Rois Louis XII & François Ier. Il fit deux alliances, l'une avec Marie Bertier-de la Tapie, & l'autre par contrat du 17 Mars 1510, avec Demoiſelle Madeléne de Villemur : Du Ier Lit il eut

VI. DEGRÉ.

Robert de la Myre, Ecuyer, Seigneur de Merles & de la Mothe-Séguier, que ſon pere lui céda l'an 1510, pour lui tenir lieu de ce qu'il pouvoit prétendre de la ſucceſſion de ladite Marie Bertier ſa mere, mariée par art. accordés ſous ſeings privés le 25 Janvier 1531, avec Demoiſelle Louiſe de la Serre, fille de Noble Jean de la Serre, Seigneur de Merles, & de Florette de Biran; il ſervit avec diſtinction ſous les Rois Henry II, François II & Charles IX, & mourut d'un coup qui lui perça la langue, en défendant pour le Service du Roy la Ville de St Porquier en Languedoc dont il étoit Gouverneur.

Robert de la Myre & Louise de la Serre, eurent de leur mariage pluſieurs enfans mâles, & entr'autres,

7. Guillaume de la Myre qui ſuit.

7. Noble Antoine de la Myre, vivant au mois de Novembre 1582, datte d'une tranſaction qu'il fit avec Guillaume de la Myre ſon frere, pour raiſon des ſucceſſions qui leur étoient échues par la mort de leurs pere & mere.

&

7. Noble Jean de la Myre, Seigneur de Merles.

VII. DEGRÉ.

GUILLAUME de la Myre, Ecuyer, Seigneur de la Mothe-Séguier & de Merles, Gouverneur de S^t^ Porquier, & Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied, pour le Service du Roy, fut toujours fidellement attaché aux Rois Charles IX. Henry III & Henry IV. pendant les Guerres de la Religion; l'on n'a point eu connoiſſance de la premiére alliance qu'il fit; mais de ſon ſecond mariage accordé en ladite Ville de S^t^ Porquier, avec Demoiſelle Catherine DE MARTY, par contrat du 28 Juillet 1578, il eut cinq fils, dont entr'autres,

8. JEAN de la Myre, baptiſé le premier Octobre 1598.

&

8. JEAN de la Myre qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

JEAN de la Myre, Ecuyer, Seigneur de la Mothe-Séguier, d'Eſterpigneul & d'Ermain en partie, Capitaine dans le Régiment d'Hocquincourt, baptiſé le 3 Juillet 1601, embraſſa dès l'âge de 13 ans la profeſſion des Armes, dans laquelle il ne ceſſa de ſe diſtinguer. Son Service Militaire l'ayant vraiſemblablement appellé dans l'Artois, il épouſa à Arras par contrat du 6 Août 1630, Demoiſelle Catherine DE MORY, fille de Jean de Mory, Sieur du Metz-Romain, & de Demoiſelle Catherine BROUDE. Un Certificat donné le 28 Juillet 1651 par Philippes de Torcy, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Gouverneur des Villes & Citadelle d'Arras, porte qu' » il avoit éxercé pendant onze ans la » Charge de Capitaine des Portes de la Ville d'Arras, qu'il avoit été longtemps » Lieutenant dans le Régiment de Brézé, & que la Guerre ayant été déclarée » entre les deux Couronnes de France & d'Eſpagne, & cette Ville étant alors » tenue par le Roy d'Eſpagne, il avoit fait de très groſſes pertes en abandonant » tous ſes intérêts pour embraſſer ceux de S. M. T. C. qu'il ſervoit depuis très- » longtemps «. Il ſe retira du Service en 1659 lors de la paix des Pirénées, & mourut à Noyon : De ſon mariage il eut

9. GABRIEL de la Myre qui ſuit.
9. CATHERINE de la Myre.
9. MARIE-SUZANNE de la Myre.

&

9. ELIZABETH de la Myre.

IX. DEGRÉ.

GABRIEL de la Myre, Ecuyer, Seigneur de la Mothe-Séguier, d'Eſterpigneul, de Boucly & d'Ermain en partie, Baron & Châtelain d'Hangeſt, d'Aveneſcourt, &c. né le 12 Octob. 1632, fut ſucceſſivement Mouſquetaire du Roy & Ingénieur entretenu par S. M. au Département de Picardie; il obtint le 16 Octobre 1665 une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de cent Hommes de Guerre à pied François dans le Régiment de Rambures incorporé depuis dans celui des Gardes de Monſeigneur le Dauphin, & fut nommé Lieutenant pour Sa Majeſté & Commandant dans les Ville & Citadelle de Pignerol, par autre Commiſſion du 26 Octobre 1681; il donna au Siége de Lille en 1667 des marques d'une valeur diſtinguée, ainſi qu'il eſt juſtifié par un Certificat du 10 Novembre de la même année, par lequel le Prince Eugene de Savoye, Comte

de Soiſſons, Colonel Général des Suiſſes & Griſons, atteſte qu'»il avoit conduit » & avancé les travaux de l'attaque, & qu'accablé de bleſſures par le feu conti- » nuel des Ennemis, perdant tout ſon ſang, il l'avoit fait retirer pour le faire » panſer ſur le champ « : il fut maintenu dans la poſſeſſion de ſon ancienne Nobleſſe, par Arrêt rendu au Conſeil d'Etat du Roy le 30 Juillet 1668; fit hommage à Sa Majeſté le 31 Juil. 1683, à cauſe de ſa Terre & Seigneurie d'Aveneſcourt & de celle d'Hangeſt qu'il avoit acquiſe par acte du 6 Juillet 1682, de François du Prat-de Barbançon, Seigneur de Cany, & mourut à Pignerol le 20 Mars 1685, âgé de 53 ans, ayant fait ſon teſtament le 17 du même mois : il avoit été marié deux fois, la 1re par contrat du 17 Septembre 1669, avec Demoiſelle Marie DE FOLLEVILLE, morte & enterrée auſſi à Pignerol, fille de Paul de Folleville, Seigr de Beaumartin, de Boucly, &c. & de Dame Marie DE WARLUZEL, & la 2de auſſi par contrat du 22 Mars 1675, avec Demoiſelle Elizabeth-Marie LARGENTIER, morte à Paris le 10 Janvier 1695, & enterrée à St Paul, fille de Jean Largentier, Conſeiller-Sécrétaire du Conſeil de la Reine Anne d'Autriche, & de Dame Anne BERRUYER.

Premier Lit.

10. LUCYE de la Myre-de Boucly, fut mariée avec Pierre-François DE CARDEVAQUE, Seigneur de Gouy & de Boucly, &c.

Second Lit.

10. ANTOINE de la Myre, continue la deſcendance.
10. GABRIEL-MICHEL de la Myre, dit l'*Abbé de la Mothe*, Seigneur d'Eſterpigneul, né l'an 1681, prit le parti de l'Egliſe, & mourut Prêtre, Docteur en Théologie & Chanoine de la Cathédrale de Noyon.
10. FRANÇOIS-GASPARD de la Myre-de la Mothe, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis, né l'an 1686, & maintenu dans ſa Nobleſſe, d'ancienne extraction par Ordonnance de M. Bernage, Intendant de Picardie du 28 Janvier 1715, ainſi qu'Antoine, Gabriel-Michel & Marie-Lucréce de la Myre, ſes freres & ſœur du ſecond Lit, fut tué à la Bataille de Parme l'an 1734, Commandant alors les quatre Compagnies de Grenadiers du Régiment du Roy.
10. MARIE-LUCRECE de la Myre, née l'an 1684, fut mariée avec Etienne-François BOISNET, Seigneur de la Frémaudiére & du Pin.

X. DEGRÉ.

ANTOINE de la Myre, Seigneur de la Mothe-Séguier, d'Eſterpigneul, d'Hainnecourt & d'Ermain en partie, Baron & Châtelain d'Hangeſt & d'Aveneſcourt, né l'an 1677, fut nommé ſucceſſivement Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment du Roy Infanterie le 25 Novembre 1695, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St Louis le 3 Décembre 1704, & Lieutenant pour Sa Majeſté au Gouvernement de Picardie le 21 Janvier 1714 : Dans les Proviſions qui lui en furent expédiées, il eſt dit entre'autres choſes qu'»il avoit donné » des preuves de ſa valeur & de ſa capacité dans l'Employ d'Aide Major Général » de l'Armée du Rhin, & qu'il s'étoit auſſi trouvé aux Siéges de Mons, de » Namur, de Landeau, de Briſac, &c. aux Batailles de Spire, d'Hochſtet, » de Ramilly & à pluſieurs Combats dans leſquels il avoit été ſi dangereuſement

» bleſſé, qu'il s'étoit trouvé hors d'état de continuer ſes Services, & s'étoit » retiré après avoir obtenu une Penſion « ; il avoit épouſé par contrat du 3 Avril 1705, D^lle Marie-Anne MARC-DE LA FERTÉ, fille de Charles Marc-de la Ferté, Seigneur & Châtelain de Rœux, de la Salle & de Canonville, Conſeiller du Roy en ſon Grand Conſeil, & de Dame Marie-Françoiſe AMIOT; fut bleſſé à la Bataille de Malplaquet, & mourut le 6 Mars 1747, ayant eu de ſon mariage les enfans ci-après nommés.

11. CHARLES-ANTOINE de la Myre, Lieutenant d'Infanterie dans le Régiment du Roy, né le 3 Février 1713, mourut l'an 1729.

11. FRANÇOIS-LUC de la Myre-de Mory, Seigneur d'Honnenghem, né le 13 Février 1715, fut tué à la Bataille de Fontenoy, étant Capitaine dans le Régiment du Roy, Infanterie, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t Louis.

11. GABRIEL-MELCHIOR de la Myre, continue la filiation directe.

11. CHARLES-HENRY de la Myre, baptiſé le 25 Mars 1718, fut reçu Chevalier de Malthe le 4 Décembre 1731, & mourut en cette Ville le 15 Avril 1742, 19 jours après avoir fait ſes vœux, ayant ſervi la Religion en qualité de Capitaine de Galliote, & de Major des Galeres, & s'être diſtingué par ſa valeur en pluſieurs occaſions.

11. FRANÇOIS-JEAN de la Myre, Seigneur d'Hainnecourt, d'Honnenghem, de Catrix, de Rœux, &c. connu ſous le nom de *Comte de Mory*, comme ſubſtitué au nom & aux Armes de Mory par le Codicille de Philippes-Dominique de Mory, Seigneur d'Honnenghem, fait à Cambray le 1^er Septembre 1703, naquit le 14 Septembre 1723; fut nommé Page du Grand Maître de Malthe par Lettre du 4 May 1732, & reçu Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem le 13 Juin 1737, ſur les preuves de ſa Nobleſſe admiſes en Chapitre; il quitta l'Ordre avec permiſſion d'en porter la Croix, en conſidération des ſervices importans qu'il avoit rendus, ayant ſervi onze ans ſur les Vaiſſeaux de la Religion, & fut marié par contrat du 9 May 1753, avec Demoiſelle Marie-Anne-Thérèſe DE CHAMBORANT, fille de Claude de Chamborant-de la Claviére, Seigneur de Villemandeur, &c. Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de Montmédy, & de la Perſonne de S. A. S. Mg^r le Comte de la Marche, Prince du Sang, & de Dame Marie-Anne MORET-DE BOURNONVILLE : De ce mariage il a deux filles, ſavoir

12. CLAUDE-MARIE-LOUISE de la Myre-de Mory, née le 28 Juin 1754.

&

12. CLAUDE-MADELÉNE de la Myre-de Rœux, née le 17 Août 1755.

11. MARIE-ANNE de la Myre, née le 11 Août 1709, eſt actuellement Religieuſe en l'Abbaye Royale du Moncel à Pont S^te Maixance.

11. GÉNEVIÉVE-ALÉXANDRINE de la Myre, Dame de Congy & de Vilers les Rigault, naquit le 10 Janvier 1710.

11. ANNE-CHARLOTTE-FRANÇOISE de la Myre-de la Mothe, née le 26 Janvier 1716, fut mariée par contrat du 7 Janvier 1753, avec Charles-François-Joſeph DE RUNES, Seigneur de Warſy, Exemt des Gardes du Corps du Roy de Pologne, Lieutenant-Colonel de ſes Troupes, & Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Orléans, fils de Jaques-Antoine de Runes, Sg^r dudit lieu de Warſy, & de Dame Marie-Renée DE BOUFFLERS.

XI. DEGRÉ.

Gabriel-Melchior de la Myre, Baron & Châtelain d'Avenefcourt, d'Hangeft, &c. Lieutenant pour le Roy au Gouvernement de Picardie, baptifé le 6 Janvier 1717, & reçu Chevalier de Malthe & Page du Grand Maître le 28 Août 1729, fit fes preuves de Nobleffe au Grand Prieuré de France où elles furent admifes le 17 Septembre 1730, & obtint le 7 May 1743 un Brevet de Cornette dans le Régiment de Condé, Cavalerie : Ayant quitté le Service de la Religion, il épouſa par contrat du 21 Novembre 1749, Demoifelle Marie-Chriftine de Cardevaque-d'Havrincourt, (ſœur du Marquis d'Havrincourt, Ambaſſadeur de France à la Cour de Suéde), fille de François-Dominique de Cardevaque, Marquis d'Havrincourt, Brigadier des Armées du Roy, ancien Gouverneur de la Ville d'Hefdin, & de Dame Anne-Gabrielle d'Osmont : De ce mariage ſont iſſus,

XII. DEGRÉ.

1. Anne-Louis-Christian de la Myre, né le 7 May 1752.
2. Gabrielle-Louise de la Myre, baptifée le 8 Janvier 1751.
3. Anne-Charlotte-Christine-Gabrielle de la Myre, née le 22 Juillet 1754.
   &
4. Anne-Françoise-Thérese de la Myre, née le 5 Octobre 1757.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE NAVIER,

Seigneurs de la Berliére, de Saint Florent, de Créville, du Sauſſay, des Meulles, de Courteval, de Corbaucourt, du Fief Bertin, de Sainte Margueritte-Délincourt, de la Tour-Mory & autres Lieux.

EN *BEAUVOISIS*, EN *LORRAINE* & DANS LE *PAYS MESSIN*.

D'Or, à un Vaiſſeau de Sable, naviguant ſur une Mer de Sinople, le Vaiſſeau ayant ſes voiles & ſon pavillon de Gueules, la principale voile du milieu chargée d'une Croix de Lorraine d'Or.

MANGIN Navier, *Citain* de Toul, eſt nommé avec cette qualité dans un acte du 19 Juillet (*) 1444, tems auquel il ne vivoit plus, & que ſon fils nommé

NICOLAS Navier, reconnut tenir en Fief & hommage de l'Evêque de Toul pluſieurs fiefs qui lui étoient échus par la mort de ſon pere.

PREMIER DEGRÉ.

FRANÇOIS Navier, Ecuyer, eſt qualifié ainſi dans un acte du 6 Janvier (*) 1502, par lequel il acquit pluſieurs Fiefs de l'Evêque de Toul, & eſt encore nommé avec cette qualité jointe à celle de *Procureur Général de la Cité de Toul*, dans deux autres actes des 19 Février (*) 1527 & 10 Mars (*) 1530; on ignore l'alliance qu'il fit, mais il eſt prouvé qu'il eut pour enfans (*)

2. CLAUDE Navier, Ecuyer, ſuivant un acte du 9 Mai (*) 1572.
2. HUGUES Navier dont on va parler.

&

2. EUCHAIRE Navier, Ecuyer que l'on trouve nommé avec cette qualité dans l'acte ci-deſſus du 9 Mai (*) 1572.

II. DEGRÉ.

HUGUES Navier, eſt qualifié *Ecuyer* dans un acte paſſé en Juſtice le 3 Mars (*) 1570, & *Chevalier*, joint à la qualité de *Meſſire* & de *Seigneur des Meulles*, dans le contrat de mariage de Jean Navier ſon fils qu'il eut de Demoiſelle Anne DE NOIREFONTAINE ſa femme; il ne vivoit plus pour lors.

(*) Tous les faits & actes déſignés dans cet Article par une étoile ſont énoncés dans un Inventaire que produiſit le 2 Novembre (*a*) 1602 la Famille de Navier pour juſtifier ſon ancienne Nobleſſe; cet Inventaire clos par Jean Virion, Notaire Apoſtolique & Impérial & Jaques Claudon, Tabellion Juré en la Châtellenie de Toul, qui déclarérent avoir vû les originaux de toutes les Piéces qui y ſont énoncées.

(*a*) Copie collationnée ſur l'original le 20 Décembre 1687 par Louis-Laurent Cordelle & Etienne de Neufville, Notaires Royaux, Gardenottes héréditaires & Tabellions à Noyon, & légaliſée le même jour par Louis Charmolue, Ecuyer, Conſeiller du Roy, Préſident, Lieutenant Civil au Bailliage de Vermandois à Noyon; cet Inventaire eſt auſſi énoncé dans la Requête que préſenta aux Elus de Noyon le 14 Décembre 1673 Madeléne-Cathérine de Navier pour la juſtification de ſa Nobleſſe.

3. JEAN Navier ſuit.

III. DEGRÉ.

JEAN Navier, Ecuyer, Sgr des Meulles, étoit Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers pour le Service du Roi Henry III. lorſqu'il épouſa par contrat du 18 Janvier (*a*) 1580 Noble Dame Jeanne CAPRONNIER, Dame de Grénelle, veuve de Jaques DE LAREUX, Capitaine d'une Compagnie de Gens de pied, & fille de Pierre Capronnier & de Suzanne DE BOUFFLERS; & s'étant trouvé dans la néceſſité de juſtifier ſon ancienne Nobleſſe, il préſenta Requête aux Maires, Echevins & Gens de la Juſtice de Toul, pour obtenir d'eux leur Déclaration à cet effet; & en conſéquence de ladite Requête, ils alléguérent par acte du 14 Décembre (*b*) 1588, qu'»il étoit natif de la Cité de Thoul, que la » Maiſon et Famille de Navier eſtoit bien ancienne en cette Cité, et que pluſieurs » Citoyens extraicts de cette Famille avoient cy-devant géré et adminiſtré les » principales et plus honorables Charges et Offices de la dite Cité, comme » de Me Eſchevin, Lieutenant Général au Bailliage, Eveſché et Principauté » de la dite Cité, et Procureur Général en icelle, meſmes que les biſayeulx et » ayeul du dit Sieur Navier requérant avoient tenu et poſſédé pluſieurs Fiefs, » Voueries, meſmes la Terre de des Meulles et Droicts Seigneuriaux, comme » il leur étoit ſuffiſamment apparu par les Lettres de Repriſe et autres documens » dont on pouvoit juger les dits Fiefs avoir eſté tenus des dits Antéceſſeurs des » dits Ténanciers et venir de plus hault, et partant avoient eſtimé et eſtimoient » les perſonnes de la dite Maiſon de Navier pour Nobles et extraicts d'ancienne » Nobleſſe de cette Cité, leſquels ainſy ils avoient toujours qualifiez d'Eſcuier ès » Expéditions émanées d'eux, d'autant que par le Droict de Lémoire qui étoit » de toute ancienneté obſervé en la dite Cité, nul n'eſtoit capable de tenir Fief, » Vouerie ou Droicts Seigneuriaux en la dite Cité ou Eveſché de Thoul, qu'il » ne fut recogneu Gentilhomme Citadin en la dite Cité ou Noble, et qu'il leur » conſtoit par pluſieurs documents les prédéceſſeurs du dict Sieur requérant » avoir tenu nombre de Fiefs importans en ceſte Cité et Lieux circonvoiſins y » avoit cent cinquante ans et plus, et conſéquemment avoir tenu rang et grade » de Nobleſſe, lequel par le laps d'un ſy longtemps s'eſtoit acquis plus de luſtre » et de clarté en la poſtérité d'iceux anciens Citoiens. « &c.

On trouve ledit Jean Navier qualifié *Chevalier* dans le teſtament qu'il fit le 14 Juillet (*c*) 1634, & il mourut avant le 4 Août (*d*) 1640 après avoir fait une donation de tous ſes biens à André Navier ſon fils qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

ANDRÉ Navier, Ecuyer, Seigneur des Meulles, ſervoit en qualité de Lieutenant de Cavalerie Légere lorſqu'il épouſa par contrat du 4 Août (*e*) 1640 Demoiſelle Blanche-Louiſe DE COFFIN, fille d'Eléazar de Coffin, Ecuyer, Seigneur du Mas, de la Berliére, &c. & de Demoiſelle Marie DE MOLINARY, Dame des Effars; & il mourut au mois d'Août (*f*) 1653; ſa femme qui lui ſurvécut étoit morte avant le 31 Janvier (*g*) 1680.

Leurs

(*a*) Expédition délivrée en 1756 & légaliſée. (*b*) Original.
(*c*) Expédition délivrée en 1700 & légaliſée. (*d*) Prouvé par un acte original du même jour.
(*e*) Original.
(*f*) Prouvé par un acte du 7 Décembre 1687 produit par copie collationnée ſur l'original en 1696 & légaliſée.
(*g*) Prouvé par un acte du même jour produit par Expédition délivrée & légaliſée en 1700.

Leurs enfans furent

5. CHARLES de Navier mentionné ci-après.

&

5. MADELÉNE-CATHERINE de Navier, laquelle ayant été inquiétée par les Collecteurs du Village de Candeure & compriſe dans le Rolle des Tailles, préſenta une Requête aux Elus de Noyon le 14 Décembre (*a*) 1673, contenant que » le défunt Sieur Navier ſon pere n'ayant jamais eſté in-» quiété ny troublé en ſa qualité d'Eſcuier non plus que ſes prédéceſſeurs » qui avoient tousjours veſcu noblement et continuellement pris la qua-» lité d'Eſcuier à eux concédée & à ſes prédéceſſeurs ainſy qu'il paroiſſoit » par un acte en bonne forme délivré par les Maires, Echevins & Gens de » la Juſtice de Thoul le 14 Décembre 1588 à feu Jean Navier, prédé-» ceſſeur du dit André Navier ſon pere; par un Inventaire de » pluſieurs Titres accordés à la ditte Maiſon de Navier, originaire de » Lorraine dans l'Eveſché de Thoul, collationné par devant Virion & » Claudon, Notaire Apoſtolique & Tabellion en la Châtellenie de » Thoul, & encore par pluſieurs autres actes par leſquels il ſe void que le » dit André Navier ſon pere a pris la qualité d'Eſcuyer qui ne luy avoit » jamais été conteſtée & jouy des Priviléges, Franchiſes & Exemptions » attribués à la Nobleſſe, il leur plût ordonner, en conſéquence » de tous ces faits, qu'elle fût déchargée de la Taille à laquelle elle » avoit été cottiſée, avec deffenſes aux Aſſeſſeurs, Collecteurs & Ha-» bitans du Lieu de Candeure de ne plus l'impoſer à l'avenir « ; cette Requête ayant été acceptée, elle obtint une Sentence (*b*) par laquelle elle fut déchargée, du payement des Tailles, attendu qu'elle avoit ſuffiſamment juſtifié ſa Nobleſſe; elle vivoit encore le 28 Août (*c*) 1702, & mourut ſans alliance avant le 28 Mai (*d*) 1714.

V. DEGRÉ.

CHARLES (*e*) de Navier, Ecuyer, Seigneur de la Berliére, de Saint Florent,

(*a*) Original. (*b*) Prouvé par un acte original du 27 Février 1674.

(*c*) (*d*) Prouvé par un acte original du même jour.

(*e*) Ce Charles de Navier ayant fait des perquiſitions ſur ſa Nobleſſe en Lorraine, reçut le 9 Novembre 1683 de la Demoiſelle de Hennin-de Navier une Lettre (*) dattée de Saint Avod & ainſi conçue :

» Monſieur,

» Comme mon frere n'et jamais au Logis, et qu'il et toujours en Campagne pour des Procez qu'il a, j'ay creu, » Monſieur, qu'il failloit ſuppléer à ſon défaut et me donner l'honneur de vous donner eſclairciſſement de tout ce » que je ſçais de notre biſaeul qui s'appelloit Eſtienne de Naviere qui a toujour eſté pendant la vie de Hanry trois » Roy de France et de Polloigne à ſon ſervice, et qu'il a eſté employé pour gagner les Pollonnois pour cette Cor-» ronne ou il réuſſi très bien, et auſſi pour ramener le Roy en France à la mort de Charles neufviéme où mon dit » biſaeul failly de perdre la vie par les Colo à cette occaſion pour le grand déplaiſy de la perte de leur Roy, tant y » a quen cette occaſion et pendant la vie de ce Roy, il a toujour ſervi fidellement dont il en eut grande récom-» pance et la bienveillance, tant y a, Monſieur, que ce que je vous puis dire que ſi Hanry trois auroit vécu plus » lontems, mon grand pére auroit eſté Marchal de France, et après ſa mort il ſuivit Mr de Guiſe, Eveque » de Metz où il fut dix-ſept ans Gouverneur de St Avod ſous luy, où il achetta quentité de Terres en ce Pays » qui étoit preſque en partie ruinée par Larmée de Charlequint qui avoit aſſiégé Metz, et lorſque le dit Cardinal » vendit la Terre de St Avod à Charle troiſiéme, Duc de Lorraine, qui avoit eſpouſé Claude de Vallois de la » Maiſon Royalle dont mon dit bazaeul fut Conſeiller d'Etat et Gentilhomme de ſa Maison et ſon favory qui fut » envoyé par le dit Duc à l'Empereur où le dit Sr de Naviere avoit l'honneur detre cognu de luy pour avoir eſté » envoyé fort ſouvant par le Roy Hanry 3; il obtient l'Evêché de Strasbourg pour Charle, Cardinal de Lor-» raine, où il lui donne force beau Fiefs dans l'Elſace où il fut ſon Conſeiller d'Etat, et après luy à l'Archeduc » Léopold, frere de l'Empereur Mathias où il ut les meſmes Charges, et encor Conſeiller de Guerre où le dit

(*) Cette lettre a été produite en Original.

du Sauſſay, de Gréville & autres Lieux, Commandant pour le Roi à Grandville en Normandie, né vers le commencement de l'an (*a*) 1653, ſervoit dès le 27 Février (*b*) 1674 en qualité de Lieutenant au Régiment Royal des Vaiſſeaux; fut nommé Aide-Major de ce Régiment le 7 Juillet (*c*) 1683 & obtint le 20 Février (*d*) 1684 une Commiſſion de Capitaine d'une Compagnie de cent Hommes à pied François de nouvelle levée dans le Régiment de Navarre; il épouſa par contrat du 22 Février (*e*) 1697 Demoiſelle Marie-Jourdaine DES GUEZ, fille de Charles des Guez, Seigneur de la Pommeraye, & de Dame Claude-Marie DE LESTOILLE, leſquels en faveur de ce mariage donnérent

» Sr Stef de Naviere luy a rendu de grand ſervice qu'il faudroit trop de tems à déduire, tant y a, Monſieur, que » touts les miens on toujour eſté très conſidéré et pourveu de Gouvernement, le dit Sr de Naviere a eſté trante-ſix » ans Gouverneur de Falcebourg, et juſques à ſa mort, et ſeu mon pere la eſté auſi après luy, et de plus Colonel » dinfanterie pour le Service d'Eſpagne et du Duc de Lorraine et Conſeiller d'eſtat du dit Duc et de l'Archeduc » d'Autriche et Conſeillé de Guerre dans l'Eveché de Strasbourg, l'Alteſſe Charles troiſiéme donna la Terre de » Hennin en Fief avec tiltre et le nom de *Hennin* quil voulu quil preine avec tiltre qu'il y a; mais il ne changea » pas les Armes de Naviere que nous avons enccor qui et *un Naviere de ſable en champ d'or avec trois voille de gueulle* » *ſur le dit champ d'or, a celluy du milieu il y a une croix de Lorraine d'or ſur le dit voille de gueulle* que le dit » Duc a fait adjouter aux armes pour les ſervices rendu, au deſus de l'Ecuſon, il y a une couronne de Baron » dont l'Empereur Ferdinand ſecond a honnoré défund mon pere de la calité de Baron dont nous en avons les til- » tres, les aultres freres de feu mon pere avoit auſſi cette meſme calité pour les ſervices qu'ils avoit rendu touts » trois, dont l'un et mort Abbé de Longeville nommé Mr de Ste Catherine, et le cadet nommé Mr de » Valmon et mort commandant le camp d'Olmiſte en Allemaigne, et Général de bataille dans l'armée de » Frans Albert Duc de Saxe, pour mes freres, l'ainé qui s'appelloit Léopold de Hennin qui et mort Capitaine de » Cavallerie dans l'armée de Baviére, le ſecond et mort Capitaine au ſervice de S. Alteſſe dans l'armée en Flan- » dre, et le cadet vivant encor et Gouverneur de St Avod, et a eſté noury Page à feu ſon Alteſſe le Duc Fran- » çois de Lorraine pere à ſon Alteſſe de Lorraine d'aujourd'hui qui et à Inspruc, le dit Charles de Hennin a » quattre garſon dont l'ainé et Officier dans les trouppes qui ſont contre les Turc, les autres ſont encor jeune et » pour ce que vous déſiré ſçavoir ſi feu Mr de Naviere notre ayeul avoit du bien vers Toul: je n'en ay rien » ouy dire, mais bien feu ma tante de Mitry ſa fille la dit ſouvant à ma ſœure de Hennin qui me la raconté; mais » comme il avoit plus de cinquante ans lorſquil cet marié, il n'a point eſté à la cognoiſſance, parceque pas » un de mes oncles n'en ont point eu et qu'il ni en a point eu de partage, il faut bien qu'il ut eſté vandu au- » paravant ſon mariage; nous avons perdu feu mon pere jeune et dans la grande guerre ce qui et cause que » nous ne ſçavons pas toutes les choses de notre famille que par les tiltres que j'ay leu et que jay ouy de ſeu mon » oncle l'Abbé de Ste Catherine qui étoit Miniſtre d'Etat a feu ſon Alteſſe de Lorraine; et pour nos Armes, » lorſque j'iray à Metz je les feray blaſonner, et j'ay manqué de vous dire quil y a *une Palme de ſinople à cha-* » *que coſté de l'Ecuſon*, un peintre reuſira mieu que je ne vous puis dire, et ce que je vous dit et tres véritable, » et que les Srs de Naviere ſont très bien Jentilhomme, et ont eſté tenu et recognu par les Souverains qui ſont » preſantement du nom de Hennin, qu'encor que l'encien nom eſtoit de Naviere; mais comme je vous ay dit » que Charle 3 Duc de Lorraine donna le Fief et le nom au dit ſeu Sr de Naviere, il y a plus de cent ans dont nous » en avons encor les tiltres, et mon frere et toute la famille auroit bien de la joye de vous ſervir et de vous té- » moigner comme ils tiennent à avantage de vous appartenir, et comme ils vous ſont touts et moy de meſme « qui vous ſuis avec reſpect,

» Monſieur,

» Votre tres humble et obéiſſante Servante,
(*ſignée*) ANNE-FRANÇOISE DE HENNIN. «

» Jay oubliéz de vous parler des femmes, le Sr Eſtienne de Naviere avoit eſpouſé Claude de Magnoncourt, » fille du Sr Piere, Baron de Magnoncourt et de Montjuttin, la fille du dit Sr Stef de Naviere nommé » Marie, avoit eſpouſé le Sr George de Mitry Gouverneur de Fontenoy dont ils ont eu deux fils, l'ainé nommé » François et mort Colonel de Cavallerie, et tué à la bataille de Rettel au ſervice d'Eſpagne, et le cadet nommé « François-Paul a eſté tué devant Armantiére ayant la charge de Souslieutenant des Chevaux Légers de ſon Al- » teſſe de Lorraine.

» Charle de Hennin ayné du Sr de Naviere a eſté marié à Damoiſelle Anne de la Chauſſée fille du Sr » François (*) de la Chauſſée et de Marie de Noirefontaine; il eſtoit maitre d'Hotel de Monſeigneur le Duc » de Vaudemont frere au Duc Hanry, Duc de Lorraine, le dit Charle a eu trois fils dont deux ont eſté tuez, » un en Baviére et l'autre ez guerres de Flandre; il ni en a qu'un qui reſte nommé Charle François qui et Gou- » verneur de St Avaud et qui a eſpouſé Anne-Margueritte de Gronchuſt, fille au Sr de Gronchuſt, Préſident » de la Chambre de feu S. Alteſſe l'Archeduc.

(*) Il y a icy une erreur dans cette lettre; ce fut *Nicolas* de la Chauſſée & non *François* qui épouſa Marie de Noirefontaine; ce Nicolas de la Chauſſée étoit Seigneur de Boucharville &c.

(*a*) Cette datte eſt énoncée dans un acte du 19 Décembre 1687 produit par Copie collationnée ſur l'Original dans le temps même de l'acte & légaliſée.

(*b*) Prouvé par un Acte original du même jour. (*c*) Original. (*d*) Original. (*e*) Original.

à la future leur fille la Terre du Sauſſay; fit ſa foi & hommage le 30 Janvier (*a*) 1702 du Fief & Seigneurie de la Berliére qui lui étoit échu par le décès d'Antoine de Lancry, Ecuyer, ſon couſin, décédé ſans enfans & dont il étoit ſeul & unique héritier, au Duc d'Aumont, Pair de France, Seigneur de Clairoix dont relevoit ladite Terre de la Berliére; & mourut avant le 2 Avril (*b*) de la même année; ſa veuve fut chargée par Sentence du 4 Octobre (*c*) ſuivant rendue en la Châtellenie de la Ferté-Arnault de la gardenoble de ſon fils unique, nommé ci-après, & étoit remariée avant le 29 Juin (*d*) 1729 avec André DU PÉRON, Ecuyer, Seigneur de Rocquefure, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & ancien Brigadier des Gardes du Corps du Roy.

VI. DEGRÉ.

JEAN-CHARLES de Navier, Ecuyer, Seigneur de la Berliére, de Courteval, de Sainte-Margueritte-Délincourt, de Corbaucourt, du Fief Bertin, du Sauſſay, de Saint Florent, &c. né le 14 Août (*e*) 1701, épouſa par contrat du 29 Juin (*f*) 1729 Demoiſelle Renée DE LA VILLETTE, fille de Jean-Edouard de la Villette, Conſeiller du Roi, Lieutenant Criminel au Bailliage & Gouvernement de Montdidier, & de Dame Marie-Madeléne CAUVEL ſa femme; & eut de ce mariage

VII. DEGRÉ.

JEAN-CHARLES-EDOUARD de Navier, Ecuyer, Seigneur de la Tour-Mory, de la Berliére & de Courteval, Officier d'Artillerie, né le 19 Octobre (*g*) 1732, & marié par contrat du 29 Février (*h*) 1756 à Demoiſelle Jeanne-Géneviéve DU MAISNIEL, fille de Marie-Antoine du Maiſniel, Seigneur de Beaufort, de Bouchoire, du Queſnel, du Fief le Roy, de Brouilly, du Fief l'Eveſque, de Lihons, de Cavoye, de Rennecourt & autres Lieux, & de Dame Jeanne-Eliſabeth-Marie-Adrienne CLOQUET ſa femme.

(*a*) Original. (*b*) Prouvé par un Acte original du même jour. (*c*) Original.
(*d*) Prouvé par un Acte original du même jour. (*e*) Extrait baptiſtaire délivré en forme.
(*f*) Original. (*g*) Extrait baptiſtaire délivré en forme. (*h*) Original.

Vû & vérifié par Nous Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

TABLE GÉNÉALOGIQUE.

I^er. Degré. RICHARD le Neuf, Ecuyer, Sieur de Vaucongrin, vivoit le 6 Juin 1451, avec Demoiſelle Jeannette Mannourry ſa femme, fille de Jean Mannourry.

II. JEAN le Neuf, Ecuyer, fut marié avec Demoiſelle Jeanne Belot, & il mourut ainſi qu'elle avant le 24 Septembre 1522. — JAQUES le Neuf, dont on ignore la deſtinée.

III. JEAN le Neuf, *l'aîné*, Ecuyer, épouſa par contrat du 24 Septembre 1522, Demoiſelle Cardine de la Longny, fille de Philippes de la Longny, Ecuyer, Seigneur & Patron du Meſnil Touffray, & de Demoiſelle Marie Baudoüin, & mourut avant le 8 Décembre 1588. — PIERRE le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay, épouſa par contrat du 12 Juillet 1550, Demoiſelle Catherine le Boucher, fille de Jean le Boucher, Ecuyer, Sieur de Flavigny, Lieutenant en la Vicomté de Caen, & de Demoiſelle Jeanne Beaulart. — JEAN le Neuf, *le jeune* dont on ignore la deſtinée.

IV. GILLES le Neuf, Ecuyer, fut marié deux fois, la première, avec Urbaine de Boislichauſſe, & la ſeconde, par articles du 23 Novembre 1508, avec Demoiſelle Eſther du Pray, fille de Noble Homme Raoul du Pray, Sieur du Boſcq le Conte, & de Demoiſelle Perronne de la Moriciére, ſœur de Meſſire François de la Moriciére, Seigneur de Vicques, Chevalier de l'Ordre du Roy, & Lieutenant de Cent Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, & de Jaques de la Moriciére, Aumônier du Roy, & Grand Doyen de l'Egliſe Cathédrale de Nôtre-Dame de Bayeux. Gilles le Neuf mourut avant le 18 Avril 1617. — GEORGES le Neuf, Ecuyer, épouſa par contrat du 15 Juillet 1573, Demoiſelle Jaqueline de May, fille de Noble Homme Jean de May, & de Demoiſelle Marie Gaulthier, & mourut avant le 31 Janvier 1628. — JAQUES le Neuf, Ecuyer, épouſa 1°. Demoiſelle Anne Thirel, 2°. par articles du 13 Janvier 1601, Demoiſelle Françoiſe Plainpel, fille de Noble Homme Nicolas Plainpel, & de Demoiſelle Iſabeau Réard. — ISABEAU le Neuf, fut mariée à Jaques le Bigot, Ecer, Sieur de la Creſſonniére. — PIERRE le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay & de Courtonne, fut marié par articles du 29 Novembre 1579, avec Demoiſelle Marie de la Roque, morte avant le 24 Février 1618, fille de Noble Homme Roch de la Roque, Ecuyer, Sieur de Courtonne, & de Demoiſelle Jeanne Langevin, & mourut avant le 24 Janvier 1633.

Second Lit.

V. FRANÇOIS le Neuf, Ecuyer, épouſa par contrat du 9 Janvier 1620, Demoiſelle Jaqueline de Chenneviéres, fille ainée de Noble M^re M^e Charles de Chenneviéres, Sieur & Patron de Sainte Opportune, Conſeiller du Roy, Avocat Général en ſa Cour des Aydes de Normandie, & de Demoiſelle Barbe du Boſcq.

1^er *Lit.* — JEAN le Neuf, Ecuyer, Sieur de Barville, mourut à l'Armée.

Second Lit. — JEAN le Neuf, Ecuyer, Sieur d'Obranville, épouſa Demoiſelle Marguerite Laiſné, & mourut avant le 14 Octobre 1661.

JEAN le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay, épouſa par articles du 24 Février 1618, Demoiſelle Hélene de la Ménardiére, veuve de Noble Homme Rolland le Héricy, Sieur de Pontpierre, & fille de Noble Homme Louis de la Ménardiére, Sieur & Patron de Cuverville, & de Demoiſelle Françoiſe de la Frefnaye. Il mourut avant le 19 Mars 1664. — ETIENNE le Neuf, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay, Curé de la Paroiſſe de Nôtre-Dame de Chamblay, mourut avant le 7 Juin 1644. Il avoit été (ſelon un Mémoire de Famille) Prêtre de l'Oratoire à Caen. — ANTOINE le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Courtonne, épouſa par art. du 24 Janvier 1633, Demoiſelle Marguerite du Haulondel, fille de Pierre du Haulondel, Ecuyer, Conſeiller, Notaire & Sécrétaire du Roy, Maiſon & Couronne de France, & de Demoiſelle Marguerite le Sueur, mourut au mois de Novembre 1644. — MARIE le Neuf, femme de Gervais Allain, Ecuyer, Sieur de Barbiéres.

VI. PHILIPPES le Neuf, Ecuyer, baptiſé le 21 Juin 1629, fut marié par contrat du 3 Juin 1657, avec Demoiſelle Madeléne de Sarcilly, fille de Claude de Sarcilly, Ecuyer, Seigneur & Patron de Cauville, &c. & mourut avant le 29 Octobre 1658. — MARIE le Neuf, fut mariée par contrat du 11 Sept. 1651, à Gabriel de Corday, Ecer, Sieur de la Belliére.

JAQUES le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville & d'Obranville, maintenu dans ſa Nobleſſe par Arrêt du Conſeil d'Etat du 4 Décembre 1659, mourut à la fin du mois de May 1676, âgé d'environ 41 ans. Il avoit épouſé 1°. par articles du 18 Nov. 1655, Demoiſelle Marguerite de la Barre, fille de Jean de la Barre, Ecer, & de Dame Marie Hautement. 2°. Françoiſe Hurel. — FRANÇOISE le Neuf. — MARIE le Neuf.

JEAN le Neuf-de Montenay, Abbé de Sainte Géneviéve à Paris, & Supérieur Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, fut baptiſé le 13 Mars 1634. — FRANÇOIS le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Sourdeval, de Vénoix, dit, de Montenay, de S. Victor & de Creſtienville, baptiſé le 26 May 1636 épouſa par art. du 17 Août 1664, Demoiſelle Marguerite de Leſnerac, fille de Gabriel de Leſnerac, Ecuyer, Sieur de Meſniville, & de Noble Dame Eliſabeth du Boſcq, & mourut avant le 27 Février 1694. — PIERRE le Neuf, Ecer, Seigr de Courtonne, baptiſé le 30 Avril 1638, fut maintenu dans ſa Nobleſſe avec Jean & François le Neuf, ſes freres, en 1667. — MARGUERITE-THÉRÈSE le Neuf, Religieuſes à l'Abbaye de la Ste Trinité à Caen. — HÉLENE le Neuf, — MARIE le Neuf, — ANNE le Neuf. — FRANÇOISE le Neuf.

1^er *Lit.*

VII. FRANÇOIS le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, Commandant une Compagnie de Milice de la Capitainerie Générale, Garde-Côte du Havre, baptiſé le 5 Juillet 1660, épouſa 1°. par articles du 26 Octobre 1683, Demoiſelle Anne le Peley, fille cadette de Pierre le Peley, Sieur des Parquets, ancien Capitaine en la Marine, & de Demoiſelle Anne Auger. 2°. par autres articles du 3 Septembre 1695, Demoiſelle Marie-Madeléne le Mazurier-de Durdan, fille de Pierre le Mazurier, Ecuyer, Seigneur de Durdan, & de Noble Dame Marie Thomas. Il mourut au mois d'Août 1708, âgé d'environ 48 ans. — FRANÇOISE le Neuf, mariée avant le 26 Juin 1688 avec Jean de Maſſeille, Ecer, Sieur de la Courfortin.

GABRIEL le Neuf, Ecuyer, Seigneur & Patron de Sourdeval, de Saint Victor, de Chreſtienville & de Vénoix, dit, de Montenay, épouſa par contrat du 21 Septembre 1697, Demoiſelle Louiſe-Marie du Noyer, fille de Jean du Noyer, Conſeiller du Roy, Tréſorier de France, & Général de ſes Finances en la Généralité de Paris, & de Dame Marie Robert ſa veuve, remariée à Claude-Nicolas Morel, Seigneur de Vindé, Conſeiller au Grand Conſeil. — FRANÇOIS le Neuf de Montenay, Ecuyer, Lieutenant dans le Régiment d'Anjou, mourut de ſes bleſſures au Siége de Mayence en 1689.

1^er *Lit.*

VIII. FRANÇOIS le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Houdetot, épouſa par articles du premier May 1713, Demoiſelle Suzanne de Martonne, fille d'Adam de Martonne, Ecuyer, Major Général Garde-Côte de la Capitainerie d'Yport, & de Dame Suzanne de Nourry. Il mourut au mois de Décembre 1726. — PIERRE-ALÉXANDRE-LOUIS le Neuf-de St Victor, Ecer mourut en 1748.

PIERRE-GABRIEL-LOUIS le Neuf, Seigneur & Patron de Sourdeval, de la Pévelliére, de la Houſſaye, du Meſnil-Adelée, de Brulais & d'Airon, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Brigadier des Armées du Roy, & Lieutenant Colonel du Régiment de Rohan, Infanterie, né le 7 Juin 1702, épouſa par contrat du 10 Février 1750, Demoiſelle Marie-Marguerite de Pleurre, fille de Jean-Nicolas de Pleurre, Seigneur de Romilly, de la Ferté Villeneuil, de St Laurent de la Troche, des Corvets, &c. Conſeiller Honoraire en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & de Dame Marie-Thérèſe Gaillard. Il mourut à Paris le 16 Novembre 1754. — EUVERTE-GABRIEL-PIERRE le Neuf-de Sourdeval, Prêtre, Chanoine de Bayeux, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de Notre-Dame de la Prée, Ordre de Citeaux, Diocèſe de Bourges, Seigneur & Patron de St. Victor, de Chreſtienville, &c. Conſeiller-Clerc au Parlement de Rouen, naquit le 27 Avril 1717. — LOUIS-BERNARDIN le Neuf-de Sourdeval, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay, ci-devant Enſeigne des Vaiſſeaux du Roy, & actuellement Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, né le 19 Février 1725. — NICOLLLE-THÉRÈSE le Neuf-de Montenay, fut mariée par articles du 1^er. Avril 1720, avec Pierre-Antoine de la Luzerne, Marquis de Brévans.

IX. FRANÇOIS-JEAN-AUGUSTIN le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, Capitaine Général de la Capitainerie, Garde-Côte du Havre, & ci-devant Garde du Corps du Roy, baptiſé le 20 Avril 1726, épouſa par Contrat du 26 Juin 1754, Demoiſelle Marie-Marguerite-Françoiſe l'Homme, fille aînée de Jean-Joſeph-François l'Homme, Ecuyer, Tréſorier Général de France au Bureau des Finances de la Généralité de Rouen, & de Dame Marie-Charlotte-Eſther Plainpel. — SUZANNE-CATHERINE-ADAM le Neuf-de Mocomble, née en 1715. — MARGUERITE-FRANÇOISE le Neuf-de Tourneville, Religieuſe, née l'an 1716. — MARIE-ANNE le Neuf-de la Fallaize, née en 1725. — MARIE-JEANNE le Neuf-de Sourdeval, née le premier Décembre 1750.

X. JOSEPH-FRANÇOIS-CHARLES le Neuf, Ecuyer, né le 5 Juillet 1755. — AUGUSTIN-BARTHÉLEMY le Neuf, Ecuyer, né le 2 May 1757. — MARIE-MARGUERITE-LOUISE le Neuf-de Tourneville, née le 26 May 1756.

Paris. — Typographie de FIRMIN DIDOT freres, fils et Cie, rue Jacob, 56.

LE NEUF,

Seigneurs de Tourneville, de Montenay, de Sourdeval, &c.

EN NORMANDIE.

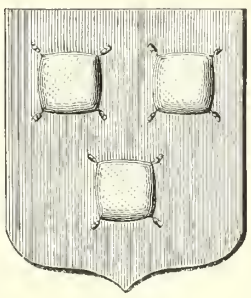

De Gueules, à trois Couſſins d'Or, poſés deux & un, & ayant leurs Glands de même.

ON prouve l'ancienneté du Nom & des Services Militaires de cette Famille, par un Extrait de la Montre de Bertrand du Gueſclin, Conétable de France, dans lequel Geoffroy le Neuf eſt compris au rang des Ecuyers le 1er Août 1371.

Un ancien Mémoire de Famille dit qu'un RAOUL le Neuf, Ecuyer, vivant en 1382, étoit venu d'Angleterre, & avoit épouſé Demoiſelle Antoinette de Maillot, qui fut mere D'HUGUES le Neuf, Ecuyer, vivant en 1414, lequel avoit été marié avec Demoiſelle Marie de Tournebu, dont il eut (ſuivant ce même Mémoire), RICHARD le Neuf, auteur du 1er Dégré connu par titres, & RAOUL le Neuf, Prêtre & Protonotaire du St Siége Apoſtolique.

On trouve dans le Nobiliaire d'Ecoſſe, à l'Article de Milord Johnſton, Marquis d'Annandale, que ce Milord écartelle encore actuellement les Armes de le Neuf, ce qui fait préſumer avec vraiſemblance que cette Famille eſt originaire d'Angleterre, comme l'annonce le Mémoire dont il eſt parlé ci-deſſus; mais comme on n'a point la filiation prouvée par titres, de Geoffroy le Neuf, Ecuyer, non plus que celle de Raoul, ni de Hugues le Neuf, Ecuyers, le Juge d'Armes établit ſeulement par les Piéces autentiques qui lui ont été repréſentées, la filiation ſuivante depuis plus de 300 ans, ſans aucune interruption, en faiſant néanmoins mention d'une Requête non ſignée, mais écrite il y a environ 160 ans, dans laquelle il eſt dit que pendant les troubles qui régnoient en Normandie, des Soldats de la Ligue, révoltés contre Gilles le Neuf, demeurant pour lors à Falaize, lequel avoit donné des preuves de ſa fidélité envers le Roy, avoient entiérement pillé les meubles, titres & enſeignemens de ſa maiſon, parmi leſquels étoient les Titres anciens de la Nobleſſe de ſes prédéceſſeurs, & qu'il ne pût jamais retrouver qu'un Contrat de Richard le Neuf, Ecuyer, fait en 1451. C'eſt par lui que commencent les Dégrés ci-après.

PREMIER DEGRÉ.

RICHARD le Neuf, Ecuyer, Sieur de Vaucongrin, fit conjointement avec

Demoiſelle Jeannette MANNOURRY ſa femme le 6 Juin (*a*) 1451 à Pierre du Breuil *le Jeune*, Ecuyer, un Bail à rente perpétuelle du Fief de Vaucongrin, lequel appartenoit à ladite Demoiſelle Mannourry, depuis le décès de Jean Mannourry ſon pére ; Richard le Neuf vivoit encore lors du mariage de Jean le Neuf, ſon petit-fils, auteur du III^e^ Dégré de la Branche aînée & eut de ladite D^elle^ Mannourry deux enfans (*b*), ſavoir

2. JEAN le Neuf, ci-après.

&

2. JAQUES le Neuf, dont on ignore la deſtinée.

II. DEGRÉ.

JEAN le Neuf, Ecuyer, fut marié avec Demoiſelle Jeanne BELOT, & ils moururent l'un & l'autre avant le 24 Septembre (*c*) 1522, ayans eu pour enfans

3. JEAN le Neuf qui ſuit.

3. PIERRE le Neuf, auteur d'une 3^e^ Branche.

&

3. JEAN (*d*) le Neuf, *le Jeune*.

III. DEGRÉ.

JEAN le Neuf, *l'aîné*, Ecuyer, épouſa par Contrat du 24 Septembre (*e*) 1522 (en préſence de Noble Homme Henry de Mannourry, Sieur & Patron de S^t^ Germain le Vaſſon, ſon parent), Demoiſelle Cardine DE LA LONGNY, fille de Philippes de la Longny, Ecuyer, Seigneur & Patron du Meſnil Touffray, & de Demoiſelle Marie BAUDOUIN, & mourut avant le 8 Décembre (*f*) 1588, ayant eu de ſon mariage les enfans ci-après.

4. GILLES le Neuf, continue la deſcendance.

4. GEORGES le Neuf, Ecuyer, épouſa par Contrat du 15 Juillet (*g*) 1573, Demoiſelle Jaqueline DE MAY, fille de Noble Homme Jean de May, & de Demoiſelle Marie GAULTHIER, & en faveur de ce mariage, le pere de ladite future promit de lui donner la ſomme de 400 écus d'or, & *de la vêtir ſelon la Maiſon d'où elle ſortoit, & celle où elle alloit.*

4. JAQUES le Neuf, eſt auteur de la ſeconde Branche.

4. ISABEAU le Neuf, fut mariée à Jaques LE BIGOT, Ecuyer, Sieur de la Creſſonniére.

IV. DEGRÉ.

GILLES le Neuf, Ecuyer, fut marié deux fois, la 1^re^ avec Urbaine DE BOISLICHAUSSE, *iſſue d'une des plus grandes & nobles Familles du Pays de Normandie & des mieux alliées* (*h*), & la 2^de^. par articles accordés ſous ſeings privés le 23 Novembre (*i*) 1598, avec D^elle^ Eſther DU PRAY, fille de Noble Homme Raoul du Pray, Sieur du Boſcq le Conte, & de Demoiſelle Perronne DE LA MORICIÉRE, ſœur de M^re^ François de la Moriciére, Seigneur de Vicques, Chevalier de l'Ordre du Roy ſous Henry IV, & Lieutenant de Cent Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, & de Jaques de la Moriciére, Aumônier du Roy,

(*a*) Original expédié en 1455. (*b*) Aux termes d'une ancienne Généalogie écrite depuis environ 160 ans. (*c*) Prouvé par un acte original du même jour. (*d*) Voyez la notte *b* de cette page. (*e*) Original. (*f*) Prouvé par un acte original du même jour. (*g*) Original. (*h*) Voyez la notte *b* de cette page. (*i*) Original.

& Grand Doyen de l'Egliſe Cathédralle de Nôtre-Dame de Bayeux; Gilles le Neuf mourut avant le 18 Avril (*a*) 1617, datte d'une Sentence rendue en la Vicomté de Falaize qui émancipa

V. DEGRÉ.

François le Neuf, Ecuyer, ſon ſeul fils & héritier, & de ladite Dame Eſther du Pray ſa ſeconde femme. Il épouſa par Contrat du 9 Janvier (*b*) 1620 (en préſence de Noble Seigneur Charles de la Longny ſon parent, Seigneur & Patron d'Urville & du Meſnil Touffray, Chevalier de l'Ordre du Roy), D^elle^ Jaqueline de Chenneviéres, fille aînée de Noble M^r^ M^e^ Charles de Chenneviéres, Sieur & Patron de S^te^ Oportune, Conſeiller du Roy, Avocat Général de Sa Majeſté en ſa Cour des Aydes de Normandie, & de Demoiſelle Barbe du Boscq; & de ce mariage, naquirent entr'autres enfans les deux qui ſuivent.

VI. DEGRÉ.

1. Philippes le Neuf, Ecuyer, baptiſé le 21 Juin (*c*) 1629, fut marié par Contrat du 3 Juin 1657, avec Demoiſelle Madeléne de Sarcilly, fille de Claude de Sarcilly, Ecuyer, Seigneur & Patron de Cauville, de Montgaultier, de Canon & de Mirebec, & Demoiſelle Madeléne de Bonnet, & mourut avant le 29 Octobre 1658.
2. Marie le Neuf, épouſa par articles ſous ſeings privés du 11 Septembre 1651, Gabriel de Corday, Ecuyer, Sieur de la Belliére, fils de Guillaume de Corday, Ecuyer, Sieur de Corday, & de D^elle^ Catherine Picot.

SECONDE BRANCHE.

IV. DEGRÉ.

Jaques le Neuf, Ecuyer, demeurant en la Ville du Havre de Grace, fut le troiſiéme fils de Jean le Neuf, auteur du III^e^ Dégré de la Branche aînée, & de Cardine de la Longny; il épouſa par Articles accordés ſous ſeings privés le 13 Janvier (*d*) 1601 (en préſence de Pierre Thirel, Sieur de la Videcocquiére), Demoiſelle Françoiſe Plainpel, fille de Noble Homme Nicolas Plainpel, & de Demoiſelle Yſabeau Réard : De ſa premiére femme appellée Demoiſelle Anne Thirel, il eut pluſieurs enfans, & entr'autres

5. Jean le Neuf, Ecuyer, Sieur de Barville, mort à l'Armée.

Second Lit.

5. Jean le Neuf, ſuit.

V. DEGRÉ.

Jean le Neuf, Ecuyer, Sieur d'Obranville, mort avant le 14 Octobre (*e*) 1661, eut de ſon mariage avec Demoiſelle Marguerite Laisné,

6. Jaques le Neuf, ci-après.
6. Françoise le Neuf.

&

6. Marie le Neuf.

(*a*) (*b*) Original. (*c*) Extrait baptiſtére délivré en 1657. (*d*) Original.
(*e*) Prouvé par un acte original du même jour.

VI. DEGRÉ.

Jaques le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville & d'Obranville, maintenu dans ſa Nobleſſe par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roy rendu le 4 Décembre (*a*) 1659, mourut ſur la fin du mois de May (*b*) 1676, âgé d'environ 41 ans: il avoit épouſé en 1^res^ nôces par articles ſous ſeings privés du 18 Novembre (*c*) 1655, D^elle^ Marguerite de la Barre, fille de Jean de la Barre, Ecuyer, & de Dame Marie Hautement, & après la mort de cette premiére femme, il ſe remaria avec Françoiſe Hurel (*d*), niéce de Philippes Hurel, Sieur de Néauville, Commiſſaire Ordinaire des Guerres, & Maître des Eaux & Forêts en Auge, Province de Normandie; mais il paroît qu'il n'en eût point d'enfans.

Premier Lit.

7. François le Neuf, continue la filiation.
7. Françoise le Neuf, fut mariée avant le 26 Juin (*e*) 1688, avec Jean de Masseille, Ecuyer, Sieur de la Courfortin.

VII. DEGRÉ.

François le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, baptiſé le 5 Juillet (*f*) 1660, ſervoit ſur les Côtes du Gouvernement du Havre, aux termes d'un Certificat que lui en donna le 3 Juillet (*g*) 1690 le Comte de Lomont, Commandant pour le Roy dans les Ville & Citadelle du Havre de Grace & Pays en dépendans, portant auſſi qu'»il avoit paſſé dans les Revûes qu'il avoit fait de » la Nobleſſe de ce Gouvernement, pour ſervir Sa Majeſté partout où il ſe» roit ordonné, ayant déja ſervy l'année précédente dans ladite Nobleſſe aux » furetés des Côtes «; il épouſa 1° par Articles ſous ſeings privés du 26 Octobre (*h*) 1683, Demoiſelle Anne le Peley, fille cadette de Pierre le Peley, Sieur des Parquets, ancien Capitaine en la Marine, & de Demoiſelle Jeanne Auger; & après la mort de cette premiére femme, il ſe remaria par autres Articles du 3 Septembre (*i*) 1695 avec Demoiſelle Madeléne le Masurier - de Durdan, fille de Pierre le Maſurier, Ecuyer, Seigneur de Durdan, & de Noble Dame Marie Thomas, & mourut âgé d'environ 48 ans au mois d'Août (*k*) 1708, étant alors Commandant une Compagnie de Milice de la Capitainerie Généralle, Garde Côte du Havre.

Il eut de ſon premier mariage entr'autres enfans,

VIII. DEGRÉ.

François le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, Lieutenant d'une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Houdetot avant le 6 Août (*l*) 1708, nommé Capitaine dans le même Régiment par Commiſſion du 2 Juin (*m*) 1711, & marié par Articles ſous ſeings privés du 1^er^ May (*n*) 1713, avec Demoiſelle Suzanne de Martonne, fille d'Adam de Martonne, Ecuyer, Major Général Garde Côte de la Capitainerie d'Yport, & de Dame Suzanne de Nourry: il mourut au mois de Décembre (*o*) 1726, ayant eu de ſon mariage,

9.

(*a*) Original. (*b*) Extrait mortuaire délivré en forme. (*c*) Original.
(*d*) Prouvé par un Factum qu'elle fit faire à l'occaſion d'un Procès qu'elle avoit avec Jaques Train, Ecuyer, Sieur de Boſiquet, Conſeiller du Roy, Commiſſaire des Guerres. (*e*) Voyez la notte *b* de cette page.
(*f*) Extrait baptiſtére délivré & légaliſé en 1688. (*g*) (*h*) (*i*) Original.
(*k*) Extrait mortuaire délivré en forme. (*l*) Prouvé par un acte original du même jour. (*m*) Original.
(*n*) Expédition délivrée en 1757. (*o*) Extrait mortuaire délivré en forme.

9. François-Jean-Augustin le Neuf qui ſuit.
9. Suzanne-Catherine-Adam le Neuf-de Mocomble, née en 1715.
9. Marguerite - Françoise le Neuf - de Tourneville, Religieuſe, née en 1716.

&

9. Marie-Anne le Neuf - de la Fallaize, née en 1725, & miſe ſous la tutelle de ſa mére, ainſi que ſon frere & ſes deux ſœurs par acte du 4 Janvier (*a*) 1757.

IX. DEGRÉ.

François - Jean - Augustin le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Tourneville, Capitaine Général de la Capitainerie Garde - Côte du Havre, & ci-devant Garde du Corps du Roy, baptiſé le 20 Avril (*b*) 1726, eut de ſon mariage accordé par Contrat du 26 Juin (*c*) 1754, avec Demoiſelle Marie-Marguerite-Françoiſe l'Homme, fille aînée de Jean-Joſeph-François l'Homme, Ecuyer, Tréſorier Général de France au Bureau des Finances de la Généralité de Rouen, & de Dame Marie-Charlotte-Eſther Plainpel,

X. DEGRÉ.

1. Joseph-François-Charles le Neuf, Ecuyer, né le 5 Juillet (*d*) 1755.
2 Augustin-Barthelemy le Neuf, Ecuyer, né le 2 May (*e*) 1757.

&

3. Marie - Marguerite - Louise le Neuf - de Tourneville, née le 26 May (*f*) 1756.

TROISIÉME BRANCHE.

III. DEGRÉ.

Pierre le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay, (ſecond fils de Jean le Neuf, auteur du II^e^ Dégré de la Branche aînée, & de Jeanne Belot), étoit encore en minorité le 24 Septembre (*g*) 1522, & épouſa par Contrat du 12 Juillet (*h*) 1550, Demoiſelle Catherine le Boucher, fille de Jean le Boucher, Ecuyer, Sieur de Flavigny, Lieutenant en la Vicomté de Caen, & de Demoiſelle Jeanne Beaulart; il vivoit encore le 21 Octobre (*i*) 1602, & de ſon mariage naquit,

IV. DEGRÉ.

Pierre le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay & de Courtonne, marié par Articles ſous ſeings privés du 29 Novembre (*k*) 1579, avec Demoiſelle Marie de la Roque, morte avant le 24 Février (*l*) 1618, fille de Noble Homme Roch de la Roque, Ecuyer, Sieur de Courtonne, & de Demoiſelle Jeanne Langevin, & mort avant le 24 Janvier (*m*) 1633, ayant eu de ſon mariage entr'autres enfans, ceux qui ſuivent.

5. Jean le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay,

(*a*) Original. (*b*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*c*) Original.
(*d*) (*e*) (*f*) Extraits baptiſtéres délivrés en forme. (*g*) Prouvé par le contrat de mariage de ſon frere aîné. (*h*) Original. (*i*) Prouvé par un acte original du même jour
(*k*) Original. (*l*) (*m*) Voyez la notte *i* de cette page.

dont ſon pere lui donna la jouiſſance en faveur de ſon mariage accordé par Articles du 24 Février (*a*) 1618, avec Demoiſelle HÉLÉNE DE LA MÉNARDIÉRE, veuve de Noble Homme Rolland LE HÉRICY, Sieur de Pontpierre, & fille de Noble Homme Louis de la Ménardiére, Sieur & Patron de Cuverville, & de Demoiſelle Françoiſe DE LA FRESNAYE, mourut avant le 19 Mars (*b*) 1664.

5. ETIENNE le Neuf, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay, Curé de la Paroiſſe de Nôtre-Dame de Chambley, mourut avant le 7 Juin (*c*) 1644 : il avoit été (ſuivant un Mémoire de Famille), Prêtre de l'Oratoire à Caen.

5. ANTOINE le Neuf, continue la deſcendance.

5. MARIE le Neuf, fut mariée avec Gervais ALLAIN, Ecuyer, Sieur de Barbiéres.

V. DEGRÉ.

ANTOINE le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Courtonne, épouſa par Articles ſous ſeings privés du 24 Janvier (*d*) 1633, reconnus le 22 Juin (*e*) 1643, Demoiſelle Marguerite DU HAULONDEL, fille de Pierre du Haulondel, Ecuyer, Conſeiller, Notaire & Sécrétaire du Roy, Maiſon & Couronne de France, & de Demoiſelle Marguerite LE SUEUR, & fut inhumé le 14 Novembre (*f*) 1644 dans le Chœur de l'Egliſe des RR. PP. Croiſiers de la Ville de Caen : ſa veuve obtint le 18 Janvier (*g*) 1656, un Arrêt de la Chambre Souveraine établi par le Roy pour la recherche des Droits de Francs Fiefs en Province de Normandie, par lequel elle fut déchargée tant en ſon nom qu'en qualité de Tutrice de ſes enfans mineurs, comme étans *Nobles de race*, de toute taxe faite ou à faire à cauſe du Fief de Vénoix, dit, de Montenay & de la Terre de Courtonne; fit ſon Teſtament le 22 May (*h*) 1681, par lequel elle voulut être enterrée auprès de ſon mary, & déclara que de ſon mariage elle avoit eu pour enfans,

6. JEAN le Neuf-de Montenay, Abbé de Sainte Geneviéve à Paris, & Supérieur Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, baptiſé le 13 Mars (*i*) 1634, & déchargé comme *Noble de race*, par Arrêt du Conſeil Privé du Roy du 7 Juin (*k*) 1644, de la taxe des Francs Fiefs qui avoit été faite ſur lui, à cauſe du Fief de Vénoix, dit, de Montenay qu'il poſſédoit.

6. FRANÇOIS le Neuf qui va ſuivre.

6. PIERRE le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Courtonne, baptiſé le dernier jour d'Avril (*l*) 1638, & maintenu ainſi que François le Neuf ſon frère, dans les qualités de *Noble* & d'*Ecuyer*, par Arrêt du Conſeil du 1er Septembre (*m*) 1667.

6. MARGUERITE-THÉREZE le Neuf,
6. HÉLENE le Neuf,
6. MARIE le Neuf,
6. ANNE le Neuf.
&
6. FRANÇOISE le Neuf.

} Religieuſes à l'Abbaye de la Ste Trinité à Caen.

(*a*) Original. (*b*) (*c*) Prouvé par un acte original du même jour. (*d*) (*e*) Original.
(*f*) Prouvé par une atteſtation délivrée en 1655 par le Préſident & le Procureur en l'Election de Caen.
(*g*) (*h*) Original. (*i*) Extrait baptiſtére délivré en 1756. (*k*) Original.
(*l*) Extrait baptiſtére délivré en 1756. (*m*) Original.

VI. DEGRÉ.

François le Neuf, Ecuyer, Seigneur de Sourdeval, de Vénoix, dit, de Montenay, de S^t^ Victor & de Chreſtienville, baptiſé le 26 May (*a*) 1636, fit hommage au Roy en ſa Chambre des Comptes de Normandie le 19 Mars (*b*) 1664, pour les Fief, Terre & Sieurie de Vénoix, dit, de Montenay, relevant de S. M. pour un quart de Fief de Haubert, à cauſe de ſa Vicomté de Caen, laquelle Terre lui appartenoit à droit ſucceſſif de feu Jean le Neuf, ſon oncle, Ecuyer : il en donna ſon aveu & dénombrement au Roy, conjointement avec Pierre le Neuf, ſon frere, le 27 (*c*) du même mois, & épouſa par Articles ſous ſeings privés du 17 Août (*d*) ſuivant, reconnus le dernier Septembre (*e*) de la même année, D^lle^ Marguerite de Lesnerac, fille de Gabriel de Leſnerac, Ecuyer, Sieur de Meſniville, & de Noble Dame Eliſabeth du Bosc : il mourut avant le 27 Février (*f*) 1694, ayant eu de ſon mariage,

7. Gabriel le Neuf, ci-après.

&

7. François le Neuf-de Montenay, Ecuyer, Lieutenant dans le Régiment d'Anjou, mort à Mayence de ſes bleſſures pendant le Siége, le 16 Août (*g*) 1689.

VII. DEGRÉ.

Gabriel le Neuf, Ecuyer, Seigneur & Patron de Sourdeval, de S^t^ Victor, de Chreſtienville & de Vénoix, dit, de Montenay, dont il fit hommage au Roy en ſa Chambre des Comptes de Normandie le 27 Février (*h*) 1694, eut de ſon mariage accordé par Contrat du 21 Septembre (*i*) 1697, avec D^lle^ Louiſe-Marie du Noyer, fille de Jean du Noyer, Conſeiller du Roy, Tréſorier de France, & Général de ſes Finances en la Généralité de Paris, & de Dame Marie Robert ſa veuve, remariée à Claude-Nicolas Morel, Seigneur de Vindé, Conſeiller du Roy au Grand Conſeil,

8. Pierre-Aléxandre-Louis le Neuf-de S^t^ Victor, Ecuyer, mort à Sourdeval, & inhumé dans le Chœur de l'Egliſe en 1748.
8. Pierre-Gabriel-Louis le Neuf, qui va ſuivre.
8. Euverte-Gabriel-Pierre le Neuf-de Sourdeval, Prêtre, Chanoine de l'Egliſe de Bayeux, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royalle de Nôtre-Dame de la Prée, Ordre de Citeaux, Diocèſe de Bourges, Seigneur & Patron de S^t^ Victor, de Chreſtienville, &c. Conſeiller-Clerc au Parlement de Roüen, né le 27 Avril 1717.
8. Louis-Bernardin le Neuf-de Sourdeval, Ecuyer, Seigneur de Vénoix, dit, de Montenay, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^ Louis, & ci-devant Enſeigne des Vaiſſeaux du Roy, né le 19 Février 1725.

&

8. Nicolle-Thérese le Neuf-de Montenay, mariée par articles ſous ſeings privés du 1^er^ Avril (*k*) 1720, avec Pierre-Antoine de la Luzerne, Marquis de Brévans, fils d'Antoine de la Luzerne, auſſi, Marquis de Brévans, & de Dame Madeléne Senot.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en 1645. (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Original. (*f*) Prouvé par un acte original du même jour. (*g*) Mémoires de Famille. (*h*) Original. (*i*) Expédition délivrée en 1757. (*k*) Original.

VIII. DEGRÉ.

Pierre-Gabriel-Louis le Neuf, Seigneur & Patron de Sourdeval, de la Pévelliére, de la Houſſaye, du Meſnil Adelée, des Brulais & d'Airon, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t^ Louis, Brigadier des Armées du Roy, & Lieutenant Colonel du Régiment de Rohan-Infanterie, né le 7 Juin (*a*) 1702, fit hommage à S. M. le 21 Juillet (*b*) 1741 en ſa Chambre des Comptes de Roüen, pour les Fief, Terre & Seigneurie de Vénoix, dit, de Montenay, relevans de la Vicomté de Caen, & dont il donna ſon aveu le 21 Août (*c*) ſuivant; il épouſa par Contrat du 10 Février (*d*) 1750, Demoiſelle Marie-Marguerite de Pleurre, fille de Jean-Nicolas de Pleurre, Seigneur de Romilly, de la Ferté Villeneuil, de S^t^ Laurent de la Troche, des Corveſt, &c. Conſeiller Honoraire en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & de Dame Marie-Thérèze Gaillard; mourut à Paris le 16 Novembre 1754, & fut enterré dans l'Egliſe de S^t^ Euſtache : il eut de ſon mariage une fille unique nommée,

IX. DEGRÉ.

Marie-Jeanne le Neuf-de Sourdeval, née le 1^er^ Décembre 1750.

(*a*) Extrait baptiſtére délivré en forme. (*b*) (*c*) (*d*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

DE NICOLAY (*a*),

Barons de Sabran.

EN LANGUEDOC.

D'Azur à un Levrier d'Argent courant en faſce, ayant un Colier de Gueules, bordé d'Or, l'Anneau de même.

LES Barons de Sabran n'ayant point fourni les titres juſtificatifs de leur filiation, lorſque le Roy voulut bien confier au Juge d'Armes de France la direction des Régiſtres publics de la Nobleſſe du Royaume, dans tous les différens ordres qui la compoſent, on ſe contenta de faire mention alors de la branche des Marquis de Gouffainville depuis le premier de cette Maiſon qui après avoir été fait Grand Chancelier du Royaume de Naples, lorſque Charles VIII. en fit la conquête en 1495, fut enſuite nommé par le Roy Louis XII. Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris l'an 1506; mais comme les titres du feu Baron de Sabran (Scipion de Nicolay) ont été repreſentés depuis pour être compris dans ce V^e^. Régiſtre, le Juge d'Armes a cru convenable de réunir ſous un même article les deux branches de Sabran & de Gouffainville comme iſſues de la même ſouche & de la même origine militaire, en obſervant que les anciens titres latins ayant ortographié le nom de la famille ſous celui de *Nicholay* (*b*), il ſe trouve quelques actes où ce nom a été franciſé (*c*), par les notaires devant qui ils ont été paſſés. Ces titres produits, ſoit en original, ſoit par expéditions ou copies collationnées pardevant notaires, apprennent que

PREMIER & II^es^. DEGRÉS.

Noble Guy Nicolay (que l'on préſume fils d'un Guillaume (*d*) Nicolay, (*Nicholay*) de S^t^ Jean de Marvejols, nommé dans un acte original du 5 des Ides

(*a*) On obſerve que la branche des Barons de Sabran a toujours ajoûté à ſon nom l'article *de*, depuis Jaques de Nicolay auteur du VIII^e^ degré; ce qui n'a pas été pratiqué de même par celle des Marquis de Gouffainville qui ont toujours ſuivi l'ancienne maniere de l'écrire ſans cet article *de*.

(*b*) On le trouve auſſi quelquefois ortographié dans les titres *de Nicolai*, *Nicolaii*, *de Nicollai*, *de Nicollay*, *de Nycolai*, *Nycolay & de Nycolay*.

(*c*) On le trouve en effet quelquefois écrit dans les titres *de Nicolas*, *de Nicollas*, *de Nicoulas & de Nycolas*.

(*d*) Il paroît auſſi avoir été pere d'un *Pierre Nicolay Damoiſeau* rappellé dans un acte paſſé à S^t^ Jean de Marvejols le 31 Octobre 1362, par lequel Pierre de la Garde Damoiſeau, Coſeigneur du Château de la Garde, fit une donation à Noble Arnaud de Banne Damoiſeau, comme légitime adminiſtrateur de Pierre de Banne ſon fils, ſavoir de tous les droits & prétentions que ledit Seigneur de la Garde pouvoit avoir ſur les biens & hé-

d'Octobre 1279, & dans un autre acte des Ides de Novembre 1307) demeurant au bourg de S^t Andéol en Vivarais, aſſiſta le 4 Décembre 1331 au contrat de mariage d'Alvet Nicolay ſon petit-fils, & fit ſon teſtament le 19 Août 1338 étant alors dans un âge avancé, par lequel il choiſit ſa ſépulture dans la Chapelle de S^t Jean en l'Egliſe de S^t Andéol au tombeau de Noble Guy Nicolay ſon fils, & nomma pour ſon héritier univerſel le même Alvet Nicolay ſon petit-fils, fils de ce Guy Nicolay; on ignore le nom de ſa femme dont il eut

III. DEGRÉ.

Noble Guy Nicolay mort avant le 19 Août 1338, & inhumé en l'Egliſe de Saint Andéol, comme il a été dit ci-devant; il avoit épouſé Jaqueline BARONCELLI laquelle fut préſente le 4 Décembre 1331 au contrat de mariage d'Alvet Nicolay dont on va parler.

IV. DEGRÉ.

Noble Alvet Nicolay Damoiſeau, Seigneur de Méas, demeurant au bourg de S^t Andéol, inſtitué héritier univerſel de Guy Nicolay ſon ayeul en 1338, avoit épouſé par contrat du 4 Décembre 1331 Jeanne de BARJAC fille de Bertrand de Barjac Seigneur de Luſſan, de Bouquet, de Vacquieres, de Méas & en partie du bourg de S^t Andéol, lequel lui conſtitua pour ſa dot entr'autres biens celui qu'il avoit à Méas en toute juſtice haute & baſſe, & eut de ſon mariage un fils nommé

V. DEGRÉ.

Noble Guy Nicolay Seigneur de Méas, habitant auſſi au bourg de S^t An-

ritages dudit feu Pierre Nicolay Damoiſeau, ſe réſervant néanmoins le cens ou devoir qu'avoient coûtume de faire payer audit feu Pierre Nicolay Meſſire (*Dominus*) Raimond de Malboſc & Raimond Arnaud *alias* de Alegre; on trouve encore ce même Pierre Nicolay rappellé ſous le nom de *Petri Nicholay* & avec la qualité de *Noble* & de *Damoiſeau* dans une tranſaction faite le 26 Décembre ſuivant entre Noble Arnaud de Banne, au nom & comme ayant l'adminiſtration de Pierre de Banne ſon fils, & Noble *Eſquine*, veuve de Noble Bernard de Rochegude (*de Ruppeacuta*), au nom & comme tutrice de Guillaume de Rochegude ſon fils, touchant les différends qu'ils avoient à cauſe des biens de la ſucceſſion dudit feu Noble Pierre Nicolay, dont ledit Arnaud de Banne étoit en poſſeſſion au moyen de la donation qui en avoit été faite audit Pierre de Banne ſon fils par le ſuſdit Pierre de la Garde Damoiſeau héritier univerſel dudit Noble Pierre Nicolay, & deſquels biens la propriété lui étoit diſputée par ladite Eſquine, en vertu d'une autre donation qu'elle prétendoit que ledit Pierre Nicolay Damoiſeau avoit faite de tous ſes biens audit feu Bernard de Rochegude ſon mari; ajoûtant ladite tutrice, que quand bien même leſdits biens appartiendroient audit Arnaud de Banne, elle étoit toujours en droit de répéter la 3^e partie de la dot de *Luquas de Bellovifu* (de Beauvoir *ou* de Bellevezer), femme dudit Pierre Nicolay décédée *ab inteſtat*: par laquelle tranſaction il fut convenu que ledit Arnaud de Banne payeroit à ladite Eſquine, au nom & comme tutrice de Guillaume de Rochegude ſon fils majeur de 12 ans, la ſomme de 120 florins d'or; on trouve encore à ce Pierre Nicolay la qualité de *Damoiſeau* (*Petri Nicholay Domicelli*) dans l'Inveſtiture donnée par l'Evêque d'Uzès le 29 Mars 1392 à Noble Bermond de Banne fils d'Arnaud de Banne Damoiſeau, demeurant en ſon vivant au lieu d'Avéjan près de S^t Jean de Marvejols, ſavoir des biens compris dans la donation que Pierre de la Garde Damoiſeau, Coſeigneur du Château de la Garde avoit faite le 31 Octobre 1362 de ce qui lui appartenoit dans la ſucceſſion dudit feu Pierre Nicolay Damoiſeau dudit lieu de S^t Jean de Marvejols, audit Arnaud de Banne, acceptant pour Pierre de Banne ſon fils frere dudit Bermond : On trouve encore un

Gaucelin Nicolay (*Nicholay*), de S^t Jean de Marvejols qui fut préſent à un acte du 9 Octobre 1320. Une *Mone Nicolay* qui fut éluë l'an 1414 Abbeſſe du Monaſtére de S^te Catherine d'Apt & mourut le 29 Janvier 1429, & un

Aimon Nicolay qui ayant été Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs (*ou* de S^t Dominique) & élû deux fois Provincial de ſon Ordre, fut nommé ſucceſſivement Evêque de Sénès & de S^t Pons de Tomiéres & enſuite Archevêque d'Aix le 7 Décembre 1422. Ce Prélat fut fort conſideré de Louis III. Roy de Naples, Comte de Provence, & après la mort de ce Prince, la Reine Iſabeau de Lorraine ſa belle-ſœur connoiſſant ſon mérite, l'attacha à ſa perſonne & l'envoya à Rome pour y être ſon agent pendant la priſon du Roy René ſon mari qui avoit été défait à la bataille de Buligneville le 2 Juillet 1431; il mourut le 15 Juin 1443.

déol, qui obtint le 3 Octobre 1371 du Duc d'Anjou frere du Roy Charles V. & ſon Lieutenant en Languedoc, des lettres de ſauvegarde pour ſa terre de Méas où il avoit toute juriſdiction haute, moyenne & baſſe, mere & mixte impere; il paroît que cette terre rentra depuis dans la Maiſon de Barjac, puiſque Raimond Nicolay l'acquit de nouveau en 1457; Guy Nicolay avoit épouſé Noble Antoinette DE CASTELJAU fille de Noble Roſtaing de Caſteljau Seigneur de Caſteljau.

6. RAIMOND Nicolay a formé la branche des Barons de Sabran.
6. JEAN Nicolay eſt auteur de celle des Marquis de Gouſſainville.

on n'a pu encore juſqu'à préſent découvrir lequel de ces deux freres étoit l'aîné; ainſi faute de pouvoir établir entr'eux l'ordre de primogéniture, on fera mention de ces deux branches ſans leur fixer le rang qu'elles doivent avoir.

VI. DEGRÉ.

Noble RAIMOND Nicolay Seigneur de Méas & du Mas de Béliac, Coſeigneur de S^t^ Pons-ſous-Couiron, vivant vers l'an 1430, acquit la terre de Méas en échange de Nobles Jean de Barjac Seigneur de Bouquet & de Vacquieres & Bertrand de Barjac pere & fils par acte du 15 Novembre 1457; il en donna ſon aveu le 12 Janvier 1462 au Chapitre de Viviers dont ladite terre de Méas étoit mouvante *en fief franc, noble et gentil avec toute juridiction haute, moyenne et baſſe;* fut ſubſtitué à ſes neveux & niéces par le teſtament que fit l'an 1492 Noble Jean Nicolay ſon frere, au cas qu'ils mouruſſent ſans poſtérité, & fit ſon teſtament le 16 Mars 1505 par lequel il voulut être inhumé dans l'Egliſe de S^t^ Louis à Villeneuve-de Berc s'il mouroit en ce lieu, ou s'il mouroit à Andéol, dans le Cloître des Freres mineurs de l'Obſervance qu'il avoit fondés, & que de plus dans ladite Egliſe de S^t^ Louis on contruiſît pour la ſépulture de ſa Maiſon une Chapelle en l'honneur de S^t^ Nicolas dans laquelle ſeroit acquittée une meſſe des morts tous les lundis de chaque ſemaine; De ſon mariage avec Noble Louiſe DE MONTAIGU fille de Noble Bertrand de Montaigu Coſeigneur de S^t^ Marcel d'Ardèche, naquirent les enfans qui ſuivent.

7. LOUIS Nicolay continuë la deſcendance.
7. JEAN Nicolay fut Prieur de S^t^ Julien de Couſans, Diocèſe d'Uzès, de S^t^ Vincent de Durfort, Diocèſe de Viviers & de S^t^ Martin du Bourg, Diocèſe de Niſmes ſuivant le teſtament de ſon pere.
7. Noble BERNARD Nicolay inſtitué héritier univerſel par le teſtament de ſon pere avoit été marié ſuivant cet acte & avoit alors des enfans.
7. ALAIS *ou* ALIX Nicolay étoit auſſi mariée pour lors avec Noble Etienne PONS, du lieu de Bouléne au-delà du Roſne & fut mere d'autre Etienne Pons nommé dans le teſtament du Premier Préſident Jean Nicolay ſon oncle (à la mode de Bretagne) & dans lequel il eſt dit auſſi qu'il étoit marié avec *Sébaſtienne* (Audigier) ſa niéce.

7. JEANNE Nicolay
7. ANNE Nicolay

étoient auſſi mariées lors du teſtament de leur pere; la 1^ere^ avec Noble Jaques DE BONAS, de Villeneuve-de Berc, & la 2^de^ avec Noble Pons DE BRUIERE, de la Ville d'Aubenas.

VII. DEGRÉ.

Noble Louis Nicolay Seigneur de Méas, Coſeigneur de Sabran, de la Roque, de la Ville de Bagnols & du Colombier, épouſa par contrat du 29 Septembre 1479, du conſentement de Noble Homme Amédée de Montaigu ſon oncle & ſon curateur, du lieu de S^t Marcel, Noble Catherine DE BANNE Damoiſelle, Dame en partie de la Ville de Bagnols, de Sabran, du Colombier & de la Roque, fille & héritiere univerſelle de Noble Roſtaing de Banne Seigneur deſdits lieux; donna ſon aveu à l'Evêque d'Uzès le 26 Avril 1488 pour une partie de ſes terres de Sabran & du Colombier qu'il tenoit de lui *en fief franc et honoré* (*ad feudum francum et honoratum*); fit ſon teſtament le 4 May 1516 par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de S^t. Jean-Baptiſte de Bagnols, devant l'autel de la S^te Croix, au tombeau de ſes prédeceſſeurs, & en nomma exécuteur Jean Nicolay Docteur en Droits & Vicaire Général de Viviers : ſa femme étant veuve fit auſſi ſon teſtament le 29 Mars 1529 par lequel elle déſigna ſa ſépulture dans ladite Egliſe de S^t Jean-Baptiſte de Bagnols *in tumulo* (dit-elle) *ſuorum predeceſſorum*, & eut de ſon mariage les enfans ci-après nommés.

8. Noble Jaques de Nicolay continuë la deſcendance.
8. Noble Jean de Nicolay fut légataire de ſon pere l'an 1516, & vivoit encore alors ſans alliance.
8. Noble Jean de Nicolay étoit Prieur de Nôtre-Dame de la Majour de la Ville d'Arles, ſuivant le teſtament de ſa mere.
8. Noble Andéole de Nicolay encore mineure lors du teſtament de ſon pere, fut miſe alors ſous la tutelle de ſa mere ainſi que ſa ſœur Antoinette de Nicolay & Jean & autre Jean de Nicolay ſes freres.
8. Noble Antoinette de Nicolay étoit auſſi mariée pour lors avec Noble François DE GAST (*a*) dit *de Baignoulx* Ecuyer, Sg^r. de S^t Gervais, & vivoit encore avec lui le 29 Mars 1529.
8. Noble Antoinette de Nicolay vivoit encore ſans alliance lors du teſtament de ſon pere.

VIII. DEGRÉ.

Noble Jaques de Nicolay Ecuyer, Baron de Sabran, Sg^r de Méas, de la Roque & en partie de la Ville de Bagnols, étoit marié avec Noble D^lle. Françoiſe D'ANCEZUNE (des Seigneurs de Caderouſſe) lors du teſtament de ſa mere : elle fit ſon teſtament le 8 Octobre 1562 par lequel elle choiſit ſa ſépulture en l'Egliſe Paroiſſiale de S^t Jean de Bagnols, au lieu où étoient enſevelis les prédéceſſeurs dudit Seigneur de Méas; & Françoiſe d'Ancezune fit le ſien le même jour que ſon mari, voulant être enterrée avec lui dans le même tombeau. Le Baron de Sabran fit encore un codicille le 1^er Juillet 1567, & eut de ſa femme qui étoit encore alors vivante quatre enfans qui ſuivent.

9. François de Nicolay continuë la deſcendance.

9. Jeanne de Nicolay
9. Catherine de Nicolay

étoient mariés lors du teſtament de leur pere & mere; la premiere à Uzès avec *Monſieur* Simon PANERY; & la ſeconde avec Noble Jaques ILLAIRE *aliàs* YLLAIRE.

8.

(*a*) On trouve quelquefois ce nom écrit *de Gaſc*.

8. Louise de Nicolay épouſa par contrat du 30 Septembre 1559 Noble Jean DE SIBERT Ecuyer, ſuivant l'ordonnance de M. de Lamoignon Intendant de Languedoc du 17 Octobre 1705, par laquelle Charles de Sibert Baron de Cornillon ſon arriére petit - fils fut maintenu dans ſon ancienne nobleſſe.

IX. DEGRÉ.

Noble François de Nicolay Ecuyer, Baron de Sabran, Seigneur de Méas & Coſeigneur de la Ville de Bagnols, mort avant le 8 Octobre 1562, avoit épouſé par contrat du 6 Novembre 1552 Noble Marguerite DE BELLECOMBE Dame de Cavillargues & de Vallonnieres, fille de Noble Georges de Bellecombe Seigneur de Cavillargues, & de Dame Claude DE BARJAC. Marguerite de Bellecombe fit une donation entre-vifs le 4 Novembre 1577 à Jaques de Nicolay ſon fils aîné, de l'entiere place & toute juriſdiction haute, moyenne & baſſe, mere mixte & impere du lieu de Cavillargues, & de la juriſdiction haute, moyenne & baſſe de Vallonnieres &c, & fit ſon teſtament le 13 Novembre 1615, par lequel elle ordonna ſa ſépulture dans l'Egliſe de Cavillargues, *en la chappelle et tumbe de ſes prédéceſſeurs :* De ſon mariage on lui connoît quatre enfans qui ſuivent.

10. Jaques de Nicolay continuë la filiation.
10. Jeanne de Nicolay fut mariée par contrat du 2 Février 1578 à Noble Jean DE FAIN Seigneur de Rochepierre, Coſeigneur de S^t^ Marcel & de S^t^ Montan &c, Commandant pour le Roy dans la Ville du Bourg de S^t^ Andéol, fils de Noble Jaques de Fain auſſi Seigneur de Rochepierre, & de Demoiſelle Jeanne RIOT.
10. Catherine de Nicolay épouſa Simon D'ALMERAS Conſeiller du Roy, Lieutenant & Viguier Royal de la Ville de Bagnols & Sécrétaire des Etats de Languedoc.
10. Françoise de Nicolay mourut ſans alliance avant le 4 Novembre 1577.

X. DEGRÉ.

Noble Jaques de Nicolay Ecuyer, Baron de Sabran, Sg^r^ de Méas & de Cavillargues, de Rochemont, du Colombier & de Vallonnieres, Coſeigneur de la Ville de Bagnols, épouſa par contrat du 7 Janvier 1582 Demoiſelle Marie DE MONTCAMP, qui y eſt dite fille de Noble & Égrege Perſonne Monſieur Maître Jean de Montcamp Seigneur de Treſques & Baron de Montclus au Diocèſe d'Uzès, Préſident & Juge-Mage au Siége Préſidial de Beaucaire & de Niſmes, & de *Madame* Suſanne DE LESTRANGE ; & il eſt dit dans un acte que » les » mariages ſe faiſant pour la conſervation des maiſons et familles, et des noms et » armes des Gentilhommes par le moyen des enfans mâles provenant deſdits » mariages «, ledit futur inſtitueroit en conſéquence, en la moitié de tous ſes biens l'un des enfans qui naîtroient de ſon mariage. Devenu veuf avant le 20 Juin 1611, il fit ſon teſtament le 2 Janvier 1635, par lequel il voulut être enterré dans l'Egliſe de Cavillargues, en la Chapelle de Notre-Dame & *à la tombe de ſes prédéceſſeurs,* ayant eu de ſon mariage huit enfans qui ſuivent.

11. Jaques de Nicolay continuë la deſcendance.
11. Noble Charles de Nicolay S^r^ du Colombier, auquel ſon pére fit un

legs par ſon teſtament de la ſomme de 1000 livres, *attendu qu'il étoit pourvu de bénéfice,* fut enterré dans l'Egliſe de S[t] Coſme à Paris le 8 Octobre 1661.

11. Noble HENRY de Nicolay-de Méas fut reçu Chevalier de l'Ordre de S[t] Jean de Jéruſalem au Grand Prieuré de S[t] Gilles en conſéquence des preuves de ſon ancienne nobleſſe paternelle & maternelle faites le 20 & admiſes en Chapitre le 28 Juin 1611, étant pour lors âgé de 16 ou 18 ans.

11. Noble ANNIBAL de Nicolay S[r] de Rochemont vivoit encore lors du contrat de mariage de ſon frere aîné.

11. MARGUERITE de Nicolay-de Méas fut mariée par contrat du 28 Septembre 1609 avec Amalric DE BAVAILLON Coſeigneur de Montdragon & de Rochegude; elle en étoit veuve dès le 25 Février 1653 date d'un acte qui lui donne la qualité d'*Illuſtre Dame*; mais il paroît qu'elle ne vivoit plus le 20 Décembre 1660 ſuivant un autre acte où elle eſt encore qualifiée *Haute & Puiſſante Dame.*

11. CATHERINE de Nicolay fut mariée par contrat du 7 Juillet 1614 avec Noble Gaſpard DE MANTIN Seigneur & Baron d'Allier & de Montbrun, fils de M[re] Etienne de Mantin Chevalier, Seigneur de Montbonoud, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur pour Sa Majeſté de la Ville de Grenoble, Premier Conſul d'Aix, Capitaine de 300 hommes de pied, & de Dame Madeléne DE BRANCAS; elle fit ſon teſtament le 7 Juillet 1662 (étant alors veuve depuis pluſieurs années) par lequel elle élit ſa ſépulture dans l'Egliſe de S[t] Trophime de Montdragon, & mourut avant le 4 Décembre 1675.

11. GÉNEVIÉVE de Nicolay,
11. SUSANNE de Nicolay, } Religieuſes.

XI. DEGRÉ.

Noble JAQUES de Nicolay Ecuyer, Baron de Sabran, Seigneur de Méas, de Vallonnieres, de Rochemont & de Cavillargues, Coſeigneur de la Ville de Bagnols & Proignes, épouſa par contrat du 5 Juin 1619 Demoiſelle Anne DE MARION qui y eſt dite fille de Meſſire Milles de Marion Seigneur de Pérignes, de Salelles & de Lavagnac, Chevalier, Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Etat, Tréſorier Général de France en Languedoc, & de Dame Jaquette DE FRAISSINET ſa veuve. Anne de Marion ſe qualifioit *Haute & Puiſſante Dame* lorſqu'elle fit ſon teſtament le 13 Mars 1659, & mourut à Cavillargues le 15 Septembre 1662; ledit Seigneur Baron de Sabran fut déclaré *noble & iſſu de noble race & lignée* ainſi que Jaques & Paul-Antoine de Nicolay ſes enfans & Philibert de Nicolay Seigneur de Méas ſon petit-fils, par ordonnance de M. de Bezons Intendant de Langudoc du 14 Mars 1670, & fit ſon teſtament le 28 Décembre 1677 par lequel il voulut être enſeveli auprès de ſon pere & de ſa femme; il eut de ſon mariage cinq enfans ci-après.

12. JAQUES de Nicolay continuë la deſcendance.

12. Noble PAUL-ANTOINE de Nicolay Seigneur de Vallonnieres vivoit encore lors du teſtament de Jaques de Nicolay ſon frere.

12. Noble ESPRIT de Nicolay S[r] de Rochemont, Prêtre, étoit déja engagé dans l'état eccléſiaſtique le 13 Mars 1659, & vivoit encore le 2 Février 1691.

12. Marguerite-Françoise de Nicolay étoit Religieuſe au Monaſtére de S^te^ Marie de la Ville du S^t^ Eſprit le 13 Mars 1659.
12. Anne de Nicolay-de Sabran fut mariée par contrat du 22 Juillet 1656 avec Guillaume-François de CARDEBAS-de Bot-de TERTULLE Seigneur de Saignon, fils de Charles de Cardebas-de Bot-de Tertulle, auſſi Seigneur de Saignon, & de Dame Jeanne DEVEZE, & mourut avant le 2 Février 1691.

XII. DEGRÉ.

Jaques de Nicolay Ecuyer, Baron de Sabran, Seigneur de Méas, de Cavillargues, d'Auriac & de Salezac, Coſeigneur de la Ville de Bagnols, épouſa par contrat du 2 Juin 1653 Demoiſelle Gabrielle de RODES-d'AURIAC qui y eſt dite fille de Meſſire Baltazar de Rodes Seigneur d'Auriac & de Salezac, & de Dame Louiſe de BON; & fit ſon teſtament le 2 Février 1691 par lequel, en ordonnant ſa ſépulture à Cavillargue, au tombeau de ſes prédéceſſeurs, il en révoqua deux autres qu'il avoit faits le 6 Avril 1679 & le 13 Janvier 1683: Gabrielle de Rodes étant reſtée veuve, fit le 6 Octobre 1720 une donation entre-vifs de tous ſes biens meubles & immeubles à Joſeph-Louis de Nicolay ſon petit-fils, & par cet acte elle déclara qu'elle vouloit être enſevelie dans le tombeau des prédéceſſeurs dudit Seigneur Baron de Sabran ſon mari à Cavillargues, révoquant les teſtamens qu'elle avoit faits dont l'un en date du 10 Mars 1714. De ſon mariage avec le Baron de Sabran elle eut quatre enfans dont on va parler.

13. Jaques-Joseph de Nicolay ſuit.
13. Noble Philibert de Nicolay S^r^ de Méas fut baptiſé le 16 Septembre 1659.
13. Anne de Nicolay épouſa par contrat du 28 Octobre 1680 Noble Baltazar de GRAS Seigneur de Préville.
13. Gabrielle de Nicolay étoit Religieuſe au Couvent des Urſulines de Bagnols le 2 Février 1691.

XIII. DEGRÉ.

Jaques-Joseph de Nicolay Baron de Sabran, Seigneur de Cavillargues, de Salezac & de Méas, Coſeigneur de la Ville de Bagnols &c, épouſa par contrat du 15 Janvier 1684 Demoiſelle Marie-Louiſe de la FARE qui y eſt dite fille de Meſſire Antoine de la Fare Marquis de la Fare, Baron de Salendrenques, Vicomte de Montclar, Seigneur de S^t^ Martin de Valgague, de S^t^ Martin de Puch, de Cendras, de Camoux, de S^t^ Auban, de la Baſtide &c. Maréchal des Camps & Armées du Roy, Lieutenant de Roy en Languedoc, Gouverneur pour Sa Majeſté de la Ville & Port d'Agde & Fort de Breſcou, & de Dame Marie-Angratie d'ALLEMAND. Marie-Louiſe de la Fare fit ſon teſtament le 16 Novembre 1707 par lequel elle voulut être enterrée dans le tombeau des Seigneurs de Sabran, & ledit Jaques-Joſeph de Nicolay fit le ſien le 11 Juin 1720 par lequel il élit ſa ſépulture dans le tombeau qu'il avoit dans l'Egliſe Paroiſſiale de Cavillargues où ſes ancêtres étoient enterrés; ils eurent de leur mariage ſix enfans qui ſuivent.

14. Joseph-Louis de Nicolay continue la filiation.

14. Noble ANTOINE de Nicolay eſt ainſi nommé dans le teſtament de Jaques de Nicolay ſon ayeul.
14. PHILIBERT de Nicolay étoit Lieutenant dans le Régiment de Normandie lors du teſtament de ſon pere.
14. THÉRÈSE de Nicolay dont on ignore la deſtinée.
14. MARIE-ANGRATIE de Nicolay-de Sabran, } Religieuſes au Couvent des
14. GABRIELLE-CATHERINE de Nicolay, } Urſulines de la Ville de Sommieres.

XIV. DEGRÉ.

JOSEPH-LOUIS de Nicolay-de Montcalm, qualifié Chevalier, Baron de Sabran, Seigneur de Cavillargues, d'Auriac, de Ramas &c. Coſeigneur de la Ville de Bagnols, étoit Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Orléans lors du teſtament de ſon pere, & mourut dans ſa terre de Cavillargues le 1er Juin 1753 : on le trouve qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur* dans le contrat de mariage de ſon fils, ainſi que dans celui qu'il avoit contracté le 2 Juillet 1721 avec Demoiſelle Marie-Louiſe DE Sr ANDRÉ Comteſſe de Joncheres &c, qui y eſt dite fille de Meſſire Pierre de St André Chevalier, Baron de St Juſt, de Chomilly & des Viguenes, & de Dame Marguerite DE BELVEZER-DE JONCHERES; il eut de cette alliance

15. SCIPION de Nicolay qui ſuit.

&

15. LOUIS-MARIE de Nicolay Grand-Vicaire de Bayeux, né le 8 Janvier 1729.

XV. DEGRÉ.

SCIPION de Nicolay-de Montcalm qualifié Chevalier, Baron de Sabran, Seigneur de Cavillargues, Coſeigneur de la Ville de Bagnols &c, dit *le Marquis de Sabran,* eſt qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur* dans le contrat de ſon mariage accordé le 28 Janvier 1742 avec Dlle Gabrielle-Thérèſe DE TRÉMOLET-DE BUCELLY-DE MONTPEZAT (*a*) qui y eſt dite fille de Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Pierre-Guillaume de Trémolet-de Bucelly-de Montpezat Chevalier, Marquis de Roubiac, Seigneur de Collias, de Bonaure, d'Argilliers, de Laval, de Vacquieres, de Boiſſet &c, Commandant dans ces Terres, Lieutenant de Roy de la Province de Languedoc, & de Haute & Puiſſante Dame Marie-Françoiſe-Richarde DE CARICHON; & mourut dans ſa terre de Cavillargues le 1er Juillet 1754 pere de deux enfans, ſavoir

(*a*) Elle eſt ſœur de Jean-Joſeph-Paul-Antoine de Trémolet-de Bucelly-de Montpezat, Duc de Montpezat, Chevalier d'Honneur de l'Ordre de St Jean de Jéruſalem, Lieutenant de Roy de la Province de Languedoc & l'un des quatre premiers Barons du Dauphiné, qui de ſon mariage accordé le 19 Septembre 1738 avec Demoiſelle Marie-Juſtine-Eſpérance d'Agoult fille & héritiére d'Hector-Samſon d'Agoult Marquis de Montmaur a eu 2 filles, dont l'aînée nommée *Marie-Françoiſe-Henriette,* aujourd'hui Dame de l'Ordre de la Croix Étoilée, de l'Impératrice Reine, a épouſé au mois de Septembre 1758 Charles-Hiacinthe-Antoine Prince de Galléan & du St Empire, Baron des Iſſarts & des Courtines, Comte du Caſtelet, Sire & Marquis de Salernes, Seigneur des Angles, ci-devant Colonel dans le Corps des Grenadiers de France, Chevalier des Ordres des SS Maurice & Lazare de Sardaigne, de St Jean de Jéruſalem, de St Hubert au Palatinat du Rhin & de l'Aigle blanc de Pologne, Grand-Maître de la Cour & de la Maiſon de l'Electeur Prince Palatin, Palatin Héréditaire de l'Empire, des Académies de Niſmes, de Beziers, des Arcades de Rome & de Milan, de Leipſik, de Cortonne & d'Arras.

XVI. DEGRÉ.

1. Louis - Scipion - Guillaume - Jean de Nicolay - de Montcalm né le 14 Mars 1743.
&
2. Charles - Guillaume - Scipion de Nicolay - de Montcalm né le 7 Juin 1744.

BRANCHE

Des Seigneurs de S^t^ Victor, Coſeigneurs de S^t^ Marcel d'Ardeche en Languedoc,

&

Marquis de Gouffainville, dans l'Iſle de France.

VI. DEGRÉ.

Noble Jean Nicolay (I^er^ du nom dans ſa branche) Coſeigneur de S^t^ Marcel d'Ardeche du chef de ſa femme, eſt qualifié dans un Acte du 11 Octobre 1469 *nobili viro Joanni Nicolai dominoque parerio loci ſancti Marcelli prope flumen Ardechiæ;* on lui trouve encore la qualité de *noble* dans un acte du 26 Mars 1492 ainſi que dans ſon teſtament du 24 Novembre de la même année, par lequel entr'autres diſpoſitions il voulut être enterré *au tombeau de ſes prédéceſſeurs devant la Chapelle de S^t^ Sebaſtien & dans celle de St. Jean l'Evangeliſte qu'il avoit fondée en l'Egliſe de S^t^ Andéol;* fit différens legs à ſes enfans ci-aprés nommés, ainſi qu'à Noble Bedocie Audigier ſœur de ſa femme, & *au défaut de poſtérité de ſes enfans, ſubſtitua ſes biens à Raymond Nicolay ſon frere demeurant à Villeneuve de Berg*, auteur du VI^e^ dégré de la branche aînée des Barons de Sabran & à ſes enfans mâles; il avoit aſſiſté en 1479 au contrat de mariage de Louis-Nicolay ſon neveu avec Catherine de Banne, & eut de celui qu'il contracta avec Demoiſelle Bonne AUDIGIER Dame en partie de S^t^ Marcel d'Ardeche, les enfans qui ſuivent.

7. Jean Nicolay continuë la deſcendance.
7. Noble Raimond Nicolay étoit marié lors du teſtament de ſon pere; mais le nom de ſa femme n'y eſt point déſigné.
7. Noble Bernard Nicolay Lieutenant Général du Sénéchal de Beaucaire & Niſmes reçu le 16 Novembre 1501, s'établit à Avignon & vivoit encore le 14 May 1517 avec Noble Dame Elis de SERRES ſa femme dont il eut
   8. Aimon Nicolay Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs de Taraſcon.
   8. Jean Nicolay Vicaire Général du Diocèſe de Viviers.
   &
   8. Bonne Nicolay mariée avant le 14 May 1517 avec Noble Thibaud de BARJAC Seigneur de Bouquet & de Vacquieres.
7. Jaques Nicolay embraſſa l'état eccleſiaſtique : il étoit Prêtre & Prieur

de S[t] Nazaire au Diocèſe d'Uzès & de S[t] Ferréol près du Bourg S[t] Andéol le 17 Janvier 1504, & ne vivoit plus lors du teſtament de Jean Nicolay ſon frere.

7. Antoine Nicolay fut Religieux Bénédictin & Prieur de S[t] Circ.
7. N... Nicolay-de Colonges étoit mort lors du teſtament de Jean Nicolay ſon frere qui fit un legs de 10 livres à chacune de ſes quatre filles, ſes niéces *relaiſſées*, dit-il, *de feu ſon frere de Colonges.*
7. Noble Jeanne Nicolay fut mariée avec Noble Romanet AUDIGIER-de St PAUL mort lors du teſtament du Premier Préſident Jean Nicolay ſon beau-frere.

VII. DEGRÉ.

Jean Nicolay II[e] du nom Chevalier, Seigneur de S[t] Léger, inſtitué héritier univerſel par le teſtament de Jean Nicolay ſon pere l'an 1492, naquit & demeuroit au Bourg de S[t] Andéol, Diocèſe de Viviers : on le trouve qualifié *Noble & Puiſſant Seigneur* dans une procuration que lui donna le cardinal d'Amboiſe le 27 Novembre 1501 Il acquit la terre & ſeigneurie de S[t] Victor-de la Coſte au Diocèſe d'Uzès de Magnifique Seigneur Aymard de Poitiers Chevalier, Seigneur de S[t] Valier &c, moyénant 2000 livres tournois, par acte du dernier Décembre de la même année 1501, & avoit été nommé ſucceſſivement le 20 Décembre 1491. Conſeiller au Parlement de Toulouſe, charge dans laquelle il fut reçu le 9 Juin 1492, & Conſeiller au Grand Conſeil l'an 1497. Son mérite diſtingué & ſes talens déterminerent le Roy Charles VIII à l'employer en diverſes Ambaſſades & Négociations pour le bien de ſon ſervice, & après la Conquête de Naples, ce Prince l'ayant fait Grand Chancélier de ce Royaume, il fut confirmé dans cette éminente dignité par le Roy Louis XII qui dans les Lettres dont il l'honoroit, lui donnoit le titre de *mon Couſin,* ainſi qu'il paroît par deux de ces Lettres qui ont été repreſentés de nouveau en original au Juge d'Armes de France, & qui ſont conçues en ces termes :

LETTRE DU ROY LOUIS XII.

» Monſ[r] le Chancelier, je vous ay pluſieurs fois eſcript faire réintégrer » frere Loys Commandeur de S[t] Jehan de Rhodez, en tous ſes états quil » a par delà, et meſmement en la ſtaimaige de Naples quil a longtemps pour- » ſuit, ſi comme ſavez; & pour ce que jentends que ladite réintégration ſe » faſſe, ainſi que je vous ay cy devant eſcript et fait ſavoir, je vous mande » bien expreſſément que vous le faites réintégrer en la poſſeſſion et jouiſſance » dudit ſtaimaige, enſemble en tous ſes autres états et biens qui lui appartien- » nent, mais n'y faites faulte, car vous me ferez plaiſir et ſervice en ce fai- » ſant, et à Dieu, mon Couſin, qui vous ait en ſa garde. Eſcript à Lyon » le iij jour d'Avril (Signé) LOYS. (Et plus bas) Robertet. «

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſ[r] le Chancelier de Naples.* «

AUTRE LETTRE DU ROI LOUIS XII.

» Monſr le Chancelier, je vous ay autrefois eſcript pour Monſr le Car-
» dinal ad vincula, touchant la réintégration et reſtitution du monaſtaire
» hopital du Saint Eſprit de Tours, en la poſſeſſion du prieuré de Sainte Mar-
» the de Triperculy, que ceux de Notre-Dame de l'Annonciade à Naples
» lui détiennent et occupent à préſent, combien que ſentence en ait été ja
» pieçà donnée contre eux en la Rouë (Rote) de Rome, ainſi quon dit,
» et pour ce que vous ſavez aſſez le bon et grant vouloir et affection que jay
» envers ledit Cardinal, et que jentens de lui rendre et ſubvenir en tous af-
» faires, et en iceulx le porter et favoriſer tant et ſuivant que la raiſon lui
» en pourra donner, je vous prie, mon Couſin, que vous teniez main pour
» lui en cette matiere, et ainſi que je vous ay ci devant eſcript, le faites reſ-
» tituer et réintégrer audit prieuré, ſelon et en ſuivant ladite ſentence, et ainſi
» que par droit et raiſon ledit prieuré lui compete et apartient. Et ny faites
» faulte, car vous me ferez plaiſir et ſervice en ce faiſant. Eſcript à Lyon le
» xxj[e] jour d'Octobre. (Signé) LOYS. (Et plus bas) Robertet. «

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſr le Chancelier de Naples.* «

Jean Nicolay fut encore nommé Préſident au Sénat de Milan & pourvû par Lettres du 27 May 1503, d'un office de Maître ordinaire des Requêtes de l'Hôtel; & enfin, pour récompenſe de ſes longs ſervices, le Roy l'honora par autres Lettres du 22 Juillet 1506 de l'office de Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris qui étoit demeuré vacant par le décès de Denis de Bidaut Chevalier, & dans lequel il fut reçu le 5 Octobre ſuivant; il ſe trouva le 22 Décembre de la même année aux Etats de Languedoc aſſemblés à Tournon en Vivarais, & il y fut nommé avec pluſieurs autres ſeigneurs pour conférer avec Annibal de Poitiers Ecuyer de la Reine, qu'elle avoit député pour demander aux Etats qu'il la fiſſent jouir de la ferme de l'impoſition foraine qui lui avoit été aſſignée pour ſon douaire; & dans l'Acte de cette nomination il y eſt appellé *Monſeigneur Nicolay*; les Etats s'étant raſſemblés le 6 Décembre 1509, il y fut le principal Commiſſaire du Roy, & fit une harangue tant ſur la victoire (*a*) remportée par ce Prince au mois de May précédent ſur les Vénitiens que ſur les deſſeins de ce Monarque de ſoulager ſes peuples; s'étant démis quelques années après de ſon office de Premier Préſident en faveur de ſon fils, à condition de ſurvivance mutuelle, le Roy leur en fit expédier les proviſions le 23 Février 1518, mais en 1521 il ſe réſigna purement & ſimplement; il avoit encore aſſiſté en qualité de Commiſſaire de Sa Majeſté aux Etats de Languedoc aſſemblés au Puy le dernier Mars 1519; repreſenta en ſecond la perſonne du Roy a ceux tenus à Montpellier le 11 Octobre 1524; reçut ordre de Louiſe de Savoye mere du Roy & Régente du Royaume le 10 Septembre 1525 d'aſſembler les Etats dans la même Ville, & de leur demander des ſecours extraordinaires pour remédier aux malheurs de l'Etat occaſionnés par la priſon du Roy qui avoit été conduit à Madrid en Eſpagne; & libre enfin de tous honneurs & de tous emplois, il ſe retira dans le lieu de ſa naiſſance, pour

(*a*) C'étoit la bataille d'Aignadel.

y attendre en paix ſa derniere heure; ce fut là ou dès le 4 Juillet 1524, il avoit fait ſon teſtament par lequel il voulut être enterré au tombeau de ſes prédéceſſeurs dans la Chapelle de S^t Jean l'Evangeliſte, que ceux-ci avoient fondée en l'Egliſe de S^t Andéol. Il y avoit en ce lieu-là même un Couvent des Freres Mineurs de l'Obſervance de S^t François, fondé par Raimond Nicolay auteur du VI^e dégré de la branche de Nicolay-Sabran; & Jean Nicolay voulant contribuer auſſi à ce monument, ordonna que ſur les biens de ſa ſucceſſion on prît les fonds néceſſaires pour conſtruire une Chapelle près la grande porte de l'Egliſe de ce Couvent; il nomma éxécuteur de ſon teſtament *M^ſr l'Elu* (*) *d'Apt Gouverneur d'Avignon* qu'il prie par cet acte » *pour honneur de Dieu et de parenté* » prendre cette charge «; & de ſon mariage avec Noble Demoiſelle Claire DE VESC fille de Noble Claude de Veſc Seigneur de Montjoux en Dauphiné, il paroît qu'il n'eût qu'un fils nommé

8. AYMAR Nicolay qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

AYMAR Nicolay I^er du nom, Chevalier, Seigneur de S^t Victor-de la Coſte, de Gouſſainville, de Louvres-en Pariſis, & d'Orville, Coſeigneur de S^t Marcel d'Ardeche &c, qualifié dans les actes qui le concernent des titres de *Magnifique Seigneur, Noble & Puiſſant Homme & Noble & Puiſſant Seigneur,* fit une donation à Guillaume de Veſc Ecuyer, ſon couſin germain de tous les droits qu'il pouvoit avoir en la ſucceſſion des biens de la maiſon de Montjoux, par acte du 5 Juin 1544 paſſé en la maiſon qu'il avoit encore dans la Ville du Bourg S^t Andéol; il avoit été pourvû de l'office de Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris le 23 Février 1518 ſur la réſignation volontaire dudit Seigneur de S^t Victor ſon pere, à condition de ſurvivance réciproque, & ſur une autre démiſſion pure & ſimple, le Roy lui conféra cet office ſans aucune reſerve par Lettres du 8 Août 1521. Il le réſigna en 1537 à Dreux Hennequin ſon gendre, à condition qu'ils auroient la ſurvivance l'un de l'autre, & les proviſions leur en furent expédiées ſous cette clauſe le 30 Juin de la même année; mais Dreux Hennequin étant mort avant ſon beau-pere, cet office fut réſigné une ſeconde fois en 1552 par Aymar Nicolay à Antoine Nicolay ſon fils aîné. Aymar Nicolay eut encore l'avantage de repreſenter la perſonne du Roy aux Etats de Languedoc aſſemblés à Béziers le 13 Octobre 1539, & d'être nommé par des Lettres patentes de Sa Majeſté en date du 13 Septembre 1547 pour tenir les mêmes Etats en qualité de Commiſſaire du Roy. Ce fut à peu près dans le même temps qu'il fit une déclaration des biens nobles & autres

(*) Il ſe nommoit Jean Nicolay Vice-Légat d'Avignon, lequel après la mort de Jean de Montaigu-de S^t Marcel arrivée l'an 1524, fut fait Evêque d'Apt le dernier Décembre de la même année & mourut au mois de Mars 1533.

autres qu'il avoit tant dans les Diocèſes d'Uzès & de Viviers en Languedoc que dans celui de S^t Paul trois Châteaux en Dauphiné, leſquels biens conſiſtoient entr'autres choſes, 1°. En une ſomme de 400 livres qu'il levoit annuellement ſur le Grenier à Sel de la Ville du Pont S^t Eſprit, acquiſe par *feu Monſ^r le Préſident Nicolay* de Puiſſant Sg^r M^re Jean de Poitiers Chevalier, Sg^r de S^t Valier le 21 Juillet 1511 & le 4 Décembre 1526, & qu'il tenoit *en foy et homaige du Roy;* 2° *En la conſeigneurie et juriſdiction haulte, moyenne et baſſe* qu'il avoit aux lieux de S^t Marcel d'Ardeche, des Frungieres, du Bourg & de Couſinhac & dans d'autres droits qui avoient appartenu à *Damoiſelle Bone Audigiere ſon ayeule*, comme ayant droit de Noble Bermond Moreton ſuivant l'acquiſition qu'elle en avoit faite le 18 Février 1449, leſquelles terres il tenoit *à fief frane et noble* de l'Evêque de Viviers, ainſi que la 3^e partie de tous les biens de Noble Bertrand Lambert dont il jouiſſoit aux terroirs de S^t Marcel d'Ardeche, & de S^t Etienne de Dyon, conſiſtans *en juriſdiction et ſeigneurie pariere*; 3°. Dans toutes les cenſives & fiefs &c. ſitués audit Bourg qui avoient appartenus à Noble Louis de la Charneye, & que *ſes aneeſtres* avoient acquis le 5 Janvier 1460 de Noble Raymond Salmand, leſquelles terres il tenoit dudit Evêque de Viviers à *fief frane, noble et gentil*, 4°. Dans des terres ſituées à Frungieres acquiſes de Noble Andéol Audigier le 16 Février 1494, & de Noble Antoine de Meſeyrac le 1^er May 1495, & qu'il tenoit de l'Evêque de Viviers, *à fief frane et noble en juriſdiction et conſeigneurie;* 5°. Dans des grange, terre & prés ſitués au terroir dudit Bourg, acquiſes du Seigneur du Sault & de Noble Jean de Mondac *ou* de Mondar le 26 Décembre 1467, & qu'il tenoit dudit Evêque *à fief franc et noble en Juriſdiction moyenne et baſſe, directe ſeigneurie* &c; 6°. Dans le péage à ſel qu'il prenoit ſur chaque bateau montant par le fleuve du Rhône, paſſant au-devant des Iſles de Boſdabarnenc, Frungieres & du Bourg S^t Andéol, qu'il tenoit pareillement *à fief frane et noble* dudit Seigneur Evêque; 7°. Dans la principale partie de la maiſon qu'il occupoit audit Bourg, acquiſe du Seigneur du Sault, de Jean Fayn Ecuyer & de Raimond Salmand, & qu'il tenoit auſſi dudit Evêque *à fief frane et noble;* 8°. Dans une Iſle appellée de Bel *ou* Boſbel qu'il tenoit *à fief frane et noble* du Chapitre de l'Egliſe Cathédrale de Viviers, & qui avoit été inféodée *à ſes prédéeeſſeurs* l'an 1476; & enfin dans des cenſives qu'il tenoit *à fief franc et noble* du Prieur de S^t Andéol, & qu'il avoit accoutumé de lever ſur certaines propriétés avec droit de *directe ſeigneurie.*

Le premier Préſident Aymar Nicolay fut marié deux fois, 1°. avec Noble D^lle Renée MORAULT Dame du Sault, fille de Noble Homme Maître Michel Morault Seigneur de Puyraveau en Poitou, & de D^lle Françoiſe DURANT; & comme ils ſe voyoient ſans enfans, ils ſe firent l'un à l'autre une donation mutuelle de tous leurs biens par acte du 21 Novembre 1517, à condition que

le ſurvivant des deux ne jouiroit de cette donation que ſa vie durant ſeulement. Renée Morault fit ſon teſtament le 23 Février 1519, par lequel elle voulut être enterrée dans l'Egliſe de S^t Jean en Greve à Paris, & mourut avant le 5 Mars de la même année en ſa maiſon rue de la Bretonnerie. Aymar Nicolay devenu veuf, épouſa par contrat du 15 Septembre ſuivant Demoiſelle Anne BAILLET fille de Noble Homme & Sage Maître Thibault Baillet Seigneur de Sceaux, Conſeiller du Roy, Préſident en ſa Cour de Parlement de Paris, & de D^lle Jeanne D'AULNOY ſa femme, laquelle avoit pour pere Philippes d'Aulnoy Conſeiller Chambellan du Roy, & pour mere Catherine DE MONTMORENCY fille de Charles de Montmorency Chevalier, Seigneur de Gouſſainville; au mois de Mars 1527 Artus d'Aulnoy Protonotaire du S^t Siége Apoſtolique & Antoine d'Aulnoy ſon neveu lui avoit fait don ainſi qu'à Anne Baillet ſa femme des château, terre & ſeigneurie de Gouſſainville; le Préſident Nicolay fit ſon teſtament en 1553 par lequel il ordonna ſa ſépulture dans l'Egliſe de S^t Merry à Paris, auprès du Préſident Baillet ſon beau-pere, & mourut peu de tems après dans la même année.

On conſerve pluſieurs Lettres qui prouvent toute la confiance que le Roy avoit en lui, on en rapporte ici deux entr'autres du dernier de Juillet, ſans date d'année, l'une du Roy François I. & la ſeconde de Louiſe de Savoye Comteſſe d'Angoulême mere de ce Prince, morte le 22 Septembre 1531 : En voici la teneur.

PREMIÉRE LETTRE.

» Monſ^r le Préſident, pour ce quil eſt beſoing promptement payer les gens » de pié qui ſont en la frontiére de Champaigne dont le payement eſchéra le » vij^me du moys prochain, et quil y a quelques parties dont le Tréſorier Maigret » a eſté appoincté qui ne pourront venir à temps pour ſervir audit payement, » jay adviſé vous eſcripre ceſte préſente par laquelle je vous prie bien affec- » tueuſement que veueillez fournir comptant audit Tréſorier Maigret la ſomme » de deux mil eſcuz dor ſoleil que je vous demande par forme de preſt, en » prenant la quictance dudit Maigret par vertu de laquelle vous ſerez ram- » bourſé de ladite ſomme par le S^r de Samblançay lequel jay chargé vous eſcripre » que votre rambourſement ſe fera dedans la Touſſains prochaine, en fourniſſant » la quictance dudit Maigret, à quoy ny aura faulte, & pour ce que ceſt affaire eſt » fort preſſé, je vous prye vous ayder de tous vos amys en ſorte que je ſoye » ſecouru de ladite ſomme, autrement mon affaire pourroit tomber en » inconvénient, vous aviſant que ce faiſant me ferez plaiſir que à jamais » ne mectray en oubly, mais le recongnoiſtray quant il ſera queſtion

» de voz affaires, & adieu Monſr le Préſident qui vous ayt en ſa garde. Eſcript » à Comariein le dernier jour de Juillet (Signé) FRANÇOYS. (Et plus bas) » Robertet. «

SECONDE LETTRE.

» Monſr le Préſident je vous prie que ſur tous les plaiſirs et ſervice que » me déſirez en faire en ſuivant ce que le Roy vous eſcript, vous lui vueil- » lez preſter la ſomme de deux mil eſcuz dor au ſoleil, laquelle je vous feray » rendre par Monſr de Samblançay dedans la Touſſaints ſans y faire faulte, » et pour ce que ceſt pour ung affaire d'importance très urgent et preſſé, je » men ſuis adreſſée à vous comme à un des meilleurs ſerviteurs dudit Sr et moy, » eſtant aſſeurée quen ce beſoing jauray de vous ſervice et ſecours et auſſi » donneray ordre que lle rembourſement ſen fera comme je vous eſcriptz cy- » deſſus. A tant vous ditz Adieu Monſr le Préſident lequel je prie vous avoir » en ſa garde. Eſcript à Commarin, le dernier jour de Juillet. (Signé) » LOYSE, (Et plus bas) Babou. «

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſr le Préſident Nicolay.* «

Anne Baillet, veuve d'Aymar, & Dame de Louvres & de Gouſſainville, donna *quittance de la ſomme de* 75 *liv. le* 13 *Novembre* 1556, *tant en ſon nom, que comme Tutrice & Curatrice de ſes enfans, à Noble Homme Jaques Nicolay, Seigneur de Méas*, auteur du VIIIe. degré de la branche de Nicolay-Sabran, *pour les reconnoiſſances des Cenſives de la Coſeigneurie de St Marcel*, laquelle ſomme de 75 liv. ledit ſieur de Méas avoit reçuë & employée ſuivant la deſtination qu'en avoit faite ladite Dame Baillet; paſſa une Procuration le 21 Décembre 1568, à Gervais de Gaſt, Ecuyer, Seigneur de St. Gervais & de St. Marcel, pour *mainteuir les droits qu'elle & ſes enfans avoient au Pays de Languedoc;* & indépendamment du premier teſtament qu'elle avoit ſigné le 27 Septembre 1553, elle en fit un ſecond le 21 Février 1581, portant entre autres diſpoſitions, que ſon intention eſtoit d'être inhumée dans l'Egliſe de St. Merry auprès de ſon pére, & elle mourut l'an 1583.

De ſon mariage avec Aymar Nicolay étoient nez quatre enfans qui ſuivent.

9. Antoine Nicolay a continué la deſcendance.

9. Thibault Nicolay, Seigneur de Bournonville, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement de Paris, épouſa par contrat du 11 Janvier 1560 Demoiſelle Catherine LUILLIER, fille de Noble Homme & Sage Maître Jean Luillier, Seigneur de St. Meſmin, de Boullencourt, de Preſles, & d'Angreville-la Riviére, Conſeiller du Roi, Préſident en ſa Chambre des Comptes à Paris, & de Delle. Anne HENNEQUIN; & il mourut avant le 7 Décembre 1562. Catherine Luillier, ſa veuve, devenüe Dame de Nantouillet après la mort de ſon pére, fit homage de cette Terre le 13 Février 1564 à Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Charles d'O, Chevalier, Seigneur de Baillet & de Francon-ville; & étant morte le jour de Noël de l'an 1592, elle fut enterrée dans l'Egliſe de Preſles, où ſe voit ſon épitaphe : De ſon mariage avec Thibault Nicolay étoit née une fille nommée

10. Anne Nicolay, qui fut miſe ſous la tutelle d'Anne Baillet, ſon ayeule paternelle, & qui épouſa par contrat du 16 Septembre 1578, Louis de VAUDETAR, Ecuyer, Seigneur de Pouilly-le Fort, Baron de Perſan, Vidame de Meaux, depuis, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de Cent Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Conſeiller d'Etat d'Epée, & Chambellan du Duc d'Anjou, fils de Noble Homme Maître Roger de Vaudétar, Conſeiller du Roy en ſa Cour de Parlement de Paris, & de Noble Demoiſelle Jeanne BOILESVE, Dame de Perſan : de cette alliance naquit Houdette de Vaudétar, laquelle ayant été mariée avec Achilles de Harlay, Marquis de Bréval, devint mére de François de Harlay, Archevêque de Paris, Duc de S^t^. Cloud, Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, & nommé au Cardinalat au mois de Mars 1690.

9. Renée Nicolay, Dame de Champcenais, de Vincy & de Manœuvre, épouſa 1°. par contrat du 6 Septembre 1536, Noble Homme Dreux HENNEQUIN, Seigneur de Queux & d'Aſſy, Conſeiller Sécrétaire du Roi, Maître Ordinaire en ſa Chambre des Comptes, & qui obtint enſuite la ſurvivance de la Charge de Premier Préſident de cette Compagnie, qu'il n'a point éxercée ainſi qu'on la marqué dans l'article d'Aymar Nicolay, ſon beaupére; Dreux Hennequin, étoit fils de Michel Hennequin, Seigneur de Cury, de Boinville & d'Aſſy, de Catherine GOBAILLE-de CURY; & mourut avant le 15 Mai 1551, laiſſant veuve ladite D^elle^. Nicolay, qui fut mariée en ſecondes nôces par autre Contrat du 2 Mai 1552, avec Noble Homme Jean LUILLIER, Ecuyer, Seigneur de Boullencourt, de S^t^. Meſmin, de Villebretin & d'Angreville-la Riviére, Conſeiller du Roi, Préſident en ſa Chambre des Comptes de Paris, mort avant le 2 Août 1564; Renée Nicolay vivoit encore le 14 Mai 1585, & fut enterrée à S^t^. Merri auprès de ſon pére & de ſa mére, dans la Chapelle des Baillets.

9. Jeanne Nicolay, fut mariée par Contrat du 13 Septembre 1567, avec Noble Homme Jean du TILLET, Seigneur de la Buſſiére & de Villeplatte, Protonotaire & Sécrétaire du Roi, & Greffier Civil de ſa Cour de Parlement de Paris, fils de Jean du Tillet, auſſi Seigneur de la Buſſiére, & de Villeplatte, Protonotaire & Secrétaire du Roi, Greffier Civil du Parlement & de D^elle^. Jeanne BRINON; & ne vivoit plus le 24 Avril 1577.

IX. DEGRÉ.

Antoine Nicolay, I^er.^ du nom, Chevalier, Seigneur de Gouſſainville, d'Orville & de Preſles, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Premier Préſident en ſa Chambre des Comptes de Paris, Office dont il obtint les Proviſions le 26 Mars 1551, ſur la réſignation d'Aymar Nicolay, ſon pére, à condition de ſurvivance de l'un à l'autre, fut honoré par le Roi Charles IX le 27 Juin 1570, d'un Brevet de Conſeiller en ſon Conſeil Privé, dignité dont il prêta ſerment le 28 Juillet ſuivant; & par Lettres Patentes du 1^er.^ Août de la même année, ce Prince lui accorda la grace ſinguliére d'avoir le droit de ſervir dans toutes les Cours Souveraines de ſon Royaume, & d'avoir ſéance dans ſes Cours de Parlement, Cour des Aydes & Grand Conſeil. Il

obtint depuis des Lettres de Conſeiller au Conſeil Privé & d'Etat le 12 Août 1578; fut nommé Conſeiller au Conſeil de la Reine, & l'un des Comiſſaires ſur le fait de ſes Comptes; & le 16 Décembre 1579, le Roi Henry III lui accorda d'autres Lettres de ſurvivance pour l'Etat & Office de Premier Préſident en faveur de ſon fils. Il s'étoit trouvé aux Etats de Blois l'an 1577, où ce Magiſtrat (ainſi que s'explique M. de Thou) un des hommes du Royaume le mieux au fait des Finances, fit un grand diſcours ſur les beſoins preſſans de l'Etat, ſur l'épuiſement du Tréſor Royal, & l'impoſſibilité où ſe voyoit Sa Majeſté d'acquitter ſes dettes. Enfin après avoir partagé le 10 Avril & le 14 Mai 1585, avec Renée Nicolay ſa ſœur, Jean du Tillet, veuf de Jeanne Nicolay ſon autre ſœur, & Anne Nicolay, ſa niéce, les biens de ſes pére & mére, il mourut le 5 Mai 1587, & fut enterré à S^t. Merri auprès de ſon pére, dans la Chapelle des Baillets.

Il avoit épouſé par Contrat du 2 Janvier 1551, D^elle. Jeanne LUILLIER fille de Noble Homme & Sage Maître Jean Luillier, Seigneur de Boullencourt & de S^t. Meſmin, Conſeiller du Roi, Préſident en ſa Chambre des Comptes à Paris, & Prevôt des Marchands de cette Ville, & de Noble D^elle. Anne HENNEQUIN. Jeanne Luillier étant âgée de 53 ans, fit ſon Teſtament le 16 Mai 1590, par lequel elle voulut être enterrée auprès de ſon mari, & vivoit encore le 24 Juillet 1603. Meſſieurs de S^te. Marthe dans l'éloge qu'ils ont publié des Hommes Illuſtres de la France n'ont pas oublié celui qu'ils devoient auſſi juſtement à la mémoire du Premier Préſident Antoine Nicolay; voici le texte & la traduction de ce qu'ils en ont dit, Tome III. page 90. Edition in-4°.

ANTONIUS *NICOLAIUS.*

Recepta Gallicis armis Neapoli, cum Rex victor aſſertum bellicâ virtute imperium legibus et juſtitiâ tuendum eſſe non ignoraret, eâ Senatum in urbe conſtituit, Cancellariique dignitate virum præfecit inter cœteros Galliâ Togatoſillâ tempeſtate Nobilem Joannem Nicolaium in Gallia Narbonenſi claro loco natum, qui et paulo mox Lutetiam reverſus primoquidem Libellorum ſupplicum in Regia magiſter, inde vero ſuprenæ rationum Curiæ Primarius Præſes à Rege Ludovico XII. dici meruit. Functus eſt eo munere plures annos, donec ætate jam gravior, abdicatis Reipublicæ curis, et ſuffecto ſuum in locum Æmario filio, patriam inter cœteras Galliæ regiones unam delegit, cujus in ſinu tranquillum ſenectuti nidum poneret, ac ipſo tandem S. Andeoli ad Rhodanum oppidulo (ubi majorum domus et veteres erant Penates) animam de Gallico imperio bene meritam,

ANTOINE NICOLAY.

Charles VIII s'étant rendu maître de la Ville de Naples, ſentit qu'il devoit affermir par l'autorité des Loix & de la Juſtice, un Empire qu'il avoit conquis par ſes exploits & par ſa valeur. Il établit dans cette Ville un Tribunal Souverain, & choiſit pour Chancélier Jean Nicolay, né d'une illuſtre Famille de la Gaule Narbonnoiſe. Ce Magiſtrat, d'une réputation ſi diſtinguée parmi ceux de ſon ſiécle, revint peu de temps après à Paris. Il y fut d'abord revétu d'une Charge de Maître des Requêtes, & Louis XII. récompenſa enſuite les ſervices importans qu'il avoit rendus, en le nommant Premier Préſident de ſa Chambre des Comptes. Il remplit les fonctions de cette Charge juſques dans un âge fort avancé, & après s'en être démis en faveur d'Aymar Nicolay ſon fils, il ſe retira à Saint Andéol, petite Ville ſituée ſur le Rhône, pour ter-

miner tranquillement ſa carriére dans la maiſon de ſes péres, préférant le lieu de ſa naiſſance aux autres aziles qu'il auroit pû choiſir. Ce fut dans cette retraite qu'il finit des jours ſi longtemps & ſi utilement employés pour le bien de la France.

D'Aymar eſt né Antoine, dont je parle, qui a exercé avec honneur pendant plus de trente-quatre ans la Charge de ſon pére. Il eut pour ſucceſſeur Jean Nicolay ſon fils, qui commença par être Maître des Requêtes. Paris qui l'a vû naître, admire aujourd'hui ſes vertus, & forme des vœux pour en jouir longtemps. Ainſi l'illuſtre Maiſon de Nicolay peut ſe glorifier de cette diſtinction ſinguliére & preſque inconnue, d'avoir eû ſucceſſivement quatre hommes du premier mérite, qui ont poſſédé ſans interruption pendant l'eſpace de plus d'un ſiécle, une des premiéres Charges de la Magiſtrature.

Antoine Nicolay réuniſſoit les plus heureuſes & les plus grandes qualités: un jugement profond dans les affaires, un zéle ardent & infatigable pour la juſtice, une gravité digne du Chef d'une Compagnie auguſte, une vigilance & une fidélité à toute épreuve. Perſonne ne fut jamais plus attentif à découvrir les malverſations de ceux qui manient les Deniers du Roi & du Public, & ne fut plus ſévére à les punir.

Nos Rois, en l'admettant dans leurs Conſeils les plus ſecrets, n'eurent pas moins d'égard à ſes grandes qualités, qu'à la place éminente qu'il occupoit. Cette marque de confiance ajouta encore à la conſidération & à l'eſtime générale dont il jouiſſoit. Rien ne manquoit à ſa félicité. Il ſe faiſoit honneur de la fortune que ſes péres avoient acquiſe par des voyes juſtes & honnêtes.

Il étoit grand, bienfait, il avoit peu de couleur, ſa ſanté étoit délicate, & ſon tempérament ſanguin lui cauſoit de fréquentes attaques de Pleuréſie. Malgré la foibleſſe de ſa compléxion,

Deo reddidit.

Æmario natus eſt hic Antonius, qui et ipſe paterni magiſtratûs hæres ad quatuor et triginta amplius annos eum ſplendidiſſime tenuit : ejus itidem poſtea relicto ſucceſſore Joanne filio, libellorum quoque ſupplicum antea magiſtro, cujus eximiis virtutibus hodieque fruitur, ac utinam diu fruatur, tanto felix alumno Lutetia. Itaque quod rarò ac ne rarò quidem hactenus ulli contigit hoc ornatiſſimæ Nicolaiorum familiæ ſingulari ſuperum benignitate conceſſum eſt, ut quatuor ex ea ſummi viri ſeriatim et eo ordine hunc honorem, qui ſuo in genere ſupremus eſt, integrum ultra ſeculum poſſiderint.

Cæterum in Antonio viguerunt animi dotes quam plurimæ; magnum enim fuit ejus in omni re judicium, magnum et indefeſſum recti ſtudium, dignaque ampliſſimi ordinis Principe viro gravitas, et incomparabilis in munere adminiſtrando tum fides, tum vigilantia : ut in eos qui regias opes et pecuniam publicam impuris manibus tractarent, nemo vel inquireret exactius, vel majori cum ſeveritate animadverteret.

Quâ hominis integritate non minus quam officii, quod gerebat, amplitudine permoti Reges, intimis eum regni conſiliis et arcanis ultro ac libenter admiſere. His igitur titulis honeſtatus et florebat exiſtimatione et magnam apud omnes auctoritatem obtinebat. Ac ne ad ſolidam ejus fortunam deſiderari quidquam poſſet; hanc etiam ornabant paternæ et avitæ opes innocenter partæ et habitæ.

Statura fuit procera, ſed recta, colore non ſatis virido, nec valetudine multum Stabili, qui nimirùm inexhauſta ſanguinis copiâ laborans, frequentiore Pleuritidis incommodo conflictaretur. Hoc tamen habitu vir frugi et ſobrius pervenit ad annum vitæ LXII. ac poſtremò pridie nonas Maias anno ſalutis MDXXCVII. in Ædibus atque adeò in amplexu P. Amorii Senatoris clariſſimi, quem pro veteri neceſſitudine inviſerat, ictu ſanguinis

extinctus eſt. Interfuerat paulo ante ſanctiori conſilio principis, ibique, ut incredibili ardebat erga Rempublicam ſtudio, Sententiam de maximis Regni negotiis tantâ contentione dixerat, ut hæc inde repentina mors ei contigiſſe credatur. Sepultus eſt Lutetiæ ad Mederici fanum in Ballicatorum Sacello; quâ ex familiâ, inter Pariſienſes maxime illuſtri et veteri maternam originem ducebat.

une vie ſobre & réglée le fit parvenir à l'âge de ſoixante-deux ans. Il mourut d'un coup de ſang le 5 Mai 1587. dans la maiſon & même entre les bras de M. Damour Magiſtrat célébre, & ſon ami particulier. Il avoit aſſiſté quelques jours auparavant au Conſeil du Roi, où il avoit parlé avec tant d'action pour ſoutenir les intérêts de l'Etat, qu'il eſt vraiſemblable que ſes jours en furent avancés. Il fut porté à l'Egliſe de Saint Méry & inhumé dans la Chapelle des Baillets, ancienne & illuſtre famille de Paris, dont il deſcendoit par ſa mére.

Du mariage d'Antoine Nicolay & de Jeanne Luillier naquit un fils nommé,

10. Jean Nicolay qui ſuit.

X. DEGRÉ.

Jean Nicolay III^e^. du nom, Chevalier, Seigneur de Gouſſainville, de la Cognardiére, de Courville, de Champrond, de Bernay, de Silly & de Preſles, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Premier Préſident en ſa Chambre des Comptes de Paris, Office dont il obtint la ſurvivance le 16 Décembre 1579, & qu'il éxerça après la mort de ſon pére, eſt nommé dans l'Hiſtoire de la Ville de Paris comme l'un de ceux qui pendant les temps fâcheux de la Ligue ſe ſignalérent par leur fidélité au ſervice du Roy Henry le Grand. Dans l'intervalle de ladite ſurvivance, il fut nommé ſucceſſivement Conſeiller au Parlement de Paris le 25 Septembre 1577, & Maitre des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi le 6 Juillet 1582, & ſuccéda auſſi à Antoine Nicolay ſon pére dans la place de Conſeiller au Conſeil de la Reine Mere, & de l'un des Commiſſaires ſur le fait de ſes Comptes, pour laquelle il obtint des Lettres le 6 May 1587. Il réſigna ſon Office de Premier Préſident en faveur de ſon fils aîné, en 1619, mourut le dernier jour de Mai 1624, & fut enterré à S^t^ Merry.

On raporte à ſon article une Lettre honorable que lui écrivit de ſa propre main le Roy Henry III^e^. Elle eſt ſans datte & conçuë en ces termes.

» Monſieur le Préſidant,

» Je man vois coucher à Paris, et rien ne my mene que la reſolue voulonté » an laquele je ſuys immuable, quoyque ſe ſoict detre obey, ie le vous dis des » auiourdhui affyn que comme mon ſerviteur tres fidele et homme de bien » et faige vous donnies ordre que dans demyn ma voulonté ſoict effectuée, » car ſi elle ne leſt ie ſerai tres marry detre forcé à ſe que ie monſtrai; ie » ſcai que vous et le Préſidant Tambonneau voules ſuivre ma voulonté et croyes » que ce faiſant ſe ſera le bonheur de voſtre Compagnie, car ie ſuis areté à » me faire obeyr, voila mon dernier mot. Dieu vous conſerve. Monſtrés ceſte » Letre au Préſidant Tambonneau, (Signé) HENRY. Jamais faict ne ma tant » touché que cettui ſy.

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſieur le Preſidant Nicollai.* «

Jean Nicolay, Premier Préſident avoit épouſé par contrat du 22 Janvier 1578, Demoiſelle Marie de BILLY, fille de Meſſire Louis de Billy, Baron de Courville, Seigneur de Vauxjoly, d'Yvor & de Launay, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & Lieutenant de Cent Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, & de Dame Félice de ROSNY, Dame de Radrets & du Léart, laquelle étoit fille de Meſſire Lancelot de Roſny, Seigneur de Brunelles, auſſi Chevalier de l'Ordre du Roi. Marie de Billy mourut en 1596, mére de ſix enfans, dont on va parler.

II. Antoine Nicolay a continué la deſcendance.

II. Louis Nicolay, Chevalier, Seigneur de Prêles & d'Yvor, Enſeigne, puis Lieutenant des Gardes du Corps de la Reine Marie de Medicis, Charge dont il prêta ſerment le 11 Août 1616, eut étant Guidon de la Compagnie des Gendarmes du Roi, preſque tout l'honneur de la priſe de S^t. Antonin, comme on le voit par la Lettre que M^r. de S^t. Géran (Jean-François de la Guiche Maréchal de France), qui commandoit l'Armée ſous les Ordres du Roi, qui y étoit en perſonne, écrivit au Prémier Préſident Jean Nicolay ſon pére : Elle eſt ainſi conçuë.

» Monsieur,

» Le Roy a eu agréable voſtre juſte déſir et a permis à Monſieur de » Preſles de vous aller trouver, il m'a teſmoigné avoir beaucoup de » bonne volonté pour luy quand je luy ay demandé ſon congé, » auſſy mérite il l'honneur que le Roy luy fayt de l'aymer ayant » teſmoigné en la derniere ocaſion qui s'eſt preſentée en ce ſiége de » ſaint Anthonin, aultant de valeur et de courage que jamais homme » aye fayt pour avoir eû l'honneur d'eſtre entré le premier dans les » retranchemens des ennemis, qui a cauſé la priſe de la Ville, et » bien luy ſerviſt d'eſtre ſuivy et aſſiſté de braves gens à quy il com- » mande dans la Compagnie du Roy, car s'il n'euſt eſté ſecouru » promptement, il eſtoit mort, s'eſtant jetté parmy les ennemis à » corps perdu, ceſte occaſion eſt d'aultant plus glorieuſe d'avoir re- » couvert l'honneur du Régiment des Gardes et de celluy de Nor- » mandie qui avoient eſté repouſſés deux jours devant en différentes » attaques l'un apres l'aultre, il vous va donc trouver tout couvert » de gloire et d'honneur, méritant celluy d'eſtre advoué pour voſ- » tre fils, le Roy et toute l'Armée luy en ont rendu les honneurs » que mérite un courage comme le ſien, croyés Monſieur que je ne » vous ſerois deppeindre ſon bonheur et l'eſtime où il eſt, et que je » ne vous flatte point en cella ny luy auſſy, renvoyés le s'il vous plaiſt » promptement parce qu'un long ſéjour pourroit nuire à ſa fortune, » et vous qui chériſſés le vrai honneur aultant qu'homme du monde, » vous auriés regret de voir amoindrir ſa gloire. Je l'ayme comme s'il » eſtoit mon fils, et m'aſſure qu'il vous teſmoignera que je ſçay bien » aymer ceulx qui le mérittent, il ne s'offrira jamays ocaſion de vous » ſervir et luy auſſy que je ne le face de tres bon cœur, et que je ne » m'eſſaye de méritter la continuation de vos bonnes graces vous

» baiſant

» baiſant cepandant tres humblement les mains de la part

» MONSIEUR,

» Voſtre tres humble Servitteur.
(*Signé*) SAINT GERAN. «

» Au camp de S^t^. Anthonin
» ce 24^me^. Juin 1622.

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſieur*,

» *Monſieur Nicolay Conſ^er^. du Roy en ſes Conſeils d'Etat et Premier Préſi-*
» *dent en ſa Chambre des Comptes à Paris.* «

Le Roi Louis XIII lui avoit accordé dès le mois d'Octobre 1616 une penſion de 3600 liv., & ce Prince l'honora depuis de la place de Premier Ecuyer de ſa grande Ecurie; il fit don de ſa Terre d'Yvor le 15 Juin 1662 à Nicolas Nicolay I^er^. du nom, ſon neveu; mourut ſans alliance, & fut enterré le 19 Octobre 1665, dans l'Egliſe de S^t^. Merry à Paris : on lui connoît un fils naturel appellé LOUIS Nicolay, qu'il eut de Madeléne ****** & qui fut légitimé & annobli par Lettres du mois de Décembre 1641, duëment régiſtrées en la Chambre des Comptes. Ce Louis Nicolay fut nommé par le Roi Abbé de Nôtre-Dame de la Courdieu, Ordre de Citeaux, le 27 Juillet 1650; & il mourut le 1^er^ Décembre 1675. Un Arrêt du Parlement du 24 Janvier 1657 le qualifie *Conſeiller & Aumônier du Roi*.

11. AYMAR Nicolay, II^e^. du nom, Ecuyer, Seigneur de Bernay, de Raderay, de Chauvigny & de Gloriéres, né vers le mois de Mars 1595, ſuccéda à Antoine Nicolay ſon frére aîné, dans une Charge de Conſeiller au Parlement de Brétagne, dont il ſe démit le 18 Mai 1615. Le même Antoine lui réſigna encore celle de Conſeiller au Parlement de Paris, & il en obtint les proviſions le 30 Mai 1618; mais cette réſignation n'eut point lieu. Aymar prit en effet peu de temps après le parti des Armes, & ſe qualifioit dès le 17 Juin 1625, *Chevalier & Lieutenant Général de l'Artillerie de France* : il vivoit encore le 3 Juin 1633.

De ſon mariage accordé le 12 Janvier 1627, avec D^elle^ Diane DE MAILLÉ-DE LA TOURLANDRY, fille de Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Jean de Maillé-de la Tourlandry, Chevalier, Baron de la Tour, de Gillebourg & de S^t^. Chartier, Comte de Châteauroux, Conſeiller d'Etat d'Epée, & de Dame Louiſe DE CHATEAUBRIAND, il n'eut que deux filles, qui furent

12. LOUISE Nicolay, femme de Roger DE BRECEY, appellé *le Marquis d'Iſigni*, d'une ancienne Maiſon de Normandie, de laquelle il y a eu deux Chevaliers de l'Ordre de S^t^. Michel ſous les Régnes d'Henry III. & d'Henry IV.

&

12. RENÉE Nicolay, Dame de S^t^. Chartier, mariée par contrat du

12 Mai 1660, avec Gilles LUCAS, Marquis de S^t. Marc, Seigneur de S^t. Gouard, Chevalier de l'Ordre de S^t. Michel, & des deux Ordres de Nôtre Dame de Montcarmel & de S^t. Lazare de Jéruſalem, Procureur et Promoteur Général de ces deux derniers Ordres, Capitaine-Lieutenant au Régiment des Gardes Françoiſes du Roi, fils de François Lucas, Seigneur de Vaugueville, Conſeiller d'Etat, Préſident au Bureau des Finances de la Généralité de Poitiers, & de Dame Jeanne JANVIER.

11. Anne Nicolay fut miſe ſous la tutelle de ſon pére, ainſi que ſes fréres et ſœurs, le 23 Avril 1597, n'étant alors âgée que de 13 ans; & mourut ſans alliance avant le 17 Juin 1625.

11. Marie Nicolay Dame de Courville, née vers l'an 1586, épouſa par contrat du 24 Juin 1603, Meſſire Pierre de RONCHEROLLES, Chevalier, Seigneur & Baron du Pont S^t. Pierre, d'Eſcouys, de Marigny, de Dampierre, du Pleſſis & de Bouchevilliers, qualifié *Haut & Puiſſant Seigneur* dans un Acte original du 17 Juin 1625, fils de Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Pierre de Roncherolles, Seigneur & Baron deſdits lieux, &c. Premier Baron de Normandie, Conſeiller d'Honneur né au Parlement de cette Province, Gouverneur d'Abbeville, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme Ordinaire de ſa Chambre, Capitaine de Cinquante Hommes d'Armes de ſes Ordonnances, Sénéchal & Gouverneur de Ponthieu, & de Dame Charlotte de MOY. Elle en étoit veuve avant le 5 Janvier 1628, & vivoit encore le 24 Mars 1634.

11. Renée Nicolay, Dame de Champrond & de la Cognardiére, née vers l'an 1588, fut mariée par contrat du 14 Février 1608 avec Meſſire Mathieu MOLÉ, Chevalier, Seigneur de Laſſy & de Champlaſtreux, alors Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement à Paris, & depuis ſucceſſivement Conſeiller d'Etat, Procureur Général & Premier Préſident du Parlement, & enfin Garde des Sceaux de France, fils d'Edouard Molé, Chevalier, Seigneur deſdits lieux, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat & Privé, Préſident du même Parlement, & de Dame Marie CHARTIER. Renée Nicolay mourut le 22 Novembre 1641; & le Garde des Sceaux déceda le 3 Janvier 1656.

XI. DEGRÉ.

Antoine Nicolay, II^e du nom, Chevalier, Marquis de Gouſſainville, Seigneur de Prêles & d'Yvor, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Premier Préſident en ſa Chambre des Comptes de Paris, fut pourvû d'abord d'une Charge de Conſeiller au Parlement de Bretagne le 3 Août 1613, pour laquelle il prêta ſerment le 11 Octobre ſuivant, & enſuite d'un autre Office de Conſeiller au Parlement de Paris. Il réſigna cette ſeconde Charge en 1618 à Aymar Nicolay, l'un de ſes fréres, & cette réſignation n'ayant point eu d'effet, il en étoit encore en exercice le 6 Mars 1619. Cependant dès le mois de Janvier de la même année 1619, Jean Nicolay ſon pére, s'étoit démis en ſa faveur de l'Office de Premier Préſident de la Chambre des Comptes; mais comme nonobſtant cette démiſſion il continua de l'éxercer juſqu'en 1622, ce ne fut qu'au mois de Mars de cette derniére année qu'il en obtint de nouveau les proviſions. Il partagea avec ſes fréres & ſes ſœurs le 17 Juin 1625 les biens de

la ſucceſſion paternelle & maternelle, & eut dans ſon lot les Terres & Seigneuries de Gouffainville & de Prêles; Sa Majeſté le confirma dans la Dignité de Conſeiller d'Etat par Lettres du 15 Janvier 1630, & érigea en Titre de Marquiſat-Pairie la Seigneurie de Gouffainville par Lettres Patentes du mois de Mai 1645. Enfin il réſigna le 12 Janvier 1649 ſon Office de Premier Préſident en faveur de ſon fils à titre de ſurvivance, & fit ſon Teſtament le 12 Septembre 1655, par lequel il partagea ſes biens entre ſes enfans : il vivoit encore le 22 Février 1656, mais il mourut peu de jours après, & fut enterré le 23 Mars ſuivant dans l'Egliſe de Saint Merri à Paris.

On joint ici deux Lettres honorables pour Antoine Nicolay, l'une de la main de Gaſton, Duc d'Orléans; l'autre de celle de Charles III Duc de Lorraine.

LETTRE de *Gaſton, Duc d'Orleans, Frére du Roy Louis XIII.*

» Monſ^r Nicolai, ayant ſceu la perte que vous avés faicte et que vous » eſtes maintenant en une Charge qui a eſté depuis ſy longtemps et ſy dignement éxercée par vos Prédéceſſeurs, je commance à vous faire une priére » pour favoriſer une bonne œuvre, les Péres Jeſſuites de cette Ville ont obtenu des Lettres du Roy Monſeigneur et Nepveu pour une coupe de bois » dans les ſix Foreſts de mon Apannage, et comme j'y ay conſenty juſques » à la ſomme de trente neuf mil tant de livres pour eſtre employés à la couverture de leur Egliſe, j'ay ſubject de m'intéreſſer auſſy à la perfection » de ce S^t. ouvrage, auſſy eſt ce cequi me convie à vous eſcripre ces lignes pour » vous prier d'eſtre favorable à la prompte vériffication de leurs Lettres et » pour vous aſſeurer que vous me ferés un plaiſir très ſingulier en cette occaſion, et que je ſuis parfaictement,

» Monſ^r Nicolai,

Voſtre bien bon Amy.
(*Signé*) GASTON. «

» *A Blois ce* 25 *May* 1636.

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſ^r Nicolai Conſ^er du Roy Monſeigneur et Nepveu, en ſes Conſeils* » *d'Eſtat, et Premier Préſident de la Chambre des Comptes.* «

LETTRE du *Duc de Lorraine.*

» Monſieur le Préſidant, je me recongnoy beaucoup voſtre obligé des témoignaie que m'a randu Monſ^r de Champvalon de la bonne et favorable juſtice » que vous déſirés aporter à l'eſpédition des aferes de mon Treté de pais et » des efes qu'il m'en fet eſpérer par votre faveur et autorité, que je ſay que » vous raportés en toutes ocaſions à ſe que vous congnoiſés eſtre de l'intention du Roy, mais par ſe que ledit S^r. de Champvalon m'a mandé qu'il eſtoit » beſoin d'une quitanſe generale des neuf ſans mil eſcus contenu en mon » Treté moiennant le paiement des deus ſans cinquante mil que je dois reſevoir ſuyvant la volonté de Sa Mageſté, et que ſans ſela Meſſieurs de la » Chambre des Conte ne peuvent paſſer outre à la vérification de mondit

» Treté, je luy envoie ladite quitanſe en la forme qu'il me la demande, et » vous fais par meme moyen Monſieur le Préſidant tous les plus afecſionnés » remerſiemens que je puis de vos bons ofiſes ; feu Monſieur le Préſidant » voſtre pére eſtoit tant de mes bons amys qu'en la congnoiſanſe que vous » en avés et de l'aſſuranſe que vou me donnaſte dernieremant, je ne puis » eſpérer que la continuation de l'amitié qu'il me portoit en vous a qui je » randray en récompenſe en toute ocaſions les preuves que vous deſirerés de » ſelle que vous veut toujour porter,

» Monſieur le Préſidant,

» Voſtre tres afecſionné et parfait amy.
(*Signé*) CHARLES. «

(La ſuſcription eſt)

» *A Monſieur de Gouſſainville, Conſer du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat, et* » *Premier Préſident en ſa Chambre des Comptes.* «

ANTOINE Nicolay, avoit été marié par contrat du 15 Octobre 1627, avec Dᵉˡˡᵉ Marie AMELOT, fille de Jean Amelot, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & des Finances, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, & Préſident en ſon grand Conſeil, & de Dame Catherine DE CREIL. Marie Amelot fit ſon teſtament le 10 Mars 1683, par lequel elle voulut être enterrée à Sᵗ Merri auprès de ſon mari, dont elle avoit eu trois enfans, ſavoir

12. NICOLAS Nicolay, qui a continué la poſtérité.
12. CATHERINE Nicolay, mariée après le 6 Juin 1654, avec François-René DU BEC, Marquis de Vardes & de la Boſſe, Comte de Moret, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ſes Armées, Colonel des Cent Suiſſes de ſa Garde, & Gouverneur d'Aigueſmortes, fils de René du Bec, Marquis de Vardes, Gouverneur de la Capelle & de Jaqueline DE BUEIL, Comteſſe de Moret. Elle fut enterrée dans l'Egliſe de Sᵗ Sulpice à Paris le 4 Juillet 1661, laiſſant de ſon mariage une fille unique appellée Marie-Eliſabeth-Catherine du Bec-de Vardes, qui fut mariée le 28 Juillet 1678 avec Louis de Rohan-Chabot, Duc de Rohan, Pair de France.

&

12. MARIE Nicolay, morte jeune.

XII. DEGRÉ.

NICOLAS Nicolay, Iᵉʳ du nom, Chevalier, Marquis de Gouſſainville, Seigneur de Prêles & d'Yvor, obtint le 2 Février 1648, diſpenſe d'âge pour une Charge de Conſeiller au Grand Conſeil, puis, le 31 Mai 1649 des Proviſions de l'Office de Premier Préſident de la Chambre des Comptes, ſur la réſignation de ſon pére à titre de ſurvivance, & le 28 Juillet 1651 des Lettres de Conſeiller ordinaire du Roi en ſes Conſeils d'Etat, Privé & Direction de ſes Finances. Il reçut le 5 Août 1670, l'Acte de foi & hommage de Gilles

le Maitre, Marquis de Ferriéres, & de ſes fréres & ſœurs, pour partie du Fief de Compans, & le 1er Juin 1682 un autre Acte pareil rendu par Antoine le Maire-de Boulan, Seigneur du Lys, de Pariſi-Fontaine, de Bercourt, &c. pour ladite Terre du Lys, mouvante en partie, comme celle de Compans, du Marquiſat de Gouſſainville. Il mourut le 20 Février 1686 en ſon Château de Prêles, & fut inhumé à Gouſſainville le 25 du même mois.

A l'occaſion de l'Etabliſſement d'une Compagnie des Indes Orientales, le Roi Louis XIV lui écrivit de ſa propre main, la Lettre ſuivante.

» Mr. Nicolai, j'ai commandé que l'on porte deux Déclarations de ma part » en ma Chambre des Comptes de Paris pour l'Eſtabliſſement d'une Compa- » gnie des Indes Orientales, et ie vous eſcris cette Lettre pour vous expli- » quer mon intention qui eſt qu'après en avoir facilité par vos ſoins l'Enré- » giſtrement pur et ſimple vous invitiés en mon nom les Officiers de madite » Chambre d'entrer dans cette Compagnie; vous les pouvés aſſeurer que » comme c'eſt mon ouvrage et que tout mon Royaume en recevra un ad- » vantage indicible, je conſidérerai comme une preuve de l'affection qu'ils » ont pour moy et de leur zéle pour le bien public, l'intéreſt qu'ils y » prendront, et que ce ne ſera pas une déſagréable marque pour les diſtin- » guer des autres dans la diſtribution de mes graces. Je ſuis trop perſuadé de » votre capacité et de votre aplication aux choſes que j'ai à cœur pour croire » qu'il ſoit beſoin de vous en dire davantage, auſſi je finis la préſante priant » Dieu qu'il vous ayt, Mr. Nicolai, en ſa Ste. Garde. Eſcrit à Vincennes le » 24e. d'Aouſt 1664. (*Signé,*) Louis. «

(La ſuſcription eſt)

» *A Mr. Nicolai, Conſer en mon Conſl. d'Eſtat, Premier Préſident en ma* » *Chambre des Comptes de Paris.* «

Ledit Seigneur Nicolas Nicolay avoit épouſé par contrat du 6 Juin 1654, Demoiſelle Eliſabeth de FIEUBET, fille de Gaſpard de Fieubet, Chevalier, Seigneur de Saillac, Baron de Launac, Vicomte de Monteil & autres lieux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé & ordinaire en la Direction de ſes Finances, & de Dame Claude ARDIER. Eliſabeth de Fieubet mourut en couches le 9 Novembre 1659, & fut enterrée à Gouſſainville, ſuivant ſon Epitaphe qui eſt dans l'Egliſe de ce lieu, laiſſant de ſon mariage avec Nicolas Nicolay quatre enfans, qui ſuivent.

13. Antoine-Louis-François Nicolay, Seigneur de Prêles, mort ſans alliance, âgé de 21 ans, fut enterré le 8 Mai 1677, dans l'Egliſe de St. Paul à Paris.

13. Jean-Aymar Nicolay, a continué la filiation.

13. Nicolas Nicolay, IIe du nom, Seigneur de Prêles & d'Yvor, connu dans le monde ſous le nom de *Marquis de Prêles*, étoit le 22 Février 1686, Colonel du Régiment d'Auvergne, & fut nommé Brigadier des Armées du Roi le 27 Mars 1693. Il épouſa avant le 25 Novembre 1705, Madeléne de BRION, & mourut le 14 Mars 1733, laiſſant une fille unique nommée

14. Marie-Charlotte-Elizabeth Nicolay, mariée en premiéres

nôces le 29 Octobre 1721, avec Jules-Malo DE COETQUEN, Comte de Combourg, Meſtre de Camp de Cavalerie &c. Gouverneur des Ville & Château de S^t. Malo, mort le 13 Janvier 1727, fils de Malo-Auguſte de Coetquen, Comte de Combourg, Vicomte d'Uzel, auſſi Gouverneur de S^t. Malo, Lieutenant Général des Armées du Roi, & de Marie-Charlotte DE NOAILLES. 2°. Le 3 Mars 1732, avec Louis DE ROCHECHOUARD, Duc de Mortemart, Pair de France, Prince de Tonnay-Charente, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ſes Armées, Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majeſté, & Gouverneur des Ville & Citadelle du Havre-de Grace, fils de Louis de Rochechouard, Duc de Mortemart, Pair & Général des Galéres de France, & de Marie-Anne COLBERT.

Du premier lit elle eût une fille appellée Auguſtine de Coetquen, qui épouſa, 1°. Charles-Auguſte de Rochechouard, dit *le Duc de Rochechouard*, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Brigadier des Armées de Sa Majeſté, & Grand d'Eſpagne de la Premiére Claſſe, tué à la Bataille d'Ettinghen le 17 Juin 1743, 2°. Le 29 Décembre 1744, Louis-Charles de Lorraine, Comte de Brionne, Grand Ecuyer de France.

13. MARIE-ELIZABETH Nicolay, mourut le 16 Février 1708 ſans avoir été mariée, & fut enterrée à Gouſſainville.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-AYMAR Nicolay, Chevalier, Marquis de Gouſſainville, Seigneur de Prêles, d'Yvor, d'Orgerus, d'Oſny, de Villebourg, de Sévre, de la Noiraye, de Ceriſay, du grand & petit Peray, &c. Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris, pourvû par Lettres de Sa Majeſté du 26 Février 1686, avoit éxercé précédemment l'Office d'Avocat Général en la même Chambre, dont il avoit été revétu le 18 Janvier 1680. Il réſigna deux fois à titre de ſurvivance ſon Office de Premier Préſident; d'abord le 25 Avril 1717, en faveur d'Antoine-Nicolas Nicolay, ſon fils aîné d'un premier lit, mort ſans l'avoir éxercé; enſuite le 7 Décembre 1731, en faveur d'Aymar-Jean Nicolay ſon fils aîné du ſecond lit; & lui en ayant remis l'éxercice le 5 Avril 1734, le Roi lui accorda le 26 des mêmes mois & an des Lettres de Premier Préſident Honoraire. Enfin après quarante-huit années de ſervice dans cette éminente Charge, il mourut le 6 Octobre 1737, âgé de près de 80 ans, & fut inhumé à Gouſſainville.

On rapporte encore ici deux Lettres qui marquent la confiance, & même l'amitié dont fut honoré feu M^r de Nicolay Premier Préſident par S. A. R. M. le Duc d'Orléans, Régent, & par S. A. S. M. le Duc du Maine.

LETTRE écrite de la main de S. A. R.

» Ce Jeudi au ſoir.

» Terrat a une affaire devant vous, qui lui eſt de conſéquence, vous

» m'obligerés fort de lui rendre ſervice; je vous crois aſſés de mes amis pour » n'etre pas faché de trouver l'occaſion de me faire plaiſir, puiſque ſon affaire » me paroît tout à fait juſte. Au reſte ſoyés aſſuré qu'on ne peut avoir plus » d'eſtime ni d'amitié que j'en ai pour vous. (*Signé*) PHILIPPE. »

LETTRE de *M. le Duc du Maine, écrite de ſa main.*

» A Paris ce 21 Avril 1727.

» On ne peut eſtre plus ſenſible que je le ſuis, Monſieur, au compliment » que vous voulés bien me faire ſur la grace que le Roy vient d'accorder à » mes enfants..... vous ne laiſſés échaper aucune occaſion de me donner » des témoignages de voſtre amitié, et quoyque vous m'y ayés accoutumé de- » puis longtemps, je vous prie de croire, Monſieur, que je les reçois toujours » avec un nouveau plaiſir; je me tiens honnoré des diſpoſitions obligeantes dans » leſquelles vous eſtes pour moy, et meſme j'en tirerois trop de vanité, ſi je n'en » attribuois une partie à l'attachement que vous aviés pour le feu Roy. C'eſt » de luy que j'ay d'abord appris combien vous eſtes eſtimable; la voix publi- » que enſuite me l'a confirmée, puis, je me ſuis démontré qu'on ne m'en avoit » point aſſés dit, et j'ay vû que voſtre intégrité eſtoit à l'épreuve de ce qui » ébranle tous les hommes; aprés tout cela, Monſieur, ſouffrés que je vous » laiſſe deviner les ſentiments que j'ay pour vous. (*Signé*) L. A. DE BOURBON. «

(*Au bas de la Lettre eſt écrit :*)

» Mr le Préſident de Nicolay. «

JEAN-AYMAR Nicolay, Premier Préſident avoit épouſé 1°. par contrat des 21 & 25 Juin 1690 Demoiſelle Marie-Catherine LE CAMUS, Niéce du Cardinal le Camus, Evêque & Prince de Grenoble, & fille de Jean le Camus, Seigneur de Beaumais & de Lépot, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Lieutenant Civil de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, & de Dame Marie-Catherine DU JARDIN. Marie-Catherine le Camus étant morte le 11 Mai 1696, & enterrée à Gouſſainville, Jean-Aymar Nicolay épouſa 2° par autre contrat du 25 Novembre 1705, Demoiſelle Françoiſe-Eliſabeth DE LAMOIGNON, morte le 7 Avril 1733, & inhumée à Gouſſainville, ſœur de Chreſtien de Lamoignon, Marquis de Baſville, Préſident du Parlement, Commandeur des Ordres du Roi, & de Guillaume de Lamoignon, Seigneur de Blancmeſnil & de Malesherbes, actuellement Chancelier de France.

JEAN-AYMAR Nicolay eut de ſes deux mariages neuf enfans, qui ſuivent.

Premier Lit.

14. JEAN-AYMAR Nicolay, naquit le 14 Octobre 1691, & mourut le 4 Septembre 1694.

14. ANTOINE-NICOLAS Nicolay-de Gouſſainville, Seigneur d'Oſny, &c. né le 10 Octobre 1692, fut pourvû d'un Office de Conſeiller au Parlement de Paris le 30 Janvier 1712, puis, le 4 Mai 1717 de celui

de Premier Préſident de la Chambre des Comptes, ſur la démiſſion de ſon pére à titre de ſurvivance. Il n'exerça point cette Charge, étant mort ſans alliance le 15 Juin 1731 au Village d'Auteuil, où il fut enterré.

14. Marie-Catherine-Elisabeth Nicolay, né le 27 Juin 1694, mourut fille le 12 Octobre 1717, & fut inhumée le 14 dans la Chapelle du Cimetiére de S^t. Nicolas-des-Champs à Paris.

Second Lit.

14. Aymar-Jean Nicolay, ſuit.

14. Antoine-Chrestien Nicolay, né le 12 Novembre 1712, fut reçu Chevalier de l'Ordre de S^t. Jean de Jéruſalem, au Grand Prieuré de France, ſur les Preuves de ſa Nobleſſe qui y furent admiſes le 30 Août 1715; il obtint un Brévet de Meſtre de Camp d'un Régiment de Dragons le 2 Juillet 1735, ſur la démiſſion d'Aimar-Jean Nicolay, ſon frére aîné, & fut nommé ſucceſſivement Brigadier des Armées du Roi le 15 Mars 1740, Maréchal de Camp le 2 Mai 1744, Lieutenant Général des Armées de Sa Majeſté le 10 Mai 1748, & Gouverneur des Citadelles de Marſeille en 1756.

14. Aymar-Chrestien-François-Michel Nicolay, né le 23 Janvier 1721, & nommé ſucceſſivement Prieur de S^te. Catherine de la Coûture, Chanoine de l'Egliſe de Paris, Agent Général du Clergé, Aumônier de Madame la Dauphine, puis, Evêque & Comte de Verdun, ſacré le 16 Juin 1754.

14. Marie-Elisabeth Nicolay, née le 28 Janvier 1707, fut mariée le 23 Février 1723, à Louis-Charles de la CHATRE, Comte de Nançay, Baron de Varennes-l'Enfant, de Bonne-Fontaine de la Roche-Simon, Seigneur de Malicorne, du Pleſſis, de Champfreau, de Varennes en Anjou, & autres lieux, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, Gouverneur des Ville & Citadelle de Pecquay, Colonel du Régiment de Bearn-Infanterie, tué à la Bataille de Parme le 29 Juin 1734, fils de Louis-Charles-Edme de la Châtre, Comte de Nançay, auſſi, Gouverneur de Pecquay, Lieutenant Général des Armées de Sa Majeſté & au Gouvernement de l'Orléanois, & de Marie-Charlotte de BEAUMANOIR.

14. Françoise-Christine Nicolay, née le 15 Février 1708, épouſa le 9 Juillet 1725, Michel de FORBIN, Marquis de Janſon, Baron de Villelaure, Seigneur de Manez, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S^t. Louis, Meſtre de Camp du Régiment de Bretagne-Cavalerie, Brigadier, puis, Maréchal de Camp ès Armées du Roi, Gouverneur des Villes & Citadelles d'Antibes & de Graſſe, fils de Joſeph de Forbin, Marquis de Janſon auſſi Gouverneur d'Antibes, Maréchal de Camp, Sous-Lieutenant de la Premiére Compagnie des Mouſquetaires du Roi, & de Marie PRUNIER-de SAINT ANDRÉ. Elle mourut à Paris au mois de Septembre 1740.

14. Christine-Louise Nicolay, née le 8 Mars 1711, mourut le 4 Avril 1716, & fut inhumée à Gouſſainville.

XIV. DEGRÉ.

XIV. DEGRÉ.

Aymar-Jean Nicolay Chevalier, Marquis de Gouſſainville (érigé en Marquiſat-Pairie par Lettres-patentes du mois de May 1645) Sgr. d'Oſny, de Villebourg, de la Noiraye, du Grand Peray & du Grand & Petit Ceriſay, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & 1er Préſident de ſa Chambre des Comptes à Paris né le 3 Avril 1709, fut fait ſucceſſivement Lieutenant réformé à la ſuite du Régiment du Roi-Infanterie le 1er Juillet 1721, Lieutenant dans le même Régiment le 27 Août 1724, Capitaine dans celui de Noailles-Cavalerie le 8 Décembre ſuivant, puis Meſtre de Camp d'un Régiment de Dragons de ſon nom le 9 Août 1727; mais ſon frere aîné étant mort, il fut obligé de quitter le ſervice afin de ſe mettre en état de remplir la place éminente de Premier Préſident de la Chambre des Comptes que ſa famille poſſéde depuis plus de 250 ans. Dans cette circonſtance il ſe fit pourvoir d'un Office de Conſeiller au Parlement & Commiſſaire aux Requêtes du Palais le 19 Juillet 1731, & obtint le 7 Décembre ſuivant la ſurvivance de celui de Premier Préſident dont il éxerça les fonctions le 5 Avril 1734 ſur la démiſſion de ſon pere. Il épouſa par contrat du 14 Mars 1733 Dᵉˡˡᵉ. Madeléne-Charlotte-Guillelmine-Léonine de VINTIMILLE, des Comtes de Marſeille, (petite-niéce de Charles-Gaſpard-Guillaume de Vintimille, Archevêque de Paris, Duc de Sᵗ Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Sᵗ. Eſprit), fille de Gaſpard-Madelon-Hubert de Vintimille, des Comtes de Marſeille, Marquis du Luc, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Sᵗ Louis, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur des Iſles de Porquerolles & de Lingouſtier, & de Dame Marie-Charlotte de REFFUGE.

De ce mariage ſont iſſus les enfans qui ſuivent.

15. Aymar-Charles Nicolay, né le 9 Septembre 1734, mourut à Paris le 29 Décembre 1754, & fut inhumé à Gouſſainville dans la ſépulture de ſes Ancêtres.
15. Aymar-Charles-François Nicolay dit *le Marquis de Nicolay*, né le 23 Avril 1737, fut fait Capitaine de Dragons au Régiment d'Apchon au mois de Mars 1758, Colonel du même Régiment auquel il donna ſon nom en 1761, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Sᵗ. Louis en 1763, & Colonel de la Légion Royale au mois de Juin de cette année.
15. Aymar-Claude Nicolay, né le 5 Août 1738 & reçu de minorité Chevalier de l'Ordre de Sᵗ. Jean de Jéruſalem eſt actuellement Chanoine de l'Egliſe de Nôtre-Dame à Paris.
15. Aymar-Edme Nicolay né le 6 Juin 1744, mourut le 13 Septembre 1760 & fut inhumé dans l'Egliſe de Sᵗ. Paul à Paris.
15. Aymar-Charles-Marie Nicolay naquit le 14 Août 1747.
15. Aymar-Pierre-Georges Nicolay naquit le 23 Avril 1752.
15. Madeléne-Élisabeth Nicolay née le 28 Janvier 1736, mourut & fut inhumée au Couvent de Sᵗᵉ. Marie à Sᵗ. Denis en France le 14 Janvier 1751.
15. Jeanne-Aymardine Nicolay née le 23 Juin 1740, mourut le 15 Septembre 1756 & fut enterrée dans l'Egliſe de Sᵗ. Paul à Paris.
15. Aymardine-Géneviéve-Antoinette Nicolay née le 25 Mai 1741, mourut le 2 Juin de la même année, & fut inhumée à Gouſſainville.
15. Aymardine-Marie-Antoinette Nicolay née le 22 Septembre 1742, fut mariée le 7 Janvier 1761 à Jaques-François-Tanneguy le VENEUR-de

TILLIÉRES-DE CARROUGES, dit *le Comte le Veneur*, Guidon des Gendarmes Écoſſois.

15. AYMARDINE-MARIE Nicolay, née le 12 Juin 1750, mourut le 17 Août 1757 au Couvent de S^te^. Marie de S^t^. Denis où elle eſt enterrée.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

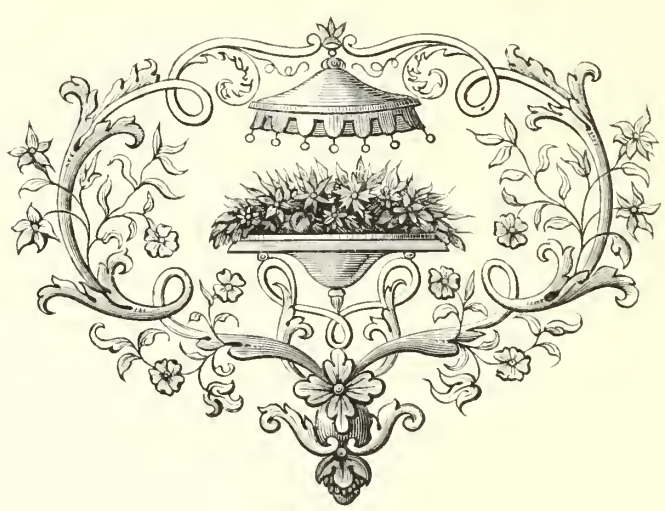

DE PALHASSE,

EN QUERCY.

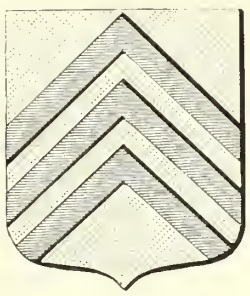

D'Or, à trois Chevrons d'Azur.

GILLES de Palhaſſe, Ecuyer, Seigneur & Baron de Salgues, de Réveillon &c. a juſtifié par Titres les filiations ci-après détaillées.

PREMIER DEGRÉ.

ETIENNE Palhaſſe, (*a*) qualifié *Noble & Egrége Perſonne* dans un Acte (*b*) du 18 Avril 1505, fut Lieutenant Général de la Sénéchauſſée de Rouergue, par Commiſſion du 2 Novembre (*c*) 1495, & avoit été nommé Syndic & Député pour le pays de Quercy aux Etats Généraux de Tours le 6 Septembre (*d*) 1487; il fit ſon Teſtament le 5 Octobre (*e*) 1510, par lequel il voulut être enterré honorablement au Tombeau où étoient ſes Parens, dans le Cimetiére de la Capelle de Figeac, & déclara que de ſon mariage avec D^lle. Marguerite DE TURENNE, il avoit eu neuf Enfans, ſavoir

2. GUILLAUME Palhaſſe.
2. JEAN Palhaſſe, qui continue la deſcendance.
2. JAQUES Palhaſſe.
2. ETIENNE Palhaſſe.
2. LOUIS Palhaſſe.
2. RAYMOND Palhaſſe, Religieux du Monaſtére de Saint Sauveur de la Ville de Figeac.
2. Noble RAYMOND Palhaſſe.
2. Noble JEAN Palhaſſe.

&

2. MADELÉNE Palhaſſe à laquelle il fit un Legs de 400 liv. payable le jour de ſon mariage.

(*a*) Ce nom eſt écrit auſſi quelquefois dans les Titres *Palhiaſſe* & *Pailhaſſe*.

(*b*) Expédition délivrée ſur l'Original en 1753 & légaliſée. Cet Acte eſt cité auſſi dans le procès-verbal des preuves de la Nobleſſe de Demoiſelle Héléne de Loſtanges, fait le premier Septembre 1695, pour ſa réception au rang des Sœurs de Juſtice du Monaſtére de l'Hôpital de Beaulieu, Ordre de Saint Jean de Jéruſalem.

(*c*) Copie collationnée ſur l'Original en 1746 & légaliſée.

(*d*) Cet Acte eſt énoncé dans l'Ordonnance de M. le Gendre-de Lormoy du 30 Juin 1702. (*e*) Original.

Dans un Procès-verbal des preuves de la Nobleſſe de Demoiſelle Héléne de Loſtanges-de Béduer, (fille de Jean-Marguerit de Loſtanges-de Béduer, Seigneur de Felzins & de Demoiſelle Marguerite de Corn-de Beaumont, fille de Noble Jean de Corn, Sieur de Beaumont & de Demoiſelle Catherine de Palhaſſe, fille de Noble Etienne de Palhaſſe,) faites le premier Septembre 1695 pour ſa réception, en qualité de Religieuſe dans le Monaſtére de l'Hôpital de Beaulieu, Ordre de St. Jean de Jéruſalem, il y eſt fait mention de la Ligne

II. DEGRÉ.

Noble JEAN Palhaſſe, Conſeiller-Avocat du Roy en la Ville de Figeac, Office qui fut créé en ſa faveur & dont il obtint les Proviſions le 15 May (*a*) 1543, fut marié avec Demoiſelle Antoinette DE BONAL & fit ſon Teſtament le 13 Avril (*b*) 1574, par lequel il voulut être enſeveli au Tombeau de ſes Parens, au Cimetiére de l'Egliſe Nôtre-Dame de la Capelle de la Ville de Figeac & porté en l'Egliſe de S^t^. Sauveur de cette Ville devant ſa Sépulture; il obligea par cet Acte François Palhaſſe ſon fils à payer la ſomme de 5 liv. à *Jean* Palhaſſe ſon filleul, fils d'*Etienne*, & mourut avant le 30 May (*c*) ſuivant, ayant eu de ſon mariage,

3. FRANÇOIS Palhaſſe, qui continue la filiation.
3. JEAN Palhaſſe, Auteur de la ſeconde Branche.
3. JAQUES Palhaſſe, nommé dans le Teſtament de ſon pere, qui lui fit don par cet Acte de la ſomme de 1500 liv. payable lorſqu'il ſeroit en âge de ſe marier.

&

3. Noble GAILLARD (*d*) Palhaſſe, Ecuyer, de la Ville de Figeac, qualifié ainſi dans une Vente qui lui fut faite le 7 Juin (*e*) 1625.

III. DEGRÉ.

FRANÇOIS Palhaſſe, Conſeiller-Avocat du Roi en la Ville de Figeac, par Proviſions du 30 Mai (*f*) 1574, épouſa Demoiſelle Antoinette DE CAZES, dont il eut trois enfans nommés dans ſon Teſtament du 15 Août (*g*) 1643, ſavoir.

4. HECTOR de Palhaſſe, qui ſuit.
4. FRANÇOIS de Palhaſſe, qualifié *Official & Prieur de Béduer* dans une Tranſaction qu'il fit le 10 Février (*h*) 1625, avec Hector de Palhaſſe ſon frere, au ſujet de la ſucceſſion de leur pere.

&

4. GILLES de Palhaſſe, Prêtre & Prieur de l'Egliſe de Saint Pierre-d'Hauterive, de Béduer, ſuivant le Teſtament d'Hector de Palhaſſe ſon frere, qui l'inſtitua ſon héritier univerſel.

IV. DEGRÉ.

Noble HECTOR de Palhaſſe, Conſeiller-Avocat du Roi en la Ville de

de ladite Demoiſelle Catherine de Palhaſſe, dont les preuves furent remontées juſqu'en l'an 1505; les Titres énoncés dans cette preuve ſont les mêmes que ceux qui ont été rapportés ci-deſſus & qui établiſſent les deux premiers Dégrés de cette Généalogie : outre la reconnoiſſance de la validité de ces Titres, l'un des Témoins nommés dans ce Procès-verbal, allégua qu'*»elle étoit très-Noble de nom & d'Armes & reputée pour telle, & pour être » des anciennes & qualifiées Maiſons de la Province.* «

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1746 & légaliſée.

(*b*) Expédition délivrée ſur l'Original en 1672. (*c*) Prouvé par les Proviſions d'Avocat du Roi de François Palhaſſe ſon fils.

(*d*) Il n'eſt point nommé dans le Teſtament de ſon pere, d'où l'on conclut qu'il n'étoit pas encore né alors : ce n'eſt même que d'après un Mémoire domeſtique de la Famille qu'on le met ici frere de François Palhaſſe, auteur du III^e^. Dégré de cette Généalogie.

(*e*) Original. (*f*) Voyez la Notte *a* de cette page. (*g*) Expédition délivrée en forme.

(*h*) Cet Acte eſt énoncé dans l'Ordonnance de M. le Gendre du 12 May 1711.

Figeac, Office dont il fut pourvû le 29 Août (*a*) 1605, épouſa par Contrat du 7 Février (*b*) 1632, Demoiſelle Sainte de VINHIES, fille de Jean Vinhies, Garde du Sceau de ladite Ville de Figeac, & de Demoiſelle Jeanne DEDAY ſa femme; il fit ſon Teſtament le 15 Août (*c*) 1643, par lequel il fit différens Legs à ſes Enfans, au nombre de trois, qui ſuivent.

5. Noble GILLES de Palhaſſe, Conſeiller-Avocat du Roi en la Ville de Figeac, par Proviſions du 23 Juin (*d*) 1653, puis Lieutenant Civil & Criminel au Siége de Quercy, fit ſon Teſtament le 24 Novembre (*e*) 1708, par lequel il déclara qu'il vouloit être enterré dans le Cimetiére de Nôtre-Dame de la Capelle ſa Paroiſſe & Sépulture de ſes Prédéceſſeurs, & que de ſon mariage avec Demoiſelle Marguerite DU PUY étoient nés cinq Enfans, ſavoir

   6. PIERRE de Palhaſſe, Ecuyer, Seigneur de Vidaillac, Lieutenant Particulier, & Aſſeſſeur Criminel au Sénéchal de Figeac, ainſi qualifié dans l'Ordonnance de M. le Gendre, Intendant de Montauban, du 12 May (*f*) 1711, qui le déchargea du payement des Droits de Francs-Fiefs, en conſéquence des Titres qu'il lui avoit produits pour juſtifier ſa Nobleſſe, depuis l'an 1487.
   6. Noble FRANÇOIS de Palhaſſe, Prêtre, Bachelier en Théologie.
   6. FRANÇOISE de Palhaſſe.
   6. MARIE-DENISE de Palhaſſe.

      &

   6. JEANNETTE de Palhaſſe.

5. ETIENNE de Palhaſſe, continue la filiation.
5. ANTOINETTE de Palhaſſe.

V. DEGRÉ.

Noble ETIENNE de Palhaſſe, Conſeiller-Avocat du Roi en la Ville de Figeac, par Proviſions du 20 Décembre (*g*) 1659, fit ſon Teſtament le 8 Janvier (*h*) 1693, par lequel il voulut être enterré dans ſon Tombeau en la Chapelle de S^t^. Etienne de l'Egliſe Paroiſſiale Nôtre-Dame de la Capelle de la Ville de Figeac où il avoit été baptiſé; & de ſon mariage qui avoit été accordé par Contrat du 9 Avril (*i*) 1674, avec Demoiſelle Marie-Olimpe DE SALVAT, fille de M^r^. Maître Pierre de Salvat, Conſeiller du Roi au Siége Préſidial de Cahors & de Demoiſelle Françoiſe DE CORBESSIER ſa femme, il eut pluſieurs enfans qui ſuivent.

6. GILLES de Palhaſſe, continue la filiation.
6. ANTOINE-JOSEPH de Palhaſſe, Docteur de Sorbonne, Vicaire Général du Diocèſe de Cahors & Chanoine Théologal de la Cathédrale de cette Ville.
6. PIERRE-ETIENNE-GILLES de Palhaſſe, Seigneur & Prieur de la Ville de Fonds. Sa qualité de *Noble* lui ayant été injuſtement diſputée par Noble

(*a*) Copie collationnée ſur l'Original en 1746 & légaliſée. (*b*) Expédition délivrée en 1638.
(*c*) Voyez la Notte *h* de la page 2. (*d*) Voyez la Notte *a* de cette page.
(*e*) Voyez la Notte *h* de la page 2. (*f*) Original. (*g*) Voyez la Notte *a* de cette page.
(*h*) Voyez la Notte *h* de la page 2. (*i*) Expédition délivrée ſur l'Original en 1746 & légaliſée.

Charles de Prudhome; intervint un Arrêt du Parlement de Toulouſe du 19 Avril (*a*) 1738, par lequel, après avoir vû les Titres juſtificatifs de ſa Nobleſſe depuis l'an 1487, & en conſéquence la déclaration dudit Sieur de Prudhome, portant qu'il ne conteſtoit plus audit Sieur de Palhaſſe la qualité de *Noble*, ladite Cour les mit tous deux hors de Cour & de Procès.

6. Marguerite de Palhaſſe.
6. Toinette de Palhaſſe.
6. Marie de Palhaſſe.

VI. DEGRÉ.

Gilles de Palhaſſe, Ecuyer, Seigneur & Baron de Salgues, de Réveillon, &c. Conſeiller-Avocat du Roi en la Ville de Figeac, Office dont il obtint les Proviſions le 22 Avril (*b*) 1703, avoit été baptiſé le 24 Février (*c*) 1677; il fit un échange le 26 Janvier (*d*) 1745 avec Jean-Charles de Plas, Ecuyer, Seigneur & Baron de Riviéres, de Salgues & de Réveillon, qui lui céda ſa Terre & Seigneurie noble de Réveillon, pour le Repaire de Lavaur, & lui vendit par le même Acte, moyénant la ſomme de 40000 livres ſon autre Terre & & Seigneurie noble de Salgues, avec toute la Juſtice, Haute, Moyenne & Baſſe : il nomma le 3 Novembre (*e*) 1750 Antoine Cormoran, Vicaire de la Paroiſſe de Rueyres, pour deſſervir la Chapellenie d'Entraigues, dont il étoit Patron & Collateur; obtint le 3 Juillet (*f*) 1746 un Certificat des Conſuls de la Ville de Figeac, portant que » ſur un des Grands Portails » du Bâtiment qui ſervoit de Palais pour l'adminiſtration de la Juſtice, & » qui ſuivant une ancienne Tradition avoit été édifié par le Comte de Balaine, » Seigneur Anglois, étoient gravées les Armoiries de la Noble & Ancienne » Famille de Palhaſſe, qui ſubſiſtoit encore dans ladite Ville avec diſtinction «; Et ſuivant un autre Certificat du 14 Juillet (*g*) 1753, ſigné de pluſieurs Gentilshommes du pays de Quercy, il eſt dit que » ſa Famille étoit très-diſtin- » guée par ſon ancienneté & par ſa Nobleſſe qui étoit publiquement recon- » nue, & qu'il ſoutenoit avec diſtinction celle de ſa Maiſon «. Il fut déchargé du payement des Droits de Francs-Fiefs, par Ordonnance de M. le Gendre-de Lormoy, Intendant de Montauban, du 12 May (*h*) 1711, en conſéquence des Titres qu'il lui avoit produits pour juſtifier ſa Nobleſſe depuis l'an 1487; & de ſon mariage qui avoit été accordé par Contrat du 23 Juillet (*i*) 1728, avec Demoiſelle Antoinette-Chriſtine-Angélique de Vignal, Dame de Lavaur & de Donache, fille de M^r. M^e. Jean-Loüis de Vignal, Avocat au Parlement, & de Demoiſelle Claude de Lavaur ſa femme, eſt iſſu

VII. DEGRÉ.

Gilles-Gabriel-Etienne-Pierre de Palhaſſe-de S^t. Hilaire, Ecuyer, né le 18 Avril (*k*) 1734, & reçu Page du Roi en ſa Petite Écurie, ſur les preuves de ſa Nobleſſe certifiées à Sa Majeſté par le Juge d'Armes de France le 26 Juillet 1753.

(*a*) (*b*) Copie collationnée ſur l'Original en 1746 & légaliſée.
(*c*) Prouvé par ſes Proviſions d'Avocat du Roi du 22 Avril 1703.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) Original.
(*k*) Extrait Baptiſtére délivré en forme.

SECONDE BRANCHE.

III. DEGRÉ.

JEAN Palhaſſe, (ſecond fils de Jean Palhaſſe, auteur du II^e. Dégré de la Branche aînée & d'Antoinette de Bonal,) fit ſon Teſtament le 23 Mars (*a*) 1652, & eut entr'autres Enfans du mariage qu'il contracta, deux fils & une fille, ſavoir

4. JEAN de Palhaſſe, qui va ſuivre.
4. FRANÇOIS de Palhaſſe, Grand Archidiacre en l'Egliſe de S^t. Sauveur de la Ville de Figeac, mort lors du Teſtament de ſon frere.

&

4. HELÉNE de Palhaſſe.

IV. DEGRÉ.

Noble JEAN de Palhaſſe-Lacalm, Conſeiller du Roy, Viguier de la Ville de Figeac, fut marié par Contrat du 16 Février (*b*) 1647, avec D^lle. Anne DE LA PORTE, dont il eut onze enfans nommés dans le Teſtament qu'il fit le 11 Septembre (*c*) 1691, par lequel il voulut être enterré dans le Sacré S^t. Monaſtére de la Ville de Figeac & dans le Tombeau qui étoit dans la Chapelle Nôtre - Dame de ce Monaſtére, dans lequel étoient inhumés ſes feus pere & mére, Frere & Sœur, & ceux de ſes Enfans qui étoient décédés.

5. ANTOINE de Palhaſſe, Grand Archidiacre en l'Egliſe de S^t Sauveur de la Ville de Figeac.
5. FRANÇOIS de Palhaſſe, Prieur de S^t. Affre.
5. JEAN-FRANÇOIS de Palhaſſe, continue la deſcendance.
5. Noble NICOLAS de Palhaſſe, Sieur de Vidaillac.
5. Noble JEAN de Palhaſſe, Sieur de S^t. Jean, Lieutenant dans le Régiment Royal des Vaiſſeaux.
5. Noble FRANÇOIS - GABRIEL de Palhaſſe, Capitaine dans le Régiment de Picardie.
5. ISABEAU de Palhaſſe,
5. FRANÇOISE de Palhaſſe,
5. CÉCILLE de Palhaſſe,
5. GABRIELLE de Palhaſſe,
5. HÉLÉNE de Palhaſſe,

} dont on ignore la deſtinée.

V. DEGRÉ.

Noble JEAN - FRANÇOIS de Palhaſſe - Lacalm, Sieur de Boſredon, Conſeiller du Roi, Viguier, Maire & Lieutenant de Police de la Ville de Figeac, inſtitué héritier univerſel par le Teſtament de ſon pere qui lui enjoignit de » porter le nom de Palhaſſe - Lacalm & les Armes de ſa Maiſon & de feu Meſſire

(*a*) Cet Acte eſt énoncé dans l'Ordonnance de M. le Gendre-de Lormoy du 30 Juin 1702.
(*b*) Prouvé par ſon Teſtament du 11 Septembre 1691.
(*c*) Voyez la Notte *a* de cette page.

» Jean Lacalm, Grand Archidiacre en l'Eglise de S^t^. Sauveur de Figeac ſon » oncle «, fut par Ordonnance de M. le Gendre-de Lormoy, Intendant de Montauban, en datte du 30 Juin (*a*) 1702, maintenu dans ſa qualité de *Noble* & dans les Priviléges, Honneurs & Exemptions dont jouiſſoient les Gentilshommes du Royaume, en conſéquence des Titres qu'il lui avoit produits pour la juſtifier depuis l'an 1487, & fut marié avec Demoiſelle Anne DE PEPIN.

(*a*) Original.

Vû & vérifié par Nous Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Juge d'Armes de France.

PARIS — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

Universitas BIBLIOTHECA

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 0028267086
CS 587 .H75 1865 v.1
HOZIER, LOUIS PIERRE D
ARMORIAL GENERAL

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 10 09 09 11 03 7